

# ATLAS RURAL ET AGRICOLE *de l'Île-de-France*



Cet ouvrage est le produit d'un partenariat entre la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF), dirigée par Catherine Geslain Lanéelle et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAURIF), dirigé par François Dugény.

Sa réalisation a été menée à bien grâce à un groupe technique réunissant, pour l'Iaurif : Christian Thibault, directeur du département environnement urbain et rural, Nelly Barbieri, Laure de Biasi, Bernard Cauchetier, Erwan Cordeau, Cécile Mauclair ; pour la Driaf : Jean-Marie Stephan, chef du service statistique, Gilles Berroir, Sophie Chokomian, Michel Penel, Danièle Pujol ainsi que Jean-Paul Charvet et Monique Poulhot (Université de Paris X).

# ATLAS RURAL ET AGRICOLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Rédacteurs en chef : Laure de Biasi (IAURIF) et Jean-Marie Stephan (DRIAF)

Secrétariat de rédaction : Laure de Biasi (IAURIF), Muriel Odonnet (DRIAF)

Textes :

**Introduction** : Jean-Paul Charvet (Université de Paris X), Philippe Perrier-Cornet (INRA-ENESAD), Christian Thibault (IAURIF)

**Comment lire l'atlas, chiffres clés et en-têtes de thématiques** : Laure de Biasi, Cécile Mauclair (IAURIF), Sophie Chokomian, Jean-Marie Stephan (DRIAF)

## 1<sup>re</sup> partie : L'ÎLE-DE-FRANCE RURALE

### 1. Perception, ressources et territoires

- fiche 1 : Laure de Biasi\*
- fiche 2 : Laure de Biasi\*
- fiche 1 : Bernard Cauchetier\*
- fiche 2 : Jackie Poitevin\*
- fiche 3 : Jacques Roque(INRA)
- fiche 4 : Nelly Barbieri\*
- fiche 5 : Ludovic Faytre\*
- fiche 1 : Christian Thibault\*
- fiche 2 : Jackie Poitevin\*
- fiche 3 : Jean-Marie Stephan\*\*, Michel Rouchon\*\*
- fiche 4 : Gilles Berroir\*\*
- fiche 1 : Bernard Cauchetier\*, Gilles Berroir\*\*
- fiche 2 : Gilles Berroir\*\*
- fiche 3 : Gilles Berroir\*\*, Bernard Cauchetier\*

### 2. Espace de vie, espace d'accueil

- fiche 1 : Philippe Louchart\*
- fiche 2 : Philippe Louchart\*
- fiche 3 : Denis Geoffroy\*, Carole Delaporte\*
- fiche 4 : Dominique Riou\*
- fiche 1 : Carole Delaporte\*, Denis Geoffroy\*
- fiche 2 : Carole Delaporte\*, Denis Geoffroy\*
- fiche 1 : Jean-Jacques Lange\*, Manuel Pruvost-Bouvattier\*
- fiche 2 : Manuel Pruvost-Bouvattier\*, Hélène Sallet-Lavorel\*, Jean-Jacques Lange\*
- fiche 3 : Pierre-Claude Morin\*\*
- fiche 4 : Ludovic Faytre\*, Hélène Sallet Lavorel\*
- fiche 5 : Bernard Cauchetier\*

### 3. Le patrimoine rural

- fiche 1 : Bernard Cauchetier\*
- fiche 2 : Bernard Cauchetier\*
- fiche 3 : Monique Poulhot (Université de Paris X), Sophie Chokomian\*\*, Laure de Biasi\*
- fiche 4 : Christian Thibault\*
- fiche 1 : Philippe Montillet\*
- fiche 2 : Philippe Montillet\*

### 4. L'espace rural dans l'aménagement régional

- fiche 1 : Nelly Barbieri\*
- fiche 2 : Nelly Barbieri\*
- fiche 3 : Nelly Barbieri\*
- fiche 1 : Nicolas Laruelle\*, Laure de Biasi\*
- fiche 2 : Nicolas Laruelle\*

## 2<sup>e</sup> partie : L'ACTIVITÉ AGRICOLE : PRODUCTIONS ET TERRITOIRES

### 1. Des terres, des hommes, des productions

- fiche 1 : Laure de Biasi\*, Monique Poulhot (Université de Paris X)
- fiche 2 : Laure de Biasi\*
- fiche 3 : Corinne Legenne\*
- fiche 4 : Jean-Claude Bontron (SEGESA), Jean-Marie Stephan\*\*
- fiche 1 : Jean-Marie Stephan\*\*
- fiche 2 : Jean-Marie Stephan\*\*
- fiche 3 : Christophe Leyssenne\*\*
- fiche 4 : Christophe Leyssenne\*\*
- fiche 1 : Jean-Marie Stephan\*\*
- fiche 2 : Jean-Marie Stephan\*\*
- fiche 3 : Jean-Paul Arrial\*\*
- fiche 1 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 2 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 3 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 4 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 5 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 6 : Sophie Chokomian\*\*
- fiche 7 : Sophie Chokomian\*\*

### 2. Le monde agricole autour des exploitations

- fiche 1 : Claire Grisez\*\*
- fiche 2 : Claire Grisez\*\*, Annie Kirthichandra\*\*
- fiche 3 : Claire Grisez\*\*, Annie Kirthichandra\*\*
- fiche 1 : Michel Penel\*\*, Jean-Martin Chaumier\*\*
- fiche 2 : Michel Penel\*\*
- fiche 1 : Jean-Marie Stephan\*\*, Yves Guy\*\*
- fiche 2 : Jean-Marie Stephan\*\*, Yves Guy\*\*
- fiche 3 : Agnès Charoussat\*, Claire Grisez\*\*

### 3. Agriculture, environnement et aménagement

- fiche 1 : Christian Thibault\*, Erwan Cordeau\*, Danielle Pujol\*\*
- fiche 2 : Erwan Cordeau\*, Christian Thibault\*, Manuel Pruvost-Bouvattier\*
- fiche 3 : Danielle Pujol\*\*
- fiche 1 : Laure de Biasi\*, Claire Grisez\*\*, Danielle Pujol\*\*
- fiche 2 : Laure de Biasi\*
- fiche 3 : Danielle Pujol\*\*, Laure de Biasi\*

\* Iaurif, \*\*Driaf

Remerciements également à Laurie Cransac, Hélène Deslandes, Amélie Filaste, Antoine Franconi, Alain Meyere, Julie Mousset (IAURIF) et Jean-Paul Arrial, Jean Besançon, Catherine Gérard, Yves Guy, Jacques Matheron, Pierre-Claude Morin (DRIAF)

SIG et cartographie :

**Conception, coordination** : Cécile Mauclair (IAURIF)

**Intégration et analyse des données géographiques (SIG)** : Fabrice Colombet, Caroline Darré, Cécile Mauclair (IAURIF)

**Cartographie** : Fabrice Colombet, Caroline Darré, Cécile Mauclair, Laetitia Pigato (IAURIF), Sophie Chokomian, Noëlle Hennequin, Christophe Leyssenne, Christophe Pint-Girardot (DRIAF)

**Cartographie** : Jean-Eudes Tilloy (IAURIF)

**Direction artistique** : Denis Lacombe (IAURIF)

**Conception graphique et maquette** : Agnès Charles (IAURIF)

**Bibliographie** : Christine Almanzor, Laure de Biasi (IAURIF), Jean-Marie Stephan (DRIAF)

**Relecture** : Christine Acerbi, Laure de Biasi, Marie-Anne Portier (IAURIF), Jean-Marie Stephan (DRIAF)

**Promotion, diffusion** : Laure de Biasi, Joëlle Loiret, Philippe Montillet (IAURIF), Muriel Odonnet, Sophie Chokomian (DRIAF)

**Relations presse** : Catherine Bramat (IAURIF)

**Impression** : Augustin SA

**ATLAS** RURAL ET AGRICOLE  
*de l'Île-de-France*





*L'idée de créer un atlas rural et agricole de l'Île-de-France surprendra peut-être qui ne connaît pas cette région.*

*Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'Île-de-France que d'être à la fois la première région urbaine de France et une grande région agricole et rurale. Le territoire régional est composé à près de 80 % d'espaces ruraux, avec 53 % d'espaces agricoles et 23 % d'espaces boisés, ce qui est proche de la moyenne nationale. 839 communes franciliennes sur 1 300 présentent une morphologie rurale dominante selon le découpage mis au point pour cet atlas. L'Île-de-France est une région agricole très dynamique, identifiée par ses plateaux de grandes cultures dont les rendements sont parmi les meilleurs de France, ainsi que par des maraîchers, des horticulteurs, des arboriculteurs et des éleveurs. Ses grands massifs forestiers ont connu l'invention de la promenade en forêt et sont toujours les plus visités de France, tout en fournissant des bois d'œuvre et d'industrie.*

*La Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, et leurs partenaires, se sont pleinement investis dans l'élaboration de cet atlas, le premier du genre. Le début des années 2000 est apparu comme une période particulièrement opportune pour le réaliser. Les données de base ont été actualisées (inventaire communal 1998, recensement de population 1999, mode d'occupation du sol 1999, recensement agricole 2000...). On assiste en même temps à un renouvellement des habitants de l'espace rural et du regard qui est porté sur cet espace. Les mutations importantes en cours et l'impression de se situer à un tournant se traduisent au travers d'expressions telles que «nouvelle ruralité» ou «nouvelles campagnes» répandues dans les travaux de recherche ou colloques récents.*

*La reconnaissance d'une nouvelle ruralité est marquée par plusieurs évolutions. Dans un passé encore récent, la planification régionale considérait l'espace rural avant tout pour le loisir des citadins, voire comme une réserve foncière. Cette approche a été enrichie grâce à la reconnaissance des services irremplaçables que cet espace rend à la métropole francilienne (préservation et exploitation des ressources, épuration – dépollution, prévention des risques...). Un million de Franciliens habitent dans cet espace rural, ruraux d'origine ou de plus en plus «néoruraux» recherchant les avantages combinés de la ville et de la campagne. L'espace rural fait partie intégrante de l'espace métropolitain en tant que lieu de vie, de production, de détente, de sports de plein air... et l'opposition ville-campagne apparaît aujourd'hui dépassée.*

*Derrière l'homogénéisation apparente des modes de vie, le territoire rural francilien de même que le territoire urbain, a des visages très divers. Ruralité et agriculture sont de moins en moins synonymes, mais y aurait-il une ruralité sans agriculture ?*

*On n'a jamais tant mis en avant les vertus de l'agriculture périurbaine pour l'aménagement du territoire et la satisfaction des besoins des citadins derrière le mot abstrait de «multi-fonctionnalité». Une dizaine de programmes agri-urbains émergents cherchent à le concrétiser durablement. Le patrimoine rural est redécouvert et revalorisé, même si beaucoup reste à faire.*

*Le succès de l'hébergement rural en Île-de-France, une des premières régions françaises par son taux de remplissage, en témoigne.*

*Tout cela participe à la quête d'identité de la région d'Île-de-France, revendiquée au travers des projets de territoires intercommunaux auxquels le rural n'échappe pas, avec notamment un engouement pour les parcs naturels régionaux, au nombre de quatre aujourd'hui, qui se veulent des «laboratoires» de l'aménagement rural durable.*

*Toutes ces évolutions, sans oublier le contexte européen voire international, ne sont pas faciles à intégrer pour l'agriculture et la sylviculture qui ont besoin d'assurances sur le long terme. L'État en Île-de-France et le Conseil régional se sont préoccupés de longue date de la préservation des espaces ruraux et de leurs activités spécifiques, en mettant en oeuvre des politiques territorialisées ou thématiques.*

*Puisse cet atlas contribuer à mieux faire connaître la région d'Île-de-France et à donner à l'espace rural francilien la place qui lui revient dans l'aménagement du territoire régional et du Bassin parisien.*



**Bertrand LANDRIEU**  
Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris



**Jean-Paul HUCHON**  
Président du Conseil régional d'Île-de-France  
Président de l'IAURIF

Introduction .....	7
Éléments pour une meilleure lecture de l'atlas .....	10

## 1<sup>RE</sup> PARTIE : L'ÎLE-DE-FRANCE RURALE

### PERCEPTION, RESSOURCES ET TERRITOIRES

Chiffres clés .....	14
<b>1 • Perceptions croisées</b>	
Fiche 1 L'espace rural vu par les Franciliens : agriculture, forêt et patrimoine bâti .....	16
Fiche 2 La ruralité vue par les Franciliens : choix, pratiques et modes de vie .....	18
<b>2 • Milieu physique et ressources</b>	
Fiche 1 Climat, relief et géologie : les conditions physiques d'une grande région agricole et urbaine .....	20
Fiche 2 Rivières et nappes : des ressources vitales à protéger .....	22
Fiche 3 Le sol, support de la production agricole .....	24
Fiche 4 L'Île-de-France, une région encore très rurale .....	26
Fiche 5 La richesse du sous-sol francilien .....	28
<b>3 • Un territoire, des territoires</b>	
Fiche 1 Pays d'antant, pays d'aujourd'hui .....	30
Fiche 2 Les bassins versants : un autre mode de lecture de l'espace régional .....	32
Fiche 3 Vingt-quatre régions agricoles .....	34
Fiche 4 Dix régions forestières .....	36
<b>4 • La forêt</b>	
Fiche 1 La forêt : un quart du territoire régional .....	38
Fiche 2 L'exploitation forestière, récolte et filière .....	40
Fiche 3 Les agréments de la forêt francilienne .....	42

### ESPACE DE VIE, ESPACE D'ACCUEIL

Chiffres clés .....	44
<b>1 • Population, emploi, transports</b>	
Fiche 1 Un peu plus d'un million de Franciliens vivent dans l'espace rural .....	46
Fiche 2 L'espace rural n'attire pas que les familles du cœur de l'agglomération : portrait des nouveaux habitants .....	48
Fiche 3 L'emploi rural à l'ombre de l'agglomération parisienne .....	50
Fiche 4 Les réseaux de transport, des demandes croissantes .....	52
<b>2 • Équipements et services</b>	
Fiche 1 Concentration des équipements et polarisation de l'espace rural .....	54
Fiche 2 Commerces : la fin de la proximité ? .....	56
<b>3 • Loisirs, hébergement</b>	
Fiche 1 À pied, à vélo ou en bateau, des itinéraires pour découvrir autrement le territoire .....	58
Fiche 2 Tourisme et loisirs, une attractivité liée à la richesse et à la diversité de l'espace rural .....	60
Fiche 3 La chasse, une tradition qui se perpétue .....	62
Fiche 4 L'hébergement rural, une offre diversifiée en progression .....	64
Fiche 5 Les associations et manifestations en milieu rural : lien social et lieux de rencontre .....	66

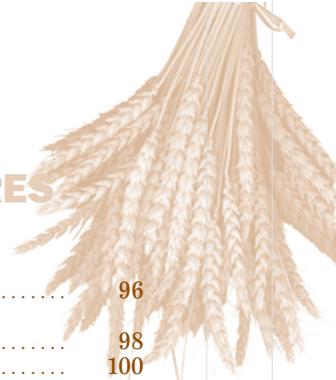
### LE PATRIMOINE RURAL

Chiffres clés .....	68
<b>1 • Patrimoine naturel et agricole</b>	
Fiche 1 Des milieux naturels encore variés, dominés par la forêt .....	70
Fiche 2 Les milieux naturels : évolution, protection et relations .....	72
Fiche 3 Des spécialités agricoles et des terroirs à faire revivre .....	74
Fiche 4 Le rural, source d'inspiration artistique .....	76
<b>2 • Patrimoine bâti</b>	
Fiche 1 Le petit patrimoine bâti rural et agricole, un héritage historique .....	78
Fiche 2 Le bâti rural et agricole, un patrimoine à protéger .....	80

### L'ESPACE RURAL DANS L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Chiffres clés .....	82
<b>1 • Les politiques d'aménagement et de protection</b>	
Fiche 1 La prise en compte de l'espace rural dans les schémas régionaux .....	84
Fiche 2 L'intervention croissante des collectivités locales dans l'aménagement rural .....	86
Fiche 3 Parcs naturels régionaux et pays, des territoires de projet pour le rural .....	88
<b>2 • Espace rural et agglomération</b>	
Fiche 1 Espace urbain et espace rural : un équilibre régional relativement stable .....	90
Fiche 2 Espace rural et espace urbain : des relations en devenir .....	92

# 2<sup>E</sup> PARTIE : L'ACTIVITÉ AGRICOLE : PRODUCTIONS ET TERRITOIRES



## DES TERRES, DES HOMMES, DES PRODUCTIONS

<b>Chiffres clés</b> .....	96
<b>1 • Regards sur les espaces agricoles franciliens</b>	
Fiche 1 Les paysages agricoles : des visages changeants modelés par l'homme .....	98
Fiche 2 Des plateaux céréaliers aux horizons lointains entrecoupés d'espaces plus intimes et animés .....	100
Fiche 3 Les paysages agricoles périurbains, une juxtaposition d'ambiances en pleine mutation .....	102
Fiche 4 Les agricultures franciliennes : une grande diversité de situations et de dynamiques .....	104
<b>2 • Les exploitations agricoles</b>	
Fiche 1 Des exploitations agricoles de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes .....	106
Fiche 2 Suprématie renforcée des exploitations de grandes cultures .....	108
Fiche 3 La montée en puissance des formes sociétaires .....	110
Fiche 4 Une optimisation du matériel et des équipements .....	112
<b>3 • La population agricole</b>	
Fiche 1 Une population et un emploi agricoles en fort recul .....	114
Fiche 2 Des chefs d'exploitation plus jeunes et mieux formés .....	116
Fiche 3 Un salariat agricole qui cherche sa place dans un environnement urbain .....	118
<b>4 • Les productions</b>	
Fiche 1 Des productions végétales dominées plus que jamais par les grandes cultures .....	120
Fiche 2 Le blé tendre, toujours fer de lance des céréaliers franciliens .....	122
Fiche 3 Le colza devient une production phare, les petites productions tirent leur épingle du jeu .....	124
Fiche 4 Le maraîchage ne cesse de reculer face à l'urbanisation .....	126
Fiche 5 Horticulture et arboriculture, des productions traditionnelles menacées .....	128
Fiche 6 Des élevages bovins et ovins qui continuent à perdre pied .....	130
Fiche 7 Chèvres, porcs et volailles désertent la région, seuls les chevaux retrouvent peu à peu leur place .....	132

## LE MONDE AGRICOLE AUTOUR DES EXPLOITATIONS

<b>Chiffres clés</b> .....	134
<b>1 • L'amont et l'aval des filières agricoles</b>	
Fiche 1 Des modes de commercialisation variés .....	136
Fiche 2 L'agroalimentaire, premier secteur industriel de la région .....	138
Fiche 3 Les établissements agroalimentaires en recul .....	140
<b>2 • L'encadrement agricole technique</b>	
Fiche 1 Le savoir vert en Île-de-France .....	142
Fiche 2 La recherche agronomique et le développement agricole .....	144
<b>3 • L'économie agricole</b>	
Fiche 1 Une production agricole qui stagne .....	146
Fiche 2 Des résultats économiques élevés mais qui se dégradent .....	148
Fiche 3 Le foncier agricole, un marché sous pression .....	150

## AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

<b>Chiffres clés</b> .....	152
<b>1 • Agriculture et environnement</b>	
Fiche 1 Cinquante ans d'évolution de l'agriculture et de son milieu .....	154
Fiche 2 Relations entre agriculture et environnement, vers un particularisme francilien ? .....	156
Fiche 3 L'environnement : une exigence qui s'affirme dans les politiques agricoles européenne et française .....	158
<b>2 • L'agriculture, un monde qui s'ouvre au public</b>	
Fiche 1 La qualité sanitaire et gustative, une réponse à l'attente des consommateurs .....	160
Fiche 2 L'ouverture des exploitations au public : une autre relation entre agriculteurs et citoyens .....	162
Fiche 3 Une gestion concertée de l'espace agricole périurbain : des partenariats collectivités-agriculteurs .....	164

Liste des sigles et abréviations .....	167
Glossaire .....	168
Pour en savoir plus .....	170
La Région d'Île-de-France : limites administratives .....	174
La Région d'Île-de-France : espace rural, espace urbain .....	176
Liste alphabétique des communes d'Île-de-France .....	178



## Des campagnes franciliennes bien présentes aux portes de la ville : une ruralité spécifique ?

Alors que l'Île-de-France accueille l'une des plus grosses agglomérations urbaines européennes, une part importante des franciliens conserve le sentiment d'habiter encore à la campagne. Le territoire de la région Île-de-France demeure composé à près de 80 % d'espaces ruraux, agricoles ou forestiers. De façon significative près de 60 % des communes franciliennes rassemblent moins de 2 000 habitants et 46 % ont même moins de 1 000 habitants. Dans ce contexte, quelles sont les réalités et spécificités vécues et perçues de la ruralité francilienne ? Ces réalités, de plus en plus prises en compte par les aménageurs, le sont-elles suffisamment ?

### Le rural francilien : entre spécificités territoriales et espaces vécus

D'une manière générale, les statistiques de l'Insee indiquent un rétrécissement régulier et apparemment inéluctable des espaces dits ruraux ou «à dominante rurale», en se fondant sur les mobilités de population entre ville et campagne et l'homogénéisation des modes de vie entre habitants urbains et ruraux.

Pourtant, quand on parcourt les grands plateaux céréaliers, quand on part se promener en forêt de Rambouillet ou de Fontainebleau, quand on participe aux rencontres ville-campagne, aux fêtes de villages, quand on discute avec les villageois ou même les habitants de Provins, Etampes, Dourdan, Magny-en-Vexin... la ruralité est bien présente, ressentie et visible autour de nous ; ruralité ancrée dans les territoires et dans la perception qu'en ont les habitants, ruralité vécue ou ruralité imaginée...

Comment définir le rural aujourd'hui, en particulier dans une région urbanisée comme l'Île-de-France ?

Si l'Île-de-France présente effectivement de véritables espaces ruraux, bien distincts des espaces urbains et périurbains avec des superficies agricoles ou forestières importantes, des petits villages peu peuplés... les caractéristiques mêmes du rural se sont profondément modifiées. Ce dont tout le monde convient aujourd'hui, c'est notamment que l'agricole ne fait plus le rural et n'en est plus le principal moteur économique même s'il reste dominant en termes d'occupation du sol. Cette évolution se retrouve dans la perception des Français dont à peine 10 % associent spontanément l'espace rural à l'agriculture ou au travail agricole<sup>(1)</sup>. Le monde rural était caractérisé par la présence majoritaire d'agriculteurs. Aujourd'hui, si les agriculteurs sont devenus nettement minoritaires dans les campagnes, ils continuent néanmoins à gérer, avec les forestiers, la majeure partie de l'espace. L'emprise de l'agriculture sur le territoire s'est finalement peu relâchée. Dans la période récente, l'Île-de-France a plutôt mieux préservé sa surface agricole que les autres régions françaises (- 2 % de Surface agricole utilisée en Île-de-France entre 1988 et 2000 contre - 2,6 % au niveau national).

Une autre distinction, celle entre «espaces naturels» et «espaces ruraux» a aussi beaucoup perdu de son sens : avec l'émergence du concept de nature «ordinaire»<sup>(2)</sup>, les espaces de nature ne constituent plus des isolats individualisables, et l'ensemble des espaces ruraux est en passe d'être considéré comme des espaces naturels. On considère plutôt des gradients de «ruralité», de même que des gradients de périurbanisation. Enfin, la distinction entre les deux catégories de population,

urbaine et rurale, est devenue caduque. Le développement continu et souvent peu contrôlé des bourgs et villages d'Île-de-France observé dans la dernière décennie, en ceinture verte et plus encore dans la couronne rurale, phénomène qui va à l'encontre des orientations du SDRIF de 1994<sup>(3)</sup>, exprime une certaine aspiration à «vivre à la campagne et travailler à la ville». Plus généralement, les pratiques sociales de l'espace qui se développent expriment le désir de «vivre à la fois la ville et la campagne», avec des espaces de vie, de travail, de loisirs plus ou moins dissociés, et une forte mobilité géographique des individus entre ces espaces.

Délimiter l'espace rural demeure par conséquent un exercice subjectif. On le définit souvent par une approche réductrice en négatif de la ville. Si l'interpénétration villes-campagnes et l'urbanité de l'ensemble de la société ont rendu caduques les approches de la ruralité, des spécificités intrinsèques et perçues de façon positive demeurent par rapport au milieu urbain : une urbanisation, artificialisation et imperméabilisation des sols moindres, de faibles densités de population, l'étendue par rapport à la concentration, une gestion plus extensive de l'espace, des ressources naturelles en abondance relative, un rapport plus proche à la nature, des valeurs «traditionnelles»...

La notion de rural reste ainsi pertinente pour caractériser un type d'espace qui conserve ses spécificités. Elle englobe les notions de campagne et de nature. *Le rural, lorsqu'il est considéré comme espace naturel, est d'abord une entrée pour comprendre comment la société pense et oriente, à travers l'espace, la transformation de ses rapports à la nature* (Philippe Perrier-Cornet, Bertrand Hervieu), ce qui est particulièrement important dans la première région urbaine de France. On considère aujourd'hui les espaces naturels et ruraux selon l'importance des enjeux environnementaux dont ils sont porteurs, importance très variable d'un territoire à l'autre.

C'est sur cette notion forte de territoire, plutôt que sur les modes de vie et les migrations alternantes, que s'est fondée la délimitation rural/urbain utilisée dans cet atlas. Elle se fonde sur la population résidante et la continuité de l'urbanisation ainsi que sur la part d'espace rural dans chaque commune ; c'est-à-dire la part d'espaces non artificialisés : agricoles, forestiers... C'est, autrement dit, une définition qui essaie de s'approcher du rural tel qu'il est vécu et perçu en Île-de-France. Les 839 communes rurales ainsi identifiées regroupent un million d'habitants qui se disent à plus de 80 % habiter dans l'espace rural.

(1) d'après une enquête Crédoc-Iura réalisée en 2001 pour le groupe de prospective sur les espaces naturels et ruraux de la Datar.

(2) Cette notion a notamment été utilisée dans le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - contribution régionale. La notion d'espaces naturels et ruraux «ordinaires» se définit a contrario de la désignation comme «remarquables» de certains territoires délimités. Il s'agit des terres agricoles, des forêts, des villes et villages qui constituent ce que l'on appelle communément la campagne francilienne.

(3) Le SDRIF de 1994 préconisait un «développement modéré des bourgs et villages».

# INTRODUCTION

*Des campagnes franciliennes  
bien présentes aux portes de la ville :  
une ruralité spécifique ?*

## Une période récente marquée par le productivisme agricole et l'étalement urbain

Le patrimoine rural a laissé des traces profondes jusqu'au cœur de l'urbanisation dense de l'agglomération parisienne, tant dans la trame foncière que dans le bâti. Les paysages ruraux de l'Île-de-France ont une très longue histoire derrière eux. Ils ont été façonnés principalement par l'agriculture et par les forêts de chasses royales. À la sortie de la seconde guerre mondiale, ces paysages n'étaient pas très différents de ce qu'ils étaient au XIX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, le temps s'est accéléré et ils ont profondément évolué sous la poussée de la périurbanisation, de la modernisation de l'agriculture et de l'émergence de la société des loisirs.

Les années 1950 et 1960 ont été marquées, dans le contexte de l'après guerre, sous l'influence de la politique agricole commune (PAC), par le développement et l'emprise d'une agriculture mécanisée, fortement productive, nécessitant d'importants capitaux. L'Île-de-France a renforcé sa position de région de grandes cultures dynamique et moderne, obtenant de très bons rendements de céréales aussi bien par hectare que par homme. Simultanément, la généralisation de l'accès au transport automobile a entraîné une ruée vers les forêts périurbaines en fin de semaine.

Dans les années 1970, les objectifs initiaux de la PAC sont remplis au-delà des espérances et même dépassés, la France ayant largement atteint son autosuffisance alimentaire. L'agriculture francilienne y a évidemment contribué. L'espace rural, toujours marqué par la modernisation et l'intensification de l'agriculture, est aussi devenu espace cadre de vie, fonction qui n'a fait que s'affirmer au point de devenir aujourd'hui la conception la plus spontanée de la campagne pour les Français et les Franciliens. L'étalement urbain et l'extension spectaculaire de la périurbanisation sont la traduction de cette évolution.

Les années 1980 ont été caractérisées en France par un recul des campagnes «traditionnelles», soit par désertification, soit par péri-urbanisation ; ces deux processus opposés aboutissant paradoxalement au même phénomène : une perte de vie rurale marquée par la disparition des petits commerces, des artisans, des services, des actifs agricoles, de l'identité des territoires...

La fin des années 1980 et surtout les années 1990, marquent le renouvellement des espaces ruraux et la naissance de nouvelles campagnes. Cette période a correspondu en Île-de-France à un sursaut du monde rural, avec l'émergence de plusieurs projets de parcs naturels régionaux et d'un projet de pays. C'est aussi à ce moment que l'idée d'un atlas rural et agricole de l'Île-de-France a germé.

À la fin des années 1990, l'élaboration du Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) a voulu prendre en compte les nouvelles demandes sociales vis-à-vis du rural et a fait de la multifonctionnalité des espaces ruraux une préoccupation croissante de la puissance publique, comme le montre la récente loi d'orientation de l'agriculture (1999).

## Vers une nouvelle ruralité ?

Le groupe de prospective sur les espaces naturels et ruraux de la DATAR distingue trois «figures» de l'espace rural, étroitement imbriquées, plus ou moins dominantes selon les lieux, presque toujours concurrentes. Il s'agit :

- de la «campagne ressource», où sont mis en avant les usages productifs de l'espace rural, vu comme le support d'activités économiques (agriculture, sylviculture, extraction de matériaux...) ; celles-ci ne contribuent plus d'une façon importante à l'emploi et à la création de richesse dans les espaces ruraux, mais elles ont toujours un rôle central du point de vue de la gestion et de l'occupation du territoire ;
- de la «campagne paysage et cadre de vie», qui recouvre les usages résidentiels et récréatifs de l'espace rural, pour lesquels l'Île-de-France a fait figure de région pionnière (fréquentation des forêts, résidences secondaires...) et qui incluent aujourd'hui toutes les aménités que les résidents et autres usagers attribuent à l'espace rural comme cadre de vie ou de détente (paysage, calme, espace, verdure...) ;
- de la «campagne nature», incluant les usages sociaux de la nature : conservation de la diversité biologique, dont le principe de justification est le bon état des habitats naturels et la nécessité de transmettre aux générations futures un patrimoine diversifié ; préservation de la qualité des constituants des ressources vitales pour l'homme (essentiellement l'eau et l'air) dont le principe de justification est la santé humaine ; prévention des risques naturels tant locaux (inondations...) que globaux (changement climatique) dont le principe de justification est la sécurité publique. Toutes ces fonctions prennent un relief particulier dans une région métropolitaine comme l'Île-de-France.

Comme toute région métropolitaine, l'Île-de-France a en effet une empreinte écologique<sup>(4)</sup> importante qu'elle doit s'efforcer de minimiser, notamment par sa capacité à mobiliser ses propres ressources et à maîtriser ses rejets, à la fois en termes de quantité et de qualité. Par exemple, actuellement l'Île-de-France ne produit que 20 % de la nourriture qu'elle consomme.

Selon ces travaux de prospective, la «campagne nature» n'est encore qu'émergente, mais la façon dont elle s'articule et s'articulera avec les autres usages ou figures des espaces ruraux est un élément clé de leur physionomie future. Le développement des politiques de nature a, et aura encore davantage, des conséquences visibles sur l'organisation et la dynamique des espaces ruraux. Sans oublier que la mise en valeur du milieu rural se fait sur le long terme (plusieurs dizaines d'années pour l'agriculture) voire sur le très long terme (un siècle en sylviculture). Certains milieux naturels se constituent même sur plusieurs siècles : tourbières, vieux peuplements forestiers... Cela conduit à de nouvelles manières de découper ces espaces, autour d'objets naturels (bassins versants, massifs forestiers, habitats de la faune et de la flore, zones humides...), selon des principes de cohérence territoriale qui outrepassent les limites administratives, et qui suscitent de nouvelles réunions d'acteurs, voire de nouvelles institutions d'administration des territoires pour prendre en charge localement la mise en œuvre pratique des actions (comités scientifiques, comités d'usagers, commissions locales, unions d'associations, associations spécifiques, syndicats mixtes...).

À partir de ces différentes figures du rural ou «campagnes-objets» les travaux de prospective dégagent des «campagnes-projets», pistes de réflexion sur le devenir et les possibles dynamiques des espaces ruraux. Deux d'entre elles concernent l'Île-de-France :

# INTRODUCTION

## *Des campagnes franciliennes bien présentes aux portes de la ville : une ruralité spécifique ?*

- les «campagnes des villes», périurbain uniquement résidentiel, ou résidentiel et avec des activités productives, où les conflits d'usages deviennent fréquents. En Île-de-France, il s'agit des secteurs de la ceinture verte, des vallées et des lisières de massifs forestiers où les pressions urbaines sont les plus fortes ;
- les «nouvelles campagnes», déjà fortement tertiariées, qui bénéficient de la généralisation de la mobilité qui leur permet d'accueillir des fonctions plus diversifiées : productives, résidentielles, touristiques et de nature, où des dynamiques émergentes doivent être appuyées. En Île-de-France, il s'agit typiquement des PNR et des secteurs valorisés de la ceinture verte.

La tendance à l'étalement urbain est considérée par de nombreux auteurs comme un processus général caractéristique des sociétés prospères. En dépit de ses coûts, notamment sociaux, elle répond à une demande forte des populations dont le niveau de vie général s'élève et dont la consommation d'espace résidentiel par habitant s'accroît parallèlement à l'élévation du niveau de vie. Les tendances récentes mises en évidence en France sont confirmées en Île-de-France. Elles montrent que la population s'accroît maintenant globalement dans quasiment l'ensemble du rural. Le mouvement de périurbanisation se poursuit, même si c'est à un rythme moins soutenu que dans les deux décennies précédentes, et l'intensité de ces processus d'étalement de population urbaine est géographiquement assez différenciée.

Le scénario tendanciel mis en évidence par le groupe de prospective rurale de la DATAR est bien, en effet, celui de la poursuite de la diffusion résidentielle dans des aires rurales toujours plus éloignées des villes. D'un côté, il sera source de dynamisme pour les campagnes dont la population s'accroît, ainsi que les emplois de services liés au développement de l'économie résidentielle. Mais, de l'autre, il conduit à la marginalisation des territoires ruraux plus fragiles, s'inscrit dans le cadre du tout automobile, et est porteur de tensions entre résidents, nouveaux arrivants, industriels, agriculteurs et promoteurs touristiques. Un autre scénario peut être imaginé, reposant sur une stratégie de développement rural durable (incluant les aspects environnementaux, économiques, sociaux, éthiques), mais il suppose une démarche volontariste conséquente pour infléchir les tendances à l'œuvre.

Il y a heureusement des raisons d'être optimiste, comme la prise de conscience de plus en plus partagée que les espaces ruraux et agricoles de l'Île-de-France participent de manière irremplaçable à la qualité de son cadre de vie, voire à son attractivité internationale. Les projets ruraux (création de parcs naturels régionaux...) et les projets agricoles (programmes agriurbains, vente à la ferme...) sont le reflet de relations étroites tissées entre les territoires, de dynamiques propres aux espaces ruraux et du nécessaire dialogue avec la ville pour répondre aux nouveaux enjeux de société.

La principale motivation de cet atlas, en tant qu'outil de connaissance, est de faire progresser une «discrimination positive» de la ruralité et de l'agriculture francilienne qui permette d'aller dans ce sens. Les informations apportées devraient permettre de poursuivre la prise en compte de la dimension rurale dans la planification régionale et dans les projets de territoire.

### **Des grandes cultures hégémoniques sous l'effet de la PAC et des pressions urbaines**

L'agriculture francilienne a été affectée au cours des cinquante dernières années par les mutations générales de l'agriculture française liées aux réformes successives de la politique agricole commune, ainsi que par la croissance urbaine. À l'époque des grandes lois d'orientation agricole françaises de 1960 et 1962 et de la mise en place de la PAC au cours des années 1960, l'objectif essentiel était, alors que les pénuries alimentaires de l'époque de la seconde guerre mondiale demeuraient encore bien présentes dans les esprits, d'accroître la quantité de denrées alimentaires produites. Ces encadrements de la production agricole, accompagnés par la mise à la disposition des agriculteurs de variétés cultivées aux rendements de plus en plus élevés, par la progression d'une moto-mécanisation de plus en plus puissante et par les importantes restructurations parcellaires liées aux remembrements, a généré un net accroissement de la production agricole en Île-de-France. Les exploitations de grande culture céréalière, et localement betteravière, qui occupent l'essentiel des plateaux franciliens ont alors connu une période de prospérité. Cette conjonction très favorable à l'essor des grandes cultures a coïncidé paradoxalement avec un mouvement d'urbanisation et de péri-urbanisation sans précédent qui a consommé des quantités notables de terres agricoles. Ces pressions urbaines ont pénalisé fortement les autres productions agricoles, à la fois moins rémunératrices et plus coûteuses en temps de travail, encore très présentes à l'époque comme l'élevage bovin et ovin, les fleurs, les fruits et les légumes ; ces productions horticoles, localisées aux franges de l'agglomération, étant de plus soumises au renchérissement du foncier. Les premières interrogations concernant cette «céréalisation» toujours plus poussée de l'agriculture des plateaux franciliens se sont manifestées vers la fin des années 1970 et le début des années 1980, lorsque le marché céréalière européen jusque là déficitaire est devenu rapidement de plus en plus excédentaire. La réforme de la PAC survenue en 1992 n'a pas remis fondamentalement en cause cette orientation céréalière bien adaptée aux conditions agronomiques, aux structures d'exploitation de grande dimension et aux opportunités de commercialisation des grains des plateaux franciliens. Cette époque a toutefois laissé une trace importante dans les paysages : la mise en place d'un gel des terres et de jachères. Celles-ci couvrent aujourd'hui environ 10 % des terres labourées. Elles ne se confondent toutefois pas avec des friches dans la mesure où elles demeurent souvent travaillées. Progressivement, les évolutions de la PAC ont permis de prendre en compte la dimension rurale et pas seulement productive de l'agriculture. Dès le milieu des années 1980 et surtout à partir du milieu des années 1990, ont émergé des éléments de politique agri-environnementale et de développement rural. Les nouvelles demandes, adressées par la société globale majoritairement urbaine à l'agriculture, ont joué un grand rôle dans ce domaine. Le «second pilier» de la PAC – le développement rural – est de plus en plus mis en avant et le sera de plus en plus avec l'évolution annoncée vers une éco-conditionnalité des aides.

### **Poids de l'agriculture francilienne dans l'agriculture de la France métropolitaine en 2000**

<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>	<b>1 %</b>
Nombre d'exploitations agricoles de plus de 150 ha	4,5 %
<b>Surface agricole utilisée</b>	<b>2,1 %</b>
Surfaces en fleurs et plantes ornementales	5,4 %
Surfaces en céréales et en cultures industrielles	4,0 %
Surfaces en jachères	3,2 %
Surfaces en légumes frais	2,3 %
Surfaces en vergers	0,8 %
Surfaces en jardins et vergers familiaux	0,6 %
Surfaces toujours en herbe	0,2 %

(4) Mesure de la consommation des ressources par l'Île-de-France et de l'impact géographique de ses rejets.

Source : RGA 2000, Agreste

## Organisation générale de l'ouvrage

Cet atlas comporte deux grandes parties : «L'Île-de-France rurale», consacrée au rural sous toutes ses formes (territoire, population, emploi, loisirs, patrimoine...) et «L'activité agricole : productions et territoires», dédiée à l'agriculture et à ses composantes (productions, exploitations, population, économie, environnement...).

Chaque partie se décompose en thématiques, elles-mêmes découpées en chapitres. Chacun de ces chapitres se présente comme un ensemble de doubles pages ou «fiches» thématiques, composées d'un texte, éventuellement agrémenté d'encadrés ou de graphiques, auquel répondent, en page de droite, des cartes, photos ou autres illustrations.

Les intitulés des thématiques et des chapitres apparaissent en vertical à gauche de chaque fiche.

## Points de repère...

... en chiffres : au début de chaque thématique, les chiffres clés sont regroupés sous forme de tableaux.

... en cartes : en fin d'ouvrage figurent deux grandes cartes communales de référence présentant l'Île-de-France et permettant de se repérer.

... en concepts : une liste des signes et abréviations, un glossaire et une bibliographie regroupent en fin d'ouvrage mots, notions et pistes de lecture complémentaires.

## Lecture cartographique

### Sources et dates des données

Les sources des différentes cartes et illustrations sont indiquées en bas, à droite des planches d'illustrations, groupées avec l'échelle et l'indication du nord géographique.

Sauf indication contraire, les données présentées datent de 2000.

### Les unités territoriales

Les cartes présentant des données statistiques sont, pour la grande majorité, basées sur un découpage communal. La légende ne présente alors pas d'indication particulière. Quand ce n'est pas le cas (cartes établies sur les cantons, bassins versants, régions agricoles ou forestières...), l'échelon géographique est indiqué en légende.

### Espace à morphologie urbaine dominante

La délimitation espace rural/espace urbanisé utilisée dans l'atlas est basée sur des données de 1999 et 2000. Elle est reportée sur la plupart des cartes, même plus anciennes, à titre de référence spatio-temporelle. La dénomination employée est «espace à morphologie urbaine dominante en 2000».

### Les cartes statistiques

Pour les symboles surfaciques (ou en aplat), la valeur 0 et les données manquantes ou non communicables en raison du secret statistique sont représentées en blanc.

### Les cartes de synthèse ou typologie

Elles résultent d'interprétations statistiques complexes. Ces traitements tentent de dégager des groupes aux caractéristiques proches (ex : typologie rurale, typologie agricole...).

## Distinguer le rural de l'urbain

Dans le cadre de la réalisation de l'atlas agricole et rural de l'Île-de-France, la délimitation entre espace rural et espace urbanisé a nécessairement dû être précisée. Ce découpage sert de base à différentes approches thématiques (étude démographique, emplois, infrastructures, équipements commerciaux, services...), qui permettront de compléter et de préciser les caractéristiques de l'espace rural francilien.

Pour des raisons de traitement statistique des données, cette délimitation se base sur les limites communales.

## Un regard différent...

De nombreuses délimitations existent entre l'urbain et le rural. Cependant, aucune ne permet l'approche territoriale et morphologique souhaitée dans cet atlas. C'est davantage le territoire, la perception des habitants, les paysages, l'occupation des sols (agriculture, forêts...) qui sont ici ciblés plutôt que les bassins d'emploi ou les migrations pendulaires, sur lesquels s'appuient notamment les aires urbaines de l'Insee.

Le principe de continuité de l'urbain et l'étude de la population (nombre, densité) servent de base à ce découpage, en y combinant la part de superficie rurale présente dans chaque commune.

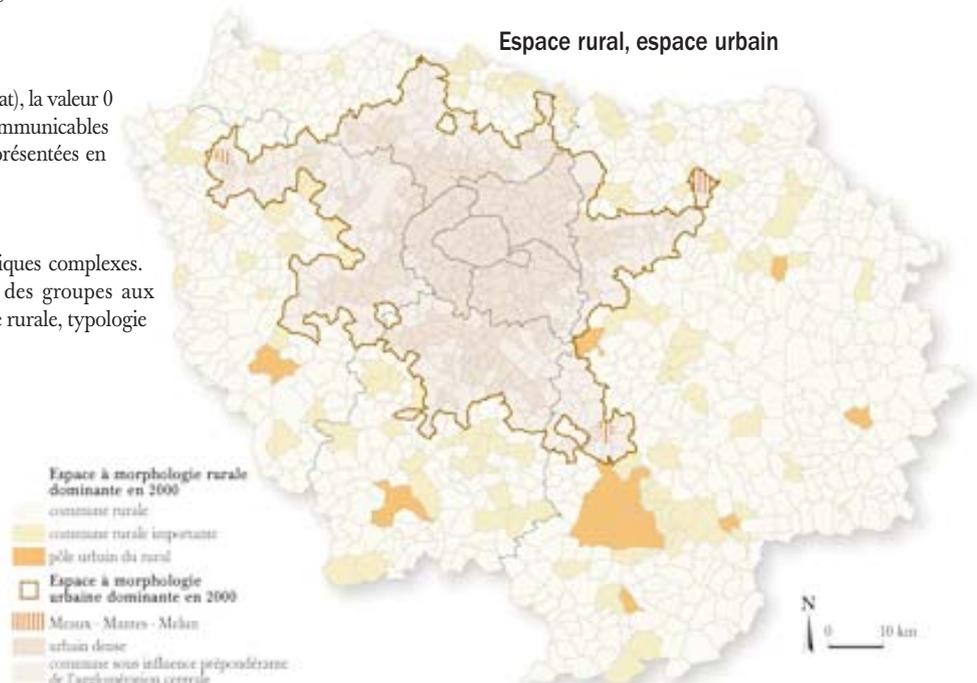
## ... toujours à parfaire selon l'objet observé

Même si ce découpage se rapproche du terrain et de la perception que les gens ont de leur territoire, un seul découpage pour décrire la complexité du rural francilien ne suffit pas. L'échelon communal utilisé est par exemple peu adapté aux phénomènes «naturels». Aussi, selon les thématiques étudiées et les données disponibles, un découpage en bassins versants hydrographiques, en régions agricoles ou forestières, en unités paysagères... a parfois été préféré.

## L'Insee : unités et aires urbaines

L'Insee a élaboré un zonage en **unités urbaines**. Il se réfère à une notion morphologique de continuité du bâti (moins de 200 mètres doivent séparer les différents ensembles d'habitation) et s'appuie sur la population concernée : 2 000 personnes doivent résider dans ces territoires agglomérés. L'Insee a ensuite élaboré un zonage en **aires urbaines** qui intègre, en plus de la continuité du bâti, le nombre d'emplois offerts et les trajets domicile/travail entre l'unité urbaine et les communes avoisinantes. 1 584 communes appartiennent ainsi à l'aire urbaine de Paris, dont 1 211 communes franciliennes, sur les 1 300 que compte la région.

Espace rural, espace urbain





## Espace rural-espace urbain

De manière très simple, une première délimitation consiste à distinguer le territoire rural du territoire qui ne l'est pas. La majeure partie du territoire régional présente en effet des caractéristiques rurales : agriculture, forêt, bourgs et villages... se démarquant nettement du continuum de la tache urbaine de l'agglomération centrale.

**L'espace à morphologie rurale dominante** (espace rural) est composé de communes rurales et de communes urbaines non rattachées au continuum de l'agglomération centrale.

Au sein de l'espace rural, plusieurs catégories ont été distinguées :

- les communes rurales : ce sont des communes dont la population est peu importante (inférieure à 2 000 hab.), avec un territoire rural très important ou entourées de communes au territoire fortement rural (en fonction de la superficie communale). Pour assouplir ce seuil de 2 000 habitants et prendre davantage en compte la dimension territoriale, les communes de 2 000 à 2 500 habitants avec une superficie rurale importante (> 85 %) sont aussi considérées comme rurales ;
- les communes rurales importantes : ce sont des communes avec une population plus élevée (2 000 à 5 000 habitants) que celle des communes rurales. Elles structurent le réseau des communes rurales environnantes ou sont en bordure de pôles plus fortement urbanisés. Les communes les moins peuplées (2 000 à 2 500 habitants) ayant un territoire au caractère rural moins marqué que dans les communes rurales (< 85 %) ont été rattachées aux communes rurales importantes ;
- les pôles urbains du rural : ce sont des villes importantes, de 10 500 à 35 000 habitants, qui structurent largement le territoire rural francilien.

## Les concepts clés du découpage rural/urbain

**Continuité urbaine** : construite en fonction de l'occupation du sol d'après le MOS<sup>(1)</sup> 1999 : postes «urbains», y compris l'«urbain ouvert» (équipements sportifs, golfs...), sauf infrastructures de transports. La continuité est établie lorsque deux zones urbaines du MOS sont éloignées de moins de 200 m.

**Territoire rural** : espaces agricoles, naturels et forestiers d'après le MOS 1999.

**L'espace à morphologie urbaine dominante** (espace urbain central autour de l'agglomération parisienne) est caractérisé par une continuité urbaine établie en fonction de l'occupation du sol (MOS<sup>(1)</sup> 1999), auquel ont été rattachées les villes nouvelles. Même si la dominante est urbaine, des zones agricoles et boisées existent encore parfois très près de Paris...

Au sein de l'espace urbain, plusieurs catégories ont été distinguées :

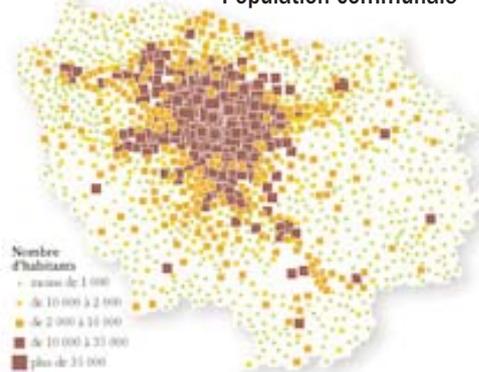
- Meaux, Mantes, Melun : ce sont d'anciens pôles urbains structurants du rural qui ont été rattrapés par l'urbanisation de l'agglomération principale. Ils sont fortement peuplés : plus de 35 000 habitants.

Pour les autres communes, le pourcentage de territoire rural définit la différence entre :

- l'urbain dense : ce sont les communes les plus fortement urbanisées (espaces agricoles, naturels et forestiers < 45 %) ;
- les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale : ce sont des communes urbaines, mais qui présentent un pourcentage important de rural (espaces agricoles, naturels et forestiers > 45 %). Cet ensemble est communément désigné dans l'atlas sous l'appellation «périurbain».

(1) MOS : inventaire cartographique informatisé de l'occupation du sol francilien réalisé par l'AURIF à partir de photographies aériennes, appelé mode d'occupation du sol et réalisé en moyenne tous les quatre ans.

Population communale



Part du rural



Continuité urbaine



## Espace à morphologie urbaine dominante (espace urbain)\*

- Communes du continuum urbain	< 45 % rural	Urbain dense
- Communes en ville nouvelle	> 45 % rural	Communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale
- Anciens pôles urbains du rural en relation avec la zone urbaine centrale	> 35 000 hab.	Meaux, Mantes, Melun

## Espace à morphologie rurale dominante (espace rural)\*

- Communes à dominante rurale	< 2 000 habitants et les communes de 2 000 à 2 500 habitants ayant une superficie rurale > 85 %	Communes rurales
- Communes sans continuité avec l'agglomération centrale	2 500 à 10 500 habitants et les communes de 2 000 à 2 500 habitants ayant une superficie rurale < 85 %	Communes rurales importantes
	10 500 à 35 000 habitants	Pôles urbains du rural

\* Remarque : des ajustements ont été réalisés pour mieux tenir compte des spécificités de quelques communes. Ainsi, certaines communes proches du continuum (< 300 m) et/ou à forte densité de population (> 4 hab/ha, soit 400 hab/km<sup>2</sup>)

ont été rattachées à l'espace morphologie urbaine dominante. Certaines communes en liaison avec le continuum urbain, mais fortement rurales (densité inférieure à 4 hab/ha et population inférieure à 1 800 habitants), ont été classées en communes rurales.



# *L'Île-de-France rurale*



Y. Arthus-Bertrand / Jaurif

# CHIFFRES CLÉS

## L'espace rural

	Espace à morphologie rurale dominante		Espace à morphologie urbaine dominante				Région	
			Communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale		Urbain dense (y compris Meaux, Mantes, Melun)			
	ha	en %	ha	en %	ha	en %	ha	en %
Superficie de l'espace rural d'après le Mode d'occupation du sol								
1982	834 576,9	92,7	120 049,4	74,8	38 839,1	26,6	993 465,4	82,3
1990	828 068,4	91,9	114 383,4	71,2	33 287,2	22,8	975 739,1	80,8
1994	825 316,7	91,6	11 377,2	7,1	31 227,5	21,4	967 921,5	80,2
1999	819 753,0	91,0	107 956,6	67,2	29 382,0	20,1	957 091,6	79,3
Superficie de l'espace urbain d'après le Mode d'occupation du sol								
1999	80 905,5	9,0	52 640,2	32,8	116 606,8	79,9	250 152,5	20,7
Superficie totale	900 658,5	100,0	160 596,7	100,0	145 988,9	100,0	1 207 244,0	100,0

Sources : Insee, MOS 1982, 1990, 1994, 1999

## Consommation de l'espace rural par l'espace urbain

	Espace à morphologie rurale dominante		Espace à morphologie urbaine dominante				Région	
			Communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale		Urbain dense (y compris Meaux, Mantes, Melun)			
	ha	en % du rural	ha	en % du rural	ha	en %	ha	en % du rural
Entre 1982 et 1999	16 841,2	2,0	12 904,5	10,7	10 331,7	26,6	40 077,4	4,0
Consommation annuelle	990,7		759,1		607,7		2 357,5	

Sources : Insee, MOS 1982, 1990, 1994, 1999

## Les régions agricoles

Région agricole	SAU (en millier d'hectares)	Part de la SAU dans la superficie totale de la région agricole	Évolution 1988-2000 de la SAU (%)	Nombre d'exploitations en 2000	Évolution 1988-2000 du nombre d'exploitations (%)	SAU moyenne (ha) par exploitation	UTA totales	Part des cultures dans la SAU (%)						Nombre total de bovins	Nombre total de volailles
								céréales	oléo-protéagineux	betteraves	légumes frais	vergers	cultures florales		
Bassée	22,7	58,7	-3,0	213	-31,9	106,8	329	64,6	17,7	8,8	0,5	0,0	0,1	183	12 350
Beauce	49,2	73,4	-0,4	480	-23,7	102,6	723	67,3	19,0	6,1	0,6	0,0	0,0	249	34 546
Bocage Gâtinais	24,7	68,3	3,5	269	-20,2	91,9	372	62,2	22,4	6,1	0,0	0,0	0,1	288	35 539
Brie Boisée	14,1	34,1	-14,7	173	-27,0	81,5	328	60,6	18,9	3,9	1,0	0,0	0,2	2 080	39 828
Brie Centrale	32,1	79,6	1,5	252	-12,2	127,2	468	63,1	16,4	10,4	0,7	0,1	0,0	1 287	69 487
Brie Champenoise	28,4	79,2	0,8	217	-16,9	131,0	353	63,1	22,6	8,3	0,4	0,0	0,0	301	82 846
Brie Est	22,8	86,0	6,7	196	-20,3	116,4	333	67,7	18,2	2,3	0,6	0,0	0,0	1 747	75 091
Brie Française	36,8	53,8	-4,9	305	-28,1	120,7	799	59,1	15,0	16,0	0,5	0,1	0,1	487	6 964
Brie Humide	14,6	38,7	-4,1	125	-23,3	116,8	169	61,7	19,0	3,6	0,1	0,0	0,0	1 484	11 752
Brie Laitière	30,9	72,0	0,8	317	-26,5	97,3	517	62,2	18,5	2,9	0,3	0,1	0,0	5 431	134 855
Butte de Dammartin	2,4	50,2	12,1	18	-37,9	133,6	34	59,3	19,8	10,1	0,0	0,0	0,0	252	8 703
Ceinture de Paris	15,5	9,3	-16,5	727	-54,9	21,3	2 063	60,9	9,1	3,3	7,5	3,4	0,9	815	18 586
Drouais	17,6	70,6	-1,3	226	-30,2	77,8	241	62,7	25,2	0,0	0,0	0,1	0,0	1 098	59 282
Gâtinais	47,4	69,9	2,7	472	-35,4	100,5	800	65,5	11,9	12,0	0,5	0,0	0,0	410	63 244
Goële et Multien (77), Vieille France (93 et 95)	44,5	59,1	-3,6	373	-24,5	119,3	921	58,0	11,6	15,7	3,5	0,4	0,1	1 648	274 906
Hurepoix	21,0	44,4	-3,3	303	-32,1	69,4	604	60,8	20,2	1,2	0,4	0,1	0,2	2 235	151 818
Montois	8,2	54,9	1,8	91	-24,8	89,9	116	64,5	21,1	4,4	0,0	0,0	0,0	594	155 527
Orxois	6,7	78,8	7,2	46	-9,8	146,6	90	61,1	17,6	9,3	0,0	0,4	0,0	617	0
Pays de Bière et Forêt de Fontainebleau	15,5	22,4	-4,2	225	-32,4	68,7	475	59,3	16,0	7,1	3,3	0,1	0,1	490	98 314
Plaine de Versailles	23,9	46,6	-3,4	303	-28,9	79,0	681	65,0	16,7	0,0	1,0	0,4	0,2	1 458	55 817
Vallées de la Marne et du Morin	31,1	91,6	-6,1	359	-32,5	86,7	607	61,0	17,6	4,8	1,1	0,1	0,0	3 692	28 098
Vallée de la Seine	10,7	15,1	-6,3	184	-42,3	58,3	290	63,0	15,7	0,3	2,3	0,5	0,0	994	916
Vexin	39,8	62,1	-1,0	371	-27,3	107,3	784	58,1	15,1	10,1	0,2	0,3	0,0	3 959	303 032
Yveline	22,5	30,8	-3,8	293	-29,9	76,7	607	58,2	21,6	0,4	0,1	0,1	0,0	1 837	132 084
Île de France	583,2	48,3	-2,0	6 538	-32,4	89,2	12 700	62,2	17,2	7,2	1,0	0,2	0,1	33 636	1 850 585

SAU = superficie agricole utilisée

UTA = unité de travail annuel

Sources : Agreste, recensements agricoles 1988 et 2000

## Les régions forestières

Région forestière	Caractéristiques de la région forestière				Forêts autres que forêt de production	Forêts de production			Feuillus		Résineux		Futaie		Mélange futaie-taillis		Taillis		
	superficie de la région en ha	superficie forestière en ha	taux de boisement	part de la forêt francilienne		ha	ha	relevant du régime forestier (%)	privées (%)	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Bassée	22 878	3 223	14,1 %	1,2 %	185	3 038	0	100	3 038	94,3	0	0,0	319	9,9	1 873	58,1	846	26,2	
Beauce	52 805	4 278	8,1 %	1,5 %	415	3 863	0	100	3 470	81,1	393	9,2	1 166	27,3	2 079	48,6	618	14,4	
Brie	378 182	82 068	21,7 %	29,5 %	5 227	76 841	27	73	73 894	90,0	2 947	3,6	32 025	39,0	39 934	48,7	4 882	5,9	
Champagne crayeuse	8 614	147	1,7 %	0,1 %	48	99	0	100	53	36,1	46	31,3	99	67,3	0	0,0	0	0,0	
Gâtinais	72 133	11 596	16,1 %	4,2 %	333	11 263	0	100	8 821	76,1	2 442	21,1	3 361	29,0	5 842	50,4	2 060	17,8	
Pays des Yvelines et de Fontainebleau	382 939	127 868	33,4 %	46,0 %	12 536	115 332	43	57	95 868	75,0	19 464	15,2	63 824	49,9	44 152	34,5	7 356	5,8	
Tardenois	17 821	3 811	21,4 %	1,4 %	241	3 570	5	95	3 434	90,1	136	3,6	1 256	33,0	2 132	55,9	182	4,8	
Vallée de la Seine	53 126	8 395	15,8 %	3,0 %	2 669	5 726	61	39	5 332	63,5	394	4,7	2 870	34,2	2 301	27,4	555	6,6	
Vexin	82 193	17 908	21,8 %	6,4 %	1 200	16 708	6	94	15 978	89,2	730	4,1	3 827	21,4	10 564	59,0	2 317	12,9	
Vieille France	136 101	18 652	13,7 %	6,7 %	4 166	14 486	37	63	14 395	77,2	91	0,5	4 640	24,9	6 980	37,4	2 866	15,4	
Total	1 183 914	274 723	23,0 %	100,0 %	26 835	247 888	32	68	221 245	80,5	26 643	9,7	113 068	41,2	113 984	41,5	20 836	7,6	

Sources : FN



## PERCEPTION, RESSOURCES ET TERRITOIRES



### 1 • Perceptions croisées

*Entre ruralité vécue et ruralité rêvée, comment les Franciliens perçoivent-ils l'espace rural de leur région ? La vision et les attentes diffèrent pour les ruraux et pour les urbains, selon l'espace observé : espace agricole, forêt, villages... Selon les thèmes, elles se rapprochent des observations faites au niveau national ou, au contraire, s'en écartent.*



### 2 • Milieu physique et ressources

*Les activités humaines, et particulièrement l'agriculture, sont dépendantes du milieu physique. Climat, relief, cours d'eau, sols et sous-sol, ont conditionné l'implantation des villes, des productions agricoles, des espaces boisés, selon une trame encore visible actuellement.*



### 3 • Un territoire, des territoires

*Au-delà des simples découpages administratifs, de nombreuses entités imbriquées composent le territoire francilien. Ces découpages – pays, régions forestières ou agricoles, bassins versants – résultent du milieu physique, de l'occupation du sol, des activités humaines. On redécouvre leur pertinence aujourd'hui.*



### 4 • La forêt

*Grande composante de l'espace rural francilien, la forêt exerce des fonctions diverses. Entre forêt de production, réserve de biodiversité et forêt de loisirs, les forêts franciliennes sont de plus en plus multifonctionnelles.*



# L'ESPACE RURAL VU PAR LES FRANCILIENS : AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE BÂTI

*Les Franciliens ont une perception très positive de leur rural. Ils associent bâti rural et patrimoine, agriculture et figure emblématique, forêt et lieu privilégié de balade.*

## Une perception très positive de l'espace rural

L'espace rural est implicitement lié aux souvenirs des connotations très positives. Beaucoup de Franciliens et plus d'un tiers des Français y ont passé leurs premières années et évoquent des souvenirs heureux. Les premiers termes qui viennent à l'esprit pour qualifier l'espace rural ont par conséquent des connotations très positives. 39 % des Franciliens (31 % des Français) évoquent ainsi spontanément «la campagne, les champs, la végétation». 20 % des Français citent ensuite «le calme, le silence, la tranquillité». Les Franciliens citent également cet item, mais de façon moins prononcée (11 % pour les ruraux et 14 % pour les urbains), certainement en raison des nuisances sonores (routières, aériennes...) nuanciant l'impression de calme ressentie.

Un renversement des valeurs ville-campagne semble d'ailleurs s'opérer. Si la ville conserve l'apanage de la modernité, du progrès et du travail, par opposition aux zones rurales plus traditionalistes, la campagne a désormais la préférence des Français en ce qui concerne la beauté, la qualité de vie, le sentiment de liberté, autrefois dévolus à la cité. Même à Paris, 56 % des gens associent la liberté à la campagne et ce sentiment augmente dans les zones rurales reculées (68 % dans la France entière).

## Le patrimoine rural bâti très apprécié

Les Français sont très attachés à la valeur patrimoniale du rural. Ils considèrent à 95 % qu'il est important de préserver et de mettre en valeur le patrimoine rural national. Spontanément, quand on parle de patrimoine rural, c'est le bâti qui est évoqué (40,5 % des Français) : «villages, et édifices traditionnels», mais également le cadre «nature et paysages» (35 %). L'agriculture (paysans, élevage, produits...) et l'environnement (calme, espace, qualité de vie) viennent tout de même à l'esprit de plus d'un Français sur quatre. Les ruraux franciliens mettent également en tête les «villages, et édifices traditionnels» (38 %). Vient ensuite la sphère agricole (18 %) puis

le cadre naturel (10 %). Les agriculteurs, notamment, prennent davantage conscience que la terre, support de leur activité, constitue également un patrimoine. Le calme et la qualité de vie transparaissent peu dans les évocations spontanées du patrimoine rural par les Franciliens.

## Une agriculture, toujours emblématique

L'agriculture n'apparaît qu'en filigrane des évocations spontanées de l'espace et du patrimoine rural. Plus des deux tiers des Franciliens perçoivent la campagne avant tout comme un paysage et non comme un lieu de production. Les activités agricoles forment une toile de fond, un cadre de vie. Pour autant, Français et Franciliens conservent des liens forts avec les agriculteurs et restent particulièrement attachés à leur gestion de l'espace.

## Un fort attachement aux agriculteurs

Interrogés directement sur l'agriculture en tant qu'activité, les Franciliens, comme la majorité des Français lui manifestent un profond attachement et reconnaissent ses différents rôles. Si la fonction productive demeure en tête, la préservation de l'environnement, le maintien d'une vie rurale active ainsi que l'entretien des paysages et l'aménagement des campagnes sont également fortement plébiscités parmi les rôles importants joués par les agriculteurs. Français et Franciliens comprennent les contraintes engendrées par l'exercice de l'activité agricole et la nécessité d'aides financières – il n'y a d'ailleurs pas de remise en cause des aides européennes versées aux agriculteurs. Ils ont en contrepartie des exigences élevées, notamment en termes d'environnement et de qualité des produits, et se trouvent globalement insuffisamment informés (58 %) sur l'agriculture et les agriculteurs. Ce sentiment est particulièrement rencontré dans l'agglomération parisienne (63 %). Les Franciliens estiment de plus à 78 % «qu'une trop grande coupure s'est instaurée entre les habitants des zones urbaines et les agriculteurs» (71 % au niveau national) et la déplorent. Ils souhaitent un maintien des

agriculteurs par des mesures concrètes : installation des jeunes, reprises des exploitations...

## Un contact privilégié avec le monde agricole

Les ruraux franciliens ont des liens privilégiés avec leurs agriculteurs. Plus de la moitié d'entre eux ont acheté des produits alimentaires à un agriculteur au cours des douze derniers mois (49 % pour la France entière) ; 68 % ont discuté du métier d'agriculteur ou des activités agricoles (51 % pour la France entière) et 32 % ont demandé un service à un agriculteur (21 % pour la France entière). Par contre, seulement 7 % des ruraux franciliens disent fréquenter régulièrement une cueillette et 48 % n'y vont jamais. Ce type de commercialisation répond certainement davantage aux attentes des citadins.

Ils sont en revanche sensibles aux signes de qualité (78 %), même s'ils sont très mitigés sur la création d'un label francilien et ne manifestent pas réellement de soutien à l'idée de payer plus cher les produits ainsi labellisés.

## Diversité de paysages, diversité de perceptions

L'évocation spontanée des paysages agricoles d'Île-de-France se réfère pour plus de la moitié aux grandes cultures, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elles représentent plus des 9/10 des terres agricoles franciliennes. Les termes employés sont essentiellement positifs (immensité, horizons, référence au ciel...) ou plus négatifs (monotonie, monoculture...). Les paysages d'élevage avec les animaux, les prés, pourtant peu présents en Île-de-France, ont une place importante dans la représentation mentale des paysages agricoles. Ils remportent d'ailleurs avec les paysages de vergers la préférence des Franciliens, évoquant les souvenirs d'enfance, les images bucoliques, des odeurs et couleurs : prés verdoyants avec troupeaux, arbres en fleurs ou en fruits... Les Franciliens apprécient moins les paysages de grandes cultures, sauf quand aucun motif urbain ne vient les perturber. Enfin, ils connaissent peu les paysages de maraîchage. Seuls les habitants du périurbain, au contact de ces productions semblent les apprécier davantage.

Tous paysages confondus, les paysages de forêt sont largement plébiscités, bien devant les paysages agricoles.

## Les forêts plébiscitées

Plus que le paysage, c'est le milieu forestier, la forêt vue de l'intérieur qui est spontanément décrite, avec l'évocation des différentes variétés d'arbres, les jeux de lumières, l'influence des saisons : l'odeur des champignons, les feuilles mortes... La forêt garde une forte attractivité. La description de la forêt idéale pour les Franciliens est partagée entre une forêt aménagée, entretenue, avec des aires de pique-nique... et une forêt sauvage de feuillus avec des animaux, des odeurs... Les qualités «idéales» sont la beauté du cadre et de la nature, le calme et la tranquillité.

La forêt de Fontainebleau est incontestablement la plus plébiscitée, répondant à tous ces critères et dont la renommée et l'origine de ses visiteurs dépassent largement les limites régionales.

La balade en forêt demeure l'un des loisirs favoris des Franciliens. Huit Franciliens sur dix expriment un goût prononcé pour les sorties en forêt et la moitié d'entre eux la fréquentent régulièrement. Ce sont les habitants du périurbain qui disent le plus fréquenter les forêts et non les populations les plus urbaines. 35 % des Parisiens déclarent même ne jamais y aller. D'une manière générale, 65 % des Franciliens se déclarent très satisfaits de leur dernière sortie en forêt ; ce pourcentage atteignant même 90 % pour Fontainebleau. Plus de 6 millions de Franciliens de plus de 18 ans fréquentent ainsi les forêts franciliennes, qui, loin d'être désertées au profit d'autres formes de loisirs, restent très prisées.

La réalisation de cette fiche s'appuie sur différents sondages et études réalisés dans la France entière ou en Île-de-France :

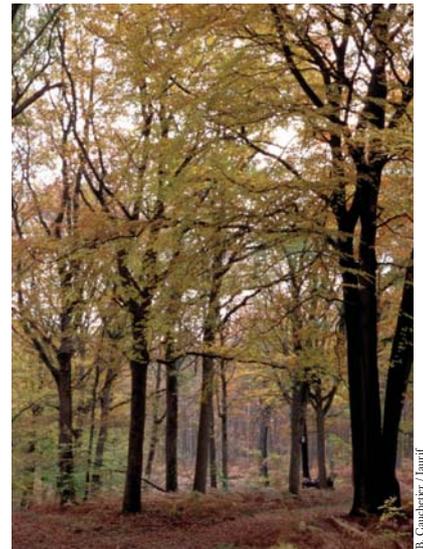
- Sondage IPSOS pour le ministère de l'Agriculture, janvier 2002 : «Les Français et le patrimoine rural».
- Sondage IPSOS pour le ministère de l'Agriculture, janvier 2002 «Les Français et l'agriculture».
- HERVIEU B., VIARD J. *Au bonheur des campagnes*, Ed. de l'Aube, 2001.
- Enquête sur la perception de l'espace rural par les habitants de l'espace rural francilien, IAURIF, 2003.
- Enquête sur la fréquentation des forêts publiques en Île-de-France (1998) dans le cadre de l'évaluation du contrat de plan État-Région 1994-1999 de l'Île-de-France, CREDOC.
- ENSPV. *Les habitants de la ceinture verte et leur voisinage agricole*, 1995.

# DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DE L'ESPACE RURAL



B. Gégault / Janrif

Tous types de paysages confondus, la forêt est largement plébiscitée. Quand on parle de patrimoine, c'est le bâti qui ressort spontanément.



B. Caudelet / Janrif



Les paysages agricoles plébiscités sont surtout les paysages de campagne traditionnelle, vallonnée, avec des haies, des animaux. Les paysages de grandes cultures séduisent quand aucun motif urbain ne vient nuire à leur immensité. Les paysages de maraîchage, moins connus, sont surtout appréciés des périurbains et mettent bien en valeur le contraste ville-campagne.



X. Pico / Janrif

1<sup>er</sup> prix citadin du concours photo «Les paysages agricoles franciliens» IAURIF-DRIAF 2003



R. Keramec / Janrif

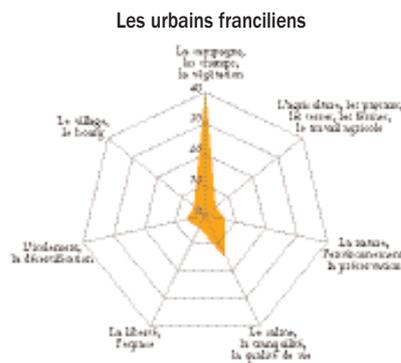
1<sup>er</sup> prix agriculteur du concours photo «Les paysages agricoles franciliens» IAURIF-DRIAF 2003



R. Bachelon / Janrif

Photo concours photo «Les paysages agricoles franciliens» IAURIF-DRIAF 2003

## Perception de l'espace rural - Comparaison entre les Franciliens, ruraux et urbains, et les Français



La question posée était la suivante : «Si l'on vous demande de parler de l'espace rural, quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?»

L'évocation de la campagne, des champs, de la végétation se détache nettement.

Les références à l'agriculture, à la nature, à la liberté ou à l'espace sont très marquées chez les ruraux franciliens.

Le calme, le silence, mais aussi l'isolement sont par contre moins ressentis que dans l'ensemble de la France.

Source : CREDOC. Les Français et l'espace rural, mars 2001. Enquête sur la perception de l'espace rural par les habitants de l'espace rural francilien, IAURIF, 2003.

# LA RURALITÉ VUE PAR LES FRANCILIENS : CHOIX, PRATIQUES ET MODES DE VIE

*Vivre dans le rural francilien semble aujourd'hui être majoritairement un choix délibéré.*

*Avec un territoire rural et un mode de vie entre ville et campagne, empruntant aux citadins loisirs et culture et s'appuyant sur les atouts de la campagne – nature, qualité de vie, liberté –, les ruraux franciliens ne sont pas prêts à céder leur place et comptent bien préserver leur espace rural aux portes de Paris...*

## L'espace rural francilien : un choix de vie entre ville et campagne

**Le sentiment de vivre en zone rurale...**

40 % des Français estiment résider en zone rurale, alors qu'ils ne sont que 25 % d'après la définition du rural de l'Insee. Le sentiment de vivre en zone rurale ne correspond donc pas forcément aux critères statistiques qui définissent le rural, fondés notamment sur les modes de vie (migrations pendulaires...). C'est, entre autres, ce qui a conduit, dans cet atlas, à se baser davantage sur l'occupation du sol pour délimiter l'espace à morphologie rurale dominante. Cela semble correspondre à la perception des habitants : plus de 80 % des habitants de l'espace rural francilien ainsi défini estiment habiter en zone rurale. Cette perception est essentiellement fondée sur leur lieu de résidence, dans un village avec peu d'habitants, sur la proximité des champs et des activités agricoles.

Malgré ses 11 millions d'habitants et ses grandes infrastructures, l'Île-de-France semble donc avoir, malgré tout, une réelle perception de son rural.

Les ruraux franciliens ressentent l'influence de la ville, évoquant un «rural sous influence urbaine» (9 %), mais ils évoquent aussi de manière assez surprenante une sorte d'«urbain sous influence rurale» (8 %), essentiellement dans les pôles urbains du rural, en raison de l'entourage immédiat des champs et de la présence de commerces ou d'activités liés à l'agriculture : réparation d'engins agricoles, coopératives...

... sous influence de la capitale

L'influence de l'agglomération est cependant toujours présente. Les ruraux franciliens n'ont pas l'impression d'appartenir à l'agglomération parisienne (72 %), mais se sentent sous l'influence de Paris (52 %), essentiellement en raison de l'impor-

tance des migrations pendulaires (19 %), de sa proximité et de sa facilité d'accès (19 %). Cette proximité semble plutôt bien vécue, la majorité s'y rendant surtout pour des raisons culturelles. Ceux qui sont contraints (travail, raisons administratives...) sont plus négatifs quant à cette influence.

## Vivre dans l'espace rural francilien

La vie à la campagne séduit beaucoup les Français. Ils estiment en effet à 84 % que la vie à la campagne est plus agréable que la vie en ville. Les Franciliens partagent largement cette opinion. Leur choix de venir s'installer dans le rural francilien est motivé par la recherche d'un cadre de vie de qualité (28 % contre 27 % au niveau national) même si les contraintes professionnelles et l'accession à la propriété additionnées restent le critère dominant (respectivement 21 % et 12 % en Île-de-France, 14 % et 15 % au niveau national). S'ils pouvaient choisir leur lieu de vie sans aucune contrainte, plus de la moitié des ruraux franciliens souhaiteraient rester dans l'espace rural francilien : 46 % là où ils vivent actuellement et 7 % ailleurs dans le rural francilien. 26 % seraient attirés par la campagne en province et seulement 2 % par Paris. Les nouveaux venus sont généralement issus de la ville, mais sont rarement totalement étranger à l'espace rural. Beaucoup d'entre eux y ont passé leur enfance ou leurs vacances.

## La qualité de vie et l'équilibre

Les habitants de l'espace rural francilien estiment que ce qui caractérise le mieux leur cadre de vie est la qualité de vie (45 %), suivie de l'équilibre qui y règne : ni trop près de la ville, ni trop loin (28 %). Le rural francilien répond parfaitement à la tendance générale de vouloir bénéficier à la fois de la qualité de vie que réserve la campagne et de la proximité de la ville pour le travail,

les services, les loisirs. Il se distingue cependant par l'absence de sentiment d'isolement plus répandu dans la France entière. La nature et la beauté des paysages (11 %) et la proximité de Paris (10 %) sont à égalité dans les caractéristiques environnementales. L'affirmation du critère «qualité de vie» est d'autant plus net que l'on s'éloigne de l'agglomération. Cette dernière exerce également son influence sur les menaces ressenties : l'étalement urbain, la pollution, les infrastructures. Malgré cette perception globalement positive de l'espace rural et de l'influence de Paris, les ruraux ont cependant tendance à surestimer la place de l'urbain dans l'occupation du sol francilien : ils estiment l'urbain à près de 40 % de la superficie régionale alors qu'il en occupe moins du quart.

Au-delà de la perception générale d'équilibre ville-campagne ressentie comme un des critères définissant le mieux leur cadre de vie, le quotidien des ruraux franciliens se partage entre ville et campagne. Ils partagent ainsi leurs courses entre les grandes surfaces et les petits commerces de proximité (30 %). En ce qui concerne leurs loisirs, ville et campagne se complètent. 41 % pratiquent leurs loisirs à la campagne, 28 % dans la ville la plus proche et 22 % profitent de la proximité de Paris, les trois n'étant pas incompatibles. Plus des deux tiers affirment pratiquer des loisirs en relation avec l'espace rural : randonnée, pêche, chasse, équitation..., la pratique de l'équitation étant plus fréquente dans l'ouest de l'Île-de-France que dans l'est. Les zones forestières et agri-

coles sont des lieux de balades privilégiés, avec tout de même une nette préférence pour les forêts. Ainsi, sur un an, pour 100 balades effectuées, 62 ont lieu en forêt, 38 dans l'espace agricole.

## Un espace et des modes de vie à préserver

### L'urbanisation, principale menace

Les ruraux franciliens et d'une manière générale, les Français sont très attachés à l'espace rural et sensibles à sa préservation. Pour les Franciliens plus que les autres, la première menace est l'urbanisation. Ils sont ainsi un tiers à estimer que la mesure prioritaire à prendre en faveur de l'espace rural francilien est d'éviter, ou tout du moins de contrôler, l'étalement urbain. Parmi les rares nuisances perçues dans l'espace rural francilien, les plus marquées sont celles liées à la proximité d'une grande ville, essentiellement le bruit et la pollution. La menace de l'agglomération est donc bien plus large que sa seule emprise au sol, ayant des conséquences sur le territoire rural alentour.

### Conserver le rural tel quel

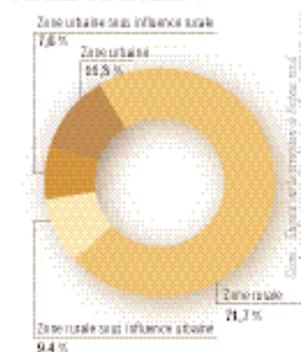
L'influence de la ville se fait également ressentir dans le quotidien des ruraux. Si les modes de vie s'homogénéisent entre urbains et ruraux avec une même exigence de services et de loisirs, dans le même temps un certain nombre d'équipements de proximité sont relégués en ville (bureaux de postes, épiceries, écoles...).

Les ruraux sont généralement favorables à la préservation du milieu rural tel qu'ils le connaissent aujourd'hui, en valorisant notamment le développement économique à travers l'agriculture et les produits locaux ainsi que l'artisanat. Le maintien de l'agriculture est une des priorités : le rural sans agriculteur ne serait plus le rural...

La réalisation de cette fiche s'appuie sur différents sondages et études réalisés dans la France entière ou en Île-de-France :

- CREDOC. *Les Français et l'espace rural*, mars 2001, document réalisé à la demande de l'unité mixte de recherche INRA-ENESAD, à partir de l'enquête «Conditions de vie et aspirations des Français» du CREDOC.
- HERVIEU B., VIARD J. *Au bonheur des campagnes*, Éd. de l'Aube, 2001.
- Enquête sur la perception de l'espace rural par les habitants de l'espace rural francilien, IAURIF, 2003.

## Les habitants de l'espace rural francilien se sentent-ils ruraux ou urbains ?

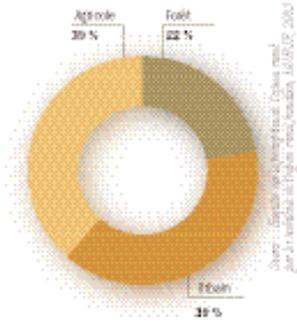


La question soumise a été posée aux habitants de l'espace rural francilien : «Dire-vous si vous êtes ou si vous le sentez plus dans une zone urbaine ou dans une zone rurale ? Pourquoi ?». Le résultat des réponses donne quatre possibilités de réponse au sein desquelles le sentiment d'habiter en zone rurale domine largement.

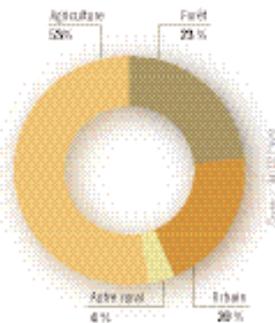
# VIVRE DANS L'ESPACE RURAL FRANCILIEN

## L'occupation du sol en Île-de-France : entre perception et réalité

Occupation du sol perçue par les Franciliens habitant l'espace rural



Occupation du sol réelle



La question posée était :

«En termes de superficie, quel pourcentage représentent, selon vous, l'agriculture, la forêt et l'urbain en Île-de-France ?»

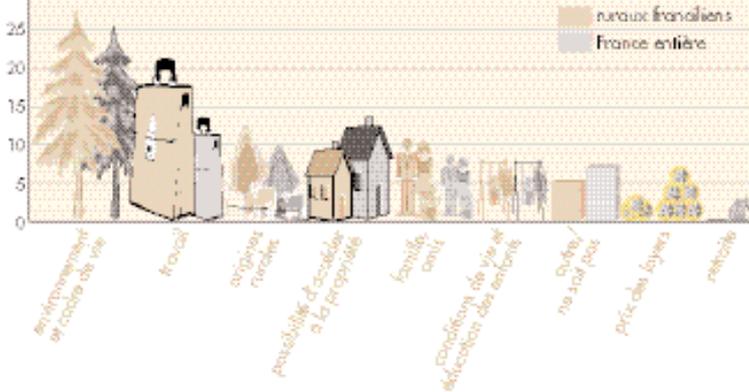
*L'urbain est surestimé au détriment de l'espace agricole.*



Fête de village (78).

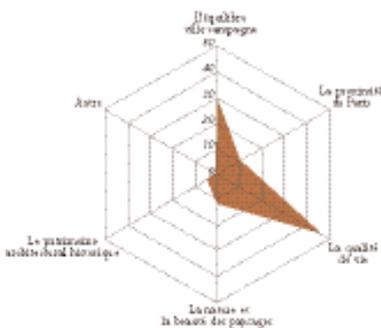
## L'installation en milieu rural, quels critères ?

CREDOC, Les Français et l'espace rural, mars 2001 et Enquête sur la perception de l'espace rural par les habitants de l'espace rural francilien, IAURIF, 2003.



Le rural francilien : un cadre de vie de qualité à proximité de Paris...

## Comment les ruraux franciliens définissent-ils leur cadre de vie ?



## Vivre dans l'espace rural, quelles nuisances ressenties ?



Source : Enquête sur la perception de l'espace rural par les habitants de l'espace rural francilien, IAURIF, 2003.



© ADP - Service Images / D. Darzac

# CLIMAT, RELIEF ET GÉOLOGIE : LES CONDITIONS PHYSIQUES D'UNE GRANDE RÉGION AGRICOLE ET URBAINE

Fiche 1

*Le climat doux, le relief de plaine entrecoupé de nombreuses vallées ainsi que le sous-sol riche et varié ont donné à l'Île-de-France des terroirs diversifiés que les hommes ont, très tôt, su mettre en valeur.*

Les terroirs actuels sont la résultante d'un long passé géologique et du relief qui en découle, des conditions climatiques et de l'action de l'homme au fil du temps. En effet, les paysages ruraux d'aujourd'hui sont fortement déterminés par la nature des formations superficielles et des sols. Les plateaux couverts de limons sont le support privilégié des grandes cultures, la forêt (Fontainebleau, Rambouillet) et les prairies (Brie laitière) se localisant sur les substrats acides (argile et sable) ou humides.

## Un sous-sol sédimentaire varié qui garde l'empreinte d'un littoral mobile

Il y a 250 millions d'années, commence une très longue histoire sédimentaire. La mer envahit ce qui deviendra le Bassin parisien par l'est. Seuls les massifs des Ardennes, des Vosges et du Morvan émergent alors. La mer dépose des sédiments variés, parfois sur plusieurs centaines de mètres (jusqu'à 700 m en Brie). À la fin du secondaire, il y a environ 65 millions d'années, la mer se retire par l'ouest, où s'est ouvert depuis quelques dizaines de millions d'années l'océan Atlantique. Quarante millions d'années durant, transgressions et régressions marines se succèdent depuis l'océan Atlantique. La ligne littorale fluctue sur la région et des sédiments variés se déposent. Ce sont principalement des sédiments détritiques, d'autant plus grossiers que le littoral est proche : calcaires, sableux ou argileux, mais aussi des dépôts de précipitation : gypses, marnes lacustres. Les époques suivantes ne connaissent que des manifestations continentales. Elles résultent notamment du soulèvement du Bassin parisien, conséquence éloignée des plissements pyrénéens et alpins. Ils sont également à l'origine de l'axe tectonique régional ONO/ESE qui contribue au modelage du relief. Les deux derniers millions d'années sont marqués par quatre grandes phases de glaciation qui vont achever la mise en place des formations superficielles et des formes du relief. Lors des phases glaciaires, le niveau

marin baisse, provoquant l'incision des vallées. Les vents déposent sur toute l'Europe du Nord des limons éoliens, parfois sur plusieurs mètres d'épaisseur. Lors des phases interglaciaires, la mer remonte et les cours d'eau stoppent leur creusement, ce qui favorise la sédimentation dans les plaines alluviales, et les sols se développent sur les limons éoliens. L'alternance de phases de creusement et de remblaiements va entraîner l'enfoncement des plaines alluviales et la formation de terrasses alluviales étagées, dont les plus anciennes, très lessivées, sont sèches et acides (boucle de Moisson), les plus récentes sont souvent humides, constituées de sédiments fins et neutres.

La région Île-de-France est ainsi formée de quatre plates-formes structurales emboîtées avec :

- le Vexin, au nord-ouest entre Seine et Oise, constitué de calcaires du Lutétien ;
- la Plaine de France, entre Oise et Marne, composée de calcaires du Bartonien (calcaire de Saint-Ouen) ;
- le plateau de Brie, à l'est, entre Seine et Loing, qui comporte principalement du calcaire de Brie et du calcaire de Champigny, mais aussi des argiles, des marnes et des gypses ;
- le plateau de Beauce, au sud et à l'ouest, entre Loing et Seine, constitué de calcaire de Beauce au sud et d'argiles à meulière de Montmorency au nord.

## Un relief de plaine, très compartimenté

Il résulte de l'histoire géologique de l'Île-de-France un relief de plaines et de plateaux entaillés de vallées plus ou moins profondes.

Ces plateaux peu élevés, entre 100 et 200 m, s'inclinent légèrement vers la Seine. Les altitudes maximales de la région sont localisées sur les marges nord : buttes de Rone (214 m), Orxois (210 m), buttes témoins, restes d'anciens reliefs plus élevés.

Un important réseau hydraulique borde ou entaille ces plateaux. Les cours d'eau principaux - Seine,

Marne, Oise et Yonne - les ont profondément et largement entaillés, engendrant des terrasses d'alluvions et des dénivellés de 100 m ou plus. La Seine traverse ainsi la région du sud-est au nord-ouest et la quitte à l'altitude de 11 m.

L'axe tectonique régional majeur ONO/ESE oriente fortement les différents éléments du relief. C'est cette direction que suivent de nombreuses vallées comme la Seine, la Viosne, les affluents de l'Yvette, le Lunain, la plaine de Versailles, etc., mais aussi de nombreuses éminences, les buttes du Parisien et les monts de la Goële, la ride de Thoiry, le massif de Marly - les Alluets, ou encore les bordures du plateau de Rambouillet et les alignements gréseux de Fontainebleau.

## Un climat tempéré, sans extrêmes

Le climat de l'Île-de-France est de type tempéré atlantique, caractérisé par des hivers peu rigoureux et des étés doux. Les températures moyennes mensuelles s'étalent de 2,5 °C en janvier à 20,5 °C en juillet. La moyenne annuelle varie dans la région entre 10 et 12,5 °C. La partie urbaine se distingue par une température systématiquement supérieure de 1,5 à 2 °C à celle de l'espace rural. L'influence de l'agglomération se ressent également sur le nombre de jours de gel, avec 60 jours en grande couronne pour 30 à Paris.

Les précipitations sont modérées, entre 550 et 800 mm en moyenne, assez bien réparties sur l'année. Il n'existe pas de vraie saison sèche ; les moyennes mensuelles (entre 1951 et 1980) se distribuent entre 37 mm minimum (avril) et 68 mm maximum (novembre). Les variations sont importantes selon les lieux (le

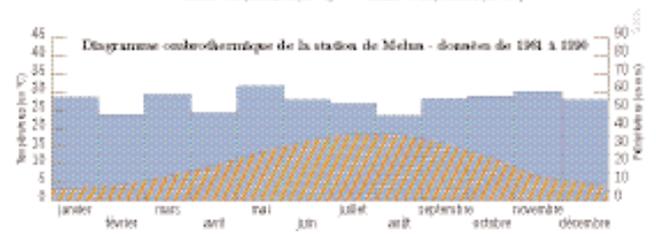
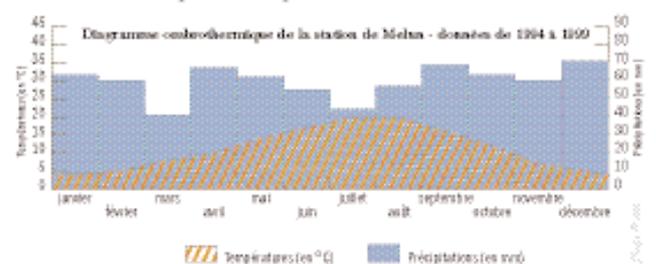
Vexin et la Brie reçoivent le maximum de pluie et la Beauce le minimum) et selon les années (la somme annuelle varie du simple au double). Les vents sont faibles, de directions dominantes OSO puis NE. Les premiers, associés au flux dépressionnaire d'ouest, sont porteurs de pluie et de fraîcheur. Les seconds, à tendance anticyclonique, sont plus fréquents en été et amènent de l'air sec. L'ensoleillement moyen varie de 1 700 à 1 800 heures par an, soit environ 40 %, tandis que la nébulosité moyenne varie de 50 % au mois d'août à plus de 75 % au mois de janvier.

L'évaporation totale moyenne d'avril à octobre est de 500 à 600 mm.

## Une multiplicité de conditions locales

Au-delà de ces conditions générales, les variations climatiques locales sont à noter. L'exposition joue beaucoup sur la pluviométrie locale, avec des pentes humides à l'ouest, face aux vents dominants, des pentes est plus sèches et protégées, des pentes sud plus ensoleillées et des pentes nord plus fraîches. L'altitude joue peu, si ce n'est par des stagnations de nappes froides et de brouillard dans les dépressions. Les sols sur sables et calcaires, drainants, renforcent les contrastes thermiques, alors que les sols sur argiles ou marnes présentent une grande inertie thermique. Sans jamais présenter de contrastes extrêmes, la région d'Île-de-France est donc riche d'une grande variété de conditions de milieux. De même que pour les écosystèmes naturels, la variabilité des conditions physiques a favorisé l'émergence des terroirs franciliens issus de la mise en valeur et de l'exploitation du territoire par les hommes.

Une pluviométrie plus contrastée ces dernières années



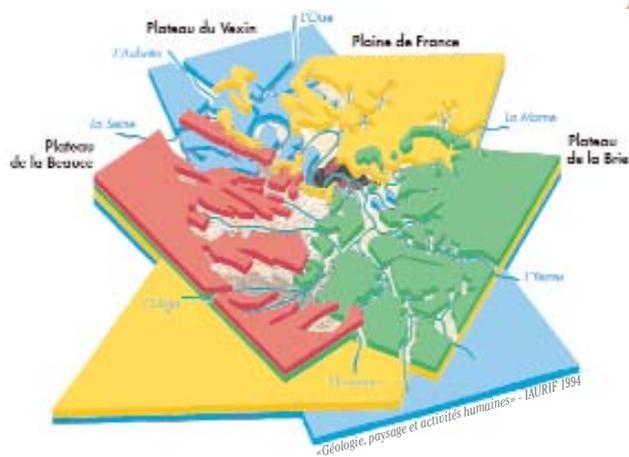
# CLIMAT, RELIEF ET GÉOLOGIE

Le relief de l'Île-de-France



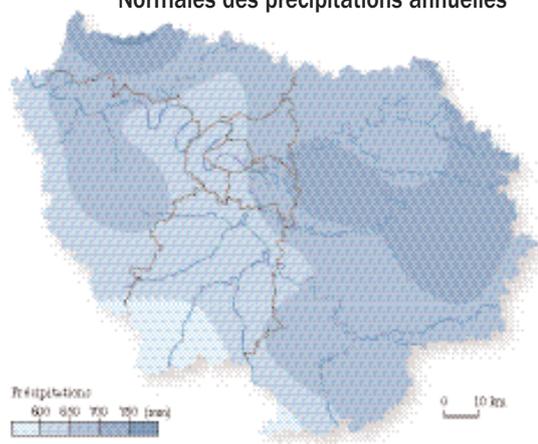
Un relief de plateaux entaillés par des vallées plus ou moins marquées.

Structure géologique



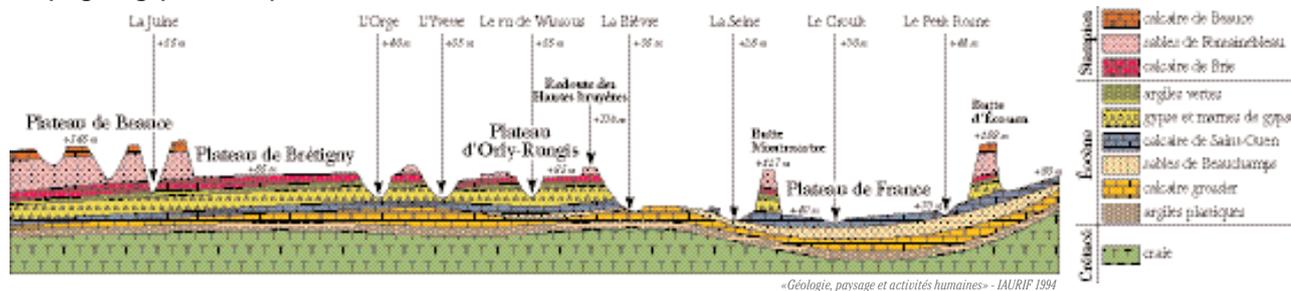
La région est formée de quatre plates-formes structurales emboîtées.

Normales des précipitations annuelles



Une pluviométrie parmi les plus faibles de France, avec des contrastes marqués.

Coupe géologique d'Étampes à Luzarches



Au centre du Bassin parisien, l'Île-de-France est le cœur d'un grand bassin sédimentaire qui couvre un cinquième du territoire national.

Sources : Météo France, IAURIF © IAURIF-DRIAF

# RIVIÈRES ET NAPPES : DES RESSOURCES VITALES À PROTÉGER

Fiche 2

*Avec 4 400 kilomètres de ruisseaux et de rivières, 7 800 hectares d'étangs et de mares, des nappes facilement accessibles, un fleuve – la Seine : l'Île-de-France est une région que l'eau a privilégiée. Mais la concentration des effluents urbains autour des grandes rivières et les pollutions diffuses des zones rurales perturbent la qualité des eaux. Des efforts concertés de gestion et de dépollution sont indispensables pour protéger ce patrimoine vital.*

## Une région qui «concentre» l'eau

Au cœur du bassin de la Seine, l'Île-de-France est le lieu de confluence des principaux cours d'eau qui le drainent : le fleuve prend son territoire en écharpe, l'Yonne y apporte les eaux du nord de la Bourgogne, la Marne et l'Oise celles de la Champagne et du sud de la Picardie. Par ailleurs, le climat tempéré assure à la région une pluviométrie, certes modérée, mais relativement régulière, qui garantit un approvisionnement satisfaisant des nappes et une permanence de nombreux petits cours d'eau. L'eau est toujours présente dans les paysages ruraux ou urbains d'Île-de-France, que ce soit avec les grandes rivières : Seine, Marne, Oise ou avec leurs nombreux affluents ; on dénombre 400 mètres de cours d'eau permanents par kilomètre carré de territoire et les nappes, souvent proches de la surface, entretiennent des milieux qui évoquent l'eau.

Cette richesse naturelle a, originellement, contribué au peuplement de la région. Son abondance et son accessibilité ont permis très tôt le développement important des villes et des activités industrielles ou artisanales et favorisé l'apparition des axes urbains et industriels de l'agglomération parisienne dans les larges vallées alluviales. C'est tardivement, avec l'adduction d'eau et le transport d'énergie que des villes importantes ont pu s'établir à l'écart des vallées : Versailles ou Saint-Quentin-en-Yvelines en témoignent.

En revanche, sur les plateaux de la périphérie francilienne, les cours d'eau sont insuffisants pour fournir l'énergie ou l'eau potable nécessaire aux grandes villes. Les populations installées dans les bourgs, eux aussi proches des cours d'eau, sont restées assez faibles et associées aux activités agricoles que le climat et les sols riches facilitaient ; les nappes superficielles assureraient la fourniture de l'eau potable en cas de nécessité. De façon très schématique, l'Île-de-France rurale est celle des petits cours d'eau.

Région très peuplée, l'Île-de-France a besoin de grandes quantités d'eau : chaque année, un peu plus de 1 milliard de m<sup>3</sup> d'eau pour satisfaire les collectivités, l'industrie et l'agriculture. Cette quantité s'est stabilisée en dépit de l'accroissement de population enregistré entre 1990 et 1999. La création de barrages-réservoirs, fruits d'une solidarité des régions voisines à l'égard des Franciliens, à l'amont de la Marne, de la Seine et de l'Yonne permet de maintenir un

débit d'étiage suffisant pour que la fabrication d'eau potable reste possible en toute saison. Mais l'accroissement des teneurs en polluants dans les rivières et les nappes impose qu'un véritable effort de réhabilitation de la qualité soit effectué, dans les secteurs urbains et dans les secteurs ruraux, afin de protéger aussi bien la fourniture d'eau potable que la vie piscicole et la qualité des milieux naturels humides.

## L'eau des villes

L'eau destinée à l'agglomération centrale provient très majoritairement (73 %) des grands cours d'eau : Seine, Marne et Oise. Après leur utilisation, les eaux usées sont épurées, et pour l'essentiel retournent aux rivières dont elles proviennent. Il reste toutefois à améliorer les traitements de finition et ceux des eaux pluviales pour que, dans l'agglomération et surtout à l'aval, le fleuve retrouve une qualité suffisante pour un développement normal de la vie aquatique jusqu'en mer du Nord.

## L'eau des champs

Dans la majorité des secteurs ruraux, les habitants sont alimentés en eau potable par des prélèvements collectifs effectués dans les nappes souterraines, à proximité immédiate des bourgs. Quatre grands systèmes aquifères, surtout, sont mis à contribution : les calcaires de Beauce et sables de Fontainebleau, les calcaires de Champigny, les calcaires et sables de l'Éocène moyen et inférieur, et la craie. Quelques forages importants, en zone rurale, sont destinés à l'approvisionnement de populations urbaines ; ils sollicitent en particulier la nappe de Champigny ; des ouvrages agricoles s'y ajoutent. Ces prélèvements multiples ont conduit à des baisses de niveau sévères lors de la période de sécheresse du début des années 1990.

L'épuration des effluents des bourgs ruraux, eu égard au faible débit des petites rivières, est parfois insuffisante pour protéger en permanence la qualité des eaux. Des efforts de finition des traitements doivent, là aussi, être effectués, probablement en utilisant des techniques extensives : infiltration, lagunage, épandage, etc. Par ailleurs, le ruissellement pluvial, dans les zones rurales, collecte des nitrates et des produits phytosanitaires qui se déversent dans les cours d'eau, mais qui atteignent aussi les nappes. Ce processus, engagé depuis les années 1950, a rendu certaines nappes inaptes à la

production d'eau potable et perturbe la vie piscicole des petits cours d'eau. Les inondations hivernales peuvent concerner 35 000 hectares<sup>(1)</sup> en zone rurale, avec des conséquences cependant relativement limitées par rapport à ce qu'elles peuvent être dans le tissu construit. Les crues d'origine orageuse sont les plus néfastes : sur des terrains découverts, elles érodent la surface et atteignent brutalement les parties basses des vallons,

## Principales rivières d'Île-de-France

Nom	Longueur (km)		Bassin versant à l'amont de l'IDF (km <sup>2</sup> )
	en IDF	Totale	
La Seine	290	762	9 480
La Marne	141	506	8 850
L'Yonne	94	94	0
Le Grand Morin	78	116	537
L'Essonne	58	98	815
L'Orge	51	51	0
La Juine	47	52	e
L'Oise	42	340	16 108
Le Loing	39	166	3 300
Le Petit Morin	39	84	453
L'Orvanne	28	38	e
La Viosne	24	27	e
L'Ourcq	20	77	957
L'Yonne	16	293	10 990

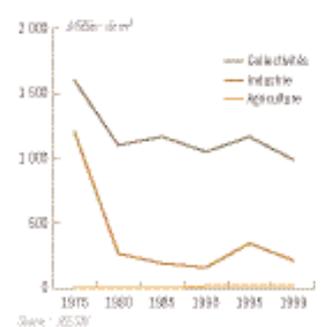
Source : laurif - Sig. ministère de l'Environnement, AESV, Hydratic

où elles peuvent endommager les zones d'habitat ou les milieux naturels. Ces phénomènes sont accentués par l'imperméabilisation des sols et par les méthodes culturales de champs nus et de labour dans le sens de la pente.

Obtenir une qualité des eaux satisfaisante en toute saison nécessitera un effort de longue haleine, en particulier pour restaurer le bon état des nappes (les délais de dépollution moyens sont de l'ordre de vingt-cinq ans). Il faudra améliorer le traitement des eaux usées domestiques ou pluviales et maîtriser les pollutions diffuses, majoritairement d'origine agricole. C'est à ce prix que le développement des zones rurales pourra être réellement durable.

(1) in SDRIF 1994.

## Les prélèvements d'eau se stabilisent



Source : AESV

## Des réservoirs d'eau sous les pieds

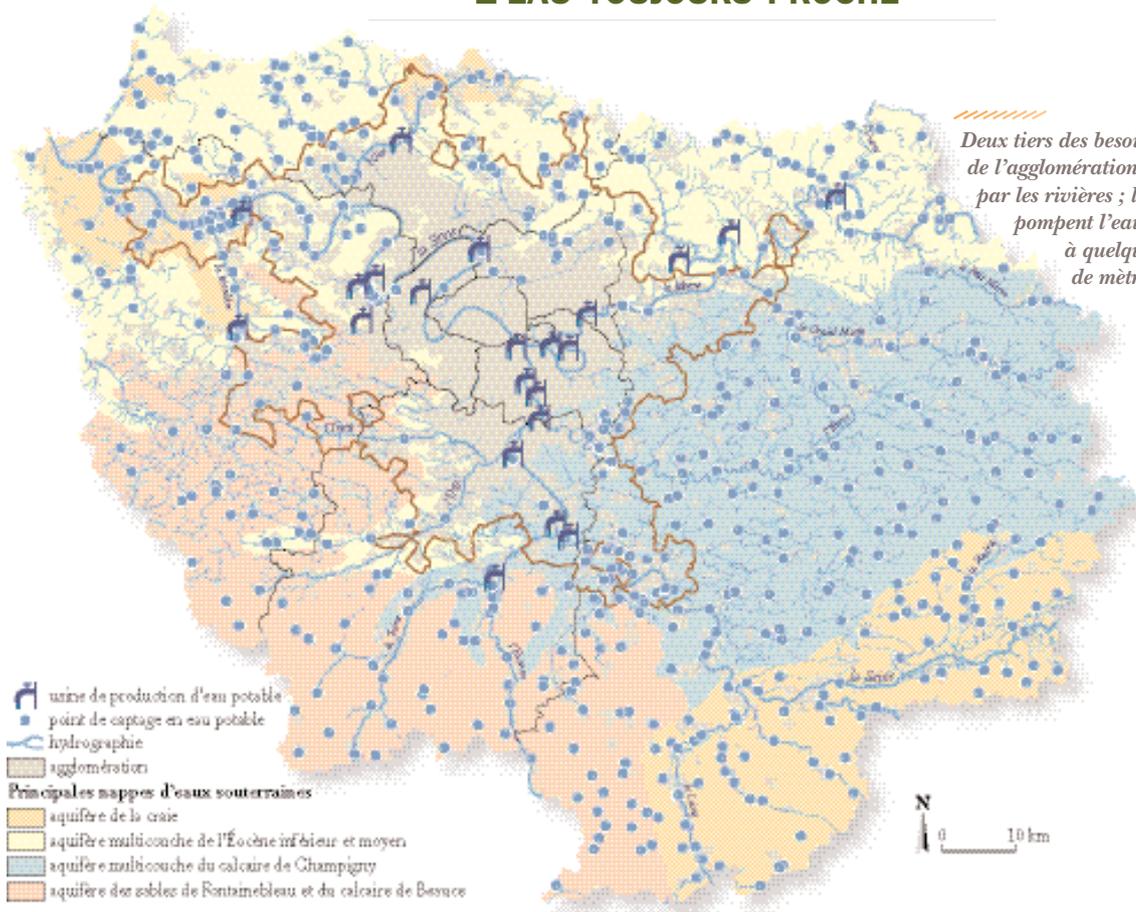
Ensemble géologique, époque de formation	Principales nappes exploitées	Caractéristiques
Quaternaire, 1 million d'années	- alluvions	- superficielle, dans les grandes vallées
Oligocène, 22 à 33 millions d'années	- calcaire de Beauce - sables de Fontainebleau - calcaire de Brie	- assez superficielle - peu profonde, puissante - assez superficielle, de faible puissance
Éocène supérieur, 33 à 40 millions d'années	- calcaire de Saint-Ouen - sables de Beauchamp - calcaire de Champigny	- très minéralisée, de faible puissance - assez superficielle, de faible puissance - assez profonde, puissante
Éocène moyen et inférieur, 40 à 65 millions d'années	- Sables de Cuisse et calcaire grossier du Soissonnais	- moyennement profonde, puissante
Crétacé, 65 à 100 millions d'années	- craie	- parfois très superficielle, assez puissante
Albien, 100 à 105 millions d'années	- Albien	- très profonde, captive, d'importance stratégique

Source : BRGM/Atlas des nappes aquifères de la région parisienne - 1970

Milieu physique et ressources

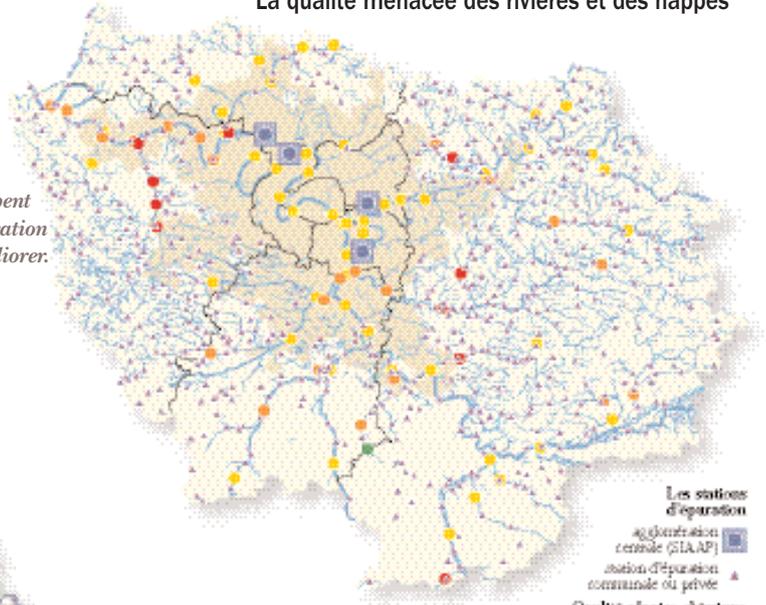
PERCEPTION, RESSOURCES ET TERRITOIRES

# L'EAU TOUJOURS PROCHE



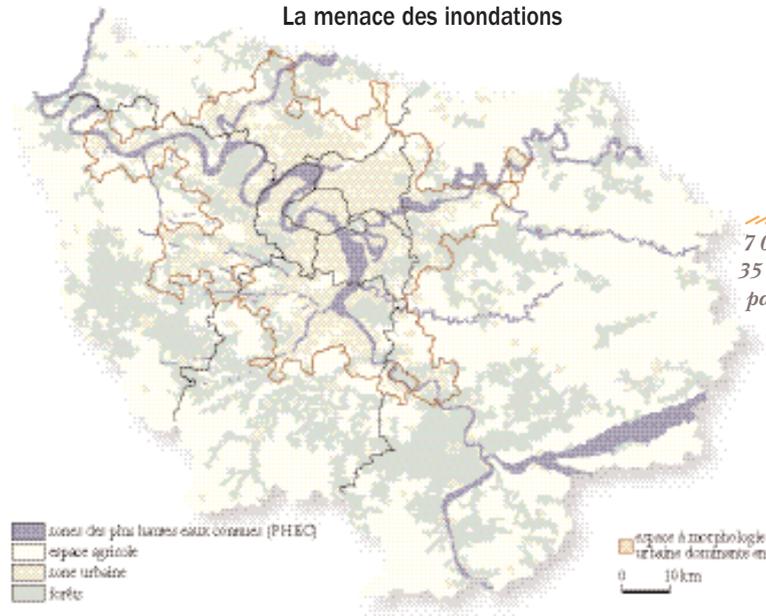
Deux tiers des besoins d'eau de l'agglomération sont satisfaits par les rivières ; les zones rurales pompent l'eau des nappes à quelques dizaines de mètres de profondeur.

## La qualité menacée des rivières et des nappes



600 stations participent à une épuration encore à améliorer.

## La menace des inondations



7 000 hectares en zone urbaine, 35 000 hectares en zone rurale menacés par les inondations de plaine.

Sources : BRGM, DRASS, AESN, DIREN, IAURIF

*Il existe en Île-de-France une grande variété de sols aux propriétés très spécifiques qui, dans le cadre d'un programme Inventaire, gestion et conservation des sols (IGCS), ont fait l'objet d'analyses et d'études. Celles-ci permettent d'assurer la valorisation agronomique des sols et la gestion la plus rationnelle possible de l'espace rural.*

La nature et les propriétés des sols que nous observons aujourd'hui résultent des effets à très long terme des mécanismes de la pédogenèse qui sont physiques (désagrégation des roches, érosion), chimiques (altération, lessivage, précipitation, induration) ou biologiques. Ces processus dépendent de la nature de la roche mère, du relief, du climat, de la végétation, du temps et de l'action humaine.

La distribution des sols dans la région est dominée par la grande extension de la couverture limoneuse d'origine éolienne déposée au Quaternaire. En l'absence de cette couverture, on observe divers sols développés dans des couches géologiques (roches mères) plus ou moins dures (calcaires, grès) qui alternent avec des couches plus tendres (marnes ou sables).

Chaque horizon (couche de sol) possède une texture (composition granulométrique) qui conditionne en particulier la réserve en eau des sols ainsi que la facilité de réalisation des façons culturales.

### Sols développés dans des matériaux limoneux (UCS 1 et 2)

Ces sols sont principalement développés dans des matériaux limoneux d'origine éolienne, déposés au Quaternaire durant les périodes glaciaires. Ces dépôts d'épaisseur variable reposent directement sur des argiles à meulière (UCS 2) ou sur le calcaire de Beauce. Leurs propriétés leur confèrent généralement une bonne réserve en eau, qui peut toutefois nécessiter le recours à l'irrigation lorsque le limon est peu épais. Les sols de l'UCS 1 présentent un bon drainage naturel et une structure stable et favorable à l'enracinement. Ils permettent une mise en valeur par une large gamme de cultures et la production de céréales avec un haut niveau de rendement. Les sols de l'UCS 2 sont distingués en raison d'un drainage naturel moins favorable pouvant entraîner

un excès d'eau temporaire. Pour cette raison, ils sont sujets à des tassements lors de travaux du sol en conditions difficiles et peuvent exposer les cultures à des carences en oxygène à l'interface sol-racine (anoxie). C'est pourquoi ils sont fréquemment drainés.

### Sols développés dans des matériaux dérivés de calcaires (UCS 3)

Ces sols présentent en commun le fait d'avoir un substrat ou une roche mère calcaire à faible profondeur. Ils dérivent de l'altération de calcaires ou de craies. En règle générale, ces sols sont très bien drainés et présentent une structure très stable. Leurs contraintes principales sont liées à leur faible profondeur (faible réserve en eau) et à la présence de cailloux. Ils sont souvent irrigués et nécessitent une gestion optimale des apports d'eau et de fertilisants, afin de garantir à la fois leur rentabilité économique et la protection de la qualité des eaux souterraines.

### Sols développés dans des matériaux sableux (UCS 4 et 5)

Ils se sont formés à partir de différents horizons (sables de Lozère, de Fontainebleau, de Marines ou d'Auvers, et de Cuise). En général, les sols de l'UCS 4 sont légers et faciles à travailler. Ils présentent un bon drainage naturel, mais offrent en revanche de très faibles réserves en éléments minéraux et en eau. Ils sont exposés, par conséquent, à de forts risques de sécheresse, mais peuvent, lorsqu'ils sont irrigués, permettre le développement de cultures maraîchères à forte valeur ajoutée. Localement, la présence de niveaux argileux à faible profondeur peut nécessiter leur drainage. Les sols de l'UCS 5 sont exclusivement situés en forêt de Fontainebleau et développés dans des matériaux sableux très acides et à très faible réserve en eau. Leur usage est exclusivement forestier.

### Sols développés dans des matériaux argileux ou marneux (UCS 6)

Ces sols sont développés sur les pentes de Brie, du Hurepoix, du Mantois, du Vexin et de la Vieille France, sur les argiles plastiques et les marnes vertes. Ce sont des sols argileux à très argileux, souvent calcaires ou calciques. Ils présentent généralement une structure stable et une bonne réserve en eau. En revanche, leur texture les rend difficiles à travailler et réduit les périodes favorables à leur préparation par les travaux culturaux.

### Association complexe de sols limoneux sableux redistribués sur pentes (UCS 7)

Cette UCS regroupe des sols issus de remaniements limoneux sableux ayant pour origine la redistribution de matériaux sur les pentes. Ils reposent souvent à faible profondeur sur des substrats variés dont les principaux sont des argiles à meulière ou des calcaires. Le comportement de ces sols est le résultat du contact brutal entre deux matériaux de perméabilité très différente. Ils souffrent par conséquent souvent de problèmes d'excès d'eau en hiver et au printemps (nappes temporaires, mouillères), et de sécheresse en été (liée à la faible profondeur d'enracinement). Ils sont souvent laissés en forêt ou en prairie ; les plus épais et les moins humides sont parfois utilisés pour l'arboriculture ou le maraîchage.

### Association de sols hétérogènes sur pentes (UCS 8)

Cette UCS regroupe des sols extrêmement divers, développés dans des matériaux géologiques très variés (calcaires, argiles, sables). À cette échelle de représentation, il n'est pas possible de distinguer toutes les

variantes rencontrées sur le terrain, ni d'en dégager des aptitudes ou des contraintes agronomiques généralisables.

### Sols d'alluvions anciennes (UCS 9)

Ces sols sont développés sur des terrasses anciennes, formées au Quaternaire, qui correspondent à l'étagement des anciens niveaux alluviaux des cours d'eau. On peut les subdiviser en fonction de leur altitude par rapport au lit majeur actuel ; basses, moyennes et hautes terrasses, les plus anciennes occupant les positions les plus élevées. Les sols sont fréquemment sableux et caillouteux et présentent de ce fait de faibles potentialités. Ils sont souvent laissés en forêt ou en friche ou bien, du fait de leur proximité des voies de communication, soumis à une urbanisation progressive.

### Sols d'alluvions modernes (UCS 10)

Ces sols tapissent le lit majeur actuel des rivières. Ce sont des sols jeunes, qui résultent des apports alluviaux et colluviaux. Ils se caractérisent fréquemment par un mauvais drainage naturel qui les conduit parfois à rester inondés. Ils sont souvent dédiés à la prairie ou à des productions forestières adaptées (peupleraies, aulnaies). Dans les secteurs les plus humides, des tourbières peuvent se développer où seule la végétation naturelle hydrophile subsiste.

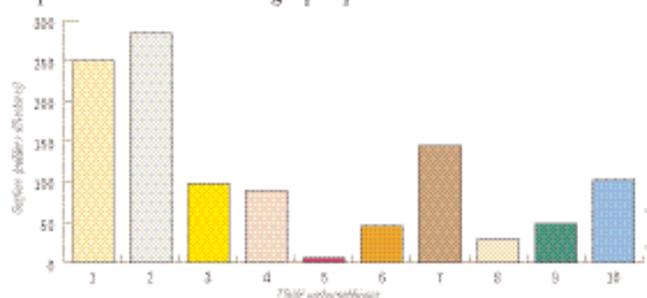
### Les unités cartographiques des sols (UCS)

Elles permettent de rendre compte graphiquement de la distribution spatiale des sols.

Leur contenu exprime les grands traits des différents types de sols (propriétés, comportements).

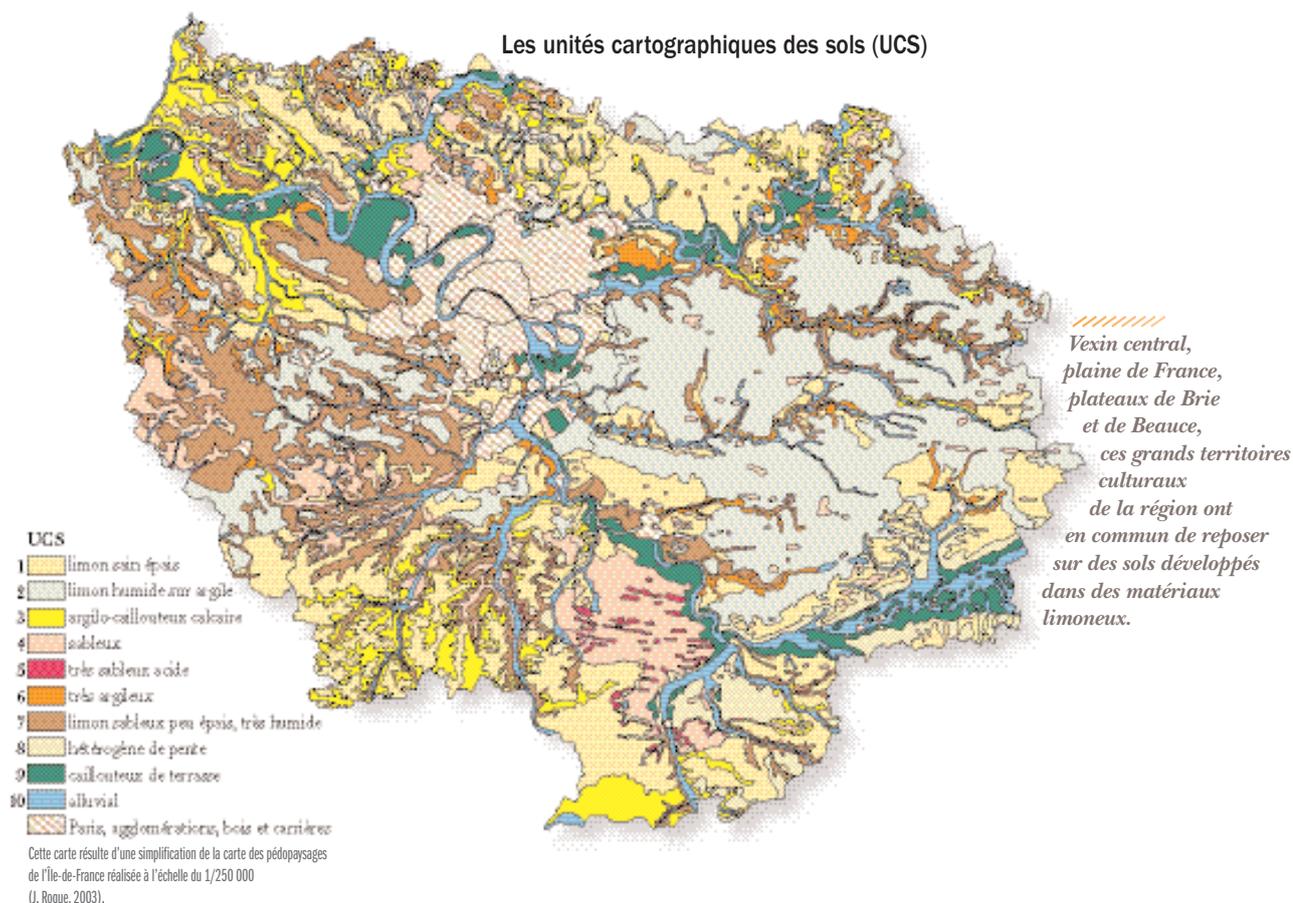
Les sols limoneux prédominant

Superficie des unités cartographiques de sols

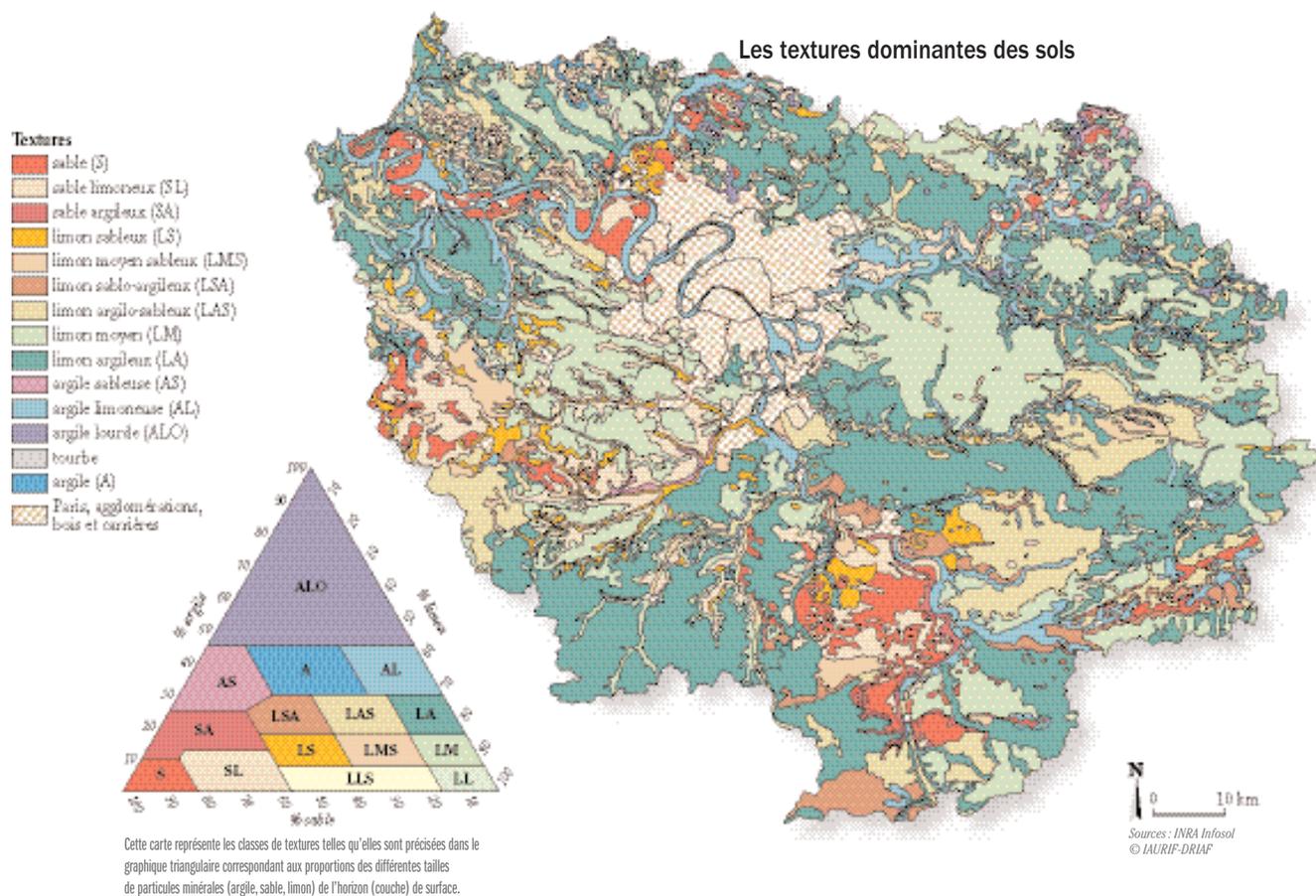


# LES SOLS

## Les unités cartographiques des sols (UCS)



## Les textures dominantes des sols



*La texture du sol superficiel détermine son comportement vis-à-vis de l'eau, et donc des nécessités de drainage et d'irrigation. Les plus équilibrés sont les limons avec une petite part d'argile et de sable (LAS, LMS).*

# L'ÎLE-DE-FRANCE, UNE RÉGION ENCORE TRÈS RURALE

*Bien qu'étant la région française la plus urbanisée et la plus densément peuplée, l'Île-de-France reste une grande région rurale où l'ensemble des espaces ruraux occupe près de 80 % et les espaces agricoles plus de la moitié du territoire.*

La nature de l'occupation du sol (part d'espace rural, continuité du bâti), couplée à des critères de population (nombre d'habitants, densité), est le critère prédominant, permettant de déterminer l'appartenance des communes à l'espace à morphologie rurale ou urbaine dominante. L'espace à morphologie rurale dominante englobe les communes ayant au moins 45 % d'espace rural, au sein desquelles se différencient, selon leur population, les sous-catégories suivantes : communes rurales peu peuplées, communes rurales importantes, pôles urbains structurant le rural. Meaux, Mantes, Melun sont des communes de plus de 35 000 habitants. Anciens pôles structurants du rural, elles ont été rattrapées par l'extension de l'agglomération centrale et peuvent désormais être rattachées à l'urbain dense. L'espace à morphologie urbaine dominante regroupe les communes à plus forte densité de population et dans la continuité de la zone urbaine. La prise en compte de l'occupation du sol conduit à différencier les communes de l'urbain dense des communes sous influence de l'agglomération centrale selon la proportion de rural qu'elles comportent.

## Un espace rural fortement dominé par les cultures

Le mode d'occupation du sol (MOS) offre une bonne connaissance de l'occupation du sol à travers les deux grandes catégories d'espaces : l'urbain et le rural. Il regroupe dans le rural : les bois, les cultures (terres labourées, surfaces en herbe, vergers, maraîchage), l'eau et l'autre rural.

Sur la totalité du territoire régional, 80 % des espaces sont ruraux. Les cultures à elles seules en occupent plus de la moitié et les bois le quart. Ces proportions varient selon les catégories définies ci-dessus. Par définition, l'espace rural est peu présent dans les communes composant l'urbain dense. Dans les franges urbaines, les espaces ruraux sont encore présents, morcelés et imbriqués dans les zones urbaines. En s'éloignant du centre de l'agglomération, l'espace rural s'étend et forme une couronne. Plus précisément :

- dans les communes composant l'urbain dense (y compris Meaux, Mantes, Melun), qui ne représentent que 12 % du territoire régional, la part des espaces ruraux se limite à 20 %. Elle se compose essentiellement de bois ;
- dans les communes sous influence de l'agglomération centrale, qui couvrent 13 % du territoire régional, les deux tiers de leur espace sont cependant ruraux et plus de la moitié est agricole ;
- les communes de l'espace à morphologie rurale dominante représentent 75 % du territoire régional. La part des espaces ruraux y dépasse 90 %, les cultures étant nettement prédominantes.

Selon leurs caractéristiques, les 1 300 communes de la région se répartissent de la manière suivante :

- 248 font partie de l'urbain dense, auquel peuvent se rattacher Meaux, Mantes et Melun ;
- 210 communes sont sous influence prépondérante de l'agglomération centrale ;
- 839 communes, soit les deux tiers du total, composent l'espace à morphologie rurale dominante.

## Plus de la moitié des communes a un territoire rural à plus de 85 %

Toutes les communes de la catégorie urbain dense ont, par définition, moins de 45 % d'espace rural.

Toutes les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale ont un territoire à plus de 45 % rural. Elles sont plus de la moitié (112 sur 210) à avoir plus de 65 % d'espace rural.

Parmi les 839 communes rurales, seules 24 ont moins de 65 % d'espace rural et, dans 678 d'entre elles, l'espace rural est supérieur à 85 %.

## Peu de communes à dominante nettement forestière

Les communes où l'espace boisé est supérieur à 45 % ne sont que 136, soit seulement 10 % du total des communes franciliennes. Sur le quart d'entre elles s'étendent des forêts publiques périurbaines.

Seules 19 communes en Île-de-France ont un territoire boisé à plus de 65 %. Situées essentiellement dans l'espace rural, elles correspondent aux grands massifs de Fontainebleau, de la Brie boisée, de Rambouillet, de Ferrières-Armainvilliers, de Crécy et, dans la zone urbaine, aux forêts de Sénart et de Saint-Germain. Au sein de ces ensembles quatre communes boisées le sont à plus de 85 % : Fontainebleau et trois communes couvertes par la forêt de Rambouillet.

## Un tiers des communes est à dominante agricole

Reflétant les proportions globales de l'occupation du sol de l'Île-de-France, 469 communes ont un territoire cultivé à plus de 65 %, qui font toutes, sauf cinq, partie de l'espace à morphologie rurale dominante. Elles se situent essentiellement dans la Plaine de France, la Brie centrale, la Beauce, le Drouais et le Vexin, c'est-à-dire dans les petites régions agricoles céréalières les plus prospères où se trouvent les communes dont 85 %

du territoire est cultivé. Le tiers des communes « sous influence prépondérante de l'agglomération centrale » ont un territoire cultivé à plus de 45 %.

## Une forte consommation des terrains agricoles

La consommation des espaces ruraux au profit des espaces urbanisés est devenue une préoccupation générale. Les citadins, et particulièrement ceux des grandes agglomérations, recherchent comme cadre de vie ou pour leurs loisirs la nature, le calme et des paysages de campagne. Pour l'ensemble de la région, 40 077 ha d'espace rural ont été urbanisés entre 1982 et 1999, soit 2 358 ha/an.

Dans l'urbain dense, la consommation annuelle d'espace rural a représenté pour la même période 691 ha/an. Elle est passée de 701 ha/an entre 1982 et 1994 à 429 ha/an entre 1994 et 1999, ce qui représente une nette diminution.

En revanche, toujours pour les mêmes périodes, dans les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale et dans les communes rurales, la consommation d'espace rural par l'urbanisation est en augmentation : passant de 786 ha/an à 808 ha/an pour les premières, et de 903 ha/an à 1 306 ha/an pour les secondes.

Pour se prémunir contre cette tendance, les collectivités locales se sont dotées de politiques de préservation de leur espace rural. Ce sont les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale qui sont les plus actives dans ce domaine, étant donné la moindre surface de rural qu'elles comportent. L'espace rural est d'autant plus apprécié des habitants qu'il est à leur porte...

## Les outils d'observation de l'espace rural

Le MOS (AURIF) est issu de l'interprétation visuelle de photos aériennes à grande échelle.

Corine Land Cover (ministère de l'Écologie et du Développement durable) est une interprétation d'images satellitaires selon 44 postes de légende, ECOMOS étant une interprétation plus fine et plus détaillée des images.

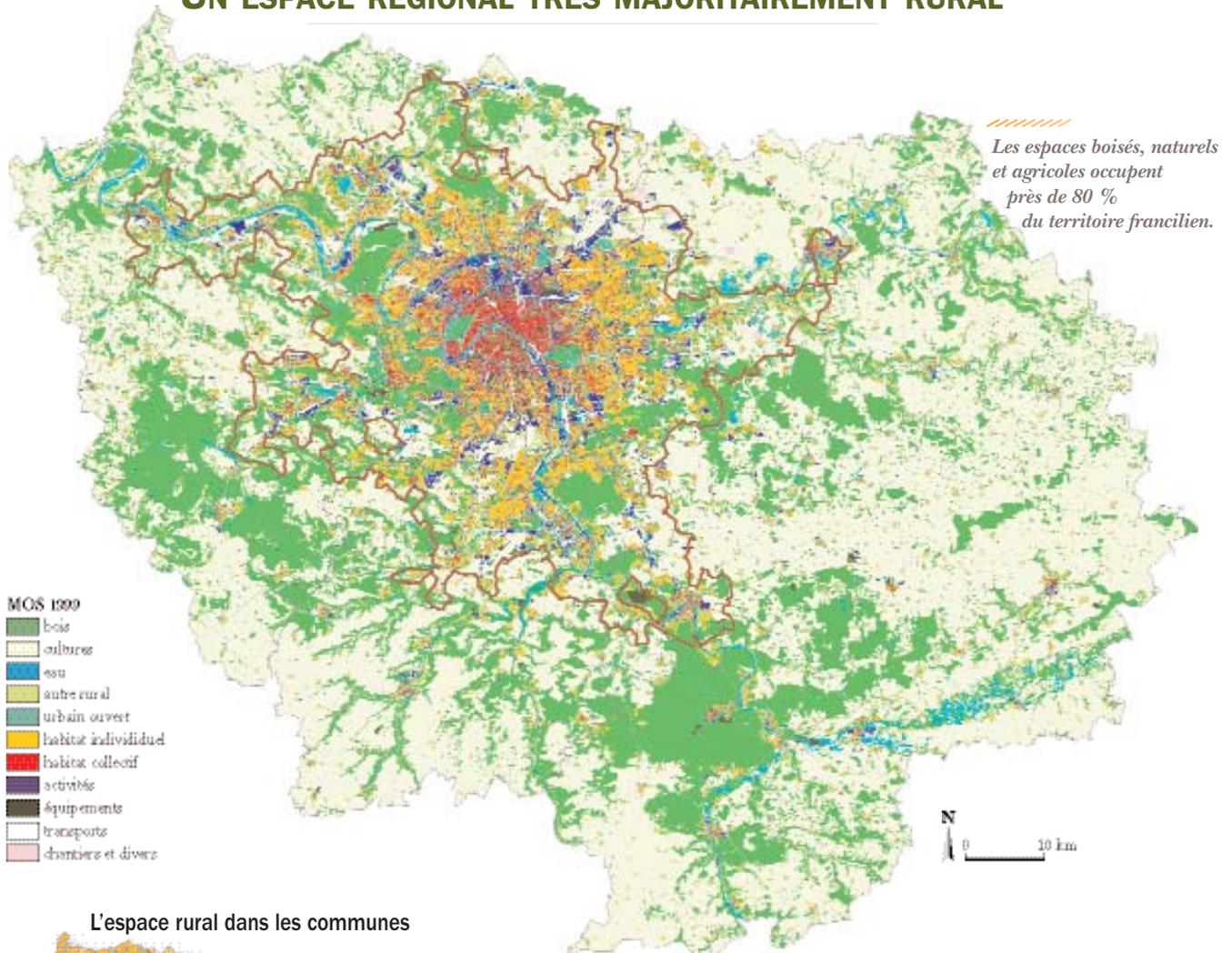
TERUTI (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales) est une enquête statistique annuelle par points observés sur le terrain.

## Occupation du sol par catégorie d'espace en 1999

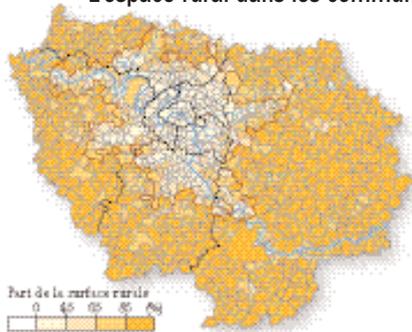
	Urbain dense (y compris Meaux, Mantes, Melun)		Communes sous influence de l'agglomération centrale		Espace à morphologie rurale dominante		Région	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
bois	12 024,0	8,2	44 057,8	27,4	225 726,9	25,1	281 808,8	23,3
cultures	9 159,1	6,3	55 368,3	34,5	568 880,6	63,2	633 408,0	52,5
eau	3 932,0	2,7	2 654,0	1,7	8 253,1	0,9	14 839,1	1,2
autre rural	4 267,0	2,9	5 876,4	3,7	16 892,4	1,9	27 035,8	2,2
Total rural	29 382,0	20,1	107 956,6	67,2	819 753,0	91,0	957 091,6	79,3
Total urbain	116 606,8	79,9	52 640,2	32,8	80 905,5	9,0	250 152,5	20,7
Total	145 988,9	100,0	160 596,7	100,0	900 658,5	100,0	1 207 244,0	100,0

Source : Inatraf, MOS, 1999

# UN ESPACE RÉGIONAL TRÈS MAJORITAIREMENT RURAL

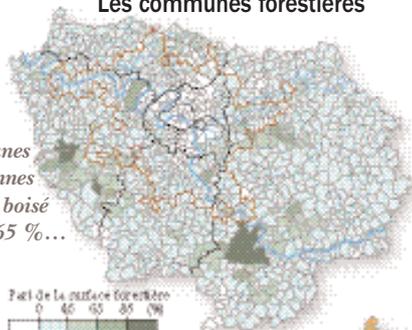


L'espace rural dans les communes

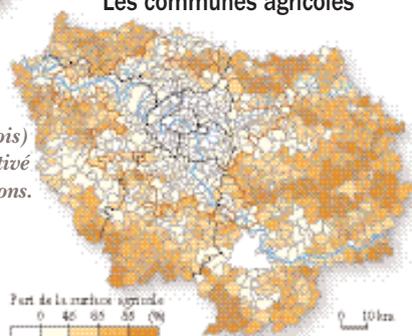


Les communes forestières

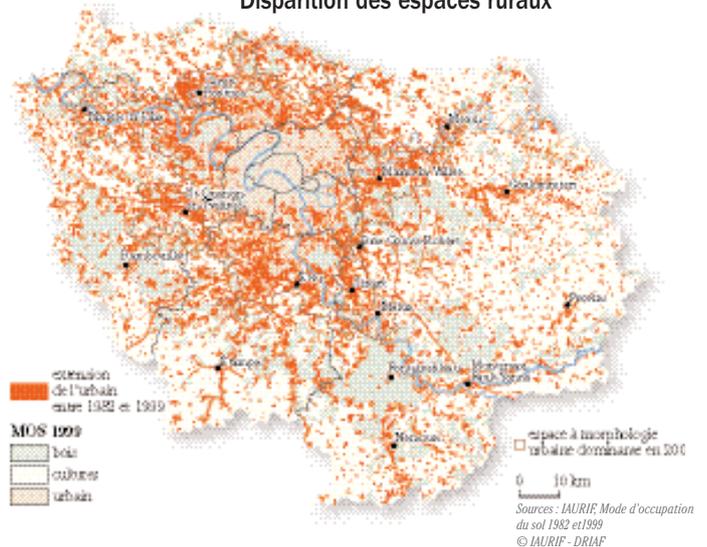
Seules 19 communes franciliennes ont un territoire boisé à plus de 65 %...



... alors que 468 (soit près d'une sur trois) ont un territoire cultivé dans les mêmes proportions.



Disparition des espaces ruraux



L'urbanisation nouvelle est partagée entre extension aux franges de l'agglomération et diffusion dans l'espace rural. Ce dernier a accueilli plus de 40 % de l'urbanisation francilienne entre 1982 et 1999.

## LA RICHESSE DU SOUS-SOL FRANCILIEN

*L'Île-de-France recèle en son sous-sol des ressources importantes et variées, substances minières (pétrole brut, nappes d'eaux profondes géothermales...) et surtout matériaux de carrière dont l'exploitation s'oppose parfois aux activités agricoles.*

### Une dizaine de substances exploitées dans le sous-sol francilien

Selon les usages auxquels ils sont destinés, les matériaux de carrière se classent en deux catégories.

- Les granulats naturels (sables et graviers d'alluvions, granulats calcaires, chailles, sablons) trouvent leurs débouchés dans le bâtiment et les travaux publics, dont ils constituent une matière première indispensable, utilisée dans les bétons ou pour les travaux de viabilité. Les besoins régionaux sont particulièrement importants : 12,8 Mt ont été extraites en 2002 pour y répondre.
- Les matériaux industriels (gypse, sables extra-siliceux, argiles, calcaires cimentiers...) sont utilisés pour les matériaux de construction (ciment, plâtre), mais aussi dans diverses branches industrielles : chimie, industrie du verre, céramique... Comparativement aux granulats, les volumes extraits sont moins importants (5,7 Mt) et suscitent moins de conflits d'occupation des sols.

### Des matériaux d'intérêt interrégional et national

Plusieurs de ces substances présentent un intérêt national. La qualité du gypse et les tonnages disponibles – 70 % des réserves connues en France – confèrent un intérêt stratégique aux gisements franciliens, qui contribuent pour plus des deux tiers à la production française. Le gisement de sables industriels extra-siliceux de la région de Larchant participe quant à lui pour près de 30 % à la production nationale.

D'autres gisements sont d'importance interrégionale :

- les gisements alluvionnaires de la Bassée (Seine-amont), avec près de 50 % des ressources potentiellement exploitables, se placent au premier rang des réserves franciliennes. Ce bassin tient une place de plus en plus importante dans l'approvisionnement régional en granulats ;
- les gisements d'argiles de Provins (77) et de Breuille (91) alimentent les industries réfractaires et céra-

miques au niveau régional et national ;

- les gisements de calcaires cimentiers (Mantois et Montereau) couvrent le tiers des besoins régionaux.

Enfin, certains gisements recouvrent des enjeux plus régionaux. Les chailles, les calcaires (Château-Landon, Jouy-le-Châtel), les sablons représentent pour certains usages un matériau de substitution aux matériaux alluvionnaires. Les sables et graviers alluvionnaires des vallées de la Marne et de la Seine-aval, bien qu'en voie d'épuisement, participent encore aux besoins franciliens.

### Emprises de carrières et occupation du sol

L'activité extractive s'exerce presque uniquement dans les départements de la grande couronne, l'épuisement des gisements et le développement des contraintes liées à l'urbanisation ayant conduit à la disparition des exploitations dans les départements de la petite couronne.

Cette activité s'exerce essentiellement aux dépens de terres agricoles. C'est en particulier le cas des exploitations alluvionnaires, les plus représentées en Île-de-France, qui couvrent plus de 71 % des terres labourables, mais aussi celui des sablons, des calcaires ou des chailles. Les espaces boisés représentent environ 16 % des emprises. Certains matériaux sont plus concernés : les grès et les sables siliceux exploités aux franges du massif de Fontainebleau et le gypse, dont les gisements sont localisés sous des buttes boisées, au nord de Paris.

Dans le cadre de la remise en état – obligatoire – des exploitations, les surfaces agricoles et les surfaces boisées représentent, en moyenne, seulement 15 % chacune des terrains restitués.

Avec environ 24 % des espaces restitués, les surfaces en eau sont le premier poste représenté. Ces surfaces se concentrent en quasi-totalité sur les anciennes exploitations de sables et graviers alluvionnaires, la proxi-

mité de la nappe phréatique favorisant la création de plans d'eau (30 % en moyenne des espaces restitués, mais avec de fortes disparités selon les bassins de gisement).

Les espaces naturels (20 % des surfaces réaménagées) regroupent une grande diversité de milieux : zones humides ou en cours de reboisement, sols dénudés... Les potentialités ornithologiques qu'offrent les milieux pionniers, la juxtaposition des espaces naturels avec les plans d'eau... en font des espaces particulièrement riches au plan écologique.

### Maintenir l'accès à la ressource

L'approvisionnement en granulats de l'Île-de-France se caractérise par un double déséquilibre : déséquilibre externe, car elle dépend en partie des autres régions pour répondre à ses besoins, déséquilibre interne avec les départements de Paris et de la petite couronne, non producteurs, mais qui représentent une part significative de la consommation régionale, avec des enjeux importants en termes de logistique et d'utilisation des ressources.

En matière de gestion des ressources du sous-sol, la politique menée en région Île-de-France se doit d'être exemplaire pour tirer le meilleur parti des substances disponibles. Ce n'est qu'à ce titre qu'elle peut légitimer un approvisionnement par les autres régions pour couvrir son déficit, qui reste inévitable. Cette volonté doit se traduire en particulier par la préservation de l'accès à la ressource, rendu de plus en plus difficile sous le poids des contraintes réglementaires et environnementales. Les schémas départementaux des carrières, institués par la loi du 4 janvier 1993 et approuvés au cours de l'année 2000, ont défini les conditions générales d'implantation des carrières.

### Exploitation de matériaux - chiffres clés

En 2004, 125 sites d'extraction étaient autorisés en Île-de-France, représentant une surface cumulée de 6 359 hectares, dont 663 ha de carrières souterraines. La totalité de cette surface n'est pas vouée simultanément à l'exploitation. Seuls 250 ha environ sont consommés annuellement, la différence représentant soit des réserves autorisées à l'exploitation future, soit des zones déjà exploitées ou en cours de remise en état.

Près de 33 % des exploitations, totalisant 2 816 ha (50 % des surfaces autorisées à ciel ouvert), concernent l'extraction des matériaux alluvionnaires. Les grands secteurs de production sont les principales vallées alluviales franciliennes : la Marne, la Bassée (Seine-amont) et la Seine en aval de Paris. La faible épaisseur des gisements, leur extension limitée et l'importance des volumes à produire sont à l'origine d'une forte consommation d'espaces, entraînant, sur des territoires géographiquement limités, une concentration importante des exploitations.

Les surfaces autorisées à l'exploitation des matériaux sont, depuis dix ans, en diminution régulière. Depuis 1990, 87 sites, totalisant 2 585 ha, ont été ouverts et 876 ha ont été autorisés à titre d'extension de carrières déjà existantes. Plus de la moitié de ces surfaces concerne l'extraction de matériaux alluvionnaires. 79,8 % de ces nouvelles surfaces s'inscrivent en Seine-et-Marne, confirmant ainsi la part prédominante prise par ce département dans la production régionale. La Bassée (52 % de la production régionale d'alluvionnaires) est concernée à elle seule par 40,5 % des autorisations. Parallèlement, 5 739 ha ont fait l'objet d'une procédure de fin de travaux après remise en état, dans le cadre soit de fermetures définitives de carrières, soit d'abandons partiels. Les deux tiers des surfaces restituées concernent des carrières alluvionnaires.



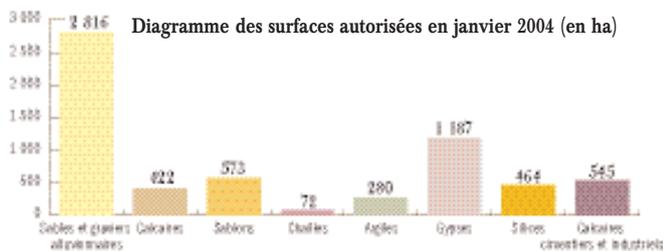
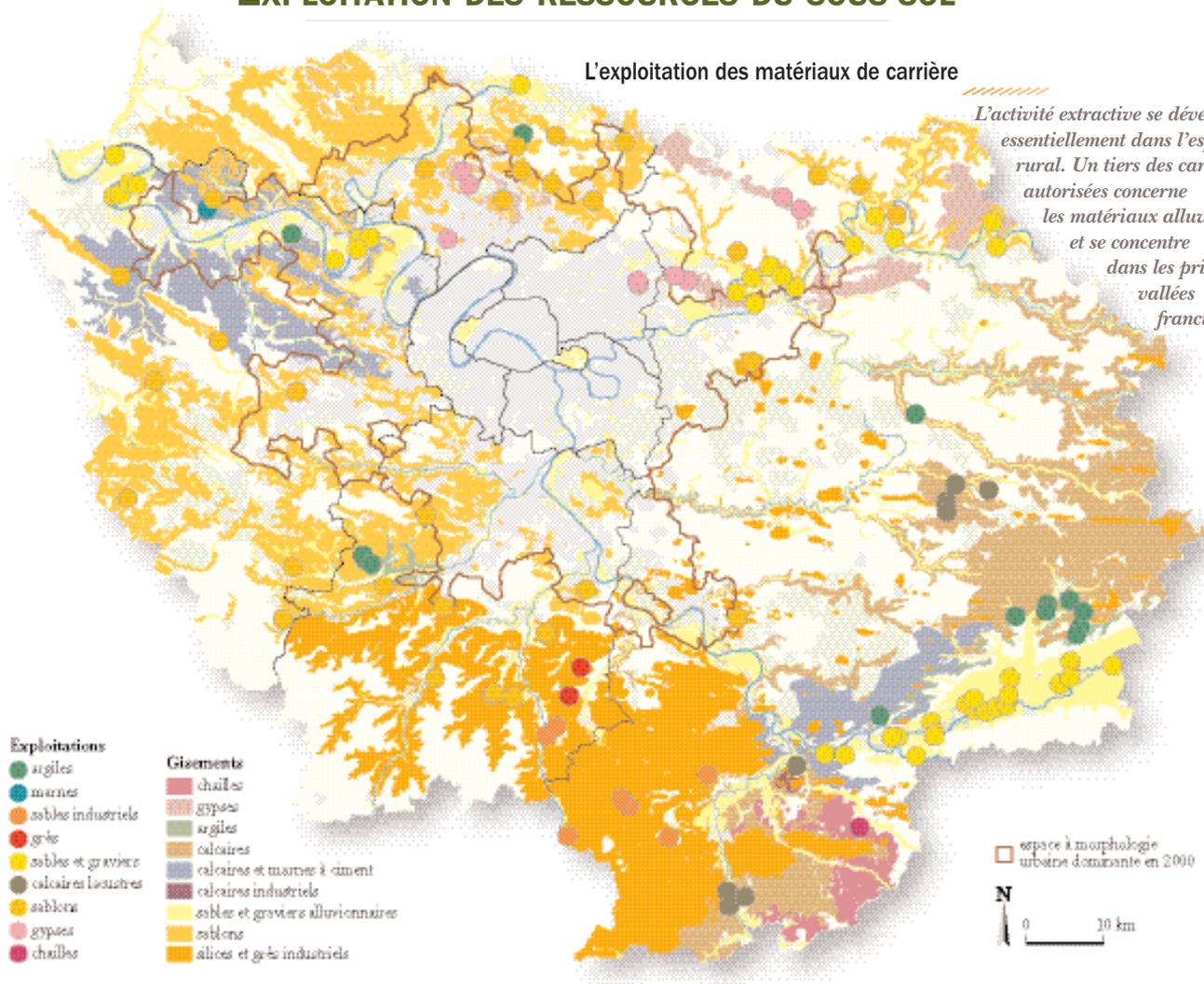
Exploitation de sable industriel.

L. Fèvre / Junt

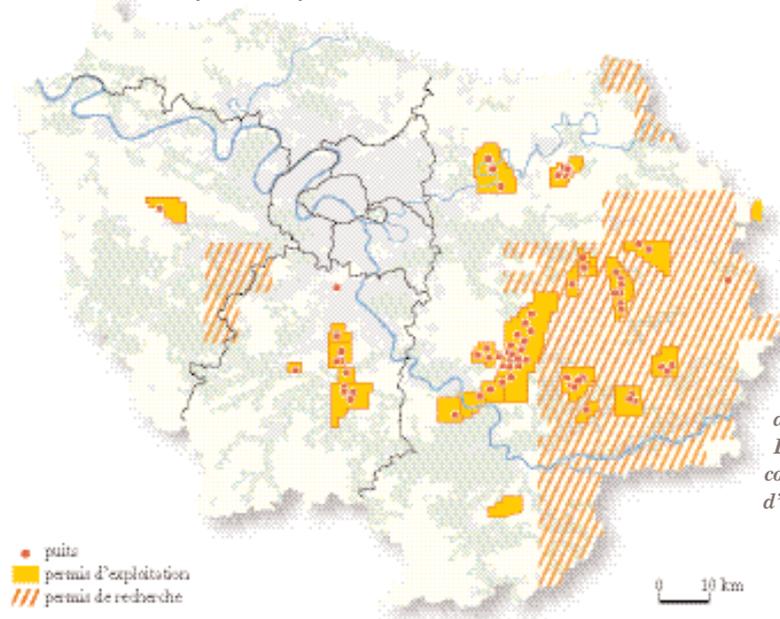
# EXPLOITATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

## L'exploitation des matériaux de carrière

L'activité extractive se développe essentiellement dans l'espace rural. Un tiers des carrières autorisées concerne les matériaux alluvionnaires et se concentre dans les principales vallées franciliennes.



## L'exploitation pétrolière



Station de pompage de pétrole (91).

Des ressources pétrolières sont également exploitées en Île-de-France.

En 2002, 475 000 tonnes de pétrole brut (36 % de la production nationale) ont été extraites du sous-sol francilien à partir de gisements situés dans les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et des Yvelines.

La région est concernée par dix permis de recherche couvrant 4 169 km<sup>2</sup> et vingt-quatre permis et concessions d'exploitation pour une surface de 810 km<sup>2</sup>.

Sources : IAURIF, UNICEM, DRIRE 2003  
© IAURIF-DRIF

# PAYS D'ANTANT, PAYS D'AUJOURD'HUI

*L'Île-de-France s'est constituée par un assemblage de pays qui ont fluctué au cours de l'histoire. Six de ces anciens pays demeurent aujourd'hui et font leur retour sous différentes formes, notamment dans la couronne rurale, où ils sont encore lisibles.*

## Onze pays rassemblés sous l'Ancien Régime

L'Île-de-France n'a longtemps été qu'un petit pays, «presqu'île baignée et limitée par la Seine, la Marne et l'Oise» qui ne commença à sortir de ses limites qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'exceptionnelle convergence de facteurs géographiques – dont le réseau hydrographique, remarquable par sa densité et par sa confluence – a contribué au choix des rois d'y installer un pouvoir centralisé.

Le gouvernement de l'Île-de-France se constitua, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, par la réunion de onze pays. Comme partout en France, les frontières des pays étaient mouvantes et contestées. Ils furent rayés de la carte politique à la Révolution. L'Île-de-France perdit ses appendices nord comme le Noyonnais, le Soissonnais et le Laonnais, mais aussi le Beauvaisis et surtout le Valois qui étaient pourtant dans l'orbite parisienne. En revanche, elle gagna la Brie champenoise et une frange de l'Orléanais (Étampois).

## Six grands pays toujours perceptibles

Six ou sept (selon que l'on différencie ou non la Brie française de la Brie champenoise) de ces anciens pays se retrouvent dans l'Île-de-France actuelle.

Le **Vexin français** est un des pays de l'Île-de-France les mieux délimités, par des cours d'eau (entre Seine, Oise et Epte, le séparant du Vexin normand). C'est un grand plateau agricole surmonté de buttes et entaillé de petites vallées, sans oublier les coteaux de la Seine, spectaculaires avec leurs pinacles de craie. Le Vexin, c'est aussi la pierre calcaire blanche qui confère aux villages vexinois une remarquable unité architecturale et qui a contribué à l'édification de grands monuments de l'agglomération parisienne. C'est encore une lumière qui a attiré et inspiré les peintres, notamment les Impressionnistes.

Le **Mantois** couvre l'ouest de la région, du sud de la Seine au massif de Rambouillet. Ce pays particulièrement vallonné et verdoyant a

concentré les résidences royales et seigneuriales. C'est ici que s'est focalisé le pouvoir sous l'Ancien Régime, autour de Saint-Germain, Versailles et Rambouillet. La forêt de Rambouillet ou d'Yveline est un vestige de l'immense forêt des Carnutes, haut lieu du druidisme, qui allait jusqu'à Chartres.

Le **Hurepoix** est un des pays les plus connus par son nom, mais aussi un des plus difficiles à délimiter tant il a fluctué, jusqu'à représenter presque tout le sud de l'Île-de-France. Un réseau dense de petites vallées a disséqué le plateau de Beauce, donnant un paysage morcelé et pittoresque. Les plateaux à blé annonçant la grande Beauce y contrastent avec les vallées où se réfugie la verdure, sous un microclimat relativement sec. C'est aussi un pays de vallées maraîchères ou de villégiature. Le Hurepoix, ce sont encore des forteresses témoins d'une époque féodale troublée et la pierre de meulière qui a habillé les pavillons de banlieue.

La **France ou pays de France**, ancien pays des Francs, germe de l'Île-de-France était un très riche pays agricole : les terres du plateau comptent parmi les plus fertiles de France et ont été très tôt défrichées. Il faut aller presque jusqu'en Picardie pour retrouver de grands massifs forestiers. Il y avait aussi, aux portes de Paris, la plaine des Vertus, qui fut un des hauts lieux du maraîchage français, le «pays du pot-au-feu», qui a ensuite accueilli le bassin industriel de l'Île-de-France. C'est aussi le gypse, la pierre à plâtre, un matériau typiquement parisien.

Les **Brie française et champenoise**. La Brie est un pays fertile mais argileux et humide, un des seuls où l'élevage bovin laitier s'est maintenu. Les difficultés de drainage expliquent le maintien d'une couverture boisée importante (Brie boisée). Dans ce vaste ensemble, on distingue plusieurs petits pays : Brie humide, Brie pouilleuse, Multien, Provinois, Bassée... La Bassée est la plus grande zone humide d'Île-de-France, une portion originale de la vallée de la Seine, en amont de Paris, à laquelle

l'agglomération parisienne est particulièrement redevable : ses gisements alluvionnaires fournissent les granulats nécessaires au matériau de construction contemporain : le béton. C'est, de plus, un espace de prévention des crues conjuguées de la Seine et de l'Yonne.

Le **Gâtinais** est un pays caractérisé par une proportion importante de terres pauvres, voire incultes, les «gâtines». Axé sur les vallées de l'Essonne et du Loing, il a fait l'objet d'une proposition avortée de département à la Révolution. Par rapport au Loing, on distingue un Gâtinais occidental et un Gâtinais oriental. Dans l'occidental, plateau de Beauce et massif de Fontainebleau s'entremêlent en clairières et crêtes boisées. L'oriental est un pseudo-bocage, un pays d'élevage et de cidre entre des bois en lanières. Le Gâtinais est une ancienne terre d'apanage et cultive des produits du terroir spécifiques (cresson, safran, menthe, miel...). Sa pierre, le grès, était acheminée par train pour paver Paris. Le pittoresque et la sylve du Gâtinais bellifontain ont inspiré écrivains et peintres, dont l'École de Barbizon.

## Pays résurgents et «nouveaux pays»

Le découpage départemental de 1789, réformé en 1964 (division de l'ancienne Seine-et-Oise, réduction de la Seine sur Paris), a volontairement segmenté la structure traditionnelle des pays qui s'était forgée au fil des siècles. Les départements franciliens, beaucoup plus petits que leurs homologues des autres régions, ne sont cependant pas dénués d'identité.

En Île-de-France, la croissance urbaine a porté l'estocade aux anciens pays. La hiérarchie de l'armature urbaine ancienne a été masquée par l'extension et par la prépondérance de l'agglomération centrale. Par exemple, le pays de France accueille aujourd'hui la Plaine Saint-Denis, Roissy Charles-de-Gaulle et Disneyland® Resort Paris... Le découpage régional en six grands pays a ainsi beaucoup perdu de son sens, représentatif du siège et de l'étendue d'un pouvoir à une autre époque, témoin d'une organisation rurale de la France.

Cependant, ils sont encore reconnus par leur unité environnementale et paysagère, ou en tant que bassins de vie et d'emploi. En grande couronne notamment, les pays gardent une signification, une cohérence face à des territoires franciliens en

quête d'identité. Les hommes ont une propension à se retrouver, selon leurs affinités, dans une dimension de projet autre que le département ou la région. Aussi, des pays ont resurgi ici ou là, d'abord au travers des parcs naturels régionaux (PNR) : la haute vallée de Chevreuse (1985), le Vexin français (1995) et le Gâtinais français (1999). Le Gâtinais et le Vexin sont les seuls des six pays non raccordés à l'agglomération centrale, ayant de ce fait mieux conservé leur authenticité rurale.

Les «pays d'accueil», conçus d'abord pour organiser l'offre touristique, ont complété leurs actions en matière de développement rural. Il y en a un en Île-de-France : les Marches d'Yvelines.

La législation a récemment remis les pays au goût du jour (lois Pasqua-Voinet 1995-1999). Le «Pays» de la Bassée-Montois en est issu. La loi Chevènement (1999) a relancé l'intercommunalité sur des espaces plus restreints, correspondant peut-être mieux à la densité de peuplement de la partie centrale de l'Île-de-France. PNR, «pays», communautés de communes, communautés d'agglomération... marquent la volonté de territorialiser et contractualiser les politiques publiques. Mais ces différents périmètres ne sont pas toujours faciles à harmoniser. Une organisation territoriale autour de «pays» répond aussi aux exigences européennes.

## Comment définir un pays ?

Les pays sont des originalités territoriales issues d'une longue interaction, d'une véritable alchimie entre la nature et les hommes. Il est difficile de donner des règles objectives de délimitation d'un pays. Pour Fernand Braudel, ce sont de «multiples petites pierres». En effet, une combinaison de facteurs multiples forge une identité de pays : la géologie, le relief, l'hydrographie, le microclimat, l'occupation du sol, les terroirs, les matériaux de construction, l'architecture, les traditions, l'aire d'influence des bourgs-centres, la solidarité entre l'urbain et le rural...

Plus ces facteurs sont satisfaisants en grand nombre, et sont différents des territoires voisins, mieux un pays est caractérisé. Les noyaux sont bien déterminés, mais les périphéries sont souvent floues, avec des zones de transition. Leur carte a fluctué au cours des époques. Les hommes ont aussi mis des petits pays dans les grands, s'étant parfois mieux reconnus dans des territoires moins étendus.

# LES PAYS AU SENS HISTORIQUE

## L'Île-de-France en 1790

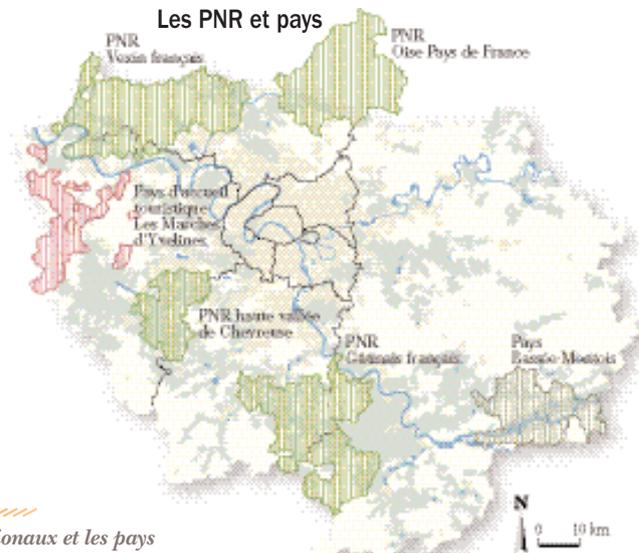
Une mosaïque hétérogène de 11 pays



Les six principaux pays d'Île-de-France



Les PNR et pays



Les parcs naturels régionaux et les pays se sont souvent constitués sur les traces des anciens pays.

Sources : L'Île-de-France en 1970, d'après Visages d'Île-de-France, collection Provinciales, Édition des Horizons de France. Les six principaux pays de l'Île-de-France d'après Informations d'Île-de-France n° 47, 1981. © IAURIF-DRIAP

# LES BASSINS VERSANTS : UN AUTRE MODE DE LECTURE DE L'ESPACE RÉGIONAL

*En Île-de-France, l'eau se manifeste partout : elle a modelé le relief, organisé l'espace en une multitude de bassins versants collecteurs des eaux pluviales et elle apparaît libre dans les cours d'eau qui en sortent.*

*Les populations et les activités ont utilisé l'eau, parfois au-delà de ses capacités d'auto-épuration. Une analyse des problèmes à l'échelle de ces unités naturelles, dépassant les limites administratives et l'approche historique, peut contribuer à la réhabilitation d'une ressource de qualité devenue rare.*

## Le bassin versant, une autre approche de l'espace

La prise en compte de la notion de bassin versant apparaît dans les textes officiels avec la loi de décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ; cette loi crée des organismes chargés des actions d'intérêt commun au bassin. À la différence des découpages antérieurs, le bassin n'est pas le fruit de «l'Histoire», il est dessiné par l'eau de pluie qui ruisselle, qui peut s'accumuler localement puis va rejoindre un cours d'eau temporaire ou permanent ; il met en évidence des solidarités «naturelles» – entre pentes et vallées, entre pluie et eaux de rivière, entre amont et aval –, dont la compréhension est nécessaire à la restauration de la qualité de l'eau.

La loi sur l'Eau de janvier 1992 a, dans un esprit de développement durable, fait obligation aux collectivités locales non seulement d'épurer leurs eaux, mais de définir les formes d'assainissement adaptées aux territoires concernés, de prévoir des sites pour le contrôle du ruissellement, de s'impliquer également dans la limitation des pollutions et la protection contre les inondations. Il faut pour cela tenir compte de ce qui se passe hors des limites de la région, d'autant que la Seine, l'Oise, la Marne, l'Yonne, etc. apportent les eaux de bassins situés à l'amont de l'Île-de-France, représentant plus de quatre fois sa superficie. S'ils oublient cette donnée, les Franciliens ne peuvent pas comprendre la gravité des inondations qui risquent de se produire chez eux.

La directive cadre européenne sur l'eau de décembre 2000 impose, elle aussi, un raisonnement qui tient compte des bassins versants : elle prévoit la nécessité d'améliorer

«l'état» des eaux de surface et souterraines, à l'échelle des «districts hydrographiques». Il s'agit là d'une autre appellation du bassin versant qui conduit à s'intéresser à des territoires dont les limites diffèrent généralement de celles des communes, départements ou régions et aussi, à l'échelle européenne, de celles des États.



Étang de Croissy (77).

## Bassins élémentaires et bassins de rivières

Dans un bassin versant, toute l'eau reçue, à l'exclusion de celle qui s'infiltre ou s'évapore, aboutit au point bas et au cours d'eau qui l'égoutte. De grandes unités comme le bassin de la Seine peuvent se subdiviser autour des affluents (Marne, Oise...), puis des affluents des affluents (Grand Morin, Ourcq...), etc. On peut aller ainsi jusqu'au fossé qui draine les eaux d'un territoire de quelques hectares. De cette façon,

le territoire de la région s'organise en un réseau hiérarchisé et gigogne de bassins versants.

Les limites des bassins versants généralement retenues sont celles de la topographie, même lorsque des aménagements ont modifié le système de circulation de l'eau et l'ont détournée de son site de ruissellement naturel pour l'emmener dans un autre bassin versant. Cette situation existe en Île-de-France, dans les Yvelines avec le système des «étangs et rigoles» créé sous Louis XIV pour approvisionner le château de Versailles, et dans l'agglomération centrale, où les réseaux de collecteurs d'eaux usées ou pluviales ont ignoré les contraintes du ruissellement superficiel. 770 «bassins versants élémentaires» ont été dessinés. Le territoire régional apparaît ainsi comme un pavage de bassins de tailles inégales dont les eaux aboutissent directement ou indirectement à la Seine. La comparaison d'informations relatives à plusieurs centaines de petites unités territoriales étant difficile à interpréter, un regroupement a été effectué pour obtenir des ensembles qui peuvent être associés aux principaux tronçons des cours d'eau de la région : Marne confluent, Marne amont ; Orge amont, Orge aval par exemple. On aboutit à 91 «bassins de rivières» dont la superficie est voisine de celle d'un syndicat intercommunal. C'est à l'échelle de chacun d'eux qu'il paraît raisonnable d'examiner les éléments susceptibles de peser sur la qualité de l'eau ou sur sa rapidité de ruissellement jusqu'à l'exutoire. La poursuite de la démarche de regroupement avec les bassins associés à un même cours d'eau (Marne, Orge, etc.) permet de retrouver les bassins à l'échelle desquels travaille habituellement l'Agence de l'Eau, puis ceux des «districts hydrographiques».

## Indice de ruissellement

Coefficient d'imperméabilisation* (occupation du sol)	Pente		
	moins de 3 %	de 3 à moins de 7 %	7 % et plus
moins de 0,3 (espaces verts naturels, terres agricoles, parcs et jardins ; terrains vacants urbains et ruraux, infrastructures de transports ferrés ; terrains de sport, habitat individuel peu dense)	1	2	4
de 0,3 à moins de 0,7 (habitat individuel ; chantiers, carrières ; cimetières, décharge ; équipements de superstructures, habitat collectif peu dense)	3	5	7
0,7 et plus (habitat collectif dense, commerces et bureaux ; industries ; infrastructures routières et aéroportuaires)	6	8	9

\* Le coefficient d'imperméabilisation est adapté du ruissellement du Guide technique des bassins de retenue d'eaux pluviales - STU, Agences de l'Eau, 1994.

## Les 20 principaux bassins versants d'Île-de-France

Bassin	Superficie (en ha)
La Seine	176 078
La Marne	65 761
Le Grand Morin	50 069
L'Essonne	46 636
L'École	37 304
L'Oise	33 898
Le Loing	33 795
L'Orge	33 637
L'Yerres	32 711
La Juine	32 386
L'Anceur	31 329
L'Yvette	29 614
La Rémarde	28 158
La Vaucoleurs	25 394
L'Aubetin	23 528
La Beuvronne	20 415
L'Auxence	20 057
La Bièvre	19 882
Le Lunain	17 248
La Mauldre	16 762

Sources : SDRH/IDF

## Une carte des bassins versants

En référence aux textes législatifs sur l'eau et dans la perspective d'une meilleure maîtrise de la gestion de l'eau, une cartographie fine des bassins versants de la région a été réalisée<sup>(1)</sup>. Elle met à la disposition des responsables une grille de lecture appropriée aux problèmes d'eau qui dépassent toujours les limites administratives.

L'eau qui ruisselle entraîne avec elle des polluants captés dans l'air, des résidus domestiques, des effluents de stations d'épuration, des débris de caoutchouc ou de métaux, des engrais minéraux ou des produits phytosanitaires non fixés par les plantes ou le sol, etc. Tous contribuent à la dégradation de l'état de l'eau. Le repérage des points sensibles à la pollution peut être obtenu par croisement de la carte des bassins versants avec les données adéquates du système d'information géographique régional : communes, populations, espaces verts, stations d'épurations, etc. Pour prévoir la brutalité du ruissellement, la carte permet également de déterminer un indice de ruissellement<sup>(2)</sup> calculé selon l'occupation du sol et la pente.

Les risques ainsi repérés, il est possible de proposer des protections des équipements ou des milieux sensibles : limitations de l'imperméabilisation de zones urbanisables, créations de bassins de retenue d'eau pluviale, incitations à des labours selon les courbes de niveau, maintien de secteurs enherbés, re-création de méandres éliminés lors d'anciens travaux, etc. La carte des bassins versants devient, au travers des lectures du territoire qu'elle permet, un outil de base de l'aménagement.

(1) Réalisée pour l'IAURIF par STRATEGIS - 1996.

(2) CRIF, AESN, ARENE, LAURIF :

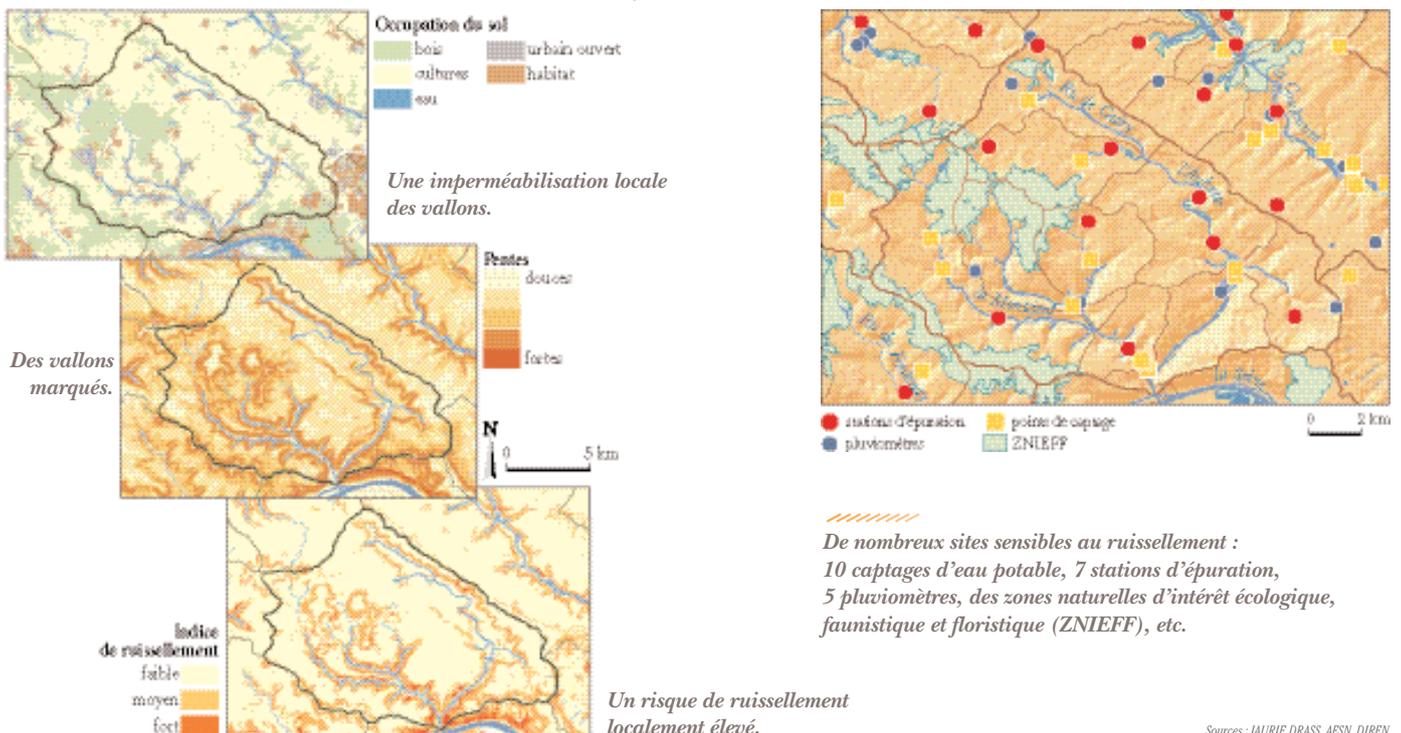
Les indicateurs du développement durable dans le périmètre du Sage Marne aval, septembre 1998.

# LES BASSINS VERSANTS



770 bassins élémentaires regroupés en 91 bassins de rivières drainent les eaux superficielles d'Île-de-France.

## Le bassin de rivière de l'Aubette et Montcient 14 732 hectares répartis en 11 bassins élémentaires



Sources : IAURIF, DRASS, AESN, DIREN

# VINGT-QUATRE RÉGIONS AGRICOLES

*Les découpages administratifs, de la commune à la région, ne respectent guère les unités naturelles du territoire.*

*Aussi, en matière agricole, ont été créées des entités spécifiques : les régions agricoles. Elles présentent des caractéristiques physiques et socio-économiques proches et avaient, à l'origine, une même vocation agricole dominante.*

En Île-de-France, le découpage en régions agricoles reflète l'agencement topographique et géologique du cœur du Bassin parisien. Elles ne suivent donc pas les limites administratives et, sur les 24 régions agricoles franciliennes, 10 débordent des limites régionales. Celles qui s'étendent sur des plateaux calcaires dominent ; seule l'épaisseur de la couche de limon, qui recouvre le substrat et détermine la valeur agronomique des sols, introduit un facteur de différenciation. Si les grandes cultures sont omniprésentes – céréales et oléoprotéagineux occupent presque partout plus de 60 % de la surface agricole utile (SAU) –, la présence d'autres cultures, voire d'élevages, est plus souvent la marque du passé que celle d'une réelle diversification de l'agriculture francilienne. Les progrès techniques, qui ont permis à l'agriculture de s'affranchir des contraintes physiques du territoire, et l'accentuation de la suprématie des grandes cultures induite par la politique agricole commune ont fortement atténué la lisibilité des régions agricoles en Île-de-France. Toutefois, le retour en force de la dimension territoriale dans les politiques publiques leur donne une nouvelle chance, car leur homogénéité et leur taille en font des entités pertinentes pour le développement local.

## Les régions agricoles de plateaux calcaires aux épais sols limoneux

Une épaisse couche de limon recouvre le substrat calcaire des plateaux et donne leur unité à ces régions. Elles hébergent les exploitations de grandes cultures atteignant les plus grandes tailles économiques. Goële et Multien, en Seine-et-Marne, et Vieille France, en Val-d'Oise et Seine-Saint-Denis, constituent la partie francilienne de la région agricole interrégionale du Valois qui s'étend surtout dans l'Oise. Grâce à la fertilité des sols, les betteraves à sucre y tiennent une

bonne place dans l'assolement. Dans ce secteur, l'agriculture est, par ailleurs, sous la menace du développement de l'aéroport de Roissy. L'Orxois, à l'est de l'Ourcq, au relief plus accentué, est l'une des plus petites régions agricoles d'Île-de-France. En revanche, avec 147 ha en moyenne, les exploitations y sont les plus grandes de la région.

La Brie française, la Brie centrale, la Brie Est et la Brie champenoise constituent le cœur des grandes cultures, sur plus d'un cinquième de la SAU régionale, au centre de la Seine-et-Marne. Les exploitations y atteignent en moyenne 130 ha.

Le Vexin, au nord-ouest de l'Île-de-France, développe ses grandes cultures sur 7 % de la surface agricole régionale. Avec le deuxième troupeau bovin de la région, le Vexin a conservé un peu d'élevage dans son contact avec la Normandie. Son caractère rural encore marqué a conduit à la création, en 1995, du parc naturel régional du Vexin français.

La Plaine de Versailles présente une succession de plateaux entrecoupés de vallées. La présence de cultures spéciales explique le taux élevé de main-d'œuvre salariée (52 %).

La Beauce, au sud-ouest de l'Île-de-France, est un appendice du «grand grenier à blé français» dont la majeure partie se trouve en Eure-et-Loir et dans le Loiret. Avec 8,4 % de la SAU régionale, c'est la plus étendue des régions agricoles d'Île-de-France. Les surfaces céréalières y atteignent le taux record de 67 % des terres cultivées.

## Les régions agricoles aux conditions naturelles plus variées

Une moindre présence de limon, conjuguée avec une plus grande variabilité des autres facteurs physiques, caractérise des régions agricoles aux paysages moins uniformes.

La Brie boisée et la Brie humide, aux sols hydromorphes, en raison de la proximité de la couche d'argile à meulière, sont vouées à la forêt. Les terres agricoles représentent 2,5 % de la SAU francilienne dans chacune de ces régions.

La Brie laitière – partie de la région agricole interrégionale du Tardenois –, aux nombreux ruisseaux, reste le berceau de la production laitière pour le fromage de Brie. Elle héberge le plus important troupeau de bovins (5 430 animaux) d'Île-de-France.

Le Montois, au contact du plateau de Brie avec la vallée de la Seine, présente un relief plus accidenté et des sols moins fertiles.

Le Gâtinais, qui s'étend en Essonne, en Seine-et-Marne et dans le Loiret, bénéficie de sols limoneux, mais est sensible à la sécheresse, ce qui explique le développement de l'irrigation. C'est la deuxième région agricole par la superficie agricole cultivée. Celle-ci est consacrée aux céréales (66 %) et aux betteraves (12 %). Le parc naturel régional du Gâtinais, créé en 1999, vise à préserver le patrimoine rural et assure la promotion des produits locaux.

Le Bocage gâtinais, sur un véritable puzzle de terrains moins favorables, voit se développer une agriculture de grandes cultures dans des exploitations de taille moyenne.

Le Hurepoix juxtapose des cultures maraîchères menacées par le front urbain parisien au nord et des grandes exploitations céréalières.

Le Drouais, partagé avec le département de l'Eure, possède un relief doucement vallonné mis en valeur par une agriculture plus diversifiée, grâce aux élevages (bovins, chevaux, volailles).

## Les régions agricoles contrastées : de vallée, de butte, de forêt et périurbaine

Les régions de vallées, aux sols alluviaux plus ingrats, sont traditionnellement vouées aux cultures maraîchères et aux prairies.

Les Vallées de la Marne et du Morin nourrissent le troisième troupeau bovin de la région.

Dans la Vallée de la Seine, en aval de Meulan, les cultures spéciales (3 % de la SAU) sont menacées par l'urbanisation et les infrastructures de transport.

La Bassée correspond à la vallée de la Seine en amont de Montreuil. Parsemée de gravières en eau, cette région contribue à la lutte contre les

inondations en jouant le rôle de vaste zone d'expansion des crues de la Seine.

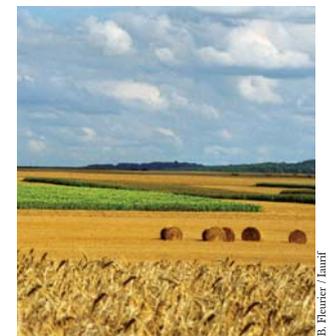
La Butte de Dammartin – et les autres reliefs isolés dans le nord de la Seine-et-Marne –, jadis plantée de vergers, est la plus petite région agricole d'Île-de-France.

Deux vastes régions sont en grande partie occupées par la forêt.

Le Pays de Bière et forêt de Fontainebleau a accueilli les producteurs maraîchers délocalisés de l'agglomération parisienne.

L'Yveline, où des sols de qualité médiocre et une hydromorphie importante sont valorisés par l'élevage de chevaux.

La Ceinture de Paris, vaste croissant allant du nord-ouest au sud de la capitale, compte le plus d'exploitants (11 % du total régional) et d'actifs agricoles (16 % du total), qui travaillent surtout dans le maraîchage et l'horticulture. Exposée à la pression urbaine, cette région a enregistré de 1988 à 2000 le rythme le plus élevé de disparition d'exploitations (- 55 %) et de recul de la SAU (- 16 %).

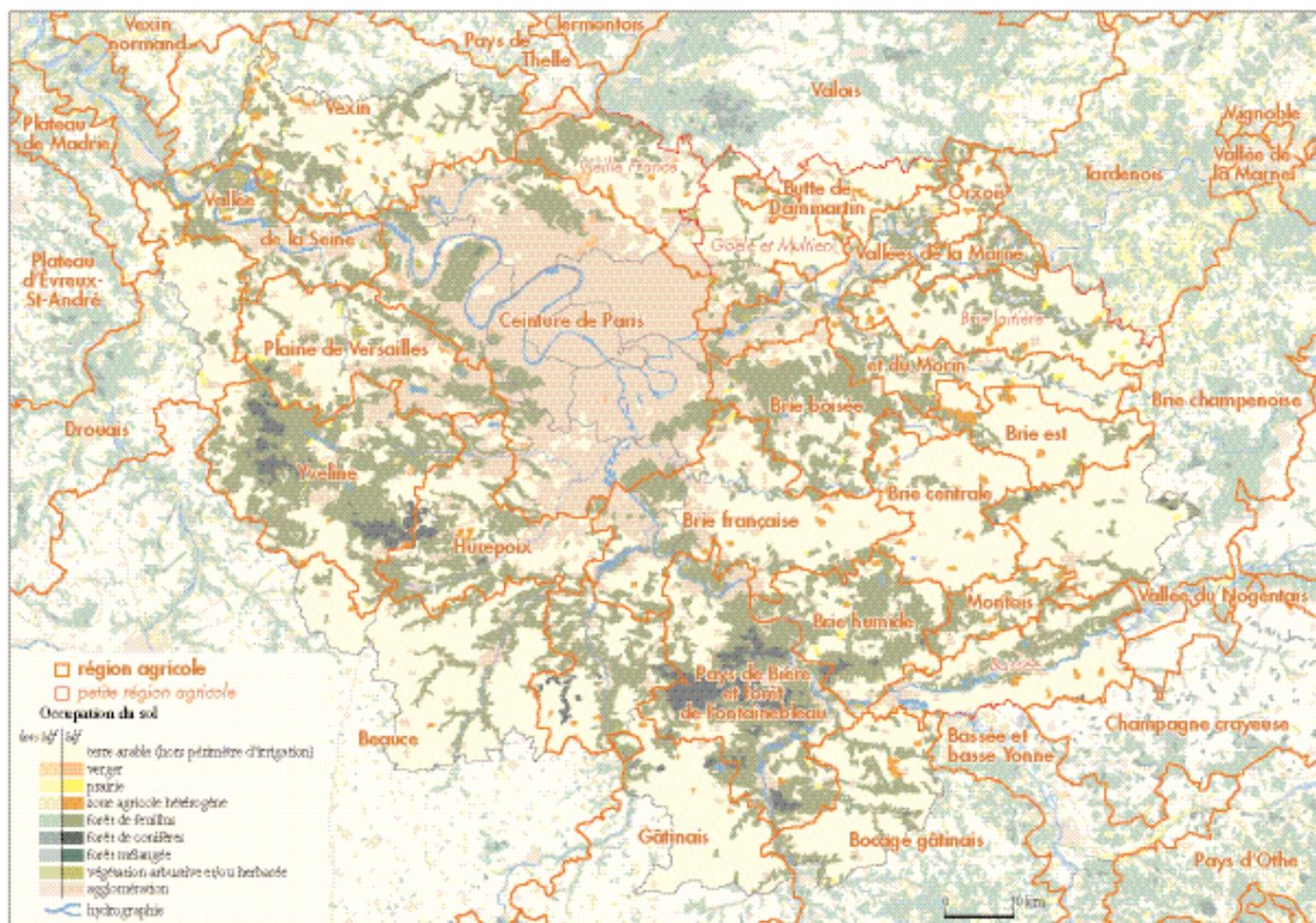


B. Fleuret / Thaut

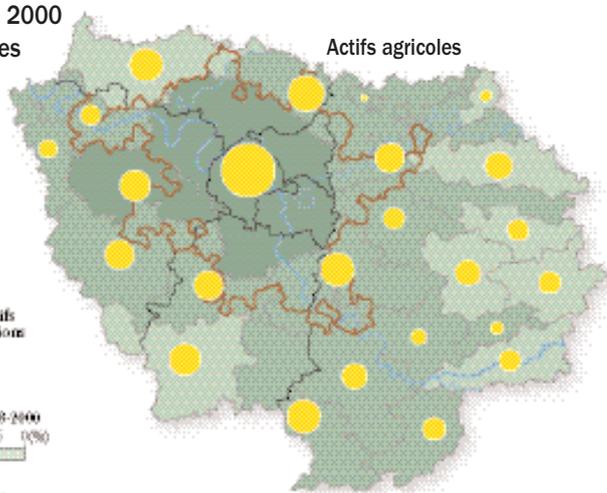
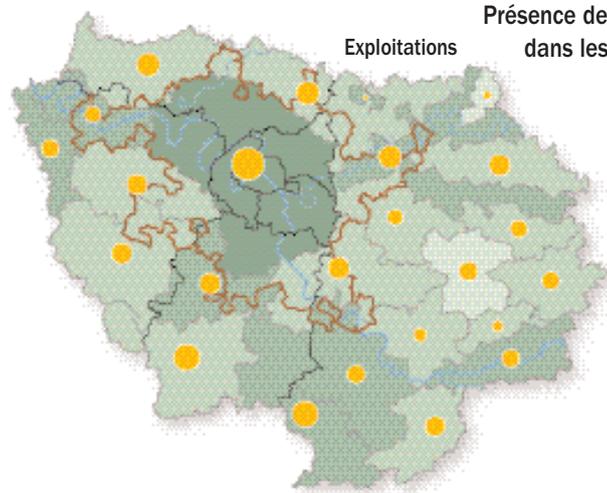
## Régions agricoles et circonscriptions administratives

Le découpage de la France en 432 régions agricoles a été arrêté en 1955 par le ministère de l'Agriculture et l'Insee. Fondé sur des regroupements de communes, il ne respecte pas les circonscriptions départementales ou régionales : en Île-de-France, 13 régions agricoles s'étendent sur plus d'un département (ex : la Ceinture de Paris) et 10 sur plus d'une région (ex : la Beauce, le Vexin...). Dans ce dernier cas, le fragment de région agricole situé en Île-de-France peut porter un nom différent de la région agricole de rattachement (ex : la Brie laitière est une partie de la région agricole du Tardenois). La superposition des régions agricoles avec les départements donne naissance aux petites régions agricoles (PRA) : 713 en France dont 37 en Île-de-France.

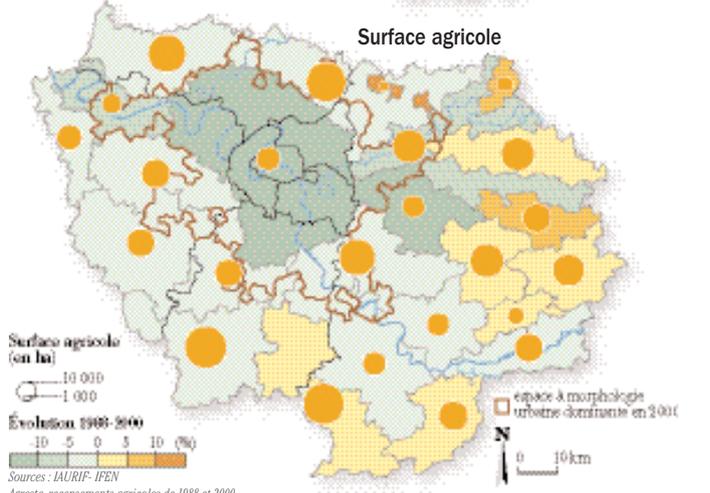
# LES RÉGIONS AGRICOLES



Présence de l'agriculture en 2000 dans les régions agricoles



Nombre d'actifs et d'exploitations  
1 000  
10  
Évolution 1988-2000  
-45 -30 -15 0 (%)



*L'agriculture recule devant la pression urbaine. De 1988 à 2000, celle-ci a engendré une forte diminution de la surface agricole, du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles dans les espaces urbains et périurbains de Paris.*

Sources : IAU-RIF-IFEN  
Agreste, recensements agricoles de 1988 et 2000  
© IAU-RIF-DRIAF

## DIX RÉGIONS FORESTIÈRES

*En Île-de-France, c'est surtout la diversité des sols, combinée à l'hétérogénéité du relief façonné par le réseau hydrographique, qui a conduit le service de l'Inventaire forestier national à distinguer dix régions forestières.*

La région forestière (au sens donné par l'Inventaire forestier national, IFN) est une portion de territoire, si possible traditionnellement reconnue, qui présente, pour la végétation forestière, des conditions de sol et de climat suffisamment homogènes. Les limites des régions forestières, déterminées par l'IFN, ont été tracées indépendamment des limites administratives sur des cartes de référence à l'échelle du 1/25 000. La région Île-de-France est découpée en dix régions forestières.

Si les microclimats sont fréquents en Île-de-France, ce ne sont pas les principaux critères du découpage retenu pour les régions forestières. En effet, l'Île-de-France subit, de manière relativement homogène, un climat océanique séquanien où les nuances sont principalement provoquées par des hétérogénéités très locales dues aux variations de l'exposition ou imputables à des phénomènes d'abri dus aux accidents du relief. C'est plutôt la diversité des sols, héritée de la variété des faciès géologiques, combinée à l'hétérogénéité du relief façonné par un réseau hydrographique très présent, qui permet ce découpage en dix zones aux caractéristiques de milieu sensiblement différentes les unes des autres.

### Les deux plus grandes régions contiennent 76 % de la forêt francilienne

Le pays des Yvelines et de Fontainebleau occupe 32 % du territoire régional sur cinq départements. C'est la région forestière la plus vaste ; c'est aussi la plus boisée : 46 % des forêts franciliennes, dont les fleurons des anciennes forêts royales. Globalement, les forêts y occupent plus de 33 % du territoire, voire 51 % sur la seule partie seine et marnaise. Limitée au nord et à l'est par la vallée de la Seine, au sud par le plateau de Beauce, cette région forestière se prolonge sur les départements voisins de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Très vallonnée et profondément creusée de nombreuses rivières, dont le Loing, l'Orge, la Juine et l'Essonne, elle se présente comme une succession de plateaux

cultivés, entrecoupés de crêtes boisées ; en effet, la forêt est principalement cantonnée sur les sols sableux ou sur ceux à argile à meulière qui n'ont pas été mis en valeur par l'agriculture. Relativement pauvres, ces sols sont généralement situés soit sur les pentes, la roche mère affleurante étant le plus souvent les sables de Fontainebleau, soit sur des zones de plateau non recouvert de dépôts limoneux où peuvent alors affluer l'argile à meulière et les placages de sables de Lozère (au nord), le calcaire de Beauce (au sud). Les peuplements forestiers sont constitués principalement d'un mélange futaie-taillis, à chêne prédominant, accompagné du châtaignier au nord, du chêne pubescent et du hêtre au sud. Les peuplements de pins sylvestres occupent une place significative (10 % en surface), notamment sur les sols podzoliques dans les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet.

La Brie correspond à un plateau homogène, au relief atténué, très peu vallonné. Celui-ci est constitué de calcaire meulier d'âge oligocène inférieur, recouvert soit de formations limoneuses quaternaires, soit de formations argileuses à meulière (argile de décalcification), soit encore, très localement, de buttes témoins de sable de Fontainebleau. Limité par les vallées de la Seine au sud, de la Marne puis de l'Ourcq au nord, ce plateau est entaillé par les trois vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Yerres. La Brie se prolonge sur les départements de l'Aube, de la Marne et de l'Aisne. Sa partie francilienne, pratiquement aussi vaste que la région forestière précédente, est cependant nettement moins boisée puisque son taux de boisement n'est que de 22 %. Les parties ouest et sud sont davantage boisées que le nord et l'est, où la forêt n'existe que par lambeaux disséminés au milieu des zones de cultures. Les sols forestiers sont pour une grande majorité des sols bruns lessivés, pour le reste ce sont soit des sols podzoliques, soit des rendzines. 77 % des sols supportant de la forêt présentent des traces d'hydromorphie, souvent provoquée par la proximité du

sous-sol argileux et la faible pente qui contrarie le drainage. Ils portent principalement une chênaie-charmaie où le bouleau est omniprésent. Cette forêt est généralement traitée en mélange futaie-taillis (sur 72 % de la surface forestière), mais la futaie a récemment progressé par transformation des taillis feuillus, surtout en forêt domaniale. La futaie résineuse est quasiment inexistante. La peupleraie, qui occupe environ 1 % du territoire, est significativement présente dans la vallée de l'Ourcq, mais aussi sur le plateau briard (peupleraies de plateau).

### Deux régions de couloirs alluviaux

La Vallée de la Seine qui, en aval de Paris, se prolonge sur l'Eure et la Seine-Maritime et la Bassée (dénomination francilienne de la région forestière IFN «vallées de la Marne, Seine et affluents»), qui s'étend sur la vallée de la Seine en amont de son confluent avec le Loing et se prolonge sur les départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne. Si les taux de boisement (hors peupleraies) de ces deux régions sont faibles et très proches (14 % et 16 %), leurs caractéristiques sont sensiblement différentes : la Bassée, dans les anciens chenaux de la Seine, aux sols principalement argileux à mull carbonaté, est le domaine des peupleraies (90 % de Robusta). Les autres peuplements, très majoritairement de production (à 94 %), ont comme essence principale le frêne (37 %), avec seulement 23 % de chêne. Le reste de la Vallée de la Seine, aux sols à majorité sableux, porte des peuplements feuillus principalement constitués de mélange de futaie et de taillis à chêne. 68 % de la surface boisée sont en forêt de production dans cette région très urbanisée. La peupleraie n'y occupe pas une place significative.

### Les régions du sud situées en zone de grande culture, à faible taux de boisement

La Beauce est une région de plateau, homogène par son substratum géologique calcaire (calcaire de Beauce), généralement recouvert de limon très fertile. La grande culture n'y laisse la place à une forêt éparpillée en boqueteaux et rideaux boisés de chêne que dans les dépressions impropres à la culture et les versants des rares petites vallées (taux de boisement de 8 %).



Pays des Yvelines et de Fontainebleau.

Le Gâtinais, à cheval sur l'Essonne et la Seine-et-Marne, se prolonge largement sur l'Yonne et le Loiret. Les substrats géologiques variés, allant de la craie aux placages de sable, en passant par les cailloutis à chailles et les argiles à silice, conduisent à une palette de sols très divers. La forêt, constituée en majorité de chênes (65 %), mais aussi de résineux (16 %), se concentre principalement sur les sols argileux très souvent hydromorphes. Le taux de boisement est de 16 %.

La Champagne crayeuse est d'importance très marginale en Île-de-France, très peu boisée (taux de boisement de 1,7 %), à sols carbonatés, portant pin noir d'Autriche (46 %) et frêne (53 %).

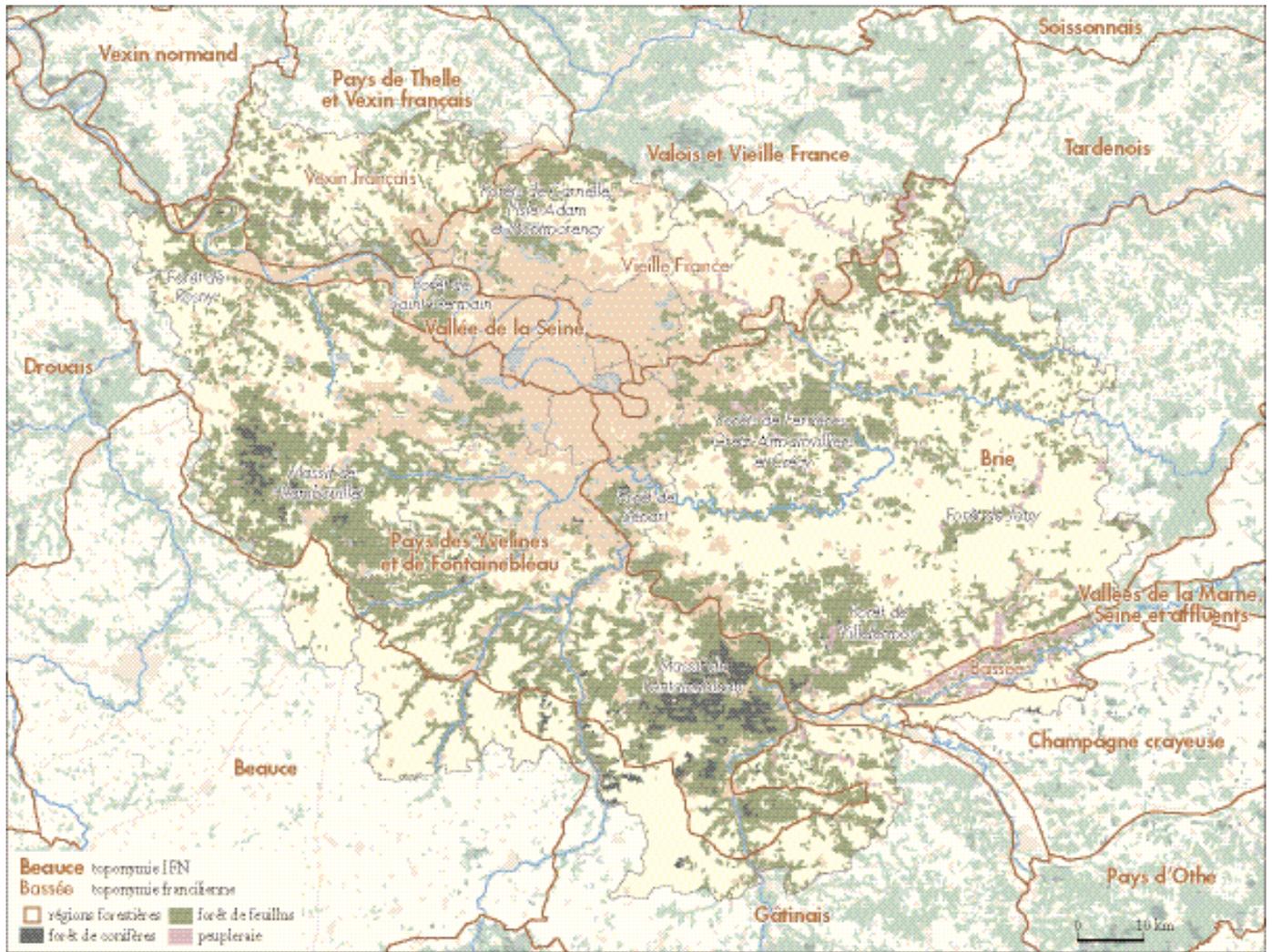
### Les régions situées au nord des vallées de la Seine et de la Marne

Le Vexin français : les sols forestiers très variés sont occupés par une forêt de production feuillue, traitée fréquemment en mélange futaie-taillis, où les chênes dominent largement (50 %), mais sont accompagnés d'un cortège d'essences feuillues très variées. Le taux de boisement y est de 22 %.

La Vieille France : la forêt, située sur les buttes témoins et dans les vallées, est, quelques stations hydromorphes argilo-marneuses mises à part, essentiellement assise sur des formations siliceuses ou à argile à meulière donnant naissance, en majorité, à des sols brunifiés. Le chêne et le châtaignier y sont alors majoritaires. Dans cette région fortement urbanisée, la forêt n'est une forêt à but de production que sur 72 % de sa surface.

Le Tardenois est un plateau découpé par de petites vallées débordant largement sur les régions administratives limitrophes. Les sols forestiers y sont surtout argileux, avec une tendance marquée à l'hydromorphie ; ils supportent une forêt de production feuillue à chênes (49 %) et frênes (22 %) prédominants.

# LES RÉGIONS FORESTIÈRES



① Amenucourt - Vexin français.



② Forêt de Carnelle - Vieille France.



③ Forêt de Ferrières - Brie.



⑥ Ablis - Beauce.



⑤ D'Huisson-Longueville - Pays des Yvelines et de Fontainebleau.



④ Graven - Bassée.

# LA FORÊT : UN QUART DU TERRITOIRE RÉGIONAL

*La forêt francilienne est une forêt feuillue occupant le quart du territoire. L'hétérogénéité de sa répartition spatiale est cependant l'une de ses caractéristiques.*

La forêt francilienne occupe 278 000 ha, d'après le dernier inventaire des services de l'Inventaire Forestier National, réalisé en 1994. Rapporté à la surface régionale, ce chiffre conduit à un taux de boisement de 23 %, voisin du taux moyen national de 26 %. Malgré son caractère urbain marqué, l'Île-de-France est donc aussi forestière que bon nombre de régions. En outre, comme ailleurs en France, la surface boisée s'accroît, puisque, lors du précédent inventaire de 1978, ce taux de boisement n'était que de 21,6 %.

## Une forêt inégalement répartie sur le territoire régional

La répartition spatiale de la forêt est très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers (principalement ceux de Fontainebleau et Rambouillet) émergent au milieu d'une forêt dispersée dans l'espace rural. La zone centrale urbaine et périurbaine, est plus pauvre en espaces boisés : le taux de boisement passe ainsi du simple au triple entre la petite couronne et les Yvelines. Par ailleurs, le statut de la forêt évolue aussi graduellement du centre vers la périphérie : dans Paris et la proche couronne, la proportion de forêt publique (près de 90 %) est beaucoup plus importante que dans les départements de la grande couronne.

## Le climax<sup>(1)</sup> francilien, à la croisée d'influences biogéographiques diverses

La région d'Île-de-France se trouve à la limite orientale du domaine biogéographique atlantique, dont les caractéristiques sont légèrement modifiées en Brie par des tendances continentales et, au sud (Gâtinais, Beauce), par des influences méditerranéennes. Ces facteurs bioclimatiques, associés à une importante diversité de substrats, conduisent à des types variés de végétation potentielle. Toutefois, ce sont le chêne et localement le hêtre qui sont les essences les plus représentées dans la végétation climacique<sup>(2)</sup>. Le chêne sessile est l'essence la plus dynamique dans l'ouest de la région.

Sur les calcaires de la partie méridionale, il est accompagné par le chêne pubescent.

Le chêne pédonculé, associé au charme et au tilleul, le remplace dans la moitié est, sauf dans le massif de Fontainebleau, où la tendance plus humide et plus fraîche du climat permet au hêtre d'être le plus compétitif.

L'aulne glutineux, le frêne et le bouleau pubescent se partagent les zones humides en fonction de l'acidité de celles-ci.

Les interventions humaines ont profondément modifié la végétation climacique, plus d'ailleurs en ce qui concerne la strate dominante que la flore arbustive et herbacée. La sylviculture, par ses traitements en taillis, simple ou sous futaie, a jadis favorisé les essences rejetant de souche (chêne, charme, tilleul, bouleau) au détriment du hêtre. Elle a également introduit massivement des essences étrangères à la région ou naturellement peu répandues : le châtaignier pour les feuillus et le pin sylvestre pour les conifères.

## La forêt actuelle : une forêt feuillue diversifiée

La forêt francilienne est surtout composée d'essences feuillues (90 % en surface et en volume), parmi lesquelles prédomine largement le chêne sessile (32 % du volume total sur pied).

Le chêne pédonculé et le châtaignier (absent des sols à calcaires actifs et des stations trop hydromorphes) se partagent la deuxième place avec chacun 12 % du volume.

Le frêne (7 %) est dominant dans les stations fraîches à nappe peu profonde sur sol fertile, notamment en bas de coteaux, sur colluvions voire alluvions, mais hors zone d'inondation importante. Il est souvent accompagné du chêne pédonculé et, dans les secteurs les plus humides, de l'aulne glutineux. Les autres essences feuillues de l'étage dominant représentent toutes moins de 5 % du volume chacune.

Le peuplier, de croissance très rapide, est planté à faible densité surtout dans les vallées, notamment au nord de la région (Vexin et vallée

de l'Ourcq), mais aussi dans le secteur de la Bassée.

Le robinier faux acacia est une essence introduite, parfois envahissante, susceptible de coloniser des milieux pauvres par sa faculté à utiliser l'azote atmosphérique.

Le bouleau, essence pionnière par excellence, peut se trouver sur pratiquement tous les sols. Dans les sols les plus humides ou les plus acides, le bouleau verruqueux est remplacé par le bouleau pubescent.

Les saules sont aussi des essences pionnières qui s'implantent dans les fonds de vallées et en zones humides où ils accompagnent ou devancent l'aulne glutineux.

Le chêne pubescent est cantonné en Île-de-France sur les coteaux calcaires exposés au sud.

Les autres essences feuillues sont des essences d'accompagnement qui ne parviennent que très rarement à l'étage dominant. Certaines peuvent cependant être abondantes dans le sous-étage comme le charme ou, plus anecdotiques bien que très intéressantes, l'alisier torminal ou les fruitiers divers.

Les résineux représentent à peine plus de 10 % de la surface forestière. Il s'agit surtout du pin sylvestre, présent sur 75 % de la surface résineuse. Sa relative importance actuelle, dans la partie méridionale de la région, est la conséquence de plantations du XIX<sup>e</sup> siècle, quand sa grande frugalité était mise à profit pour reconstituer l'humus des sols appauvris. Ses graines disséminées par le vent ont largement contribué à l'extension de cette essence.

## Le mélange futaie-taillis et la futaie régulière dominant

Les peuplements sont constitués en moyenne de deux à trois essences principales. Seule une proportion de 12 % de la surface forestière est occupée par des peuplements monospécifiques.

Le taillis, jadis beaucoup plus développé, était destiné à la production de bois de chauffage et de charbon de bois. Il n'en subsiste plus guère qu'en forêt privée sur moins de 10 % de la surface.

Le mélange futaie-taillis est issu de l'ancien mode de gestion en taillis sous futaie qui permettait à la fois une production de bois de chauffage par le taillis et de bois d'œuvre de différents diamètres grâce aux arbres de la futaie (la réserve), laquelle était gérée en veillant à l'équilibre des classes d'âge. L'aban-

don de ce mode de gestion au cours du XX<sup>e</sup> siècle aboutit à un vieillissement généralisé des peuplements avec déséquilibre vers les classes d'âge les plus élevées. Ce type de peuplement occupe 46 % de la surface forestière francilienne.

La futaie régulière, futaie équienne<sup>(3)</sup> où les peuplements sont conduits avec l'objectif principal de production de bois d'œuvre d'un diamètre déterminé, est le traitement qui aujourd'hui a la faveur des propriétaires forestiers, notamment grâce à sa gestion simplifiée. Cette futaie peut être obtenue soit par régénération naturelle d'une futaie existante, soit par plantation après coupe rase, soit – et c'est le cas le plus fréquent – par conversion d'un taillis sous futaie. La proportion de peuplements traités en futaie a donc tendance à augmenter au détriment des autres modes de gestion. L'inventaire forestier réalisé en 1994 estime cette proportion à 45 %.

La futaie irrégulière est un mode de gestion qui réduit l'unité de traitement homogène à une sous-parcelle de quelques hectares (le parquet) ou de quelques milliers d'ares (le bouquet), voire moins encore. Elle a l'avantage d'optimiser la récolte de bois tout en maintenant constamment un état boisé homogène, sans impact paysager, sans choc environnemental pour le sol et les communautés animales et végétales, mais présente l'inconvénient d'une gestion très complexe. Peu représenté en Île-de-France (2 ‰), ce mode de traitement mériterait de l'être plus, notamment en forêt périurbaine.

## Une forêt âgée de qualité moyenne

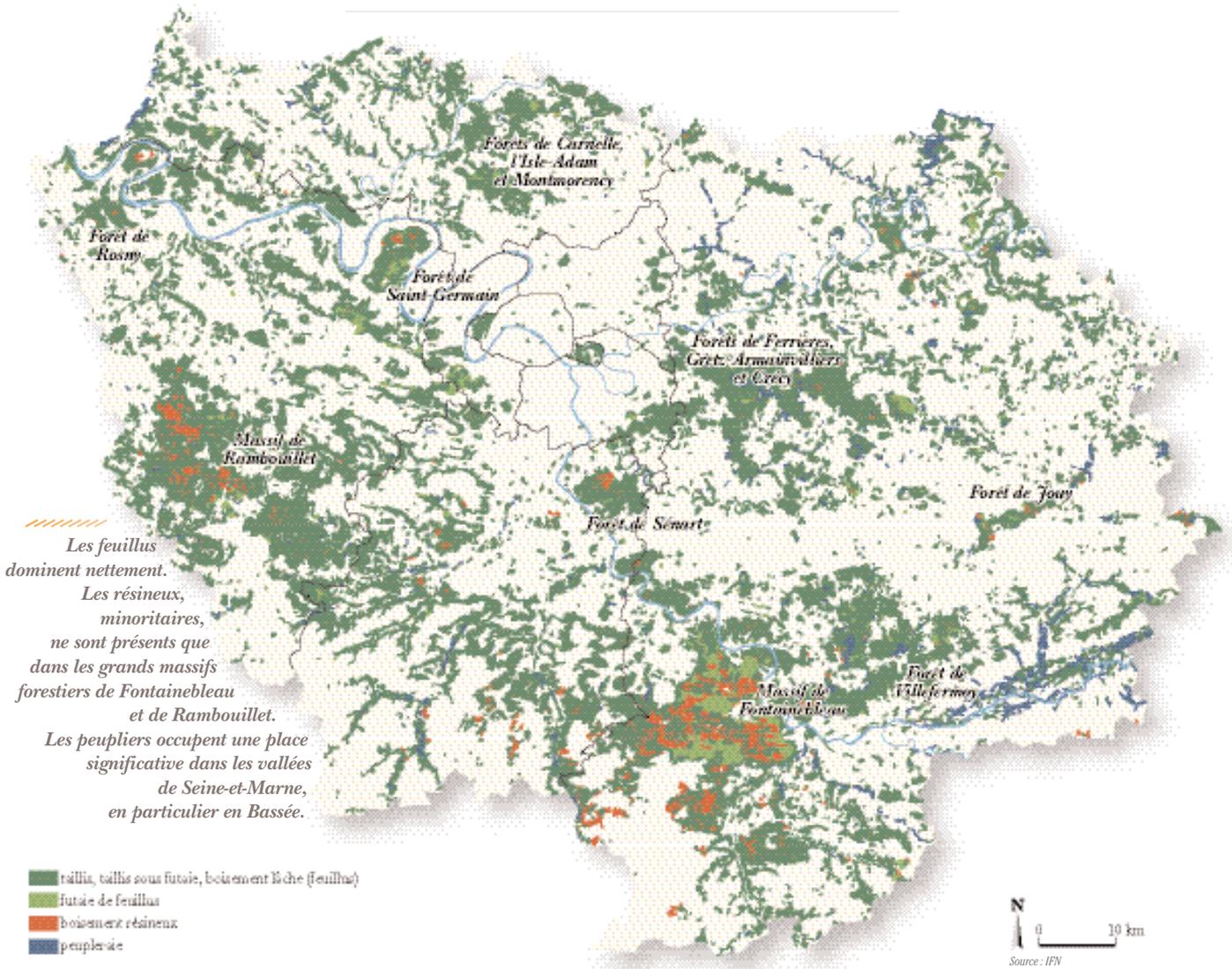
Le volume sur pied total est estimé à près de 43 millions de m<sup>3</sup> soit 2 % du volume national. Il est riche en gros bois, puisque les arbres de plus de 50 cm de diamètre en représentent près de 40 %. Le bois d'œuvre de première qualité ne constitue que 3 % de ce volume contre 51 % pour la deuxième qualité et 46 % pour le bois d'industrie. La production brute globale est estimée à 6,4 m<sup>3</sup>/ha/an.

(1) stade d'équilibre forestier résultant du climat et du sol.

(2) végétation qui a atteint un état d'équilibre dans des conditions naturelles stables.

(3) futaie constituée d'arbres d'une même classe d'âge.

# LES PEUPELEMENTS FORESTIERS



## Les différents régimes de peuplements forestiers



futaie



taillis



taillis sous futaie

## Les modes de traitement des peuplements forestiers



Les différents stades de la futaie irrégulière

✕ arbre à couper



Les différents stades de la futaie régulière

Illustrations : Pierre-Claude Morin  
© INRAE - DRIAF

# L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, RÉCOLTE ET FILIÈRE

*Près de 90 % des forêts franciliennes produisent du bois, au moins en faible quantité. Les entreprises de la filière bois, peu nombreuses en Île-de-France et plutôt en déclin, ne peuvent à elles seules en réaliser l'exploitation.*

D'après les résultats d'une étude sur l'exploitabilité des forêts réalisée en 1996 par l'Inventaire forestier national (IFN), 87 % du volume de bois francilien est facilement exploitable. Ce bon résultat est essentiellement dû au fait que la très grande majorité (88 %) de la surface boisée est située sur des terrains ayant une faible pente (entre 0 et 15 %). Cependant, il ne doit pas cacher de réels problèmes de mobilisation des bois et de leur mise sur le marché. Ceux-ci peuvent être liés à l'enclavement de parcelles boisées dans le tissu urbain ; au morcellement extrême de certains massifs forestiers ; à l'hétérogénéité (dans les cas les plus favorables), voire la médiocrité (le plus généralement) de la qualité des bois. Ils peuvent aussi être dus à la mauvaise connaissance du fonctionnement de la filière bois, entraînant bien souvent un désintérêt de la part d'un grand nombre de propriétaires forestiers de la région.

## Une récolte très inférieure à la production biologique des forêts

Excepté les années 2000 et 2001, dont les résultats sont très fortement influencés par la tempête au caractère exceptionnel de 1999, les déclarations faites à l'Enquête annuelle de branche (EAB) permettent de chiffrer sur la dernière décennie la récolte moyenne annuelle de bois en Île-de-France à 542 000 m<sup>3</sup>. En 1999, la contribution des forêts franciliennes à la production nationale de bois n'était ainsi que de 1,45 %, alors qu'en surface forestière le ratio est de 1,9 %. Cette récolte officielle ne représente en Île-de-France qu'à peine le tiers de la production brute annuelle des forêts calculée par les



Débardage en forêt de Rambouillet (78).

services de l'Inventaire forestier national (1,6 million de m<sup>3</sup> entre 1978 et 1994). Une autre étude, spécialement réalisée en 1996 par l'IFN, estimait le prélèvement réalisé entre les deux inventaires à 43 % de l'accroissement biologique.

## Plus de bois d'œuvre que de bois d'industrie

De manière relativement constante sur la dernière décennie, la part, en volume, du bois d'œuvre dans la récolte forestière totale s'établit en moyenne à 44 %, soit 237 000 m<sup>3</sup>. Ce bois d'œuvre est produit, en Île-de-France, à près de 90 % à partir d'essences feuillues, contrairement au plan national où les grumes de résineux dominent (64 % en 1999). Il représente, en valeur, plus de 80 % de la valeur totale de la récolte (estimation effectuée sur la base des prix moyens constatés). Le volume annuel moyen de bois d'industrie récolté, toutes essences confondues, entre 1990 et 1999, est de 254 000 m<sup>3</sup>.

Quant au volume annuel de bois de chauffage déclaré comme commercialisé, il oscille autour de 50 000 m<sup>3</sup>, soit environ 10 % de la récolte. Cependant, il est impératif de considérer que ce chiffre ne représente, tout comme au niveau national, qu'une faible partie du bois de feu réellement exploité dans les forêts. D'autres estimations, qui prennent en considération à la fois des volumes auto-consommés et des volumes non recueillis par l'EAB, aboutissent à des chiffres nettement supérieurs.

## Une récolte de chênes et de peupliers

En 1999, le chêne (41 %) est la principale essence récoltée en bois d'œuvre devant le peuplier (30 %) et le châtaignier (10 %). Les résineux, quant à eux, représentent une très faible part du volume de bois d'œuvre (12 %). La récolte de bois de trituration pour pâtes et panneaux est, elle aussi, surtout feuillue (à plus de 80 %) avec une majorité d'essences à bois dur (chênes et châtaigniers principalement). En ce qui concerne le bois d'industrie résineux, l'essence

majoritairement récoltée est le pin sylvestre. Plus de la moitié de la récolte forestière totale est réalisée dans les forêts de Seine-et-Marne. Cette proportion est encore plus importante si l'on ne considère que la production de bois de peuplier, puisque l'essentiel des peupleraies de production est localisé dans ce département (4 700 ha de peupleraies en Seine-et-Marne d'après l'IFN 1994).

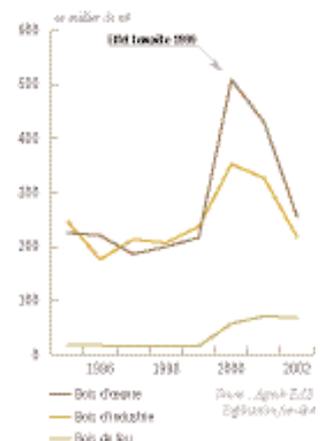
## Une filière de la première transformation exsangue

La baisse du nombre d'entreprises franciliennes de la première transformation du bois a été très forte au cours des dix dernières années. Pour le secteur de l'exploitation forestière, en 2001, il n'y a plus que 86 entreprises ayant leur siège en Île-de-France, alors qu'elles étaient 171 en 1990. Elles sont généralement de taille très modeste, les trois quarts d'entre elles récoltant, en 2001, moins de 4 000 m<sup>3</sup>/an, alors que l'unité moyenne nationale produit 8 000 m<sup>3</sup>/an. Les cinq plus importantes récoltent à elles seules 74 % du volume total récolté. Le nombre des salariés permanents de ce secteur d'activité est de 107 en 2001 contre 320 en 1990. Il est cependant légèrement remonté (91) par rapport à 1999, traduisant ainsi la nécessité pour les entreprises du secteur d'embaucher pour faire face aux conséquences de la tempête de 1999. Cette faiblesse de l'exploitation forestière francilienne conduit à une exploitation chronique des forêts franciliennes par des entreprises extérieures à la région. Ainsi, en régime de croisière, moins du tiers de la récolte est-il effectué par des entreprises régionales. Face à un événement exceptionnel comme la tempête de 1999, cette proportion s'abaisse encore jusqu'à atteindre moins du quart. Du fait du petit nombre d'exploitations forestières franciliennes, de leur petite taille, et donc de leur manque de réactivité, ce sont des entreprises originaires principalement des régions Picardie, Centre et Bretagne qui sont venues exploiter les volumes importants de chablis mis à terre par cette tempête. Par ailleurs, l'Île-de-France, fin 2001, ne possède aucune papeterie, aucune usine de panneaux et seulement cinq scieries dont l'activité globale (13 000 m<sup>3</sup> de sciages) ne porte que sur 5 % des volumes de bois d'œuvre ayant été récoltés dans la région. L'Île-de-France exporte donc la quasi-totalité de sa production forestière.

## L'Enquête annuelle de branche (EAB)

Il s'agit d'une enquête exhaustive des services statistiques du ministère de l'Agriculture, menée auprès des exploitants forestiers titulaires d'une carte professionnelle. En 2001, en Île-de-France, on compte 91 déclarants. Les chiffres présentés dans cette page proviennent exclusivement de cette enquête.

## Évolution et répartition de la récolte de bois



## La tempête de décembre 1999

Le 26 décembre 1999, une tempête d'une violence rare a balayé l'Île-de-France et y a occasionné des dégâts considérables dans les forêts. Les plus forts ravages ont été provoqués dans un couloir central traversant l'Île-de-France d'ouest en est : ainsi l'ouest parisien, la partie sud de la proche couronne et la moitié nord de la Seine-et-Marne ont particulièrement souffert. En revanche, ont été moins touchées : au nord, les forêts du Val-d'Oise et, au sud, celles de l'Essonne. Le tribut payé par les forêts franciliennes à cette tempête se situe dans une fourchette allant de 2,7 à 3,5 millions de m<sup>3</sup> de bois. Ceci représente de l'ordre de six récoltes annuelles moyennes et explique que cet événement exceptionnel ait fortement influencé l'activité du secteur de l'exploitation forestière. Ainsi, en 2000 et 2001, la quasi-totalité des travaux d'exploitation forestière réalisés en Île-de-France l'ont été sur des parcelles affectées par le passage de cette tempête. Au cours de ces deux années, ce sont 919 000 m<sup>3</sup> (2000) et 828 000 m<sup>3</sup> (2001), soit au total 1 747 000 m<sup>3</sup> de chablis qui ont été récoltés en Île-de-France.

# LA RÉCOLTE DU BOIS

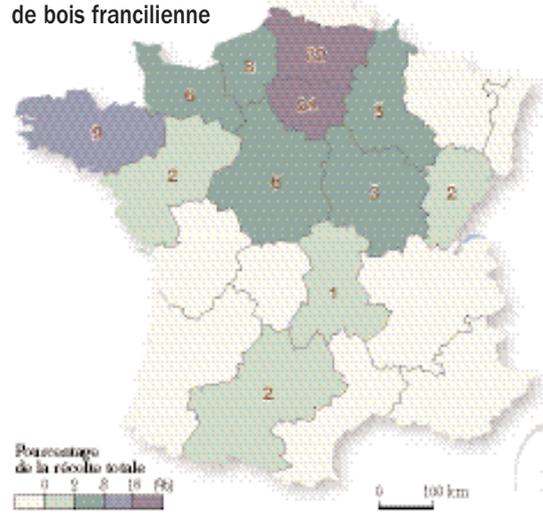
## La filière bois



A. Renaud

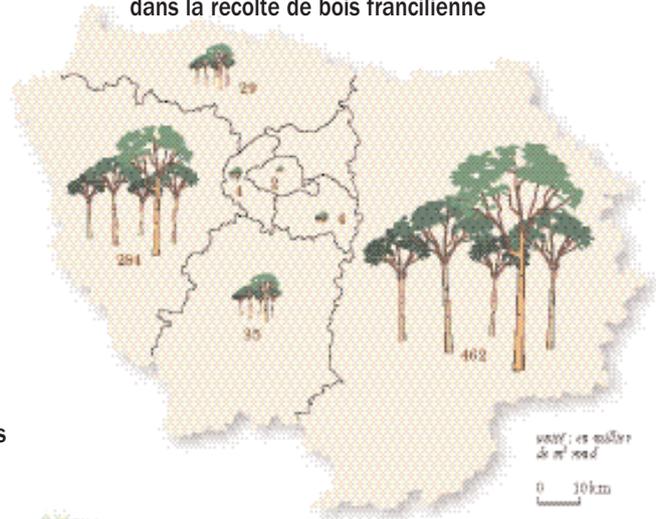
- 1 abattage (manuel et mécanisé)
- 2 débardage
- 3 transport de grumes
- 4 industries utilisatrices
  - chaufferie
  - papeterie
  - usine de panneaux
  - scierie, tranchage, déroulage
- 5 produits transformés
  - rouleaux papier
  - amcublement
  - panneaux de particules

## Part des différentes régions dans la récolte de bois francilienne

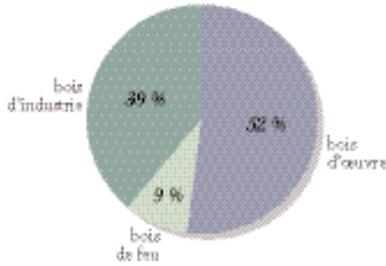


La récolte du bois effectuée par des entreprises extérieures à la région Île-de-France représentait 76 % en 2001.

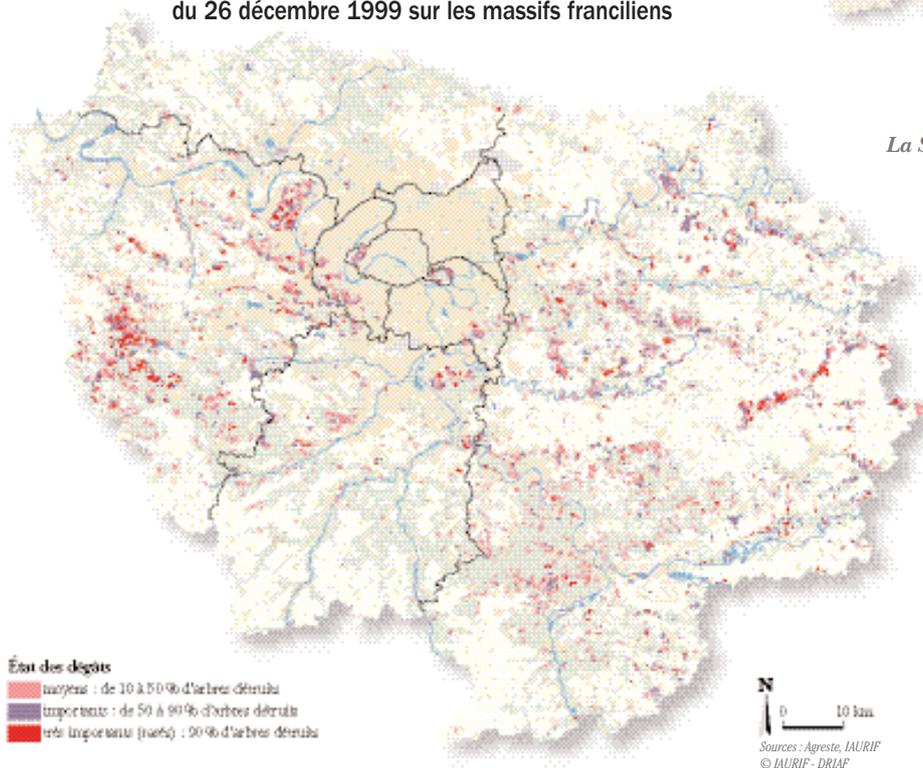
## Part des différents départements dans la récolte de bois francilienne



## Récolte de l'année 2001



## Les dégâts de la tempête du 26 décembre 1999 sur les massifs franciliens



La Seine-et-Marne est le principal lieu de récolte de bois en Île-de-France en 2001.



Chablis au nord de la forêt de Rambouillet, à l'ouest de la commune de La Queue-les-Yvelines, décembre 1999.

Caumont / Dreif

# LES AGRÈMENTS DE LA FORÊT FRANCILIENNE

*Souvent au contact direct de la ville, la forêt francilienne assure un rôle important de conservation d'écosystèmes fragilisés par le voisinage urbain. La forêt publique doit aussi accueillir une population nombreuse de plus en plus avide d'espaces de loisirs.*

On a coutume de considérer que la forêt remplit trois fonctions : économique par la production de bois, sociale par l'accueil du public et environnementale en tant que milieu naturel et réservoir de biodiversité. Les 278 000 ha boisés du territoire francilien apportent un certain nombre « d'aménités », autrement dit d'agrèments de caractère social et environnemental de grande importance dans le contexte très urbanisé de l'Île-de-France.

## Forêt privée et forêt publique

Les forêts publiques (81 000 ha, soit 29 % de la forêt francilienne) font l'objet d'une gestion principalement orientée vers l'accueil des citoyens pour des activités de détente et vers la conservation de la biodiversité notamment par la protection des habitats de grande valeur patrimoniale (75 % des sites Natura 2000 régionaux sont situés en forêt domaniale ou régionale).

Les 197 000 ha de forêts privées, sur lesquels la production de bois peut demeurer l'objectif principal, n'en constituent pas moins un territoire naturel préservé des pollutions, où le maintien de la biodiversité fait l'objet de dispositions particulières dans les documents de gestion des propriétés forestières d'une surface de plus de 25 ha d'un seul tenant.

## Le rôle d'accueil assuré par les forêts publiques

Excepté quelques trop rares forêts privées, généralement riveraines de

châteaux visitables (et qui font l'objet de conventions avec les collectivités locales concernées, pour une ouverture au public), ce rôle d'accueil est exclusivement tenu par les forêts publiques. D'ailleurs, sur tout le territoire national, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'accueil du public s'affirme, notamment au travers des documents d'aménagement forestier, comme l'une des fonctions essentielles que doit remplir la forêt publique, particulièrement la forêt domaniale. En moyenne, chaque Français a ainsi à sa disposition environ 700 m<sup>2</sup> de forêt publique. En Île-de-France, région densément peuplée où la propriété forestière est majoritairement privée, ce ratio chute à 77 m<sup>2</sup>/habitant. Comme la région francilienne est aussi la plus urbaine de France, on conçoit que la demande sociale d'accès à la forêt publique y soit encore beaucoup plus accentuée qu'ailleurs. Une enquête réalisée en 1999, par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), a évalué à 92,5 millions le nombre de visites effectuées dans les forêts publiques franciliennes au cours de l'année 1998, contre seulement 67 millions en 1968.

La politique volontariste d'acquisition de forêts engagée par l'État dès le milieu des années 1960, puis relayée par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), a permis de réduire les conséquences néfastes de cette augmentation de la fréquentation. Ainsi, depuis 1969, si la population francilienne a aug-

menté de 18 %, la surface des forêts publiques a, elle, augmenté de plus de 40 % (13 000 ha acquis par l'État, 10 500 ha acquis par la Région et accessoirement par d'autres collectivités locales).

Les nouveaux modes de vie (réduction du temps de travail, allongement de la durée de vie, développement de la société de loisirs) conduisent à penser que la demande d'espaces forestiers de qualité, accessibles au public, va encore s'intensifier. Continuer à fournir un accès gratuit et permanent à des utilisateurs nombreux et aussi divers que des randonneurs, des cavaliers, des cyclistes, des cueilleurs de champignons est un des principaux défis que doit relever la forêt publique en Île-de-France dans les prochaines années.

## Les multiples fonctions écologiques des forêts

Dans une région fortement urbanisée comme l'Île-de-France, les fonctions écologiques habituellement assurées par les forêts (qu'elles soient publiques ou privées) prennent une importance plus primordiale qu'ailleurs en France :

- **vis-à-vis de l'eau** : dans une région aux sols souvent imperméabilisés par l'urbanisation, les forêts offrent des surfaces d'infiltration des précipitations, limitant ainsi les phénomènes de ruissellement. De plus, par rapport à d'autres espaces, comme les terrains agricoles, souvent cultivés de façon intensive en Île-de-France, les terrains forestiers reçoivent peu d'intrants tels que les engrais ou les produits phytosanitaires. Ils protègent ainsi les eaux souterraines de la contamination par des molécules polluantes.

- **vis-à-vis de l'air** : les forêts jouent un rôle important d'épuration, les feuilles des arbres retenant les poussières atmosphériques produites notamment par l'intense circulation automobile. Par ailleurs, la fonction chlorophyllienne des arbres assure une fixation du carbone à partir du gaz carbonique présent dans l'air et une production d'oxygène.

- **vis-à-vis des contraintes urbaines** : les forêts offrent des espaces de calme et de contact avec la nature plutôt relativement bien préservés des nuisances provoquées par le milieu urbain. Elles constituent un élément souvent marquant et apprécié du paysage.

- **vis-à-vis de la protection de la**

**biodiversité** : face à l'avancée de l'urbanisation et des infrastructures qui lui sont associées, la forêt, sans pouvoir compenser totalement leurs atteintes destructurantes envers la biodiversité, apparaît toutefois comme un véritable refuge pour certaines espèces animales et végétales. Non seulement parmi les 200 espèces de plantes protégées en Île-de-France, 50 sont des espèces strictement sylvestres ou de lisière, mais surtout, comme la forêt entoure souvent, et donc protège une multitude d'habitats non forestiers (landes, mares, tourbières...), elle contribue indirectement à la protection d'un nombre important d'espèces non strictement forestières.

## Une forêt majoritairement privée avec quelques grands massifs publics

La grande majorité (71 %) des surfaces boisées de l'Île-de-France appartient à des propriétaires privés. Leur nombre total peut être estimé à environ 100 000, ce qui donne une propriété forestière moyenne de moins de 2 ha. Cependant, à elles seules, les 768 propriétés forestières de plus de 25 ha d'un seul tenant occupent plus du tiers de la surface forestière privée. Cette multitude des propriétés privées entraîne inévitablement un morcellement qui induit, dans le meilleur des cas, des discontinuités de gestion, mais, bien plus souvent, une absence quasi totale d'entretien. À l'inverse, la forêt publique est la propriété d'un nombre très restreint de détenteurs : l'État qui avec 70 000 ha possède 25 % de la surface forestière francilienne, la Région détentrice d'un patrimoine forestier de plus de 8 000 ha, quatre départements et 42 communes qui ensemble possèdent moins de 4 000 ha. Les 158 forêts publiques ont une surface moyenne de 530 ha ; pour les seules forêts domaniales, la surface moyenne s'élève à plus de 1 400 ha. La structure particulière de la forêt publique francilienne (prépondérance des forêts domaniales et régionales par rapport aux forêts appartenant aux autres collectivités territoriales) résulte d'abord de l'histoire : la majorité des forêts domaniales franciliennes les plus prestigieuses (Fontainebleau, Rambouillet, Saint-Germain, Marly...) provient du domaine de la Couronne. Elle est également la conséquence de la politique d'acquisition du massif forestier menée par l'État au cours des quarante dernières années (forêt de Notre-Dame (94), de Montmorency (95), des trois Pignons (77), de la Commanderie (77) et par l'Agence des espaces verts de la Région (forêts régionales de Grosbois (94), Ferrières (77), Rougeau (77), Bondy (93)).



Piste cavalière en forêt domaniale de Rambouillet - Poigny-la-Forêt (78).

C. Ben-Gamar / D'at

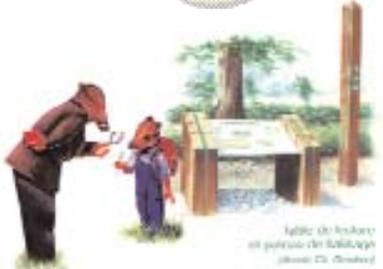
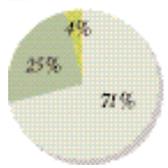
# LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



La forêt francilienne est majoritairement privée, mais la forêt publique est néanmoins présente sous la forme de grands massifs accueillant le public.

Sources : IFN, IAURIF © IAURIF - DRIAF

Propriétaires de la forêt francilienne



Forêt de Fontainebleau



d'après «allées et sentiers du Bois Notre-Dame», ONF - CG 04 - CD 74



C. Abram / Anafif



B. Gégault / Anafif



B. Gégault / Anafif

# CHIFFRES CLÉS

## Composition des ménages

Répartition par zone	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Région	
	communes rurales		communes rurales importantes		pôle urbain du rural		périurbain*		Meaux, Mantes, Melun		Urbain dense		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
Personnes seules	30 734	18,2	32 829	21,1	19 261	32,7	104 300	21,3	16 391	33,7	1 357 969	37,9	1 561 484	34,6
Autre ménage sans famille	2 353	1,4	1 814	1,2	1 030	1,7	6 804	1,4	837	1,7	102 391	2,9	115 229	2,6
Familles principales comprenant une famille monoparentale	9 872	5,8	11 803	7,6	5 677	9,6	41 788	8,5	5 453	11,2	323 875	9,0	398 468	8,8
Familles principales comprenant un couple avec ou sans enfant	126 310	74,6	109 088	70,1	32 948	55,9	336 931	68,8	26 025	53,4	1 803 140	50,3	2 434 442	54,0
Ensemble des ménages	169 269	100,0	155 534	100,0	58 916	100,0	489 823	100,0	48 706	100,0	3 587 375	100,0	4 509 623	100,0

Répartition par département	Paris		Seine-et-Marne		Yvelines		Essonne		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Val-d'Oise	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
	Personnes seules	581 650	52,4	99 237	22,9	126 480	25,1	102 741	24,4	237 647	38,0	158 511	30,2	161 823	32,4	93 395
Autre ménage sans famille	48 220	4,3	6 401	1,5	7 960	1,6	6 285	1,5	15 359	2,5	13 007	2,5	11 359	2,3	6 638	1,7
Familles principales comprenant une famille monoparentale	79 072	7,1	37 093	8,6	41 208	8,2	37 449	8,9	55 370	8,9	60 031	11,4	49 747	10,0	38 498	9,8
Familles principales comprenant un couple avec ou sans enfant	401 660	36,2	289 690	67,0	327 420	65,1	273 890	65,2	316 522	50,7	292 889	55,8	276 367	55,4	256 004	64,9
Ensemble des ménages	1 110 602	100,0	432 421	100,0	503 068	100,0	420 365	100,0	624 898	100,0	524 438	100,0	499 296	100,0	394 535	100,0

source : INSEE, recensement de la population, 1999

## Répartition de la population totale par groupe d'âge

Répartition par zone	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Région			
	Communes rurales		Communes rurales importantes		Pôles urbains du rural		Périurbain*		Meaux, Mantes, Melun		Urbain dense		nb	%		
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%				
En 1999																
Moins de 20 ans	135 711	28,2	119 453	27,7	38 672	26,5	391 905	28,5	38 833	30,2	2 039 419	24,3	2 763 993	25,2		
De 20 à 59 ans	267 991	55,8	239 401	55,6	80 463	55,1	790 381	57,4	72 342	56,2	4 916 316	58,6	6 366 894	58,1		
60 ans et plus	76 921	16,0	71 841	16,7	26 919	18,4	194 382	14,1	17 512	13,6	1 432 674	17,1	1 820 249	16,6		
Total	480 623	100	430 695	100	146 054	100	1 376 668	100	128 687	100	8 388 409	100	10 951 136	100,0		
En 1990																
Moins de 20 ans	130 112	30,3	117 667	30,0	39 629	27,8	386 764	30,5	41 353	32,1	2 070 868	24,9	2 786 393	26,1		
De 20 à 59 ans	233 326	54,3	216 239	55,1	78 274	55,0	731 409	57,8	71 550	55,5	4 864 741	58,6	6 195 539	58,1		
60 ans et plus	66 543	15,5	58 588	14,9	24 416	17,2	148 106	11,7	15 914	12,4	1 366 438	16,5	1 680 005	15,8		
Total	429 981	100	392 494	100	142 319	100	1 266 279	100	128 817	100	8 302 047	100	10 661 937	100		

Répartition par département	Paris		Seine-et-Marne		Yvelines		Essonne		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Val-d'Oise	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
	En 1999															
Moins de 20 ans	388 374	18,3	343 581	28,8	374 637	27,7	307 917	27,2	337 053	23,6	386 910	28,0	304 275	24,8	321 246	29,1
De 20 à 59 ans	1 320 386	62,1	676 024	56,6	766 700	56,6	650 274	57,3	831 521	58,2	787 762	57,0	706 922	57,6	627 305	56,8
60 ans et plus	417 091	19,6	173 906	14,6	212 620	15,7	175 835	15,5	260 104	18,2	208 256	15,1	215 764	17,6	156 673	14,2
Total	2 125 851	100,0	1 193 511	100,0	1 353 957	100,0	1 134 026	100,0	1 428 678	100,0	1 382 928	100,0	1 226 961	100,0	1 105 224	100,0
En 1990																
Moins de 20 ans	401 580	18,7	335 412	31,1	387 821	29,7	310 640	28,6	328 138	23,6	393 646	28,5	307 446	25,3	321 710	30,6
De 20 à 59 ans	1 303 742	60,6	597 665	55,4	747 209	57,1	633 709	58,4	813 256	58,4	796 616	57,7	707 994	58,3	595 348	56,7
60 ans et plus	447 007	20,8	145 867	13,5	172 537	13,2	140 759	13,0	250 152	18,0	191 067	13,8	199 958	16,5	132 658	12,6
Total	2 152 329	100,0	1 078 944	100,0	1 307 567	100,0	1 085 108	100,0	1 391 546	100,0	1 381 329	100,0	1 215 398	100,0	1 049 716	100,0

source : INSEE, recensement de la population, 1999

## Répartition des emplois par activité

NES 16 : profil de chaque zone (1/4)	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Région					
	Communes rurales		Communes rurales importantes		Pôles urbains du rural		Périurbain*		Meaux, Mantes, Melun		Urbain dense		nb	%				
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%						
Agriculture, sylviculture, pêche	9 050	8,5	2 094	1,7	622	0,9	11 766	3,9	4 251	0,9	131	0,2	7 251	0,2	11 633	0,2	23 399	0,5
Industries agricoles et alimentaires	2 471	2,3	3 553	2,9	1 125	1,6	7 149	2,4	5 855	1,3	682	1,1	44 904	1,1	51 441	1,1	58 590	1,2
Industries biens de consommation	3 667	3,4	4 061	3,3	3 847	5,5	11 575	3,9	12 888	2,8	1 187	2,0	169 010	4,0	183 085	3,9	194 660	3,9
Industrie automobile	781	0,7	1 365	1,1	99	0,1	2 245	0,7	12 399	2,7	274	0,5	35 953	0,9	48 626	1,0	50 871	1,0
Industrie des biens d'équipement	3 061	2,9	5 280	4,3	1 135	1,6	9 476	3,2	36 620	8,0	1 071	1,8	121 066	2,9	158 757	3,3	168 233	3,3
Industries des biens intermédiaires	8 601	8,0	9 103	7,4	4 270	6,1	21 974	7,3	18 578	4,0	2 210	3,7	92 185	2,2	112 973	2,4	134 947	2,7
Énergie	1 031	1,0	1 761	1,4	680	1,0	3 472	1,2	3 641	0,8	663	1,1	47 759	1,1	52 063	1,1	55 535	1,1
Construction	10 913	10,2	9 674	7,8	3 694	5,3	24 281	8,1	28 352	6,2	2 386	4,0	177 758	4,2	208 496	4,4	232 777	4,6
Commerce	13 718	12,8	18 930	15,3	9 671	13,8	42 319	14,1	77 823	16,9	6 895	11,6	528 878	12,5	613 596	12,9	655 915	13,0
Transport	5 712	5,3	5 622	4,6	2 045	2,9	13 379	4,5	22 259	4,8	2 090	3,5	252 966	6,0	277 315	5,8	290 694	5,8
Activités financières	672	0,6	1 835	1,5	1 646	2,4	4 153	1,4	7 077	1,5	2 897	4,9	242 078	5,7	252 052	5,3	256 205	5,1
Activités immobilières	725	0,7	1 215	1,0	972	1,4	2 912	1,0	5 398	1,2	1 196	2,0	93 171	2,2	99 765	2,1	102 677	2,0
Services aux entreprises	11 090	10,4	15 502	12,6	7 836	11,2	34 428	11,5	71 130	15,5	7 573	12,7	849 062	20,1	927 765	19,6	962 193	19,1
Services aux particuliers	9 559	8,9	7 751	6,3	4 981	7,1	22 291	7,4	30 850	6,7	3 338	5,6	413 170	9,8	447 358	9,4	469 649	9,3
Éducation santé action sociale	18 205	17,0	26 016	21,1	19 192	27,5	63 413	21,1	74 833	16,3	15 735	26,5	627 088	14,8	717 656	15,1	781 069	15,5
Administration	7 629	7,1	9 707	7,9	8 099	11,6	25 435	8,5	47 218	10,3	11 111	18,7	520 817	12,3	579 146	12,2	604 581	12,0
Ensemble	106 885	100,0	123 469	100,0	69 914	100,0	300 268	100,0	459 172	100,0	59 439	100,0	4 223 116	100,0	4 741 727	100,0	5 041 995	100,0

\* Périurbain : communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

Source : Insee, recensement de la population, 1999



## ESPACE DE VIE, ESPACE D'ACCUEIL



### 1 • Population, emploi, transports

*Si le territoire est encore essentiellement agricole, une faible part de la population et des emplois est rattachée à la sphère agricole. La composition de la population rurale ne cesse d'évoluer et de nouvelles tendances semblent s'amorcer dans les choix qui conduisent à l'implantation en milieu rural. L'étude de la population, des secteurs d'emploi et des réseaux de transports donne un éclairage sur les habitants de l'espace rural et leurs modes de vie.*



### 2 • Équipements et services

*L'étude des équipements, des services et des commerces les plus fréquemment utilisés permet de caractériser les modes de vie, les habitudes, de déceler les manques et les besoins, de percevoir les nouvelles tendances.*



### 3 • Loisirs, hébergement

*Pour les résidents, les Parisiens ou les visiteurs de passage, l'espace rural francilien offre une grande richesse en matière de sites touristiques, d'équipements de loisirs et d'itinéraires. Les randonnées pédestres, cyclables ou fluviales sont aussi un bon moyen de découvrir l'Île-de-France. L'offre d'hébergement est bien développée pour le tourisme ou les réunions d'affaires, du simple terrain de camping aux gîtes. La ruralité francilienne s'exprime également par des événements et manifestations qui rappellent le rythme des saisons et des cultures.*



# UN PEU PLUS D'UN MILLION DE FRANCILIENS VIVENT DANS L'ESPACE RURAL

*Un peu plus d'un million de Franciliens vivent dans l'espace rural en 1999, soit presque deux fois plus que quarante ans auparavant. Cette forte progression s'est accompagnée d'une réduction de la fonction de villégiature de cet espace et traduit bien sa vocation résidentielle croissante. Les années 1990 marquent peut-être le début d'un infléchissement : pour la première fois, la population rurale a progressé pratiquement autant par excédent des naissances sur les décès que par apport migratoire.*

Avec 384 000 ménages dans lesquels vivent 1 038 000 personnes réparties dans 839 communes, l'espace à morphologie rurale dominante regroupe 8,5 % des ménages, 9,7 % de la population et 72 % des communes. 45,5 % des habitants résident dans les 724 communes les plus rurales. À peine moins (40,7 %) vivent dans des communes rurales un peu plus importantes, les 106 qui structurent l'espace rural environnant ou qui sont situées en bordure de l'espace aggloméré central. Les autres (13,8 %) vivent dans les neuf pôles urbains du rural.

Il est également intéressant de souligner l'infime minorité de personnes travaillant dans le domaine agricole, alors que la moitié du territoire francilien est encore utilisée à des fins agricoles. Cette situation n'est pas nouvelle. Il y a quarante ans déjà, moins de 2 % des ménages franciliens exerçaient une activité agricole (à peine 47 000 en 1962, contre 8 200 en 1999).

## Plus d'un ménage rural sur deux vit dans un logement construit après 1968

Depuis le début des années 1960, le nombre de ménages franciliens ayant choisi de vivre en milieu rural a été multiplié par un peu plus de deux, quand le nombre total de ménages ne progressait que de moitié en Île-de-France.

La régression du parc inoccupé n'explique que de façon marginale cette augmentation qui est due, pour l'essentiel, à la construction de logements neufs en milieu rural. En 1999, plus d'un ménage sur deux vit en effet dans un logement construit depuis la fin des années 1960, une maison individuelle huit fois sur dix.

Les années 1990 marquent peut-être le début d'un infléchissement. Tout d'abord, le volume de logements livrés n'a jamais été aussi faible qu'entre les deux derniers recensements (5 740 par an entre 1990 et

1999 contre 8 995 au plus haut, entre 1968 et 1975). Ensuite, pour la première fois depuis plus de quarante ans, la population en milieu rural a progressé pratiquement autant par excédent des naissances sur les décès que par apport migratoire entre 1990 et 1999. Un seul chiffre pour illustrer l'ampleur du ralentissement : dans l'espace à morphologie rurale dominante, le taux de croissance de la population par apport migratoire a été divisé par près de trois comparativement à la période antérieure.

Partout, la croissance par apport migratoire s'est fortement réduite, même si elle reste d'autant plus élevée que la ruralité de la commune est affirmée : + 0,82 % par an entre 1990 et 1999 dans les petites communes rurales contre + 0,58 % dans les communes rurales plus peuplées, les neuf pôles urbains du rural, enregistrant même un déficit migratoire depuis le milieu des années 1970, qui s'est creusé dans les années 1990.

## De moins en moins de résidences secondaires

L'utilisation comme résidences secondaires de logements situés dans l'espace rural atteint son apogée vers la fin des années 1960. Un peu plus d'un logement sur six fait alors office de résidence de week-end ou de vacances (17,6 % en 1968). Depuis, cette part n'a cessé de reculer à mesure que se développait la construction de logements neufs en milieu rural et que ce dernier était choisi comme lieu de résidence permanent par un nombre croissant de Franciliens. Il est aussi intéressant

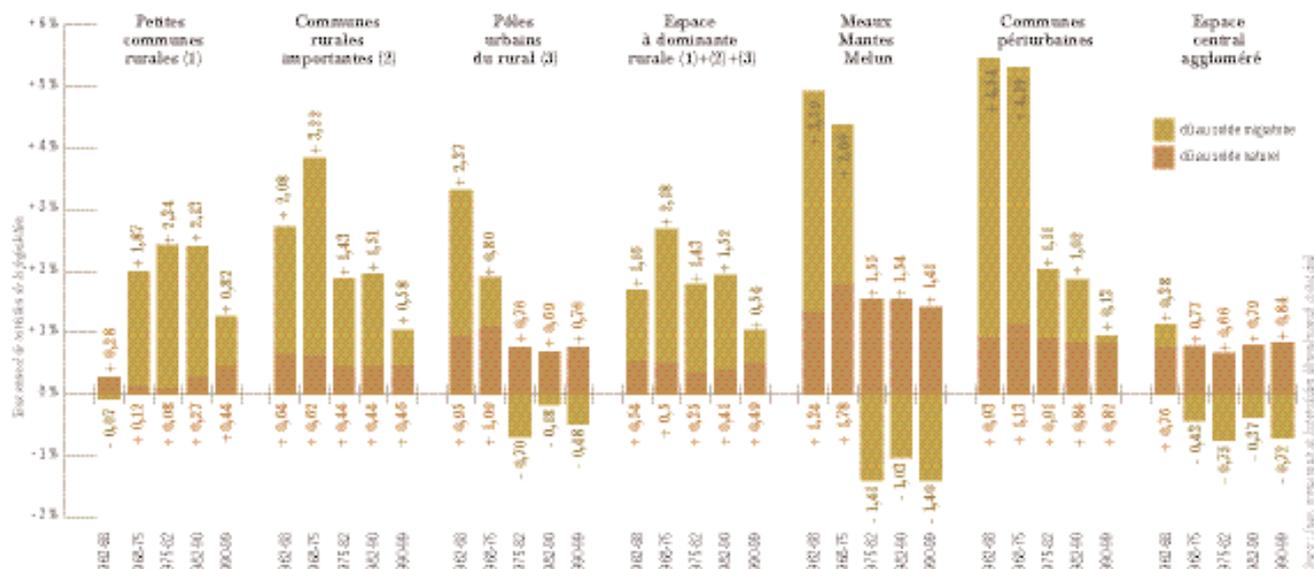
de noter qu'en volume, le parc de résidences secondaires, stable tout au long des années 1970 autour de 45 000 unités, ne cesse depuis de diminuer. Il n'en reste que 29 000 en 1999, soit 6,6 % de l'ensemble du parc de logements. La plupart (70 %) sont disséminées dans les quelques 724 petites communes rurales que compte l'Île-de-France. La part des résidences secondaires s'accroît en effet avec la ruralité de la commune : faible dans les pôles urbains du rural (2,5 %) ou dans les communes rurales les plus peuplées (4,1 %), elle atteint 10,1 % dans les petites communes rurales franciliennes.

## De plus en plus de logements vacants

Contrairement aux résidences secondaires, le nombre de logements vacants s'est accru dans l'espace rural entre 1962 et 1999, passant de 10 300 à 25 600. Le parc vacant apparaît aujourd'hui presque aussi important que celui des résidences secondaires, mais sa géographie reste différente, avec une part de logements vacants près de deux fois plus élevée dans les pôles urbains du rural que dans le reste de l'espace rural (9,6 % contre 5 à 5,5 % ailleurs).

Au final, en additionnant logements vacants et résidences secondaires, la tendance qui se dégage est celle d'un recul régulier et ininterrompu de la part des logements inoccupés dans le parc situé en milieu rural.

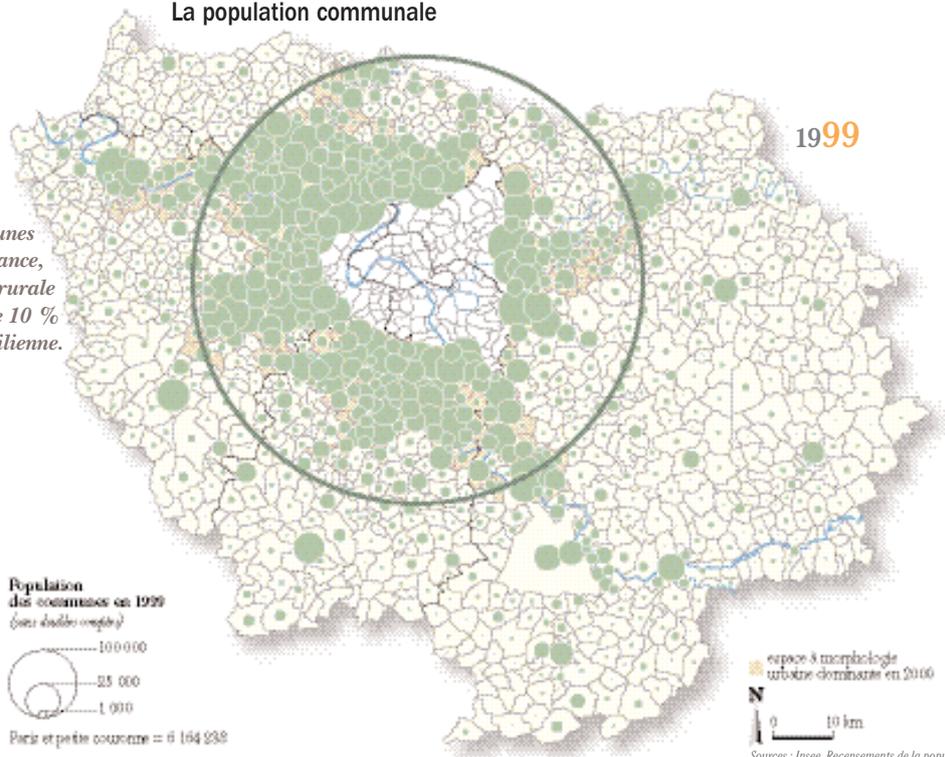
Entre 1990 et 1999, la population de l'espace francilien à dominante rurale s'est accrue pratiquement autant par excédent des naissances sur les décès que par apport migratoire



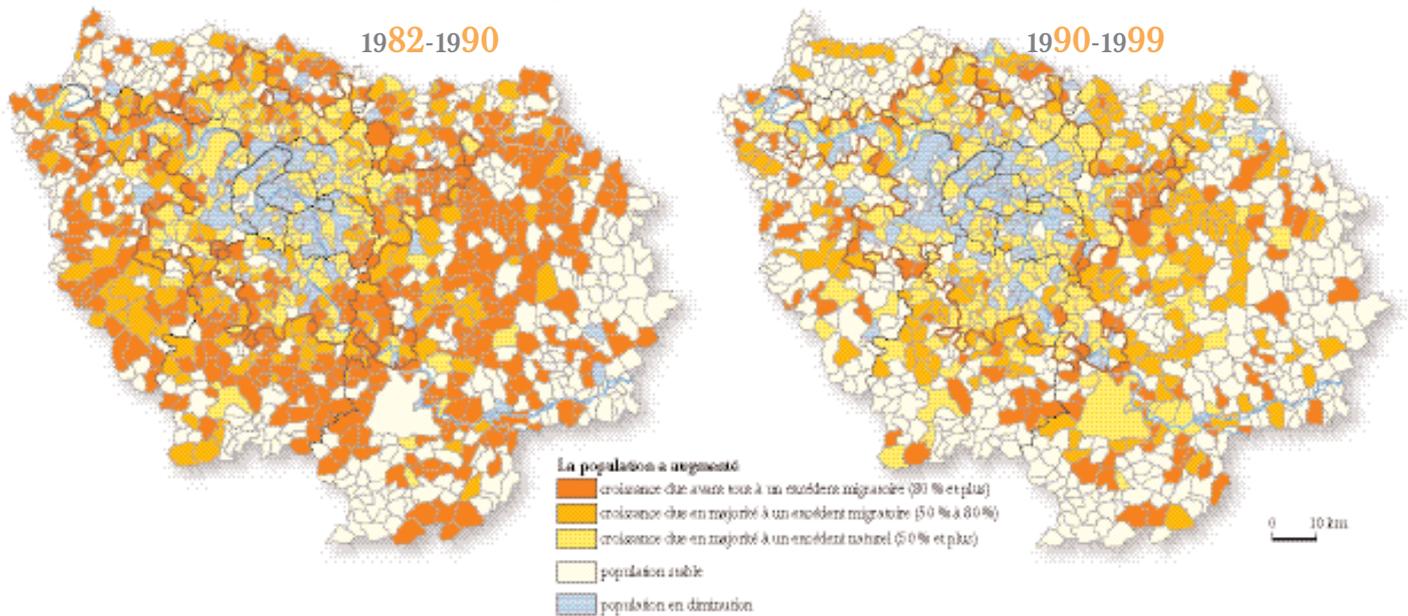
# LA POPULATION ET L'ESPACE RURAL

## La population communale

//////  
Avec 72% des communes de l'Île-de-France, l'espace à morphologie rurale dominante regroupe moins de 10 % de la population francilienne.

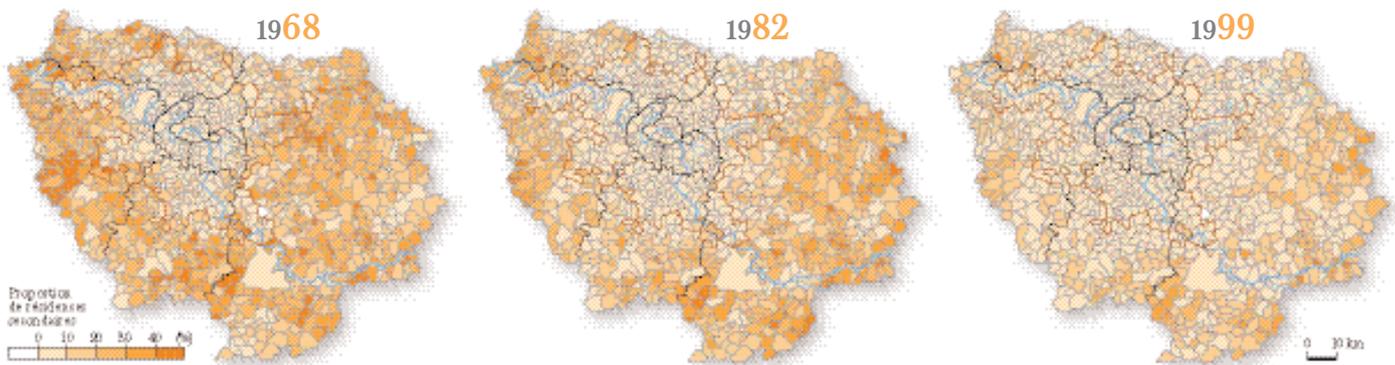


## L'origine des variations de population



//////  
Le solde migratoire commande de moins en moins la croissance de la population en grande couronne.

## Les résidences secondaires



//////  
La part des résidences secondaires n'a cessé de diminuer depuis 1968, traduisant la vocation résidentielle croissante de l'espace rural.

# L'ESPACE RURAL N'ATTIRE PAS QUE LES FAMILLES DU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION : PORTRAIT DES NOUVEAUX HABITANTS

*Le rural et ses grands logements à prix abordables attirent les familles avec enfants des classes populaires, en particulier celles vivant dans l'espace urbain central. Si le recensement de 1999 confirme ce résultat en forme de cliché, il permet aussi de le relativiser. Près de la moitié des ménages installés en milieu rural est composée de couples sans enfant ou de personnes seules, les ménages d'employés y sont sous-représentés et seulement le tiers des emménagés récents vient de l'agglomération centrale.*

La comparaison entre les personnes habitant l'espace rural et l'échantillon des personnes installées récemment semble montrer une inflexion dans les stéréotypes généralement liés aux espaces ruraux. Même si des tendances lourdes se confirment (famille avec enfants, sur-représentation des ouvriers...), le profil des nouveaux arrivants permet de relativiser et de nuancer le portrait de la population rurale francilienne.

## Panorama des habitants de l'espace rural

### Des familles avec enfants

Les familles avec enfants sont majoritaires : elles représentent la moitié des ménages vivant dans le rural en 1999. C'est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup, car c'est une proportion de dix points supérieure à celle observée ailleurs en Île-de-France. Peu, car les logements y sont plutôt grands : les quatre pièces ou plus y représentent 67 % du parc, soit 30 points de plus qu'ailleurs en Île-de-France.

L'autre moitié des ménages résidant en milieu rural est surtout composée de couples sans enfant (26,7 % contre 21,6 %) et plus rarement qu'ailleurs de personnes vivant seules (21,6 % contre 35,9 %). Ces personnes seules sont plutôt âgées : la moitié a dépassé la soixantaine (49,6 %), contre un peu plus du tiers dans le reste de la région (35,6 %).

### Employés et cadres sous-représentés

L'examen de la catégorie sociale des actifs met en évidence une sous-représentation des ménages de cadres et d'employés en milieu rural (respectivement - 5,6 points et - 4,7 points par rapport au reste de la région). Toutes les autres catégories sociales apparaissent sur-représentées, mais surtout les ménages d'ouvriers (+ 5,7 points).

Au sein de l'espace rural, seuls les

pôles urbains se singularisent, avec une présence encore plus marquée des ménages des couches populaires (ouvriers, mais aussi employés) et des ménages de retraités ou d'inactifs.

### Qui sont les nouveaux habitants de l'espace rural ?

Comme dans le reste de la région, la population installée en milieu rural se renouvelle régulièrement. La moitié ne vivait pas en 1990 dans le logement où elle a été recensée en 1999. Cela correspond à une mobilité résidentielle élevée, même si elle est un peu inférieure à celle observée dans le reste de la région (50 % contre 54 %).

La construction neuve explique plus du quart de cette mobilité résidentielle en milieu rural, une proportion bien supérieure à celle observée dans l'espace à morphologie urbaine dominante. Sur les 528 000 emménagés «récents» dans le rural, 28 % se sont en effet installés dans un logement «neuf» - construit entre 1990 et 1999 - contre 18 % dans l'espace urbain. Sans cette construction neuve, la mobilité résidentielle dans le rural serait plus faible, les propriétaires de maisons individuelles, peu mobiles, étant largement majoritaires dans le rural.

### D'où viennent-ils ?

La moitié des emménagés récents résidait déjà dans le rural ou vivait dans le périurbain : 18 % ont simplement changé de logement au sein de la même commune, 21 % résidaient en 1990 dans une autre commune rurale et 10 % dans le périurbain. Les autres proviennent pour l'essentiel du cœur de l'agglomération (34 %) ou de province (14 %). Seuls 3 % résidaient hors de France métropolitaine en 1990.

Cette répartition diffère sensiblement pour les logements neufs où la présence de ménages en provenance du cœur de l'agglomération apparaît sensiblement plus forte que dans le parc ancien (+ 9,5 points).

### Qui sont ces ménages installés récemment ?

Les petits ménages, formés d'une ou deux personnes, restent, ici comme ailleurs, plus nombreux que les grands, composés de quatre personnes ou plus (45 % contre 35 %). Le couple avec ses deux enfants ne constitue donc pas l'archétype du ménage récemment installé dans un logement situé en milieu rural. Deux compléments doivent être apportés en contrepoint de ce résultat. Tout d'abord, c'est quand même en milieu rural - et dans le périurbain - que les familles avec enfants sont les plus fréquentes parmi les nouveaux emménagés. Ensuite, c'est parmi les ménages provenant du cœur de l'agglomération que leur part atteint son maximum, avec autant de «petits» ménages (39 %) que de «grands» (40 %) parmi ces nouveaux arrivants.

Sur le plan social, les emménagés «récents» en milieu rural appartiennent un peu plus qu'ailleurs aux catégories populaires, mais sans que ce soit systématique. Une fois sur quatre, il s'agit de ménages d'ouvriers, quand cette proportion n'est que de un sur six parmi les emménagés

récents en milieu urbain (25,1 % contre 16,7 %). Mais les ménages d'employés, par exemple, y sont moins fréquents (14,8 % contre 18,8 %). Les ménages de cadres sont nettement sous-représentés (16 % contre 23,4 %), mais pas ceux dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire (22,8 % contre 20,8 %). Les ménages de retraités apparaissent aussi un peu plus fréquents en milieu rural parmi les emménagés récents (10,5 % contre 7,9 %), tout comme les ménages d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (6,4 % contre 4,8 %).

Au sein même de l'espace rural, et toujours parmi les emménagés récents, la présence de cadres, mais aussi d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise croît sensiblement avec la ruralité de la commune, tandis que l'inverse s'observe pour les ménages d'employés.

### Des migrations quotidiennes domicile-travail contrebalancées par les pôles urbains du rural

Sur les 1 057 372 personnes vivant dans le milieu rural, 43,9 % travaillent, une proportion identique à celle observée en Île-de-France (44,2 %). Cependant, les espaces de résidence et de travail des ruraux sont largement dissociés : seulement 44,6 % des actifs qui habitent dans l'espace à morphologie rurale dominante y travaillent également, pour une distance moyenne parcourue deux fois supérieure à celle observée dans l'espace à morphologie urbaine dominante.

Au sein de l'espace rural, la distance parcourue croît à mesure que la densité d'emploi diminue. Ce résultat global masque de profondes disparités selon la localisation des communes. Ainsi, ce n'est pas dans les communes les plus éloignées de l'agglomération que les distances parcourues sont les plus longues. En effet, les pôles d'emplois ruraux contrebalancent alors en partie l'influence du pôle central et réduisent les distances parcourues.

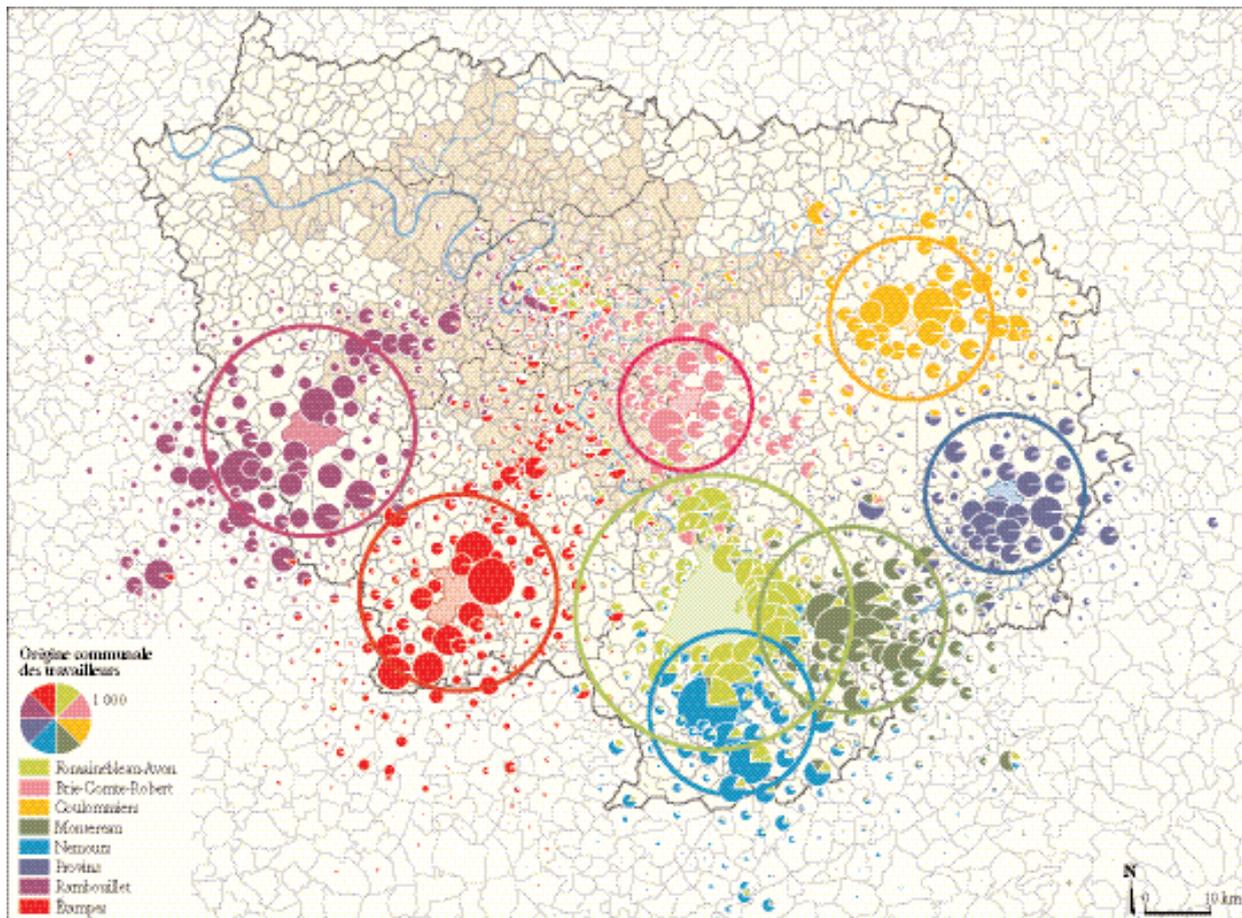
### D'où viennent les ménages franciliens installés en 1999 dans un logement différent de celui de 1990 ?

Lieu de résidence en 1990	Lieu de résidence en 1999						
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)
Petites communales rurales (1)	20,4 %	8,0 %	8,7 %	13,5 %	5,2 %	2,2 %	0,7 %
Communes rurales importantes (2)	8,5 %	27,2 %	7,2 %	16,0 %	4,2 %	2,1 %	0,7 %
Pôles urbains du rural (3)	4,5 %	4,3 %	37,9 %	9,7 %	1,1 %	0,6 %	0,2 %
Espace à dominante rurale (1)+(2)+(3)	33,4 %	39,6 %	53,8 %	39,2 %	10,5 %	4,9 %	1,6 %
Meaux, Melun, Mantes-la-Jolie (5)	3,3 %	2,4 %	0,9 %	2,6 %	44,1 %	1,6 %	0,3 %
Communes périurbaines (6)	12,2 %	9,4 %	4,6 %	9,8 %	8,3 %	39,1 %	3,8 %
Espace central aggloméré (7)	35,6 %	32,2 %	18,1 %	31,4 %	15,6 %	48,6 %	70,0 %
Hors Île-de-France (8)	15,4 %	16,4 %	22,7 %	17,0 %	21,6 %	5,8 %	24,3 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
% d'emménagés récents*	47,3 %	50,3 %	57,4 %	49,9 %	58,7 %	45,7 %	54,2 %

\* % de personnes arrivées dans leur logement entre 1990 et 1999

Source : Insee, recensement de la population de 1999 (exploitation exhaustive)

# LES NOUVEAUX HABITANTS

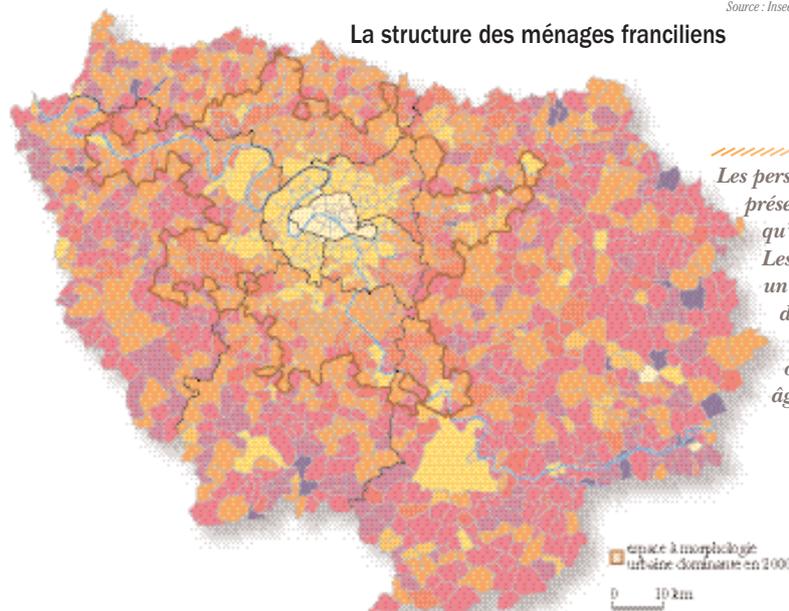


## L'emploi dans les pôles urbains du rural

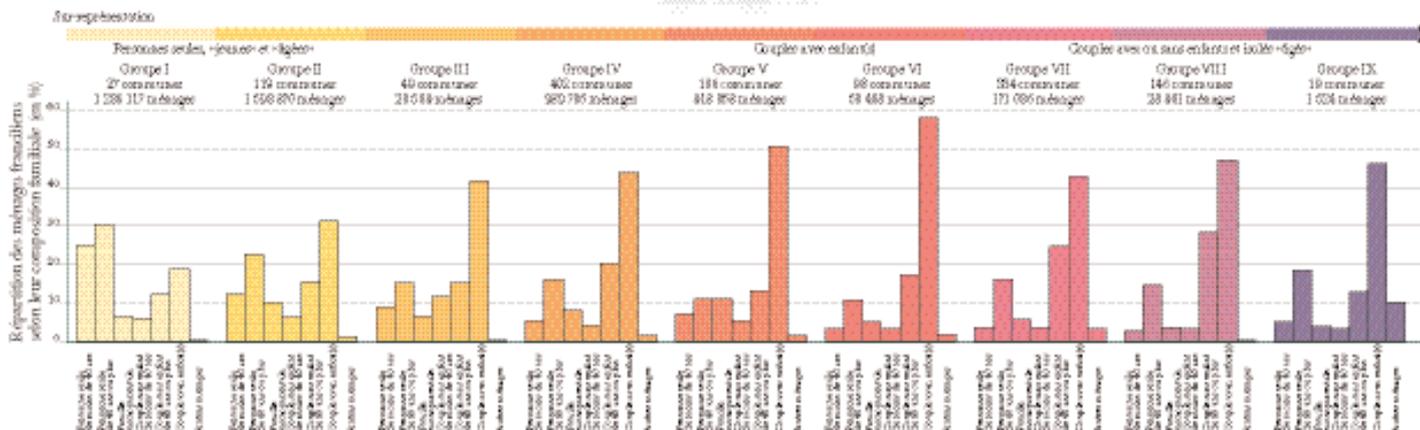
Plus du tiers des emplois des pôles urbains du rural est occupé par des résidents de ces pôles. Les autres emplois sont occupés par des habitants des communes rurales avoisinantes, parfois hors région.

Les cercles représentent le nombre de personnes résidant et travaillant dans chacun des pôles.

## La structure des ménages franciliens



Les personnes seules sont plus rarement présentes dans les communes rurales qu'au centre de la région. Les couples avec enfant(s) représentent un ménage sur deux dans la plupart des communes de l'espace rural. Enfin, aux franges de la région, on trouve davantage de personnes âgées, seules ou en couple.



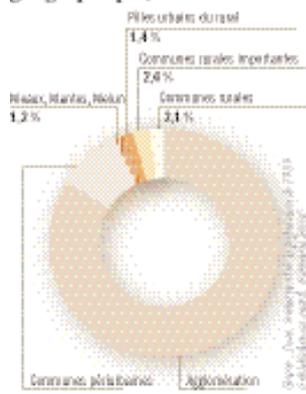
# L'EMPLOI RURAL À L'OMBRE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

*L'agglomération parisienne polarise les actifs de l'espace rural francilien.*

*Cependant, l'espace rural possède sa propre dynamique d'emploi et sa propre structuration autour des pôles urbains du rural.*

Deux visions simplificatrices doivent d'emblée être écartées, l'une réduisant les actifs ruraux à des exploitants agricoles, l'autre à des «migrants pendulaires». L'espace rural francilien n'a pas échappé aux tendances lourdes qui affectent, depuis plusieurs décennies, la géographie de l'emploi : métropolisation, effondrement de l'emploi agricole, tertiarisation de l'économie. Même si la grande couronne connaît depuis quelques années un dynamisme lié au desserrement des activités du cœur de l'agglomération, les communes rurales restent largement à l'écart de ce mouvement. Influences extérieures et mutations propres déterminent donc la structuration actuelle de l'emploi rural francilien.

Répartition des emplois en Ile-de-France, par secteur géographique, en 1999



## Un marché de l'emploi restreint

En 1999, l'espace à morphologie rurale dominante abrite 6 % de l'emploi francilien (soit 300 000 emplois) et 10 % de la population totale de l'Île-de-France. Les communes rurales représentent 2,1 % de l'emploi et 4,4 % de la population. Ces écarts s'expliquent, entre autres, par l'existence de ruraux travaillant dans

l'agglomération. Ces derniers contribuent par ailleurs à abaisser le taux de chômage des communes rurales (8,1 %) en dessous de la moyenne régionale (11,5 %). Néanmoins, cette situation s'accompagne d'un taux d'activité légèrement inférieur (48,8 % pour les communes rurales dans une moyenne régionale de 50,2 %). Du fait d'un marché de l'emploi plus restreint, certains ruraux en âge de travailler renonceraient à chercher un emploi, sortant ainsi de la catégorie des actifs.

## Un développement des services à la personne

Une approche par secteur d'activité<sup>(1)</sup> souligne une sur-représentation dans l'emploi des communes rurales, des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la construction et de l'industrie des biens intermédiaires. Les activités de l'éducation, de la santé et de l'action sociale emploient, quant à elles, 17 % de la population active occupée de ces communes. Ce dernier chiffre montre le développement des activités de services à la personne, lié à l'essor des fonctions résidentielles des communes rurales et au vieillissement de leur population. À l'inverse, les services aux entreprises et les administrations publiques (hors éducation et santé) sont sous-représentés. La même analyse vaut pour les communes rurales importantes, avec un poids beaucoup plus faible pour les activités agricoles (1,7 % des actifs occupés contre 8,5 % pour les communes rurales). Les pôles urbains du rural et les villes de Meaux, Mantes et Melun se caractérisent également par une sous-représentation des activités financières et des services aux entreprises. En revanche, dans ces villes, les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, associés aux administrations publiques, représentent plus de 40 % des emplois.

De manière générale et au-delà de ces nuances, l'espace rural n'échappe pas à la tertiarisation de ses emplois.

## Moins de cadres, plus d'agriculteurs, d'ouvriers et d'artisans

Ces spécialisations déterminent la répartition par profession et catégorie socioprofessionnelle. Si 60 % des agriculteurs franciliens travaillent dans les communes rurales, ces derniers ne représentent que 4,4 % de la population active occupée de ces communes. Leur poids est encore plus marginal dans les communes rurales importantes (0,7 % de la population active occupée). Ces communes se caractérisent également par une sur-représentation des artisans et des ouvriers, à laquelle répond une sous-représentation des cadres. Toutefois, dans l'espace rural comme dans l'espace urbain, professions intermédiaires et employés représentent l'essentiel de la population active.

## Davantage d'emplois non salariés et précaires

Le poids des agriculteurs et des artisans dans les communes rurales et les communes rurales importantes explique le pourcentage plus élevé de l'emploi non salarié dans ces zones : 13,7 % de la population active occupée, contre une moyenne francilienne de 8,3 %. Comme l'emploi indépendant, l'emploi salarié public structure l'espace rural en zones distinctes. Ainsi, alors qu'il ne représente que 18,8 % de la population active occupée des communes rurales, son poids s'élève à 27,5 % dans les communes rurales importantes et à 35,2 % dans les pôles urbains du rural, pour atteindre 44 % à Meaux, Mantes et Melun. Par ailleurs, les formes d'emploi dites précaires (CDD, intérim...) sont plus fréquentes que dans l'espace urbain. La proportion d'emplois à temps partiel est également plus forte : 15,2 % pour l'espace rural (Meaux, Mantes Melun inclus) contre 13,6 % pour l'ensemble de l'Île-de-France. Il existe donc une précarité de l'emploi plus prononcée dans l'espace rural. Laisant à

penser que les salariés du rural accepteraient plus facilement des formes d'emploi précaires du fait d'opportunités plus restreintes.

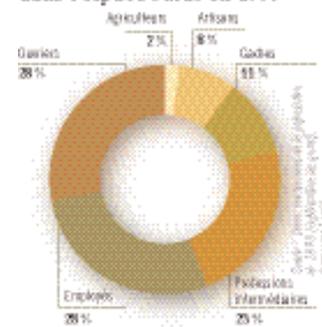
Cette faiblesse de l'offre d'emploi dans l'espace rural affecte traditionnellement le travail des femmes. Dans les communes rurales, les femmes n'occupent que 42,2 % des emplois. Néanmoins, ce chiffre ne prend pas en compte le travail parfois non déclaré des femmes d'artisans et d'exploitants agricoles. À l'inverse, la parité est atteinte dans les pôles urbains du rural et à Meaux, Mantes et Melun. Enfin, la population active se caractérise par une sur-représentation des classes jeunes (moins de 25 ans) et de la classe 40-54 ans. Autrement dit, le cycle d'activité des ruraux est plus précoce que celui des urbains. Cette précocité traduit une plus grande proportion d'emplois à faible niveau de qualification.

## 25 000 emplois de plus entre 1990 et 1999

Ces constats révèlent une situation de l'emploi en milieu rural assez hétérogène. Les pôles ruraux, dont la structure de l'emploi se rapproche de celle de l'agglomération, jouent un rôle de structuration de l'emploi rural. Le développement des fonctions résidentielles et récréatives permet la création d'activités de services. Loin d'un déclin, la période actuelle se caractérise donc plutôt par un renouvellement de l'emploi en milieu rural.

(1) Les chiffres cités ont été obtenus à partir de l'exploitation du recensement de 1999 (emploi à la commune, exploitation au quart). Font exception les taux de chômage, les taux d'activité et la répartition hommes/femmes, calculés à partir de l'exploitation principale du recensement de 1999.

Répartition de l'emploi dans l'espace rural en 1999



## Profil des zones rurales par profession et catégorie socioprofessionnelle

	Agriculteurs		Artisans		Cadres		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Total emploi Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Pôles urbains du rural	161	0,2 %	3 940	5,6 %	8 939	12,8 %	17 270	24,7 %	23 009	32,9 %	16 595	23,7 %	69 914
Communes rurales importantes	876	0,7 %	9 520	7,7 %	14 281	11,6 %	28 963	23,5 %	34 273	27,8 %	35 556	28,8 %	123 469
Communes rurales	4 731	4,4 %	10 636	10,0 %	9 926	9,3 %	22 305	20,9 %	26 924	25,2 %	32 363	30,3 %	106 885
Total espace rural	5 768	1,9 %	24 096	8,0 %	33 146	11,0 %	68 538	22,8 %	84 206	28,0 %	84 514	28,1 %	300 268
Total ÎDF	7 835	0,2 %	267 025	5,3 %	1 138 754	22,6 %	1 303 170	25,8 %	1 483 849	29,4 %	841 362	16,7 %	5 041 995

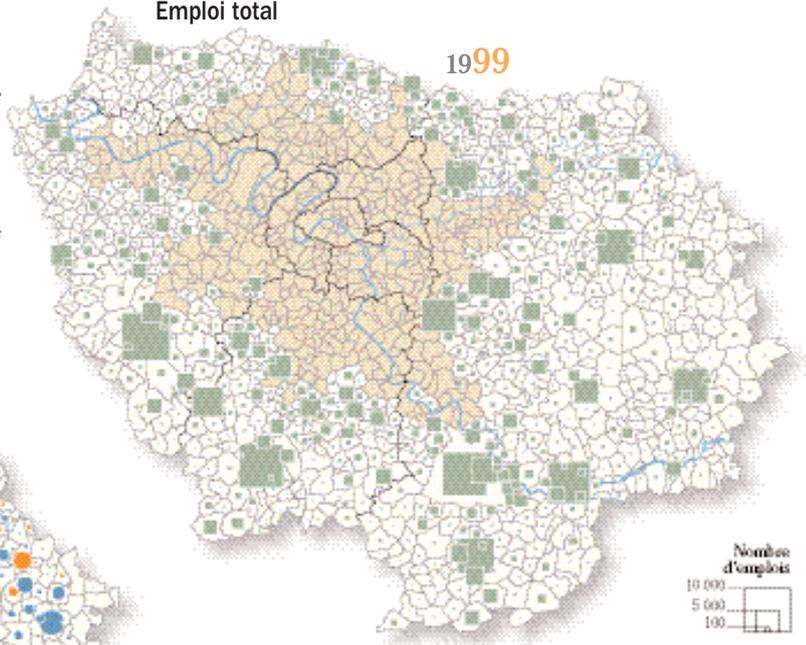
Source : Insee, recensement de la population de 1999 (exploitation au quart), traitement Inairf

# L'EMPLOI DANS L'ESPACE RURAL

Près du quart des 300 000 emplois de la zone rurale est localisé dans les pôles urbains.  
 Les communes rurales, petites ou grandes, accueillent toutefois plus de 7 emplois sur 10.  
 Avec le développement de l'offre de services à la personne, les communes rurales petites ou grandes ont davantage gagné d'emplois que les pôles urbains.

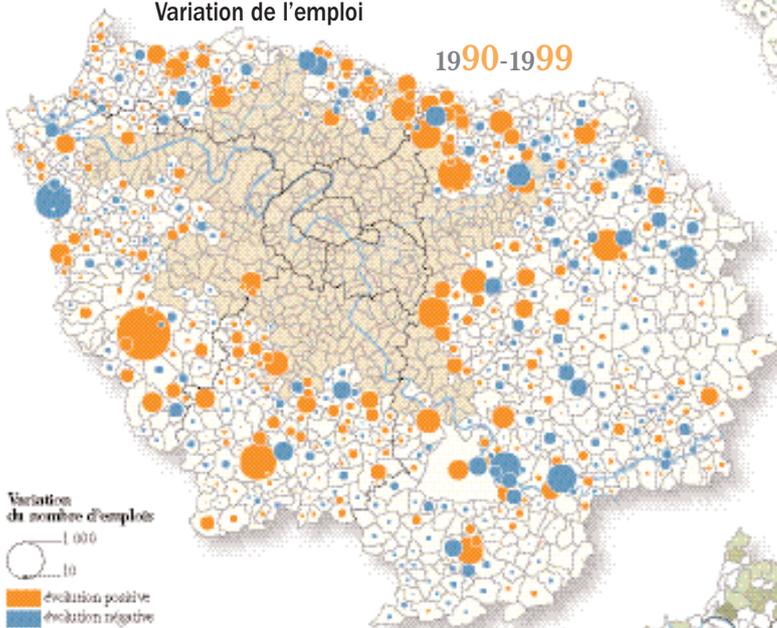
Emploi total

1999



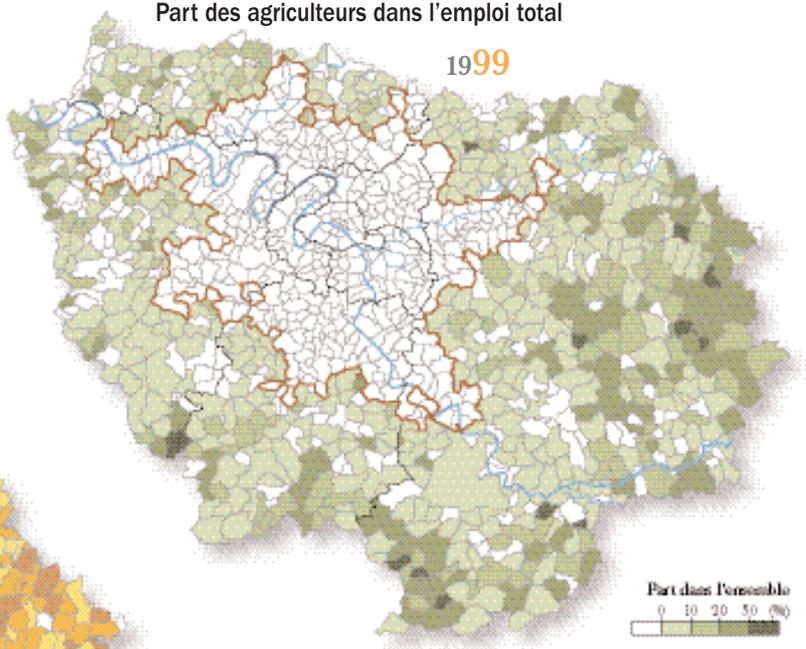
Variation de l'emploi

1990-1999



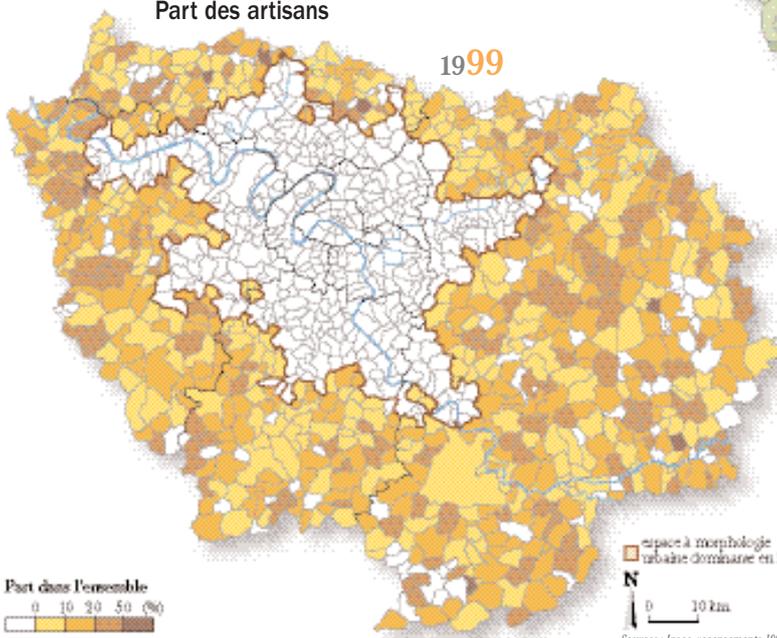
Part des agriculteurs dans l'emploi total

1999



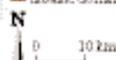
Part des artisans

1999



Bien que très minoritaires dans l'emploi, 75 % des agriculteurs d'Île-de-France travaillent dans l'espace rural. Ils sont particulièrement nombreux dans la Brie et aux franges des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Le poids des artisans, trois fois plus nombreux que les agriculteurs, est une autre caractéristique marquante. Les artisans sont davantage répartis dans l'espace rural.

espace à morphologie urbaine dominante en 2 000



Sources : Insee, recensements 1990 et 1999, exploitation au quart © IAURIF-DRIAP

# LES RÉSEAUX DE TRANSPORT, DES DEMANDES CROISSANTES

*Les grands réseaux de transport irriguant l'espace rural francilien restent tournés vers l'agglomération centrale. Pourtant, le réseau routier secondaire connaît une charge croissante de trafics de rocade, pour lesquels les offres innovantes en transports collectifs, lignes express d'autocar, transport à la demande, ne constituent pas encore une réelle alternative.*

## Un réseau développé de routes structurantes convergeant vers le centre de l'agglomération

De nombreuses radiales, autoroutes, nationales ou départementales, structurent l'espace rural francilien. Elles constituent le lien avec le centre de l'agglomération, mais jouent également un rôle important pour les dessertes locales.

Ce réseau a enregistré ces dernières années un accroissement du trafic lié à l'étalement urbain et à l'augmentation de la mobilité. Certains axes connaissent des trafics poids lourds très importants.

Les nuisances induites par ces trafics en hausse se ressentent particulièrement aux traversées des zones urbaines. Pour y remédier, des déviations d'agglomérations sont régulièrement réalisées.

## Des insuffisances en matière de grands itinéraires de rocade

Dans l'espace rural, les itinéraires de rocade structurants sont très peu nombreux et ne portent sur aucune voie rapide ou autoroute. Les trafics de rocade s'appuient sur un bon maillage de routes secondaires, mais dont les capacités s'avèrent parfois insuffisantes et les aménagements inadaptés. Un rabattement vers la Francilienne s'impose fréquemment pour des déplacements de longue distance.

## Un réseau routier secondaire trop sollicité

Le réseau secondaire de l'espace rural n'a souvent pas été conçu, notamment aux carrefours et en traversée de village, pour supporter une circulation de plus en plus importante et mal maîtrisée en termes de vitesse. Le trafic de poids lourds est particulièrement mal vécu. Face à ces problèmes de nuisances et de sécurité, des aménagements de voirie sont réalisés : chicanes, ralentisseurs, ronds-points. Des problèmes de continuité d'iti-

néraires se posent par ailleurs, notamment aux franchissements des fleuves et rivières, ainsi que des grandes infrastructures.

## Des niveaux d'offre ferroviaire contrastés

La desserte ferroviaire en Île-de-France est, d'une manière générale, orientée principalement vers Paris, mais permet aussi de nombreux déplacements de banlieue à banlieue, quand ils correspondent aux axes des voies ferrées. Elle est assurée par le réseau RER (RATP et SNCF) ainsi que par les services Transilien et Bassin parisien de la SNCF.

Cette répartition dans l'exploitation ferroviaire induit pour l'espace rural trois niveaux d'offre :

- une première couronne de gares rurales est desservie dans la continuité de la zone agglomérée, mais avec des fréquences plus faibles ;
- une série de gares importantes, pour la plupart terminus de l'exploitation Transilien (par exemple, Meaux, Melun, Mantes) bénéficie du cumul de ces services avec les trains directs grandes lignes du Bassin parisien vers Paris ;
- au-delà, les gares ne sont plus desservies que par les trains du Bassin parisien : les fréquences chutent et sont concentrées sur les périodes de pointe. En revanche, les temps de parcours vers Paris sont très performants.

## Une offre en transports collectifs routiers hétérogène

L'espace rural, comme l'ensemble de la grande couronne, est desservi par de multiples transporteurs privés, fédérés dans une association professionnelle unique (Optile). Dans le fonctionnement de base d'une ligne ou d'un réseau de bus, l'entreprise de transport fixe l'offre en fonction des contraintes d'équilibre d'exploitation. Néanmoins, dans de nombreux cas, les collectivités locales interviennent financièrement pour développer l'offre.

Quatre grands types de services assurent généralement l'offre en transport collectif routier :

- les réseaux départementaux et les lignes express de pôle à pôle par autocar ;
- les réseaux de bassin convergeant vers un pôle urbain secondaire ;
- les lignes isolées hors réseau ;
- les services spéciaux scolaires.

Les départements d'Île-de-France ont tous investi, à différents niveaux, dans la desserte de leurs territoires.

Ils ont, en particulier, développé des lignes à caractère express pour relier les pôles urbains (réseau «Armature» en Essonne, réseau «Seine-et-Marne Express»). Ils prennent également en charge des réseaux sur des bassins importants (réseau du Vexin).

La quasi-totalité des pôles urbains a des réseaux de bus couvrant la ville-centre et les communes alentour (réseaux de Provins, de Rambouillet, de Nemours) avec des lignes convergeant essentiellement vers le centre-ville et la gare SNCF. D'autres réseaux de bassins plus typiquement ruraux se fondent sur la desserte d'un territoire en rabattement sur une gare ou un pôle urbain local (réseau du Pays de l'Ourcq, réseau Sud Seine-et-Marne). La Région soutient la constitution de ce type de réseaux en signant avec les communes des chartes de qualité comportant des aides à l'investissement. En dehors des réseaux, il existe des lignes isolées qui peuvent être appelées à faire partie d'un futur réseau. Les services spéciaux scolaires constituent, pour les communes les plus rurales, la seule offre en transports collectifs.

Cette offre en transports collectifs routiers répond aux seules demandes de déplacements domicile-travail ou domicile-école. Elle est généralement très faible, voire inexistante en heures creuses, le samedi et le dimanche.

## Des tarifs parfois dissuasifs hors abonnements

Le coût des transports collectifs peut être élevé pour les usagers de l'espace rural. Les abonnements, carte Orange ou Imagine'R, doivent généralement couvrir plusieurs zones pour répondre aux besoins de déplacement. La contrepartie positive est que ces abonnements offrent un grand potentiel de déplacements sur toute la région, y compris en dehors des relations domicile-travail.

Hors abonnements, le coût des transports collectifs devient nette-

ment dissuasif. En effet, l'oblitération de plusieurs tickets, par section de 12,5 km, est souvent nécessaire dans l'espace rural, où les faibles densités induisent des parcours de longue distance. L'usage des transports en commun est néanmoins facilité depuis l'introduction du «Ticket T» valable sur tous les réseaux, supprimant l'obligation d'acheter des tickets spécifiques auprès de chaque société de transport.

## L'émergence des transports à la demande pour la desserte des zones rurales

Le transport à la demande est une solution qui permet de développer une offre de transport public dans les zones rurales ou de faible densité urbaine. Son principe est de ne déclencher le service que s'il y a un client. De ce fait, il coûte moins cher, pour une demande faible, qu'une ligne de bus traditionnelle, tout en proposant un service plus proche des clients.

C'est une solution qui, cependant, ne génère pas un nombre important de personnes transportées. Le transport à la demande ne peut pas constituer une alternative massive à la voiture individuelle.

Deux services de transport à la demande peuvent être cités en exemple dans l'espace rural francilien.

Le service «B.A.L.A.D.E» de Provins (77) a été initié en 1998 par le Syndicat intercommunal à la carte du pays provinois. Il dessert les villages de cette intercommunalité le mercredi et le samedi. La prise en charge se fait au domicile vers un choix limité de destinations dans Provins. Il est nécessaire de réserver la veille et il fait l'objet

d'une tarification spécifique non accessible aux possesseurs de carte Orange. Ce service connaît une progression soutenue de fréquentation depuis sa création.

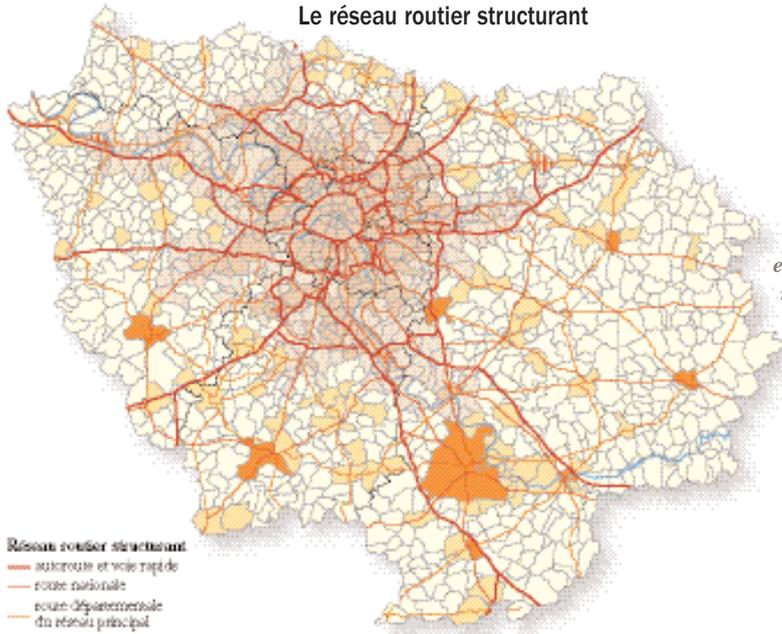
En février 2001, la société Connex a mis en service son concept de transport à la demande, le «Créabus», sur dix communes du canton de Perthes en Gâtinais centrées sur Saint-Fargeau-Ponthierry (77). Ce service fonctionne en heures creuses en complément des lignes régulières.

Trois destinations sont proposées : Saint-Fargeau-Ponthierry, Melun et Fontainebleau. La prise en charge se fait aux arrêts des lignes régulières après réservation téléphonique au moins une heure à l'avance. Créabus est accessible également aux porteurs de carte Orange.

De nouveaux services à la demande pourraient voir le jour dans les prochaines années, mais ils ne bénéficient pas pour l'instant du système d'aides publiques dévolu aux services plus traditionnels.

# LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

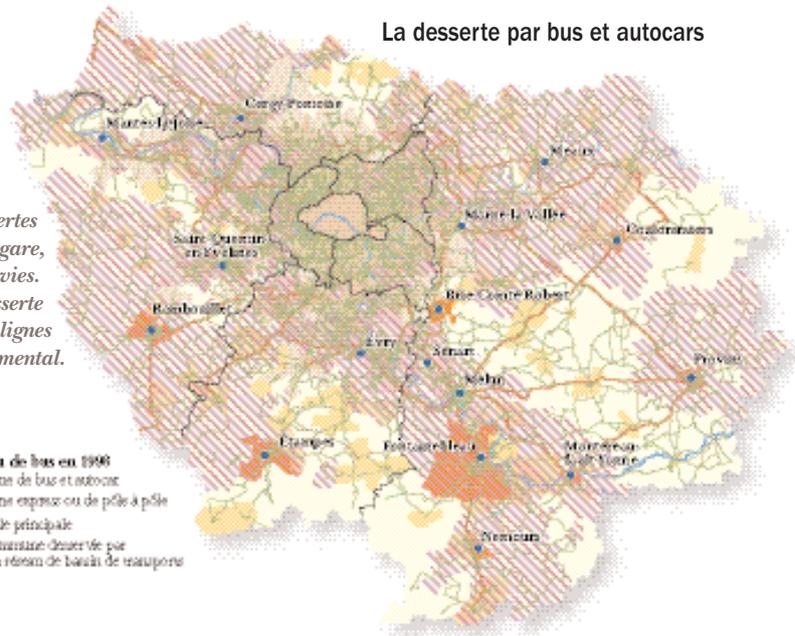
## Le réseau routier structurant



Un réseau routier structurant essentiellement radial, en lien avec l'agglomération centrale, mais également support de dessertes locales. Un bon maillage de routes départementales aux aménagements parfois inadaptés.

Réseau routier structurant  
 - autoroute et voie rapide  
 - route nationale  
 - route départementale du réseau principal

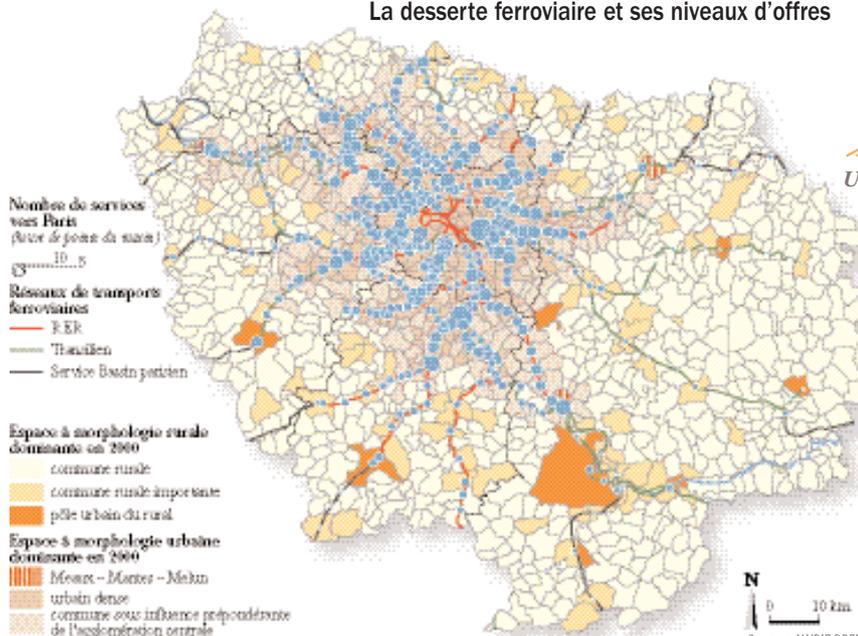
## La desserte par bus et autocars



De nombreuses communes couvertes par un réseau centré sur un pôle urbain ou une gare, mais d'autres très peu ou pas desservies. Des carences dans la desserte et le maillage des lignes au niveau départemental.

Réseau de bus en 1990  
 - ligne de bus et autocar  
 - ligne express ou de pôle à pôle  
 - ville principale  
 - commune desservie par un réseau de bus de transports

## La desserte ferroviaire et ses niveaux d'offres



Un réseau en étoile centré sur Paris avec, du centre vers l'extérieur :  
 - des gares rurales desservies dans la continuité des services TER et Transilien, mais avec des fréquences plus faibles ;  
 - des pôles urbains terminus Transilien ou RER et dernière halte de trains directs vers Paris ;  
 - des gares peu desservies, mais avec des liaisons performantes vers Paris.

Nombre de services vers Paris (parce de point de départ)  
 0 5 10 15  
 Réseau de transports ferroviaires  
 - RER  
 - Transilien  
 - Service Basin parisien  
 Espace & morphologie rurale dominante en 1990  
 - commune rurale  
 - commune rurale impo. forte  
 - pôle urbain du rural  
 Espace & morphologie urbaine dominante en 1990  
 - Mésure - Mantes - Marny  
 - urbain dense  
 - commune sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

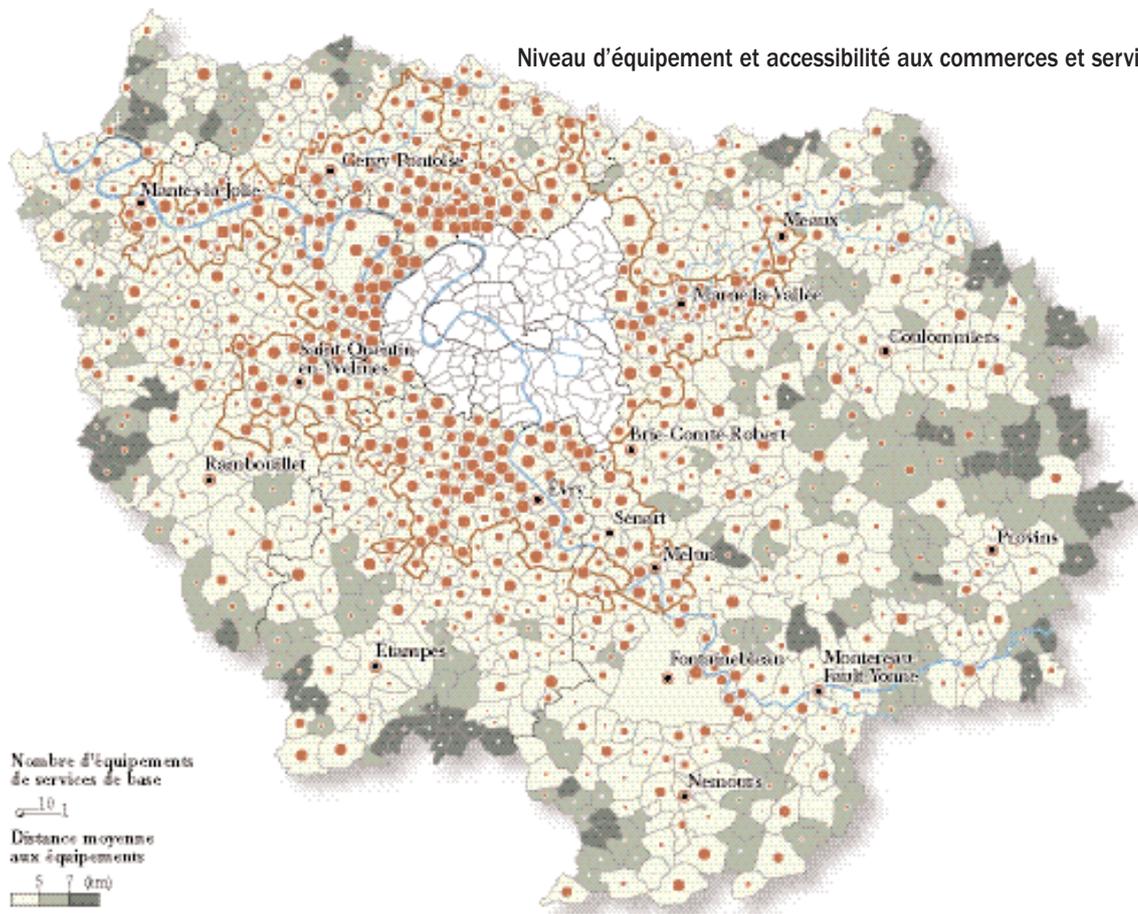
N  
 0 10 km

Sources : IAURIF, DREIF, CRIF, SNCF, STIF  
 © IAURIF - DRIAF



# SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Niveau d'équipement et accessibilité aux commerces et services

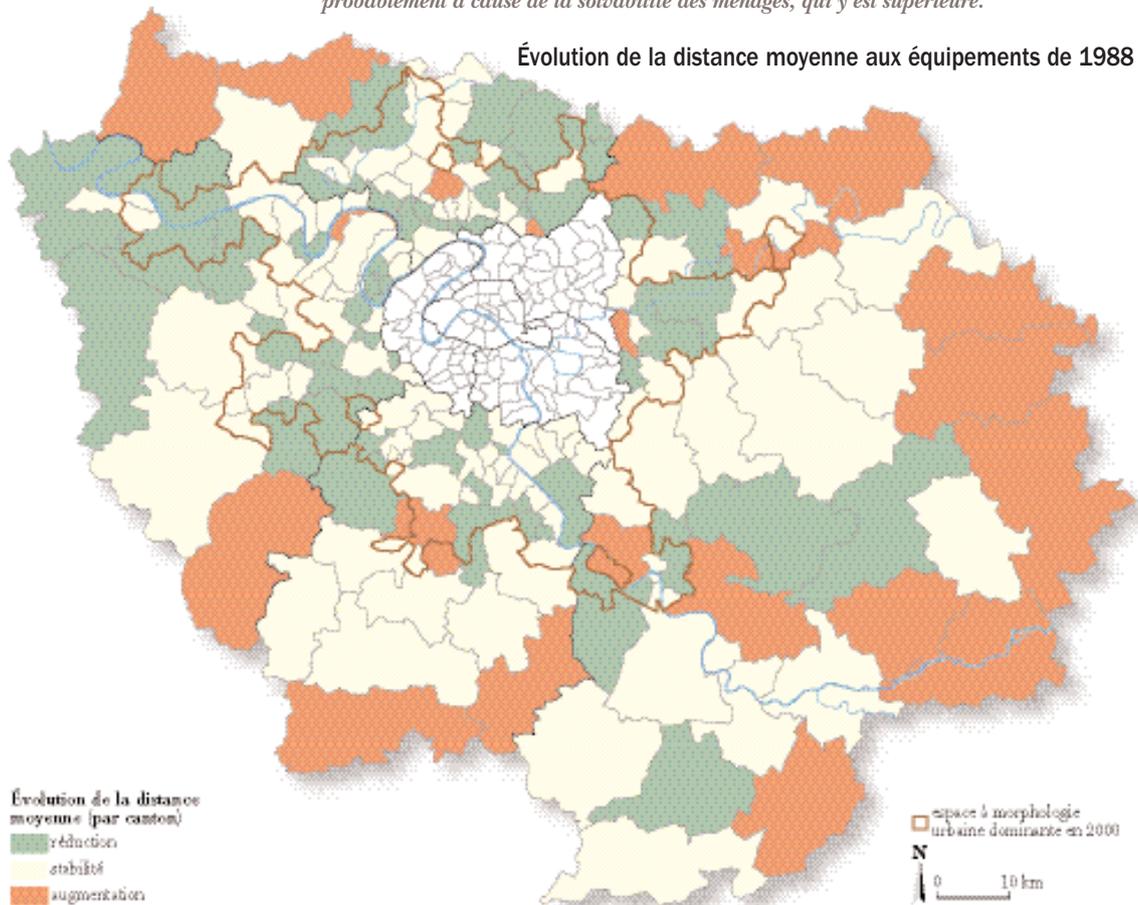


*Le niveau d'équipement et de services des communes est hétérogène.*

*Les pôles urbains du rural sont en moyenne mieux équipés que les communes du périurbain.*

*Entre 1988 et 1998, le niveau d'équipement des communes a diminué, si bien que la distance moyenne aux équipements s'est accrue. L'éloignement est en augmentation dans la plupart des cantons situés aux franges de la région, excepté dans le département des Yvelines, probablement à cause de la solvabilité des ménages, qui y est supérieure.*

Évolution de la distance moyenne aux équipements de 1988 à 1998



Sources : Insee, SCES, inventaire communal 1998 © IAURIF - DRIAF

# COMMERCES : LA FIN DE LA PROXIMITÉ ?

*Au cours des dernières années, nombreuses sont les communes rurales franciliennes qui ont perdu leurs commerces. Si ce phénomène affecte très inégalement les différents types d'espaces ruraux, il traduit néanmoins une mutation de l'équipement commercial rural. Ce dernier s'affranchit peu à peu de la logique de proximité, à moins qu'il ne la renouvelle sous d'autres formes.*

L'équipement commercial de l'espace rural francilien connaît deux évolutions majeures : la fermeture massive de petits commerces de proximité et l'implantation de la grande distribution.

## La fermeture de petits commerces

En 1998, 57,2 % des communes de l'espace rural francilien ne disposent sur place d'aucun des trois commerces de base que sont la boulangerie, la boucherie-charcuterie et l'alimentation générale. La boulangerie est le commerce de détail qui se maintient le mieux sur le territoire rural francilien, son activité se fondant encore sur une logique de proximité. En 1998, 34,8 % des communes de l'espace rural possèdent une boulangerie, quand elles ne sont plus que 28,5 % à disposer d'une alimentation générale et 23,1 % d'une boucherie-charcuterie. Ces chiffres s'insèrent dans une dynamique de raréfaction du petit commerce alimentaire en milieu rural. Ce mouvement de fermeture affecte également les commerces de détail non alimentaires : à mesure que les drogueries, quincailleries, librairies, magasins de chaussures, de meubles, de vêtements... disparaissent, l'appareil commercial des communes rurales s'amenuise.

Ce constat général mérite toutefois quelques nuances. Seul un quart des communes rurales possède une boulangerie, 21,1 % disposent d'une alimentation générale, 14,4 % d'une boucherie-charcuterie. Si les fermetures affectent d'abord les communes les moins peuplées, les communes rurales importantes et les pôles urbains du rural conservent leurs petits commerces alimentaires. Leur taux d'équipement est même supérieur à celui des communes périurbaines des quatre départements de la grande couronne. Ainsi, 99,1 % des communes rurales importantes possèdent au moins un des trois commerces de bases contre

85,9 % des communes périurbaines de la grande couronne.

## Le supermarché, commerce de proximité

Ce dernier chiffre doit être analysé au regard de l'autre évolution majeure de l'appareil commercial du rural francilien. En effet, plus que tout autre, l'épicerie et l'alimentation générale subissent la concurrence de la grande distribution. Après l'espace urbain, celle-ci investit depuis une quinzaine d'années l'espace rural, en privilégiant le format du supermarché. Mais si l'implantation de supermarchés a contribué à la disparition de petits commerces en milieu rural, notamment dans les communes situées dans un rayon de 15 km autour de la commune qui en dispose, elle a également réduit les aires d'influence des hypermarchés. Ainsi, à la fréquentation quotidienne de l'épicerie ou de l'alimentation générale du village se substitue la visite hebdomadaire au supermarché.

À mesure que la fréquentation du supermarché se banalise, ce dernier accède au statut d'équipement de proximité, mesurée non plus en centaines de mètres, mais en kilomètres. Un constat analogue s'impose pour le commerce non alimentaire. C'est donc un changement des modes d'approvisionnement lié à l'accroissement de la mobilité des ruraux qui s'opère. À cet égard, le supermarché apparaît comme un des éléments structurants du territoire rural, puisque 54,7 % des communes rurales importantes et la totalité des

pôles urbains du rural possèdent un tel équipement, contre seulement 3,2 % des communes rurales les plus modestes.

## Des services de remplacement

Cependant, le commerce en milieu rural ne se limite pas à ces deux formes d'équipement : les commerces multiservices, les marchés forains et les commerçants ambulants complètent l'offre commerciale. Ils proposent une solution alternative, de proximité, dans les communes ne disposant plus de commerces de base. Ainsi, environ la moitié des communes non équipées en boulangerie ou boucherie-charcuterie propose un service itinérant. Mais ces services de remplacement, eux aussi, se raréfient.

L'équipement commercial de l'espace rural francilien se situe donc à un moment charnière de son histoire. Le maillage de petits commerces de proximité se distend ou se maintient sous une forme plus légère (commerces ambulants). La grande distribution alimentaire et spécialisée polarise l'espace rural. Associée aux migrations alternantes des ruraux travaillant dans l'espace

urbain, elle introduit une logique d'approvisionnement différente. Les habitants de l'espace rural compensent le déficit de l'offre commerciale de leur commune par une intensification de leurs relations avec l'espace urbain. Dans le sillage de la contraction des espaces-temps, la proximité change d'échelle. Cependant, cette évolution, corollaire d'une mobilité accrue, affecte la mixité fonctionnelle des espaces ruraux. En effet, sans commerce, le risque est grand pour les communes rurales de devenir de simples communes-dortoirs.

## Le village a sauvé son commerce

«Chronique de l'exode rural ordinaire. Sagy, village de 1 127 habitants, aux portes du Vexin. Deux petits commerces résistent vaillamment à la pression commerciale de la ville nouvelle toute proche : le sacro-saint bistrot et la boucherie-charcuterie-épicerie. Jusqu'au jour où le boucher et son épouse prennent leur retraite, sans enfant à qui transmettre l'affaire, et où le propriétaire de la boutique choisit de transformer le local en logement. Rideau. L'histoire pourrait s'arrêter là, le 31 décembre prochain, mais les élus de Sagy ont refusé la fatalité. Il y a un an, ils ont fait du maintien d'un commerce d'alimentation dans le bourg leur priorité. Et ils ont réussi non seulement à trouver un nouveau boucher et un lieu pour l'accueillir - une ancienne boutique de jardinage - mais aussi l'argent pour le racheter et financer les travaux, soit plus de 300 000 euros. N'ayant pas suffisamment d'argent pour porter seule ce projet, la commune a appelé à l'aide la chambre des métiers, la préfecture, le parc naturel régional du Vexin, le conseil général et la Région, jusqu'au secrétaire d'État aux Petites et moyennes entreprises, Renaud Dutreil. Ce dernier vient d'apporter la dernière pierre au sauvetage de la boucherie-charcuterie, en accordant 61 000 euros de subvention au titre du Fisac<sup>(1)</sup>. C'était un pari un peu fou, mais vital pour la commune, explique Guy Paris, maire et conseiller général de Sagy.»

Éric Bureau, *Le Parisien*, 3 décembre 2002.

(1) Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce.



A.-V. Vermander / L'aurif

## Le petit commerce alimentaire : des communes rurales où les équipements de base sont désormais peu nombreux

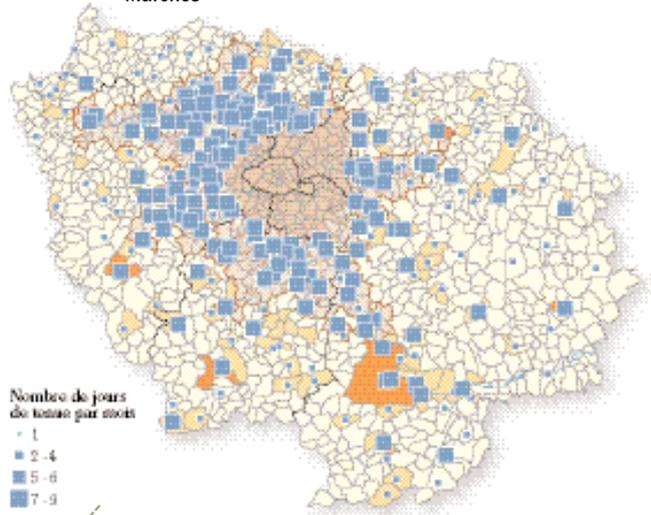
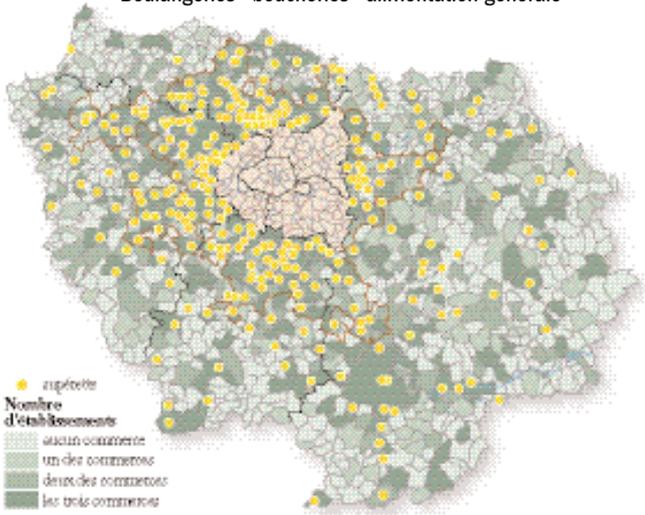
	Communes périurbaines de grande couronne	Meaux Mantes Melun	Communes équipées (% en 1998)			
			Espace rural francilien			
			Communes rurales	Communes rurales importantes	Pôles urbains du rural	Ensemble des communes de l'espace rural
Au moins un des trois commerces de base	85,9	100,0	33,8	99,1	100,0	42,8
Boulangerie-pâtisserie	81,4	100,0	25,0	96,2	100,0	34,8
Épicerie ou alimentation générale	63,3	100,0	21,1	72,6	100,0	28,5
Boucherie-charcuterie	62,8	100,0	76,4	100,0	100,0	23,1

# COMMERCES

## Commerces alimentaires de proximité

Boulangeries - boucheries - alimentation générale

Marchés

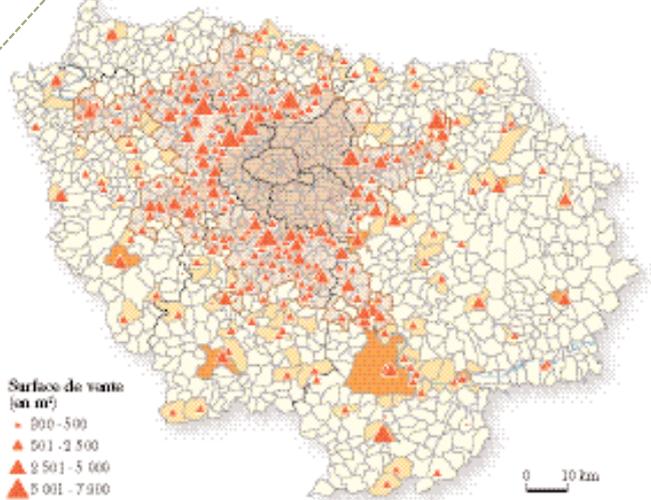


● hypermarchés  
 Nombre d'établissements  
 aucun commerce  
 un des commerces  
 deux des commerces  
 les trois commerces

Nombre de jours de foire par mois  
 1  
 2-4  
 5-6  
 7-9

En 1998, plus de la moitié des communes de l'espace rural ne possède plus de commerces alimentaires de proximité. C'est la Seine-et-Marne qui dispose du niveau d'équipement moyen le plus faible. Les marchés forains se raréfient et ont également tendance à se concentrer dans les communes les plus importantes.

Supermarchés

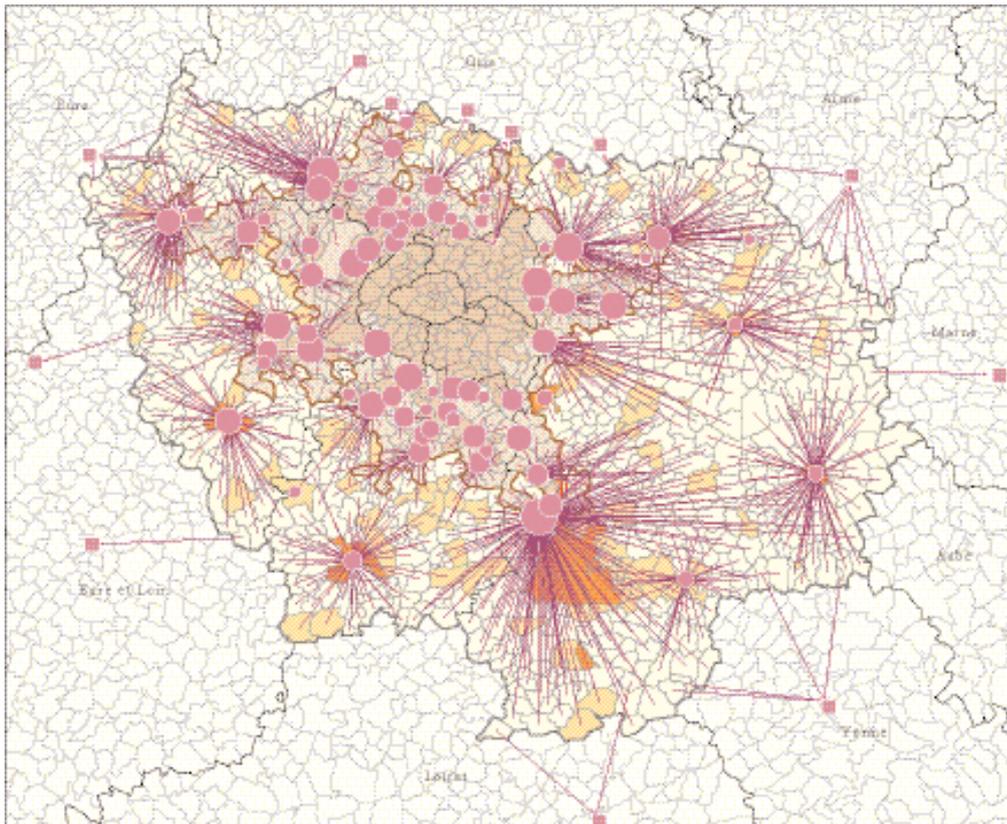


Surface de vente (en m²)  
 0-500  
 501-2500  
 2501-5000  
 5001-7500

## Grands commerces alimentaires

L'espace rural est de plus en plus polarisé par la grande distribution, par les supermarchés d'abord, qui se sont beaucoup développés dans les communes les plus peuplées, par les hypermarchés ensuite, qui sont principalement localisés dans le périurbain et la zone dense.

## Hypermarchés



Surface de vente en 2003 (en m²) pour les communes disposant d'au moins un hypermarché  
 10 000 - 5 000  
 chaque commune qui ne dispose pas d'un hypermarché en 1998 est reliée par un trait à la commune fréquentée habituellement  
 ■ hypermarché hors région

Espace à morphologie rurale dominante en 2000  
 ■ commune rurale  
 ■ commune rurale importante  
 ■ pôle urbain du rural

Espace à morphologie urbaine dominante en 2009  
 ■ Meaux - Meaux - Meaux  
 ■ urbain dense  
 ■ commune sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

N  
 0 10 km

Sources : Insee, SCEES, inventaire communal 1998  
 Panorama (groupe Litason point de vente)  
 données mai 2003  
 © IAURIF - DRIAF

# À PIED, À VÉLO OU EN BATEAU, DES ITINÉRAIRES POUR DÉCOUVRIR AUTREMENT LE TERRITOIRE

*Les différents chemins et voies d'eau d'Île-de-France constituent un véritable patrimoine à préserver et à mettre en valeur. Outre leurs utilisations fonctionnelles de desserte des riverains, de travaux agricoles et forestiers, de transports par voie navigable, ces réseaux permettent de parcourir le territoire rural, répondant aux attentes des Franciliens et des visiteurs en matière de contact avec la nature, de promenade et de loisir.*

## Des itinéraires de randonnée pédestre balisés

Sport pour certains, loisir culturel de premier plan pour le plus grand nombre, la randonnée pédestre permet la découverte du patrimoine historique et naturel. Son essor, considérable ces dernières années, a profité en Île-de-France d'un réseau dense de près de 5 600 km d'itinéraires balisés, reconnus, entretenus et classés en trois catégories :

- les sentiers de grande randonnée (GR®) permettent des sorties de week-end ou de plusieurs jours sur de longues distances;
  - les sentiers de grande randonnée de pays (GRP®), plus thématiques, permettent de visiter et découvrir le patrimoine d'un territoire particulier ;
  - les sentiers de promenade et de randonnée (PR®), à la journée, sont conçus soit en boucles, soit entre deux accès aux transports en commun (gares SNCF ou RER).
- Le Comité régional de la randonnée pédestre est l'organe représentatif de la Fédération française de la randonnée pédestre pour la région. Il travaille en étroite collaboration avec les comités départementaux. Entre autres fonctions (développement du réseau, animation, information du public, rédaction des topo-guides), le comité départemental élabore le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Depuis 1979, l'Agence des espaces verts subventionne les créations de nouveaux itinéraires balisés : 2 600 km ont ainsi été réalisés.

Les GR® ont été renforcés et maillés avec les GRP® nouvellement créés, et certains GR® ont été prolongés. Des itinéraires ont été créés le long des rivières et vallées comme le GRP® de la vallée de l'Yerres, de l'Ourcq ou de l'Épte.

Le réseau des PR® a été densifié pour répondre aux besoins d'une pratique de proximité.

Les parcs naturels régionaux, les communes et certaines structures intercommunales ont également développé leurs propres parcours.

## Itinéraires de randonnée pédestre

	Totaux	dont forestier	dont agricole
GR®	2 269 km	889 km	663 km
GRP®	1 522 km	496 km	490 km
PR®	2 691 km	927 km	946 km

Source : Inatp

Un même chemin peut être commun à plusieurs itinéraires.

## Un réseau cyclable à développer

La région était encore, dans les années 1960, une région cyclable. La situation s'est rapidement dégradée, avec une perte de 50 % de pratique entre 1970 et 1990. Depuis 1996, cependant, la reprise est forte, portée par le dynamisme de la ville de Paris et par l'action jumelée des sociétés de transport et autres collectivités, avec l'aide financière régionale.

Entre 1995 et 1998, les pistes cyclables, bandes cyclables et routes interdites aux véhicules à moteur dans les forêts sont passées de 1 085 à 1 375 km, ce qui représente 27 % d'augmentation. Cette tendance s'est poursuivie ensuite. Le réseau comptait 1 675 km en 2002.

Entre 1995 et 2002, 6 000 places de stationnement pour vélos ont été installées aux abords des gares pour favoriser le rabattement sur les transports en commun.

## L'essor du vélo loisir

La pratique du vélo loisir se développe, les circuits organisés rencontrent un succès croissant. Des infrastructures existent (canal de l'Ourcq, coulées vertes). D'autres sont envi-

sagées pour desservir les bases de loisirs régionales. Cependant, trop discontinues, elles ne permettent pas au tourisme à vélo de se développer autant qu'ailleurs en Europe.

## Le tourisme fluvial : un enjeu d'avenir

Le Bassin parisien jouit du tiers du réseau national de voies navigables, avec ses 2 730 km répartis en cinq sous-bassins : Seine ; Oise, Aisne et Meuse ; Marne et Ourcq ; Yonne ; Loire et Loing.

Cependant, Voies navigables de France doit faire face à la relative vétusté du réseau et aux exigences de qualité environnementale concernant les confortements.

Le tourisme collectif, de promenade et de croisière concerne plus de 7,8 millions de passagers et près de 120 bateaux (promenade, péniches-hôtels, paquebots fluviaux, navettes). Les navettes fluviales offrent une alternative de qualité aux cars touristiques.

La plaisance individuelle, pratiquée sur croiseurs habitables ou vedettes fluviales est estimée à un millier de propriétaires, auxquels s'ajoutent 2 000 bateaux en transit et les 370 bateaux de 28 loueurs. Cependant, l'Île-de-France, qui draine 30 % du tourisme français, ne possède que 2 % des bateaux de locations, quand la Bourgogne en possède 20 % et le Languedoc-Roussillon 28 %.

D'autre part, les équipements sont répartis très inégalement.

Le renouveau des fêtes fluviales («Festival de l'oh !») est le signe de l'intérêt d'une clientèle qu'il reste encore à cibler.

Toutefois, divers problèmes freinent la planification et le développement du tourisme fluvial : multiplicité d'acteurs et dégradation de l'accessibilité et de la qualité générale des berges, trop fréquente en milieu urbain, par des activités et par la voirie.

Malgré ces difficultés, la voie navigable et son écran de berges constituent un potentiel unique de tourisme et de loisirs reconnu dans le schéma régional du tourisme et des loisirs : la majorité des pôles touristiques prioritaires qui y sont définis ont une composante de tourisme fluvial.

## Les chemins ruraux : un patrimoine menacé

Très anciens pour certains, les chemins assuraient autrefois l'ouverture sur le pays, la vie et la communication entre villages.

L'apogée de ce réseau, au XIX<sup>e</sup> siècle, coïncide avec celle de la population rurale et de l'entretien de la campagne. Vestiges de voies romaines, infrastructures délaissées, anciennes allées et routes royales ont donné des profils variés aux chemins actuels. Pourtant, leur valeur historique passe trop souvent inaperçue, par manque de vestiges tangibles. L'initiative de classement des chemins ruraux par le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, en patrimoine commun de la vallée, est par exemple trop rare.

Le réseau des chemins a commencé à diminuer après 1945, pour de multiples raisons : recul des usages collectifs, concentration et disparition d'exploitations agricoles, vente des chemins, modernisation des déplacements. Les remembrements ont simplifié et modifié la structure des chemins de la quasi-totalité des communes, allant même parfois jusqu'à les faire disparaître.

## Comment évolue la politique cyclable ?

La continuité du réseau fait défaut.

Ce constat a donné lieu au premier plan régional des circulations douces, document de cadrage politique et de financement, voté par le conseil régional en 1996. En 2000, le plan de déplacements urbains a permis de compléter le schéma précédent. Mais le vélo en reste le parent pauvre. Ce document sert de catalyseur aux schémas directeurs départementaux d'infrastructures cyclables (Paris et quatre départements en sont dotés).

De plus, les communes et structures intercommunales sont incitées

par les financements régionaux à établir des schémas de «réseaux verts» cohérents avec les schémas régionaux ou départementaux.

## Les véloroutes et voies vertes

Prenant exemple sur des réalisations européennes, la France devrait, dans les années qui viennent, s'équiper progressivement d'un réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt national, retenu par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998.

La région est particulièrement concernée par ces propositions qui prévoient un réseau en étoile au départ de Paris.

Ce réseau a été validé en juillet 2002 par le comité régional de développement des véloroutes et voies vertes et devient le schéma directeur véloroutes et voies vertes en Île-de-France.

Ce dernier s'appuie sur les infrastructures existantes et recherche l'utilisation des grandes continuités offertes par les berges de canaux et de rivières, les voies ferrées désaffectées, les coulées vertes, etc.

## Aménagements cyclables

	Paris	3 départements de la petite couronne	4 départements de la grande couronne	Total
Population 1999 (en million d'hab)	2,1	4,0	4,8	10,9
Superficie (km <sup>2</sup> )	105,3	657,4	11 309,8	12 072,4
Densité (en hab/ha)	201,8	61,4	4,2	9,1
Aménagements cyclables 2002 (en km)	224	336	1 115	1 675

Source : Inatp

# LES CIRCULATIONS DOUCES

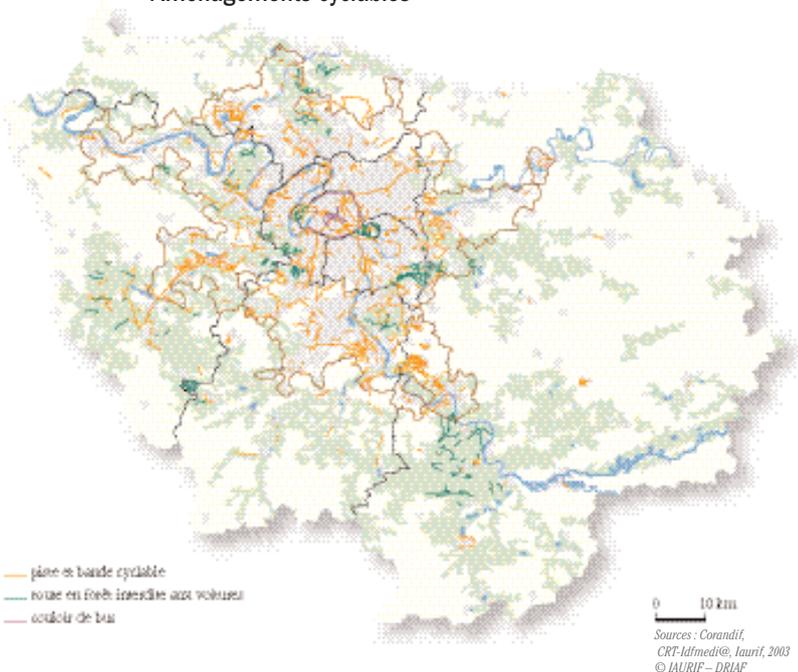
## Itinéraires de randonnée pédestre



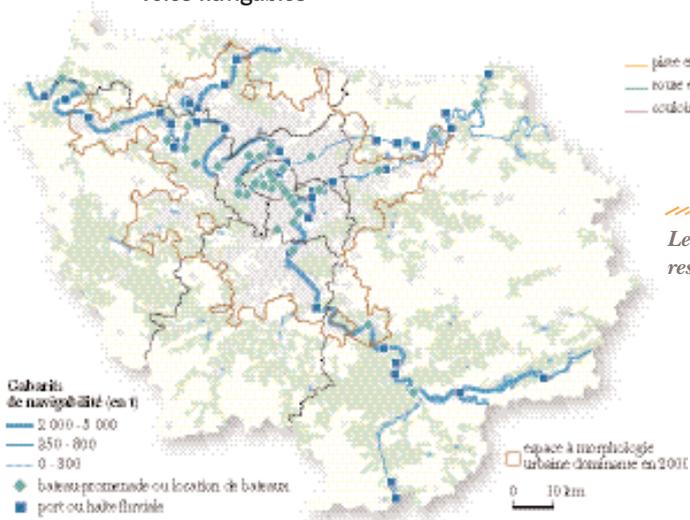
## Aménagements cyclables



Canal de l'Ourcq, 1998.



## Voies navigables



Le réseau cyclable et le tourisme fluvial restent à développer, malgré un fort potentiel.

# TOURISME ET LOISIRS, UNE ATTRACTIVITÉ LIÉE À LA RICHESSE ET À LA DIVERSITÉ DE L'ESPACE RURAL

*Le milieu rural francilien est propice aux activités de loisirs les plus diverses – promenade, équitation, baignade... – et offre de grands équipements tels que des bases de loisirs, des golfs ou des parcs.*

*Son attractivité est également liée à la grande diversité de son patrimoine, qu'il soit naturel, culturel, industriel, scientifique ou technique...*

## Des territoires orientés tourisme

L'Île-de-France est la première région touristique française avec 36 millions de touristes chaque année. Dans le cadre du contrat de plan État-Région et du schéma régional du tourisme et des loisirs de l'an 2000, le tourisme est reconnu facteur d'aménagement du territoire, de développement, de répartition des richesses et d'identité.

Localement, les comités départementaux du tourisme développent le tourisme à partir de sites remarquables : châteaux, monuments religieux ou civils, parcs et jardins, bases de loisirs, sites représentatifs du patrimoine naturel, industriel, scientifique et technique...

## Des territoires de tourisme vert identifiés ou en devenir

Le tourisme vert s'appuie sur des territoires ayant une valeur paysagère et écologique reconnue, comme les parcs naturels régionaux du Vexin français, de la haute vallée de Chevreuse et du Gâtinais français ou encore le pays d'accueil des Marches d'Yvelines qui souhaite valoriser la vie locale.

Le tourisme vert peut se développer sur des territoires remarquables (cadre de vie, patrimoine, espaces naturels) en coordonnant les initiatives locales. Le Provinois, le Grand Morin, les petites vallées de l'Essonne et le Sud Seine-et-Marne (vallées du Loing, du Lunain et de la Bassée) sont, par exemple, propices au développement des loisirs nature. Le territoire du Pays de France-Paris (Val-d'Oise) allie développement culturel (château d'Écouen) et tourisme vert (forêt de Montmorency). De même pour le Plateau briard, où le tourisme vert pourrait être renforcé en lien avec les horticulteurs et les maraîchers.

## Accessibilité et signalétique

La répartition des flux touristiques devient cruciale, compte tenu de la « saturation » de certains pôles. La majorité des touristes se déplaçant en

transports en commun, il est important de développer la desserte des sites touristiques ainsi que la politique d'information dans les gares. La signalétique, si elle est cohérente et lisible, améliore l'accessibilité tout en renforçant l'identité des territoires et l'adhésion aux suggestions de visites et d'itinéraires.

## Les Franciliens, cibles et acteurs du tourisme

Les Franciliens sont devenus une cible privilégiée des politiques touristiques régionales. Connaissant et appréciant leur région, ils sont eux-mêmes prescripteurs de visites (trois quart des visiteurs français sont logés par la famille ou les amis). Outre le fait qu'ils représentent 11 millions de consommateurs potentiels, les Franciliens valorisent ainsi leur territoire et l'image qu'ils s'en font. La plupart des collectivités travaillent maintenant au développement du tourisme alternatif et du lien entre habitants et touristes.

## Un fort potentiel en équipements de plein air

**Les bases de plein air et de loisirs**  
La création des bases de plein air et de loisirs, au début des années 1970, par l'État et le conseil régional a eu pour but de diversifier l'offre d'espaces ouverts pour les loisirs des Franciliens. Ces équipements majeurs (8 millions d'usagers/an), au nombre de douze, sont destinés à la promenade et la détente ainsi qu'aux loisirs sportifs (activités nautiques, baignade, équitation, golf...) ; ils proposent également une offre de restauration et d'hébergement. Ces bases totalisant 3 000 ha ont fréquemment été aménagées sur d'anciennes sablières, intégrant de vastes milieux naturels et des zones humides à protéger, reconquérir, mettre en valeur et faire découvrir. L'accessibilité, pensée d'abord pour les automobiles, est progressivement étendue aux randonneurs, cyclistes et cavaliers, politique favorisée par le conseil régional.

À ces bases régionales s'ajoutent des bases de loisirs départementales et communales ainsi que des baignades aménagées.

**Pour le golf**, l'Île-de-France, première région française dans cette discipline, dispose de plus de soixante parcours, situés en majorité en limite d'agglomération et à proximité d'axes de communication.

**Le tourisme équestre** permet d'associer équitation et randonnée. Il existe vingt centres dans le Sud Seine-et-Marne (notamment autour de la forêt de Fontainebleau), quinze dans les Yvelines à proximité des massifs boisés, quinze en Essonne et huit en Val-d'Oise.

**Les parcs à thème** connaissent un véritable engouement, séduisant un public nombreux et souvent familial (plus de 12 millions de visiteurs pour Disneyland® Resort Paris, 400 000 pour France miniature), par une formule réunissant manèges en tous genres, spectacles et restaura-

tion-boutiques. L'hébergement permet parfois de prolonger le séjour sur un week-end.

**Les parcs animaliers** complètent, dans un cadre plus sauvage, l'offre des zoos urbains. Il s'agit principalement de :

- la réserve africaine de Thoiry : 450 ha et des centaines d'animaux en liberté non loin du château ;
- le parc animalier de L'Emprunt : 6 ha pour découvrir la faune sauvage et domestique de nos régions et des animaux exotiques ;
- le parc zoologique du bois d'Attilly : 500 oiseaux et 150 mammifères sur 19 ha de forêt.

## L'Île-de-France vue du ciel

En Montgolfière, planeur, ULM, parachute ou avion de tourisme, l'Île-de-France n'a pas le même visage vu d'en haut.

Pour un baptême de l'air, un saut en parachute, apprendre à piloter, voire pour un voyage interrégional, les clubs ne manquent pas : sept en Val-d'Oise, six en Essonne, cinq en Yvelines, cinq en Seine-et-Marne.

## Les châteaux et demeures royales

Parmi les très nombreux châteaux que compte l'Île-de-France, quelques exemples remarquables ponctuent l'espace rural. Versailles et Vaux-le-Vicomte, aujourd'hui rattrapés par les franges de l'agglomération, méritent également d'être cités.

Le château de **Versailles** est l'un des plus illustres monuments du patrimoine mondial.

**Vaux-le-Vicomte** attira les foudres de Louis XIV sur Nicolas Fouquet, à cause de son harmonie et sa magnificence. Ses créateurs furent cependant engagés pour réaliser Versailles...

**Rambouillet**, aujourd'hui résidence des présidents de la République, est riche en musées insolites : Bergerie nationale, musée Ramboltrain (réseau ferroviaire de 1920-1950).

**Fontainebleau**, agrandi par François I<sup>er</sup> en 1527, est un joyau d'architecture et de l'art des jardins. Le musée Napoléon I<sup>er</sup> y est abrité.

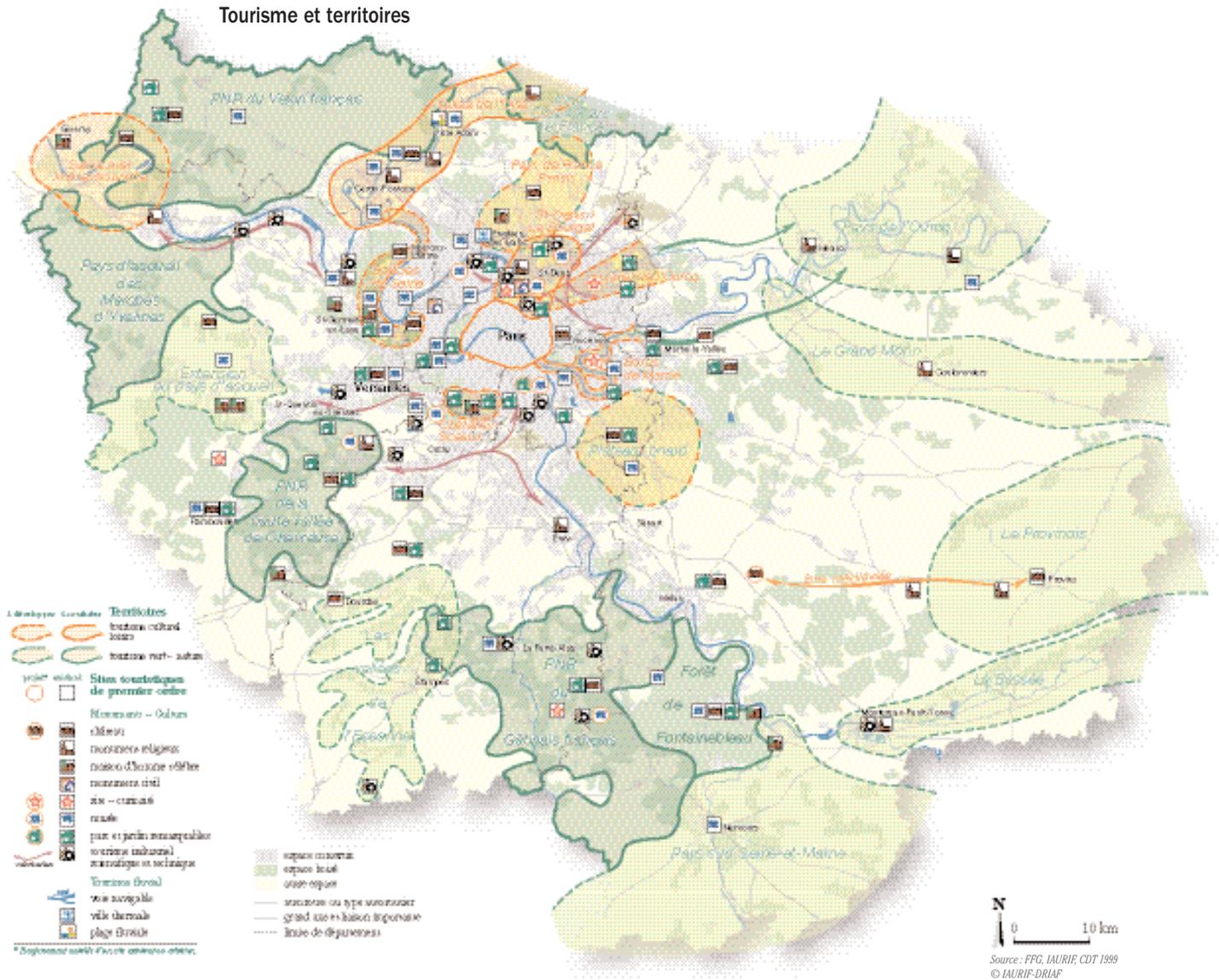
**Courson**, avec un salon à l'italienne et des enfilades de pièces, est de pur style Louis XIV. Le parc à l'anglaise foisonne d'espèces rares.

## Les villages de charme et cités royales

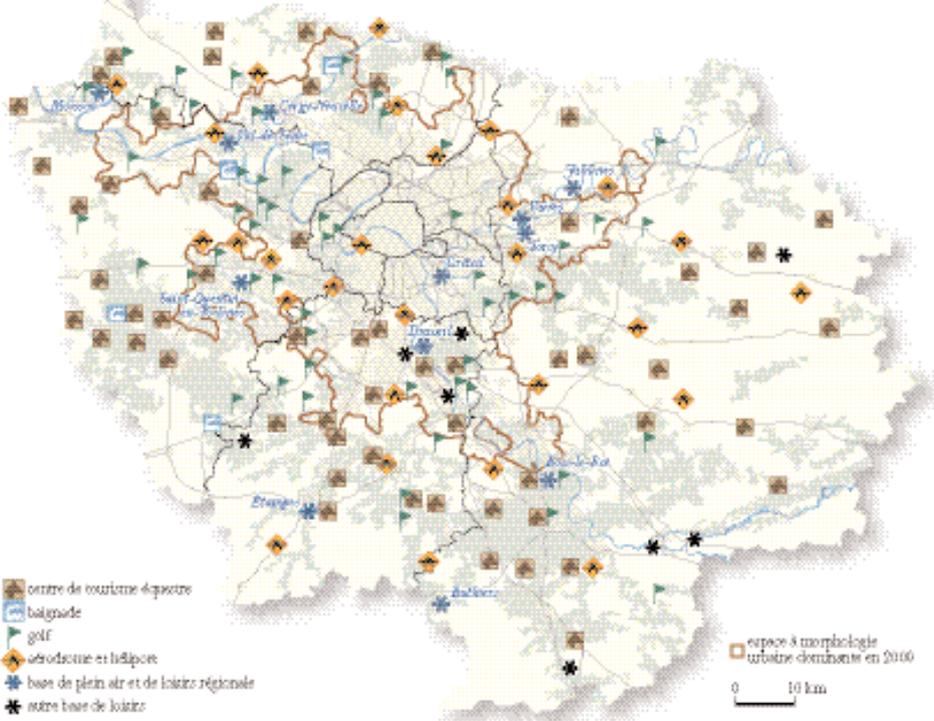
L'espace rural présente un riche patrimoine culturel, religieux ou civil. Quelques exemples peuvent être cités. **Auvers-sur-Oise** et la maison-atelier de Daubigny (qui accueillit Daumier, Corot...) ; **Barbizon**, qui reçut également à l'Auberge du Père-Ganne la génération de peintres de Théodore Rousseau, Millet, Corot, Daubigny... ; **Coulommiers**, commanderie fondée vers 1140 par les Templiers (couvent de grès et meulières aux allures de forteresse) ; **Courance** et son château agrémenté de jardins et d'eaux ; **Étampes**, lovée au pied d'un ancien donjon royal du xii<sup>e</sup> siècle, est parsemée de sanctuaires gothiques et riche de nombreux hôtels Renaissance, rappelant la manne du commerce des grains ; **Marly-le-Roi**, qui date du vi<sup>e</sup> siècle, reçut une résidence champêtre de Louis XIV ; **Meaux**, dont l'impressionnante cathédrale Saint-Étienne témoigne de l'évolution de l'architecture gothique et dont le Palais épiscopal (aujourd'hui musée Bossuet) abrite des collections de peinture, archéologiques et d'art sacré, séduit aussi par le jardin Bossuet (dessiné par Le Nôtre) et par ses spécialités culinaires : le brie et la moutarde ; **Milly-la-Forêt**, avec sa magnifique halle de bois du xii<sup>e</sup> siècle, sa chapelle du xii<sup>e</sup> Saint-Blaise-des-Simples (lieu de sépulture de Cocteau) et son Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (1 200 espèces différentes) ; **Moret-sur-Loing**, source d'inspiration pour Monet, Renoir et Sisley, place forte et résidence royale avant d'accueillir la propriété de Georges Clémenceau ; **Nemours**, avec son château du xii<sup>e</sup> siècle et son musée de la Préhistoire qui révèle le quotidien de nos ancêtres Franciliens, dans un cadre privilégié de balades forestières ou fluviales au bord du Loing ; **Provins**, ville médiévale (tour César, souterrains d'époque et maisons à pans de bois) inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, accueille de nombreux spectacles dans ses remparts des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles ; **l'abbaye de Royaumont**, plus grand cloître cistercien de France, accueille aujourd'hui un centre culturel international.

# TERRITOIRES, TOURISME ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

## Tourisme et territoires



## Les grands équipements de plein air



# LA CHASSE, UNE TRADITION QUI SE PERPÉTUE

*La chasse a structuré les grands massifs forestiers franciliens. La faune cynégétique reste riche dans le contexte urbanisé de l'Île-de-France, parmi elle, le cerf constitue l'emblème de la nature sauvage pour les citoyens.*

Sur le plan historique, les grandes forêts royales, de Fontainebleau, Saint-Germain et Rambouillet notamment, constituaient des territoires de chasse de prédilection et de proximité pour le roi et sa cour. La tradition de la vénerie, art de la chasse à courre, à cor et à cri, avec ses meutes de chiens, s'y perpétue. On compte encore actuellement près d'une quinzaine d'équipages dans la région, dont la moitié au grand gibier – cerf, chevreuil, sanglier – et le reste au lièvre, lapin et renard.

Outre la chasse à courre, les modes de chasse sont très variés. La plus représentée est la chasse à tir. Elle se pratique sous toutes ses formes : sans chien en battue, au chien d'arrêt ou avec des chiens courants. On compte également un certain nombre de chasseurs au vol à l'aide de rapaces dressés, 430 chasseurs à l'arc et 3 500 piègeurs.

Dans le milieu rural, sont recensées près de 1 750 sociétés de chasse privées ou communales permettant aux ruraux d'exercer la pratique de la chasse. En forêt domaniale, la chasse s'exerce dans le cadre d'un régime spécial.

La chasse joue un rôle certain dans la gestion de l'environnement francilien et a sa place notamment en forêt, au même titre que les activités de loisirs.

## Grandeur et servitude du gibier

Le développement des populations de grands gibiers – cerf, chevreuil, sanglier – entraîne parfois des dégâts importants, tant dans les zones de cultures que dans les forêts où ils séjournent. En effet, faute de prédateurs, le loup, entre autres, ayant disparu, les populations de grands gibiers se développent sans régulation naturelle. Les chasseurs, par leur action, remplissent une mission de régulation des espèces sauvages, chassables notamment dans le cadre des plans de chasse. Les dégâts causés aux récoltes donnent lieu à indemnisation par les fédérations de chasseurs.

Les plans de chasse sur le chevreuil et le cerf sont mis en place par l'administration dans le cadre de la

réglementation. Il arrive que cette régulation ne soit pas suffisante et il peut alors être procédé localement à des battues administratives pour réduire les populations. Suite à la tempête de décembre 1999, les populations de gibier, surtout de sangliers, se sont accrues de manière très sensible en raison des difficultés de circulation des chasseurs en forêt et des nombreux abris et couverts naturels constitués par les chablis. Il a fallu, pour y faire face, avancer la date d'ouverture de la chasse au sanglier bien avant la date d'ouverture générale de la chasse.

En dehors du grand gibier, on note des passages importants de pigeons ramiers (appelés palombes dans le Sud-Ouest) qui causent un grand préjudice aux cultures de pois autour de l'agglomération parisienne. Certains pigeons ramiers ont même tendance à se sédentariser et à s'installer en zone urbanisée avec les pigeons des villes. Les lapins de garenne ont eu tendance à «pulluler» dans les grands parcs parisiens, sur les aérodromes et même sur les accotements routiers ou ferroviaires ; ils ont fait l'objet de reprises importantes par furetage et ont servi au repeuplement de garennes dans nombre de départements de province. Mais les maladies telles que la myxomatose ou la VHD (maladie virale hémorragique) ont décimé pour partie leurs populations. Les espèces sédentaires de plaine, dont les populations de perdrix grises, sont en régression du fait de la modification de leurs milieux. La mise en place de jachères cynégétiques par les agriculteurs, avec le soutien des chasseurs, permet aux gibiers de plaine de trouver des abris et de la nourriture pour se développer. Ils restent cependant la proie des chats errants et des chiens non tenus en laisse.

## Pour la libre circulation de la faune sauvage

La présence de grands herbivores et de gibier sauvage en général est un signe de bonne santé des écosystèmes naturels. La libre circulation du gibier est une nécessité pour éviter la concentration des espèces sur des territoires limités, source de

consanguinité et de développement de maladies. En Île-de-France, le maillage très important des infrastructures et les clôtures des propriétés créent des îlots et des barrières qui entravent cette circulation et ne sont pas favorables à la survie des espèces. C'est la raison pour laquelle l'aménagement du territoire accorde une grande importance à la préservation des couloirs biologiques qui permettent à toutes les espèces, notamment de grand gibier, de circuler sur de grandes distances entre les massifs forestiers. La circulation automobile et l'accroissement des effectifs sont malheureusement parfois la cause d'accidents de la circulation ; la création de passages fauniques au-dessus des grandes infrastructures est de nature à réduire ces problèmes.

## Chasse, économie et détente

Outre la régulation des espèces, la chasse joue un rôle économique non négligeable pour les propriétaires. La location du droit de chasse leur procure un complément de revenu qui a l'avantage d'être annuel et relativement important comparé à celui des coupes de bois, dont la périodicité est très longue. Certains forestiers attachent même plus d'importance à l'activité cynégétique qu'à la production de bois de leur propriété. La grande vénerie, chasse à courre, avec les moyens qu'elle met en œuvre – chevaux, meutes, personnels d'entretien – constitue un apport économique en même temps qu'une animation spectaculaire des grandes forêts. Elle rehausse, en outre, en particulier à l'étranger, le prestige des grands massifs forestiers domaniaux. La chasse à tir, de son côté, avec l'élevage des chiens, les équipements et les armes, constitue, au plan local, une activité économique réelle et offre aux ruraux un type de loisir local et sportif proche de la nature.

## Voisins et intrus, une cohabitation à risque...

On rencontre traditionnellement d'autres animaux sauvages que le gibier, tels que les fouines ou les renards, qui peuvent occasionner des désagréments matériels ou sanitaires importants pour l'homme. Les ragondins ne sont pas en reste ; ces derniers s'évertuent à transformer les berges de nos rivières en «gruyère» ! Les «NAC» (nouveaux animaux de compagnie) tels que les «écureuils de Corée» ou autres «or-

tues de Floride», lorsqu'ils sont abandonnés dans le milieu naturel, présentent le risque de voir disparaître la faune locale. D'autres espèces introduites entraînent des pollutions génétiques, comme le croisement de sangliers sauvages avec des porcs domestiques.

## Réglementation

Les conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage donnent un avis au préfet pour la préservation de la faune sauvage et de ses habitats et la gestion du capital cynégétique et de la faune sauvage dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers.

La police de la chasse et de l'environnement est assurée par les gardes nationaux des services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et les gardes des fédérations de chasseurs.

Les lieutenants de louveterie assurent bénévolement l'exécution des battues administratives ordonnées par l'autorité préfectorale ou les maires, pour la destruction des animaux nuisibles.

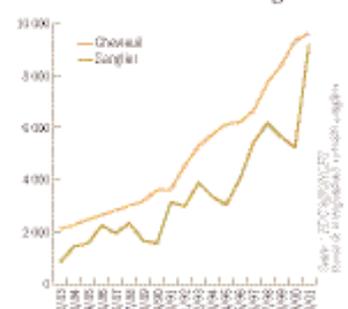
## Organisation des chasseurs

La Région compte près de 50 000 chasseurs titulaires du permis de chasser, adhérent à trois fédérations :

- la fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (FICEVY) ≈ 21 230 chasseurs ;
  - la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne ≈ 16 200 chasseurs ;
  - la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (FIC Paris-HSV) ≈ 12 650 chasseurs qui pratiquent en majorité en province.
- La Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France regroupe ces trois fédérations.

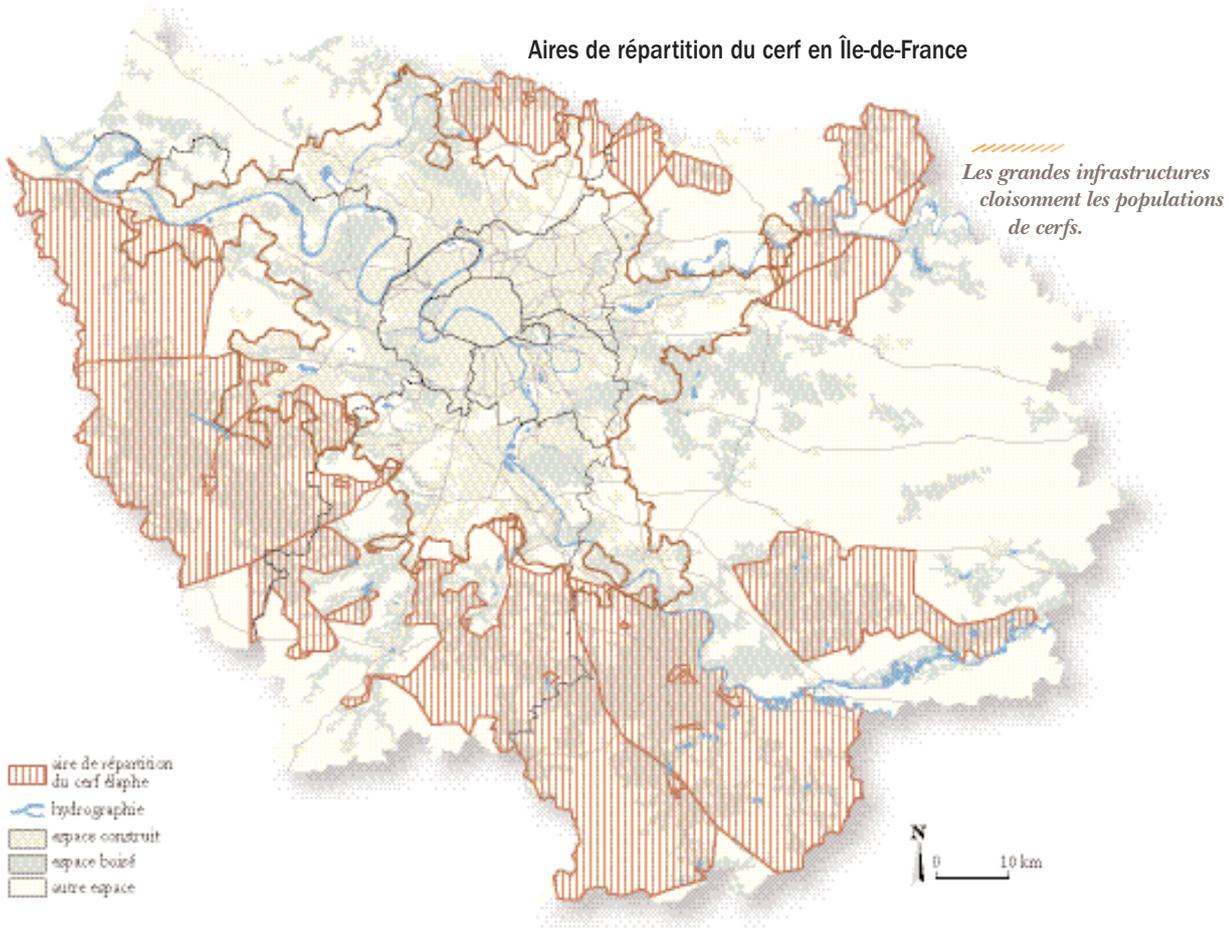
## Une augmentation des prélèvements représentative de la croissance des populations

### Évolution annuelle du tableau de chasse chevreuil et sanglier



# LA CHASSE AU GRAND GIBIER

Aires de répartition du cerf en Île-de-France



Sangliers en forêt domaniale du Bois de Notre-Dame (Val-de-Marne).



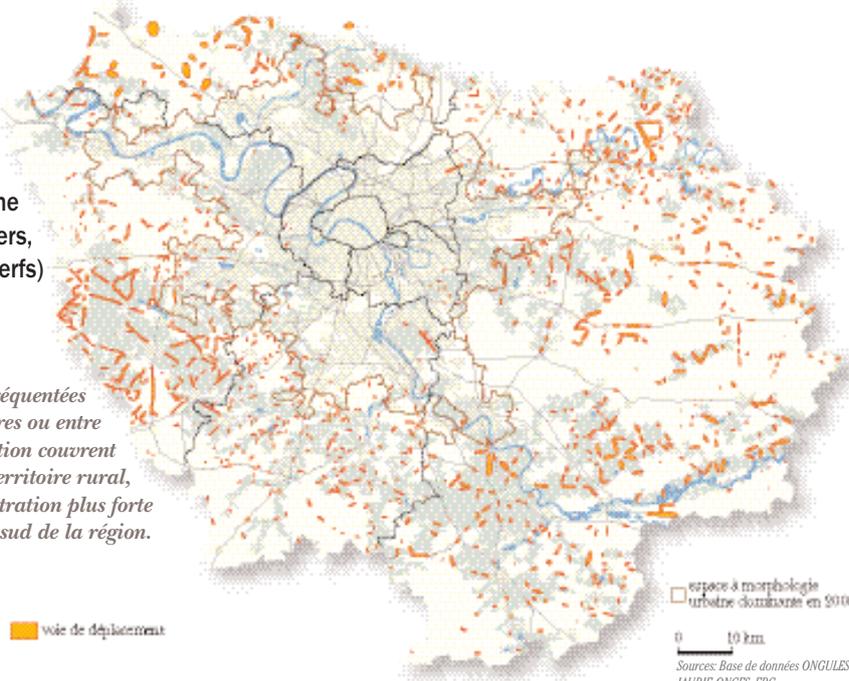
Cerf courant le long de la ligne TGV Nord, en lisière du bois de Saint Laurent (Seine-et-Marne).



Grand Parquet de Fontainebleau (Seine-et-Marne) : présentation d'un équipage de chasse à courre.

Voies de déplacement connues de la grande faune sauvage (sangliers, chevreuils, cerfs)

Les zones de passage fréquentées au travers des infrastructures ou entre noyaux de population couvrent tout le territoire rural, avec une concentration plus forte sur l'arc forestier du sud de la région.



Sources: Base de données ONGULES 2000 : DRIAF, DIREN, LAURIF, ONCFS, FRC © LAURIF - DRIAF

# L'HÉBERGEMENT RURAL, UNE OFFRE DIVERSIFIÉE EN PROGRESSION

*L'hébergement rural connaît partout un succès croissant, répondant à l'attrait pour le tourisme vert et de plein air. L'Île-de-France s'inscrit dans ce mouvement. La qualité, la diversité des espaces naturels et du patrimoine et surtout la présence de hauts lieux touristiques et la proximité de Paris, sont autant d'atouts qui font que les gîtes franciliens sont parmi les plus fréquentés de France.*

## Une offre en progression...

Apparu en Seine-et-Marne dès le début des années 1980, l'hébergement rural n'a cessé de se développer. En 2004, l'Île-de-France compte 266 gîtes (257 propriétaires), 376 chambres d'hôtes (156 propriétaires) et une trentaine de gîtes d'étapes, proposant 2 655 lits, tous adhérents au label «Gîtes de France», qui s'inscrit uniquement dans l'espace rural. Toutefois, une vingtaine de gîtes, autant de chambres d'hôtes («Fleurs de soleil») et 146 meublés («Clévancances») peuvent se situer en zone périurbaine (majoritairement dans le Val-d'Oise).

La Seine-et-Marne concentre plus de la moitié des établissements et de la capacité régionale. L'Essonne et le Val-d'Oise offrent cependant une densité d'hébergements par département équivalente.

L'offre a connu, depuis une quinzaine d'années, une croissance soutenue : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de groupes et d'étapes ont été multipliés par trois. Malgré cette forte progression, la région représente, aujourd'hui encore, moins de 1 % de l'offre nationale.

Si l'offre a beaucoup progressé, cette évolution ne doit pas masquer le fait que près de la moitié des hébergements ruraux existants en 1993 a fermé : revente du bien, parfois concurrence de la location classique ou manque de disponibilité humaine. Les motivations des nouveaux adhérents sont aussi diverses : souhait de rentabiliser un bien immobilier, paiement des charges foncières..., mais aussi plaisir du contact, souhait de poursuivre une activité pour des retraités... Pour les agriculteurs, la location d'un gîte est souvent l'occasion de conserver et d'entretenir un patrimoine.

## ... complémentaire de l'hôtellerie traditionnelle

Seuls quelques propriétaires disposant de plusieurs gîtes ou chambres d'hôtes vivent de leur activité. Les

gîtes ruraux et chambres d'hôtes ne représentent pas une réelle concurrence pour la petite hôtellerie, quasiment absente des zones rurales franciliennes. De plus, les publics ciblés sont différents dans leurs activités et leurs attentes en termes de contact avec le territoire.

Si le développement de l'hébergement rural s'est d'abord appuyé sur le monde agricole, les gîtes et chambres d'hôtes localisés dans des fermes en activité sont aujourd'hui moins nombreux ; les agriculteurs ne représentent qu'environ un tiers des propriétaires franciliens. Les collectivités locales (départements, Région, parcs naturels régionaux...) ont mis en place des aides financières à la création de gîtes dans le cadre de leurs politiques de développement rural ou de tourisme vert.

## Un très bon confort pour des taux d'occupation élevés

L'offre proposée en Île-de-France est d'un très bon confort, puisque deux tiers des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes sont classés «3 épis» (ou «3 clés»), les deux épis représentant moins de 30 %. L'offre «haut de gamme» reste cependant limitée, avec seulement 19 établissements classés «4 ou 5 épis».

Avec des taux moyens d'occupation annuels supérieurs à 65 %, les gîtes franciliens se classent parmi les plus fréquentés de France (moyenne nationale : 43 %). En juillet et en août, des taux d'occupation dépassent les 80 % ou 90 %, cette offre restant insuffisante pour répondre à l'ensemble de la demande.

Le reste de l'année, les taux d'occupation dépassent souvent les 50 %, alors que la moyenne nationale oscille entre 17 % et 45 %. En basse et moyenne saisons, les gîtes ruraux franciliens répondent essentiellement aux besoins d'une clientèle qui recherche un hébergement temporaire pour des raisons professionnelles ou privées.

## Une importante clientèle régionale, une clientèle étrangère en progression

L'importance de la clientèle francilienne caractérise la fréquentation des gîtes. Alors qu'au niveau national, la clientèle régionale ne représente en moyenne qu'un peu plus de 18 %, elle dépasse les 40 % en Île-de-France. Ce chiffre élevé traduit l'intérêt croissant pour le tourisme rural d'une population fortement urbaine. Cette clientèle francilienne est principalement constituée de familles vivant à Paris et en proche couronne qui fréquentent les gîtes ruraux le week-end à l'approche des beaux jours, ou pendant les vacances scolaires (une à deux semaines).

La part de la clientèle étrangère, en progression constante, est supérieure à la moyenne nationale (18,1 %) dans tous les départements franciliens. La Seine-et-Marne connaît, avec 44 %, l'une des fréquentations étrangères parmi les plus élevées de France.

Les chambres d'hôtes captent habituellement les touristes de passage pour une à deux nuits.

## Poursuivre le développement sous le signe du tourisme participatif et de la qualité

En dix ans, le volume de séjours en espace rural des Français a plus augmenté que les autres formes de tourisme. Les nouveaux rythmes de vie, avec notamment les 35 heures, favorisent le développement des séjours en milieu rural, pour les courts séjours et les vacances scolaires. D'autre part, le conseil régional souhaite encourager le logement chez l'habitant et le tourisme participatif, ce qui implique des contacts privilégiés entre touristes et locaux.

Au regard de la demande, l'offre peut encore être développée sans affecter la rentabilité des structures existantes. Le nombre de gîtes et chambres d'hôtes pourrait être doublé en Seine-et-Marne et le potentiel est évalué à une soixantaine de gîtes pour les autres départements.

Cependant, ce développement doit s'adapter aux attentes de la clientèle. La demande actuelle porte sur les gîtes de grande capacité (cinq à six personnes) et de bon confort (hébergement non mitoyen, jardin privatif clos...). La mise en œuvre des investissements nécessaires à l'amélioration du confort des gîtes est facilitée, en Île-de-France, par les

taux de fréquentation élevés qui permettent de les rentabiliser rapidement.

Le développement de l'hébergement rural en Île-de-France doit cependant faire face à un certain nombre de freins :

- l'importance de l'urbanisation qui réduit fortement les possibilités d'implantation, une attention particulière étant portée au caractère rural et à la qualité générale de l'environnement ;
- le nombre de résidences secondaires, la forte pression immobilière et la concurrence de la location classique qui réduisent le nombre de bâtiments disponibles.

## Les campings

Pour 2004, la Fédération nationale des campings-caravanings comptabilise, en Île-de-France, 111 terrains classés totalisant 14 614 emplacements.

Ils sont répartis préférentiellement le long des vallées.

Les terrains sont majoritairement regroupés en Seine-et-Marne, avec 58 terrains et 6 786 emplacements. Les Yvelines et l'Essonne comptent respectivement 19 et 22 terrains et environ 3 000 emplacements chacun. Le Val-d'Oise compte une dizaine de terrains avec 1 098 emplacements.

28 % de l'offre d'emplacements de camping sont classés «2 étoiles» et près de 49 % est en «3 ou 4 étoiles».

L'offre proposée aux touristes est limitée à environ 35 % sur l'ensemble de la région, en raison d'une forte occupation résidentielle de ces campings par des Franciliens. Les campings les plus proches de l'agglomération centrale sont également les plus gros et les plus touristiques.

Cette relative absence de campings d'étape en milieu rural est dommageable au regard de la demande existante de la part de la clientèle d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

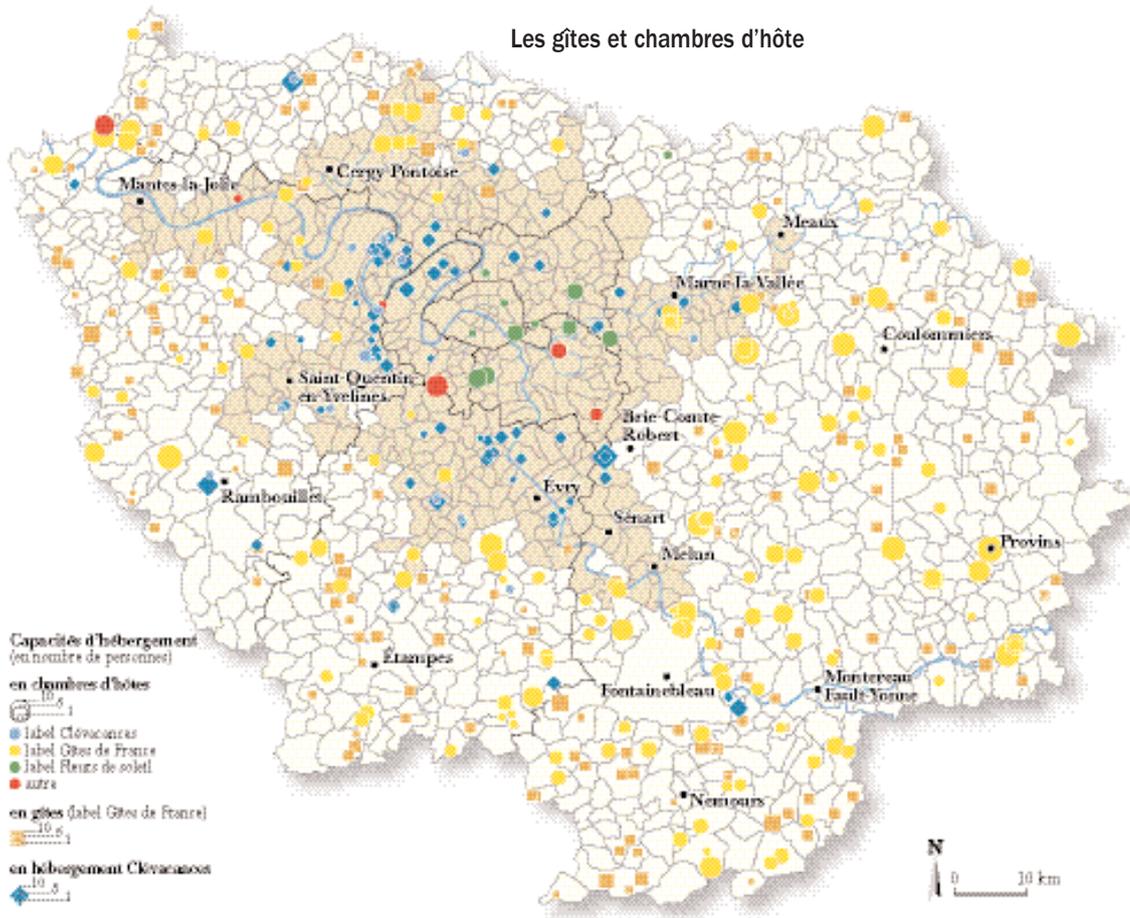
## Les hôtels

L'hôtellerie est concentrée à Paris et dans les pôles économiques régionaux. En effet, seulement 40 % des hôtels homologués tourisme recensés par la base de données IDF-Médi@ sont en dehors de la capitale, dont environ 25 % en grande couronne.

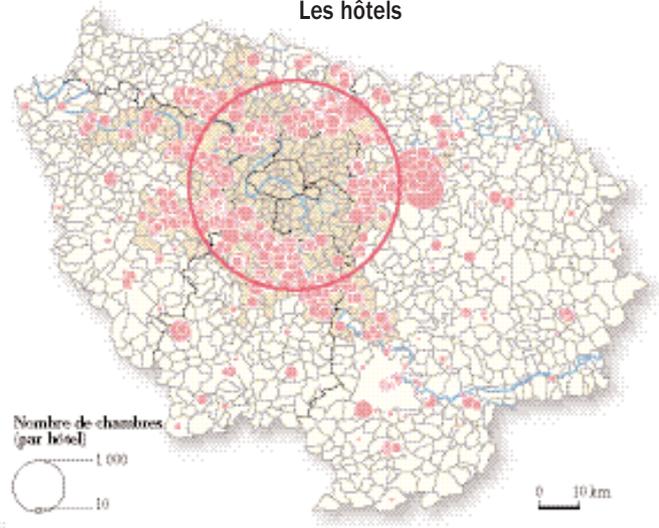
Si l'on exclut les pôles de la Défense, Roissy, Orly-Rungis ainsi que le reste de la petite couronne, il apparaît clairement que le parc hôtelier est essentiellement situé le long des grands axes et nœuds de communication. En grande couronne, l'«hôtellerie de charme» semble sous-représentée dans certains départements comme le Val-d'Oise et l'Essonne, d'après les travaux des comités départementaux du tourisme concernés.

# L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

## Les gîtes et chambres d'hôte

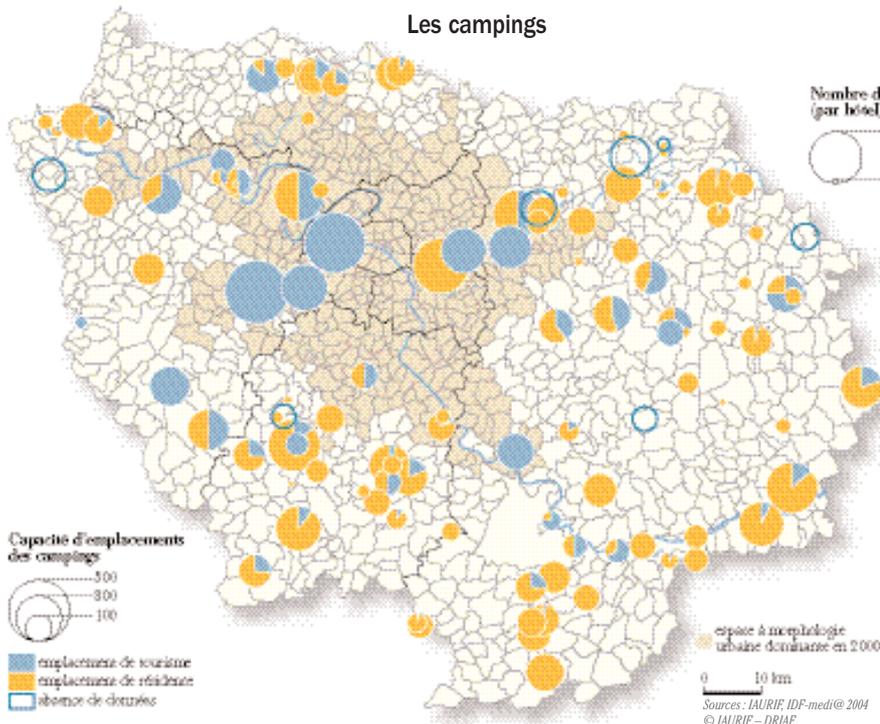


## Les hôtels



*L'offre en gîtes et chambres d'hôtes est bien répartie sur le territoire rural.  
 En progression, elle complète une offre hôtelière concentrée en zone urbaine  
 et dans les pôles urbains du rural.  
 Les campings proposent en majorité des emplacements résidentiels.  
 L'offre en emplacements touristiques reste limitée en milieu rural,  
 malgré une forte demande, notamment de la part des visiteurs étrangers.*

## Les campings



# LES ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS EN MILIEU RURAL

## LIEN SOCIAL ET LIEUX DE RENCONTRE

*Les communes rurales ont vu leur démographie bousculée par l'arrivée d'une population urbaine peu au fait de la vie rurale. Les associations et manifestations jouent un rôle essentiel pour tisser des liens entre anciens et nouveaux habitants, perpétuer les traditions ou recréer des racines.*

Les nouveaux arrivants ont choisi de s'établir en milieu rural notamment pour le cadre de vie. Toutefois, ils ont souvent également goûté aux avantages procurés par les nombreux services disponibles en ville et souhaitent les conserver. Pour créer un lien social entre ces nouveaux venus, peu au fait de la vie rurale, et les anciens résidents, parmi lesquels figurent les agriculteurs, le cadre associatif semble un bon trait d'union, à l'initiative des uns ou des autres.

Comme dans toutes les communes de France, hormis les CCAS (centres communaux d'action sociale) au rôle de solidarité et d'animation sociale évident, les premières associations à se créer sont les associations sportives. Elles ont un rôle important dans la cohésion du corps social en rassemblant spontanément dans des objectifs communs. Par ailleurs, certaines manifestations culturelles, autrefois réservées à la ville, se déplacent aujourd'hui vers le milieu rural, par exemple les concerts d'orgue en vallée de Chevreuse. Il existe aussi, dans la quasi-totalité des communes rurales, de nombreuses associations et manifestations d'animation ou de découverte plus spécifiquement liées au milieu rural.

### Les associations centrées sur l'environnement

Les associations de défense de l'environnement, phénomène majoritairement «périurbain», sont généralement créées à l'initiative des résidents récents, soucieux de protéger leur cadre de vie, et imprégnées de l'esprit «NIMBY»<sup>(1)</sup>. Elles naissent souvent par opposition à différents projets d'aménagement (routes, décharges, nouveaux lotissements, etc.). Elles semblent les plus nombreuses sur la région. Plus de 300 de ces associations sont fédérées au sein d'Île-de-France Environnement.

Leur prépondérance nette sur l'ouest de la région traduit en cela des préoccupations de populations relativement aisées.

Les associations d'étude et de protection de la nature, beaucoup moins nombreuses, issues de la mou-

vance des sociétés de sciences naturelles, développent une action de découverte, d'inventaire et, de plus en plus, de gestion de milieux naturels. Elles se sont souvent développées autour de sites remarquables. Une quinzaine d'entre elles sont regroupées au sein d'un collectif «Île-de-France Nature», également membre de France Nature Environnement.

Enfin, le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (GRAINE) fédère un grand nombre d'associations et d'établissements à but pédagogique orientés sur l'éducation à l'environnement. Ils trouvent un appui auprès de l'Agence régionale de l'environnement (ARENE).

### Les associations de pêche et chasse

Les associations et sociétés de chasse sont regroupées en trois fédérations ; l'une est départementale, en Seine-et-Marne, les deux autres sont inter-départementales, Yvelines, Val-d'Oise, Essonne (FICEVY) d'un côté, Paris et petite couronne (FIC) de l'autre. Cette dernière a la particularité que ses adhérents ne chassent pas sur leur lieu d'adhésion. Le grand gibier tient en Île-de-France une place très importante. Les fédérations jouent de plus en plus un rôle d'animation et de gestion des espaces.

Les associations de pêche sont, quant à elles, regroupées en cinq fédérations : Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise et Paris qui associe également la petite couronne. Beaucoup d'entre elles participent activement à la préservation du milieu et ont un rôle d'éducation et d'information.

### Le patrimoine sous toutes ses formes

Les associations de découverte et protection du patrimoine historique ne sont pas spécifiquement rurales. Elles ont joué cependant et continuent à jouer un rôle important de reconnaissance et de protection du petit patrimoine rural et vernaculaire : lavoirs, ponts, églises, chapelles, fontaines, etc. Relayées

par les communes, elles ont abouti, grâce aux contrats ruraux avec l'aide des départements et de la Région, à faire de l'Île-de-France une des régions au patrimoine rural le mieux préservé. Les journées du patrimoine sont l'occasion de le découvrir.

### Un patrimoine gastronomique et des savoir-faire à valoriser

Le Comité de promotion des produits agricoles et agroalimentaires de Paris - Île-de-France, ou encore les associations de producteurs spécialisés cherchent à valoriser et faire connaître les produits spécifiques des savoir-faire agricoles franciliens. La fête du patrimoine gourmand à Villarceaux est l'occasion de découvrir les saveurs régionales. Sa première édition, en 2003, a attiré plus de 10 000 visiteurs. Les parcs naturels régionaux promeuvent les produits de terroirs et peuvent octroyer la marque «Parc» à des produits ou des savoir-faire. Il existe aussi plusieurs associations départementales de produits de terroirs, regroupant des producteurs, restaurateurs, des artisans. Ce sont quelques 48 adhérents en Essonne et plus de 100 en Seine-et-Marne.

L'Association nationale des croqueurs de pommes regroupe, en Île-de-France, des centaines de bénévoles qui déterminent et conservent les variétés anciennes et locales de fruits. Le jardin du Roi, à Versailles, permet de voir et de conserver variétés et pratiques traditionnelles d'arboriculture fruitière, tandis que le jardin du Luxembourg dispense des cours de taille et de greffage.

### Les foires agricoles et fêtes rurales

Paris est incontestablement la capitale de la France agricole et rurale avec, en particulier, le Salon international de l'agriculture, qui reçoit tous les ans plus de 600 000 visiteurs. L'Île-de-France accueille par ailleurs plus d'une dizaine de salons liés à l'agriculture et aux métiers de bouche (machinisme agricole, vins, confiserie, produits bio, fromages, boucherie, Marjolaine...) et plusieurs fêtes des plantes d'ampleur nationale, voire internationale (Saint-Jean-de-Beauregard, Courson). Quelques grandes foires agricoles existent à travers toute la région : Melun, Meaux, Provins, Montreuil, ou encore Houdan, qui dure depuis le Moyen Âge, ainsi que des foires plus spécialisées comme la foire aux haricots d'Arpajon, aux tomates de Monthléry ou aux volailles d'Égre-

ville. Par ailleurs, des fêtes de la moisson perdurent dans plusieurs communes, notamment à Provins. Enfin, les fêtes de village connaissent également un renouveau depuis plus de vingt ans, avec, entre autres, les fêtes et feux de la Saint-Jean. Quasiement chaque commune rurale d'Île-de-France possède une association d'animation, organisant fêtes, banquets, soirées pour faire se rencontrer les habitants.

### Des lieux de rencontre privilégiés

#### Des rencontres ville-campagne

Les agriculteurs organisent des rencontres pour faire connaître leur métier. Ce sont les rencontres ville-campagne dans l'ouest de la région avec le soutien de la chambre inter-départementale d'agriculture, où scolaires et public sont accueillis à la ferme ou sur site pédagogique. La chambre de Seine-et-Marne soutient aussi l'animation pédagogique des agriculteurs vers les scolaires, en particulier lors de la semaine du goût. Des journées portes ouvertes sont par ailleurs régulièrement organisées dans les parcs naturels régionaux.

#### Les marchés et ventes à la ferme

De nombreuses communes organisent chaque année des marchés fermiers, paysans ou gastronomiques (Rambouillet, Poissy, Roissy). Des ventes à la ferme favorisent le contact direct avec les producteurs et l'intérêt pour la fabrication des produits. Les fermes de cueillette se développent, ce qui, outre leur intérêt commercial, permet de découvrir en condition les produits.

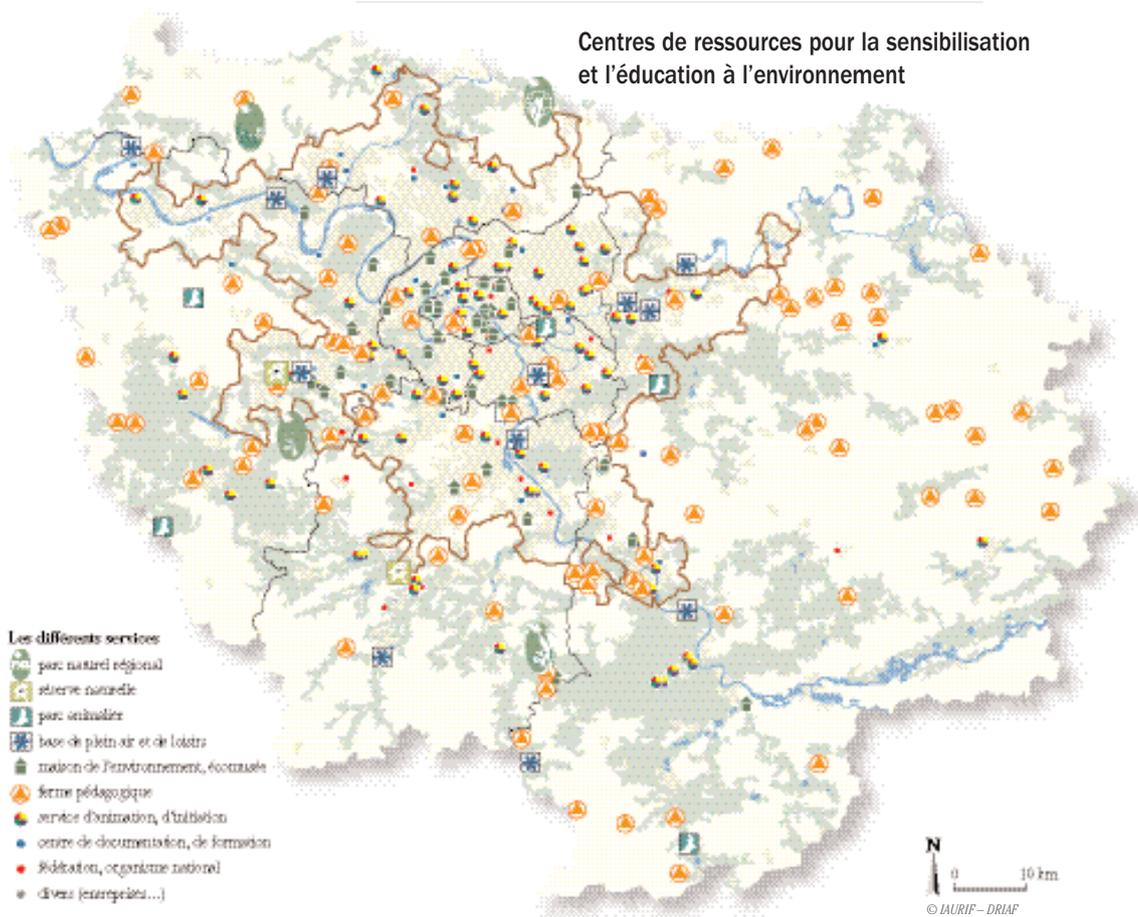
Les fermes pédagogiques, les boutiques de produits du terroir, le tourisme vert, avec l'accueil à la ferme, les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes permettent également aux citoyens de redécouvrir la réalité de la vie rurale et de rapprocher les préoccupations et les points de vue des anciens et néo-ruraux.

Des musées permettent de montrer l'histoire des produits, de leur fabrication et de leurs fabricants : musée de la Vie rurale en Brie, écomusées du miel, du pain, de la pomme, de la moisson. Milly-la-Forêt accueille le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques et produit la traditionnelle menthe poivrée de Milly.

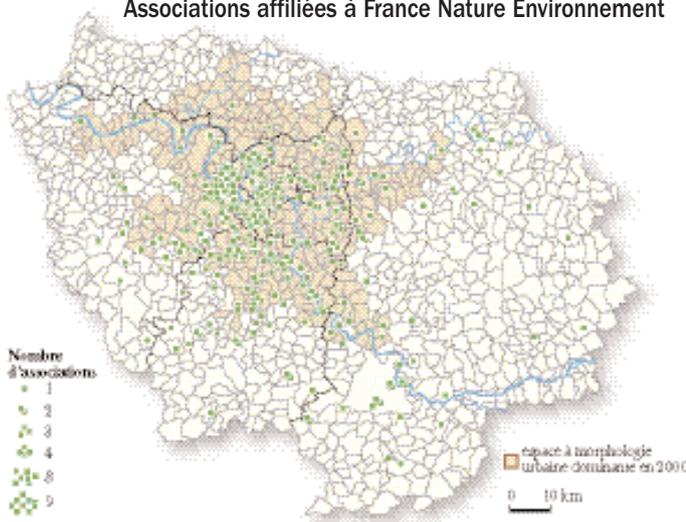
(1) L'effet NIMBY (Not In My Backyard, «Pas dans mon jardin») qualifie les discours et pratiques d'opposition de populations riveraines à l'implantation ou à l'extension d'une nouvelle installation.

# LE MONDE ASSOCIATIF ET LES MANIFESTATIONS

Centres de ressources pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement



## Associations affiliées à France Nature Environnement



Les associations de protection de la nature se sont souvent créées en réaction à des projets d'aménagement contestés. Elles sont donc nombreuses dans les secteurs de forte population et particulièrement dans les secteurs favorisés.



Sorties natures du PNR du Gâtinais français



Sortie nature à la Grande Mare, Boissy-le-Cutté (91).



Randonnée du muguet en forêt de Ferrières (77).

Comme les structures professionnelles, les associations jouent de plus en plus un rôle souvent fondamental de découverte et d'éducation à la nature.

# CHIFFRES CLÉS

## Répartition des milieux naturels (ha)

	Ecomos niveau 4	Intitulé	Espace à morphologie rurale dominante			Espace à morphologie urbaine dominante			Région		
			Communes rurales	Communes rurales importantes	Pôles urbains du rural	Périurbain *	Meaux, Mantes, Melun	Urbain dense	ha	nb	
Cultures permanentes : < 0,1 %	2222	verger non entretenu	35,32	6,22	5,96	13,24		0,75	61,48		
Prairies : 11,7 %	2311	prairie mésophile	21 321,63	3 987,95	464,54	4 571,12	58,22	2 112,26	32 515,73		
	2312	prairie humide	2 359,11	348,61	32,99	317,69	0,18	93,95	3 152,53		
	2313	friche herbacée	2 541,31	754,14	74,51	1 069,39	59,35	414,26	4 912,96		
	2314	friche herbacée humide	2,46	3,01					5,47		
Zones agricoles hétérogènes : < 0,1 %	2431	culture à ghibier + parcelle boisée	24,82			11,26			36,08		
Forêts : 82,9 %	3111	feuillus xéro à mésophile	145 055,89	30 224,74	12 153,19	40 627,46	214,69	11 460,31	239 750,46		
	3112	feuillus avec lande à callune	236,90	85,23	1,32				323,45		
	3113	feuillus sur platière ou chaos gréseux	47,56	25,43	20,55				93,54		
	3114	feuillus sur sable	8,81		0,92	6,98		0,00	16,71		
	3115	feuillus humides	5 491,06	1 465,67	86,94	789,82	39,40	202,30	8 076,64		
	3116	forêt marécageuse	133,43	111,30		15,24	1,15	0,71	261,83		
	3117	peupleraie	8 147,22	1 056,70	71,17	665,35	69,72	151,42	10 161,59		
	3121	résineux	11 305,81	2 047,55	5 500,41	1 702,93	0,40	229,35	20 791,04		
	3122	résineux sur callune	62,30	7,81					70,12		
	3123	résineux sur platière ou chaos gréseux	161,66	2,08	106,52				270,25		
	3124	résineux sur pelouse	0,82						0,82		
	3131	forêt mélangée mésophile	4 666,18	1 242,28	1 510,73	702,37		76,05	8 197,60		
	3132	forêt mélangée à callune	92,05	72,00					164,05		
	3133	forêt mélangée mésophile sur platière ou chaos gréseux	110,46	10,76	94,20				215,42		
	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée : 2,8 %	3211	pelouse calcaire	1 040,21	194,33	37,75	31,08		10,81	1 314,16	
3212		pelouse sur sable	23,90	0,16	1,73				25,79		
3213		pelouse sur platière ou chaos gréseux	1,82	0,36	13,46				15,64		
3214		pelouse en carrière				1,78			1,78		
3221		lande à callune	104,11	6,84	19,65	3,66			134,27		
3222		lande sur grès	186,53	32,19	73,69				292,41		
3223		lande humide	5,50						5,50		
3224		autres landes ou landes indifférenciées	275,08	12,72	12,96	42,17		14,07	357,01		
3241		formations multistrates liées aux infrastructures ou installations	409,21	91,33	12,32	134,02	0,03	196,95	843,86		
3242		friche sur ancienne terre agricole	2 441,12	900,47	136,91	1 367,99	40,05	770,34	5 656,88		
3243		verger en friche	38,62	30,57		30,06		67,60	166,85		
3244		prébois calcicole	454,93	156,60	21,21	36,05			668,79		
3245		prébois sur sable	7,49						7,49		
3246		fourrés sur grès	139,10	118,34	104,61				362,04		
3247		fourrés avec callune	5,82	11,28					17,10		
Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation : 0,1 %		3321	affecturement rocheux ou sableux	110,21	33,41	26,42	10,67	1,89	0,09	182,69	
		3322	sol à nu décapé	1,15			0,46			1,61	
	3331	végétation clairsemée	78,51	42,69	6,44	10,97		7,78	146,39		
	3332	végétation clairsemée sur grès	5,00	24,80					29,80		
Zones humides : 0,3 %	4111	grève d'étang						6,61	6,61		
	4112	roselière	264,02	70,64	0,95	29,11	0,70	5,63	371,05		
	4113	magnocarpiçaie	5,35						5,35		
	4114	mégaphorbiaie	37,72	15,47					53,18		
	4115	zone marécageuse avec saules	52,82	1,35	0,42	12,04	3,71		70,33		
	4116	autre type de zone humide intérieure	254,24	79,60	4,90	101,37	1,71	67,16	508,98		
	4120	tourbière	0,07	0,32		0,27			0,66		
Eaux continentales : 2,2 %	5121	plan d'eau permanent libre	3 748,28	1 340,04	70,74	1 188,23	117,30	1 107,65	7 572,23		
	5122	plan d'eau avec végétation aquatique	24,18	7,15		23,29		7,75	62,37		
	5123	plan d'eau avec nénuphar	11,10	0,35				2,98	14,43		
	5124	mouillère	17,47	3,09		3,70		0,52	24,79		
<b>TOTAL milieux naturels</b>			<b>211 548,36</b>	<b>44 625,55</b>	<b>20 668,09</b>	<b>53 519,78</b>	<b>608,51</b>	<b>17 007,30</b>	<b>347 997,82</b>		

Source : ECOMOS 2010, INDRF

## Inventaires et protection des milieux naturels

	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Région	
	Communes rurales		Communes rurales importantes		Pôles urbains du rural		Périurbain *		Meaux, Mantes, Melun		Urbain dense		ha	nb
	ha	nb	ha	nb	ha	nb	ha	nb	ha	nb	ha	nb	ha	nb
<b>Inventaires</b>														
Znieff** type 1	22 513,3	415	6 391,1	117	6 927,5	44	6 107,3	145	241,8	2	1 419,5	56	43 745,5	646
Znieff** type 2	125 973,4	74	30 030,1	45	20 295,6	13	35 213,6	37	110,1	2	10 814,1	20	222 473,9	89
<b>Protections</b>														
Arrêté de Protection de Biotope : APB	647,0	14	692,1	7	1,2	2	220,4	6			15,7	3	1 582,6	29
Réserve naturelle : RN	872,5	2	0,3	1			4,0	1			89,9	1	967,6	3
Réserve naturelle volontaire : RNV	195,5	6	50,0	3	27,1	2	87,3	5			10,3	3	375,2	15
Réserve naturelle conventionnelle : RNC							51,6	1					52,6	1

\*\* znieff : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

Une znieff peut être sur plusieurs communes le total est donc supérieur au nombre régional.

Source : DREIF 2014

## Sites protégés

	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Région					
	Communes rurales		Communes rurales importantes		Pôles urbains du rural		Périurbain *		Meaux, Mantes, Melun		Urbain dense		ha	%				
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%				
Sites inscrits	95 428,3	11,6	13 504,7	11,6	596,6	11,6	109 529,5	11,6	23 001,0	14,3	130,0	4,0	12 414,9	8,7	35 545,9	11,6	145 075,5	12,0
Sites classés	48 782,1	6,7	10 567,9	7,7	16 982,2	52,6	76 332,1	8,5	10 286,5	6,4	15,7	0,5	4 887,6	3,4	15 189,8	5,0	91 522,0	7,6
<b>Total</b>	<b>144 210,3</b>	<b>19,7</b>	<b>24 072,5</b>	<b>17,6</b>	<b>17 578,8</b>	<b>54,4</b>	<b>185 861,7</b>	<b>20,6</b>	<b>33 287,4</b>	<b>20,7</b>	<b>145,8</b>	<b>4,5</b>	<b>17 302,6</b>	<b>12,1</b>	<b>50 735,8</b>	<b>16,5</b>	<b>236 597,4</b>	<b>19,6</b>

\* Périurbain : communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale.

Source : DREIF 2014



## LE PATRIMOINE RURAL

### 1 • Patrimoine naturel et agricole

*Avec plus des trois-quarts de sa superficie occupés par des milieux naturels, forestiers ou agricoles, l'Île-de-France recèle une importante variété d'espèces banales ou exceptionnelles, répandues ou rares. Ce patrimoine peu connu mérite qu'on le découvre et le protège. Le patrimoine agricole, nous plonge quant à lui dans un passé agricole prospère avec des terroirs, des modes de cultures et des spécialités typiquement franciliens qui perdurent encore par endroits.*



### 2 • Patrimoine bâti

*Fleurons du patrimoine national, grand nombre de monuments tels que les châteaux de Versailles, Vaux-le-Vicomte, la cité de Provins... se trouvent en Île-de-France. Bien que plus discret et souvent méconnu, le petit patrimoine rural, les fermes, les ponts, les églises, les fontaines, les puits constituent le cœur de la ruralité francilienne. Ayant fréquemment perdu son usage originel, ce patrimoine vernaculaire est souvent menacé et nécessite prise de conscience et protection.*



## DES MILIEUX NATURELS ENCORE VARIÉS, DOMINÉS PAR LA FORÊT

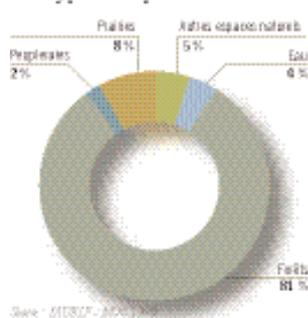
*Les milieux naturels d'Île-de-France abritent une biodiversité importante, plus forte que celle des Îles Britanniques. Cependant, les anciennes pratiques agricoles porteuses de cette diversité disparaissent peu à peu, ces espaces se transforment progressivement en boisements.*

### Les milieux naturels : mythe ou réalité ?

Même si tous les milieux naturels franciliens sont fortement anthropisés<sup>(1)</sup>, dans de nombreux espaces l'évolution spontanée de la végétation et du milieu semble l'emporter sur la marque de l'intervention humaine. Ces milieux sont appelés «milieux naturels», avec un gradient de «naturalité» plus ou moins marqué.

Sous le climat francilien, tout espace nu, livré à lui-même, passera progressivement par des stades pionniers, puis herbacés ou arbustifs pour aboutir à des formations forestières.

### Répartition des types d'espaces naturels



### Des espaces variés grandement liés aux activités humaines

La forêt occupe une proportion de territoire régional (23 %) proche de la moyenne nationale (26 %). Dans une région favorable aux grandes cultures, elle est souvent reléguée aux sols les moins fertiles. La surface forestière d'Île-de-France a évolué au cours du temps, diminuant du Moyen Âge au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et s'accroissant dès lors. Certains noyaux forestiers restent permanents depuis de nombreux siècles. Les groupements de vieux arbres, rares dans la région, accueillent des cortèges d'espèces qui leur sont propres, même si les formations boisées n'abritent pas l'essentiel de la diversité des espèces vivantes, les pratiques sylvicoles ayant homogénéisé les peuplements.

Les prairies permanentes ne représentent plus que 2,3 % de la surface régionale. Traditionnellement implantées dans les fonds de vallées (sols humides) et en périphérie des massifs forestiers sur substrats argileux ou sableux, elles ont beaucoup régressé ces dernières décennies sous l'effet de l'abandon de l'élevage bovin. L'élevage de chevaux de loisirs permet de limiter cette diminution. Les prairies humides, parfois inondables, voire tourbeuses, moins nutritives que les prairies mésophiles<sup>(2)</sup>, ont proportionnellement plus régressé.

Les pelouses, formations herbacées sèches et moins denses, se situent principalement sur les flancs de coteaux ou en bordure de plateau, sur des formations géologiques calcaires ou marneuses. Entretien autrefois par les moutons, elles se densifient et se boisent depuis l'arrêt des parcours de pacage. Ce sont des formations végétales hautement spécialisées, susceptibles de subir des variations extrêmes de température, car la roche affleure. Elles renferment de nombreuses espèces végétales et d'insectes qui leur sont propres ; en particulier, elles sont souvent riches en orchidées.

Les platières gréseuses sont des formations très particulières, caractéristiques des environs de Fontainebleau. Les grès forment des dalles horizontales au sommet des sables de Fontainebleau. Ils sont massifs, imperméables, presque purement siliceux, donc très pauvres en éléments minéraux assimilables. Sur ces platières se succèdent des formations végétales basses qui débutent par des groupements de lichens et de mousses, puis de plantes herbacées, souvent minuscules, avant d'évoluer vers de la lande. Ces formations peuvent rappeler la toundra arctique. Parfois, des mares très oligotrophes<sup>(3)</sup> se forment à la faveur de cavités sur la dalle.

Les tourbières résultent de la colonisation de plans d'eau dépourvus de nutriments. Elles se sont développées sous un climat assez froid, à

la fin de la dernière glaciation ou parfois plus récemment, dans des dépressions de terrain aux températures fraîches. On distingue les tourbières acides, sur substrat siliceux (sable, grès, argile à meulière) constituées principalement de sphaignes, et les tourbières neutro-alcalines à mousses. Face à la pauvreté en nutriments (nitrates, phosphates), des adaptations particulières ont eu lieu, notamment le développement de plantes carnivores. Les tourbières actives couvrent aujourd'hui des surfaces extrêmement faibles, au sein de certains massifs forestiers humides comme celui de Rambouillet ou dans quelques vallées comme l'Essonne.

Les landes, formées principalement de bruyères, ont perdu leur utilité productive ancienne – litière pour le bétail. Elles étaient régulées par le fauchage ou la dent du lapin. Elles sont essentiellement localisées dans quelques massifs forestiers sur des sols podzoliques développés sur sables acides. Elles formaient encore au début du XX<sup>e</sup> siècle une grande part du massif de Rambouillet.

Les marais correspondent à des milieux très différenciés qui se développent soit en bordure de plans d'eau, étangs ou mares, soit en fond de vallée sur des sols gorgés d'eau. Ils comprennent les roselières, les «mégaphorbiaies», qui sont des formations herbacées très hautes (parfois 2 mètres), jusqu'aux boisements les pieds dans l'eau (saulaies, aulnaies).

Les mares, petits plans d'eau permanents ou temporaires, sont le plus souvent d'origine artificielle. Autrefois, abreuvoir pour les animaux – voire les hommes, en particulier en forêt –, réserve d'eau ou lavoir, la mare a perdu sa fonction primitive, mais garde un rôle de régulation hydrologique important trop souvent méconnu. Les mares de village sont encore fréquemment remblayées et bétonnées, celles des terres cultivées comblées. Seules les mares forestières échappent en partie à cette destruction, mais finiront naturellement par se combler. Suivant leur environnement (forêt, prairie, culture, tissu urbain), leur ouverture à la lumière et la nature du sol, les mares prendront des aspects très différents : végétaux aquatiques dressés, flottants, submergés ou absence de végétation. Elles sont souvent des îlots de biodiversité au milieu de territoires très artificialisés.

Les sols et roches nus, rochers et falaises ne représentent qu'une part

infinitésimale du territoire régional. Ils abritent cependant des espèces qui leur sont propres. Les plus célèbres sont les pinacles crayeux de la Roche-Guyon, seuls milieux pionniers à peu près stables dans la région.

Certaines utilisations du sol, telles que les carrières, champs de manœuvre, aéroports, offrent des milieux de substitution à des espèces inféodées aux milieux ouverts.

En dehors de ces milieux spécialisés, riches de la plus grande biodiversité, se trouve la nature ordinaire. Ce sont tous les espaces, même ponctuels, d'accompagnement de la ville ou des champs : les bords de chemin et d'infrastructures, les délaissés (pylônes électriques), les vieux murs, les ponts, les boqueteaux, les petites friches, les jardins, les vergers. Tous ces espaces, susceptibles d'offrir un refuge à des espèces animales et végétales spontanées, servent de trame naturelle irriguant le tissu artificialisé.

(1) Modifiés par l'homme.  
(2) Prairies croissant dans des conditions moyennes d'humidité.  
(3) Pauvres en éléments minéraux.



B. Candèter / Janini

### Le patrimoine géologique

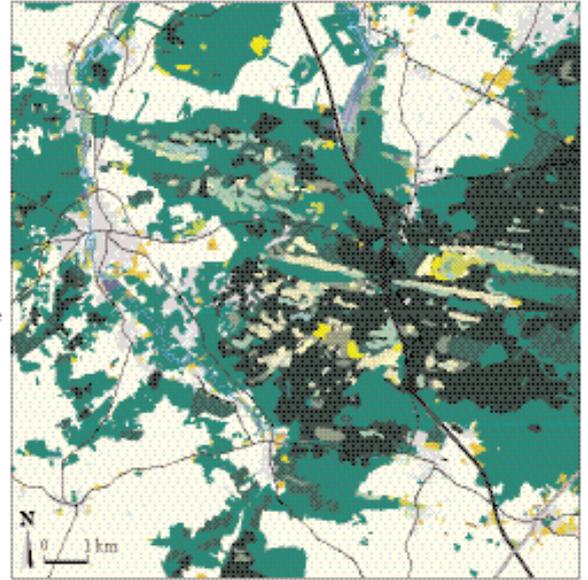
La biodiversité actuelle résulte de la longue histoire mouvementée de la vie et de son environnement qui se chiffre en milliards d'années. L'Île-de-France offre de nombreux témoins spectaculaires d'une période récente de cette histoire (dans les 100 derniers millions d'années) et a servi à la définition de plusieurs étages géologiques de référence internationale avec leurs cortèges d'espèces animales ou végétales associées (Lutétien, Stampien, Marinésien, Auversien, respectivement décrites autour de Paris, Étampes, Marines et Auvers-sur-Oise). Ces témoins sont faits de fossiles (plus d'un millier d'espèces répertoriées dans les faluns de Grignon !), de formations lithologiques et de formes de relief à partir desquels on peut décrypter l'histoire des climats et de l'environnement. Ils méritent donc, au même titre que les représentants actuels de la biodiversité, attention et protection.

# DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS

Ouest de la forêt de Fontainebleau

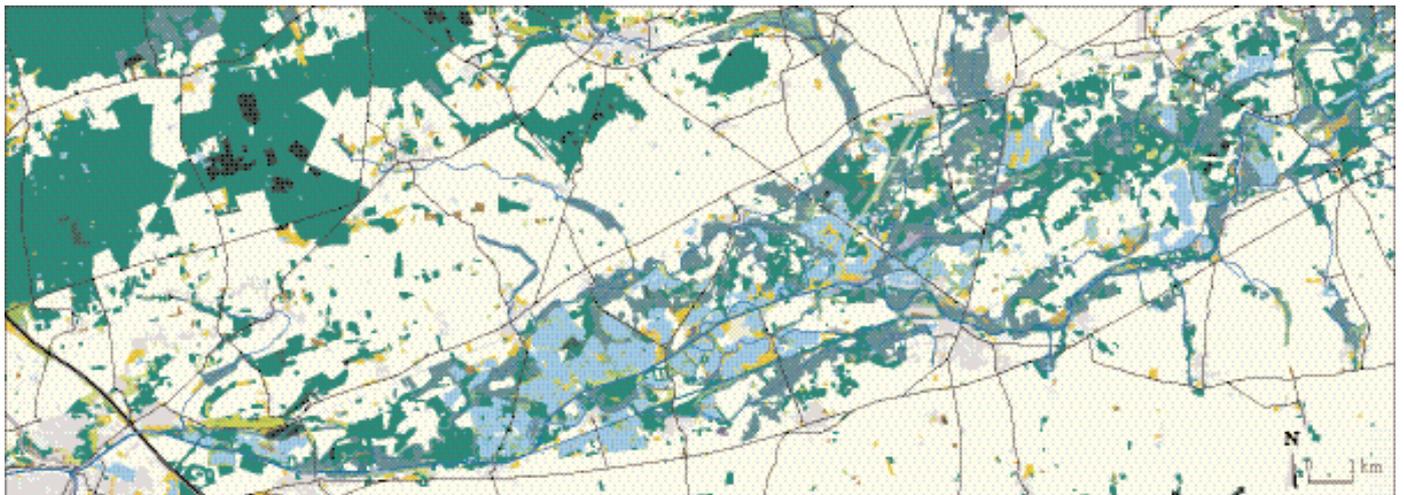
**Extrait de la légende ECOMOS de niveau 4**  
(nombre total de postes au niveau 4 : 52)

Milieux forestiers	Milieux herbacés et arbustifs	Milieux humides
feuillus méro à mésophile	prairie mésophile	rocailleux
feuillus avec lande à culture	prairie humide	mégaphorbiaie
feuillus sur plaine ou chaos gréseux	friche herbacée	zone marécageuse avec saules
feuillus sur sable	pelouse calcaire	autre type de zone humide
feuillus humich	pelouse sur sable	plan d'eau permanent libre
forêt marécageuse	lande à culture	marécage
peupleraie	lande sur grès	plan d'eau avec végétation aquatique
rétineux	autres landes ou landes indifférenciées	
rétineux sur colline	formations méditerranéennes liées aux infrastructures ou installations	
rétineux sur plaine ou chaos gréseux	friche sur ancienne terre agricole	
forêt mixte mésophile	verger en friche	
forêt mixte à culture	prébois calcaire	
forêt mixte mésophile sur plaine ou chaos gréseux	étendues sur grès	
	affleurement rocheux ou sableux	
	végétation clairsemée	
	végétation clairsemée sur grès	



ECOMOS est une base de données cartographiques de l'occupation naturelle du sol, qui précise la base «Mos» de l'IAURIF, beaucoup plus détaillée sur les milieux artificialisés. Elle développe la nomenclature européenne Corine Land Cover (à trois niveaux) jusqu'au niveau 6, avec 147 postes de légende.

La Bassée



Sources : IAURIF 2000  
© IAURIF - DRIAP



Pelouse calcaire, Valpuseaux (91).



Mare, Les Bréviaires (78).



Prairie humide, Saint-Clair-sur-Epte (95).



Lande, La Boissière-École (78).

# LES MILIEUX NATURELS : ÉVOLUTION, PROTECTION ET RELATIONS

*Les milieux naturels franciliens sont menacés par la simplification des pratiques de gestion des espaces ruraux, le fractionnement de l'espace par les infrastructures et l'urbanisation, ainsi que par la faiblesse et l'inadaptation des mesures de protection.*

## Un foisonnement d'initiatives pour la connaissance des milieux

L'observation et le suivi des espèces et des milieux est un exercice complexe qui demande permanence et rigueur, en raison de la multiplicité des espèces concernées, de la variété et de l'évolution de leur comportement et de leur répartition. Autrefois, les associations naturalistes étaient les auteurs quasi exclusifs de données dont une partie reste confinée dans des carnets de terrain. Après un certain essoufflement au cours des années 1940 à 1970, des programmes plus institutionnels ont été lancés par l'État, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et les collectivités locales. Ce sont :

- le premier inventaire régional des richesses naturelles d'Île-de-France par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP), avec la collaboration du MNHN, en 1974 ;
- les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Inventaire de 1986, révisé en 1992, puis inventaire de deuxième génération en cours ;
- les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), issues de la directive communautaire « Oiseaux » de 1981 ;
- les zones Natura 2000, issues de la directive « Habitats » de 1992 ;
- les inventaires des sites d'intervention de l'Agence des espaces verts (AEV) ;
- les inventaires de certains espaces naturels sensibles des départements ;
- les inventaires réalisés par les parcs naturels régionaux ;
- divers atlas nationaux, régionaux de groupes d'espèces, souvent coordonnés par le MNHN et réalisés par les associations (mammifères, batraciens et reptiles, libellules, papillons, etc.) ;
- des bases de données ou des observatoires (Flora du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), Inventaires des Odonates – libellules, Observa-

toire de la biodiversité 93, programme de suivi temporel des oiseaux communs, etc.).

Toutes ces initiatives souffrent encore d'un manque de coordination et de lieu de synthèse régionale.

## Une protection au titre des milieux naturels encore très faible

La protection des espaces naturels a longtemps été indirecte au travers de la protection des paysages ou de l'état boisé<sup>(1)</sup>. Les protections spécifiques au titre des milieux naturels sont récentes, variées, parfois appliquées de manière confuse. Ce sont :

- les forêts de protection, actuellement Sénart (décembre 1995) et Fontainebleau (avril 2002) et en projet sur Fausses-Reposes et Rambouillet ;
- la forêt de Fontainebleau, classée au titre des réserves de biosphère en 1998 sans que cela ait pour l'heure abouti à des précisions formelles en termes de gestion ;
- les protections fortes ; réserves naturelles, réserves naturelles volontaires (régionales) et arrêtés de protection de biotope concernent actuellement 43 sites pour un total de 1 982 ha (soit 0,16 % du territoire régional). Trois projets sont en cours pour une surface de 1 261 ha ;
- les réserves biologiques intégrales (RBI) et dirigées (RBD) qui couvrent respectivement 580 ha et environ 2 300 ha dans les forêts domaniales. De fortes extensions sont prévues dans les années à venir.

C'est donc une très faible proportion de protections fortes sur la région, d'autant que la moitié d'entre elles concernent les forêts domaniales qui ne représentent que 6 % du territoire.

## Une tendance à l'uniformisation des milieux

La simplification des pratiques agricoles et la quasi-disparition de l'élevage en plein air aboutissent à l'abandon de gestion des milieux non boisés autres que les terres de

grande culture. Tous tendent à se boiser.

En dehors de la forêt, c'est donc pratiquement toutes les occupations naturelles du sol qui régressent. Entre 1982 à 1999, les surfaces prairiales ont diminué de plus de 18 % et les autres milieux naturels non boisés (pelouses, platières, marais) de près de 30 %. Seules des utilisations du sol alternatives seront susceptibles de limiter ou contrer cette disparition programmée : prairies de loisirs pour élevage de chevaux, développement des labels de production, espaces à vocation naturaliste ou pédagogique, gestion plus naturelle des espaces verts et des dépendances d'infrastructures. Toutefois, la tempête de 1999 aura, dans ce contexte, eu un effet positif de redémarrage de milieux pionniers ouverts.

La nature ordinaire perd aussi de sa diversité, par des pratiques de gestion trop brusques : fauche précoce des bords de routes et de chemins, lutte irraisonnée contre les herbes folles.

La lutte chimique contre les « mauvaises herbes » et les déprédateurs<sup>(2)</sup> fait disparaître des champs une partie des espèces d'accompagnement des moissons que l'on combat aussi dans leurs refuges de bords de chemins et de routes.

## Un fractionnement qui ne fait que s'accroître

La densité démographique de la région et la configuration de son urbanisation, centrifuge et le long des vallées, induisent un fractionnement de plus en plus poussé du territoire par les infrastructures, qui isolent les portions d'espaces naturels les uns des autres et les fragilisent. Si les surfaces boisées progressent, la dimension moyenne des compartiments diminue. Ce cloisonnement gêne les échanges génétiques entre les populations animales ou végétales, dont les plus isolées et fragiles disparaissent. Ce cloisonnement constitue sans doute un des enjeux écologiques majeurs des prochaines années. La contribution régionale au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) a mis en évidence les grands corridors d'intérêt régional et interrégional à maintenir ou réhabiliter. Ces corridors, avec les grands espaces de biodiversité qu'ils relient entre eux, constituent la base d'un réseau fonctionnel de la biodiversité, le réseau écologique paneuropéen.

## Des enjeux importants mais réalistes

Maintenir la biodiversité, c'est garder des milieux en réseau à tous stades d'évolution, malgré les modes actuels de production. Il est plus économique de créer régulièrement des espaces neufs ; mares, talus, fronts de taille, que de maintenir par un entretien spécifique et non productif des milieux en stade d'évolution intermédiaire.

La charte régionale de la biodiversité, élaborée en concertation autour du conseil régional, a souligné de nombreux exemples de pratiques favorables. Parmi celles-ci :

- une gestion plus naturelle de dépendances des infrastructures et de l'urbanisation ainsi que des espaces verts et de loisirs, ce qui permettrait de limiter les coûts de gestion ;
- le développement de circuits de commercialisation courts pour certaines productions agricoles (viandes, légumes, fruits), ce qui permettrait le maintien ou la restauration de vergers et prairies ;
- l'utilisation des jachères et gels de terre pour créer des espaces de transition entre la forêt et les cultures.

Les orientations régionales forestières (2000) et les directives de la direction générale de l'Office national des forêts (ONF) préconisent depuis quelques années des pratiques sylvicoles plus respectueuses de la diversité.

À l'occasion de la mise à niveau et de la création de nouvelles infrastructures de transport, l'aménagement de quelques ouvrages de traversée bien étudiés et prenant en compte l'ensemble des espèces environnantes permettrait de reconstruire les connections défailtantes sans surcoût important au regard de la multiplication d'ouvrages dits « mixtes ».

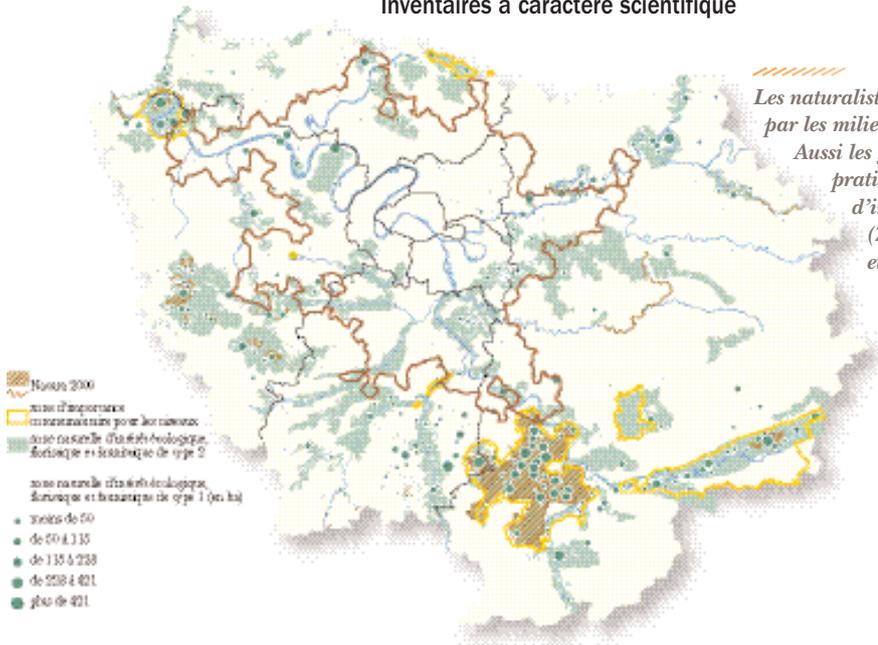
Le réseau écologique régional, esquissé pour le SSCENR, doit être affiné pour irriguer progressivement tout le territoire francilien. Il devra s'appuyer sur des protections d'espaces, sources de colonisations, en fonction de leur richesse (réserves nationales, régionales, espaces naturels sensibles des départements...), de corridors inscrits dans les documents d'urbanisme et de réhabilitation de milieux connectés à ces corridors.

(1) Le code forestier stipule notamment que « nul ne peut user du droit de défricher ses bois sans avoir préalablement obtenu une autorisation (...) » (art L.311.1 alinéa 2).

(2) Espèce animale qui ravage les cultures.

# INVENTAIRE ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

## Inventaires à caractère scientifique



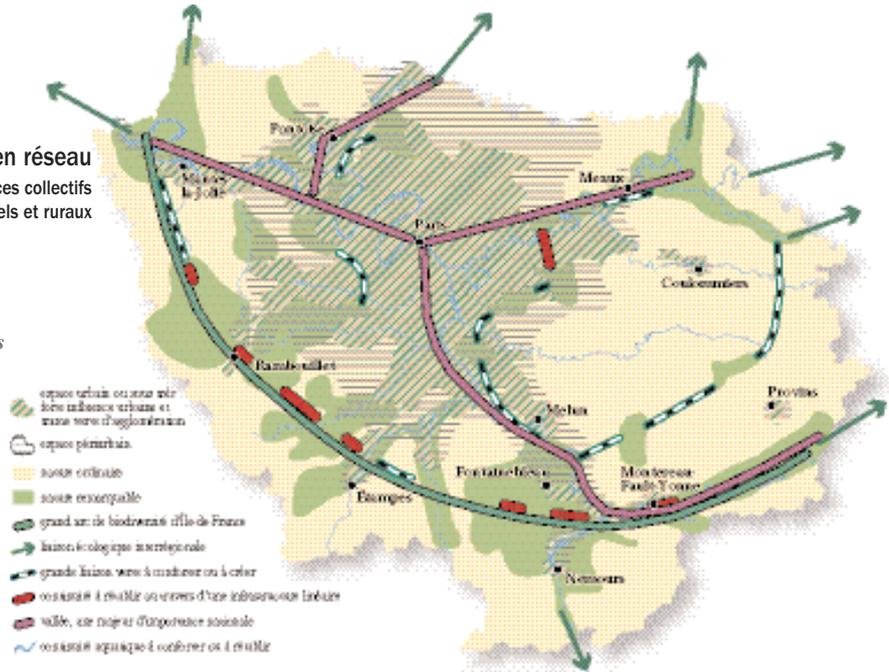
Les naturalistes ont de tout temps été attirés par les milieux exceptionnels.

Aussi les grandes plaines de cultures sont-elles pratiquement exemptes de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), concentrées dans les vallées et massifs forestiers.

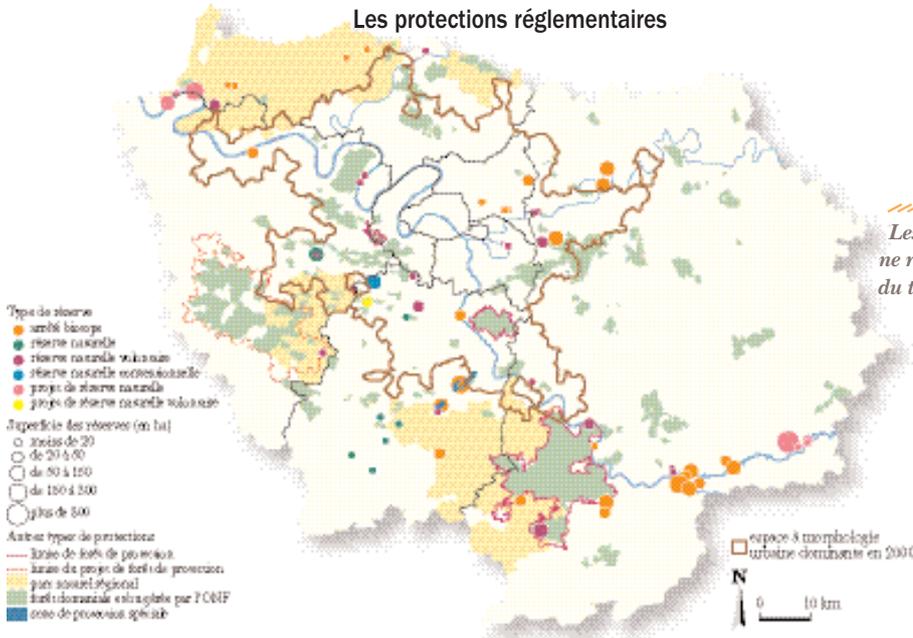
## La biodiversité en réseau

contribution de l'Île-de-France au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux

Le SSCENR a mis en évidence les grandes connexions écologiques régionales et interrégionales indispensables au maintien durable de la biodiversité.



## Les protections réglementaires



Les protections réglementaires fortes ne représentent qu'une infime fraction du territoire régional (entre 1 et 2 %).

Sources : DIREN IdF 2003, IAURIF  
SSCENR : DIREN IdF, DRIAF IdF, IAURIF  
© IAURIF - DRIAF

## DES SPÉCIALITÉS AGRICOLES ET DES TERROIRS À FAIRE REVIVRE

*Terroirs, variétés et techniques spécifiques faisaient la réputation des tables franciliennes. Un peu oublié aujourd'hui, ce patrimoine agricole ne demande qu'à renaître, face à une demande sociale forte de produits de qualité et de lien au territoire.*

Avec l'urbanisation et l'ouverture du marché français puis européen, l'agriculture francilienne a perdu de sa diversité : si les céréales résistent bien, la vigne, « un temps le plus grand vignoble de France »<sup>(1)</sup>, a quasiment disparu et l'ancienne ceinture horticole et maraîchère est réduite à des lambeaux, dont certains complètement enclavés. Il reste cependant des traces indéniables de ces anciens terroirs qui faisaient la réputation des tables franciliennes. Outre l'intérêt paysager qu'elles offrent, ces cultures constituent un véritable patrimoine : d'une part elles ont privilégié des variétés spécifiques répondant aux conditions naturelles locales et/ou promu des techniques originales à sauvegarder, d'autre part elles participent à la transmission de la mémoire régionale.

### Des techniques et variétés arboricoles ancestrales

L'arboriculture fournit de nombreux exemples de spécificités franciliennes, avec des variétés locales reconnues dans l'Inventaire du patrimoine culinaire de la France, réalisé en 1993 : la cerise de Montmorency, la pêche grosse noire de Montreuil, la prune reine-claude tardive de Chambourcy ou encore le raisin chasselas de Thomery. Ces espèces, vantées dans les manuels d'agronomie du XVIII<sup>e</sup> siècle et dignes de figurer à la table du roi, à l'image de « la cerise de Montmorency d'une grosseur prodigieuse et d'une douceur particulière, admirable à manger et à confire »<sup>(2)</sup> ou de la « pêche de Montreuil si brillante aux yeux et si agréable au goût »<sup>(3)</sup>, ont bénéficié d'un véritable travail de sélection et initié des savoir-faire culturels. Trois grandes familles de conduite des vergers ont ainsi été développées en Île-de-France : celle des espaliers et contre-espaliers en éventail, celle des arbres buissons qui donnera naissance aux gobelets, vases et autres corbeilles, et la dernière née, celle des arbres en pyramide et quenouille, techniques données à voir aujourd'hui dans le Potager du roi à Versailles.

Montreuil-sous-Bois, dite aussi Montreuil-aux-Pêches, s'impose dans l'histoire de l'arboriculture comme l'un des foyers de ces nouvelles pratiques, sans doute le lieu de naissance de la conduite en espalier avec palissage à la loque. Cette manière de Montreuil sera largement adoptée en Île-de-France. Encore au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, autour de Thomery dans la vallée de la Seine, le chasselas s'étirait en espalier sur de hauts murs coiffés de petits auvents ; à côté des vignes, sur des contre-espaliers en treillage dressés parallèlement aux murs, on rencontrait des poiriers et des pêchers et même, en contrebas, quelques cultures fourragères et légumières. Ces paysages de *cultura promiscua*, qui ont longtemps marqué les pays de petite culture autour de Paris, ne sont plus aujourd'hui que des sites relictuels que s'attachent à conserver ou recréer le conseil régional et plusieurs associations soucieuses de renouer avec une identité francilienne. Les Croqueurs de Pommes® ont ainsi installé un verger conservatoire de variétés franciliennes à Chambourcy. Les agriculteurs eux-mêmes souhaitent la promotion de ces produits typiques, à fort ancrage territorial, susceptibles de bénéficier de labels et de participer à une renaissance des terroirs.

### Noms de lieux, noms de produits

Les attaches patrimoniales sont sans doute moins fortes pour les autres productions franciliennes, qui restent toutefois étroitement liées aux pays de l'ancienne France. La vocation maraîchère de l'Île-de-France peut se lire dans le nom de dizaines d'anciennes variétés emprunté à des localités de petite et grande couronne : l'asperge d'Argenteuil, le haricot d'Arpajon, le navet de Meaux ou celui de Montesson, les fameux légumes du « pot au feu » de la plaine des Vertus à Aubervilliers pour reprendre les termes d'Ardouin-Dumazet dans son *Voyage en France* écrit en 1907, ou encore la pomme de terre belle de Fontenay. Les centres de production traditionnels n'ont pas résisté en zone périur-

baine et les Franciliens goûtent relativement peu les paysages de cultures légumières intensives, symboles de modernité et de standardisation, qui perdurent ou qui se sont implantés plus loin (plaine de Bière). Le retour aux variétés locales est encore bien timide, en dépit de quelques tentatives d'affichages sur les marchés parisiens. Les quelques sites à valeur patrimoniale distinguent plutôt des productions originales : les cressonnières des vallées de la Juine, de l'Essonne et de l'École, les plantes médicinales ou aromatiques autour de Milly-la-Forêt, ou encore les champignonnières dans les anciennes carrières souterraines comme à Méry dans la vallée de l'Oise ou à Poissy dans celle de la Seine.

### Le renouveau des terroirs

Ce renouveau des terroirs, plus difficile pour les produits de masse, tend toutefois à se généraliser. Depuis une à deux décennies, les fromages franciliens, désignés pourtant par leur lieu de création – notamment le plus célèbre d'entre eux, le brie de Meaux –, n'étaient plus fabriqués en Île-de-France, la plupart des laiteries et fromageries ayant choisi de s'installer à l'écart de l'urbanisation, d'autant que les aires d'appellation contrôlée ont été dessinées très largement par la législation. L'ouverture prévue d'une nouvelle fromagerie à Meaux travaillant seulement des laits d'appellation de Seine-et-Marne illustre la volonté de redonner un sens territorial à cette production et d'affirmer le caractère encore profondément agricole de l'espace francilien.

Une évolution similaire s'observe pour les blés cultivés autour de Rambouillet, avec la création de la marque « pain d'Yveline » ou pour l'orge brassicole utilisée pour la fabrication de la bière du Vexin et du Gâtinais. Là-encore, cette accroche commerciale est un moyen de donner à voir et à apprécier le paysage de grande culture, typique des plateaux limoneux de l'Île-de-France. Dans toutes ces initiatives, il s'agit de faire vivre ou revivre des productions locales dans une démarche de reconquête des territoires. Cette mise en patrimoine de l'agriculture francilienne, s'inscrit dans la longue série d'adaptations qu'elle a connues. Elle a toujours su, en effet, capter à son profit les innovations, au point qu'elle s'impose encore aujourd'hui comme une des plus efficaces en France. Dans ce retour des produc-

tions de terroirs, la région capitale a pu sembler un temps en retard par rapport aux autres régions françaises, mais les dernières années ont vu une multiplication d'initiatives, publiques, privées ou associatives, soucieuses d'ancrer l'agriculture de demain dans la tradition. La promotion de formules contractuelles associant agriculteurs et périurbains autour de projets de territoire à vocation agricole est un gage de réussite dans ces espaces toujours menacés par l'urbanisation.

(1) Dion Roger, Le paysage et la vigne, essai de géographie historique, Paris, Payot, 1990.  
(2) Merlet Jean, Abrégé des bons fruits, Paris, 1667.  
(3) De Comble, 1745.

### L'Île-de-France :

#### berceau de deux races ovines

**Le mérinos de Rambouillet** est le descendant du mérinos espagnol, introduit en France en 1776. En 1786, un troupeau de 500 animaux fut importé par Louis XVI et installé à la ferme royale de Rambouillet, aujourd'hui Bergerie nationale. Cette race présente une qualité de laine exceptionnelle, extra fine. Le mérinos de Rambouillet est, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, un grand améliorateur, pour la laine, des troupeaux français, et même des grands pays producteurs de laine (Australie, Amérique latine...). De nos jours, il ne subsiste en France qu'un seul troupeau, à la Bergerie nationale, du fait de la faible valeur économique de la laine.

**Le mouton Île-de-France**, présent à travers le monde, est né en 1832 du croisement du mérinos de Rambouillet et du dishley. La race a été fixée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces animaux ont de bonnes aptitudes à la production bouchère et présentent une bonne qualité lainière. Au dernier recensement, les brebis Île-de-France représentaient 43 % des reproductrices.

#### La poule de Houdan : une renommée internationale

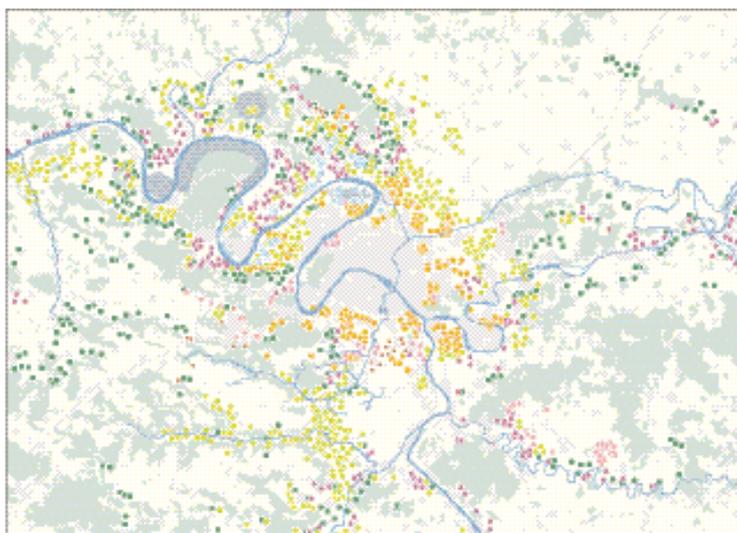
Cette race remonterait au XVI<sup>e</sup> siècle. Ses ancêtres seraient la padoue et une race locale. Elle se caractérise par sa huppe, héritée de la padoue, par sa double crête et par ses pattes marbrées à cinq doigts, souvenir de son autre ancêtre. Le plumage typique est noir, parsemé de taches blanches. On se régalaient déjà de sa chair ferme et savoureuse à la cour de Louis XIV comme à celles de Londres et de Saint-Petersbourg. Sa croissance lente et sa fragilité, incompatibles avec l'aviculture industrielle, faillirent provoquer sa disparition. En 1990, la race a été relancée par une poignée d'éleveurs.

# LE PATRIMOINE AGRICOLE

## Les cultures autour de Paris vers 1900

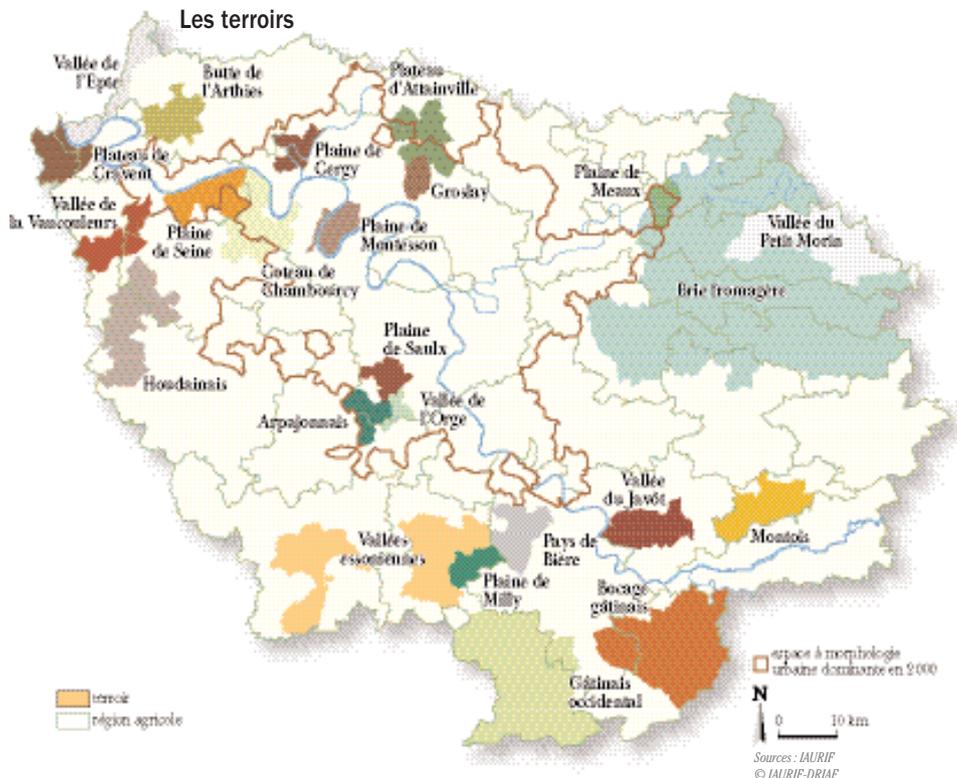


Le mouton mérinos, une race locale emblématique du patrimoine francilien.



D'après Paris histoire d'une ville, les atlas Hachette, 1993

## Les terroirs



Au XIX<sup>e</sup> siècle, les cultures maraîchères légumières et les pépinières sont largement présentes dans la proche couronne et les coteaux encore plantés de vignes. Les cultures fruitières résistent localement (Rueil, Montreuil...). Le développement de l'urbanisation au XX<sup>e</sup> siècle se fait au détriment de ces cultures. Cependant, des terroirs persistent encore aujourd'hui et parfois se renouvellent face à une demande croissante des consommateurs en produits de qualité et de lien au territoire.

## Les murs à pêches de Montreuil



Vue aérienne des murs à pêches, Montreuil.



Mur à pêches, Montreuil.

Véritable patrimoine agricole, les murs à pêches de Montreuil et de Bagnolet subsistent encore aujourd'hui, sauvegardés par différentes mesures de protection. La méthode de culture en espaliers, dite du «palissage à la loque» est introduite au XVI<sup>e</sup> siècle. Des murs spéciaux, composés de plâtre qui conserve la chaleur et la restitue la nuit, sont orientés nord-sud et ainsi sans cesse exposés au soleil. Ce procédé permit le développement d'une culture hors du commun :

les pêcheurs, fixés en espaliers le long de ces murs.

La pêche assura pendant près de deux siècles la prospérité de Montreuil dans le monde entier. Vers 1825, la récolte atteint 15 millions de pêches, produites sur 600 kilomètres de murs. Après cette date, on ne construisit plus de murs et, menacé par le développement des transports, Montreuil vit s'accroître sa concurrence avec les villes du Midi. Le transfert des Halles à Rungis sonna la véritable fin de son arboriculture.

## LE RURAL, SOURCE D'INSPIRATION ARTISTIQUE

*La première région urbaine de France a joué un rôle essentiel dans la représentation du monde rural. Son sol a même inspiré quelques archétypes du genre, à travers l'art des jardins, la littérature, la peinture, la sculpture, le cinéma...*

La campagne francilienne a servi de modèle pour la représentation du rural grâce à une conjonction de facteurs. D'abord la proximité de Paris, où se concentrent les artistes. Mais la commodité des transports (importance des premiers trains...) ne suffit pas à l'expliquer. L'Île-de-France offre aussi une campagne authentique et pittoresque.

### Des mouvements artistiques ayant contribué à l'évolution des valeurs et des pratiques associées à l'espace rural

L'art des jardins présente une nature recomposée, «idéale». La période des jardins «anglo-chinois» entre 1760 et 1789, en plein siècle des Lumières et des physiocrates<sup>(1)</sup>, est peut-être la plus imprégnée de ruralité. Ces jardins d'illusions sont composés par une succession de lieux à méditer et à philosopher traités à la façon de décors de théâtre. Toutes sortes de constructions ou «fabriques» évocatrices (fausses ruines antiques, «chinoïseries», grottes... mais aussi bâtiments ruraux : laiteries, moulins, fermes...) sont mises en scène dans un cadre naturel, forestier ou agricole, par exemple à Méréville, au Désert de Retz, à Maupertuis... Le hameau de la reine à Versailles (Trianon) pastiche un village agricole, où Marie-Antoinette joue à la fermière.

Les écrivains romantiques évoquent les premiers «l'atmosphère et les sortilèges» du massif de Fontainebleau, forêt de plaine «la plus sauvage» de France : Étienne de Senancour (Obermann), Alfred de Musset (*La confession d'un enfant du siècle*), George Sand (*Elle et lui*)... Les peintres suivront.

### La peinture classique et l'école de Barbizon

La peinture classique s'est fortement inspirée des travaux des champs, de la nature cultivée et de la forêt (scènes de chasse), en y introduisant des scènes mythologiques ou épiques. Le mouvement artistique le plus proche de la nature franci-

lienne est en rupture avec l'académisme et la société urbaine. Il s'agit de l'école de Barbizon, foyer géographique et spirituel d'une colonie de peintres paysagistes de 1825 à 1860 environ. Cette École apporte plusieurs innovations :

- la nature à l'état pur (négligeant la présence humaine) devient la matière d'un tableau ;
- la peinture en plein air «sur le motif»<sup>(2)</sup> joue avec la lumière du moment (préfigurant en cela l'impressionnisme) ;
- une portée philosophique visant à diviniser la nature.

Ses peintres se répartissent en deux clans : les peintres de la plaine agricole (Jacque, Seurat, Chaigneau...) avec pour chef de file Jean-François Millet, et ceux de la forêt (Diaz de la Peña, Huet, Corot...) avec pour chef de file Théodore Rousseau. Ils entraînent dans leur sillage des peintres du monde entier et autres intellectuels d'inspiration naturaliste, notamment des écrivains : les frères Goncourt (*Manette Salomon*), Gustave Flaubert (*L'Éducation sentimentale*), Hippolyte Taine (*Vie et opinions de Frédéric Thomas Graindorge*), Robert Louis Stevenson (*Across the Plains & The Treasure of Franchard*)... Mais ce mouvement est peu reconnu en France en comparaison de l'engouement qu'il suscite chez les amateurs américains ou japonais. Les premiers ouvrages de référence furent publiés par des Anglais. Peut-être pas assez exotique ou trop proche de la reproduction photographique apparue à la même époque, il est souvent réduit chez nous à une transition vers l'impressionnisme.

On reconnaît encore moins l'école de Cernay, émule des peintres forestiers de Barbizon pour le massif de Rambouillet, avec comme chef de file Léon Germain Pelouze, ainsi que Simon Lantara. Ce dernier, natif de Oncy-sur-École (1729-1778), se distingue à double titre : vacher de profession, il est issu d'un milieu populaire ; peintre paysagiste, il reproduit la réalité de ce qu'il voit. Il se fait remarquer en dessinant à la craie sur des rochers et autres supports naturels. Parmi les premiers peintres sur le motif, il est considéré

comme précurseur de l'école de Barbizon. Sa vie fait même l'objet d'un vaudeville à succès au XIX<sup>e</sup> siècle et il apparaît dans une bande dessinée récente<sup>(3)</sup>...

Les peintres de Barbizon ont été des pionniers de l'écologie. Leur combat pour une nouvelle liberté de l'art et la reconnaissance de la nature en tant que source d'inspiration artistique à part entière se reporte sur la protection de leurs sites favoris. En 1837, ils créent la première association de protection de la nature et, en 1861, plus de mille hectares de futaies sont classés en réserves artistiques.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la nature sauvage fait peur. Les peintres de Barbizon et des écrivains comme Jean-Jacques Rousseau prônant le respect de la nature, suivis par l'élite parisienne, contribuent à changer cette crainte en attirance pour la forêt, qui reçoit aujourd'hui 92 millions de visiteurs annuels, véritable phénomène francilien.

«C'est une mode nouvelle, en France, que de passer quelque temps à la campagne [...]. Cette révolution remarquable dans les habitudes françaises est certainement le meilleur emprunt fait à notre pays [l'Angleterre], et son introduction avait été préparée par les enchantements des écrits de Rousseau.»<sup>(4)</sup>

**Les peintres de Barbizon ouvrent la voie aux Impressionnistes** (Cézanne, Manet, Monet, Pissarro, Renoir, Sisley...), plus éclectiques dans leurs sujets et moins réalistes dans l'exécution de leur peinture. Un de leurs foyers à Auvers-sur-Oise est lié comme Barbizon à la desserte par le chemin de fer et à la disponibilité d'une auberge... et aussi à la lumière du Vexin. Vincent Van Gogh jette un pont entre ces deux mouvements, reprenant de sa patte tourmentée plusieurs œuvres originales des peintres de Barbizon. Les Impressionnistes sont les premiers à représenter la confrontation de la ville et de la campagne, autrement dit ce qu'on appelle aujourd'hui le périurbain.

### Une source d'inspiration d'expressions contemporaines marquées par l'évolution périurbaine

L'Île-de-France rurale continue à être une terre d'élection pour les artistes contemporains. Souvent néoruraux, ces derniers portent un regard décalé sur l'espace rural qu'ils transposent,

détournent, idéalisent, caricaturent... Jean Cocteau décore en 1959 la chapelle Saint-Blaise-des-Simples, à Milly-la-Forêt, de fresques végétales, comme un herbier géant, en rappel des simples cultivées de longue date dans la plaine du même nom.

Non loin de là, le *Cyclop* de Jean Tinguely et Nikki de Saint-Phalle représente une gigantesque «tête dans la forêt» (300 tonnes d'acier, 22,5 mètres de haut), construite pendant près de vingt ans. Cette œuvre utopiste symbolisant la pensée est dédiée aux chances perdues de l'après-guerre. Tinguely a choisi de construire loin de la ville cet édifice à la fois architecture et sculpture mobile, et de faire vivre les arbres avec l'œuvre. Il qualifie de «brin de persil derrière l'oreille du géant» le chêne autour duquel ce «monstre super monumental» a été assemblé. La Beauce, et plus généralement les plateaux de grande culture caractéristiques de l'Île-de-France, séduisent les peintres en quête de lumière, de ciels immenses et d'horizons infinis. Charles Péguy et Gaston Roupenel ont fait l'éloge littéraire de cet «espace pur». Pourtant, ce paysage reste peu apprécié des citadins. Peut-être cette image sera-t-elle un jour renversée comme l'a été celle de la forêt...

La campagne francilienne, pittoresque ou banale, continue à servir de décor de cinéma. À part la concentration de tournages sur Paris et la banlieue, on retrouve les localisations rurales préférentielles de la peinture (Vexin et environs de Fontainebleau). C'est souvent une image intemporelle et indéterminée qui en est donnée plutôt que celle de la campagne francilienne d'aujourd'hui. Le conseil régional a créé récemment une commission du film Île-de-France pour promouvoir la région comme site de tournage.

Enfin, Le Land art ou art environnemental pousse le pleinairisme à l'extrême. Il investit les parcs (Tecomah à Jouy-en-Josas...), les champs (ferme de la carrière à Réau, labyrinthe végétal géant de la ferme de Gally...), les arbres (Melan, Rambouillet...) ou la nature (réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines...).

(1) Doctrinaires considérant que la terre est l'unique source de la richesse.

(2) Le pleinairisme est facilité par l'avènement de la peinture en tubes métalliques vers 1820.

(3) Pierre Tombal, n° 18, «Condammé à perpétuité», par Harby et Caivin, éditions Dupuis, 2000.

(4) Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789, Arthur Young.

# LE PAYSAGE RURAL À TRAVERS LE CINÉMA ET LA PEINTURE

## Représentations cinématographiques du paysage

Les 450 lieux de tournage en extérieur et les 350 lieux représentés sont issus d'une centaine de films, des origines à nos jours. Ils se trouvent principalement dans le Vexin et autour du massif de Fontainebleau.

Nombre de plans de films par commune ou arrondissement de Paris (lieux de tournage en extérieur ou représentés)



■ époque «classique» (avant 1955)  
 ■ époque de la nouvelle vague (1960-1975)  
 ■ époque contemporaine (après 1975)

Sources principales : revue L'Avant-Scène Cinéma, Jacques Kernabon (dir.), Parcours du cinéma en Île-de-France, Paris, textual, 1995.

## Représentations picturales du paysage

Sans être exhaustive, cette carte localise 343 tableaux de l'école de Barbizon, impressionnistes ou contemporains de ces mouvements.

Nombre de tableaux par école et par commune ou arrondissement



■ école de Barbizon et pré impressionnistes (Cous, Daubigny, Rousseau...)  
 ■ impressionnistes (Caillebotte, Monet, Renoir, Sisley...)  
 ■ contemporains des impressionnistes (Grisson, Grandjean, Gygé...)

Sources principales : Jean Bouret, L'école de Barbizon et le paysage français au XIX<sup>e</sup> siècle, Neuchâtel (Suisse), Éditions Ides et Calendes, 1972.

André Parinaud, Barbizon, Les origines de l'impressionnisme, Paris, Adam Biro, 1994.

■ espace à morphologie urbaine dominante en 2000



© IAURIF-DRIAF



Cour de ferme avec puits. Lantara Simon Mathurin (1729-1778).

# LE PETIT PATRIMOINE BÂTI RURAL ET AGRICOLE, UN HÉRITAGE HISTORIQUE

*L'Île-de-France recèle un patrimoine bâti, agricole et rural important, fruit de l'activité agricole, de l'histoire et de la géologie. Il est pourtant peu connu, noyé parmi d'autres constructions, ou rendu méconnaissable par les transformations successives.*

Le patrimoine rural trouve son origine dans la place prédominante qu'a toujours tenu l'agriculture dans la région capitale. Il est le témoignage vivant d'une société organisée autour de la terre.

Il ressort surtout du patrimoine vernaculaire (petit bâti de proximité), même si quelques éléments se rattachent au patrimoine monumental ou protégé – en particulier les églises rurales, qui représentent près d'un tiers des édifices classés ou inscrits franciliens.

Il s'articule autour de trois entités : l'exploitation, le village et le bourg. Ces trois niveaux expliquent l'organisation actuelle de l'espace francilien, même si la croissance urbaine a amoindri leur spécificité.

## Les exploitations agricoles

Elles sont à la fois les héritières des domaines gallo-romains et des tenures médiévales, ce qui explique leur diversité de la micro-exploitation au grand domaine.

Les petites exploitations étaient traditionnellement associées aux «communs» (prés, bois...) qui apportaient un complément de ressources et une diversification. Cette organisation, associée à l'assolement triennal, a entraîné un habitat regroupé à l'origine des villages ruraux.

Les grands domaines agricoles, vivant dans une certaine autarcie, avaient une dynamique différente. Ils généraient de la main-d'œuvre et des activités diverses (culture, élevage et petit artisanat : forge, charbon...). La vie agricole représentant la structure économique de base, ces domaines furent longtemps le siège des fiefs médiévaux ou des seigneuries. Ce sont les premières unités sociales organisées. Ils sont souvent à l'origine des hameaux et expliquent l'habitat rural dispersé.

## Les villages

Pour assurer les échanges et la vie sociale au-delà de l'exploitation le village est né, avec deux éléments clés du monde rural : le marché et l'église. L'église a longtemps été un pôle majeur, assumant l'enseigne-

ment, l'état civil, la charité... Le marché, hebdomadaire ou mensuel, permettait l'échange des produits de base : volaille, grains, fruits et légumes, outils, bois... Les anciens villages, comme le montrent les plans d'intendance du XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient moins denses qu'actuellement : quelques maisons, l'église et son cimetière, la place du marché, la mare et un réseau de chemins qui convergent vers ce microcentre. Les marchés de plein air n'ont pas laissé de trace, si ce n'est dans la toponymie. En revanche, l'église et la place sont toujours là. Nombre d'églises remontent au Moyen Âge, à la différence des châteaux ou manoirs féodaux qui, ayant perdu leur rôle social, ont disparu. La société rurale ayant perduré jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les villages ruraux ont conservé une certaine permanence. Cependant, ils ont connu une «révolution immobilière» qui les a largement transformés et l'image qu'ils offrent est essentiellement celle de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Les bourgs

Ils forment un niveau d'organisation supérieur. En effet, dès que l'autorité royale s'est réaffirmée (XII<sup>e</sup> siècle), le pouvoir s'est assez vite déplacé des villages vers les bourgs plus importants, ancêtres de nos petites villes (Melun, Houdan, Provins, Magny-en-Vexin, Étampes...). Ils assuraient des fonctions administratives, judiciaires et fiscales, auxquelles s'ajoutaient celles d'échanges à l'échelle d'un «pays», voire entre un terroir et la capitale. Les halles de Méréville, Dourdan, Milly-la-Forêt rappellent cette fonction. Ces petites villes étaient le lieu de résidence des notables, d'où la présence de véritables «hôtels» (Étampes, Provins...), de maisons de bourg et le siège du développement de l'artisanat puis d'une «proto-industrie» faite de distilleries, de fabriques de meubles et plus tard de petites unités de transformations mécaniques. Cette activité intense a souvent disparu depuis la fin des années 1960, à l'exception des traces inscrites dans le patrimoine bâti.

## Le bâti agricole : exploitations et bâtiments annexes

**Les grandes fermes**, formées de plusieurs bâtiments autour d'une cour fermée (pour se protéger et regrouper les différentes fonctions), correspondent à de vastes exploitations (> 100 ha) plus ou moins autarciques. Elles sont adaptées à l'activité céréalière, associée parfois à l'élevage et requérant une main-d'œuvre abondante. Certains bâtiments d'origine médiévale existent encore. Plus courants sont ceux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Leur ancienneté et leur taille les font assimiler parfois à de véritables monuments historiques et plusieurs fermes sont protégées. Toutes, par leur situation, sont des éléments importants du paysage. Certaines sont édifiées en plaine, d'autres en bout de village, mais toujours en un point stratégique qui conjugue l'accessibilité aux cultures et les possibilités d'extension. Ces grandes fermes regroupaient plusieurs types de bâtiments : logis du fermier, logements du personnel, locaux pour abriter le cheptel et pour le stockage du matériel et des récoltes (granges, bergeries, hangars, écuries et étables) et parfois un pigeonnier, sans oublier la mare ou l'abreuvoir.

**Les petites fermes** correspondent à de petites exploitations (4-5 ha, au plus 30). Leurs occupants travaillaient une partie de leur temps dans les exploitations plus importantes ou bien avaient une activité complémentaire de type artisanale : forge, charpente, menuiserie...

Les petites fermes se trouvent dans les villages. Situées perpendiculairement à la voie, avec un mur pignon aveugle en front de rue, elles sont constituées en principe de bâtiments parallèles : le bâtiment principal servant d'habitation (avec le grenier au-dessus) et d'étable et, en face, séparés par une cour, des bâtiments annexes, grange ou hangar. Il n'est pas rare de trouver plusieurs fermes alignées le long de la voie, contribuant à la typicité des villages franciliens.

**Les bricoles** sont les plus petites unités agricoles. Situées dans les villages, elles sont édifiées côte à côte en front de rue ou de cour. Les différentes fonctions étaient réunies sous un même toit : habitation (1 pièce à feu en rez-de-chaussée), grange et grenier au-dessus. Elles ont connu leur apogée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, au moment où les campagnes françaises ont été le plus peuplées, ce qui explique leur grand nombre et leur âge relativement récent. La révolution agricole, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, leur a été fatale : abandonnées car jugées trop petites, transformées en habitation et souvent largement dénaturées.

## Autres types de bâti liés à des activités spécifiques ou complémentaires aux cultures

**Les maisons de pailleux** : jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, l'usage des chevaux obligeait à fournir à Paris beaucoup de paille. De nombreuses exploitations réparties sur les grands axes vers Paris étaient spécialisées dans cette activité. Ce type de bâti spécifique de grande hauteur, en front de rue, regroupe sous un même toit habitation et porches. Une très haute porte à double battant de bois permettait le passage des charrois de paille et ouvrait sur une cour intérieure donnant sur les granges.

**Les maisons de vigneron** : la viticulture a tenu une place importante dans la région jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, donnant naissance aux maisons de vigneron. Elles se différencient des autres maisons rurales par leur habitation surélevée et par une cave semi-enterrée à laquelle on accédait directement depuis la rue.

**Les moulins, pressoirs, distilleries**, pour la plupart disparus aujourd'hui, faute d'usage, n'existaient qu'en nombre restreint. Les plus courants étaient les moulins à grains (à vent ou à eau), situés sur les collines ou dans les vallées. Ceux qui subsistent ont été transformés en habitation ou sont conservés à titre patrimonial. Plusieurs communes possédaient également des pressoirs, notamment à cidre, boisson traditionnelle des campagnes franciliennes.

Le XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> virent l'installation de distilleries et scieries dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques exemples reconnaissables à leur cheminée de briques.

**Les sources et fontaines** étaient nécessaires à la consommation en eau potable (simple trou d'eau ou avec un appareil de maçonnerie). Certaines, signalées par une statue ou une croix, avaient, de plus, un usage sacré, étant chargées de significations symboliques et de vertus miraculeuses.

**Les puits** : l'Île-de-France accueille plusieurs types de puits maçonnés : ronds, carrés, clos, isolés sur leur parcelle ou insérés dans un mur clôture. Les plus profonds étaient à treuil, afin de faciliter l'effort. Les moins profonds se contentaient d'une poulie sur laquelle glissait la corde.

**Les différents types de lavoirs** dépendent de la provenance de l'eau : source, rivière, étang ou mare. En principe composés de trois murs surmontés d'un toit incliné, certains présentent des bassins rectangulaires à impluvium pour recevoir l'eau de pluie.

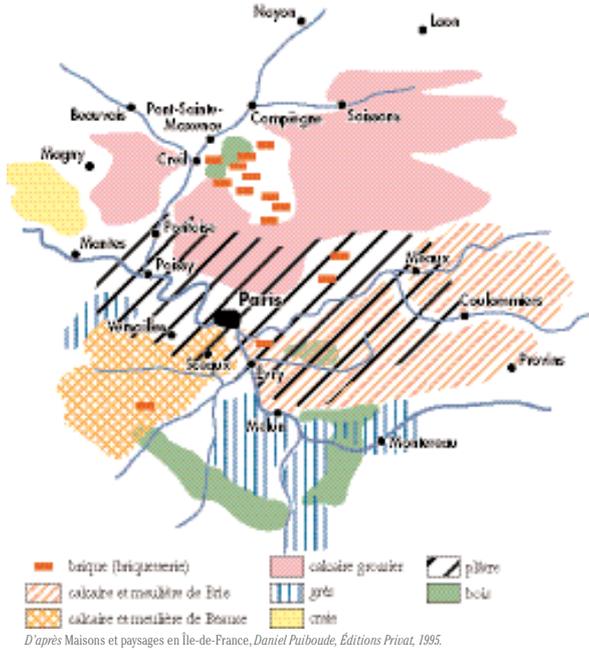
Sur les mares ou les étangs, un plancher mobile s'ajustait selon la hauteur de l'eau. Ils comportent généralement des plaques de grès poli inclinées, pour battre le linge, et une travée de bois pour l'égoutter. Beaucoup de lavoirs encore en place datent de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

**Les abreuvoirs** : la grande place accordée aux animaux a laissé son empreinte, essentiellement à travers les abreuvoirs, notamment ceux de plain-pied, auxquels les animaux pouvaient accéder directement par une pente douce, les trois autres côtés étant maçonnés. Seuls certains de ceux installés dans les cours de ferme ou assimilés à des mares ont été préservés.

**Les fours à pain** étaient des éléments importants du patrimoine rural. Ils ont quasiment tous disparu.

# LE BÂTI RURAL

## Les matériaux du bâti rural traditionnel



**Le grès**, roche sédimentaire, est très présent dans le Gâtinais et le massif de Rambouillet. En moellons, il sert parfois aux constructions ou plus couramment à des usages spécifiques : pavage, seuil et soubassements des murs.

**Le calcaire**, roche sédimentaire formant en grande part le socle géologique francilien, est présent dans la plupart des bourgs et hameaux. Il fournit pierres et moellons mais aussi la chaux. D'un lieu à un autre, le coloris change (blanc, jaune ou gris). Cependant, l'enduit de chaux utilisé pour protéger de l'humidité confère une certaine homogénéité au bâti rural.

Le développement de la pierre permettra au XIX<sup>e</sup> siècle l'usage de **la meulière**, roche sédimentaire siliceuse et calcaire beaucoup plus dure, utilisée sans enduit. La meulière connaîtra son apogée entre 1870 et 1914, créant un style nouveau, que l'on rencontre fréquemment dans le pavillonnaire de banlieue, mais aussi l'habitat rural, souvent reconstruit au début du XX<sup>e</sup> siècle.

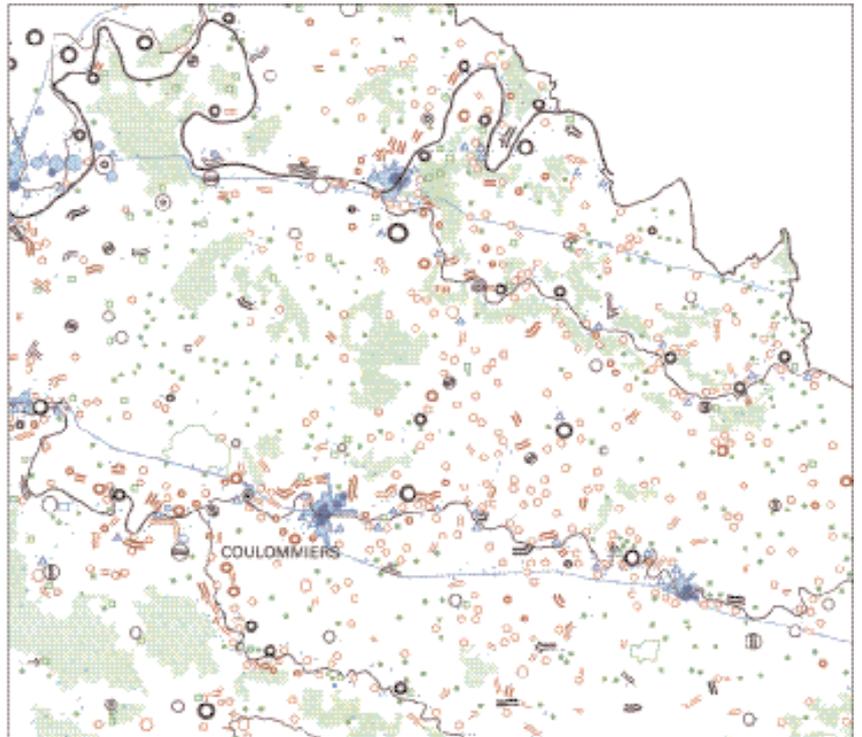
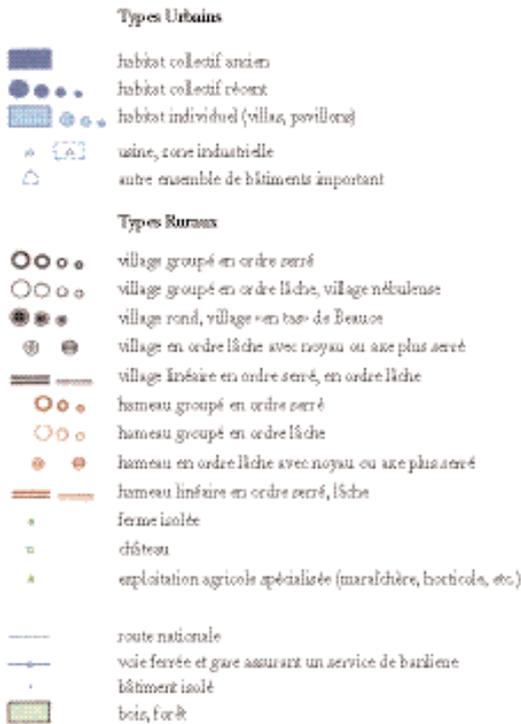
**Le gypse** : d'importants gisements de gypse ont servi à produire le plâtre largement utilisé dans le bâti francilien. On le retrouve dans les bandeaux, les corniches, mais aussi comme base, avec la chaux, de nombreux enduits qui ont recouvert les constructions.

**L'argile**, utilisé pour les tuiles et les briques. La brique était absente de l'architecture vernaculaire, sauf localement, autour de Provins notamment. Au XX<sup>e</sup> siècle, son emploi s'est répandu. L'habitat rural récent a ainsi largement utilisé la brique et les tuiles, plates d'abord, puis mécaniques, pour les toitures.

**Le bois, le chaume** : ils étaient majoritairement utilisés pour le bâti vernaculaire jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bois servait pour certaines constructions dans leur totalité ou plus fréquemment pour des éléments de structure, les charpentes et les huisseries (portes, volets, persiennes). Le chaume servait pour les toitures. Ils ont quasiment disparu au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, seuls quelques hangars en bois demeurent.

*Les matériaux employés pour édifier les bâtiments ont longtemps été ceux qui se trouvaient sur place. Quelques-uns ont eu un rôle prépondérant, participant à la typicité et à l'identité francilienne.*

## La forme des villages



Accès à une ferme de bout village à cour carrée.



Petit patrimoine : puits à treuil et hangar.



Ferme de plaine isolée.

# LE BÂTI RURAL ET AGRICOLE, UN PATRIMOINE À PROTÉGER

*Autrefois entretenu et préservé par l'usage d'une société paysanne, le patrimoine rural et agricole est aujourd'hui en danger et mérite des mesures de protection adaptées.*

Protéger le patrimoine rural et agricole est une nécessité pour préserver la qualité des paysages qui participent à l'image de la métropole francilienne. Cette protection rend hommage à la société rurale, qui a largement contribué au développement de la région capitale, et répond à la demande sociale d'une population devenue urbaine, qui veut renouer avec ses racines rurales.

Le patrimoine vernaculaire est exposé à plusieurs dangers dus aux changements de la société rurale, essentiellement celui de la perte d'usage : les techniques et modes d'exploitation ont évolué, rendant inutiles de nombreux bâtiments (pigeonniers, bergeries...) ou fermes entières, du fait du regroupement des exploitations. Les bâtiments, non entretenus, se dégradent et disparaissent ou sont dénaturés par des travaux de réaffectation irrespectueux des matériaux ou de la valeur patrimoniale.

Des moyens de protection sont donc nécessaires. Certains existent et ont déjà eu des résultats positifs, d'autres doivent être développés ou adaptés. L'État, les collectivités, mais aussi les entreprises et les particuliers sont concernés. Des réflexions à long terme sur l'aménagement du territoire doivent également être l'occasion d'ouvrir ce vaste chantier qui participe au développement durable et qui contribue à améliorer la qualité de vie de chaque Francilien.

## Les protections ciblées

### Classement ou inscription des sites et des monuments historiques

Ces protections, déjà anciennes<sup>(1)</sup>, sont du ressort de l'État et n'ont pas été établies pour protéger le patrimoine rural. Si la législation sur les sites peut avoir un impact en matière de patrimoine rural, celle sur les monuments historiques n'intervient que de manière indirecte.

L'Île-de-France compte 249 sites inscrits et 244 classés, ce qui correspond à 189 690 ha dans l'espace rural. Sur les 3 910 monuments classés ou inscrits, le patrimoine rural et agricole est le parent pauvre avec environ 130 édifices protégés toutes catégories confondues<sup>(2)</sup>. Seule une dizaine de grandes fermes de plaine sont protégées et quelques éléments

d'autres fermes (porches, douves, pigeonniers...).

### La protection des abords

Le classement d'immeubles au titre des monuments historiques est cependant important pour le petit patrimoine. En effet, au titre de la protection des abords, un périmètre de 500 mètres est établi autour des monuments historiques, soit une zone de 78 ha. La majorité des églises rurales se trouvant au cœur des bourgs, la protection qui les concerne, entraîne, celle du noyau, en principe le plus ancien, de la commune. Ainsi, au-delà des 350 églises rurales et des quelques dizaines de manoirs ou châteaux de bourgs, nombre d'éléments sont indirectement protégés. Toutefois, ces mesures ne s'adressent qu'aux cœurs de bourgs et restent liées à la reconnaissance très récente du bâti rural en tant que patrimoine. Beaucoup de villages anciens ont déjà été dénaturés. La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) permet de corriger les pourtours de ce périmètre en l'adaptant au zonage le plus intéressant.

### Les ZPPAUP

Issues des lois de décentralisation de 1982-1983, les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) permettent aux communes d'établir des zones «autour des monuments historiques et dans les quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique». La procédure, initiée par la commune, demeure assez lourde. Seules 33 communes, dont 13 rurales, en ont bénéficié<sup>(3)</sup>. Beaucoup de demandes n'ont pas abouti, malgré un élargissement à la protection des paysages<sup>(4)</sup>.

### À travers les règlements d'urbanisme...

#### Permis et autorisation

Les prescriptions et règlements d'urbanisme offrent des instruments de protection. Un maire peut s'opposer à la destruction d'un bien qui présente un intérêt patrimonial et peut exiger lors de travaux déclarés le respect de certaines règles, notamment liées aux matériaux. Le per-

mis de construire peut aussi être un bon vecteur, notamment lorsqu'il est demandé pour une extension de bâtiment ou pour sa transformation. C'est, là aussi, un moyen de faire respecter l'usage de matériaux et de formes (toitures...).

### Les POS et PLU

Les POS (plans d'occupation des sols) permettaient d'établir un zonage en vue de «délimiter des quartiers, rues, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique». Ce moyen de protection a été grandement amélioré par la loi SRU qui lui substitue le PLU (plan local d'urbanisme). Ce document dépasse le seul cadre du zonage des sols pour déboucher, grâce au PADD (projet d'aménagement et de développement durable), sur un réel programme d'urbanisme, dans lequel tous les aspects socio-économiques, culturels, patrimoniaux de la commune sont pris en compte. Les communes rurales y trouveront, à mesure que les PLU seront mis en place, un instrument de plus en plus efficace, non seulement pour sauvegarder leur patrimoine, mais aussi pour le valo-

riser dans le cadre du développement à moyen terme de leurs territoires.

### Les mesures d'accompagnement

D'autres moyens, à l'initiative des collectivités, existent. L'opération programmée de l'habitat (OPAH) permet ainsi d'améliorer les logements anciens et leur environnement. Il s'agit d'une action d'aménagement qui coordonne l'action publique et privée. Elle permet, entre autres, de réhabiliter le patrimoine bâti, d'améliorer le confort des logements ou encore la réfection des façades, tout en intégrant ces travaux dans une politique globale de valorisation de l'espace.

Autre mesure fréquemment employée, les contrats ruraux<sup>(5)</sup> ont un champ d'intervention très large et adaptable (mise en valeur des entrées des villages, restauration de monuments communaux...).

(1) Lois de 1913 et de 1930.

(2) Ce chiffre englobe des éléments qui ne sont pas exclusivement liés à l'agriculture tels les moulins et les croix.

(3) Chiffres 2003.

(4) La loi paysage de 1993 a transformé les ZPPAUP en ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

(5) Contrat entre la région, le département et une commune de moins de 2 000 habitants.

### De nouvelles protections et aides

Si les premières mesures n'ont concerné que la protection du patrimoine monumental, depuis une vingtaine d'années le patrimoine rural, mieux reconnu et apprécié, bénéficie aussi d'une prise en charge pour sa sauvegarde et sa valorisation.

### Labellisation de la Fondation du patrimoine, subventions et incitations fiscales

La valeur sociale du patrimoine rural étant reconnue, sa protection ne peut pas rester exclusivement à la charge des propriétaires qui, au-delà de leur droit d'usage, ont obligation de préservation et de sauvegarde. La Fondation du patrimoine a été créée dans cet esprit. Dès lors qu'un bâtiment obtient son label, sous le contrôle d'un architecte des bâtiments de France, il peut bénéficier de subventions publiques et de dégrèvements fiscaux.

### Aides à la reconversion

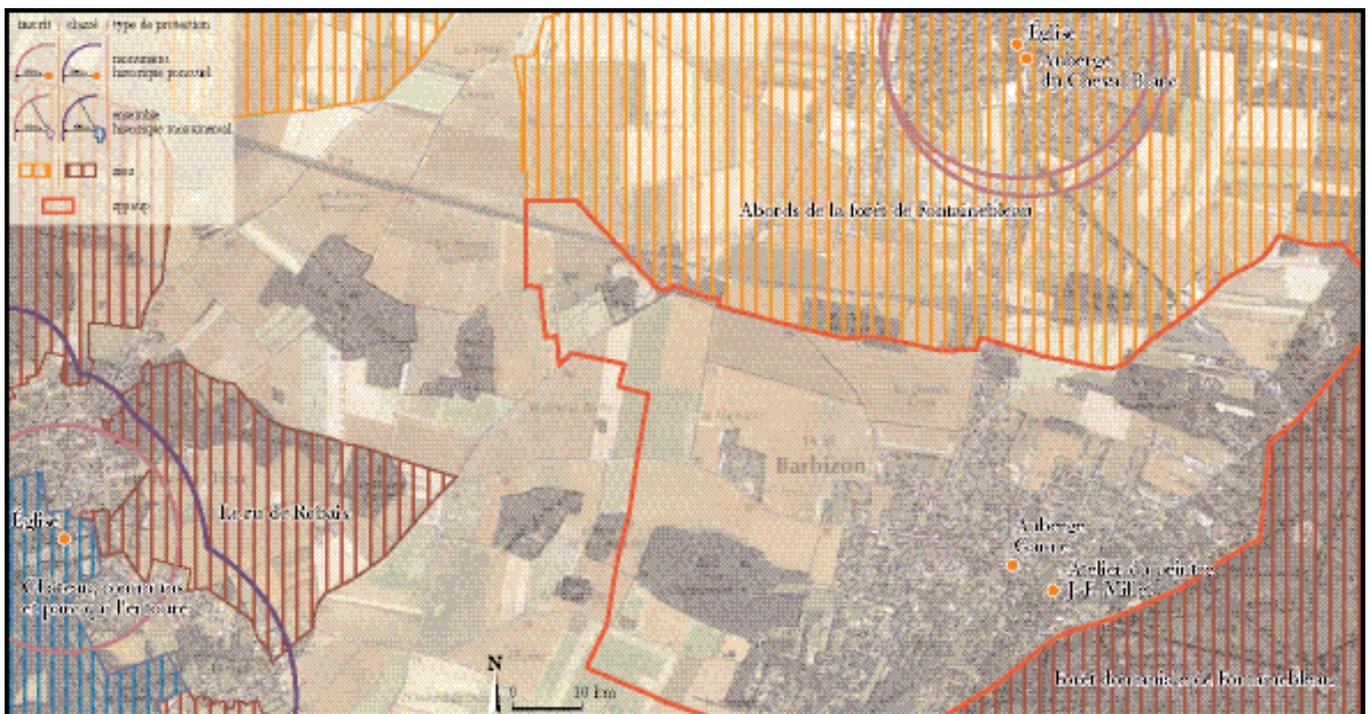
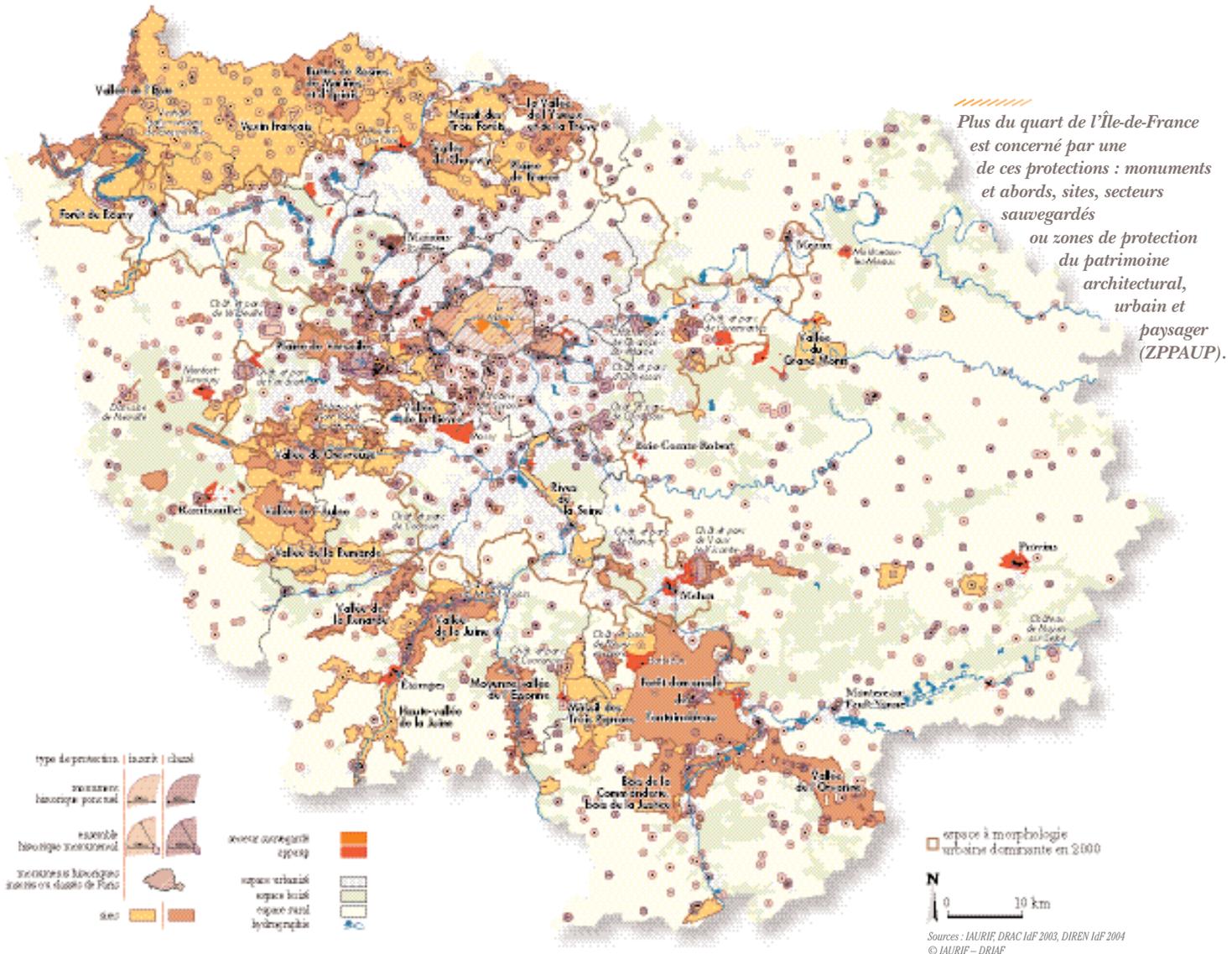
Face à l'abandon ou la destruction de patrimoine, les reconversions sont encouragées par la Région et les départements. Elles portent essentiellement sur l'habitat et le tourisme (chambre d'hôte, gîte d'étape...) et sur quelques activités de commerce de proximité. Pour encourager et financer les travaux de mise aux normes de confort et de reconversion de bâtiments vers une fonction d'habitat et de logement, des subventions sont octroyées par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et par les collectivités locales (région et départements).

### Formation

Un travail pédagogique est nécessaire afin de motiver l'ensemble des acteurs. Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les services d'inventaires et certains départements délivrent des informations :

- aux élus et administrations territoriales, pour les sensibiliser à la nécessité de sauvegarder le patrimoine rural et les informer des différents types de protections (mise en œuvre, avantages et contraintes) ;
- aux particuliers détenteurs de la plus grande part de ce patrimoine, pour leur faire comprendre l'intérêt tant individuel que collectif, en insistant sur les questions de rénovation, l'usage des matériaux et des couleurs, le respect des formes traditionnelles ;
- enfin, aux professionnels du bâtiment en incitant à la formation aux techniques traditionnelles, à l'emploi des matériaux garantissant l'unité et le respect des édifices anciens, à la restauration plutôt qu'à la reconstruction.

# LES PROTECTIONS AU TITRE DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES



Les ZPPAUP se substituent au périmètre de protection des monuments qu'elle contient.

# CHIFFRES CLÉS

## Intervention foncière de l'Agence des espaces verts de l'Île-de-France (AEV)

	Espace à morphologie rurale dominante				Espace à morphologie urbaine dominante			Région
	Communes rurales	Communes rurales importantes	Pôles urbains du rural		Périurbain*	Urbain dense		
Périmètres d'acquisition								
Superficie (ha)	6 319,5	2 381,2	137,7	8 838,4	12 916,5	3 576,0	16 492,5	50 661,8
Nombre de communes concernées	37	9	1	47	66	49	115	324
Périmètres de gestion								
Superficie (ha)	96,0	12,2		108,2	149,9	175,1	325,1	866,5
Nombre de communes concernées	4	2		6	7	8	15	42
Ensemble des périmètres d'intervention foncière (PRIF)								
Superficie (ha)	6 415,4	2 393,5	137,7	8 946,6	13 066,4	3 751,2	16 817,6	51 528,3
Nombre de communes concernées	41	11	1	53	73	57	130	366

Espaces acquis (ha)	Espace à morphologie rurale dominante				Espace à morphologie urbaine dominante			Région
	Communes rurales	Communes rurales importantes	Pôles urbains du rural		Périurbain*	Urbain dense		
Avant 1985	1 414,5	363,9		1 778,4	3 013,5	494,6	3 508,1	5 286,5
De 1985 à 1994	1 254,4	1 061,2		2 315,6	314,0	144,7	458,6	2 774,3
De 1994 à 2003	1 315,6	214,7	53,3	1 583,6	1 209,8	632,9	1 842,6	3 426,2
Total	3 984,6	1 639,8	53,3	5 677,6	4 537,3	1 272,1	5 809,4	11 487,0

Source : Iaurif, 2014

## Conventions entre les communes et la SAFER

Espaces acquis (ha)	Espace à morphologie rurale dominante				Espace à morphologie urbaine dominante			Région
	Communes rurales	Communes rurales importantes	Pôles urbains du rural		Périurbain*	Urbain dense		
Avant 1991	4	2	1	7	1	5	6	13
De 1991 à 1995	5	1	0	6	2	9	11	23
De 1996 à 2000	32	9	1	42	7	22	29	71
Après 2000	37	15	0	52	2	14	16	68
Total	78	27	2	107	12	50	62	169

Source : SAFER, 2003

\* Périurbain : communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

## Parcs naturels régionaux

	Gâtinais Français	Haute-Vallée de Chevreuse	Oise-Pays de France	Vexin Français
Année de création	1999	1985	2004	1995
Départements	Essonne et Seine-et-Marne (Île-de-France)	Yvelines (Île-de-France)	Oise (Picardie) et Val-d'Oise (Île-de-France)	Val-d'Oise et Yvelines (Île-de-France)
Nombre de communes	57	21	59	94
Superficie totale	63 500 ha	24 500 ha	60 000 ha (dont 8 000 en IDF)	65 670 ha
Nombre d'habitants	70 000	42 000	110 000	78 943

Source : Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Occupation du sol en 1999	Gâtinais Français		Haute-Vallée de Chevreuse		Oise-Pays de France partie francilienne		Vexin Français		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Bois	21 359	33,6	12 161	50,0	2 794	35,2	14 837	22,0	51 151	31,3
Cultures	35 091	55,2	8 728	35,9	3 463	43,6	45 106	66,8	92 389	56,6
Eau	223	0,4	156	0,6	62	0,8	486	0,7	927	0,6
Autre rural	993	1,6	338	1,4	148	1,9	1 379	2,0	2 857	1,7
Urbain ouvert	2 039	3,2	1 187	4,9	613	7,7	2 358	3,5	6 198	3,8
Habitat individuel	2 761	4,3	1 249	5,1	614	7,7	2 479	3,7	7 103	4,3
Habitat collectif	64	0,1	59	0,2	25	0,3	43	0,1	192	0,1
Activités	202	0,3	68	0,3	53	0,7	222	0,3	545	0,3
Equipements	295	0,5	151	0,6	62	0,8	188	0,3	696	0,4
Transports	455	0,7	168	0,7	89	1,1	302	0,4	1 015	0,6
Chantiers et divers	78	0,1	33	0,1	13	0,2	140	0,2	264	0,2

Source : Iaurif - Mars 1999



## L'ESPACE RURAL DANS L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL



### 1 • Les politiques d'aménagement et de protection

*La place de l'espace rural a considérablement évolué dans les politiques d'aménagement qui se sont succédées, d'une absence totale de considération à une réelle prise en compte. On a notamment assisté à la création d'outils ou de structures adaptées, pour lesquels l'Île-de-France a parfois été pionnière (Agence des espaces verts...) et à une nouvelle structuration du rural francilien avec la création des parcs naturels régionaux et des pays.*



### 2 • Espace rural et agglomération

*À la croisée des chemins entre une urbanisation importante qui s'étend inexorablement et une ruralité qui se renouvelle, l'Île-de-France doit s'adapter aux nouvelles exigences de chaque espace, de chaque activité, avec en parallèle des modes de vie urbains et ruraux et des aspirations qui se rapprochent de plus en plus. Le besoin d'espace pour produire, pour construire, pour vivre, pour se divertir crée des pressions de plus en plus importantes entre espace urbain et espace rural. L'Île-de-France doit prendre en compte toutes les problématiques, la complexité et la complémentarité entre les espaces.*



# LA PRISE EN COMPTE DE L'ESPACE RURAL DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

*La place de l'espace rural dans les schémas régionaux, du PADOG de 1960 au SDRIF de 1994, reflète les préoccupations concernant la maîtrise de l'extension urbaine et les fonctions dévolues à l'espace rural.*

Les schémas d'aménagement régionaux ont été engagés au début des années 1960 avec la mise en place du district de la Région parisienne. En 1960, dès l'adoption du plan d'aménagement et d'organisation générale de la Région parisienne (PADOG), un nouveau schéma directeur est lancé. Quatre schémas succèdent au PADOG en fonction des mutations de l'urbanisation et des réactions qu'elles engendrent, chacun reflétant l'acuité de la question principale du moment. À travers ces schémas successifs se lisent les évolutions des conceptions de l'espace rural, auxquelles correspondent des actions à mettre en œuvre, assorties de moyens financiers. Les filiations et les continuités sont évidentes, même avec des ruptures.

## Le plan d'aménagement et d'organisation générale de la Région parisienne (PADOG)-1960

Ce plan ne couvre que la partie centrale de la région, c'est-à-dire l'agglomération centrale et la zone proche (de Flins à l'entrée de Meaux, de l'Isle-Adam à Corbeil-Essonnes). Dans un contexte d'urbanisation anarchique, il propose une réorganisation de l'agglomération en son sein, en recherchant une « stabilisation » de la région parisienne. Ainsi, le plan de synthèse représente une « limite de la zone urbaine », tracée pour encadrer les extensions urbaines. Concernant l'espace rural, le plan intègre plusieurs thématiques environnementales comme les bois

et forêts, l'agriculture, les gisements de matériaux, l'adduction d'eau, en précisant les zones à protéger au titre de l'agriculture et des forêts et les secteurs de protection des gisements naturels. Sa légende est plus riche et plus détaillée que celle des plans qui lui succéderont. Le document traite des menaces qui pèsent sur les cultures maraichères ou fruitières et comporte une carte de la valeur agricole des sols.

## Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (SDAURP) - 1965

Élaboré en période de forte croissance, l'extension de l'agglomération est considérée comme nécessaire. Le périmètre pris en compte est ainsi plus large que celui du PADOG, sans couvrir la totalité de la région (de l'Epte à Meaux, de Creil à Fontainebleau). L'objectif est alors de canaliser cette extension par l'ouverture à l'urbanisation de vastes espaces qui devraient être équipés, préalablement aux nouvelles constructions. Il se traduit par l'inscription de très grandes zones d'urbanisation nouvelle, dont celles dans lesquelles s'implanteront les villes nouvelles. Localisées sur les plateaux où le foncier est plus facilement mobilisable, elles élargissent les vallées. Le schéma développe largement l'aspect urbain et les grands équipements à créer et fait peu état des espaces ruraux. Il les considère prin-

cipalement pour leur fonction de loisirs, en proposant d'accueillir des résidences secondaires dans les petites vallées, en planifiant des bases de loisirs autour de grands plans d'eau laissés par les carrières alluvionnaires, en projetant un programme d'acquisition publique des forêts proches de Paris. Il cite l'agriculture en tant qu'activité, mais aucune cartographie ne porte sur les espaces agricoles.

## Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (SDAURIF) - 1976

Premier schéma à couvrir l'ensemble de la région, la carte de destination générale des sols donne une affectation à tous les espaces. Les zones d'urbanisation sont plus restreintes que celles de 1965, en rapport avec des hypothèses d'accueil de population moins fortes. Il adopte un parti d'urbanisation discontinue le long d'axes préférentiels sur lesquels prennent place les villes nouvelles. Ce schéma cherche à corriger les évolutions insuffisamment contrôlées de l'urbanisation aux franges de la zone urbaine et les perturbations du milieu rural et de l'agriculture, en dessinant sur la carte, lorsque les zones d'urbanisation viennent au contact de l'espace rural, un « front rural ». Il prend en compte l'espace rural en tant que cadre de vie et le reconnaît comme une composante de l'agglomération. Si les postes de légende de la carte générale sont limités, une carte spécifique de la trame verte atteste de cet intérêt. Celle-ci structure l'espace par des coupures vertes d'intérêt local et régional, dont les « zones naturelles d'équilibre ». Il amorce la Ceinture verte avec le « Croissant vert » au nord-est de l'agglomération.

## Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) - 1994

Il traduit la conscience du fait que la maîtrise du développement urbain implique une forte préservation des espaces ruraux. Les espaces urbanisables et partiellement urbanisables sont précisément dessinés, sauf l'urbanisation modérée des bourgs et des villages, et, pour prévenir les dérives, le schéma a mis en place un outil d'observation de la consommation d'espace agricole et naturel (OCEAN).

La stricte protection des espaces boisés et de leurs lisières sur une largeur de 50 mètres est entérinée, et la mise en place de forêts de protection est encouragée. L'activité agricole est prise en considération : une superficie de 2 000 ha est mentionnée comme taille critique pour prévenir l'activité agricole de trop grandes perturbations. Il cite les parcs naturels régionaux (PNR) comme outil de protection du milieu rural en mentionnant le PNR existant et trois autres à l'étude.

## Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) - 1999

**Contribution de l'Île-de-France**  
Les schémas de services collectifs, au nombre de huit, institués par la loi d'orientation de juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire, ont pour but de définir la politique nationale en la matière. Sept d'entre eux s'attachent à des services fournis par des équipements. Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux est le seul à concerner tout l'espace du territoire. Ils ont fait l'objet d'une large concertation au niveau régional, les schémas nationaux étant élaborés à partir de contributions régionales. Sans être un schéma directeur, ce schéma a pour rôle de fixer les orientations permettant le développement durable des espaces naturels et ruraux, face à l'enjeu majeur de l'extension et la diffusion de l'urbanisation. Son originalité tient au fait que l'ensemble de l'espace régional est traité non plus à partir des caractéristiques urbaines, mais de celles des espaces naturels et ruraux, en prenant en compte les principaux services qu'ils rendent : productions agricoles et forestières, ressources naturelles, risques naturels, biodiversité et aménités. Plus que toutes les autres régions, l'Île-de-France est soumise à la pression urbaine, ce qui a conduit à différencier les espaces selon leur position par rapport à la zone urbaine : l'urbain, le périurbain au contact du front urbain, l'espace naturel et rural ordinaire, l'espace naturel et urbain remarquable.

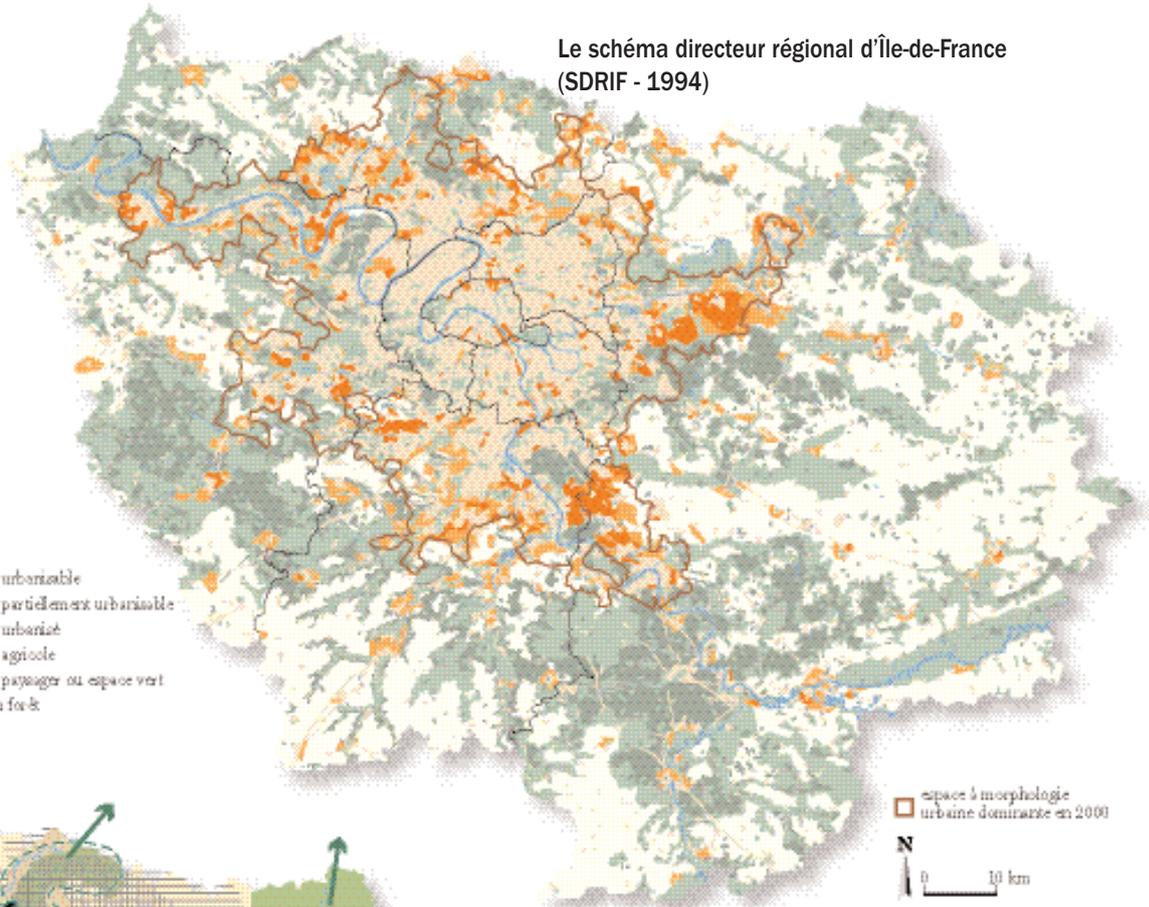
### Postes de légende relatifs à l'espace rural dans les cartes de synthèse des schémas régionaux

	PADOG-1960	SDAURP-1964	SDAURIF-1976	SDRIF-1994	SSCENR-1999
Diversité biologique	- Bois privé - Ensemble boisé à protéger	- Forêt	- Bois et forêts	- Bois et forêts	- Espace naturel et rural remarquable
Ressource agricole	- Zone de protection régionale (au titre de l'agriculture et des forêts) - Secteur horticole protégé (> 5 ha)		- Espace rural - Front rural	- Espace agricole	- Espace agricole et forestier périurbain au contact du front urbain - Espace agricole et forestier périurbain en voie de fragilisation - Espace naturel et rural ordinaire
Ressource pour les loisirs de plein air	- Forêt domaniale	- Zones d'espace vert et de loisirs en secteur rural	- Zone d'intérêt récréatif et/ou paysager et/ou écologique	- Espace paysager ou espace vert	- Territoire à dominante forestière (zone de calme à reconquérir)
Ressource en matériaux	- Gisement de sables alluvionnaires - Gisement de sable protégé - Zone d'exploitation possible de gypse				
Risques	- Zone inondable				- Principale zone d'expansion des crues - Crue de type 1910

Sources : PADOG 1960, SDAURP 1964, SDAURIF 1976, SDRIF 1994, SSCENR 1999

# LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF - 1994)



- espace urbanisable
- espace partiellement urbanisable
- espace urbanisé
- espace agricole
- espace paysager ou espace vert
- bois ou forêt

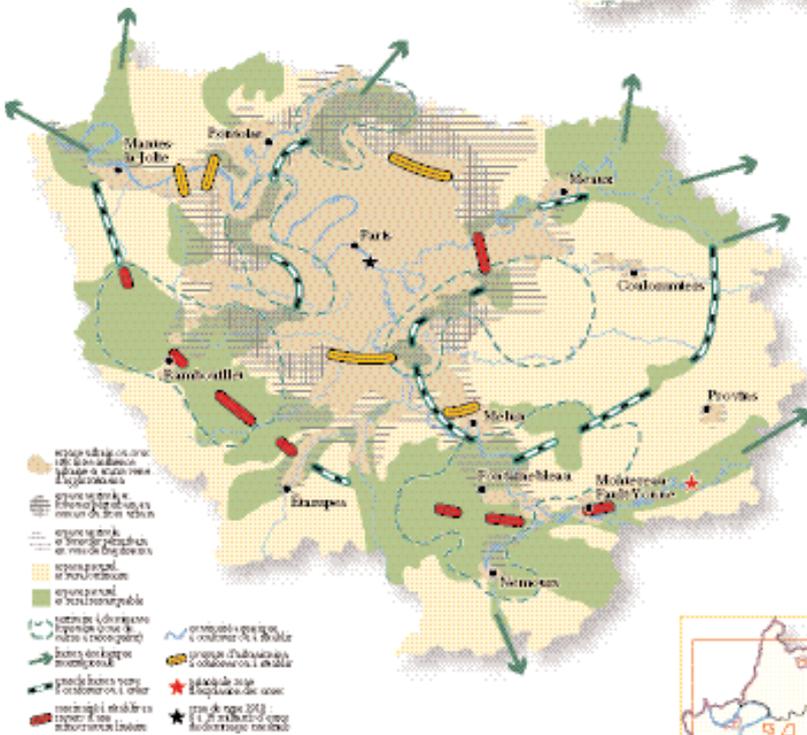
espace à morphologie urbaine dominante en 2000

N

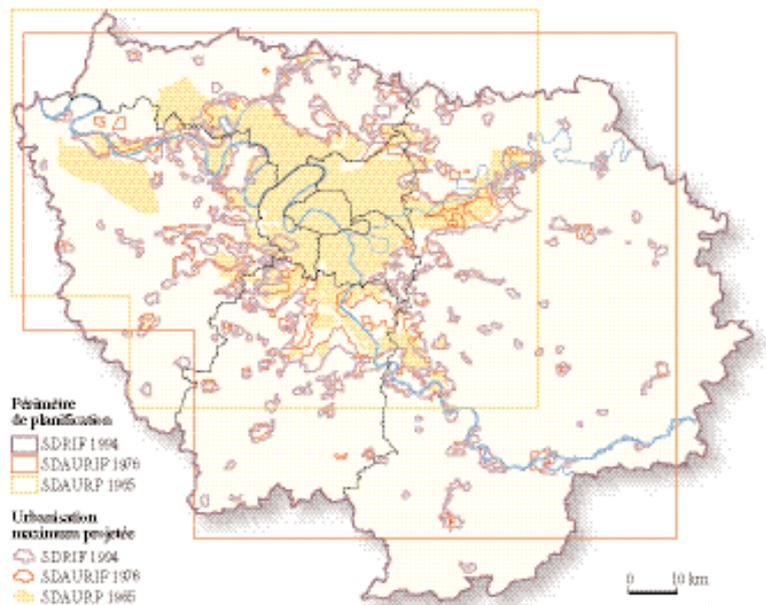
0 10 km

Sources : Dren IdF, Draf IdF, Dre IdF, Iaurif  
© Iaurif - DRIAF

Ressources et continuités écologiques  
Contribution de l'Île-de-France au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux



Quarante ans de planification



- Périmètre de planification
- SDRIF 1994
  - SDAURIP 1976
  - SDAURIP 1965
- Urbanisation maximum projetée
- SDRIF 1994
  - SDAURIP 1976
  - SDAURIP 1965
- 0 10 km

Le territoire couvert par les schémas directeurs successifs a varié au cours du temps. Le SDAURIF de 1976 est le premier à considérer l'ensemble de la région. Les pressions d'urbanisation ont également évolué. En 1965, sur une hypothèse de 14 millions d'habitants, de nouvelles larges zones d'urbanisation sont prévues. Les villes nouvelles s'y installeront pour partie. En 1994, le tracé de l'urbanisation prévue délimite bien l'expansion de l'agglomération centrale, mais concerne également l'espace rural.

# L'INTERVENTION CROISSANTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS L'AMÉNAGEMENT RURAL

*En matière d'espaces boisés, agricoles et naturels, les collectivités locales – région, départements, communes – ont de plus en plus une intervention directe d'aménageur qui relaie leur action réglementaire.*

L'extension urbaine et la pression qu'elle exerce sur les espaces ouverts<sup>(1)</sup> ont conduit les collectivités locales à ne plus s'en remettre à la seule réglementation du droit des sols, pour soustraire des terrains à l'urbanisation. En zone périurbaine plus particulièrement, les espaces ouverts ne peuvent être maintenus non construits, à terme, que si une fonction et un usage leur sont dévolus et si un gestionnaire les prend en charge.

Le ralentissement de la croissance urbaine et la montée des préoccupations environnementales ont créé les conditions pour une prise en charge des espaces ouverts par les collectivités, moins sollicitées par l'accueil de nouvelles urbanisations. Longtemps regardés comme de simples réserves foncières, ces espaces ont ensuite été essentiellement considérés comme zone de loisirs pour les citoyens. Aujourd'hui, leur rôle écologique et paysager est reconnu. La question de leur gestion et son coût ont conduit les collectivités à voir dans l'agriculture un moyen «économique» de gestion.

## Trente ans de pratique d'interventions régionales

Depuis 1974, l'Île-de-France est la seule région à avoir une compétence en matière d'espaces verts. Cette compétence particulière lui a été confiée pour qu'elle poursuive l'action du district de la Région parisienne, qui lui-même avait pris en la matière le relais de l'État à partir des années 1960. Ce dernier s'était limité à conforter les massifs domaniaux existants, notamment ceux de Rambouillet et de Fontainebleau.

Les actions du district étaient triple : créer des parcs et jardins au sein des villes ainsi que des grands parcs périurbains, acquérir de nouvelles forêts afin de répondre aux besoins des habitants pour qui la promenade en forêt constituait le premier loisir de fin de semaine, aménager des bases de loisirs régionales sur de vastes sites naturels et les doter d'équipements sportifs. Pour poursuivre cette action, la Région s'est dotée, en 1976, d'une Agence des espaces verts (AEV).

Après le schéma directeur d'aména-

gement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (SDAURIF) de 1976, la préservation de vastes espaces ruraux, en limite de l'agglomération existante ou des urbanisations projetées, dont les villes nouvelles, est devenue un objectif majeur. Le projet régional de Ceinture verte a apporté une réponse à ces préoccupations. Approuvé par le conseil régional en 1983, et toujours actuel, il s'étend entre 10 et 30 km du centre de Paris, c'est-à-dire en zone périurbaine proche. Il vise à maîtriser le front urbain, protéger et étendre le domaine forestier, favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine.

La préservation des espaces boisés s'est traduite par l'ouverture au public de nouveaux bois et forêts, mais aussi par une application réglementaire plus stricte de l'inconstructibilité des espaces boisés. En ce qui concerne la préservation des terres agricoles, des mesures s'imposaient également, surtout dans les secteurs périurbains, où l'urbanisation entraîne leur disparition et une hausse très sensible de leur prix, limitant les possibilités d'acquisition par des agriculteurs. L'AEV s'est donc engagée, par convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), à racheter les terres qui ne trouvaient pas d'exploitant pour les relouer à long terme à des agriculteurs. Les milieux naturels d'intérêt écologique majeur sont également protégés et mis en valeur par l'AEV, qui joue le rôle de conservatoire biologique régional.

## Le plan vert régional, un cadre global pour la politique de la Région

Ces politiques régionales ont été conçues selon une démarche pragmatique en réponse à des situations critiques générées par l'urbanisation. Afin de disposer d'un cadre de cohérence globale, la Région s'est dotée d'un plan vert régional, ni directif ni contraignant, de propositions d'objectifs et d'actions.

Adapté à la morphologie urbaine contrastée de l'espace régional, le plan vert comporte quatre volets :  
- la trame verte d'agglomération

- pour la partie centrale ;
- la ceinture verte à la périphérie de l'agglomération ;
- la couronne rurale extérieure à l'agglomération ;
- les vallées et liaisons vertes, éléments de continuité et de communication écologique traversant les trois territoires précédents.

Le contexte, la nature des espaces à protéger, la structure foncière et les objectifs d'ouverture au public, de protection, d'aménagement et de gestion conduisent à des rythmes d'intervention variables d'un espace à l'autre. Les interventions foncières régionales – périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) – se concentrent dans la ceinture verte, principale zone d'extension de l'urbanisation, pour y protéger les bois, forêts et terres agricoles. Ainsi, après trente ans d'intervention, 56 PRIF couvrent 32 000 ha, dont les quatre cinquièmes en ceinture verte. Dans la couronne rurale se trouvent les milieux naturels d'intérêt écologique.

## Les ENS : une politique départementale

La politique de préservation par préemption des espaces naturels sensibles (ENS) par les départements a été engagée progressivement en Île-de-France. Elle est développée en coordination avec l'AEV, qui peut être délégataire du droit de préemption des départements. Ainsi, la plupart des périmètres régionaux d'intervention sont aussi des zones de préemption départementales au titre des ENS.

## Des conventions entre les communes et la SAFER

Des conventions communes-SAFER de surveillance et d'intervention foncière sont mises en place pour protéger les espaces agricoles et naturels. 170 communes, principalement périurbaines, ont d'ores et déjà passé des conventions avec la SAFER d'Île-de-France.

(1) Le concept d'espaces ouverts, traduction de l'anglais «open spaces», utilisé en France depuis la fin des années 1960, recouvre l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-dire ni bâtis ni imperméabilisés.  
(2) Loi du 22 juillet 1983.

## Périmètres régionaux d'intervention foncière

Les acquisitions sont réalisées au sein de PRIF préalablement décidés par le conseil régional. Elles s'effectuent soit à l'amiable, soit en utilisant le droit de préemption au titre de la loi n° 85-723 du 18 juillet 1985 sur les espaces naturels sensibles, soit dans le cadre de la convention signée en mars 2000 avec la SAFER d'Île-de-France pour la protection des espaces agricoles périurbains, soit par voie d'expropriation.

Au-delà de la protection foncière vis-à-vis de l'urbanisation, ces acquisitions permettent :

- d'ouvrir au public des massifs forestiers ;
- de pérenniser l'agriculture dans les secteurs périurbains, de protéger les milieux d'intérêt écologique remarquable, notamment les bords de rivières – berges, îles, champ d'expansion des crues ;
- de réhabiliter des sites altérés par l'activité humaine ;
- de créer des liaisons et des coulées vertes reliant la ville aux grands espaces naturels ;
- et, de façon transversale, de veiller au maintien de la qualité des paysages.

## Les espaces naturels sensibles des départements

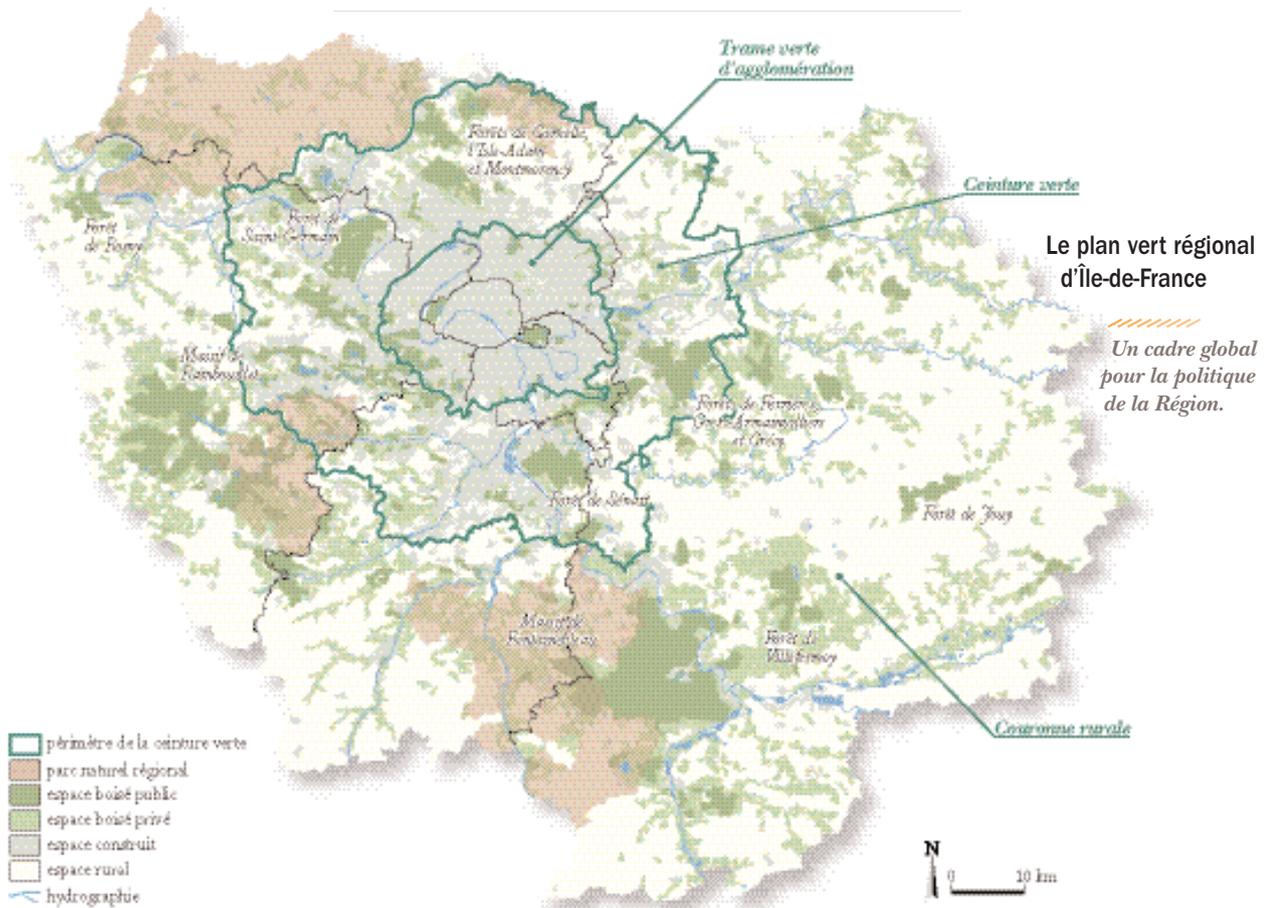
Afin de protéger leurs espaces naturels sensibles, la loi accorde aux départements le droit de définir des zones de préemption ainsi que le droit de percevoir une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement afin d'avoir des ressources financières affectées à cet usage. Par définition, elle s'applique aux milieux les plus remarquables, en particulier les zones humides et les bois. Selon les particularités physiques des départements, on constate ainsi que les zones de préemption d'ENS :

- dans les Yvelines, se concentrent dans les Boucles de Guernes et de Moisson, en raison de la richesse des milieux naturels, et dans le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, où tous les espaces boisés ou agricoles, selon les documents fixant le droit des sols, sont classés en ENS pour des raisons paysagères ;
- dans l'Essonne, elles portent sur les milieux humides des petites vallées et sur les rares bois du nord du département ;
- dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne, elles sont plus dispersées.

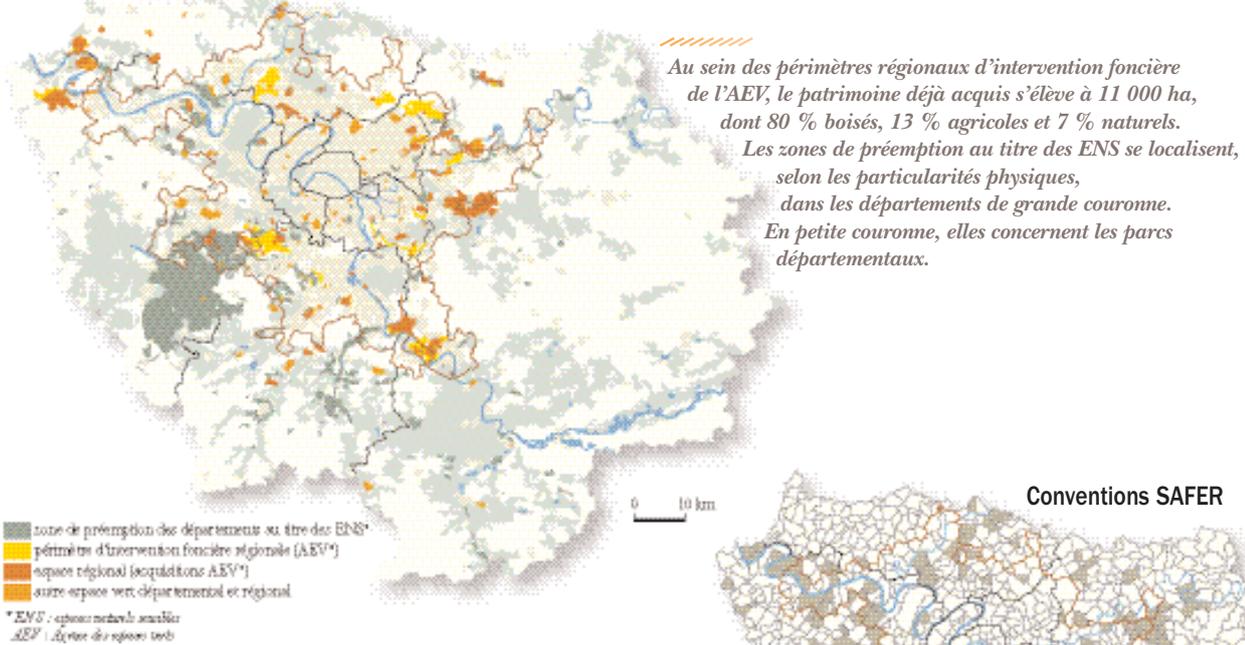
## Les conventions communes-SAFER

Pour protéger leurs espaces agricoles et naturels les communes peuvent passer une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. Quand une vente est susceptible de compromettre la vocation naturelle ou agricole d'un terrain, la commune peut demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption. La SAFER rétrocède ensuite le bien à la commune ou à un candidat répondant aux objectifs poursuivis, après décision du comité technique départemental et l'aval de son conseil d'administration. Un cahier des charges d'une durée de quinze ans est alors établi afin de garantir la vocation agricole ou naturelle du bien.

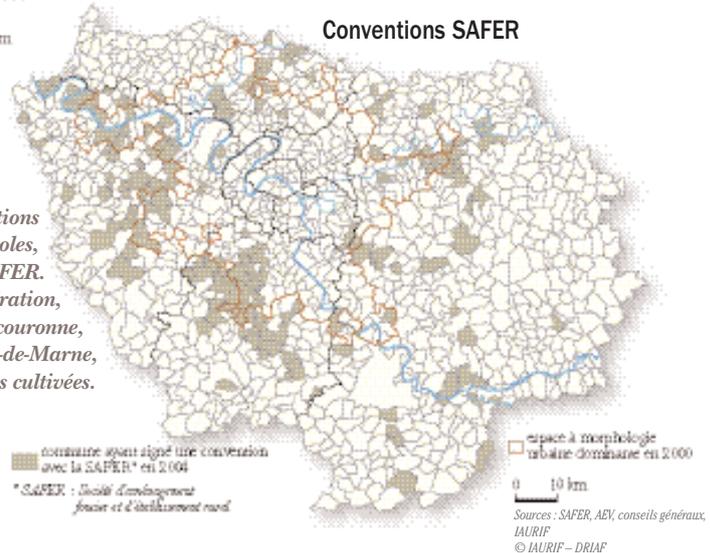
# L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



## Intervention foncière régionale et départementale



Près de 170 communes ont engagé des actions pour la protection des terres agricoles, en signant une convention avec la SAFER. Elles sont principalement situées en limite d'agglomération, dans les départements de grande couronne, mais également en Val-de-Marne, où il reste des terres cultivées.



# PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET PAYS, DES TERRITOIRES DE PROJET POUR LE RURAL

*Quatre parcs naturels régionaux (PNR) existent en Île-de-France. Avec le pays Bassée-Montois, ils représentent des territoires ruraux pionniers du développement durable.*

## Des territoires remarquables à préserver et à faire vivre

Le classement en PNR est destiné aux territoires «à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine». La peur de voir ce patrimoine et ces paysages dénaturés par l'extension urbaine, notamment celle des villes nouvelles qui leur sont contiguës, est donc, à l'origine de ce classement, initié par la Région, en accord avec les autres collectivités locales. Territoires ruraux, habités et vivants, parmi les plus beaux de la région, les PNR ont effectivement conservé une identité forte, dans leurs dimensions physique, biogéographique, culturelle, historique. Ils font l'objet d'un projet global commun, défini dans une charte constitutive et un plan, qui répondent à un double enjeu : protéger et valoriser leur patrimoine tout en assurant un développement qui préserve les lieux. Pour la réalisation des projets prévus dans leur charte, les collectivités partenaires – communes, départements, région et État – sont engagées solidairement, par un contrat librement consenti, pour une durée de dix ans renouvelable.

La structure de «pays», de création plus récente, institue une autre forme de coopération intercommunale pour les territoires ruraux, structurés autour de bassins d'activités cohérents. Les territoires visés s'organisent autour d'un projet commun inscrit dans une charte de développement durable qui doit promouvoir les objectifs conjugués de développement économique et de préservation des ressources naturelles. Ils bénéficient d'un contrat spécifique inséré au sein du volet territorial du contrat de plan État-Région. On peut considérer que la différence avec les PNR tient à une politique de protection moins stricte. Cet outil est adapté à la Bassée-Montois, dans la mesure où il permet notamment la poursuite de l'exploitation des ressources du sous-sol : gisements de granulats et nappe phréatique, nécessaires à l'alimentation de la région. La charte de pays

régle leur exploitation dans un cadre physique global et le respect de l'environnement.

## Les activités agricoles, clef de la préservation des paysages

Avec leurs différences, les PNR représentent des archétypes des paysages ruraux franciliens : grands plateaux céréaliers, petites ou grandes vallées, clairières et forêts remarquables. Les espaces ruraux couvrent près de 90 % de leur territoire avec une nette prédominance des terres cultivées dans le Vexin et le Gâtinais français, une dominante forestière dans la Haute-Vallée de Chevreuse et un équilibre agriculture-forêt dans la vallée de l'Ysieux, partie francilienne du parc Oise-Pays de France.

Dans la mesure où le maintien des paysages dépend de l'activité agricole, les quatre PNR ont fait de la sauvegarde et du développement de l'agriculture un axe fort de leur charte. Différentes actions pilotes y sont développées.

**Le parc de la Haute-Vallée de Chevreuse** veille à l'évolution du foncier et au maintien du paysage des petites vallées caractérisé par les surfaces en herbe. Une superficie de 17 000 ha est inscrite en périmètre de préemption au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles et d'anciennes pâtures ont été acquises pour réaliser une expérience de gestion par pâturage extensif avec des animaux rustiques. Cette expérience s'étend sur des fonds privés par convention avec les propriétaires.

**Le parc du Vexin français** qui possède les plus grandes surfaces agricoles vouées aux grandes cultures, préconise leur diversification par le maintien de l'élevage dans les vallées et une meilleure prise en compte de l'environnement.

**Le parc du Gâtinais français** qui a établi sa renommée sur la qualité des produits agricoles (volailles, menthe, miel, safran, ...), soutient les productions spécifiques : le maraîchage dans les vallées et la plaine de la Bière, la cressiculture dans les vallées de l'Essonne et de l'École, les plantes aromatiques à Milly.

## Une ouverture au tourisme «vert»

Si les PNR répondent à une demande locale de préservation du cadre de vie, ils sont également ouverts aux habitants de l'agglomération parisienne. Ils les accueillent pour leurs loisirs «verts» de fin de semaine ainsi que les visiteurs étrangers qui commencent à sortir de Paris pour découvrir la région.

### La Bassée-Montois

À l'extrémité sud-est de la région, la vallée de la Seine s'élargit. Dominée par les collines du Montois où alternent bois et grandes cultures, s'étend la plaine alluviale de la Bassée, fortement marquée par les carrières. Elle se distingue par des richesses naturelles exceptionnelles en Île-de-France : premier gisement aquifère, première réserve régionale de sables et graviers et zone d'expansion des crues avant l'agglomération parisienne. Elle nécessite plus qu'ailleurs une gestion globale des eaux. La flore et la faune des milieux humides du fond de vallée et des boisements de coteaux témoignent de sa richesse écologique et la classent parmi les 87 zones humides d'importance nationale. Elle accueille une réserve naturelle de 900 hectares.

### La Haute-Vallée de Chevreuse

Le site est celui du plateau de Beauce que découpent des petites vallées verdoyantes aux reliefs accentués. Il est partagé entre les massifs boisés, dont la partie sud-est du massif de Rambouillet, et les terres de grandes cultures. Les eaux de ce secteur, savamment maîtrisées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, s'écoulent à travers un réseau remarquable d'étangs et de rigoles, sites naturels de grand intérêt. Le développement d'un tourisme culturel, fondé sur les thèmes «nature et culture», s'appuie sur les villages comme Dampierre, Chevreuse, les châteaux, les abbayes (Port-Royal, les Vaux de Cernay), les fermes et les moulins. Plus de 250 km de chemins balisés permettent la découverte du parc.

### Le Vexin français

Vaste plateau calcaire couvert de limons voué à la grande culture, il est dominé par le double alignement des buttes d'Arthies, de Rosne et de Marines, le plus souvent boisées. L'érosion a imprimé sur ce plateau des modelés qui en font le charme. Le site écologique exceptionnel des coteaux calcaires de la Roche-Guyon marque la limite sud-ouest du parc, dominant les bois et les landes de la boucle de Moisson. Les peintres, particulièrement les Impressionnistes, ont trouvé une matière picturale dans la diversité de ces paysages et dans les variations de lumière. Le patrimoine monumental est représentatif de toutes les époques. Cinq sites, les plus

Le choix d'un tourisme diffus, fondé sur les thèmes de la nature et de la culture a conduit à la valorisation de monuments et de sites, à l'aménagement d'espaces publics, à la restauration et à la réaffectation de bâtiments et d'éléments de petit patrimoine, à la création de structures d'accueil, notamment des gîtes ruraux, ainsi qu'à l'ouverture de sentiers de découverte.

exceptionnels, sont mis en valeur comme pôles touristiques : le château de Léry à Auvers-sur-Oise présentant le «Voyage au temps des Impressionnistes», le domaine de Villarceaux reliant le Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, le château de la Roche-Guyon, le site archéologique de Genainville, l'allée couverte et le musée archéologique de Guiry-en-Vexin.

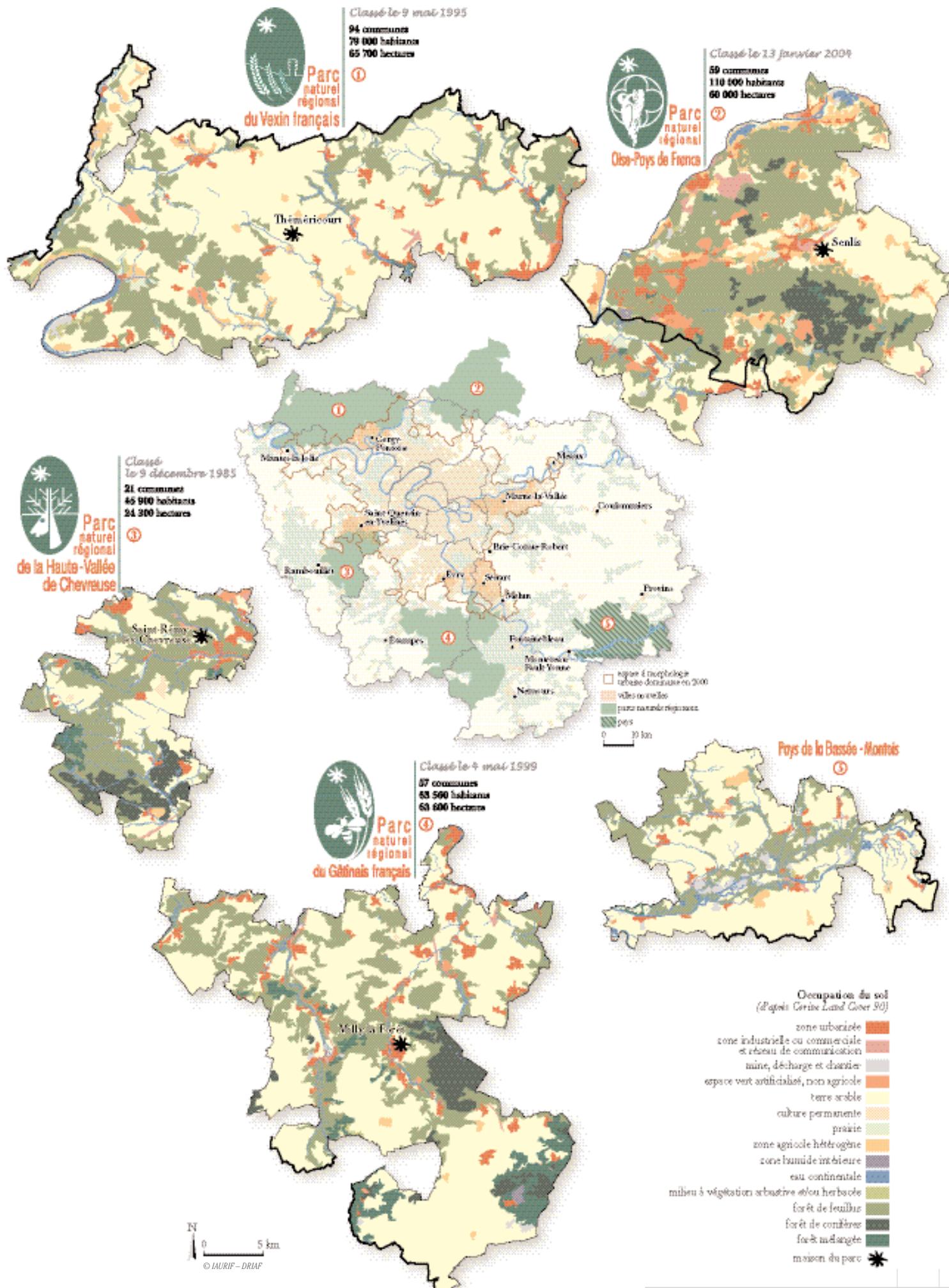
### Le Gâtinais français

Cet ensemble, entre Beauce et Brie, se distingue par des sols pauvres, les gâtines et les affleurements de grès formant des paysages singuliers de boisements, clairières et chaos rocheux. Les petites vallées sèches, affluentes de l'Essonne et de l'École, constituent une autre particularité du site. Les boisements couvrent plus de 30 % du territoire et occupent une situation stratégique entre les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet, très favorables aux grands animaux. Tous les types de milieux naturels d'Île-de-France sont présents, avec des spécificités comme les platières gréseuses. Pour sa richesse biologique, le Gâtinais figure comme «un grand ensemble naturel riche et peu modifié» dans l'inventaire des ZNIEFF. Le grès a suscité un art préhistorique, unique en France. Il confère aussi une unité au cœur des villages. Depuis la venue des écrivains romantiques et des peintres de Barbizon, le Gâtinais est resté une terre d'élection pour les peintres et les sculpteurs.

### Oise-Pays de France

Articulé autour de l'un des plus vastes ensembles forestiers du Bassin parisien, comprenant les forêts de Chantilly, d'Halatte et d'Ermenonville, ce PNR interrégional se situe à la rencontre entre la Picardie et l'Île-de-France. Entre la Plaine de France et les massifs boisés, la vallée de l'Ysieux constitue la partie francilienne, en bordure sud, du parc. Espace de transition et de mixité en raison de l'interpénétration des milieux naturels de fond de vallée, des zones agricoles ou forestières, elle est porteuse de grandes richesses faunistiques et floristiques, renforcées par la présence des zones marécageuses. Sa place historique a laissé une empreinte dans le patrimoine bâti des églises, des abbayes renommées comme celle de Royaumont, et des multiples châteaux avec parcs et jardins.

# PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET PAYS



# ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL : UN ÉQUILIBRE RÉGIONAL RELATIVEMENT STABLE

*La question de l'équilibre spatial entre rural et urbain se pose essentiellement en termes de pression et de consommation d'espaces. Si la forte consommation dans le périurbain contraste avec la relative stabilité du rural, des évolutions plus locales peuvent induire des changements profondément et largement déstabilisants.*

## Une structure régionale relativement inchangée...

Au cours des dernières décennies, les évolutions de l'espace rural francilien semblent n'avoir affecté que de façon limitée la structure spatiale générale de l'Île-de-France.

## Une limite stable

La frontière entre espace rural et urbain s'est peu déplacée. L'Île-de-France reste caractérisée par une densité démographique et une part de communes urbaines qui décroissent depuis le centre de la région jusqu'à ses confins, dans des proportions particulièrement stables : 90 % de la population francilienne s'inscrit dans un disque, centré sur Paris, de 29,8 km de rayon en 1999 (contre déjà 28,8 km en 1982), représentant 23 % de la superficie régionale (contre 22 % en 1982).

## Un poids constant

Le poids de l'espace rural au sein de la région est demeuré relativement stable. Malgré un taux d'évolution cinq fois plus rapide que celui du reste de la région pour la population entre 1982 et 1999 et trois fois plus rapide pour l'emploi, les 839 communes de l'espace à morphologie rurale dominante ne représentent toujours que 9 % de la population francilienne en 1999 (7,4 % en 1982), 6 % de l'emploi francilien (5,3 % en 1982) et 28,2 % des espaces construits (26,3 % en 1982). En outre, la surface agricole utile s'y maintient nettement mieux que dans l'espace périurbain (- 2,4 % contre - 15,7 % entre 1982 et 1999).

## Une armature préservée

Enfin, l'armature de l'espace rural est restée, relativement stable, continuant à se distinguer fortement de celle de l'espace urbain et périurbain par la clarté, mais aussi la régularité de son semis d'établissements humains, depuis la dizaine de petites villes de plus de 10 000 hab. jusqu'aux quelque 400 petits villages. Hérités de la Révolution française, les chefs-lieux de canton conservent une place prépondérante dans cette

armature, du moins pour les 43 cantons majoritairement ruraux (sur 159 cantons de grande couronne) qui rassemblent pas moins de 85 % de la population rurale francilienne. D'abord, 29 (ce chiffre n'a pas baissé depuis 1982) de ces 43 chefs-lieux restent en 1999 la commune la plus peuplée de leur canton : nombre d'entre eux, comme Dammartin-en-Goële, Nemours (77) ou encore Saint-Chéron (91), ont capté les plus importants développements pavillonnaires de leur canton entre 1982 et 1999. Surtout, 37 de ces 43 chefs-lieux (petites villes comme bourgs intermédiaires) demeurent la commune la plus fréquentée de leur canton<sup>(1)</sup>, position souvent confortée par l'affaiblissement de l'offre de services des villages et petits bourgs alentour. D'ailleurs, 36 de ces chefs-lieux de cantons sont desservis par une gare et/ou un échangeur autoroutier situés sur un axe radial majeur qui tend à asseoir leur position de pôle-relais entre l'agglomération centrale et la couronne rurale. À l'échelon supérieur, les chefs-lieux d'arrondissement, souvent d'anciens «centres de services à l'agriculture» au cœur de pays ruraux bien identifiés comme Mantes-la-Jolie pour le Mantois ou Rambouillet (78) pour l'Yveline, conservent également une place importante dans l'armature de l'espace rural, notamment en tant que pôle administratif et commercial. Mais seuls les arrondissements de Meaux, Provins, Fontainebleau (77) et Étampes (91) demeurent majoritairement ruraux.

## Répartition par population des communes de l'espace rural

Catégorie	Population (habitants)	Nb approx. de communes
Pôles urbains du rural		
Petites villes et villes moyennes	plus de 10 000	10
Communes rurales importantes		
Gros bourgs	de 5 000 à 10 000	25
Bourgs intermédiaires	de 2 500 à 5 000	50
Communes rurales		
Petits bourgs	de 1 000 à 2 500	150
Gros villages	de 500 à 1 000	250
Petits villages	moins de 500	350

## ... mais des évolutions locales souvent préoccupantes

Toutefois, des évolutions spatiales plus fines viennent souvent bousculer l'espace rural francilien, «à la marge» par rapport à l'échelle régionale, mais parfois «à la hache» au niveau local. Au gré de la construction d'un échangeur routier surdimensionné, de la mauvaise insertion paysagère d'une zone logistique, de l'abandon d'un verger envahi par la cabanisation, de la construction d'un lotissement ouvert à tous les vents, des communes rurales glissent vers la catégorie intermédiaire des communes périurbaines, trop urbanisées pour demeurer rurales, trop peuplées pour devenir urbaines.

## Impact sur les activités agricoles

Le sens commun considère souvent que le seul effet de cette urbanisation nouvelle est la déstructuration des activités agricoles (diminution des surfaces cultivées, enclavement ou morcellement des entités agricoles, accroissement des pressions foncières). Cet effet existe bien, puisque 59 des 839 communes rurales ont perdu entre 10 et 25 % de leurs espaces agricoles entre 1982 et 1999 (et 14 d'entre elles plus de 25 %). Mais, tant en termes de diminution que de fractionnement des espaces agricoles, cet effet demeure (pour combien de temps encore ?) moins puissant dans le rural que dans le périurbain : pas moins de 650 des 839 communes rurales ont connu une diminution des espaces agricoles inférieure à 5 % tandis que, sur la même période, seules 56 des 210 communes «sous influence prépondérante de l'agglomération centrale» ont connu une évolution aussi modérée.

## Impact sur les noyaux villageois

En fait, dans les communes rurales, un autre effet majeur de l'urbanisation nouvelle doit être souligné : la déstabilisation des noyaux villageois. Les communes rurales de Charny (77), Roinville (91) ou encore le Tremblay-sur-Mauldre (78) ont ainsi connu, en dépit d'une diminution de leurs espaces agricoles inférieure à 5 %, un doublement de leur superficie urbanisée et de leur population entre 1982 et 1999. Sur la même période, pas moins de 257 communes rurales ont vu croître leur superficie urbanisée de plus de 25 %, dont 79 de plus de 50 %.

## Des mutations ambivalentes

Souvent profondes, les mutations qui se cachent derrière ces chiffres d'urbanisation nouvelle sont presque toujours ambivalentes, c'est-à-dire porteuses de craintes autant que d'espoirs. En effet, face au développement de leur commune, les acteurs locaux peuvent :

- craindre l'obligation de construire un collège ou, au contraire, espérer maintenir une école primaire ;
- regretter de ne plus connaître tout le monde dans leur commune ou se réjouir du renouveau de la vie associative ;
- déplorer la marginalisation de la population agricole ou saisir l'opportunité de développer des circuits courts de distribution des productions locales...

(1) Selon l'Inventaire communal de 1998

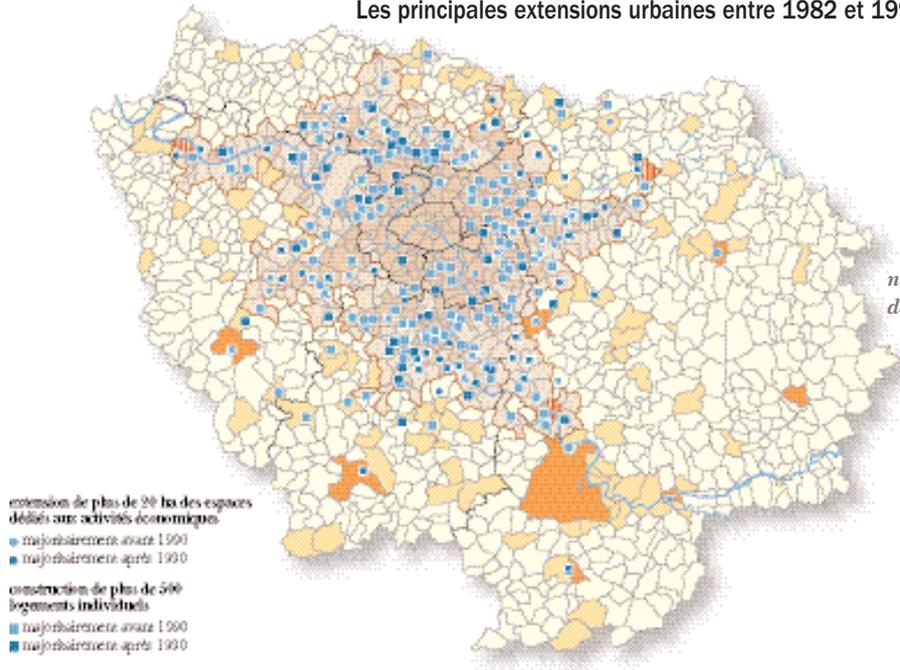
## Un rural francilien diversifié

Si la structure générale de l'espace à morphologie rurale dominante a peu changé à l'échelle régionale, le rural n'est pas pour autant uniforme. Outre les différences structurelles ayant conduit à distinguer les communes rurales, les rurales importantes et les pôles urbains, l'étude de critères statistiques simples met en avant différentes façons de vivre le rural francilien et d'envisager ses évolutions. Trois grands types se répartissent sur deux cercles concentriques autour de l'agglomération. Le rural francilien traditionnel se trouve essentiellement aux franges de l'Île-de-France (750 hab./commune en moyenne, solde migratoire quasiment nul, vieillissement, même si un rajeunissement semble s'opérer, importance de l'habitat individuel et des résidences secondaires). Plus près de l'agglomération centrale, sur un même cercle, deux types se font face : le rural résidentiel de classes moyennes à l'est (800 hab./commune en moyenne, territoire très agricole, croissance démographique importante liée à l'arrivée de jeunes ménages et d'actifs, dont un fort taux d'ouvriers), le rural résidentiel aisé à l'ouest (1 000 hab./commune en moyenne, forte proportion de cadres et de résidences individuelles, territoire très boisé). Les autres types se localisent sous forme de pôles :

- les bourgs ruraux nouvellement attractifs, (± 1000 hab./commune, territoire fortement agricole, très forte croissance de la population) ;
- les pôles ruraux et périurbains, (5 000 hab./commune en moyenne, croissance réduite et vieillissement, nombreux chefs-lieux de cantons) ;
- les pôles d'emploi spécifiques (forte croissance de la population, fort potentiel d'emploi).

# L'INTERACTION URBAIN-RURAL

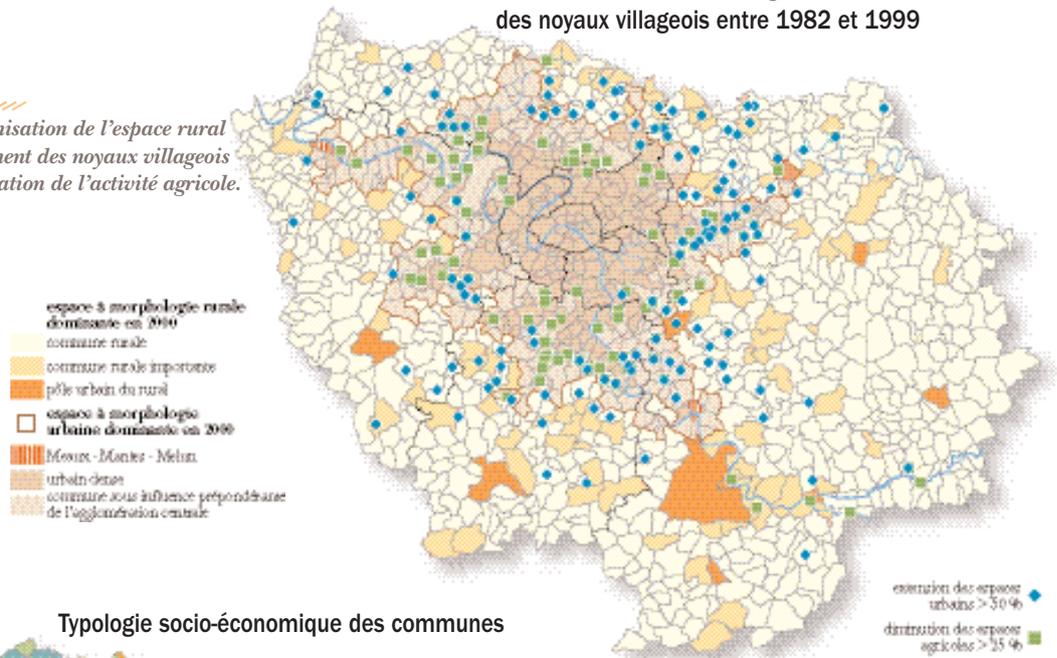
## Les principales extensions urbaines entre 1982 et 1999



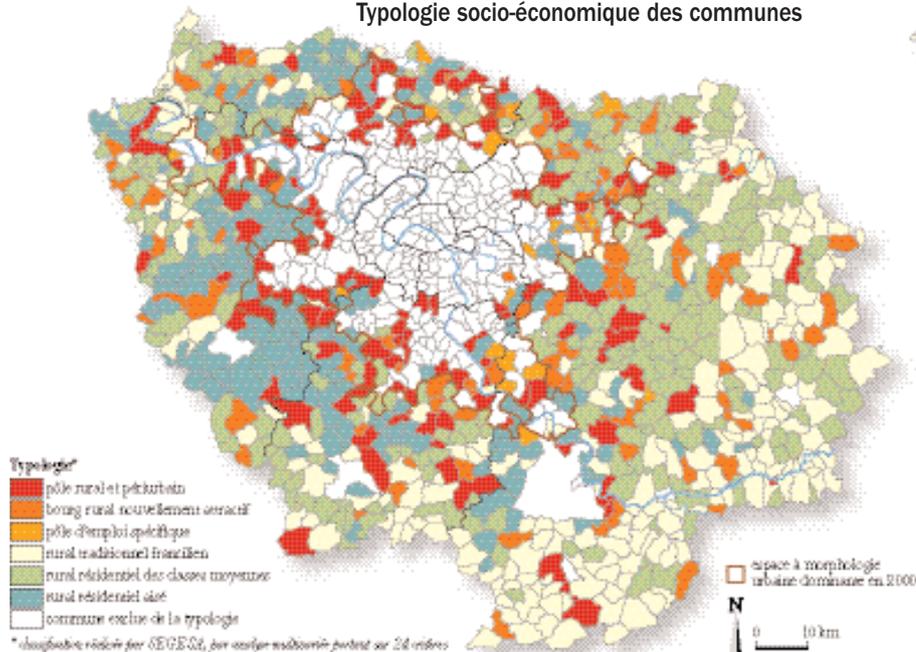
Les principales extensions urbaines n'ont que peu modifié l'armature de l'espace rural francilien.

## Consommation de terres agricoles et déstabilisation des noyaux villageois entre 1982 et 1999

L'urbanisation de l'espace rural affecte souvent le fonctionnement des noyaux villageois autant que l'organisation de l'activité agricole.



## Typologie socio-économique des communes



Sources : Insee, Recensement de la population 1999, IAURIF MOS 1982-1999  
 Étude SEGESA pour la DREIF et la DRIAF 2004,  
 à partir de données des recensement agricoles 1988 et 2000  
 © IAURIF - DRIAF

# ESPACE RURAL ET ESPACE URBAIN : DES RELATIONS EN DEVENIR

*Les relations entre le rural et l'urbain ont beaucoup évolué : autrefois essentiellement fondées sur l'approvisionnement alimentaire, elles ont vu croître la place des aménités et semblent aujourd'hui en quête d'une nouvelle identité.*

## Autrefois, des relations de proximité fondées sur l'approvisionnement alimentaire

À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, l'invention de la charrue lourde (à roue mais sans versoir), puis celle de l'assolement triennal ont attiré une population importante sur les terres fertiles du Bassin parisien, berceau d'un royaume en gestation qui attendra le tournant du millénaire pour choisir définitivement Paris (plutôt que Senlis, Orléans, Reims ou Rouen) comme siège de son administration. Sur fond de croissance urbaine déjà rapide, la capitale doit, pour préserver l'ordre public, garantir son approvisionnement alimentaire.

Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'emprise économique de Paris sur les campagnes environnantes s'exerce dans un rayon de 40 à 50 kilomètres, qui représente une journée à cheval.

Avec la forte croissance urbaine de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui voit la superficie de Paris passer de 275 à 450 ha, cette domination<sup>(1)</sup> s'étend encore et se structure en cercles concentriques<sup>(2)</sup>. Maraîchage, arboriculture et horticulture, dont les productions sont les plus difficiles à conserver et délicates à transporter, occupent un premier anneau. Un second, qui dépasse bientôt les limites actuelles de l'Île-de-France, accueille les cultures céréalières. Au-delà, et jusqu'aux confins du Bassin parisien, dominant l'élevage puis la forêt. La place privilégiée des campagnes franciliennes au cœur du système entraîne une forte valorisation des terres agricoles, accentuée par les exigences singulières (comme la dégustation de figes ou d'artichauts en plein hiver) d'une société urbaine

fascinée par le luxe gastronomique de la Cour royale. La densité des bourgs et des villages (souci d'économiser la terre agricole), comme l'intensité des travaux champêtres (souci de la rentabiliser), sont maintes fois relevées par les récits de voyageurs étrangers en chemin vers la capitale.

## Aujourd'hui, des relations plus distantes, dominées par les loisirs

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution des transports réduit fortement le rôle de l'espace rural francilien dans l'approvisionnement de Paris en denrées alimentaires, mais aussi en matériaux de construction. Les canaux chargés de céréales, de bois et de «pierre de Paris», puis les trains débordants de fruits languedociens ou de légumes bretons, et plus récemment les camions ou les avions, sont autant de «prothèses techniques»<sup>(3)</sup> qui distendent les relations d'interdépendance entre l'agglomération parisienne et son environnement agricole. Ce dernier, toujours prépondérant dans l'occupation du sol francilien, regarde désormais plus vers les coopératives picardes, champenoises ou normandes, vers la commission de Bruxelles ou la bourse de Chicago, que vers le «ventre de Paris».

D'autres prothèses techniques diminuent également le rôle de l'espace rural francilien dans la régulation des ressources (air, eau, sol) et la prévention des risques naturels. Ainsi, la construction de grands barrages-réservoirs en amont de l'Île-de-France reporte en grande partie dans les régions voisines les fonctions de régulation (prévention des inondations – à l'exception des plus fortes crues – autant que de la pénurie d'eau), autrefois assurées, plus près de Paris, par les prairies inondables et les petits réservoirs franciliens.

En outre, la révolution des transports entraîne une croissance urbaine inouïe (multiplication par dix des espaces urbanisés de l'agglomération parisienne depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) qui compromet les échanges faunistiques et floristiques au sein de l'écosystème régional.

D'une part, la ville «s'éloigne de la campagne», ce qui gêne les échanges nécessaires entre milieux urbains et ruraux. D'autre part, du fait de sa position stratégique au carrefour des grandes vallées et des grands plateaux franciliens, la ville «cloisonne la campagne» par son tissu bâti et par ses infrastructures, ce qui menace le rôle de carrefour biogéographique de l'Île-de-France.

À l'inverse, le rôle d'agrément de l'espace rural francilien ne cesse de se renforcer : d'abord comme cadre de villégiature, puis comme cadre de vie, à mesure que les campagnes s'intègrent au fonctionnement quotidien de la métropole. En 1999, 750 des 839 communes de l'espace rural envoient chaque jour plus de 40 % de leur population active travailler dans l'agglomération parisienne.

## Désirs croisés

Mais tandis que le volume de ces migrations «contraintes» et régulières (vers le lieu d'emploi ou d'études) se stabilise pour les habitants de l'espace rural comme pour ceux de l'espace urbain, celui des mouvements «non contraints» explose : à la forte hausse des déplacements liés aux loisirs, révélatrice notamment d'un «désir de campagne» déjà largement étudié<sup>(4)</sup>, répond une hausse encore plus forte de ceux liés aux achats exceptionnels. Ces derniers traduisent sans doute un goût nouveau pour la sortie en ville, révélatrice d'un «désir de ville» que les instruments censés favoriser le «cocooning rural», voire l'autarcie campagnarde (congélateur, home cinéma, internet...), ont aiguisé plus qu'émoussé. Ces désirs croisés, entre des habitants de l'espace urbain et de l'espace rural dont les profils sociaux, professionnels et démographiques ne cessent de converger, semblent traduire une même aspiration à un cadre et à un mode de vie rassemblant les avantages réels et imaginaires de la ville (l'emploi, les services, l'urbanité) et ceux de la campagne (la beauté des paysages, la solidarité, la convivialité et la tranquillité)<sup>(5)</sup>.

Explication économique, peut-être : le renchérissement tendanciel du coût du logement par rapport à celui de la mobilité incite tous les Franciliens à «maximiser l'utilité de leur choix résidentiel» (en clair à en avoir pour leur argent) en mobilisant, par des déplacements accrus, une part croissante des ressources offertes par l'ensemble du territoire métropolitain.

Explication sociétale, sans doute : la volonté contemporaine d'échapper à une identité sociale, professionnelle et résidentielle unique<sup>(6)</sup> pousse de plus en plus de Franciliens à ne plus vouloir choisir définitivement leur camp entre une ville réputée invivable et une campagne rêvée bucolique, ou entre une ville civilisée et une campagne arriérée. Rat des villes et rat des champs ne seraient plus les figures caricaturales de la fable...

## Demain, de nouvelles relations ?

Cette aspiration à une double appartenance trouve un écho grandissant dans des initiatives institutionnelles foisonnantes. En effet, conscientes du coût économique, social et environnemental des «prothèses techniques» évoquées précédemment (grands barrages, stations d'épuration géantes), mais aussi de l'incapacité de ces prothèses de faire face à des crises majeures (crue exceptionnelle, pénurie alimentaire grave), des collectivités locales, des organisations professionnelles ou encore des associations cherchent, souvent conjointement, à recréer des relations proches et fécondes entre ville et campagne en Île-de-France.

Les différentes fonctions<sup>(7)</sup> de l'espace rural francilien sont ainsi mieux reconnues :

- fonction productive : matériaux, agriculture, forêt (développement de circuits courts : cueillette... ou de filières de qualité, promotion du bois-énergie...);
- fonction de «nature» : préservation de la biodiversité (reconnaissance des corridors biologiques périurbains et urbains, comme le cours de la Bièvre ou les haies agricoles); prévention des risques naturels et technologiques (préservation des champs d'expansion des crues); régulation des ressources naturelles (redécouverte du rôle des forêts périurbaines dans la régulation du climat urbain);
- et bien sûr, toujours, fonction résidentielle et de loisirs.



Vigne à Paris (75).

A. Tassinier / L'année

(1) F. BRAUDEL, *parle de «dictature matérielle».*

(2) *Semblables à ceux théorisés plus tard par l'économiste allemand Von Thünen.*

(3) A. MAGNAGHI, *Le projet local, Sprimont (Belgique), Mardaga, 2003.*

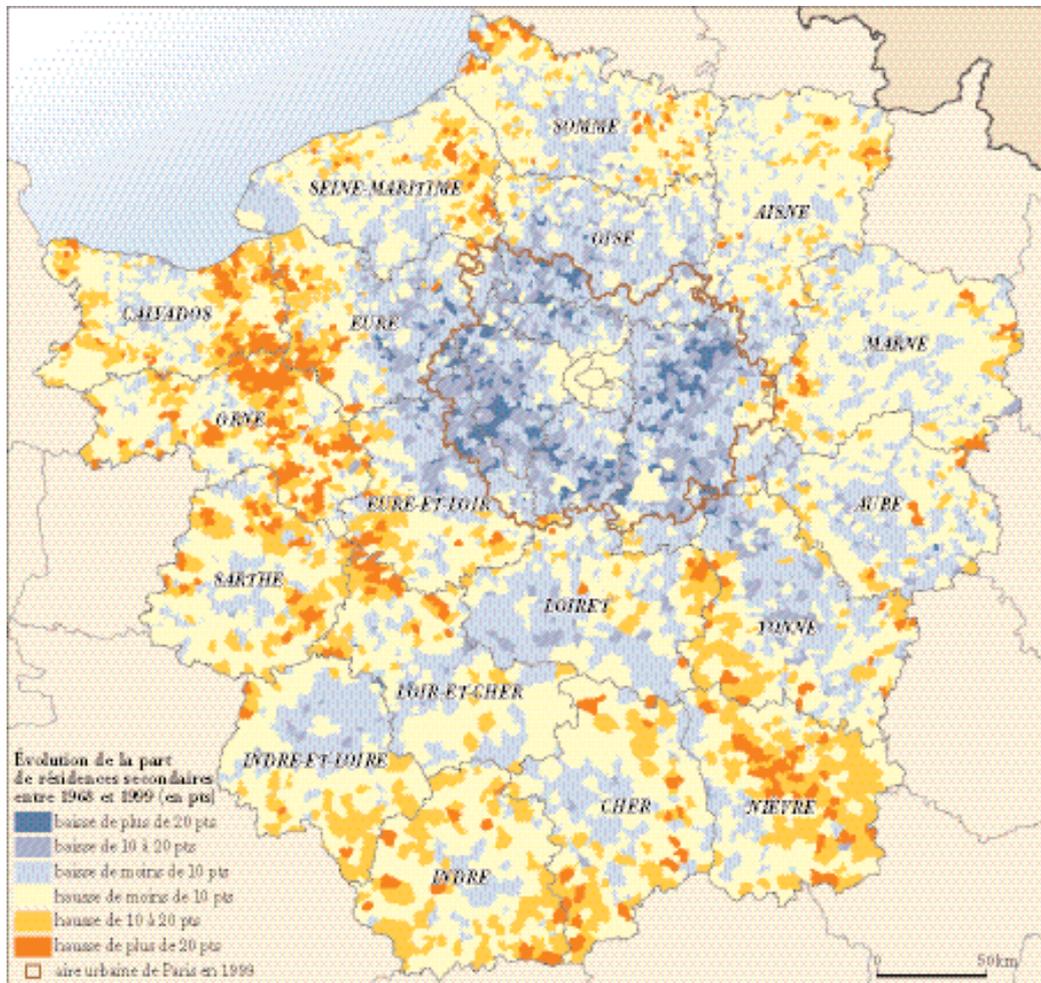
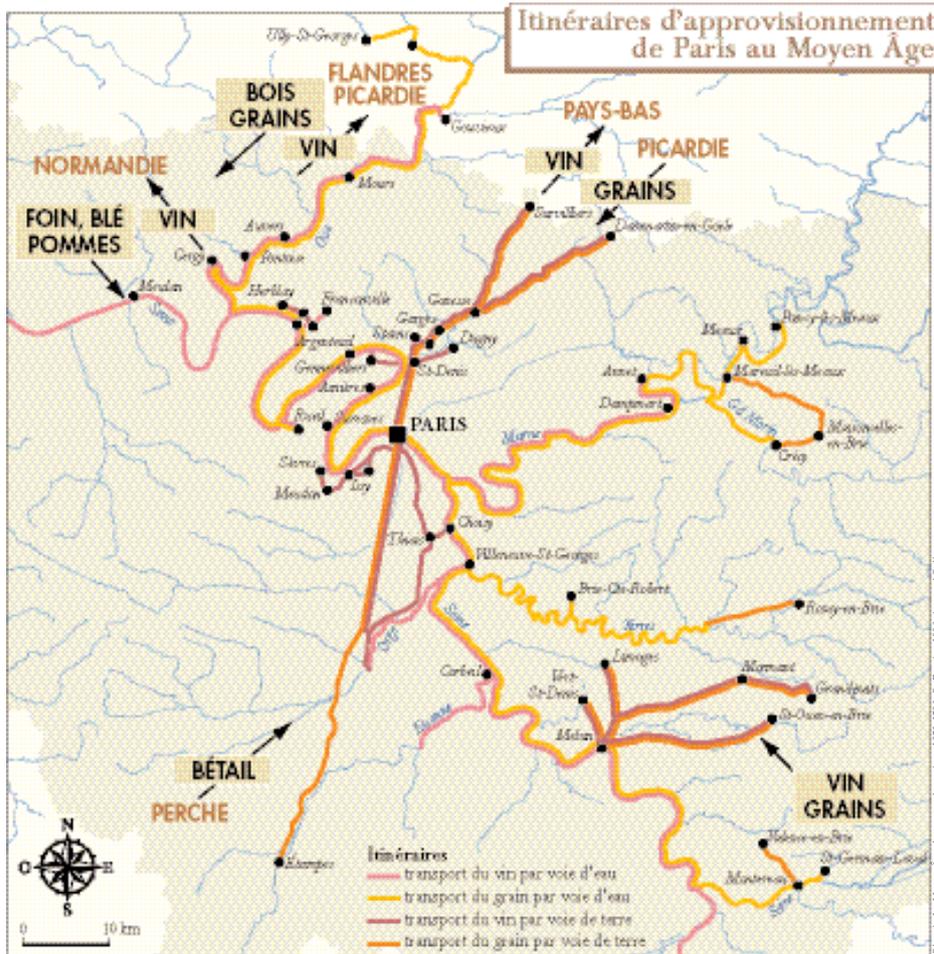
(4) Voir notamment J.-D. URBAIN, *paradis verts : désirs de campagne et passions résidentielles, Paris, Payot, 2002.*

(5) Ph. DONADIEU, «Campagnes et natures urbaines», in *La ville et l'urbain : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 2000.*

(6) M. MAFFESOLI, *Du nomadisme, vagabondages initiatiques, Paris, le Livre de Poche, Biblio-Essais, 1997.*

(7) Ph. FERRIER-CORNET, *Repenser les campagnes, Éd de l'Aube, 2002.*

## DES RELATIONS HISTORIQUES





# *L'activité agricole : productions et territoires*



A. Chabonat / Inraif

# CHIFFRES CLÉS

## L'agriculture en 2000

	Espace à morphologie rurale dominante						Espace à morphologie urbaine dominante						Seine-et-Marne		Yvelines		Essonne		Val-d'Oise		Petite Couronne		Île-de-France		France	
	Communes rurales		Communes rurales importantes		Pôles urbains du rural		Périurbain*		Urbain dense**																	
<b>Exploitations</b>																										
Nombre d'exploitations	4 433		753		72		860		420		3 242		1 271		1 109		725		191		6 538		663 807			
Nbre d'exploitations professionnelles	3 411		531		58		595		253		2 515		845		808		554		126		4 848		393 276			
Surface agricole utile (ha)	454 392		67 697		6 522		46 718		7 916		342 630		91 045		87 819		59 609		2 143		583 246		27 856 313			
<b>Taille des exploitations</b>																										
	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S
de moins de 5 ha	591	980	153	173	23	27	275	347	287	248	472	657	285	483	268	334	149	211	155	90	1 329	1 775	193 358	361 844		
de 5 à moins de 50 ha	842	20 625	181	4 100	11	279	284	5 275	96	1 833	541	13 323	374	7 904	255	5 929	217	4 531	27	422	1 414	32 109	269 559	6 130 138		
de 50 à moins de 100 ha	914	69 011	112	8 299	8	598	113	8 373	18	1 324	657	49 863	211	15 623	190	14 179	103	7 699	4	241	1 165	87 605	122 143	8 661 980		
de 100 ha à moins de 200 ha	1 534	218 114	220	31 069	21	3 216	138	19 268	10	1 415	1 121	159 634	318	44 943	303	43 062	180	25 323	1	119	1 923	273 081	64 298	8 655 374		
de plus de 200 ha	552	145 661	87	24 056	9	2 402	50	13 455	9	3 095	451	119 151	83	22 091	93	24 314	76	21 843	4	1 270	707	188 669	14 449	4 046 977		
<b>Cultures</b>																										
	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S
Blé tendre	3 636	202 043	543	29 019	44	2 795	456	19 589	81	2 771	2 630	149 598	854	40 503	790	39 880	470	25 436	16	801	4 760	256 218	263 770	4 896 507		
Orge et escourgeon	2 572	47 726	383	7 683	32	664	263	3 761	38	515	1 923	36 379	553	8 427	552	11 840	251	3 603	9	101	3 288	60 350	171 362	1 521 928		
Mais grain	1 900	30 562	256	4 139	13	213	322	5 415	67	1 391	1 497	25 461	461	6 627	232	3 587	357	5 902	11	144	2 558	41 721	142 701	1 753 866		
<b>Total Céréales</b>	<b>3 749</b>	<b>283 725</b>	<b>575</b>	<b>41 758</b>	<b>46</b>	<b>3 764</b>	<b>504</b>	<b>28 956</b>	<b>112</b>	<b>4 763</b>	<b>2 716</b>	<b>213 361</b>	<b>900</b>	<b>56 490</b>	<b>830</b>	<b>56 873</b>	<b>521</b>	<b>35 190</b>	<b>19</b>	<b>1 051</b>	<b>4 986</b>	<b>362 965</b>	<b>363 451</b>	<b>9 027 086</b>		
Colza	2 283	40 826	322	5 847	31	657	227	4 582	27	394	1 555	26 303	582	12 012	563	11 086	184	2 767	6	139	2 890	52 307	74 301	1 176 097		
Oléagineux	2 412	44 766	347	6 379	32	698	231	4 667	27	397	1 671	29 792	593	12 421	588	11 619	191	2 936	6	139	3 049	56 907	118 688	1 993 211		
Betteraves industrielles	1 643	32 580	236	5 524	28	745	108	2 672	11	468	1 439	29 684	39	891	265	4 432	280	6 716	3	265	2 026	41 988	31 800	409 061		
<b>Total cultures industrielles</b>	<b>1 716</b>	<b>35 509</b>	<b>251</b>	<b>6 239</b>	<b>28</b>	<b>745</b>	<b>114</b>	<b>2 702</b>	<b>13</b>	<b>480</b>	<b>1 490</b>	<b>32 159</b>	<b>62</b>	<b>1 205</b>	<b>286</b>	<b>5 208</b>	<b>281</b>	<b>6 838</b>	<b>3</b>	<b>265</b>	<b>2 122</b>	<b>45 675</b>	<b>48 110</b>	<b>574 304</b>		
Pois protéagineux	2 096	30 535	248	3 760	29	520	179	2 371	19	170	1 533	23 055	402	4 948	371	4 816	263	4 498	2	38	2 571	37 355	42 192	424 224		
<b>Total protéagineux et légumes secs</b>	<b>2 317</b>	<b>35 929</b>	<b>260</b>	<b>4 205</b>	<b>30</b>	<b>525</b>	<b>189</b>	<b>2 509</b>	<b>22</b>	<b>237</b>	<b>1 759</b>	<b>28 946</b>	<b>406</b>	<b>4 989</b>	<b>375</b>	<b>4 826</b>	<b>276</b>	<b>4 605</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>2 818</b>	<b>43 404</b>	<b>48 667</b>	<b>475 387</b>		
Fourrage	532	4 963	76	1 049	5	99	60	382	11	131	419	4 092	112	1 025	72	705	77	779	4	24	684	6 625	245 536	4 684 463		
Surface toujours en herbe	1 299	12 127	209	2 138	14	286	178	1 611	35	195	885	7 522	490	5 090	124	1 238	229	2 456	7	53	1 735	16 359	410 318	8 316 070		
Pommes de terre	339	2 621	67	391	4	18	138	291	51	182	254	2 266	116	325	116	457	100	368	13	87	599	3 503	30 501	157 819		
Légumes en maraichage	163	991	44	1 02	3	2	141	660	71	244	124	861	94	361	110	418	66	185	28	174	422	1 999	18 064	33 305		
<b>Total légumes</b>	<b>321</b>	<b>3 703</b>	<b>79</b>	<b>553</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>220</b>	<b>1 115</b>	<b>95</b>	<b>394</b>	<b>245</b>	<b>3 177</b>	<b>169</b>	<b>1 112</b>	<b>159</b>	<b>708</b>	<b>118</b>	<b>591</b>	<b>29</b>	<b>190</b>	<b>720</b>	<b>5 778</b>	<b>44 385</b>	<b>247 773</b>		
Fleurs et plantes ornementales	124	199	35	60	9	15	113	95	141	109	104	186	68	60	78	90	72	53	100	88	422	477	9 296	8 915		
Vergers 6 espèces	71	471	24	136	5	12	80	352	47	236	49	205	71	305	28	52	75	635	4	10	227	1 207	28 166	145 033		
<b>Total cultures permanentes</b>	<b>169</b>	<b>1 264</b>	<b>40</b>	<b>236</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>121</b>	<b>638</b>	<b>68</b>	<b>297</b>	<b>117</b>	<b>675</b>	<b>113</b>	<b>703</b>	<b>60</b>	<b>234</b>	<b>101</b>	<b>775</b>	<b>15</b>	<b>69</b>	<b>406</b>	<b>2 456</b>	<b>59 081</b>	<b>233 702</b>		
Jachères	3 047	29 453	479	4 679	36	334	401	3 739	100	722	2 199	20 338	749	7 605	645	5 844	449	5 004	21	137	4 063	38 928	211 590	1 226 698		
Jardins et vergers familiaux	752	107	84	11	14	4	102	13	42	7	570	90	166	19	165	18	82	14	11	1	994	142	262 499	23 676		
<b>Cheptel</b>																										
	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N	E	N
Bovins	450	25 810	67	4 269	6	426	53	2 479	18	652	329	19 982	144	6 270	33	2 369	83	4 867	5	148	594	33 636	282 009	20 258 924		
Ovins caprins	301	10 744	59	2 055	5	697	32	2 507	10	185	217	7 235	115	5 393	31	1 130	41	2 414	3	16	407	16 188	122 951	10 618 178		
Porcins	42	9 415	3	16	3	33	9	228	3	2041	28	7 996	18	582	3	7	9	3 143	2	5	60	11 733	59 549	14 869 720		
Equins	414	5 051	79	1 289	5	71	69	1 166	11	96	267	3 364	201	2 604	59	885	50	818	1	2	578	7 673	80 953	448 610		
Volaille	741	1 185 348	100	206 423	11	61 326	92	122 360	32	275 128	595	815 358	191	249 121	117	201 528	69	329 984	4	254 594	9 76	1 850 585	260 005	289 488 457		
<b>Actifs sur l'exploitation (nb d'actifs)</b>																										
Exploitants et coexploitants	5 307		908		86		1 002		480		3 800		1 450		1 340		969		224		7 783		763 953			
Conjoints non coexploitants	1 320		234		12		287		143		1 041		393		328		172		62		1 996		247 965			
Autres actifs familiaux	526		77		10		131		64		402		201		97		88		20		808		143 055			
Population active familiale	7 153		1 219		108		1 420		687		5 243		2 044		1 765		1 229		306		10 587		1 154 973			
Salariés permanents	2 520		521		93		779		789		1 842		937		657		677		589		4 702		164 237			
<b>Total actifs permanents</b>	<b>9 673</b>		<b>1 740</b>		<b>201</b>		<b>2 199</b>		<b>1 476</b>		<b>7 085</b>		<b>2 981</b>		<b>2 422</b>		<b>1 906</b>		<b>895</b>		<b>15 289</b>		<b>1 319 210</b>			
Salariés saisonniers	3 043		1 112		82		703		758		2 699		898		953		488		660		5 698		1 075 929			
<b>Quantité de travail fourni (UTA)</b>																										
Population familiale	4 965		823		83		977		466		3 641		1 303		1 236		907		227		7 314		718 082			
Salariés permanents	2 227		475		88		702		702		1 605		845		610		607		525		4 192		237 558			
Salariés saisonniers, ETA et CUMA	624		188		10		215		158		508		253		169		129		136		1 195		101 743			
<b>UTA totales</b>	<b>7 815</b>		<b>1 486</b>		<b>181</b>		<b>1 893</b>		<b>1 325</b>		<b>5 754</b>		<b>2 401</b>		<b>2 015</b>		<b>1 643</b>		<b>888</b>		<b>12 701</b>		<b>957 383</b>			
<b>Statut juridique (€)</b>																										
Exploitations individuelles	2 944		529		46		654		297		2 114		972		828		441		115		4 470		537 559			
Sociétés	1 371		189		19		157		43		1 037		227		235		256		24		1 779		114 731			
Autres statuts	118		35		7		49		80		91		72		46		28		52		289		11 517			
<b>Faire-valoir (€)</b>																										
Faire-valoir direct	119 635		17 553		2 294		12 275		2 457		85 235		26 961		25 600		15 765		652		154 213		10 110 034			
Fermeage	334 499		50 120		4 229		34 174		5 385		257 099		63 894		62 219		43 720		1 474		428 406		17 457 154			
Autres modes de faire-valoir	258		25		0		270		74		296		190		0		124		17		627		289 125			

Source : agricole, recensement agricole 2000

\* périurbain : communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

\*\* urbain dense, y compris Meaux, Mantes, Melun

E : nombre d'exploitations S : superficie (ha) N : nombre d'animaux



# DES TERRES, DES HOMMES, DES PRODUCTIONS

## 1 • Regards sur les espaces agricoles franciliens

*Les grands plateaux céréaliers sont l'image emblématique des paysages agricoles franciliens. Cependant, les autres activités agricoles – maraîchage, arboriculture et élevage –, la présence de boisements ou d'urbanisation engendrent une diversité d'ambiances. Ces paysages ont évolué dans le temps et peuvent être remodelés en fonction des exigences du marché, de nouvelles préoccupations – environnementales, paysagères... – et des attentes de la population.*

*Au-delà de cette approche visuelle, des critères statistiques simples permettent de dessiner à grands traits les différents types d'agriculture observés en Île-de-France.*

## 2 • Les exploitations agricoles

*Avec une superficie agricole régionale plutôt stable et un nombre de fermes qui ne cesse de diminuer, les exploitations agricoles franciliennes ont connu une rapide mutation. Leur taille s'est agrandie, leur système de production s'est simplifié, leur statut juridique évolue et leur matériel devient de plus en plus performant.*

## 3 • La population agricole

*Population et emploi agricole ne cessent de diminuer et la main-d'œuvre saisonnière ne compense pas les départs de salariés permanents.*

*La pénibilité du travail, la précarité liée à l'emploi agricole découragent les salariés et freinent l'installation de jeunes agriculteurs. Pourtant, les exploitants agricoles sont de mieux en mieux formés et globalement plus jeunes.*

## 4 • Les productions

*Derrière l'hégémonie des grandes cultures, de nombreuses productions sont présentes en Île-de-France, certaines traditionnellement ancrées sur le territoire, comme l'horticulture, le maraîchage, l'élevage ou encore la cressiculture, même si elles ne représentent, pour certaines, plus que quelques dizaines d'hectares. Au sein même des grandes cultures, les politiques agricoles, les maladies des plantes comme des animaux et les aléas climatiques conduisent à modifier les assolements.*



# LES PAYSAGES AGRICOLES : DES VISAGES CHANGEANTS MODELÉS PAR L'HOMME

Fiche 1

*Si l'Île-de-France a toujours été une grande région céréalière, les paysages agricoles franciliens ont cependant connu de nombreuses transformations sous l'influence des activités humaines.*

## La mise en place de la trame rurale

Très boisé à l'origine, le territoire francilien a connu plusieurs vagues de défrichements, depuis les premières ouvertures du Néolithique et les très nombreuses éclaircies de la période gallo-romaine jusqu'aux grands défrichements du Moyen Âge. Les grands domaines royaux, les abbayes et les villages s'implantent alors au milieu de clairières. Les riches terres de plateaux, qui s'étendent sur de grandes surfaces planes, connaissent ainsi, très tôt, une forte concentration foncière ecclésiastique ou laïque avec la proximité de la cour et de la capitale et, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la constitution de grandes exploitations fermières, le plus souvent dissociées du parcellaire de propriété. Les terroirs, majoritairement dévolus aux céréales, y sont découpés en de vastes pièces de terre, tirant sur le carré ou le trapèze. Cette structure agraire, dite «openfield-mosaïque», marque son originalité par rapport au reste du Bassin parisien, où dominaient les champs lanierés avant les grandes opérations contemporaines de remembrement. Elle est le résultat d'un regroupement culturel privé entamé dès les années 1700 par les fermiers locaux afin de répondre aux exigences techniques et commerciales de la grande culture.

Sur les sols pentus et/ou de valeur agronomique plus faible, des activités d'élevage se développent. Sur les versants ensoleillés s'implantent également vergers et vignes. Des hauteurs de Montmorency et de Cormeilles, des versants de la Seine jusqu'au confluent de l'Oise et à la bordure nord des collines de Marly, la vigne a ceinturé Paris jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces «vignoirs», complétés par des cultures maraîchères et fruitières ainsi que des prés arborés le long des rivières, sont le fait de petites exploitations familiales villageoises, toujours plus réduites lors des partages successoraux, d'où un parcellaire original fait de champs allongés dans le sens de la pente, certains n'atteignant pas les 50 m<sup>2</sup>. Les forêts demeurent sur les sols qui ne permettent pas la mise en cul-

ture, qu'ils soient sableux, hydro-morphes ou avec une faible épaisseur de limon.

L'État a également participé à l'aménagement du territoire (ouvrages d'art, tracés de routes et d'alignements, réseaux de rigoles, entretien des berges), tout comme les grands propriétaires à travers leurs domaines, traditionnellement composés du château, d'un parc servant de réserve de chasse et des espaces agricoles alentour. Les plateaux, notamment au nord et à l'est, sont ainsi le siège de grandes propriétés, telles Jossigny, Guermantes ou Vaux-le-Vicomte, à l'égal des vallées du Sud et de l'Ouest parisien qui deviennent, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, des lieux de villégiature prisés par la noblesse et la bourgeoisie. Ils y jouissent d'une belle vue, utilisent l'eau des sources pour les canaux et les bassins de leur parc et s'adonnent à l'agromanie, particulièrement en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La trame rurale qui oppose plateaux et vallées, petite et grande culture, est, par conséquent, très tôt mise en place. L'urbanisation à venir s'appuiera globalement sur cette trame existante, même si des bouleversements vont changer la donne.

## XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle : industrialisation et urbanisation

### L'essor du ferroviaire au XIX<sup>e</sup> siècle

Des changements majeurs interviennent au XIX<sup>e</sup> siècle à travers l'influence croissante de la capitale, les progrès techniques qui s'amorcent, l'essor du réseau ferroviaire. Avec la possibilité d'un approvisionnement de la capitale en produits frais par le train, la couronne vivrière de Paris (maraîchage, vergers, élevage...) perd son utilité et se disloque peu à peu. La vigne, concurrencée par les vins du midi et fortement touchée par des maladies, est, petit à petit, abandonnée et remplacée par des vergers, le plus souvent des pommiers. Ces changements poussent à une spécialisation des territoires : grandes cultures sur les plateaux et activités diversifiées dans les vallées.

### L'urbanisation des campagnes franciliennes

La première poussée de l'urbanisation dite «en doigts de gants» avec son cortège de lotissements de pavillons à jardins s'est faite dans les vallées et le long des axes de communication. Les premiers lotissements taillent dans les bois comme à Romainville (1848), à Villemomble (1851), à Bois Colombes (1851), si bien que le canevas du réseau des rues suit étroitement celui des allées forestières. Ils s'implantent ensuite dans les parcs des propriétés de plaisance, sur les coteaux, pour jouir de vues lointaines, notamment à Juvisy, Villeneuve-le-Roi ou Vitry dont les 50 ha du parc sont découpés en 1 260 lots vers 1903.

En ce qui concerne l'espace agricole, la première zone industrielle française s'implante dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la célèbre plaine maraîchère des Vertus (93), détruisant ainsi un symbole fort de la ceinture vivrière francilienne. Il s'agit d'usines monumentales installées par l'État : manufacture d'allumettes à Aubervilliers (1867) poudrière de Sevran (1873), usines chimiques... Après la seconde guerre mondiale, les villes nouvelles s'implantent sur les plateaux, entre les extensions linéaires en doigts de gants. Ces aménagements se font au détriment des terres fertiles des grands plateaux de la région. La majorité des grands ensembles – Sarcelles, les Ulis, Massy... – et des zones d'urbanisation prioritaire (ZUP) – Montfermeil... – suivent la même logique. La quasi-totalité de l'Île-de-France est aujourd'hui touchée par l'explosion urbaine avec des risques marqués de déstructuration des paysages tant par les formes urbaines générées que par leur impact sur les espaces agricoles : déstabilisation, consommation d'espace... Alors que le bâti rural traditionnel, conçu dans une logique fonctionnelle et sociale s'intégrait au paysage par sa forme, par le choix des matériaux et par le lieu d'implantation, le développement des zones pavillonnaires ou industrielles autour des villages et des petites ou moyennes villesrompt cette harmonie. Les changements rapides conduisent à l'abandon de parcelles, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les exploitations agricoles peinent à résister à l'avancée de l'urbanisation. La spéculation foncière et les problèmes liés à la proximité urbaine (vols, problèmes de circulation...) entraînent la délocalisation, totale ou partielle, voire la

disparition de nombreuses exploitations.

### Après la seconde guerre mondiale : intensification et uniformisation

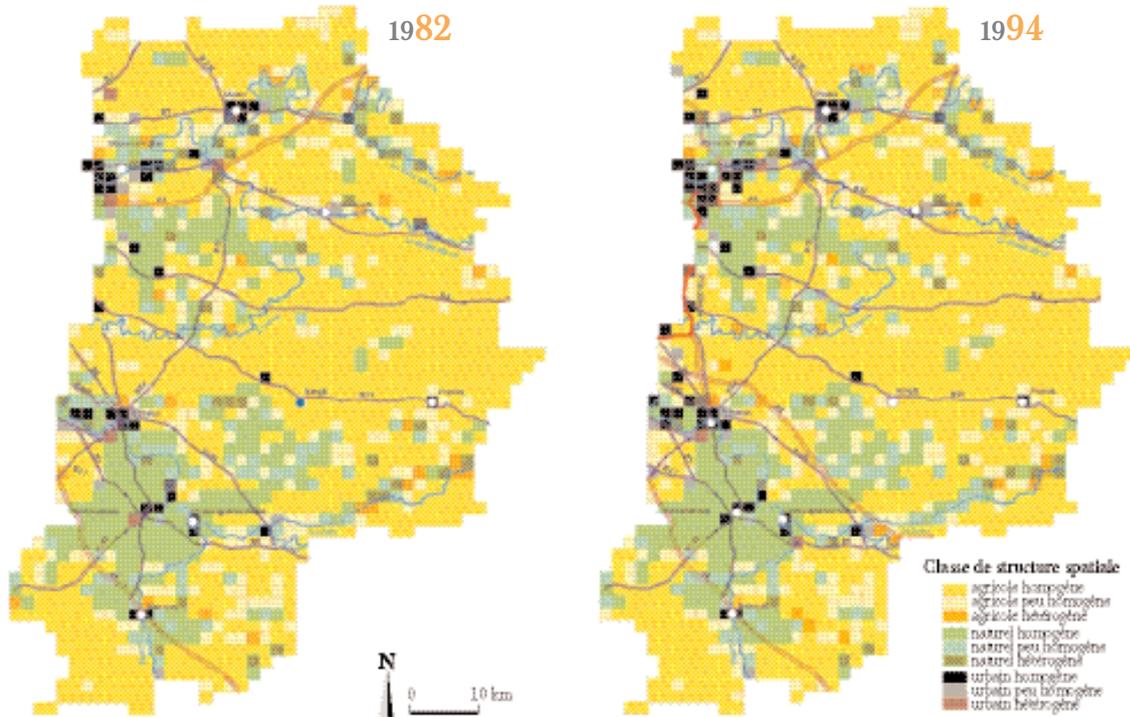
Les politiques agricoles, de la PAC aux accords internationaux (GATT, OMC...), les progrès techniques (irrigation, emploi de phytosanitaires et d'hybrides, augmentation de la puissance des tracteurs...) qui permettent de s'affranchir des contraintes naturelles, l'évolution des modes de production vers l'intensification et la productivité maximale ont des implications paysagères fortes. On assiste à une uniformisation et une simplification des paysages agricoles franciliens : agrandissement des parcelles, disparition des éléments structurants (haies, arbres isolés, mares, fossés...).

Les mutations agricoles et urbaines engendrent ainsi une spécialisation toujours plus marquée des territoires : les plateaux deviennent le domaine exclusif d'un paysage ouvert à larges mailles, alors que les vallées restent plus diversifiées. L'élevage et les cultures spécialisées sont en net recul, à tel point qu'on oublie souvent que la Brie laitière était une grande région d'élevage ou que Bobigny était encore, au début du XX<sup>e</sup> siècle, une plaine maraîchère... Pour répondre aux progrès techniques, des bâtiments agricoles de type industriel, plus adaptés à la taille des nouveaux engins agricoles, émergent, souvent construits en dehors des villages ou à côté des exploitations quand celles-ci se trouvent au milieu de parcelles agricoles. Ces nouveaux bâtiments fonctionnels, qui participent à la mutation des paysages ruraux, traduisent cependant la modernité des exploitants franciliens soucieux de maintenir une agriculture hautement productive.

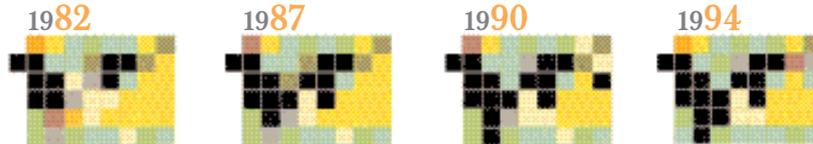
Dans un contexte législatif favorable à la prise en compte de l'environnement, du paysage, des territoires et face à une demande sociale croissante sur ces thèmes, des réflexions entre acteurs (agriculteurs, collectivités...) s'amorcent sur le choix des paysages de demain (chartes paysagères...) et les moyens de les mettre en œuvre : maîtrise de l'urbanisation et de la déstructuration des espaces, préservation ou développement des activités agricoles... (chartes des parcs naturels régionaux, programmes agriurbains, zones agricoles protégées...).

# ÉVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES

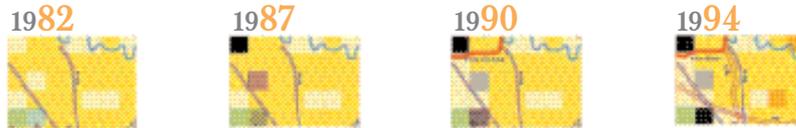
Évolution de la structure spatiale de l'occupation du sol en Seine-et-Marne



Marne-la-Vallée



Zone agricole au nord de Melun

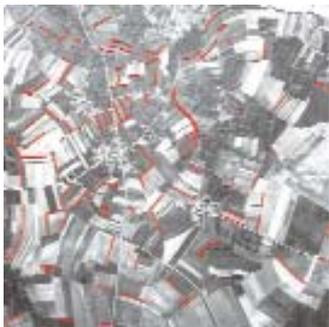


(structure spatiale de l'occupation du sol et du paysage issue des données MOS, méthodologie Ter-Uti)

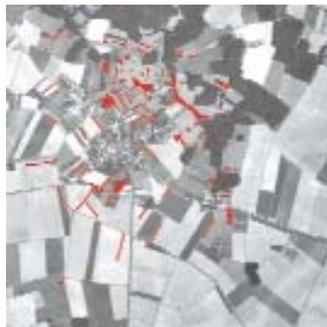
*Les espaces agricoles s'hétérogénéisent ou disparaissent au profit des espaces urbanisés qui se densifient.*

Évolution des paysages sur la commune de Bellot, Seine-et-Marne

1951



1976



1999



*L'évolution des modes de production a entraîné l'agrandissement des parcelles (ici par remembrement) et la disparition des haies dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*

Source : IAURIF  
© IAURIF - DRIAF

# DES PLATEAUX CÉRÉALIERS AUX HORIZONS LOINTAINS ENTRECROUSÉS D'ESPACES PLUS INTIMES ET ANIMÉS

*Les paysages agricoles franciliens évoquent avant tout les grandes étendues céréalières de la Beauce ou de la Brie. Derrière ces images emblématiques, l'Île-de-France recèle bien d'autres paysages liés aux activités agricoles, à l'encaissement des vallées, au contraste entre urbanisation et agriculture.*

## La diversité des paysages agricoles franciliens

Reflète de la puissance et de la productivité de l'agriculture, les grandes cultures sont l'image incontestée des paysages agricoles franciliens. Cependant, leur omniprésence, leur platitude, la grande superficie des parcelles les rendent parfois imperceptibles : paysages monotones et homogènes, comme une toile de fond que l'on ne voit plus. En regardant avec plus d'attention, ces étendues aux horizons lointains révèlent pourtant toute leur diversité, liée aux changements de couleur, de texture, de luminosité, en fonction des cultures et des saisons. Elles rythment le quotidien, renvoient une impression d'infini, d'immensité et de liberté.

La prédominance des grandes cultures ne doit cependant pas faire oublier les autres paysages agricoles – liés à l'élevage ou aux cultures spécialisées – plus rares, au creux des vallées, au pied de buttes boisées, en bordure de forêt ou même enserrés par l'urbanisation.

L'image de l'Île-de-France résulte en effet d'un assemblage de paysages très différents : paysages ruraux ou urbanisés, remarquables ou plus banals, ancestraux ou récents... Outre les facteurs subjectifs liés notamment aux valeurs historiques, patrimoniales, culturelles, d'autres critères plus objectifs permettent de décrire ces paysages agricoles. Les principaux sont le relief et l'occupation du sol. De manière très simple, l'espace francilien se compose de plateaux et de vallées. L'occupation du sol s'imprime sur ce relief, en tant qu'activités agricoles, éléments boisés et bâtis. Autour de l'agglomération parisienne, l'urbanisation est telle que l'influence du relief s'estompe. La densité de bâti s'impose alors comme le critère déterminant de l'ambiance paysagère. Selon leur localisation, les paysages agricoles franciliens s'apparentent, par conséquent, à des paysages de plateaux, de vallées ou périurbains.

## Les paysages de plateaux

Les grands plateaux céréaliers prédominent largement en Brie, en Beauce ou dans le Vexin. Le ciel joue un rôle majeur dans ces espaces à l'horizon lointain, qui renvoient des impressions positives d'infini, de liberté ou au contraire de solitude, voire de détresse, par leur manque de repère. Par endroits, les grandes cultures laissent leur place à des zones d'élevage (Brie laitière, abords de la forêt de Rambouillet), de cultures spécialisées (autour de Milly-la-Forêt ou dans la Vieille France) ou alternent avec des boisements, souvent en bordure des grands massifs forestiers, comme Fontainebleau ou Rambouillet. Il en résulte une diversité d'ambiances, liée à l'animation créée par les animaux, à l'alignement et à la géométrie des plantations, aux jeux d'ombre et de lumière entre cultures et boisements.

D'une manière générale, la force des paysages de plateaux réside dans leur immensité et leur dynamisme. Ces grands espaces mettent en valeur les éléments verticaux : villages et grandes fermes au milieu de leurs terres, bosquets, arbres isolés et alignements le long des routes. La platitude de ces grands espaces est interrompue par des buttes boisées et des vallées, plus ou moins profondes, ou modulée par des vallonnements, dans le Vexin notamment. Le principal enjeu, pour ces plateaux, est de résister à la demande croissante d'espace pour les grands projets urbains et au fractionnement engendré par les infrastructures, tout en confortant ou en développant la diversité des activités agricoles. Les villes nouvelles, les aéroports ou plus récemment Disneyland Resort Paris se sont déjà implantés sur ces riches terres agricoles.

## Les paysages de vallées

Les vallées, souvent mieux délimitées, plus confinées, offrent une plus grande variété d'activités agricoles et d'ambiances paysagères en fonction de l'encaissement, de la trame du parcellaire, de la lisibilité du cours d'eau : paysages bucoliques, senti-

ment de calme et d'intimité ou paysages fermés et difficilement lisibles. Le Petit Morin, le Grand Morin ou l'Épte comportent encore des zones d'élevage et offrent des paysages paisibles et animés. Les haies et bosquets structurent l'espace ; les troupeaux rendent vivants ces fonds de vallées. Les vallées boisées, quant à elles, ne comportent souvent plus que quelques poches agricoles à l'activité menacée. C'est le cas de vallées proches de l'agglomération, comme la Bièvre, ou plus éloignées, comme le Loing.

Cependant, la tendance est à l'extension des grandes cultures sur les coteaux, les paysages se rapprochant alors de ceux des plateaux, surtout si rien ne souligne le cours d'eau. L'avenir de ces vallées passe par l'affirmation de leur identité, face à l'urbanisation et à l'uniformisation par les grandes cultures, ainsi que par la mise en valeur de leurs atouts : paysage, diversité, produits traditionnels et de qualité (cresson, produits laitiers...).

## Les paysages agricoles périurbains

Les espaces périurbains constituent la zone de transition entre l'urbain dense et le rural. Ils se situent autour de l'agglomération parisienne, où les espaces agricoles sont particulièrement vulnérables, et dans les principales vallées et axes de communication, où les espaces agricoles sont en voie de fragilisation.

Les espaces agricoles les plus éloignés de l'agglomération sont encore en relation directe avec l'espace rural. Ils alternent avec des zones urbanisées et de grandes infrastructures. Plus on se rapproche de l'agglomération, plus le front urbain se densifie et enserré les terres agricoles. Dans la zone la plus proche de l'agglomération, les espaces agricoles sont morcelés et enclavés par l'urbanisation. Les motifs agricoles, comme les fermes, disparaissent au milieu de bâtiments bien plus hauts. Les conditions d'exploitation y sont souvent difficiles.

L'enjeu pour ces espaces est de faire reconnaître, en plus de leur rôle premier de production, leur rôle primordial dans l'aménagement du territoire, tant en termes d'espace ouvert, de paysage, que d'un point de vue environnemental : poumon vert, réserve de biodiversité... Des programmes agriurbains voient actuellement le jour en s'appuyant sur la complémentarité entre espaces agricoles et urbains.

## Les motifs clés des paysages agricoles

### La trame parcellaire

La trame est le support de toute activité agricole et des autres motifs paysagers. La forme et la superficie des parcelles influencent profondément le paysage. En Île-de-France, les parcelles de superficie importante liées aux grandes cultures dominent et contrastent avec les parcellaires plus resserrés de maraîchage, de verger ou de prairie. La trame peut être soulignée d'éléments végétaux (haie, alignement), bordée de routes, de fossés, de cours d'eau...

### Le végétal

Les cultures représentent l'élément végétal prédominant : culture permanente ou annuelle, au ras du sol ou de quelques mètres, des champs de blé aux alignements géométriques des vergers ou des planches de maraîchage. Les motifs végétaux verticaux, linéaires ou ponctuels se détachent : haies, alignements, bosquets, arbres isolés. Ils structurent l'espace et servent de points de repère. Ils sont également essentiels en termes de biodiversité.

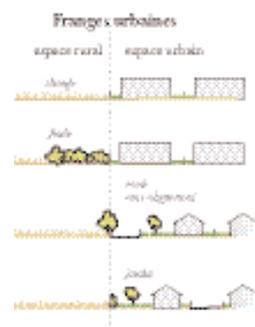
Les fronts boisés des massifs forestiers marquent la limite de l'espace agricole, avec des transitions plus ou moins douces.

### L'eau

Rivières, fossés, rigoles, mares peuvent marquer et orienter le paysage ou au contraire passer totalement inaperçus s'ils ne sont pas soulignés par la végétation.

### Le bâti

Le bâti lié à l'activité agricole fait partie intégrante des paysages agricoles : les grandes fermes qui dominent les plateaux céréaliers, les hangars et les silos ponctuent les paysages franciliens. Les villages et les fronts urbains marquent quant à eux la limite entre espace agricole et espace urbanisé. La transition peut être nette (chemin circulaire autour d'un village) ou floue (friches), douce (couronne verte) ou brutale (front urbain massif/champs).



# PAYSAGES AGRICOLES : RÉPARTITION, DIVERSITÉ

## Unités paysagères agricoles des plateaux



plateau ouvert de grandes cultures

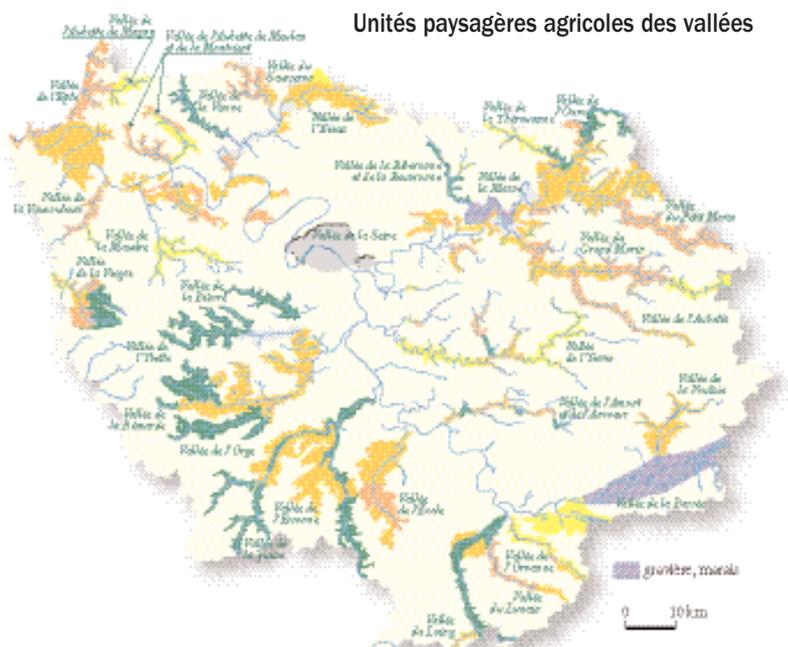


plateau boisé



plateau mixte : élevage, cultures spécialisées, grandes cultures

## Unités paysagères agricoles des vallées



vallée ouverte de grandes cultures



vallée de grandes cultures avec co-texte boisé

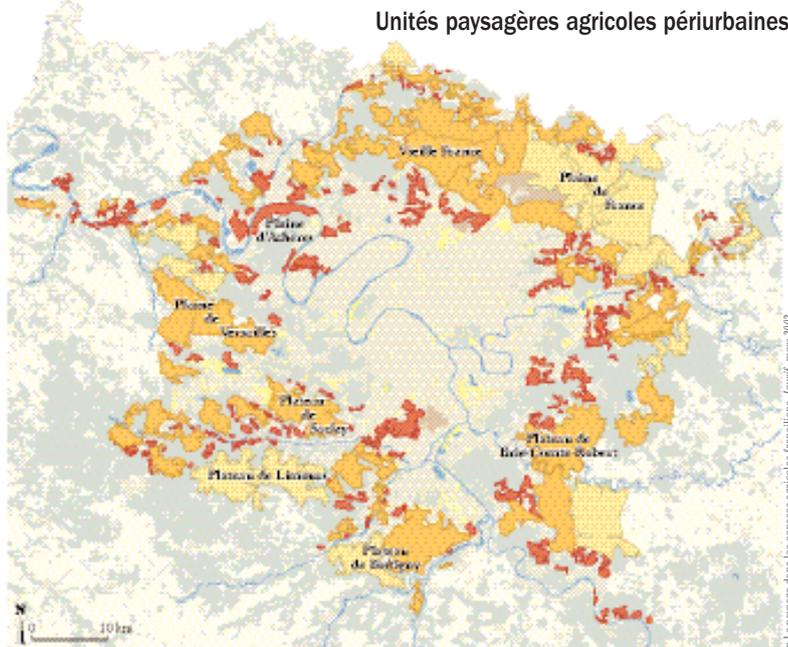


vallée traditionnelle : élevage, cultures spécialisées



vallée boisée

## Unités paysagères agricoles périurbaines



unité agricole ouverte sur l'espace rural



unité agricole sous forte influence urbaine



unité agricole enclavée et morcelée

In Le paysage dans les espaces agricoles franciliens, Janif, mars 2002.

# LES PAYSAGES AGRICOLES PÉRIURBAINS, UNE JUXTAPOSITION D'AMBIANCES EN PLEINE MUTATION

*Les Franciliens sont restés attachés à l'image forte d'une couronne maraîchère ceinturant l'agglomération parisienne. Ce type de paysage agricole traditionnel est loin de représenter la diversité des paysages agricoles périurbains qui persistent aux portes de Paris.*

*Les grandes cultures forment la toile de fond d'une multitude d'ambiances paysagères.*

La diversité des paysages agricoles périurbains est constituée de nombreux éléments qui s'entremêlent : les modelés du relief, la part des cultures spécialisées par rapport aux grandes cultures, les éléments bâtis remarquables, mais surtout la présence de fronts ou de masses urbaines. Cette présence de l'urbanisation est telle, dans certains cas, que l'influence du relief s'estompe. La densité du bâti s'impose alors comme le critère déterminant de l'ambiance paysagère.

L'évolution de ces fronts urbains associée aux crises agricoles des filières spécialisées continuent à imposer des changements radicaux aux paysages agricoles périurbains. Aujourd'hui, trois types d'unités paysagères peuvent être mis en évidence.

## Les unités agricoles ouvertes sur l'espace rural

Composées d'espaces agricoles de grande taille, en relation visuelle et fonctionnelle avec l'espace rural, elles subissent à leur marge l'influence urbaine de l'agglomération parisienne. Cette influence se ressent par l'avancée du front urbain en contact avec l'agglomération, le développement de certains villages au cœur de l'unité paysagère et un début de fractionnement par les grandes infrastructures. Parallèlement, des villages et hameaux sont préservés, les fermes y gardent des relations privilégiées avec l'espace agricole.

Les unités agricoles ouvertes sur l'espace rural prolongent les ambiances paysagères qui caractérisent l'espace rural francilien. Elles s'étendent préférentiellement sur les plateaux, peu dans les vallées, qui sont plus fortement urbanisées.

Les grandes cultures dominent le paysage, atténuant l'impact des cultures spécialisées, légèrement plus importantes que dans la couronne rurale. Les plateaux n'étant pas des surfaces strictement planes, au détour d'une butte, d'un léger thalweg, la présence de prairies ou de

maraîchage associée à des arbres isolés, des haies transforment l'ambiance du lieu en un endroit pittoresque. Cette confrontation entre un paysage ressemblant à une mer de blé et un paysage de petite vallée verdoyante (plaine de France) est inscrite au cœur de la trame parcelle. Les grandes parcelles des openfields calés sur les chemins ruraux font place à des parcelles en lanières qui suivent les courbes de niveau.



Plaine de France (35 km de Paris).

## Les unités agricoles sous forte influence urbaine

Ces unités, constituées d'espaces agricoles de toute taille, assurent la continuité entre les unités agricoles ouvertes sur l'espace rural et celles qui sont enclavées. L'influence urbaine forte rend cette relation ténue, pourtant essentielle pour le bon fonctionnement des exploitations agricoles. Cette présence urbaine évolue rapidement, selon les axes historiques d'urbanisation – vallées et infrastructures –, mais également par le développement des petites villes au cœur des unités agricoles qui tendent à se rejoindre. Les unités agricoles sont déstructurées progressivement par la juxtaposition d'éléments urbains.

Les unités agricoles sous forte influence urbaine couvrent une grande diversité de situations géographiques : plateaux, coteaux et plaines alluviales des larges vallées. Les grandes cultures restent l'orientation principale, même si certaines unités présentent une forte concentration en cultures spéciales au sein de terroirs bien localisés, transformant radicalement le paysage agricole. Cette valorisation des sites géographiques a associé l'arboriculture sur les larges coteaux ensoleillés (coteaux de Chambourcy), l'élevage

aux abords des lisières forestières (Brie boisée) et des reliefs singuliers (buttes de la Vieille France) et le maraîchage et les cueillettes à certaines portions des plateaux. L'avancée des fronts urbains a contraint certains agriculteurs à délaisser des anciens terroirs, situés au sein d'unités enclavées, à migrer pour trouver des terres plus loin. Ainsi, les vergers des coteaux de Montmorency se sont déplacés sur le plateau de la Vieille France, malgré des terres moins propices à cette production. Les fermes sont peu visibles. Elles sont situées au cœur des villages, mais les extensions urbaines rendent difficiles les déplacements quotidiens des agriculteurs. De nouveaux hangars sont construits au sein de l'espace agricole ou des fermes contemporaines sont créées en limite des nouveaux fronts urbains. À l'occasion du regroupement des exploita-

tions, les agriculteurs délaissent des corps de ferme anciens qui sont transformés en maisons individuelles ou en locaux d'activités, permettant de mettre en valeur ce patrimoine architectural de qualité. Parallèlement, de nombreuses fermes, souvent isolées sur les plateaux, montrent la vitalité de la production agricole aux portes de la ville.



Vieille France (23 km de Paris).

## Les unités agricoles enclavées et morcelées

Les espaces agricoles qui composent ces unités gardent de rares liens avec les terres agricoles alentours. La promiscuité avec les fronts urbains, le maillage des infrastructures et l'apparition des équipements nuisants (usine d'incinération, d'épuration) rendent difficile leur exploitation. À l'inverse, de nombreuses contraintes liées à des équipements urbains et à des servitudes – lignes électriques, captages d'eau potable, couloirs aériens – préservent une multitude d'enclaves agricoles. Elles consti-

tuent une respiration entre des espaces bâtis denses et des espaces boisés fermant les vues. Ces unités agricoles sont les seuls espaces ouverts, avec les parcs, qui permettent de ressentir la géographie du lieu, effacée au fil du temps par la ville. Ces espaces résiduels offrent des ambiances variées, aussi bien sur les plateaux, les coteaux que les plaines alluviales des grandes ou des petites vallées.

Leur impact sur le paysage est renforcé par la spécialisation dans un type de production : grandes cultures toujours majoritaires, maraîchage, arboriculture, élevage. Leur localisation reprend celle citée dans les unités précédentes, avec l'apparition de l'élevage dans les petites vallées (vallée de Chevreuse).

Ce sont dans ces unités, derniers maillons de l'ancienne couronne maraîchère, que les surfaces en cultures spéciales sont les plus importantes. Cependant, les grandes cultures les remplacent progressivement, du fait de difficultés grandissantes d'exploitation. La réduction de la surface agricole, le morcellement des entités, leur enclavement progressif sont pour une grande part responsables de cette disparition. Ponctuellement, le maraîchage de plein champ a également subi des problèmes environnementaux faisant basculer des entités entières vers les grandes cultures (pour l'alimentation animale) en raison, notamment, de la pollution des sols (plaine de Chanteloup).

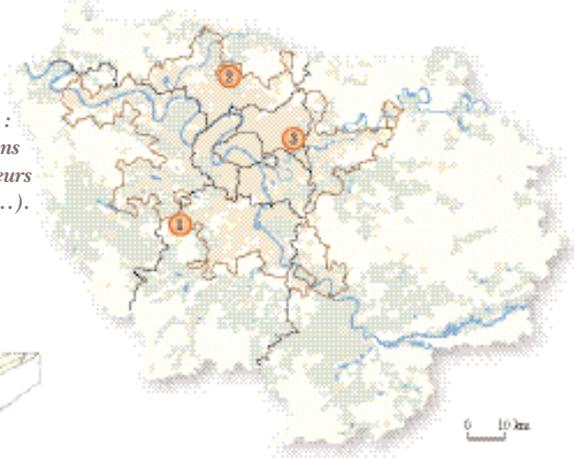
Les paysages ne s'arrêtent pas à cette diversité des productions et des situations. Ils varient également selon la présence ou non d'éléments ponctuels. D'une manière générale, il existe très peu d'éléments ponctuels bâtis. La plupart ont été englobés par le front urbain, notamment les fermes. La présence des agriculteurs est discrète, réduite au strict minimum, car le siège d'exploitation est en dehors de l'unité agricole. La taille des espaces, parfois réduite à une simple parcelle, laisse peu de place à la présence d'un alignement ou même d'un arbre isolé. Les éléments ponctuels persistent grâce à la présence de légers reliefs qui contraignent la forme du parcellaire.



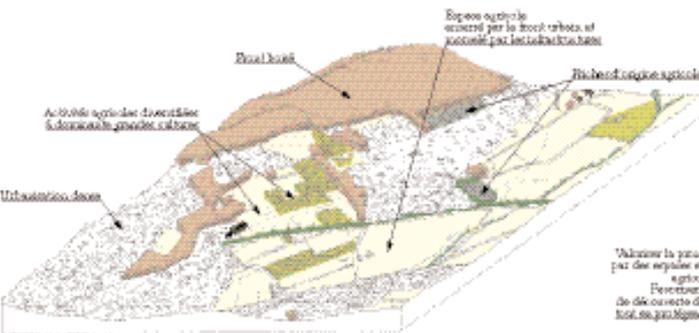
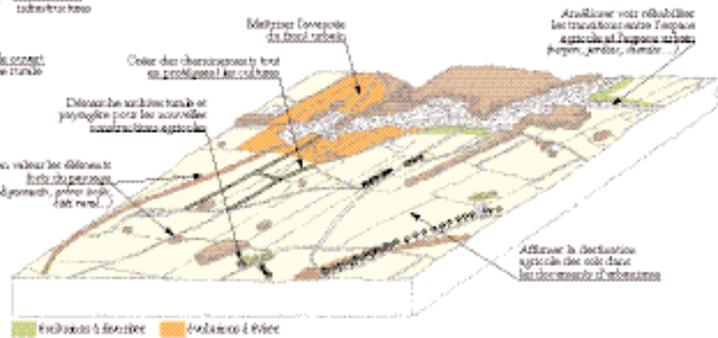
Le Montguichet à Chelles (18 km de Paris).

# LES PAYSAGES AGRICOLES PÉRIURBAINS

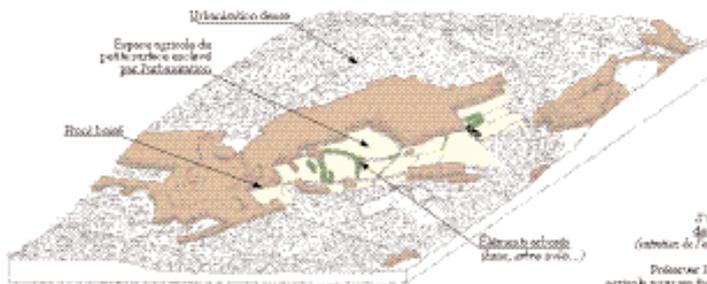
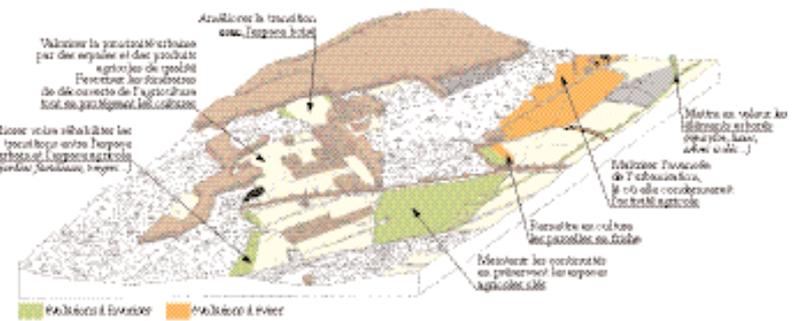
Les trois grands types d'unités paysagères agricoles périurbaines :  
une description et quelques recommandations  
pour une meilleure prise en compte de ces espaces par tous les acteurs  
du territoire (agriculteurs, collectivités...).



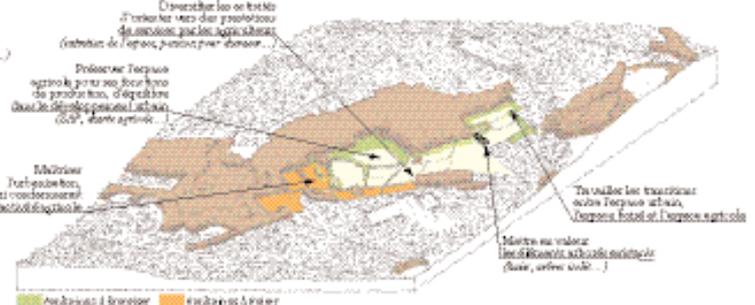
1 Unité agricole périurbaine ouverte sur l'espace rural



2 Unité agricole périurbaine sous forte influence urbaine



3 Unité agricole périurbaine enclavée et morcelée



# LES AGRICULTURES FRANCILIENNES : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ET DE DYNAMIQUES

*En dépit de la tendance générale à la concentration des exploitations et à la simplification des systèmes de culture, l'agriculture francilienne conserve une grande diversité. Une analyse par commune brosse un tableau des grands types d'agriculture.*

À partir de quelques critères simples (surfaces et actifs agricoles, systèmes de production, résultats économiques...) une typologie a été établie. Elle vise à identifier, selon sept groupes de communes, les caractéristiques et les mutations de l'agriculture francilienne.

## Grandes exploitations sociétaires à productivité élevée (groupe I)

Dans ce groupe de communes, les exploitations sont de grande taille (150 ha) et ont souvent adopté des formes sociétaires. Cela n'altère pas leur caractère familial, bien que 44 % du travail soit réalisé par des salariés. Elles occupent en moyenne 2,2 actifs et obtiennent le meilleur résultat économique en termes de marge brute standard (MBS). Ces exploitations pratiquent les grandes cultures (76 %, souvent associées à de la betterave sucrière ou des légumes de plein champ. Il s'agit surtout d'exploitations professionnelles (85 %). Les exploitants sont plutôt jeunes et les chances de reprise élevées. D'ailleurs, depuis 1988, la baisse du nombre des exploitations a été faible (- 15 %). Cette agriculture « d'entreprise » se trouve dans le Vexin, la Vieille France, le centre de la Seine-et-Marne (Brie française, Brie centrale...). Elle n'est pas à l'abri de la pression de grands infrastructures.

## Exploitations céréalières avec forte probabilité de reprise (groupe II)

Les exploitations de l'ordre de 100 hectares, sont tournées vers les grandes cultures. C'est une agriculture familiale classique, faiblement diversifiée, comptant 1,5 actif par unité et peu de salariés. Elle obtient des résultats économiques assez élevés, voisins de ceux du groupe I. La présence d'actifs jeunes permet de prévoir des successions dans le cadre familial. De 1988 à 2000, le taux d'installation a d'ailleurs été l'un des meilleurs de la région. Les localisations sont très proches de celles du groupe I, surtout dans la périphérie est et sud de la région (Gâtinais, Bassée, Brie Est...), suggérant qu'une moindre pression urbaine favorise les bonnes perspectives de ce groupe.

## Exploitations céréalières avec chefs âgés (groupe III)

C'est un groupe proche du groupe II par les productions pratiquées (plus de 80 % de grandes cultures) et la faible place du salariat (20 %). Il présente cependant une superficie (78 ha) et une main-d'œuvre (1,3 actifs) plus faibles. Mais il s'en distingue surtout par une forte proportion d'exploitations non professionnelles (une sur trois) et par un âge plus élevé des exploitants (45 % ont plus de 55 ans, c'est-à-dire le double du taux du groupe II). Il en résulte un manque de repreneurs, du moins dans le cadre familial, ce qui ne signifie pas un abandon des terres. Celles-ci pourront être reprises par des agriculteurs extérieurs à la famille. Cette situation démographique constitue toutefois une réelle fragilité. En effet, les installations de la période récente sont ici à leur plus faible niveau. Les causes peuvent être agricoles (élevage) ou non-agricoles (pression urbaine). Ce groupe est important par le nombre de communes qui se localisent surtout à la périphérie sud et ouest de la région

## Petites exploitations spécialisées menacées (groupe IV)

Dans ce groupe, les exploitations sont de petite taille (12 ha), avec une forte place des cultures spéciales (maraîchage, fleurs, vergers), sous serres et en plein air. Leur taille économique demeure faible, bien que la main-d'œuvre utilisée (2,2 actifs) soit au-dessus de la moyenne grâce à un appel important au salariat. Les résultats économiques sont médiocres, mais la pratique très répandue de la vente directe (plus d'une exploitation sur deux) devrait abonder les recettes. Les critères démographiques expriment aussi les difficultés du contexte : fort vieillissement des chefs, déficit de jeunes et risques importants de non-reprise des exploitations. Depuis 1988, le nombre des exploitations a été divisé par deux mais les tailles moyennes, en surface et en main-d'œuvre, sont restées stables. La localisation de ce type, en périphérie immédiate de l'agglomération

centrale, avec des appendices dans les vallées où se concentre l'urbanisation, laisse supposer que ces exploitations sont soumises à une forte pression urbaine.

## Initiatives d'intensification vers des systèmes spécialisés (groupe V)

Ces communes associent aux grandes cultures des cultures plus intensives (légumes frais, fleurs, pépinières, cresson...). La taille moyenne des exploitations est de 76 ha, mais celles-ci ont une main-d'œuvre (4,3 actifs) et une valeur de production à l'hectare élevées. Certains exploitants ont pris des initiatives d'intensification, en développant un atelier spécifique ou en investissant dans une production à haute valeur ajoutée. La vente directe y est fréquente (32 %). Cette évolution est récente, car ces exploitations se sont fortement agrandies depuis 1988. Les salariés apportent les deux tiers de l'emploi. Le résultat économique par actif reste cependant modeste. Les communes de ce groupe (environ 50) sont très dispersées.

## Diversification vers une agriculture de services (groupe VI)

Dans ce groupe, les grandes cultures (63 % de la surface) sont présentes, mais les cultures spéciales occupent une place significative (14 % de la production). La diversification s'affirme. 74 % des exploitations pratiquent des activités connexes : vente directe et tourisme. Ce dernier intéresse 28 % des exploitations. Une large proportion des exploitations sont qualifiées de « non professionnelles ». De nombreux indicateurs y sont pourtant favorables, notamment l'âge des exploitants, la dynamique de reprise des exploitations et les faibles risques d'abandon de terres. Peu nombreuses, ces communes sont dispersées sur le territoire régional. Plusieurs sites confirment leurs liens avec la forêt et les prairies, qui sont des paysages attractifs pour les activités de loisirs (Rambouillet...). Cette orientation est bien en phase avec la demande urbaine.

## Exploitations en forte restructuration (groupe VII)

Ce groupe se caractérise par une forte augmentation de la taille des exploitations entre 1988 et 2000. Leur nombre a en effet chuté de moitié, provoquant une multiplication

par 2,5 de la taille des unités restantes. Ceci résulte de la disparition des plus petites exploitations, mais aussi de la croissance d'autres unités par absorption des terres libérées. Les grandes cultures (78 % de la SAU) y sont associées à des cultures spécialisées et laissent une place à la diversification, surtout à la vente directe. C'est un groupe dispersé lié à des contextes locaux spécifiques. Au début des années 2000, l'agriculture francilienne présente une large diversité de situations. Elle résiste dans ses formes les plus compétitives des grandes cultures et s'adapte en partie à la proximité d'un vaste marché de consommateurs en développant des productions spécialisées et des services. Mais elle se trouve aussi localement fragilisée par un processus d'urbanisation qui prélève des terres et surtout affecte ses projets à long terme.

## Éléments de méthode

La typologie des agricultures a été réalisée au niveau des communes, après regroupement de celles dont les données sont couvertes par le secret statistique. La partie centrale de l'agglomération parisienne n'a pas été prise en compte. Elle porte en tout sur 671 unités. 20 critères ont été sélectionnés à partir des recensements agricoles de 1988 et 2000, couvrant les caractéristiques de taille, de nature de production, de démographie agricole, de diversification, d'évolution et de résultats économiques. Les distributions des variables ont été standardisées par l'analyse factorielle ; la classification a été réalisée par la méthode des « nuées dynamiques » à partir des coordonnées sur les six premiers axes qui totalisent 70 % de la variance. Le choix du nombre de groupes (sept) a été fait à partir de plusieurs itérations, avec l'aide des services départementaux de l'agriculture. La dénomination des groupes exprime leur singularité, mais ne rend pas compte de toutes leurs caractéristiques.

## Le poids des groupes de communes

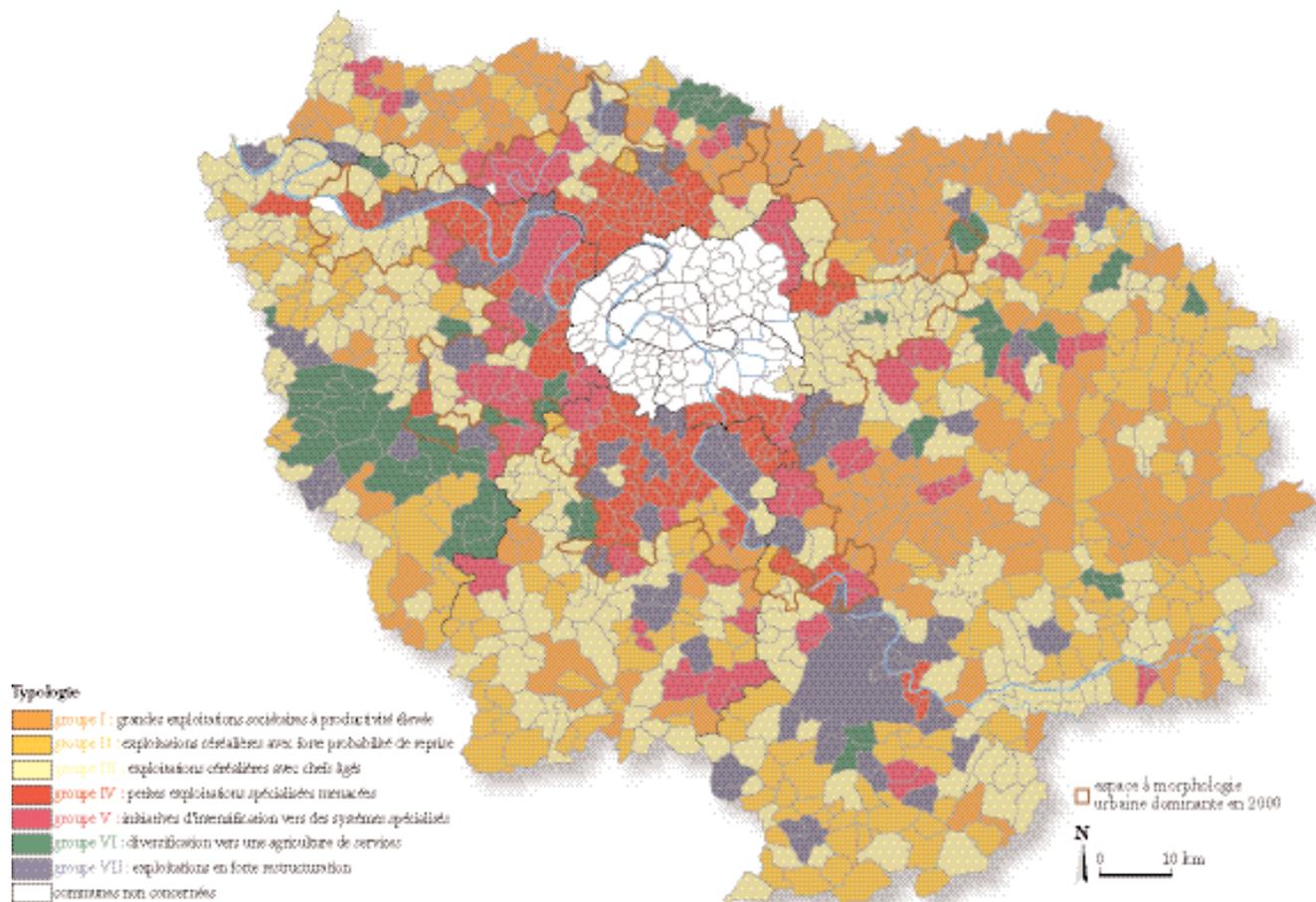
Groupes	Nbre expl.	% SAU*	% UTA*	% MBS*
I	1 191	29,4 %	21,3 %	29,3 %
II	1 704	28,8 %	20,6 %	25,3 %
III	1 889	25,3 %	21,3 %	22,1 %
IV	394	0,8 %	7,2 %	2,9 %
V	530	6,4 %	18,6 %	11,4 %
VI	299	3,2 %	5,4 %	2,9 %
VII	425	6,1 %	5,6 %	6,0 %
Total	6 432	100	100	100

\*UTA = Unité travail annuel  
\*MBS = Marge brute standard

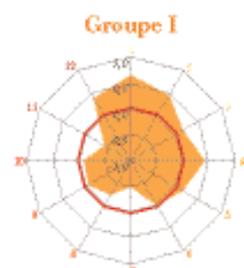
\*SAU = Surface agricole utile

Source : Étude SERZEN pour la DNEIF et la DRAP 2004, à partir de données des recensements agricoles 1988 et 2000

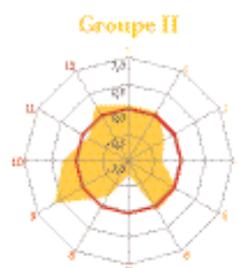
# TYPES D'AGRICULTURES EN ÎLE-DE-FRANCE



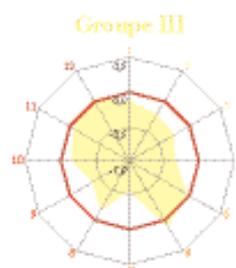
De grands ensembles de communes se dégagent pour les types d'agriculture à base de grandes cultures (groupe I, II et III). Les types relevant de nouvelles initiatives (V et VI) sont géographiquement plus dispersés.



Variables structurelles et performances économiques au-dessus de la moyenne.



Jeunesse et dynamisme d'installation.



La plupart des variables sont sous la moyenne.

## LISTE DES VARIABLES :

- 1 : superficie moyenne des exploitations
- 2 : part des exploitations sociétaires dans la MBS\*
- 3 : actif par exploitation (en UTA\*)
- 4 : place des salariés (en % des UTA)
- 5 : taux d'exploitations professionnelles (%)
- 6 : grandes cultures (en % de la SAU\*\*)
- 7 : cultures spéciales (en % de la MBS)
- 8 : taux d'exploitations diversifiées (en %)
- 9 : indice de jeunesse des actifs familiaux
- 10 : agriculteurs installés entre 1988 et 2000
- 11 : disparition d'exploitations entre 1988 et 2000
- 12 : performance économique (MBS/UTA)

\* MBS : marge brute standard

\*\* UTA : unité de travail annuel

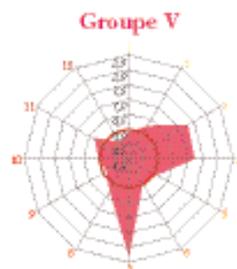
\*\* SAU : superficie agricole utilisée

Source : Étude SEGESA pour la DREIF et la DRIAF, 2004, à partir de données des recensements agricoles 1988 et 2000

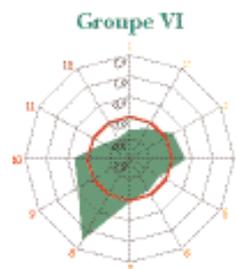
© IAURIF - DRIAF



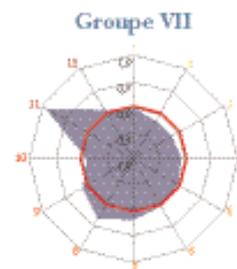
Cultures spéciales et petites surfaces, forte baisse du nombre d'exploitations.



Forte main-d'œuvre, salariat et cultures spéciales.



Diversification, forte main-d'œuvre, dont salariés.



Forte disparition d'exploitations, diversification et autres variables proches de la moyenne.

Ces graphiques visualisent, pour 12 variables essentielles, l'écart de la valeur moyenne des communes d'un groupe à la moyenne régionale (représentée par le cercle rouge). Par exemple, dans le groupe I, la superficie moyenne des exploitations (variable 1) est 1,5 fois supérieure à la moyenne de tous les groupes. Les échelles des axes varient d'un graphique à l'autre pour en faciliter la lecture.

# DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE MOINS EN MOINS NOMBREUSES MAIS DE PLUS EN PLUS GRANDES

Fiche 1

*Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses en Île-de-France. Leur nombre a encore baissé d'un tiers depuis 1988. Si les fermes céréalières résistent mieux à cette érosion, les exploitations spécialisées dans le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture disparaissent à un rythme élevé. Les terres libérées sont reprises, dans un grand nombre de cas, par les exploitations restantes dont la taille s'accroît.*

Au nombre de 6 538 en 2000, les exploitations agricoles franciliennes représentent à peine 1 % du total national. Mais si leur nombre est faible, leur importance n'en est pas moins grande. Elles mettent en valeur une superficie de 583 200 ha, soit la moitié du territoire régional, et jouent de ce fait un rôle primordial dans la gestion de l'espace qui constitue le cadre de vie des 11 millions de Franciliens. Si elles se situent essentiellement dans les communes de l'espace rural (80,4 %), une exploitation sur cinq est cependant localisée en zone périurbaine (13,2 %) ou même urbaine (6,4 %).

## L'accélération des disparitions d'exploitations

Depuis 1970, plus de la moitié des exploitations d'Île-de-France ont disparu. Ce recul a même connu une accélération depuis 1988 avec un taux annuel qui est passé à 3 % (soit 263 exploitations par an), contre 2 % de 1970 à 1988. Cette évolution doit être replacée dans la tendance historique de concentration des exploitations agricoles au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, le taux de disparition est toujours resté inférieur en Île-de-France au rythme national (- 68 % depuis 1970), grâce à la présence d'unités de grandes cultures qui résistent mieux à cette érosion. Les singularités de la région capitale expliquent les aspects géographiques du phénomène qui touche surtout les exploitations situées dans les communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale. La pression urbaine y est, en effet, particulièrement forte et, de ce fait, menace la pérennité du foncier et crée des contraintes pour l'activité agricole (entraves à la circulation des engins agricoles, vols et dégradation de productions...). Ainsi, la ceinture maraîchère historique de Paris est partie en lambeaux et seuls subsistent quelques îlots maraîchers ou horti-

coles. Au total, de 1988 à 2000, 12 000 ha de surface agricole ont été absorbés par l'urbanisation et les infrastructures de transport.

## Des exploitations de plus en plus grandes

La diminution du nombre d'exploitations n'entraîne cependant pas partout un recul de l'agriculture. Les terres libérées par les cessations d'activité sont, en effet, reprises par les agriculteurs en place qui agrandissent leur exploitation. De ce fait, la taille moyenne des exploitations franciliennes est passée de 46 ha en 1970 à 89 ha en 2000, soit le double de la taille moyenne de l'ensemble des exploitations françaises. Cette «course à l'agrandissement» a connu une accélération depuis le recensement de 1988. À cela, deux raisons : d'une part la politique de libération de terres encouragée par des incitations au départ anticipé à la retraite, d'autre part certains effets de la réforme de la politique agricole commune qui ont conduit les agriculteurs à s'agrandir. En lien avec les cultures pratiquées, l'exploitation moyenne est plus grande en Seine-

et-Marne (106 ha) et dans le Val-d'Oise (82 ha). Elle est très exiguë en petite couronne (11 ha), où prédominent les unités spécialisées.

Depuis 1988, les exploitations d'une surface inférieure à 100 ha ont vu leur nombre baisser de moitié, tandis que celles dépassant ce seuil ont augmenté d'autant. En 2000, ces dernières représentent 40 % des exploitations franciliennes, contre 23 % en 1988, et occupent 80 % des surfaces cultivées, contre 62 % douze ans auparavant. Trois exploitations

valent-blé dans le Val-d'Oise et 147 en Seine-et-Marne, surtout grâce à la présence de betteraves à sucre.

## Des incertitudes quant à l'avenir des exploitations

L'incertitude domine chez les chefs d'exploitation âgés de 55 ans et plus quant au devenir de leur exploitation. Seuls 41 % d'entre eux connaissent leur successeur, la plupart du temps issu de la famille (enfant ou conjoint) ou d'une autre exploitation ; seulement 2 % des successeurs potentiels sont extérieurs au monde agricole. En revanche, 20 % déclarent ne pas avoir de successeur et prévoient la disparition de leur exploitation. Enfin, les 39 % restants sont dans l'incertitude. Les exploitations sans successeur, qui vont libérer 7 900 ha, se situent surtout dans les communes sous influence prépondérante de l'agglomération parisienne. Le renouvellement des exploitations franciliennes n'est donc pas assuré, d'autant plus que le nombre d'installations aidées de jeunes va décroissant : il est passé de plus de 150 à 50 par an au cours des années 1990.

## Définitions

**L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à l'un des critères de dimension suivants :

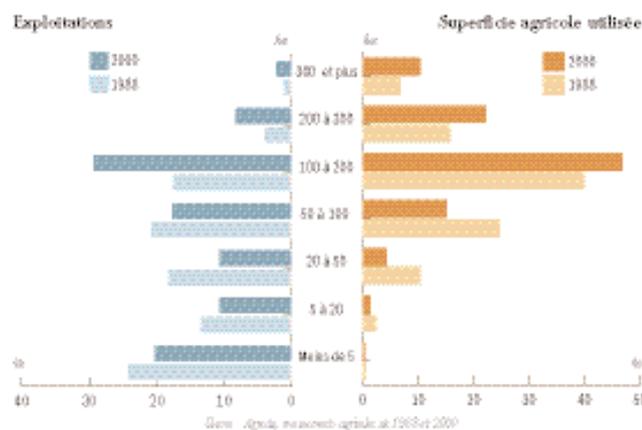
- 1 hectare ou plus de superficie agricole utilisée ;
- 20 ares ou plus de cultures spéciales ;
- une activité de production supérieure à un minimum (1 vache, 1 jument poulinière, 10 ruches, etc...).

**L'exploitation professionnelle** occupe au moins une personne à trois quarts de temps pendant un an (0,75 UTA) et a une dimension économique au moins égale à 8 UDE ou 12 ha équivalent-blé.

**L'unité de dimension européenne (UDE)** permet d'exprimer la dimension économique de l'exploitation. Une UDE correspond à 1,5 ha équivalent-blé, c'est-à-dire à la marge brute qu'engendrerait 1,5 ha de blé.

### Forte poussée des exploitations de plus de 100 hectares

Répartition des exploitations et de la superficie agricole utilisée selon la taille SAU (en % de l'ensemble)



franciliennes sur quatre sont professionnelles. Elles concentrent 93 % des emplois agricoles et 95 % du potentiel économique agricole régional. De petite et très petite taille, les unités non professionnelles appartiennent soit à des retraités agricoles ayant conservé une parcelle de subsistance ou quelques animaux, soit à des propriétaires de juments poulinières, ou correspondent à des apiculteurs. Les exploitations franciliennes sont aussi supérieures à la moyenne nationale par leur dimension économique, mesurée à l'aide de la marge brute standard (MBS). Cette dernière est, en moyenne, de 58 ha équivalent-blé à l'échelle régionale, soit le double de la moyenne nationale, mais atteint 133 ha équi-

### Une exploitation sur deux a disparu depuis 1970

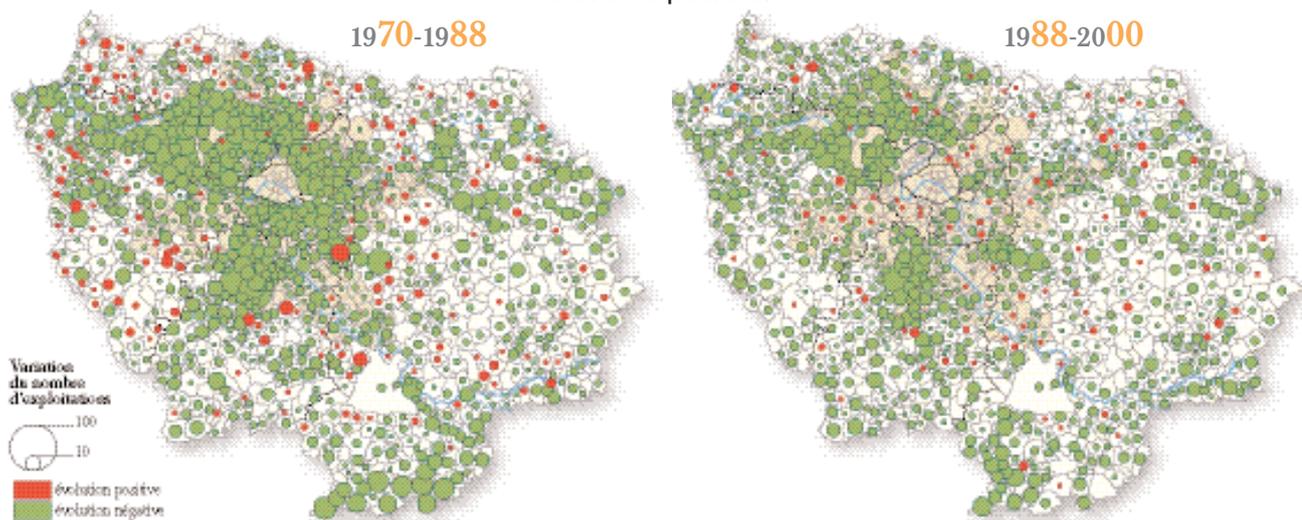
Nombre d'exploitations en 2000 et évolution depuis 1970

	Exploitations en 2000	Évolution 1970-2000 (en % de 1970)
Seine-et-Marne	3 242	- 42,5
Yvelines	1 271	- 59,6
Essonne	1 109	- 53,9
Petite couronne	191	- 80,3
Val-d'Oise	725	- 59,4
Île-de-France	6 538	- 53,5

Source : Agreste recensements agricoles 1970 et 2000

# LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

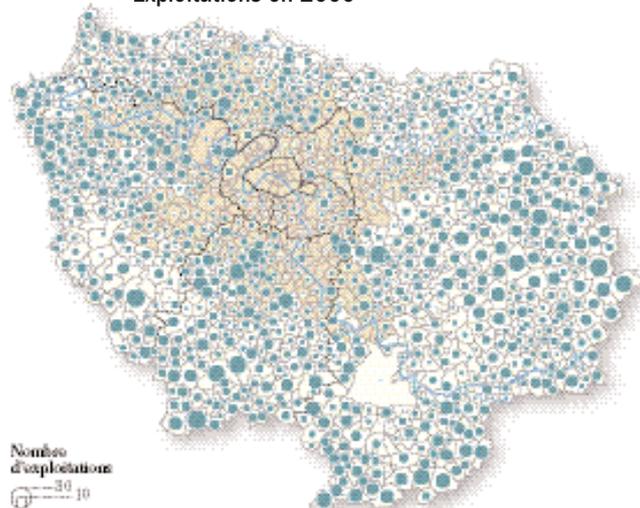
## Nombre d'exploitations



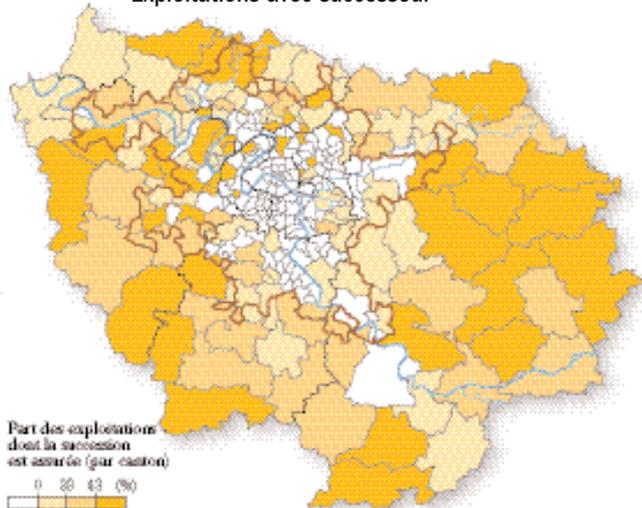
*Les exploitations agricoles disparaissent face à l'étalement de l'agglomération parisienne.*

*De 1970 à 1988, ce processus est généralisé. De 1988 à 2000, il se concentre dans le sud-est du Val-d'Oise et le long des axes de communication.*

## Exploitations en 2000

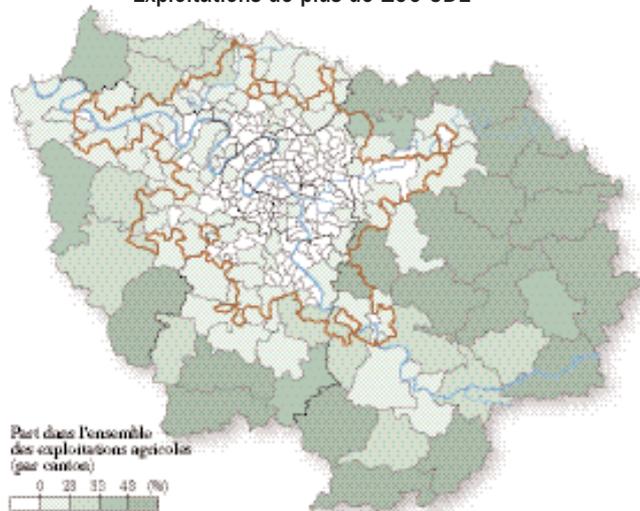


## Exploitations avec successeur

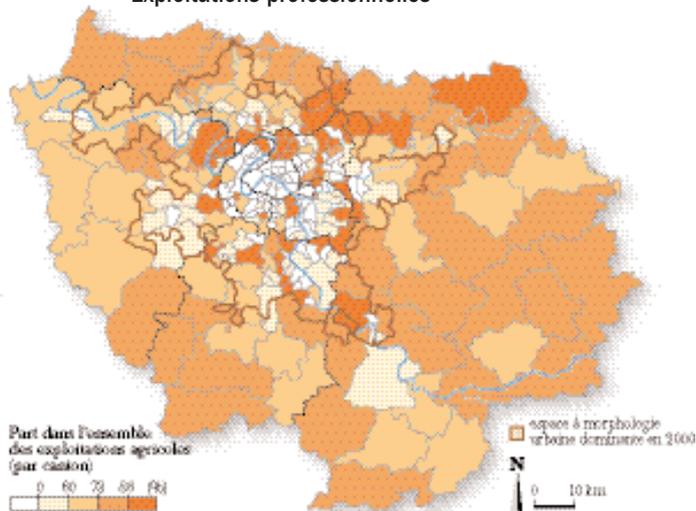


*En 2000, les exploitations agricoles sont les plus nombreuses dans les communes de l'espace rural, même s'il en reste encore dans l'espace à dominante urbaine. La succession semble assurée dans les secteurs où la ruralité est encore bien marquée.*

## Exploitations de plus de 100 UDE \*



## Exploitations professionnelles



\* UDE : Unité de dimension européenne

Sources : Agreste, recensements agricoles de 1970, 1988 et 2000 © IAURIF - DRIAF

*Les exploitations de grande dimension économique (de plus de 100 UDE) se situent surtout en Seine-et-Marne.*

*Dans ce département, ainsi que dans certains cantons de l'espace à dominante urbaine, prédominent aussi les exploitations professionnelles.*

# SUPRÉMATIE RENFORCÉE DES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

*L'Île-de-France est plus que jamais une région de grandes cultures. La place des exploitations de grandes cultures se trouve en effet encore renforcée depuis 1988, tandis que les unités spécialisées dans le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture régressent. Les éleveurs, quant à eux, se maintiennent à effectif faible.*

Les tableaux de Vincent Van Gogh à Auvers-sur-Oise dans les années 1890 symbolisent plus que jamais l'agriculture francilienne. Les exploitations relevant de l'orientation technico-économique (OTEX) grandes cultures sont en effet omniprésentes dans le paysage. Si les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves...) apportent plus des deux tiers de la marge brute standard (MBS) de ces exploitations, d'autres cultures ou de l'élevage peuvent être pratiqués en complément.

## Hégémonie des exploitations de grandes cultures

Elles représentent sept exploitations sur dix et mettent en valeur la quasi-totalité (94 %) des terres agricoles franciliennes. Elles constituent, en outre, les quatre cinquièmes du potentiel agricole régional, mesuré à l'aide de la MBS. Quatre de ces exploitations sur cinq sont professionnelles et ont une taille moyenne de 136 ha. Elles sont fortement mécanisées et n'occupent en moyenne que 1,6 unité de travail annuel (UTA ou équivalent d'actif à temps plein). Elles totalisent 7 400 UTA, soit 58 % des emplois agricoles (salariés ou non).

Depuis 1988, la superficie cultivée des exploitations de grandes cultures a connu une légère augmentation, alors même que leur nombre diminuait de 28 %. De ce fait, leur taille moyenne a fait un bond de 29 ha. Elles bénéficient à la fois de la tendance à la simplification des systèmes de production agricole et des aides de la politique agricole commune (PAC). Elles concentrent la quasi-totalité de la production de céréales (96,5 %) et d'oléoprotéagineux (97,6 %). D'autres cultures, souvent à forte valeur ajoutée, viennent compléter l'assolement, en particulier les betteraves industrielles à production contingentée, les pommes de terre et les légumes de plein champ. De nombreuses exploitations à dominante grandes cultures (OTEX grandes cultures) possèdent également des surfaces fourragères et des

animaux en quantité non négligeable par rapport au faible poids de l'élevage dans la région. Elles disposent en effet de 57 % des surfaces fourragères et hébergent la moitié des ovins et des caprins, les deux cinquièmes des bovins et le quart des volailles d'Île-de-France.

Les exploitations associant cultures (surtout celles bénéficiant des aides de la PAC) et élevages (OTEX cultures-élevages) ont connu une évolution comparable à celle des exploitations de grandes cultures : leur superficie agricole cultivée a progressé de 20 %, tandis que leur nombre diminuait de plus de 27 %. Ces exploitations possèdent la moitié des vaches laitières franciliennes, le quart des vaches nourrices, des ovins, des caprins et des porcs ainsi qu'un cinquième des volailles. La présence des apiculteurs explique le taux record pour la région d'exploitations non professionnelles (66 %). Il s'agit en effet d'une activité de loisirs exercée par des personnes dont plus de la moitié ont dépassé 55 ans.

## Le recul des exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées dans le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture (OTEX cultures spécialisées) sont les grandes victimes de l'évolution récente. En effet, depuis 1988, leur effectif a fondu de plus de moitié. La concurrence extérieure, la pression sur le foncier, l'exiguïté de leurs structures, l'âge de leurs exploitants et les aléas climatiques sont autant de facteurs qui expliquent ce recul. En 2000, il ne reste plus que 345 horticulteurs (en comptant les pépinières municipales), 237 maraîchers et 118 arboriculteurs. Au total, ces unités représentent 12 % de l'ensemble des exploitations régionales, 14 % du potentiel économique agricole (MBS), mais aussi 28 % des emplois agricoles régionaux. Il s'agit essentiellement d'entreprises professionnelles dont certaines ont réussi leur délocalisation dans la périphérie de la région (Pays de Bière), ou trouvé des circuits courts de commercialisation pour leurs produits.

Le maintien de ces exploitations, situées dans les villes ou à leur périphérie, est essentiel pour la préservation et la gestion des espaces ouverts face à l'étalement urbain.

Comme les précédentes, les exploitations relevant de l'OTEX polyculture ont vu leur nombre et leur surface diminuer des deux tiers depuis 1988. Associant cultures spéciales et grandes cultures, bon nombre de polyculteurs ont développé, depuis 1988, les céréales et les oléagineux primés par la PAC et ont ainsi rejoint l'orientation grandes cultures. Grâce à leurs cultures spéciales, ces exploitations offrent encore 3,5 % des emplois régionaux, soit 2,8 UTA par exploitation.

## Des interrogations sur l'avenir de l'élevage

Les éleveurs (OTEX élevages) d'herbivores (bovins, équins, ovins, caprins) et de granivores (porcins, volailles) ne représentent plus que 7 % des exploitants régionaux. Bien que modeste, cette proportion est cependant plus élevée qu'en 1988, grâce au développement du secteur équin. Ce phénomène s'amplifie en Île-de-France où 7 500 chevaux ont été recensés sur plus de 550 exploitations. Celles-ci pratiquent, pour 66 % d'entre elles, l'élevage de juments poulinières, ou possèdent des chevaux pour les loisirs.

Les éleveurs d'herbivores ne regrou-

pent qu'un cinquième des troupeaux de bovins, d'ovins et de caprins. Les éleveurs de granivores possèdent, quant à eux, plus de la moitié des effectifs de porcins et de volailles. Le restant des animaux, c'est-à-dire souvent la majeure partie, se trouve dans les exploitations de grandes cultures ou dans celles associant cultures et élevages. Avec 3,1 UTA par exploitation professionnelle, le secteur élevage propose encore 5,3 % des emplois agricoles régionaux.

## L'OTEX

L'orientation technico-économique de chaque exploitation (OTEX) permet de la classer selon son activité dominante et de caractériser ainsi son système de production. Elle est déterminée en deux temps :

- calcul de la marge brute standard de l'exploitation (MBS) par valorisation des superficies et des effectifs de cheptel présents. Elle est mesurée en unité de dimension européenne (UDE) ;
- affectation de l'exploitation à une classe d'orientation technico-économique en fonction de la part de MBS apportée par les différentes rubriques de production.

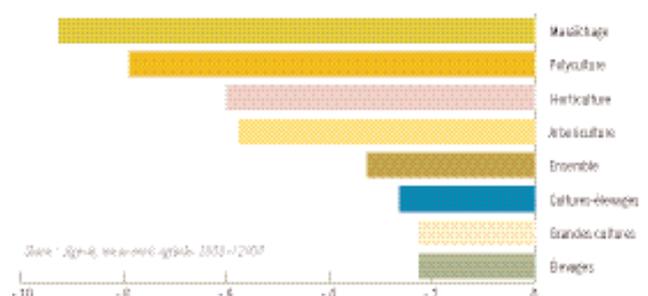
*Ex. : la part des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) doit être supérieure aux deux tiers de la MBS pour que l'exploitation soit classée en OTEX «grandes cultures».*



A. Chabouat / Inaef

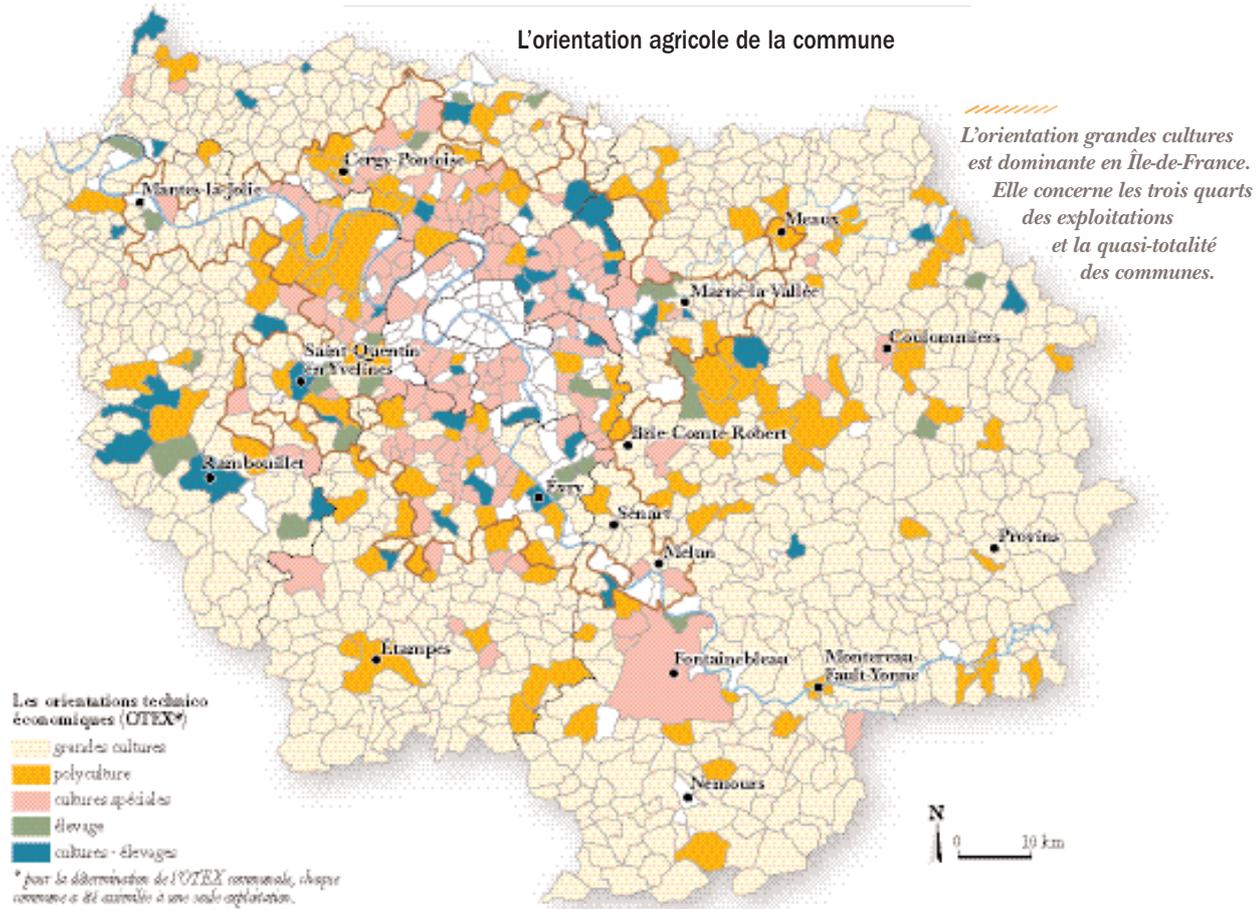
Baisse du nombre d'exploitations spécialisées

Évolution annuelle 1988-2000 des exploitations agricoles (en %)



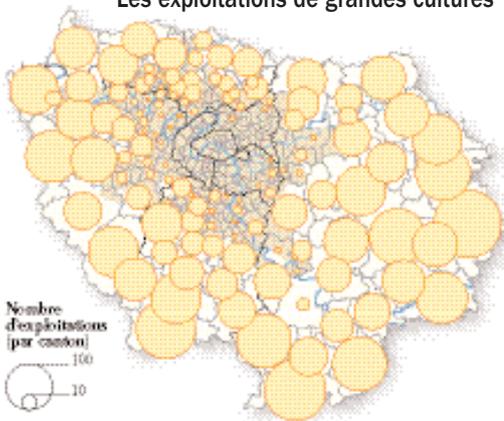
# LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

L'orientation agricole de la commune

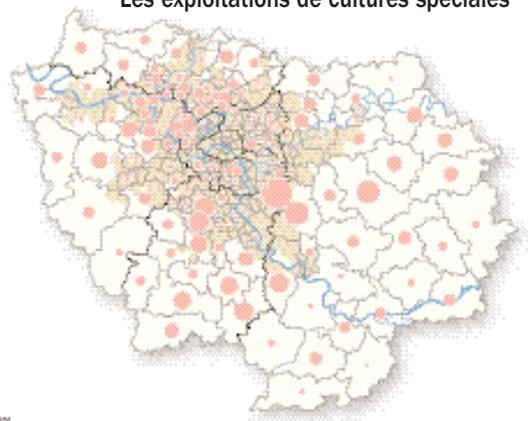


L'orientation grandes cultures est dominante en Île-de-France. Elle concerne les trois quarts des exploitations et la quasi-totalité des communes.

Les exploitations de grandes cultures



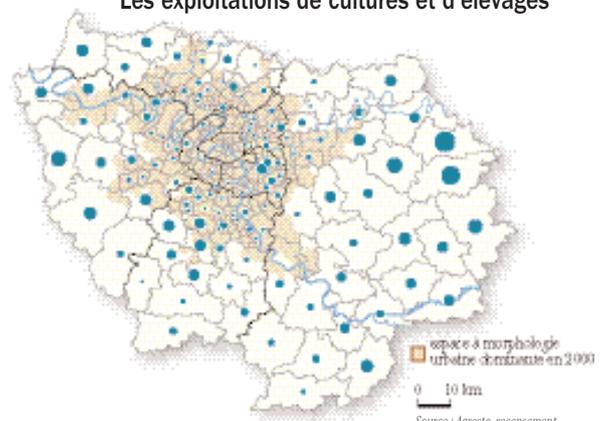
Les exploitations de cultures spéciales



Les exploitations d'élevages



Les exploitations de cultures et d'élevages



Les exploitations de grandes cultures, présentes partout en Île-de-France, sont hégémoniques en grande couronne ; celles de cultures spéciales se trouvent surtout dans les espaces à morphologie urbaine dominante. Les exploitations d'élevages d'herbivores et de granivores, comme d'orientation mixte cultures et élevages, se localisent surtout dans les cantons périphériques de Seine-et-Marne et des Yvelines.

# LA MONTÉE EN PUISSANCE DES FORMES SOCIÉTAIRES

*L'Île-de-France a vu son nombre de sociétés agricoles s'envoler ces dix dernières années. Celles-ci mettent en valeur près de la moitié des terres agricoles régionales.*

*Les formes sociétares permettent une gestion moderne des exploitations agricoles et facilitent leur transmission, même lorsque les biens mis en valeur sont en fermage.*

*Précisément, l'Île-de-France est la région française où la part de la surface agricole utilisée (SAU) exploitée en fermage est la plus importante.*

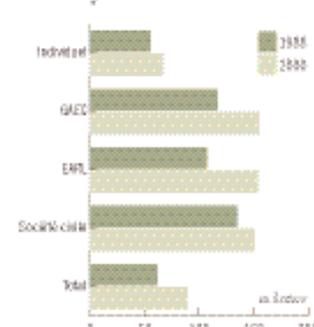
L'Île-de-France a connu une véritable explosion des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) au cours des dernières années : leur nombre est passé de 37 en 1988 à 1 100 en 2000. Elles constituent dorénavant 60 % des sociétés agricoles.

Les EARL ne représentent toutefois que 17 % des exploitations franciliennes. En effet, la structure individuelle, avec près de 4 500 unités, reste le statut dominant (68 %), même si près de la moitié d'entre elles ont disparu depuis 1988. Viennent ensuite les autres sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) avec 7 %, puis les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) avec 4 %.

Les évolutions de forme juridique sur l'ensemble du territoire national suivent toutefois celles de l'Île-de-France, mais à un rythme moindre : 40 % des exploitations individuelles ont disparu et elles représentent encore 81 % des formes juridiques. Cette différence s'explique par la plus grande taille des exploitations dans la région. Aussi, la mise en forme sociétaire se justifie pleinement, que ce soit pour des raisons économiques et fiscales ou pour faciliter la transmission future.

**Des structures foncières plus importantes pour les sociétés**

SAU moyenne selon le statut



Source : Agreste, recensement agricole 1988 et 2000

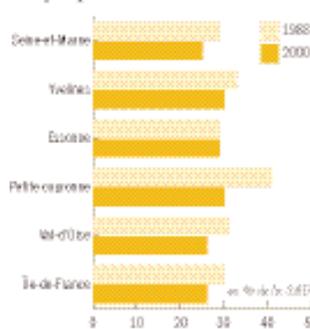
## De grandes superficies pour les sociétés agricoles

Si les sociétés agricoles ne représentent que 28 % des exploitations franciliennes, elles exploitent près de 47 % de la SAU. Leur surface moyenne dépasse les 150 ha. À titre de comparaison, la surface moyenne des exploitations individuelles n'est que de 66 ha.

Aussi, les trois-quarts des exploitations maraîchères ont encore un statut individuel, alors qu'un tiers des exploitations en grandes cultures sont déjà des EARL.

Un recul de la mise en valeur des terres en propriété

Pourcentage des terres en propriété

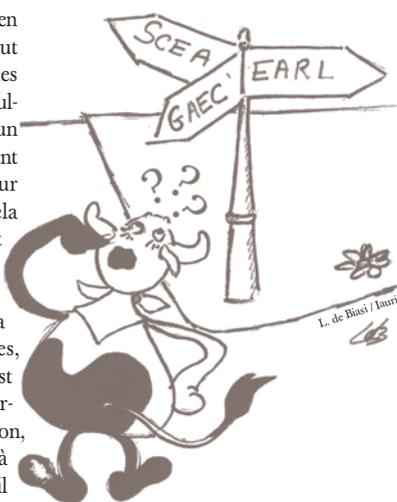


Source : Agreste, recensement agricole 1988 et 2000

## L'Île-de-France, haut-lieu du fermage

La prédominance des exploitations céréalières depuis de nombreuses années a favorisé le statut du fermage en Île-de-France. Ainsi, plus de 73 % de la SAU est exploitée en fermage. Soit dix points de plus que la moyenne nationale : 63 %. À l'inverse de l'émergence des formes sociétaires, ce phénomène n'est pas récent. En effet, en 1979, 68 % des terres étaient déjà mises en valeur en fermage, contre seulement 49 % pour l'ensemble du territoire.

Cette tradition du fermage en Île-de-France s'explique tout d'abord par l'hégémonie des exploitations de grandes cultures. Ces dernières, dans un souci de rentabilité, cherchent à améliorer sans cesse leur outil de production. Cela passe par l'agrandissement de leur taille foncière. Mais les prix à l'achat des terres agricoles étant élevés, la prise en location de terres, lorsque cela est possible, est privilégiée. De plus, le fermage, par sa réglementation, assure une relative stabilité à l'agriculteur. Aussi n'est-il pas rare de trouver, en Île-de-France, des exploitations de plus de 200 ha entièrement en location.



L. de Biasi / L'Asif

En revanche, pour les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture, aux structures foncières plus petites, 43 % des surfaces sont encore exploitées en propriété.

## Les statuts d'exploitation agricole

Forme juridique et mode de faire-valoir sont historiquement liés. En effet, le statut du fermage, tel qu'il était décrit après-guerre, empêchait un agriculteur locataire de mettre ses terres à disposition d'une société pour leur exploitation.

Ainsi, le statut d'exploitant individuel a perduré jusqu'à aujourd'hui avec ses avantages, fiscaux et sociaux, et ses inconvénients : responsabilité en cas de dettes et difficulté de transmission.

Pourtant, du fait de l'accroissement des structures entraînant des problèmes de gestion, mais aussi de financement des reprises d'exploitation, la demande de création de formes sociétaires s'est développée. En effet, celles-ci permettent une gestion économique plus souple, mais aussi la séparation de la transmission de l'activité agricole de celle du patrimoine familial.

## Les GAEC

La loi d'orientation agricole de 1962 a assoupli le régime en autorisant la création de sociétés purement agricoles, les GAEC, qui peuvent, par voie de mise à disposition, mettre en valeur des terres louées par les associés. Le principe du GAEC est de regrouper plusieurs exploitations préexistantes en conservant les identités juridique, fiscale et sociale de chaque associé. Ces derniers doivent participer effectivement aux travaux de l'exploitation et il ne peut être constitué de GAEC entre époux seuls.

Cette mise à disposition de biens agricoles loués ne sera autorisée pour les autres formes sociétaires qu'en 1979.

## Les EARL

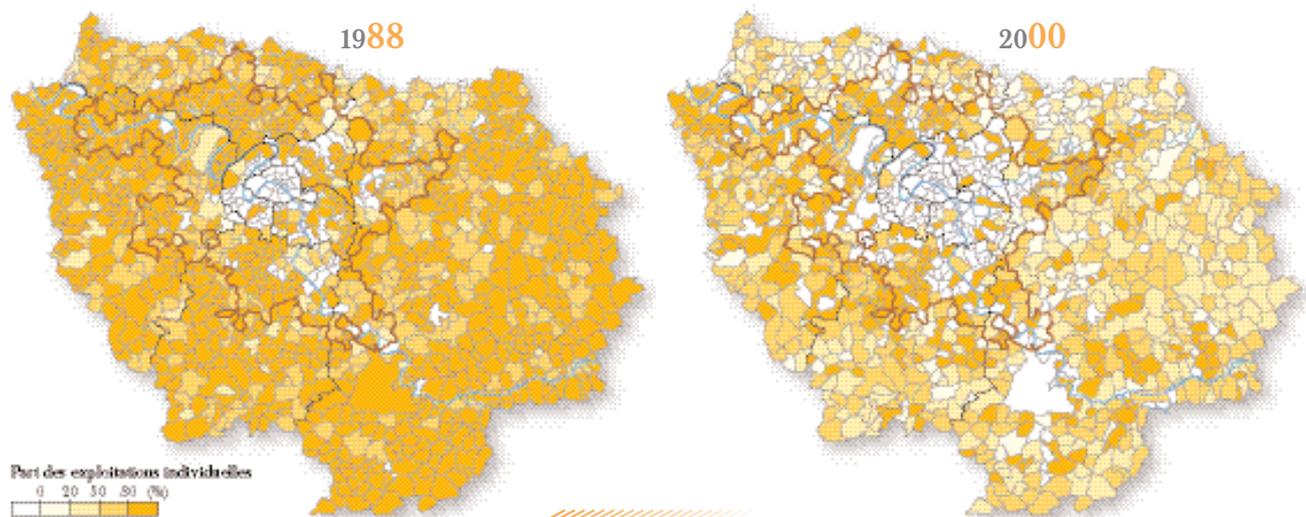
L'EARL est, de nos jours, la forme sociétaire la plus répandue, alors qu'elle n'a été créée qu'en 1985. Les avantages sont nombreux, notamment la facilité de transmission de l'exploitation. Elle permet au cédant de rester dans la société sans participer aux travaux, laissant au reprenneur le temps de réunir les fonds nécessaires au rachat des parts sociales, terres et autres matériels. La seule condition est que la moitié du capital soit détenue par les associés exploitants. Le nombre d'associés n'est pas limité et leur responsabilité en cas de dettes ne se calcule qu'à concurrence de leurs apports.

## Les SCEA

La troisième grande forme sociétaire est la société civile d'exploitation agricole, dite SCEA, qui compense un statut fiscal moins favorable par une diminution des contraintes réglementaires de constitution et de gestion. Elle bénéficie d'une grande souplesse quant au travail effectif des associés sur l'exploitation, qui n'est pas obligatoire, mais aussi par l'absence de restriction de surface exploitée et de capital minimum. Toutefois, les associés exploitants perdent leur statut individuel de chef d'exploitation et l'ensemble des avantages sociaux et fiscaux qui s'y attachent. Enfin, les associés sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société.

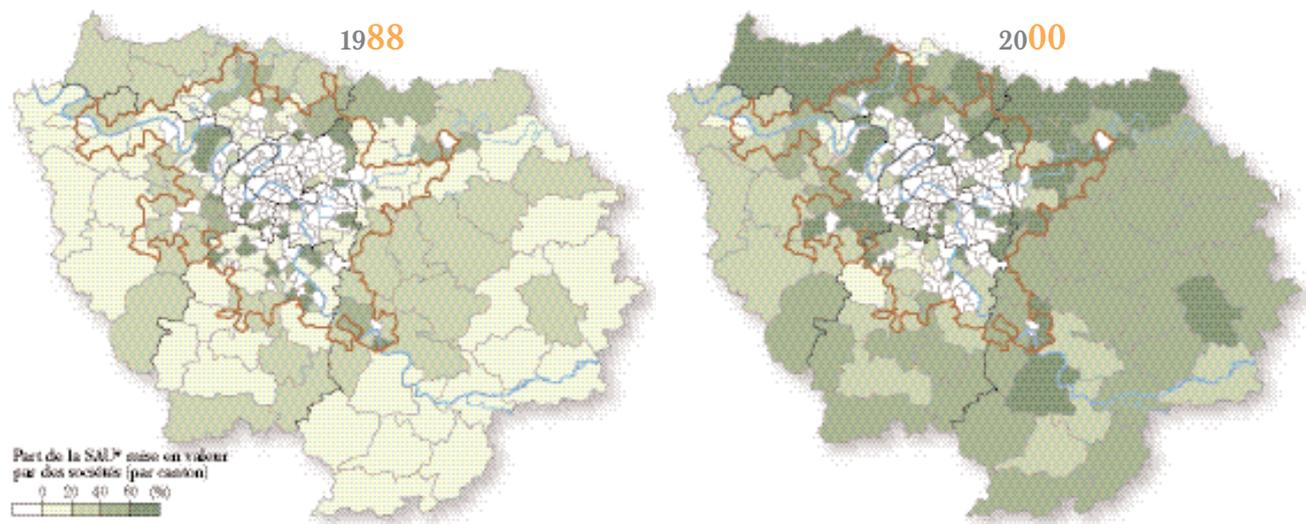
# STATUT JURIDIQUE ET MODE DE FAIRE-VALOIR

## Les exploitations individuelles



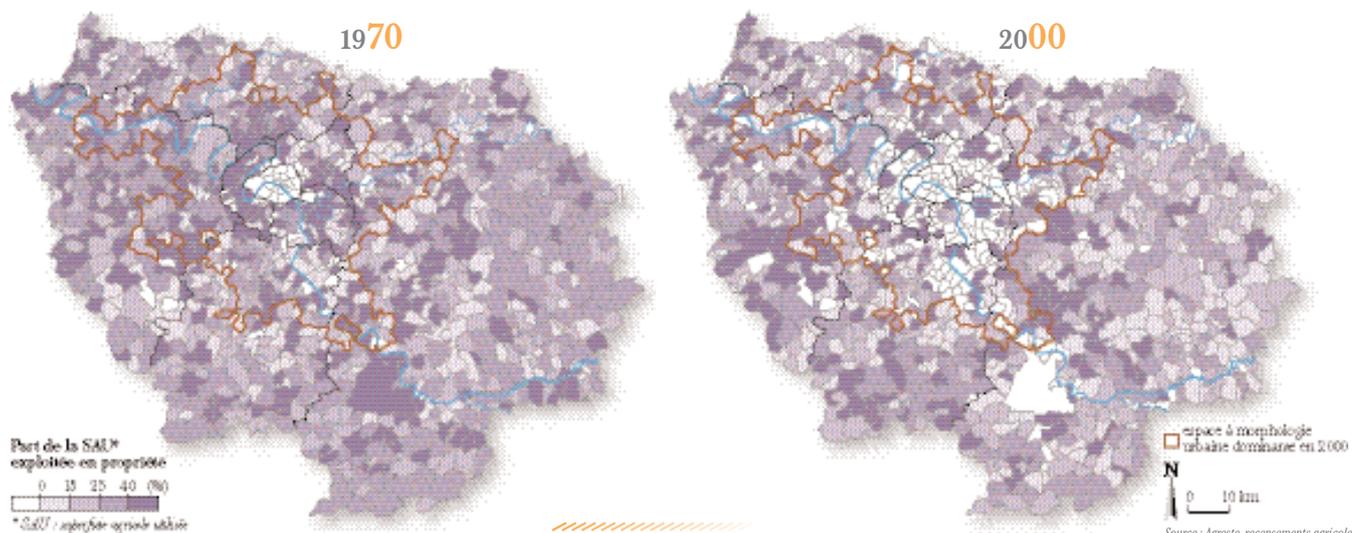
*La part des exploitations individuelles diminue au profit des formes sociétaires sur l'ensemble de la région.*

## Terres agricoles mises en valeur par des sociétés



*Les sociétés agricoles se sont créées sur de grandes exploitations et mettent aujourd'hui en valeur près de la moitié de la SAU francilienne, voire plus dans le département du Val-d'Oise et le nord de la Seine-et-Marne.*

## Terres agricoles exploitées en propriété



Source : Agreste, recensements agricoles 1970, 1988 et 2000  
© IAURIF-DRIAF

*Autrefois exploitées en propriété, les terres agricoles d'Île-de-France sont de plus en plus mises en valeur en fermage, notamment dans les zones de grandes cultures. L'urbanisation a aussi entraîné une disparition des terres agricoles autour de la capitale.*

# UNE OPTIMISATION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

Fiche 4

*Moins de matériels, mais plus de technicité et de puissance : ainsi peut se résumer l'évolution du machinisme agricole en Île-de-France. Région où prédominent les grandes cultures, l'Île-de-France dispose d'un parc matériel et d'équipements souvent au-dessus de la moyenne nationale. Les raisons en sont à la fois historiques et conjoncturelles.*

On dénombre 16 573 tracteurs en 2000 contre près de 22 000 il y a vingt ans. Plus du quart du parc régional a donc disparu. Toutefois, le nombre d'exploitations ayant diminué dans des proportions plus importantes, le parc moyen par exploitation continue à augmenter et dépasse aujourd'hui les trois unités.

Les évolutions constatées en Île-de-France sont comparables à celles de l'ensemble du territoire national, mais avec des ampleurs différentes. Au niveau national, 15 % du nombre total de tracteurs ont disparu depuis le début des années 1980 et le parc moyen par exploitation a dépassé la barre des deux unités uniquement lors de la dernière décennie.

Cela s'explique par une meilleure mécanisation des campagnes franciliennes dès l'après-guerre, imposée par des structures d'exploitation déjà importantes dans une région que l'on appelait alors «le grenier de la France» (SAU moyenne par exploitation en 1970 : 18,9 ha pour la France entière contre 46,3 ha pour l'Île-de-France).

## Plus de puissance au service de l'agriculture

C'est dans les départements de la couronne rurale, où prédominent les grandes cultures, que le parc de tracteurs est monté en puissance. Ainsi, 63 % des tracteurs font plus de 80 chevaux din (ch). En effet, la recherche permanente de productivité a entraîné la demande, par les agriculteurs, de matériels à forte capacité de travail. Ainsi, alors qu'il fallait 4,6 unités de travail annuel (UTA) en 1980 pour cultiver 100 ha de terres en Île-de-France, il en suffit aujourd'hui de 2,2. Ce chiffre est encore inférieur pour le secteur des grandes cultures.

Des progrès techniques considérables ont été réalisés ces dernières années pour améliorer la productivité des tracteurs ainsi que les conditions de travail des agriculteurs. Ainsi l'électronique, la robotique, le

GPS sont de nouveaux équipements maintenant fréquents sur les tracteurs.

## Du matériel agricole plus performant

Cette évolution ne concerne pas seulement le matériel de traction. En effet, les autres matériels de travail du sol ou de récolte comme les moissonneuses-batteuses ou les récolteuses de betteraves ont aussi connu une forte évolution technique ces dernières années. L'optimisation de la capacité de travail de ces matériels a également été constatée en Île-de-France. Ainsi, alors qu'on récoltait 100 ha de céréales et d'oléagineux avec une moissonneuse-batteuse en 1980, on en récolte 136 ha aujourd'hui. Là encore, la région devance l'ensemble du territoire, où le rapport est de une machine pour 121 ha.

L'évolution de l'agriculture fait aussi apparaître de nouveaux matériels agricoles plus performants, comme les chargeurs ou les pulvérisateurs automoteurs. D'un usage souvent spécifique, ces matériels permettent un gain de productivité non négligeable. Toutefois, comme pour les moissonneuses-batteuses ou les récolteuses de betteraves, leur coût très élevé impose souvent qu'ils soient achetés à plusieurs ou en coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), voire que l'agriculteur réalise quelques travaux en prestation de service afin de pouvoir accélérer l'amortissement.

## Des équipements au service de l'économie de l'exploitation

Dans un contexte de soutien du prix des céréales, des oléagineux et des protéagineux par l'Union européenne, l'agriculteur, s'il veut améliorer son revenu, peut chercher à augmenter ses surfaces ou à améliorer ses rendements. Aussi, en plus d'être performants dans la conduite de la culture, les agriculteurs investissent pour optimiser leur outil de

production. Le recours au drainage, pour les sols lourds, se ressuyant avec peine, et à l'irrigation, pour les cultures et les sols qui ont besoin d'importantes quantités d'eau à certains stades végétatifs, sont deux éléments qui peuvent modifier le rendement des cultures.

Les techniques de drainage et d'irrigation ont connu des progrès importants depuis l'après-guerre, rendant leur utilisation plus facile et à des coûts moindres. L'apparition du drain en PVC ou les techniques d'irrigation par pivot ou rampes d'arrosage, économes en main-d'œuvre et couvrant de grandes superficies, en sont des exemples. Aussi, alors que 20 % des terres franciliennes étaient drainées au début des années 1980, ce taux approche aujourd'hui 30 %, contre seulement 10 % au niveau national.

La superficie des terres irrigables a aussi fait un bond ces dernières années, avec 11 % des surfaces équipées, contre seulement 5 % en 1988. Il convient toutefois de constater une certaine hétérogénéité des sols en Île-de-France qui fait que, si 39 % de la SAU est drainée en Seine-et-Marne, seulement 2 % de cette dernière l'est dans le Val-d'Oise.

Les équipements de stockage sont également de véritables atouts économiques. En effet, l'intérêt de pouvoir conserver sa production afin de la vendre à meilleur prix hors période de récolte a provoqué l'accroissement des capacités de stockage de céréales dans les exploi-

tations. 2 273 producteurs stockaient du grain en 2000 en Île-de-France, pour une capacité moyenne de 4 277 quintaux équivalent blé (q. éq. blé) par exploitation, contre seulement 1 874 q. éq. blé pour la France entière.

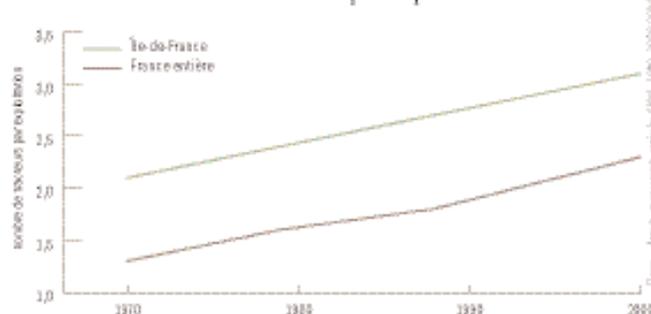
Pour ce qui concerne les fruits et légumes, le volume global de stockage a augmenté de 29 % depuis 1988 et atteint plus de 182 000 m<sup>3</sup> en 2000. 240 exploitations maraîchères et arboricoles stockent leur production, ce qui représente un volume moyen de 759 m<sup>3</sup>, qui a plus que doublé en dix ans. Là encore, on mesure les progrès réalisés dans les matériaux d'isolation, dont les prix ont par ailleurs baissé. De plus, la demande de fraîcheur du produit, exprimée par le consommateur, impose au producteur une maîtrise totale de la chaîne du froid.

Certes, l'Île-de-France est avant tout une grande région céréalière, mais elle compte aussi un nombre important d'exploitations spécialisées en horticulture ornementale ou maraîchage. Ce secteur nécessite des matériels et équipements bien spécifiques. Ainsi, 555 exploitations ont des serres et abris hauts pour une surface régionale de 199 ha en 2000. Toutefois, l'évolution est à la baisse, que ce soit le nombre de serristes (- 38 %) ou la surface couverte (- 19 %) depuis 1988. Le seul indicateur en progression constante est la superficie moyenne de serres par exploitation qui atteint 36 ares en 2000, contre 27 ares en 1988.



Poursuite de la motorisation des exploitations franciliennes

## Évolution du nombre de tracteurs par exploitation

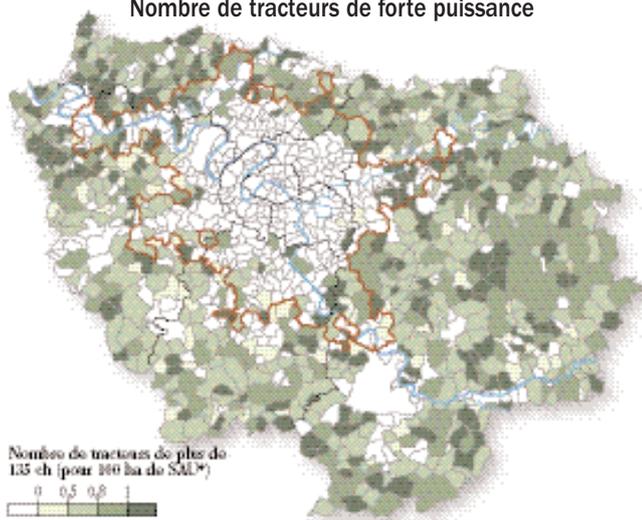


© DRIAF Île-de-France

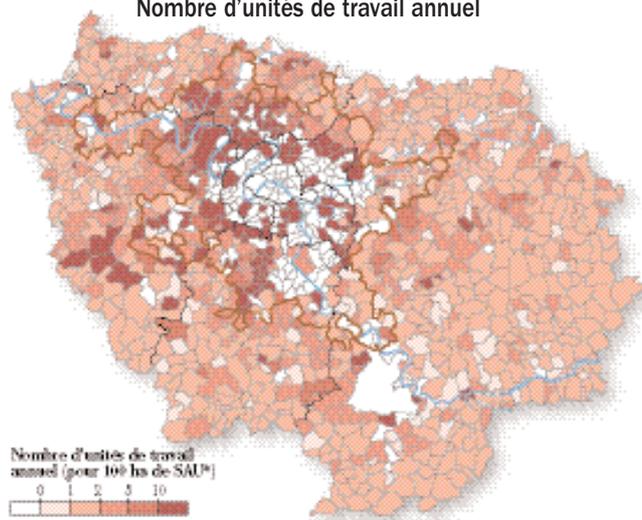
Source : Agreste, recensement agricole (RA), 1980, 1990, 2000

# MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT AGRICOLE

Nombre de tracteurs de forte puissance

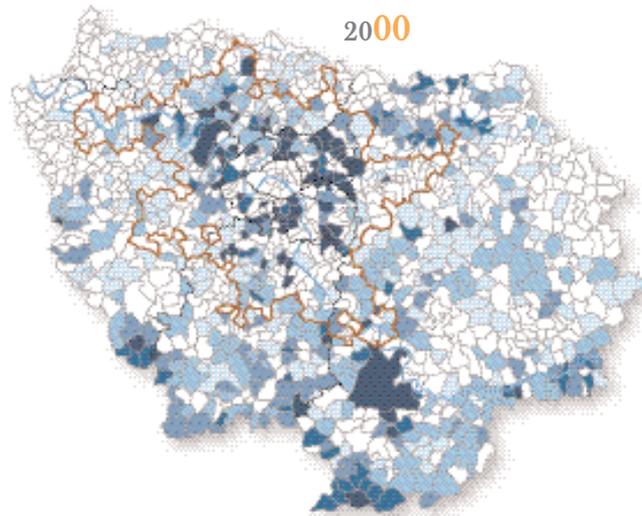
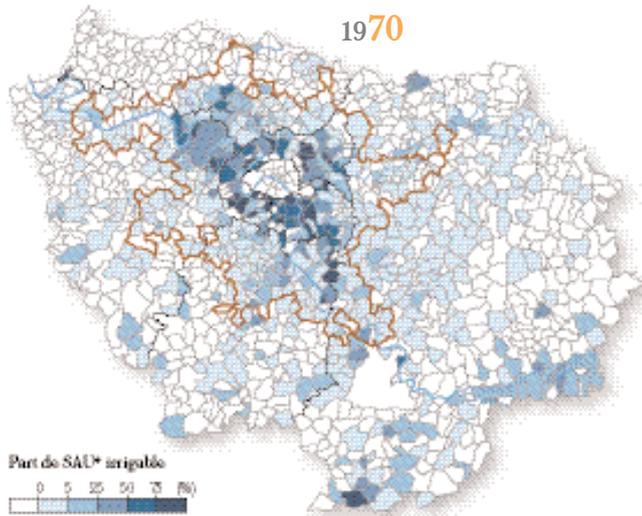


Nombre d'unités de travail annuel



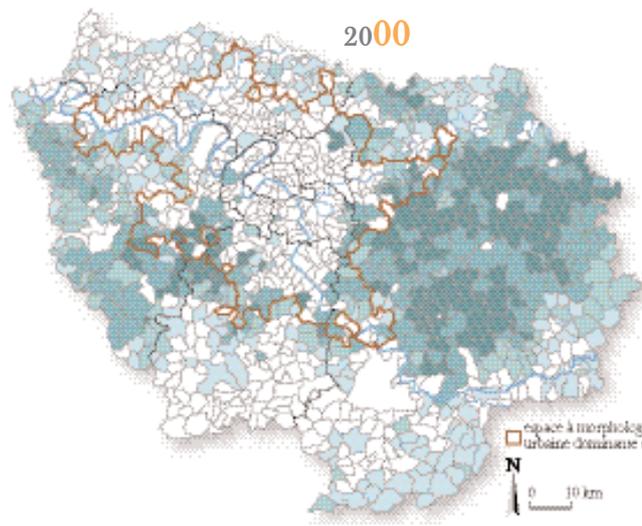
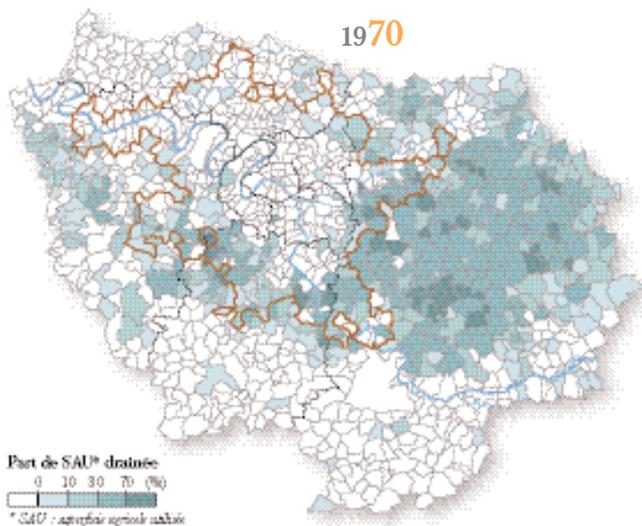
Les tracteurs de forte puissance se retrouvent dans les régions céréalières et permettent, par leur forte capacité de travail, de diminuer les coûts de main-d'œuvre.

Surfaces irrigables



Autrefois confinée aux zones de cultures spécialisées, l'irrigation touche maintenant le sud de la région à vocation céréalière.

Surfaces drainées



Le drainage s'intensifie dans les zones aux sols humides.

□ espace à morphologie urbaine dominante en 2010  
N  
0 10 km  
Source : Agreste, recensements agricoles 1970 et 2000  
© IAURIF - DRIAP

# UNE POPULATION ET UN EMPLOI AGRICOLES EN FORT RECU

Fiche 1

*L'exode agricole s'est poursuivi au cours des dernières décennies. Ainsi, en 2000, la population agricole vivant ou travaillant sur les exploitations ne représente plus qu'un gros tiers de celle recensée il y a trente ans. Les conjoints et les aides familiaux se détournent du travail agricole. Le recul des salariés permanents est loin d'être compensé par un recours accru aux travailleurs saisonniers. Depuis 1988, l'agriculture francilienne a perdu 7 800 emplois à temps plein, soit 650 emplois par an.*

La campagne francilienne se vide de ses agriculteurs. En 2000, les exploitants, leur famille et leurs salariés permanents sont au nombre de 25 300 personnes, soit 2,3 pour mille Franciliens. Ils ne représentent plus que 37 % de la population agricole recensée en 1970 et 66 % de celle de 1988. Ce recul est plus marqué que celui des exploitations agricoles auquel il est directement lié. Il est, en particulier, accentué par la chute des effectifs de salariés permanents (- 71 % depuis 1970). Celle-ci découle de la disparition accélérée des unités spécialisées dans le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture et l'élevage, grandes utilisatrices de main-d'œuvre. En revanche, la taille des familles paysannes, avec un peu plus de trois personnes par exploitation en 2000, est restée pratiquement la même au cours des trente dernières années.

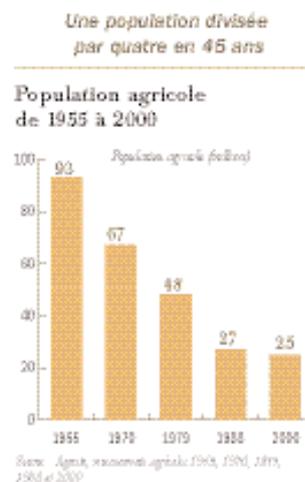
## Des conjoints d'exploitants et des actifs familiaux de moins en moins nombreux

La contraction de la population agricole s'accompagne, en outre, d'une certaine désaffection pour l'activité agricole des membres de la famille de l'exploitant. Ainsi, en 2000, seulement quatre conjoints sur dix participent aux travaux agricoles, alors que c'était le cas de six sur dix en

1988. Les plus nombreux se recrutent dans la génération des 40-60 ans comprenant les conjointes, qui en cours de période ont acquis le statut de coexploitantes. La participation des conjoints à l'activité de la ferme est très variable : 23 % d'entre eux y collaborent à temps complet, 36 % y consacrent entre le quart et les trois quarts de leur temps, alors que 32 % y donnent moins d'un quart de leur temps. Très précisément, 29 % se déclarent coexploitantes, 24 % aide familiale et 5 % salarié agricole. Ceux qui travaillent à temps partiel sur l'exploitation sont, à titre principal, retraités agricoles (15 %), inactifs (11 %) ou encore exercent une profession non agricole (15 %). Le niveau de formation agricole initiale ou continue des conjoints est nettement plus bas que celui des exploitants. Les autres actifs familiaux regroupent surtout des enfants de 20 à 30 ans et des retraités de plus de 60 ans. Près de 57 % d'entre eux déclarent exercer une profession agricole, tandis que les autres se partagent à égalité entre actifs exerçant un métier non agricole et retraités. Grâce à la présence des jeunes, le niveau de formation agricole des autres actifs familiaux, en particulier pour la scolarité secondaire longue et supérieure, est comparable à celui des chefs d'exploitation.

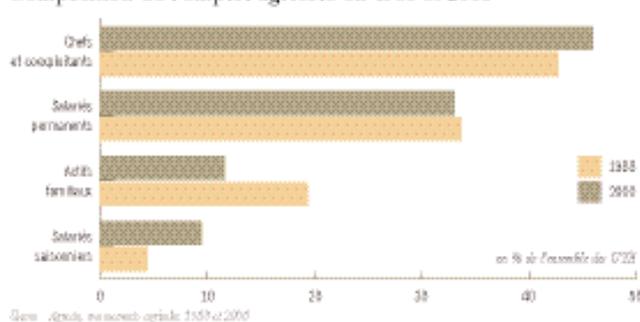
## Une féminisation en progression

En 2000, on dénombre 4 540 femmes déclarant exercer une activité agricole, ce qui correspond au quart des emplois agricoles de la région. Près d'un chef d'exploitation sur cinq est dorénavant une femme. Cette féminisation est toutefois un peu factice, dans la mesure où elle concerne les femmes d'exploitants succédant temporairement à leur époux retraité, afin d'améliorer leur propre retraite. En outre, les femmes assurent 60 % du travail agricole des conjoints et aides familiaux et 20 % de l'activité des salariés permanents.



## Recul des actifs familiaux, progression des salariés saisonniers

### Composition de l'emploi agricole en 1988 et 2000



## Des emplois agricoles en forte baisse

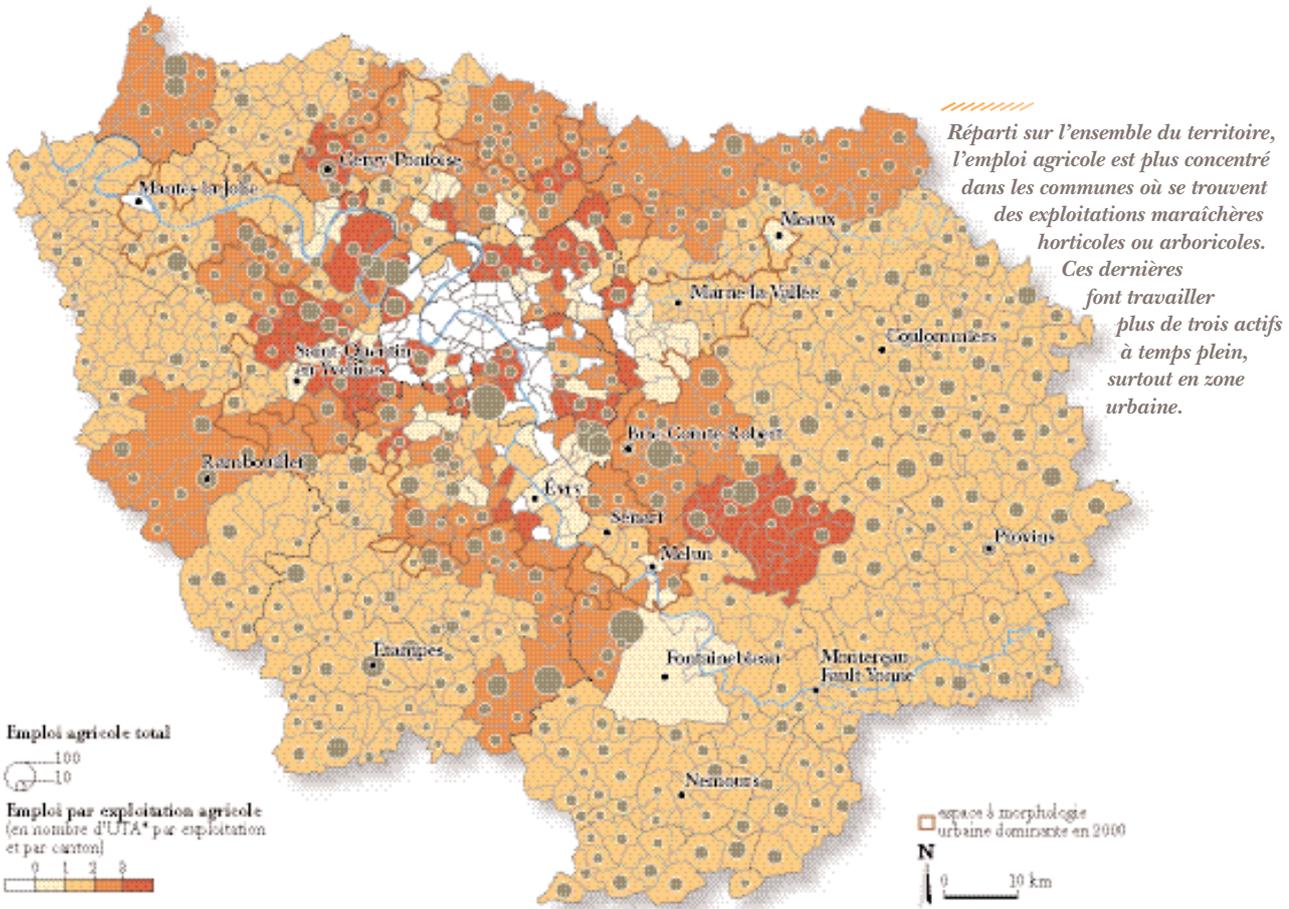
En 2000, près de 15 300 actifs agricoles, familiaux ou salariés, travaillent dans les fermes franciliennes contre 24 100 en 1988 et 33 000 en 1979. Traduit en équivalent temps plein (unité de travail annuel - UTA), cela représente 12 700 emplois en 2000 (y compris le travail des salariés occasionnels et des salariés des entreprises de travaux agricoles). Plus de 7 800 emplois ont ainsi disparu depuis 1988, surtout dans les secteurs du maraîchage, de l'horticulture et de l'arboriculture, en raison des difficultés rencontrées par ces exploitations spécialisées. Les pertes d'emplois résultent aussi du retrait d'une partie des terres cultivées, restées en jachère, encouragé par le versement de primes au titre de la politique agricole commune. Mais elles sont surtout la contrepartie d'une augmentation prodigieuse de la productivité apparente du travail, en particulier dans les exploitations de grandes cultures qui disposent de matériel de plus en plus performant. Ainsi 2,2 actifs suffisent en 2000 pour mettre en valeur 100 ha, toutes orientations confondues, alors qu'il en fallait 3,5 en 1988. Les chefs d'ex-

ploitation et coexploitants assurent presque la moitié du travail agricole (contre 42 % en 1988). Cette progression s'explique en partie par le fait que des conjoints sont devenus coexploitants. L'apport des salariés permanents reste stable, autour du tiers de l'ensemble, alors que le recours aux salariés saisonniers double pour atteindre 9 %. L'emploi agricole francilien global se trouve en grande partie dans le secteur des grandes cultures. En revanche, les exploitations spécialisées sont celles qui occupent chacune le plus de personnes : quatre emplois en moyenne en horticulture, trois en arboriculture et deux en maraîchage. La géographie de l'emploi reflète la localisation des différentes productions : une forte implication des chefs d'exploitation et coexploitants dans l'espace rural, une collaboration notable des conjoints et autres actifs familiaux ainsi que des salariés permanents dans l'espace périurbain proche de Paris. Le recours aux salariés saisonniers est plus diffus sur l'ensemble du territoire, même s'il n'est pas sans lien avec la présence de cultures spéciales.

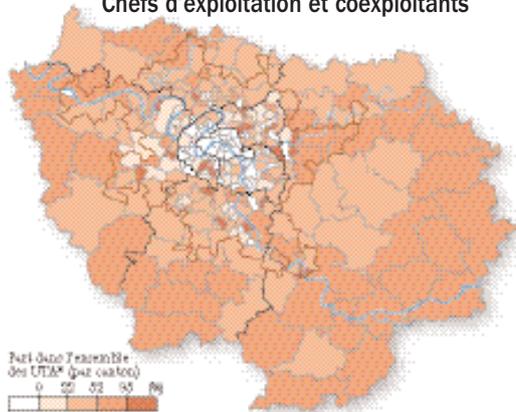


N. Pignatelli/hauff

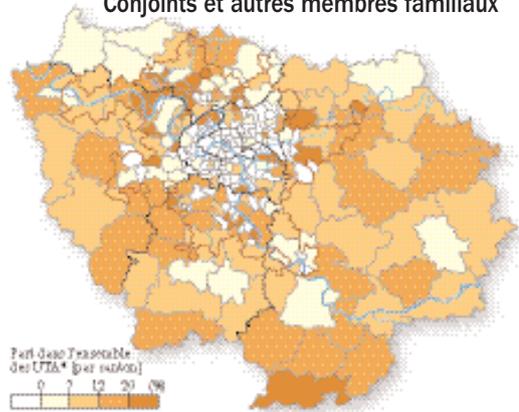
# L'EMPLOI AGRICOLE



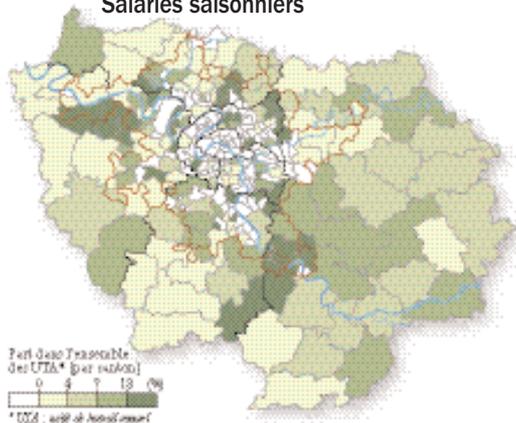
**Chefs d'exploitation et coexploitants**



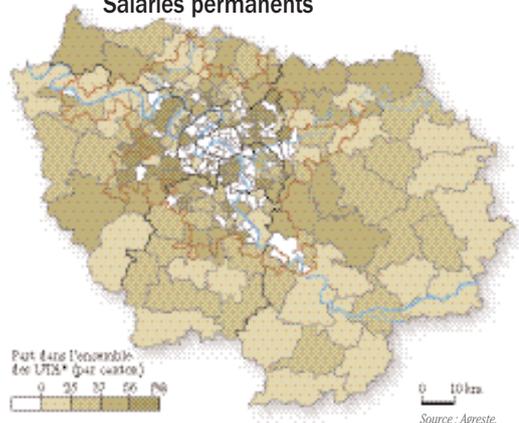
**Conjoints et autres membres familiaux**



**Salariés saisonniers**



**Salariés permanents**



Source : Agreste, recensement agricole 2000 © LAURIF - DRIAF

Les chefs d'exploitation et les coexploitants assurent la majeure partie du travail agricole en grande couronne, tandis que la contribution des actifs familiaux, des salariés permanents et saisonniers est plus sensible en zone urbaine.

# DES CHEFS D'EXPLOITATION PLUS JEUNES ET MIEUX FORMÉS

Fiche 2

*Le rajeunissement de la population des chefs d'exploitation et des coexploitants, constaté depuis 1988, résulte plus du départ anticipé à la retraite des plus âgés que de l'installation de jeunes agriculteurs. Ces derniers sont mieux formés à leur métier que leurs aînés. Les exploitants franciliens sont des professionnels, puisque 60 % d'entre eux exercent leur activité d'agriculteur à plein temps et 84 % déclarent exercer à titre principal une profession agricole.*

## Des exploitants sensiblement plus jeunes

En 2000, les chefs d'exploitation et les coexploitants sont plus jeunes qu'en 1988 : 66 % d'entre eux ont en effet moins de 55 ans, alors qu'ils n'étaient que 56 % douze ans auparavant. Ce rajeunissement s'explique par l'augmentation des cessations d'activité consécutive aux mesures d'incitation au départ en préretraite, instaurées en 1992 et aménagées depuis. Il se traduit surtout par la proportion nettement plus élevée des effectifs de la tranche d'âge des 40-54 ans et n'est donc pas lié à l'installation de nombreux jeunes. La part des moins de 40 ans (22 %) reste en effet nettement inférieure à celle des 55 ans et plus (33 %). Elle n'atteint pas la moyenne nationale, qui est de 25 %.

Les effectifs des classes d'âge supérieur à 64 ans, qui représentent 13 % de l'ensemble, sont nombreux et composites. Ils regroupent des agriculteurs en activité qui estiment que le niveau de leur retraite ne leur permettrait pas de vivre décemment ou qui sont dans l'attente d'un successeur appartenant à la génération de leurs petits enfants. Ils comptent aussi des retraités agricoles ayant conservé quelques animaux ou quelques parcelles de subsistance, ou encore pratiquant l'apiculture à titre de loisir. La présence de ces agriculteurs non professionnels et l'existence d'exploitations de retraités expliquent que la taille moyenne des unités dirigées par des chefs d'exploitation de plus de 55 ans tombe à 63 hectares, alors que les fermes des plus jeunes atteignent une surface de 103 hectares.

Les femmes à la tête d'une exploitation sont plus âgées que les hommes : plus de la moitié ont en effet dépassé 54 ans et 27 % d'entre elles ont 65 ans et plus. Elles succèdent souvent temporairement à leur

conjoint, déjà retraité, afin d'accumuler des annuités pour leur propre retraite. Seulement 14 % des femmes agricultrices ont moins de 40 ans.

Une analyse géographique de la répartition des exploitants agricoles par classe d'âge fait apparaître une forte corrélation entre âge et degré d'urbanisation du territoire : les exploitants âgés sont en position dominante dans les espaces urbains et périurbains de l'agglomération parisienne, tandis que les jeunes agriculteurs sont surtout présents dans la partie rurale de la Seine-et-Marne.

## Des jeunes exploitants mieux formés

Le niveau général de formation s'est amélioré depuis 1988. Deux raisons expliquent cette élévation de la qualification des exploitants agricoles : le nombre important de départs d'agriculteurs âgés peu formés et l'obligation faite aux jeunes de suivre des formations pour prétendre aux aides publiques à l'installation. S'agissant de la formation agricole initiale, en 2000, un exploitant sur trois a suivi une scolarité agricole secondaire. Il est titulaire soit d'un brevet professionnel agricole, soit d'un brevet de technicien agricole, soit encore d'un baccalauréat professionnel. Plus d'un sur dix a suivi des études supérieures qui lui ont permis de décrocher un brevet de technicien supérieur agricole, voire un diplôme d'ingénieur.

L'amélioration du niveau de formation agricole initiale est surtout sensible chez les jeunes exploitants : plus de 50 % de ceux ayant moins de 35 ans ont en effet effectué des études secondaires longues ou supérieures, contre seulement 10 % de leurs aînés ayant entre 55 et 64 ans. Il en est de même pour la formation continue agricole : 43 % des jeunes chefs d'exploitation contre 7 % de

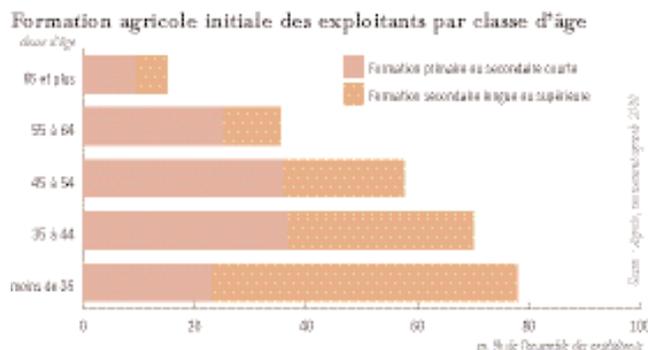
ceux ayant entre 55 et 64 ans en ont bénéficié. Dispensée sous forme de stages (63 % des cas) ou s'inscrivant dans le cadre de la préparation à l'installation (37 % des cas), la formation est devenue une obligation réglementaire pour bénéficier de certaines aides de l'État : dotation jeune agriculteur, plan de développement ou de modernisation... Ce mouvement en faveur d'une meilleure qualification ne pourra que s'amplifier dans les années à venir.

Au plan géographique, le niveau de formation est très lié à l'âge moyen des chefs d'exploitation. Il est élevé en Seine-et-Marne, dans la Beauce et dans le Vexin, là où les dirigeants sont jeunes et est plus bas en zone urbanisée, où les agriculteurs sont plus âgés.

## Des exploitants, agriculteurs à plein temps

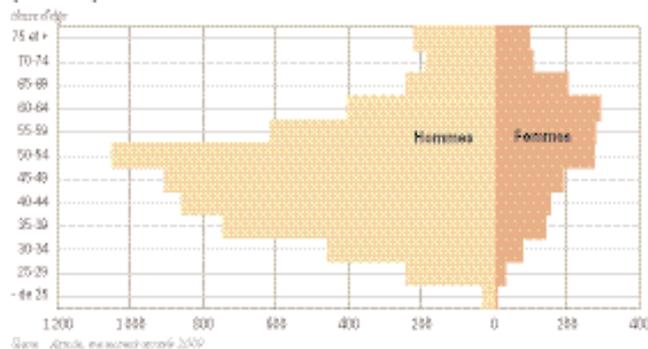
Plus de huit chefs d'exploitation et coexploitants sur dix déclarent comme profession principale un métier agricole et six sur dix travaillent à plein temps sur leur exploitation, contre 72 % en 1988. Le travail à temps partiel est surtout répandu chez les agriculteurs âgés de 65 ans et plus, et traduit la présence de retraités et d'agriculteurs de loisirs (apiculteurs, propriétaires de chevaux). Dans les autres tranches d'âge, l'activité agricole à temps partiel correspond souvent à une double activité. Ainsi 8,5 % des exploitants déclarent comme occupation principale une profession non agricole. En Île-de-France, il s'agit souvent d'un emploi non salarié relevant du secteur commercial ou artisanal, d'une profession libérale, voire d'un mandat électif.

Le niveau de formation s'élève chez les jeunes



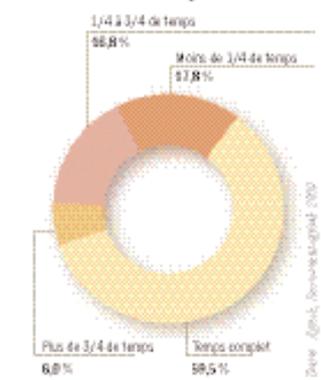
45 % des exploitants ont entre 40 et 54 ans

Chefs d'exploitation et coexploitants par sexe et classe d'âge



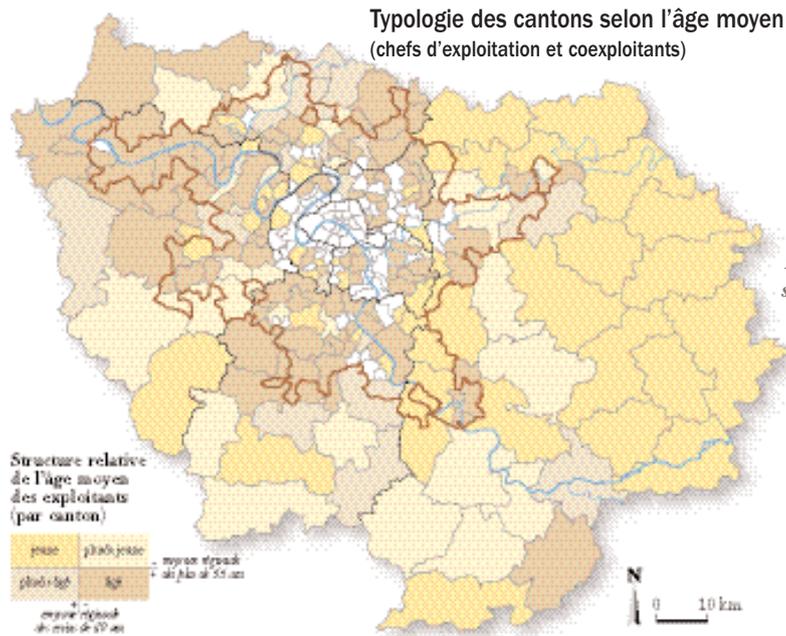
59 % des exploitants travaillent à temps complet

Exploitants selon leur temps de travail sur l'exploitation



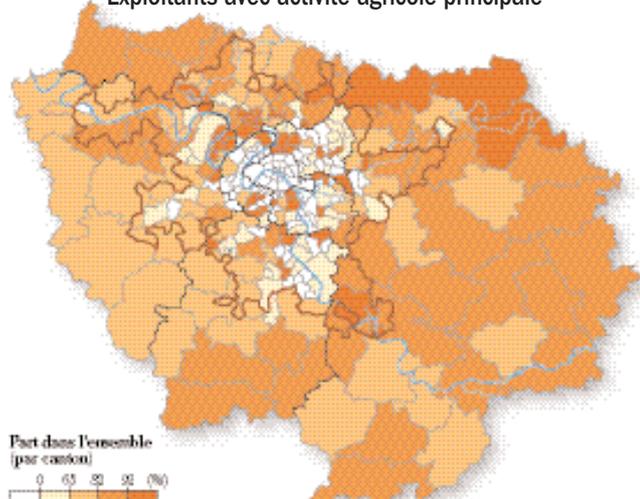
# LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Typologie des cantons selon l'âge moyen de l'exploitant  
(chefs d'exploitation et coexploitants)

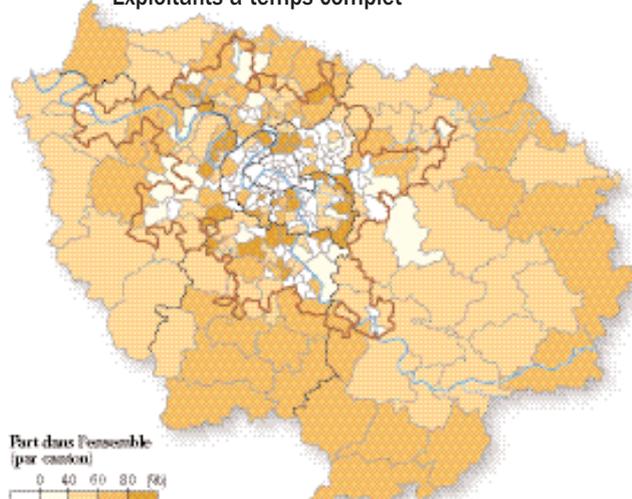


Les jeunes exploitants de moins de 40 ans sont les plus nombreux, en proportion, dans la moitié est de la Seine-et-Marne.  
Les exploitants âgés de 55 ans et plus dominent en zone urbaine et dans la vallée de la Seine, en aval de Paris.

Exploitants avec activité agricole principale

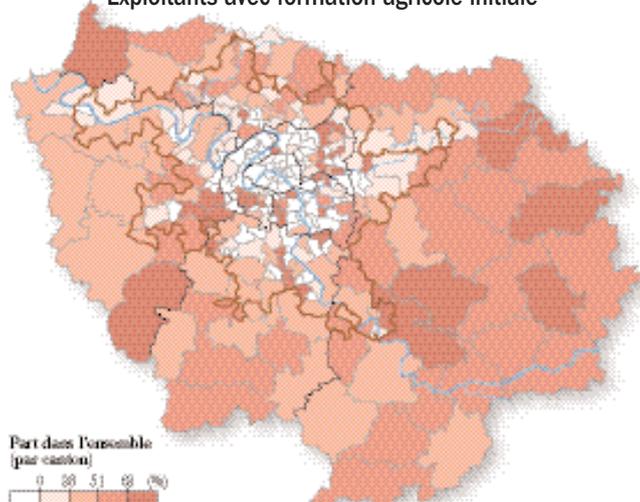


Exploitants à temps complet

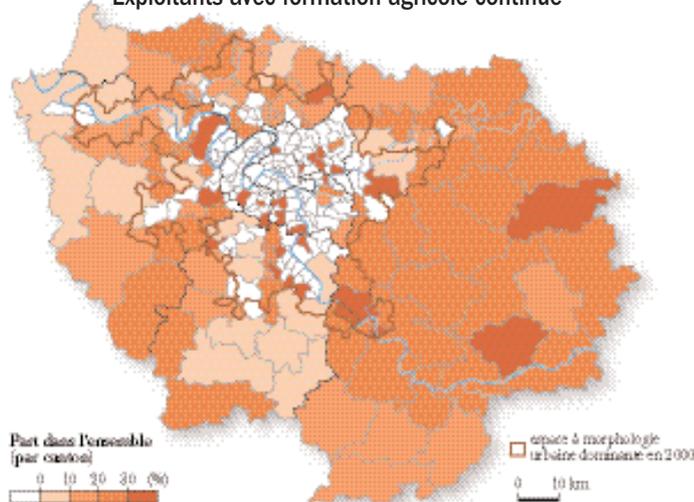


Les exploitants exercent, en grande proportion, une profession agricole à titre principal en Seine-et-Marne, dans le sud de l'Essonne et l'ouest du Val-d'Oise. Ils travaillent à temps complet sur leur exploitation en zone urbanisée et dans les cantons périphériques de la région.  
En revanche, ils travaillent plutôt à temps partiel en zone de grandes cultures.

Exploitants avec formation agricole initiale



Exploitants avec formation agricole continue



Les exploitants ayant suivi une formation agricole initiale ou continue se trouvent surtout en Seine-et-Marne.

# UN SALARIAT AGRICOLE QUI CHERCHE SA PLACE DANS UN ENVIRONNEMENT URBAIN

Fiche 3

*L'emploi salarié dans la production agricole représente une faible part du salariat francilien. Il se rencontre surtout en arboriculture, en horticulture et en maraîchage. Plutôt jeunes et de sexe masculin, les salariés agricoles occupent des emplois souvent précaires. Ceux-ci sont difficiles à pourvoir en raison de leur pénibilité et d'une attractivité trop faible par rapport à celle des activités professionnelles urbaines.*

En 2000, 2 575 exploitants agricoles déclarent à la caisse de mutualité sociale agricole de l'Île-de-France près de 14 500 salariés. Ceux-ci représentent à peine 3 % des 4,8 millions de salariés franciliens. Deux tiers des salariés agricoles travaillent dans 793 exploitations de cultures spécialisées des secteurs de l'arboriculture, de l'horticulture et du maraîchage ainsi que dans les élevages spécialisés. Le tiers restant se trouve dans 1 782 unités de cultures et d'élevages non spécialisés. Ces derniers emplois salariés restent très menacés par les progrès de la mécanisation. Déjà, une exploitation sur trois de cette catégorie n'emploie pas de salarié.

## Un emploi salarié agricole marqué par la précarité

Le rythme de l'activité agricole dépend, en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire national, de la saisonnalité des travaux. Il en résulte une forte précarité de l'emploi salarié. Les 14 500 salariés correspondent en fait à seulement 7 024 équivalents temps plein (ETP), soit un taux d'emploi de 48,5 %. Celui-ci se retrouve pratiquement dans tous les types de production, notamment les cultures non spécialisées. Dans celles-ci, à l'exception des exploitations de très grande taille, il n'est fait appel à la main-d'œuvre salariée que pour les travaux de récolte.

L'analyse de la nature des contrats de travail et de la durée de l'activité conforte ce constat. En 2000, on dénombrait 16 437 contrats de travail. Trois sur cinq étaient à durée déterminée. Si 35 % de ces salariés ont été présents au moins 271 jours dans l'année sur l'exploitation, 29 % n'ont pas travaillé plus de 90 jours et 15 % pas plus de 30 jours. La masse salariale provenant des rémunérations accordées aux salariés ayant un contrat à durée déterminée (CDD), généralement payés au niveau du salaire minimum de crois-

sance, est faible : elle représente un peu moins d'un quart de la masse salariale globale.

## Des salariés jeunes, plutôt des hommes, rarement des cadres

L'âge moyen des salariés agricoles est proche de 32 ans, quel que soit le type de production dans lequel ils travaillent. Seulement un sur dix a plus de 50 ans. La pénibilité des travaux effectués, l'embauche fréquente pour les tâches saisonnières des jeunes chômeurs qui attendent un emploi durable et le manque d'attractivité ressenti à la longue pour des métiers qui résistent mal à la concurrence des activités de type urbain expliquent cette relative jeunesse des salariés agricoles.

Pour le travail de la terre, les hommes sont les plus nombreux (9 236), mais la présence des femmes n'est pas négligeable (5 252). Elles représentent près de 43 % des effectifs en arboriculture, en horticulture et en maraîchage. Leurs qualités y sont appréciées et elles y trouvent souvent un revenu d'appoint pour le ménage. Elles sont moins nombreuses (24 %) en culture et élevage non spécialisés, où les travaux saisonniers sont dévolus aux hommes en raison de la force physique qu'ils exigent.

L'exercice de la production agricole est effectué avec un personnel d'encadrement peu nombreux : 365 salariés seulement. On trouve les cadres dans les grandes exploitations non spécialisées où les employeurs s'assurent de leur concours pour diriger l'ensemble des travaux ou dans les exploitations de cultures spécialisées pour assurer l'animation d'équipes de travail.

## La difficile rencontre de l'offre et de la demande d'emplois salariés agricoles

Les agriculteurs franciliens rencontrent des difficultés durables sur le marché du travail pour embaucher les salariés. D'une part, les emplois

perennes sont de plus en plus qualifiés ; d'autre part, les exigences des travaux saisonniers rendent peu attractifs pour les personnes qui désirent obtenir un emploi stable.

En 2000, pour la région d'Île-de-France, où l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a géré environ 700 000 offres d'emplois, les métiers de la production agricole ont généré 1 357 offres pour 957 demandes seulement. Celles-ci ne correspondent que trop rarement aux profils recherchés par les agriculteurs. Si la résolution de cette difficulté est partout malaisée dans l'hexagone, elle l'est sans doute plus encore en Île-de-France en raison de la prégnance de la ville. Ainsi, c'est en zone périurbaine, où prédominent les cultures spécialisées, que les employeurs ont le plus de difficultés pour recruter la main-d'œuvre saisonnière dont ils ont besoin.

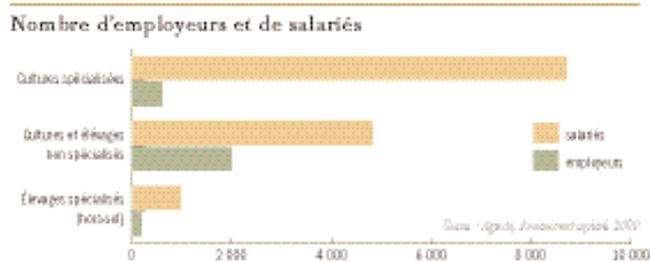
## Les groupements d'employeurs pour lutter contre la précarité

Pour lutter contre la précarité de l'emploi agricole, les agriculteurs peuvent avoir intérêt à appartenir à un groupement d'employeurs. Il s'agit d'une association de la loi 1901 qui réunit des chefs d'entreprise ou d'exploitation dans le but de recruter un ou plusieurs salariés mis à la disposition de chacun d'eux, en fonction de leurs besoins de main-d'œuvre salariée tout au long de l'année. Cette structure a en outre pour avantage de fidéliser les salariés concernés et de leur faire acquérir l'expérience et la polyvalence recherchées par les agriculteurs. Dans la région, ils ne cessent d'augmenter : leur nombre est passé de six au 31 décembre 1995 à trente-cinq en 2000, puis à soixante, à la fin 2002.

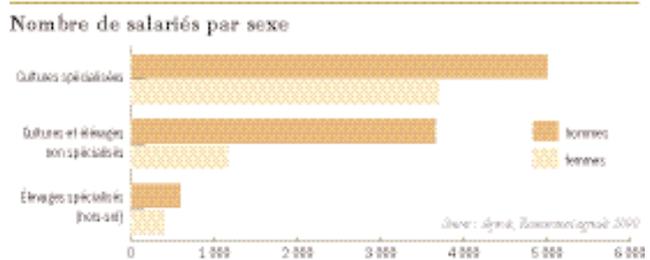
## La caisse de mutualité sociale agricole de l'Île-de-France

C'est l'organisme qui perçoit les cotisations et verse les prestations sociales des salariés agricoles. À ce titre, il est dépositaire d'un grand nombre de données statistiques les concernant, en provenance de la caisse centrale de mutualité sociale agricole. Toutefois, ces données divergent des résultats des recensements agricoles, notamment pour des raisons de différence de champ statistique, de définitions (du chef d'exploitation en particulier) et de méthode de calcul des temps de travail exprimés en équivalents temps plein.

Des salariés plus nombreux en cultures spécialisées



Plus d'hommes que de femmes



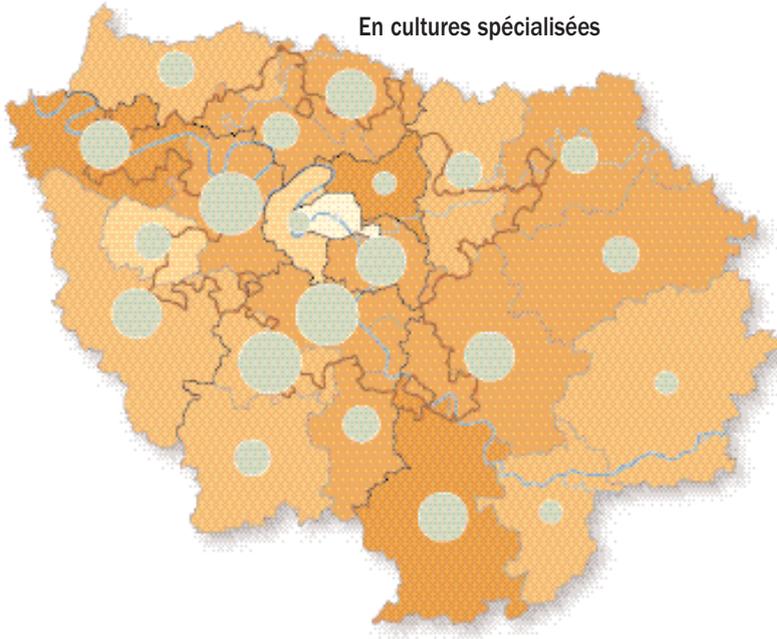
Salariées agricoles dans un champ de ciboulette.

Kerstané / Janif

1. DES TERRES, DES HOMMES, DES PRODUCTIONS  
3. La population agricole

# LES SALARIÉS AGRICOLES

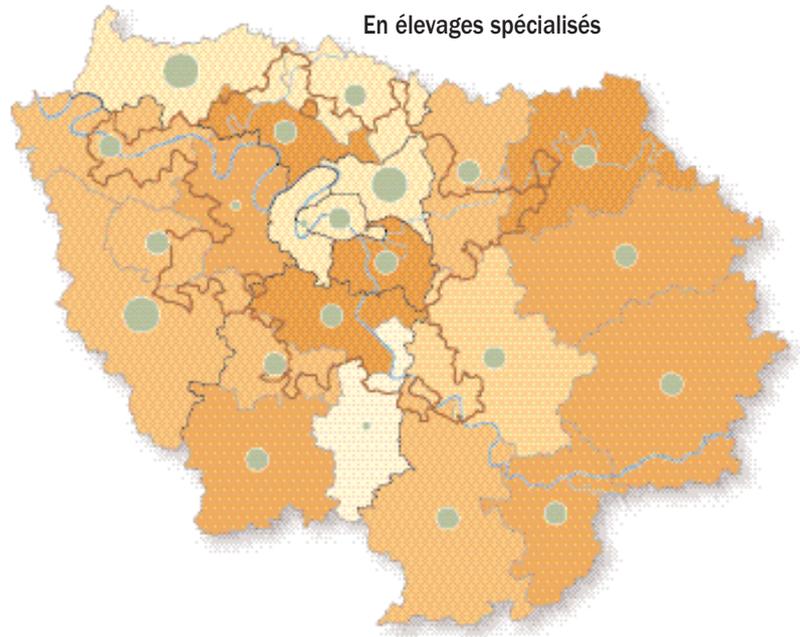
## En cultures spécialisées



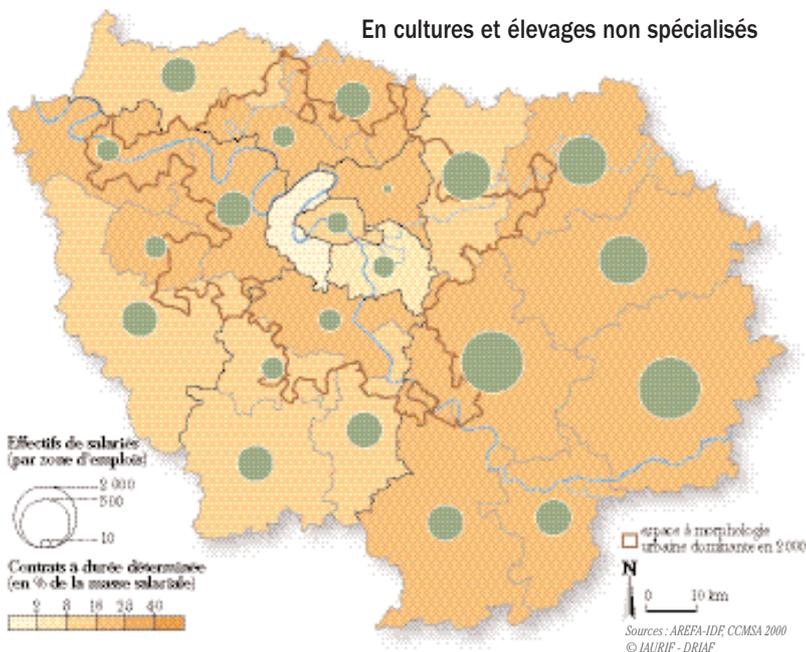
Parc naturel régional du Vexin français - Haravilliers (95).

F. Douvroux / Aurif

## En élevages spécialisés



## En cultures et élevages non spécialisés



Les salariés des exploitations de cultures spécialisées (maraîchage, horticulture et arboriculture) se trouvent surtout en zone urbaine, ceux des exploitations de cultures et élevages non spécialisés au nord et au centre de la Seine-et-Marne. La masse salariale correspondant aux contrats à durée déterminée est faible, eu égard à leur nombre. Elle est plus importante dans les zones de cultures spécialisées – Chailly-en-Bière, vallée de la Seine – ainsi que dans les élevages spécialisés, notamment de la zone d'emploi de Meaux.

# DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DOMINÉES PLUS QUE JAMAIS PAR LES GRANDES CULTURES

Fiche 1

*Depuis toujours grande région céréalière, l'Île-de-France a vu un renforcement des terres labourables au détriment du maraîchage, de l'horticulture ornementale, de l'arboriculture et des cultures fourragères.*

*La réforme de la politique agricole commune de 1992 a quelque peu modifié les habitudes des exploitants en matière d'assolement, qui ont dû intégrer la jachère.*

L'Île-de-France, située au cœur du Bassin parisien céréalière, est traditionnellement une région de grandes cultures. La part des terres labourables, déjà importante, n'a cessé de se confirmer au fil du temps.



## L'hégémonie des terres labourables

Elles représentaient près de 90 % de la superficie agricole utilisée (SAU) en 1970, contre plus de 96 % au dernier recensement de l'agriculture, en 2000. Ce renforcement s'est fait au détriment des surfaces en cultures spéciales (légumes en maraîchage, fleurs et vergers) et des surfaces en cultures fourragères.

Les cultures spéciales implantées historiquement à proximité de Paris disparaissent peu à peu, repoussées par l'urbanisation et les problèmes inhérents. De plus, ces cultures ont subi différents aléas climatiques depuis quelques années : tempête en décembre 1999, abondance de précipitations en 2000 et 2001, provoquant des pertes de production et des difficultés économiques considérables. Longtemps, ces producteurs ont bénéficié du voisinage de la capitale et d'un important marché de consommation pour se développer. Aujourd'hui, la concurrence accrue des autres régions françaises et de l'étranger ne permet plus de tirer profit des avantages d'une situation en milieu urbain, qui génère

aussi une multitude d'inconvénients. La diminution de la surface fourragère principale (SFP) est la conséquence directe de la disparition des cheptels. Mises à part les prairies temporaires, toutes les surfaces en fourrages – maïs fourrage, prairies artificielles, plantes sarclées fourragères et surface toujours en herbe (STH) – sont en recul depuis 1988. Avec la baisse des effectifs d'ovins et de bovins, le besoin en aliment du bétail est moindre. Même si, ramené à la SAU, le recul de la STH depuis 1988 semble peu important, les exploitations franciliennes ont tout de même perdu plus de 3 500 hectares. La STH s'est maintenue dans des zones où la qualité agronomique du sol et le relief ne permettent pas l'implantation d'autres cultures. Les plus fortes proportions de STH se trouvent dans le Vexin, l'Yveline, les Vallées de la Marne et du Morin et la Brie laitière, terres d'élevage traditionnelles. Dans certains cas, la STH échappe aux exploitants et est désormais détenue par des propriétaires de chevaux de loisirs.

Les prairies temporaires, contrairement aux autres types de prairies, sont en progression du fait du développement des activités équestres en Île-de-France et de la demande en aliment grossier, en foin notamment.

## L'assolement modelé par la réforme de la PAC de 1992

Dans ce contexte de domination des grandes cultures, la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992 n'a pas été sans conséquence sur le paysage. L'attribution d'aides aux surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP) et l'obligation de geler une partie de cette SCOP pour en bénéficier, ont provoqué des modifications des emblavements.

Les surfaces en jachère (ou gel sans production) ont explosé. Jusque-là, seules quelques exploitations incluait dans leurs rotations une

jachère de type agronomique, qui représentait, en 1988, à peine 0,4 % de la SAU. En 2000, la jachère est de près de 39 000 ha, soit environ 7 % de la SAU. Cette forte augmentation des surfaces en jachère s'est faite aux dépens des autres cultures. Si les céréales restent la production la mieux représentée encore aujourd'hui, avec près de 363 000 ha en 2000, leur proportion a diminué dans l'assolement de la région. En 1988, 67 % de la SAU étaient constitués de céréales contre 62 % aujourd'hui. Pour libérer des terres afin d'implanter de la jachère, les agriculteurs franciliens ont dû prendre sur leurs surfaces en culture et surtout sur les céréales. La part des autres grandes cultures a cependant reculé de façon moins nette. Les cultures industrielles, hors oléagineux, ont même connu, depuis 1988, une faible augmentation, passant de 45 200 à 45 700 ha en 2000, notamment du fait de l'essor de cultures à forte valeur ajoutée.

La PAC permet d'implanter, sur des parcelles gelées, des cultures dites industrielles : le colza (diester), le blé (éthanol), les betteraves (éthanol). Ce point de réglementation a favorisé surtout l'extension du colza

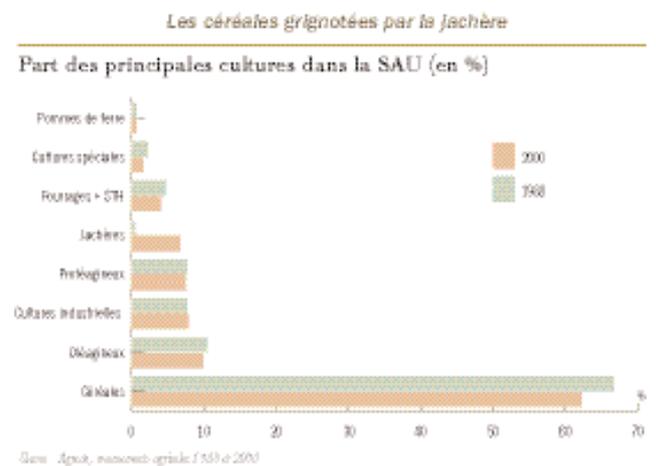
en Île-de-France, ainsi que sur l'ensemble du territoire national. La réforme de 1992 a également eu pour conséquence de freiner la diminution de la SAU. Les exploitants agricoles ont remis en culture des parcelles qui ne l'étaient pas jusqu'alors, en diminuant les tournières et autres espaces sans culture.

## Définitions

**La surface agricole utilisée (SAU)** est constituée de :

- **terres labourables** : surfaces en céréales, en cultures industrielles (y compris les oléagineux), en fourrages, en pommes de terre, en légumes de plein champ et surfaces en jachère ;
- **des cultures permanentes** (vergers, pépinières...) ;
- **du maraîchage, de l'horticulture florale et de la surface toujours en herbe (STH).**

Sont considérées comme **surfaces fourragères principales (SFP)** toutes les superficies servant à l'alimentation du bétail, soit les surfaces en fourrages et les surfaces toujours en herbe (STH).



## Les productions végétales... en 1892

Il y a plus d'un siècle, la production phare de l'Île-de-France était déjà celle des céréales. La statistique agricole de 1892 indique une sole céréalière de plus de 470 000 ha (soit seulement 8 % de plus qu'aujourd'hui).

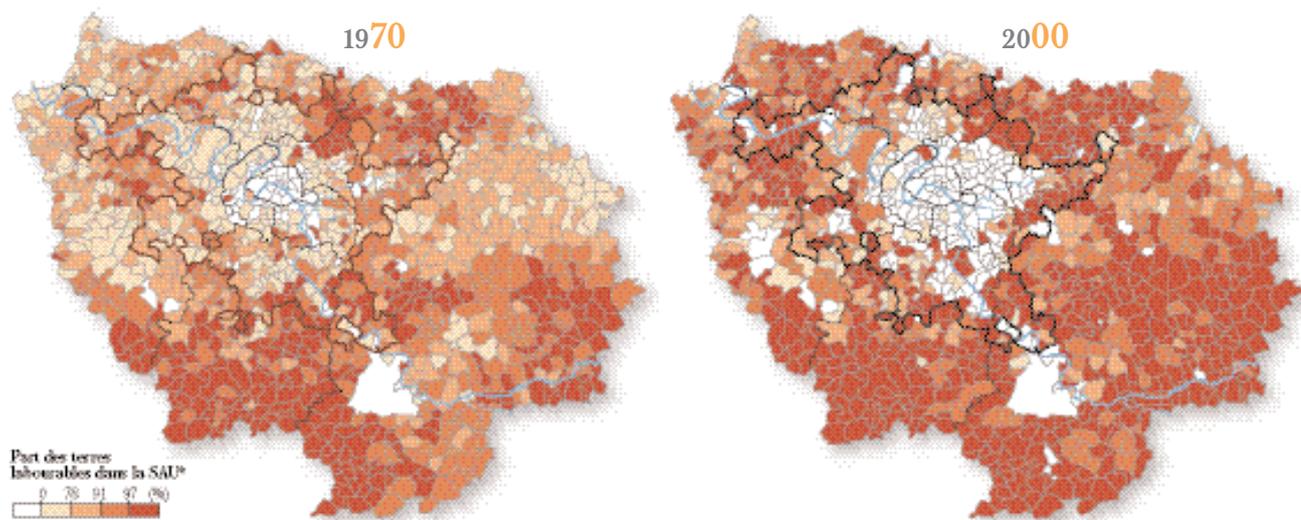
L'avoine était la mieux représentée avec 213 900 ha, suivie par le froment (le blé) avec 209 000 ha : du pain pour les hommes, de l'avoine pour les chevaux ! Les animaux très nombreux, plus d'un million de vaches, de moutons et de chevaux, présents sur le territoire régional, utilisaient plus de 45 000 ha de prairies. Produits pour l'alimentation humaine, les légumes occupaient plus de 17 500 hectares, dont seulement un tiers avait pour destination la vente, le reste servant à la consommation des familles. Les vignes étaient bien mieux implantées qu'aujourd'hui avec 11 000 ha, dix fois plus qu'en 2000.

À cet assolement viennent s'ajouter des légumes secs (à peine 7 500 ha), un peu d'oléagineux (230 ha) et de cultures florales (582 ha).

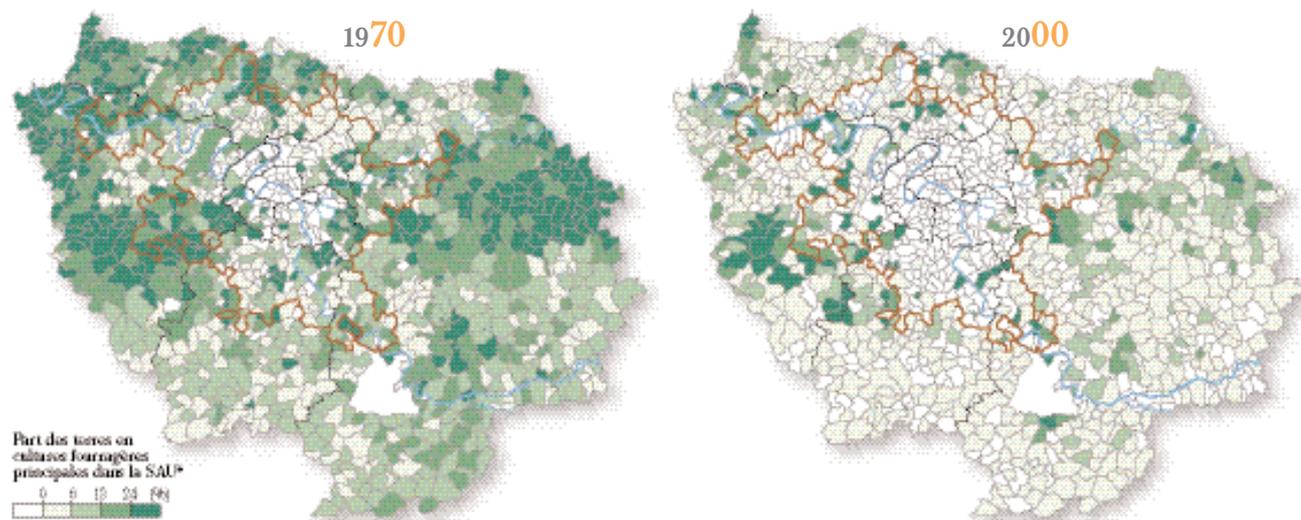
Bien loin de l'agriculture productiviste, les paysans du fin de XIX<sup>e</sup> siècle n'avaient pour seul souci que de faire manger leur famille.

# LES CULTURES : APERÇU GÉNÉRAL

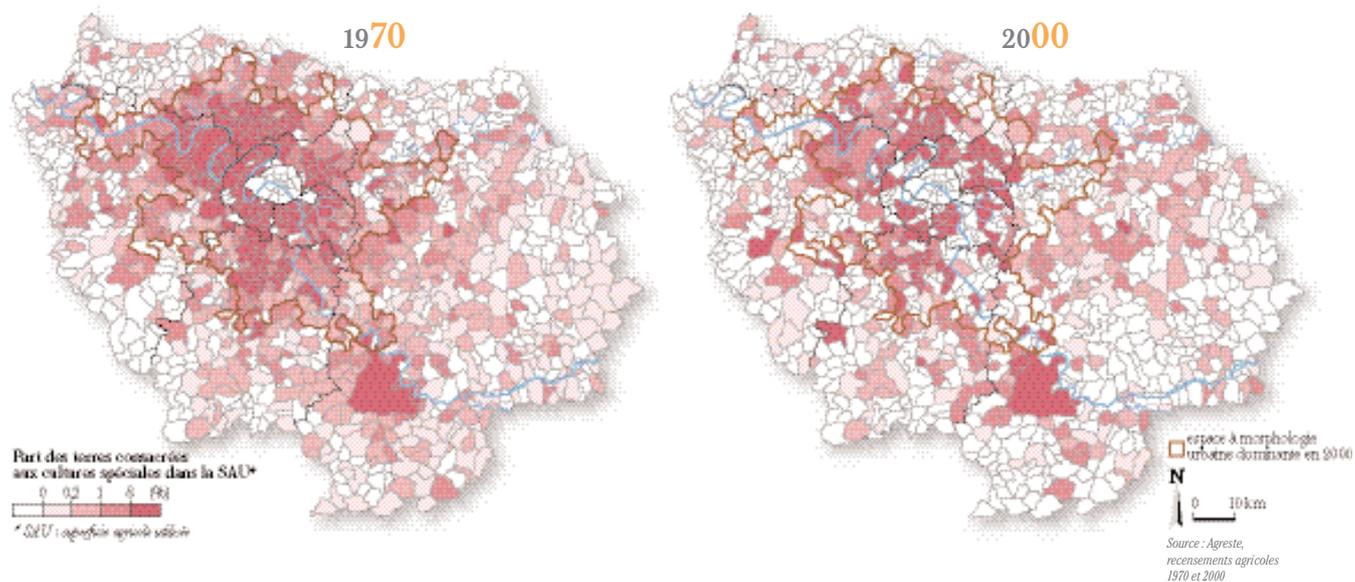
## Les terres labourables



## Les surfaces fourragères principales



## Les cultures spéciales



Les terres labourables ont renforcé leur présence depuis 1970, notamment à l'ouest de la région.  
La surface fourragère principale et les surfaces en cultures spéciales continuent de diminuer sur le territoire francilien.

# LE BLÉ TENDRE, TOUJOURS FER DE LANCE DES CÉRÉALISERS FRANCILIENS

Fiche 2

*Encore aujourd'hui, le blé reste la principale culture de la région Île-de-France, loin devant l'orge.*

*Le maïs, production jusque-là très présente, perd du terrain et se voit dépassé par l'orge, le colza et même, certaines années, par la betterave.*

Le blé tendre est la production phare de la région Île-de-France, avec 242 960 ha emblavés lors de la campagne agricole 2002. Il arrive bien loin devant l'orge, le colza et le maïs grain. Sur les 6 538 exploitants franciliens, plus de 72 % ont déclaré produire du blé en 2000. Le blé se répartit de façon homogène dans toutes les zones de grandes cultures et représente, sur l'ensemble de la région, 44 % de la superficie agricole utilisée (SAU). Cette proportion n'a fait qu'augmenter au fil du temps. En 1970, le blé couvrait seulement 209 100 ha, soit à peine 33 % de la SAU. Depuis 1970, les exploitants franciliens se sont spécialisés dans quelques cultures adaptées aux conditions régionales et dont ils avaient techniquement la maîtrise, notamment le blé. Les producteurs de blé tendre possèdent en moyenne 54 ha de blé, alors qu'ils n'en avaient que 25 ha il y a trente ans. Les rendements en blé tendre ont considérablement progressé en quarante ans grâce aux progrès techniques et à la sélection des variétés. En 1960, le rendement en blé était de 35 quintaux par hectare ; il est d'environ 85 aujourd'hui. Depuis 1998, les agriculteurs franciliens se sont tournés vers les blés de qualité, dont les variétés panifiables. Ces blés permettent une bonne valorisation de la récolte et allient désormais bons rendements et qualité. La production de variétés panifiables avait été quelque peu délaissée dans les années 1980, car les variétés fourragères présentaient de meilleurs rendements, avec moins d'exigences.

## Le maïs perd sa 2<sup>e</sup> place

Les résultats du dernier recensement agricole montrent que le maïs grain est désormais supplanté par l'orge et le colza, voire, certaines années, par la betterave. Les surfaces en colza ont beaucoup augmenté avec la réforme de la PAC et la possibilité de semer du colza sur les parcelles gelées. Longtemps deuxième culture de la région, le maïs grain voit sa superficie s'effondrer. En 2000, seulement 41 720 ha ont été dénombrés, soit un peu plus de 7 % de la

SAU. En 1979, ce sont plus de 22 % de la SAU qui étaient couverts de maïs et 14 % en 1988. En 2000 et 2001, la sole a largement augmenté du fait de conditions climatiques défavorables à l'automne et au printemps. Le maïs a servi de culture refuge, car le semis peut se faire relativement tard au printemps. L'année 2002 a vu l'apparition d'un parasite du maïs dans des zones proches des aéroports : la chrysolème. Même si la présence de cet insecte n'a pas eu de conséquences sur les rendements, les mesures prises à son encontre pour les années à venir risquent de faire diminuer les superficies. En effet, il est interdit de ressemer cette culture sur des parcelles qui étaient déjà en maïs en 2002 dans un rayon de 10 kilomètres autour des foyers infectieux. L'essentiel des surfaces ensemencées en maïs n'est pas irrigué. L'irrigation concerne au maximum 6 000 ha. Le maïs a une localisation relativement homogène. Cependant, il est mieux représenté dans la vallée de la Seine en aval de Paris et dans le nord de la Seine-et-Marne.

## L'orge plutôt concentrée dans le sud de la région

La part relative de l'orge dans la SAU est en augmentation depuis 1988. La sole en orge se partage de façon quasi égale entre l'orge de printemps et l'orge d'hiver. Selon les années et les conditions climatiques, l'une ou l'autre est majoritaire. En 2001, par exemple, où l'automne a été particulièrement arrosé, les surfaces en orge d'hiver qui n'avaient pu être semées se sont reportées sur l'orge de printemps. L'orge de printemps est la plus souvent utilisée à des fins brassicoles. Ce débouché permet une plus-value, mais impose aussi le respect de normes de qualité. L'orge, même si elle est présente sur l'ensemble du territoire régional, se concentre dans le Gâtinais français, au sud de la région. Dans cette zone, l'orge brassicole est liée au terroir et figure même dans le logo du parc naturel régional du Gâtinais français.

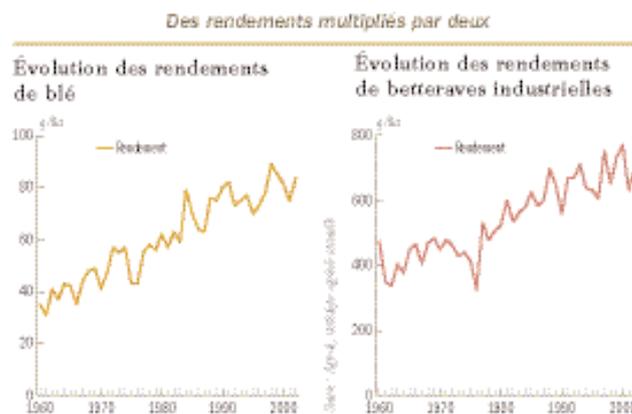
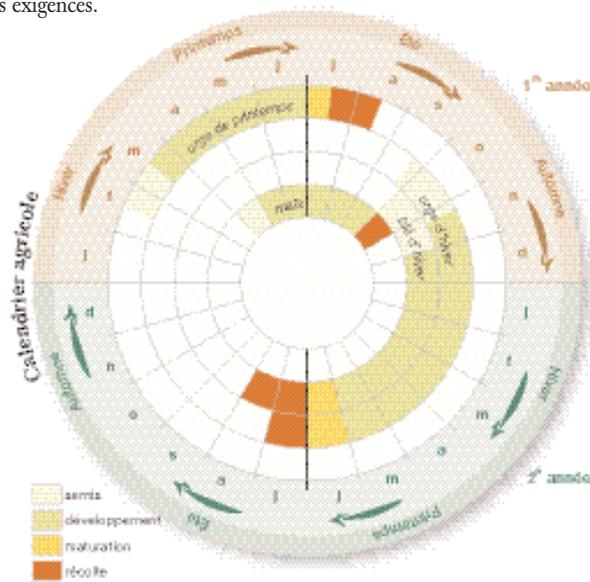
D'autres types de céréales sont éga-

lement présents en Île-de-France, mais dans des proportions sans commune mesure avec les trois espèces citées plus haut. Le blé dur, l'avoine, le seigle, le triticale et autres céréales aux productions faibles n'occupent même pas 5 000 ha.

## Betteraves : la région dans le peloton de tête

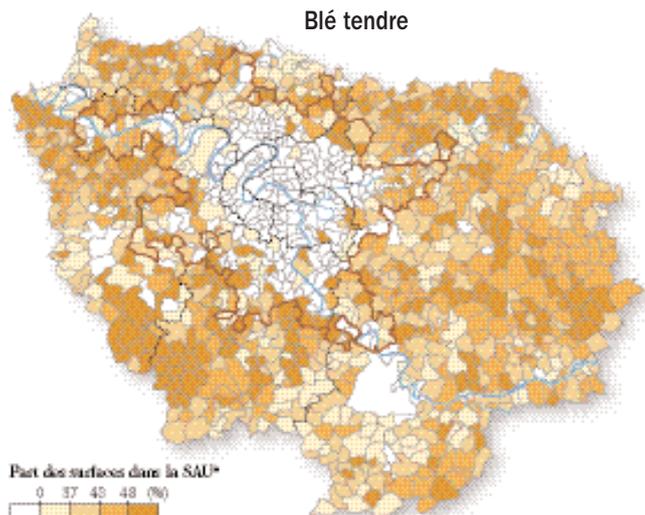
Les betteraves industrielles (ou sucrières) représentent, selon les années, la quatrième ou cinquième production francilienne en termes de surfaces. En 2002, plus de 44 000 ha ont été emblavés en betteraves, soit environ 7 % de la SAU. Les surfaces restent relativement stables au fil du temps : la moyenne des surfaces sur dix ans est de 44 350 ha, avec des variations n'excédant pas 2 000 ha. Contrairement aux principales autres grandes cultures, les betteraves ne bénéficient pas d'aides au titre de la politique agricole commune. Cette production est régie par un système de quotas propre à la filière. Les différents quotas attribués, dont dépendent les surfaces, sont fonction du marché du sucre et varient selon ses exigences.

L'Île-de-France tient la quatrième place pour sa production de betteraves devant les poids lourds que sont la Champagne-Ardenne, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, la contribution francilienne représente 10 % de la récolte nationale. Régulièrement, l'Île-de-France affiche le deuxième rendement français en betteraves. Certains secteurs de la région bénéficient de conditions agronomiques favorables qui, associées à une bonne technicité, permettent d'optimiser les rendements. En quarante ans, les progrès techniques ont permis d'améliorer les rendements d'environ 200 quintaux. Aujourd'hui, les rendements, à 16 % de sucre, avoisinent les 70 tonnes à l'hectare. La Seine-et-Marne et le Val-d'Oise sont les principaux producteurs de la région. La localisation des betteraves présente un zonage en trois bandes parallèles, une tout à fait au nord de la région, l'autre dans le centre de la Seine-et-Marne et la dernière au sud. En dehors de ces trois grandes zones, on retrouve quelques surfaces, mais dans des proportions bien moins importantes.

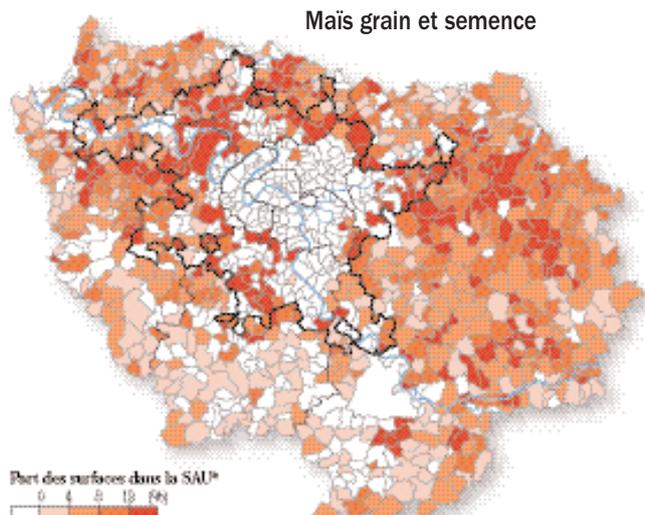


## LES CÉRÉALES ET BETTERAVES INDUSTRIELLES

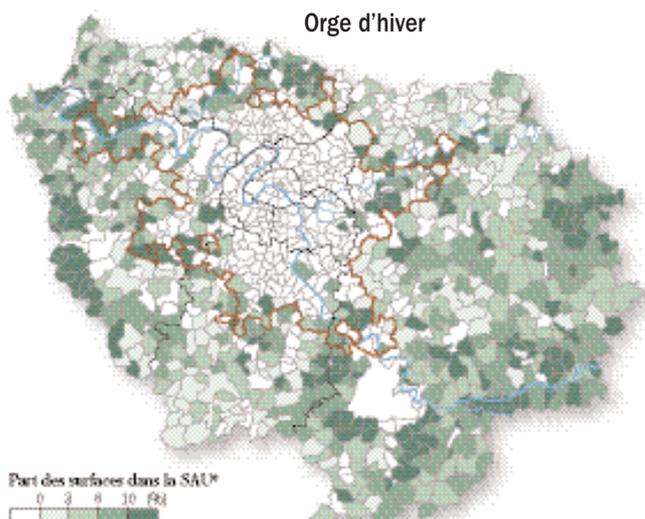
Blé tendre



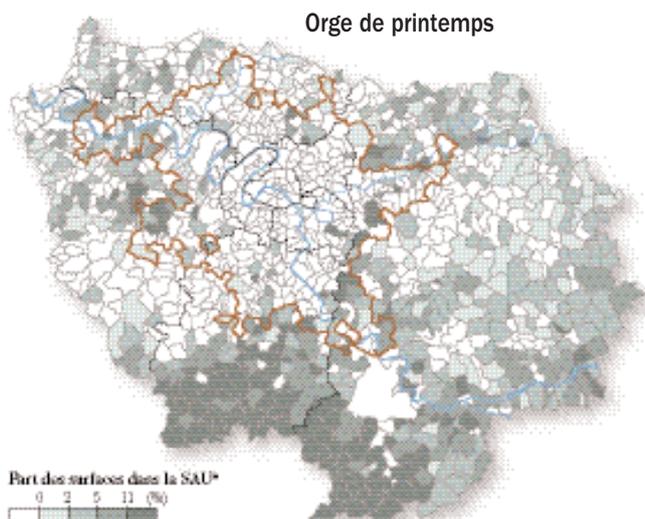
Maïs grain et semence



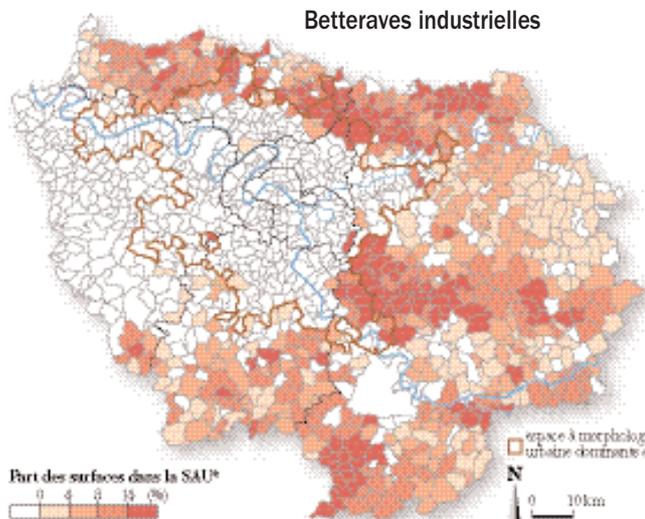
Orge d'hiver



Orge de printemps



Betteraves industrielles



espace à morphologie  
urbaine dominante en 2000

N  
0 10km

Sources : Agreste, recensement  
agricole 2000  
© IAURIF-DRIAF

Le blé, principale production de la région, présente une répartition homogène. Le maïs, délaissé ces dernières années, est supplanté par l'orge et le colza. L'orge de printemps, destinée à la fabrication de la bière, est cultivée surtout dans le Gâtinais, au sud de l'Essonne. L'Île-de-France tient la quatrième place pour sa production de betteraves, grâce notamment à de bonnes conditions agronomiques qui permettent des rendements supérieurs à 70 t/ha.

# LE COLZA DEVIENT UNE PRODUCTION PHARE, LES PETITES PRODUCTIONS TIRENT LEUR ÉPINGLE DU JEU

*Les aléas environnementaux ou climatiques et les changements de la politique agricole commune (PAC) influencent les assolements. Le colza, avantagé par la réforme de la PAC de 1992, provoque la quasi-disparition du tournesol. Le pois est, lui, largement menacé par un champignon, ce qui favorise le retour de la féverole.*

Le colza affiche en 2000 une superficie de plus de 52 000 ha. C'est l'une des cultures qui a le plus progressé depuis 1988 : + 60 %. Elle occupe, en 2000, le troisième rang des productions végétales, alors qu'elle ne détenait que le sixième rang en 1988. Cette progression est due essentiellement à la réforme de la politique agricole commune avec l'établissement d'une prime aux oléagineux et la possibilité d'emblaver les surfaces gelées en colza non alimentaire. Cet essor s'est fait au détriment du tournesol. Bien que cette culture soit également bénéficiaire de la prime aux oléagineux, les surfaces se sont effondrées en douze ans, passant de 27 930 ha en 1988 à un peu plus de 3 800 ha aujourd'hui. Les cours du tournesol, ces dernières années, n'ont pas toujours permis une bonne rentabilité et rendent cette culture moins intéressante que le colza. Si le tournesol était autrefois réparti sur l'ensemble de la région, il est localisé aujourd'hui dans le sud-est de la Seine-et-Marne, aux abords de l'Yonne, là où les conditions pédo-climatiques lui sont les plus favorables. La répartition du colza est plus homogène ; il est présent partout dans la région. Cependant, dans le Val-d'Oise, sa part dans la SAU ne représente qu'à peine 5 %, tandis que ce pourcentage atteint 9 % sur l'ensemble de la région.

## La féverole reprend du terrain sur le pois

Depuis 1988, le pois a connu un effondrement de ses surfaces : - 30 %. En 1988, la sole était de près de 40 000 ha ; elle n'est plus, en 2002, que de 27 200 ha. En effet, cette culture est, depuis environ 1998, victime d'un champignon spécifique, l'Aphanomyces, dont la principale conséquence est de provoquer une baisse des rendements. Peu à peu, dans les zones infestées, les exploitants ont choisi en partie de remplacer le pois par un autre protéagineux : la féverole, dont la surface atteint plus de 9 000 ha en 2002.

En 1988, la sole de cette culture était de 5 000 ha, puis elle n'a fait que diminuer jusqu'en 1997, comptant alors moins de 2 000 ha. 1998 marque une inversion de cette tendance avec, dès lors, des surfaces annuelles en forte augmentation. Les maladies du pois ont permis à la féverole de retrouver une place dans l'agriculture francilienne et, depuis 1998, sa production n'a pas cessé d'augmenter. Jusqu'en 2000, les féveroles sont restées localisées au nord-est de la Seine-et-Marne, dans les zones infestées par l'Aphanomyces ; elles s'étendent désormais à l'ensemble des départements, au fur et à mesure de l'avancée de ce champignon.

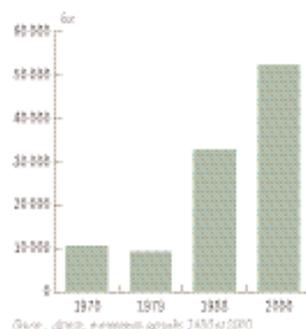
## Les légumes de plein champ intéressent les céréaliers

Parmi les autres grandes cultures, les surfaces en légumes de plein champ, c'est-à-dire les légumes rentrant dans une rotation avec des productions non horticoles, sont en augmentation de 13 % ; en 2000, 3 778 ha ont été recensés. Le nombre d'exploitants conduisant ce type de culture a également augmenté : ils sont cinquante de plus qu'en 1988. Les légumes de plein champ constituent une bonne culture de diversification pour les céréaliers. En effet, la valeur ajoutée tirée de ces cultures est intéressante. Les principaux légumes de plein champ sont les haricots verts, les oignons de couleur, les petits pois ou encore les oignons blancs et les haricots à écosser. 55 % des surfaces de légumes de plein champ sont destinés à la transformation, notamment les haricots verts et les petits pois. Si les surfaces en légumes de plein champ destinés au marché du frais sont réparties un peu partout dans la région, les légumes pour la transformation sont localisés dans trois zones : en Beauce dans le sud des Yvelines, dans le secteur de Touquin en Seine-et-Marne et enfin dans le nord de la Seine-et-Marne, près de

l'unique conserverie de la région, localisée à Meaux. Malgré le voisinage de grandes régions productrices de pommes de terre, en Île-de-France, cette culture ne représente que 0,6 % de la SAU, en 1988 comme en 2000. Ce taux approchait 2 % en 1970. Les surfaces globales en pommes de terre arrivent à se maintenir grâce au développement des pommes de terre de féculerie. En 2000, elles comptent 700 ha contre seulement 230 ha en 1988.

### Le colza dopé par la PAC

Évolution des surfaces en colza entre 1970 et 2000



Source : Agreste, Annuaire agricole 2002 et 2000

## De petites productions à forte valeur ajoutée

Certaines petites productions à forte valeur ajoutée connaissent depuis 1988 un fort développement de leurs surfaces, notamment le lin textile (+ 19 %), les semences grainières (+ 182 %) et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) (+ 207 %). Les principales productions en PPAM ne concernent que les plantes aromatiques : essentiellement estragon, basilic et persil, mais on trouve également de l'origan, de la ciboulette, du thym... Peu d'exploitants se spécialisent dans ces types de production qui nécessitent

un matériel et un savoir faire particuliers. Les producteurs de semences grainières ont quasiment doublé en douze ans, tandis que le nombre de producteurs de PPAM s'est effondré (- 62 %) et celui des producteurs de lin s'est stabilisé autour de 135.

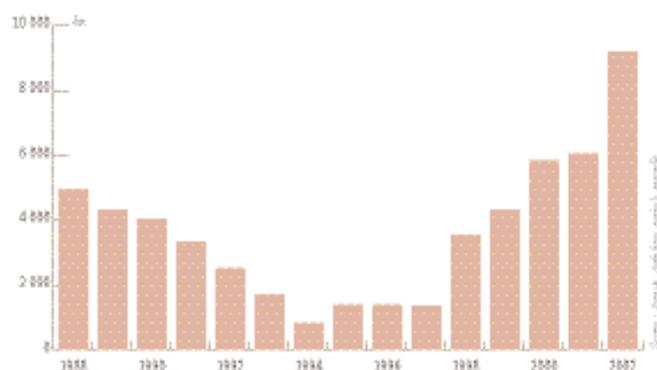
## Les plantes aromatiques : une tradition de longue date à Milly-la-Forêt

L'Île-de-France compte, en 2000, 700 ha de plantes aromatiques et médicinales pour une quarantaine de producteurs. La moitié de cette superficie se situe à Milly-la-Forêt et dans les communes avoisinantes. La tradition des plantes aromatiques et médicinales à Milly-la-Forêt remonte au XII<sup>e</sup> siècle, avec l'existence d'une maladrerie vouée à saint Blaise, médecin réputé pour ses soins par les plantes. Des écrits datant de la Révolution relatent la cueillette de plantes médicinales dans la région de Milly-la-Forêt et, plus sûrement, des textes officiels de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle attestent de l'existence de ce type de culture.

En 1885, Armand Darbonne, maraîcher, s'installe à Milly-la-Forêt et développe sur plusieurs hectares la culture de plantes médicinales. Ainsi, cette production prend de l'essor et, en 1950, Milly-la-Forêt devient la première région productrice française avec 150 producteurs «herboristes». Armand Darbonne construit en 1890 le premier grand séchoir à plantes de la région. Ce séchoir est encore visible aujourd'hui au conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles. C'est l'un des plus anciens de la région, voire de France. Aujourd'hui, l'Île-de-France ne tient plus que le 8<sup>e</sup> rang national, loin derrière la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et ses 14 800 ha.

### La féverole a le vent en poupe

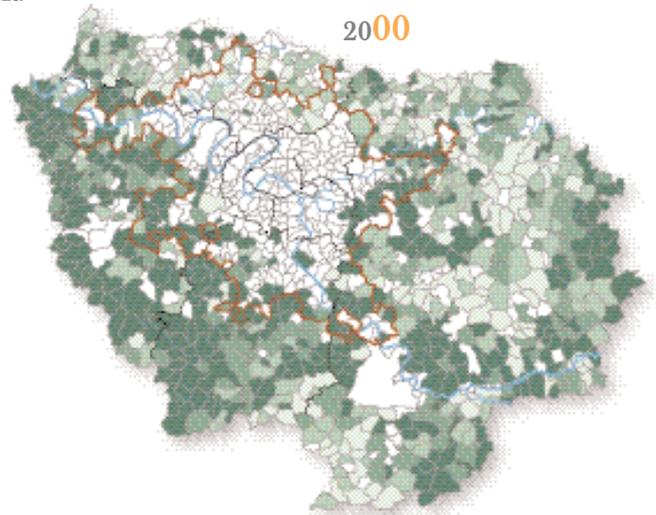
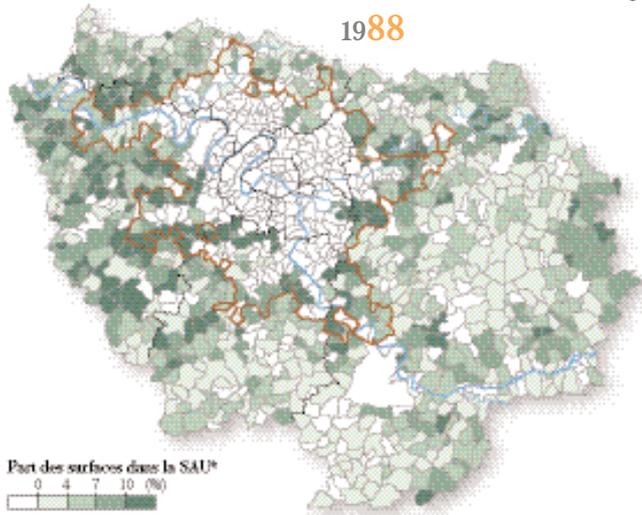
Évolution des surfaces en féverole entre 1988 et 2002



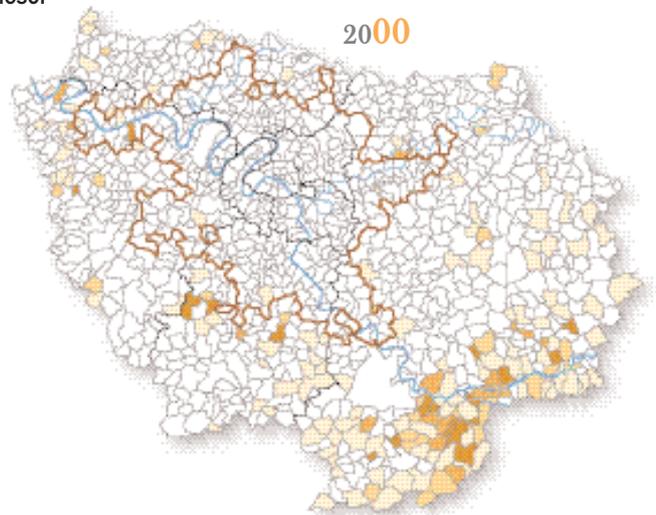
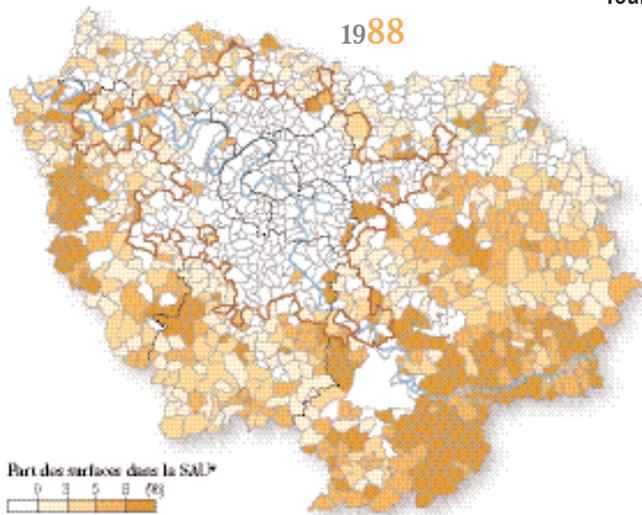
Source : Agreste, Annuaire agricole 2002

# LES OLÉAGINEUX ET PROTÉAGINEUX

## Colza

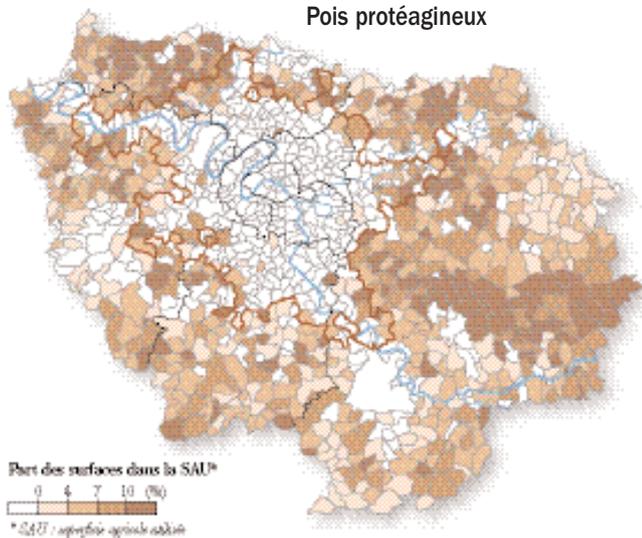


## Tournesol

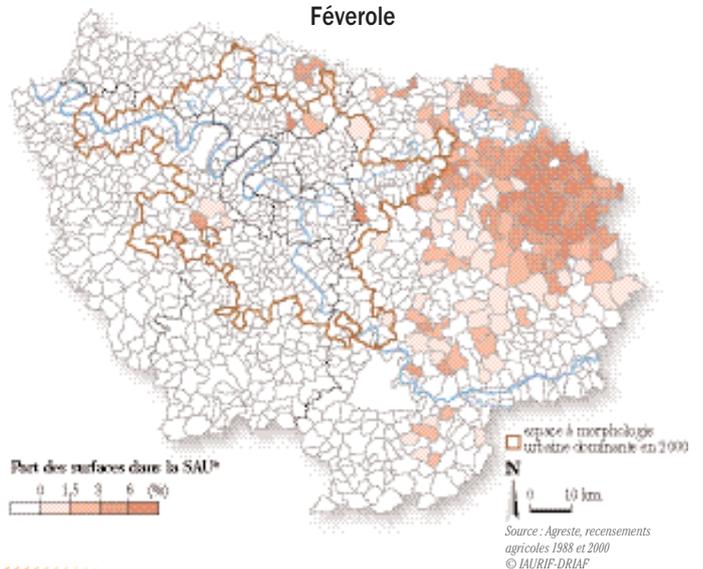


*Le colza, propulsé parmi les principales cultures de la région francilienne par la PAC, voit sa part croître entre 1988 et 2000. Cet essor s'est fait au détriment du tournesol, qui n'est plus localisé, en 2000, qu'au sud-est de la Seine-et-Marne.*

## Pois protéagineux



## Féverole



*L'installation du champignon aphanomyces sur le pois protéagineux entraîne une baisse de cette production et le retour de la féverole en Île-de-France, par le nord-est de la Seine-et-Marne.*

# LE MARAÎCHAGE NE CESSE DE RECULER FACE À L'URBANISATION

Fiche 4

*La présence des maraîchers en Île-de-France est ancrée depuis des siècles.*

*Aujourd'hui, ils n'ont cependant plus le monopole de l'approvisionnement des Parisiens.*

*Face aux nombreuses difficultés, le secteur ne fait que perdre du terrain depuis trente ans.*

Si les maraîchers sont présents depuis toujours en Île-de-France, leur nombre n'est plus que de 420 en 2000. Ils étaient encore plus de 1 800, il y a trente ans, ce qui représente un recul de 77 %. Les surfaces de légumes en maraîchage ont subi une érosion moins forte : 800 ha ont disparu (-30 %). Cette différence du rythme de disparition a conduit à une concentration progressive des surfaces en maraîchage. En 1970, un maraîcher exploitait 1,5 ha de légumes contre 4,7 ha aujourd'hui.

Bien souvent, ces exploitants produisent uniquement des légumes et leur dynamisme économique passe par un agrandissement de leur superficie agricole utilisée (SAU) et donc de leur surface en légumes. La surface en maraîchage, c'est-à-dire qui porte des cultures successives de légumes, atteint 2 000 ha en 2000, dont une soixantaine d'hectares sous serres. Environ 47 % des producteurs sont équipés en serres. Cet investissement leur permet de produire une gamme plus variée de légumes et notamment des légumes peu adaptés aux conditions climatiques de la région Île-de-France. Cela permet également de s'affranchir du cycle normal de développement des végétaux et de proposer ainsi au consommateur des légumes durant toute l'année.

La production leader de la région est la salade, surtout la laitue, avec une superficie développée de plus de 2 100 ha. Quelques gros produc-

teurs très spécialisés, pour la plupart localisés dans la plaine de Chailly-en-Bière (77), assurent l'essentiel de la récolte. Les autres légumes phares sont les épinards, les radis roses et les oignons blancs.

Longtemps, les maraîchers d'Île-de-France ont bénéficié de l'avantage de la proximité de Paris et de son marché de consommateurs. Aujourd'hui, le secteur est particulièrement sinistré.

## Principaux légumes cultivés

	Surface (ha)	Part en maraîchage (%)
Salade	2 105	90
Haricot vert	1 246	5
Oignon de couleur	627	4
Petit pois	321	8
Épinard	309	69
Oignon blanc	289	26
Radis rose	248	44
Haricot à écosser	241	8
Chou	208	51
Persil	200	41

Source : Agreste, recensement agricole 2000

## La production légumière francilienne fragilisée par la concurrence

Le développement des transports permet l'arrivage de produits de province et même de l'étranger, qui viennent concurrencer les produits locaux. À ces difficultés viennent s'ajouter plusieurs années catastrophiques d'un point de vue climatique. La tempête de 1999 a détruit un certain nombre de serres, obligeant les maraîchers à effectuer de nouveaux investissements. Se sont ensuite succédés deux années de précipitations record, qui ont empêché les récoltes.

En 1999, les maraîchers des plaines d'Achères (78) et de Pierrelaye (95) ont subi également un coup dur. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans cette zone, la culture de légumes se faisait sur les zones d'épandage des eaux usées de la ville de Paris. Des analyses ont montré, en 1998, des taux anormalement élevés de métaux lourds dans certains légumes. Ce constat a conduit à l'interdiction de cultiver du thym, interdiction qui s'est ensuite généralisée

à l'ensemble de la production légumière, provoquant la disparition de plusieurs maraîchers.

Les grandes zones maraîchères des années 1970 : la partie aval de la Seine, le secteur de Bobigny (93) ainsi que la zone de Saulx-les-Chartroux (91) ont fortement diminué en trente ans ou ont disparu, avec le départ des maraîchers vers d'autres communes. Ainsi, la plaine de Chailly-en-Bière a accueilli ces maraîchers repoussés par l'urbanisation et en quête de terres. L'aménagement par la Société d'aménagement

foncier et d'établissement rural (SAFER) de lotissements agricoles dans le Val-de-Marne, autour de Périgny-sur-Yerres, a permis l'installation ou la réinstallation de producteurs de légumes, notamment ceux de Créteil, chassés par les expropriations. Cette opération, réalisée il y a près de trente ans, explique qu'aujourd'hui le secteur de Périgny-sur-Yerres soit un pôle maraîcher important dans la région avec plus de 124 ha de légumes en maraîchage pour une quinzaine de producteurs.

## L'Essonne : principal producteur français de cresson

En 2002, l'Île-de-France, grâce à la contribution de l'Essonne, est la première région productrice de cresson avec 25 % de la production nationale. Les cressonnères franciliennes se trouvent quasi exclusivement dans l'Essonne : 23 ha sur les 24 que compte la région. La trentaine de cressicultrices est localisée sur les bords des rivières Essonne, autour de D'huison-Longueville, et Juine, surtout à Méréville. L'Essonne et la Juine présentent un biotope naturel propice au cresson.

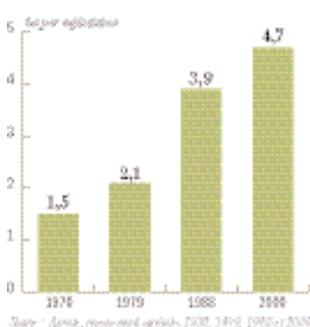
Connu depuis l'Antiquité pour ses vertus, le cresson de fontaine n'a été cultivé qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en Allemagne. En France, la culture du cresson remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a été importée d'Allemagne en 1811 par Monsieur Cardon, directeur de la caisse des hôpitaux de la Grande Armée, qui observa des cressonnères près d'Erfurt. À son retour en France, il tenta les premières plantations dans l'Oise, entre Senlis et Chantilly. Le cresson est une plante semi-aquatique dont la tige rameuse est immergée. Elle pousse dans des fosses alimentées par de l'eau de source, courante, dont la pureté est régulièrement contrôlée. L'eau de source est à température constante de 12 °C, ce qui permet une protection contre le froid. Le cresson se cultive de juillet à mai. Le semis a lieu en juillet dans des bassins asséchés. Une dizaine de jours après la levée, l'eau est amenée progressivement dans les fosses. La première coupe a lieu six à huit semaines après le semis. Des récoltes se font ensuite tous les dix jours, jusqu'à fin mai, date de la floraison de la plante. Depuis près de trois siècles, la culture du cresson n'a que très peu évolué : l'essentiel des travaux d'entretien et de récolte se font encore à la main.

## Une délocalisation progressive

Le terme maraîchage tire son origine du mot marais, endroit à sol humifère frais, favorable à la culture légumière. Les marais choisis étaient situés près des villes pour, déjà, faciliter l'approvisionnement des marchés. Historiquement, les maraîchers franciliens étaient localisés à Paris dans les marais de la rive droite. Vers 1750, Paris n'était qu'un gros bourg au milieu de la campagne. Sa population, en constante augmentation, a besoin de produits agricoles. Cette abondance de clientèle attire les maraîchers venant de province et provoque le développement de la culture de légumes pour la vente. Les légumes servaient jusqu'alors pour l'autoconsommation. En 1870, le baron Haussmann entame les travaux d'embellissement de Paris et repousse les producteurs de légumes du cœur de la cité à sa périphérie. Les maraîchers s'installent à Bobigny (93) ou à Créteil (94). Les vagues successives d'urbanisation et la construction des cités-dortoirs rejettent encore un peu plus loin les maraîchers. Aujourd'hui encore, la production légumière arrive à coexister avec la ville, les maraîchers sont toujours présents dans la proche banlieue de Paris. L'obligation de s'agrandir pour résister à la concurrence rend l'avenir des maraîchers dans le tissu urbain de plus en plus incertain.

## Des surfaces de plus en plus grandes

Superficie moyenne en légumes des maraîchers

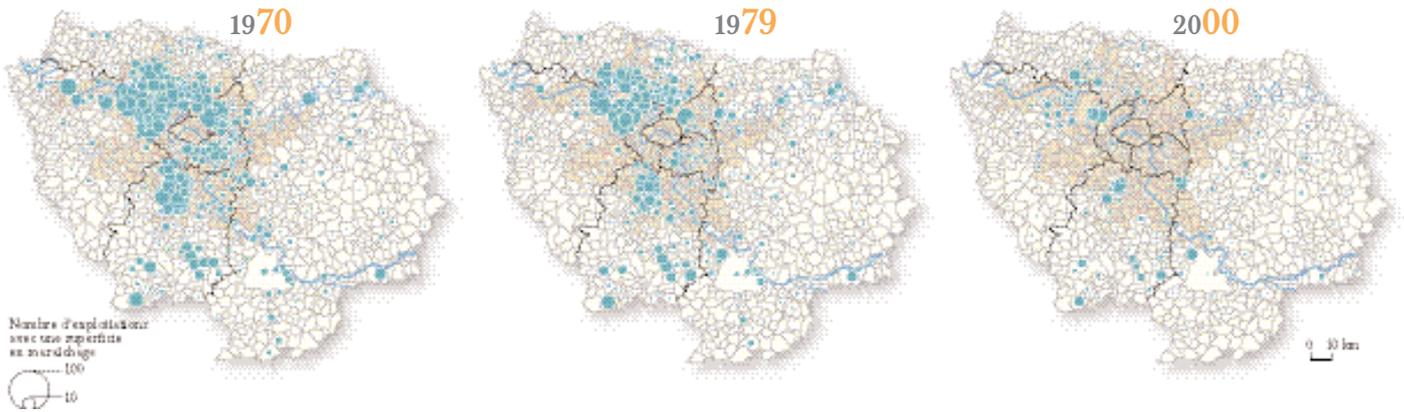


Cressonnère à Méréville (91), 1998

D. Hauger / Janini

# MARAÎCHAGE

## Exploitations



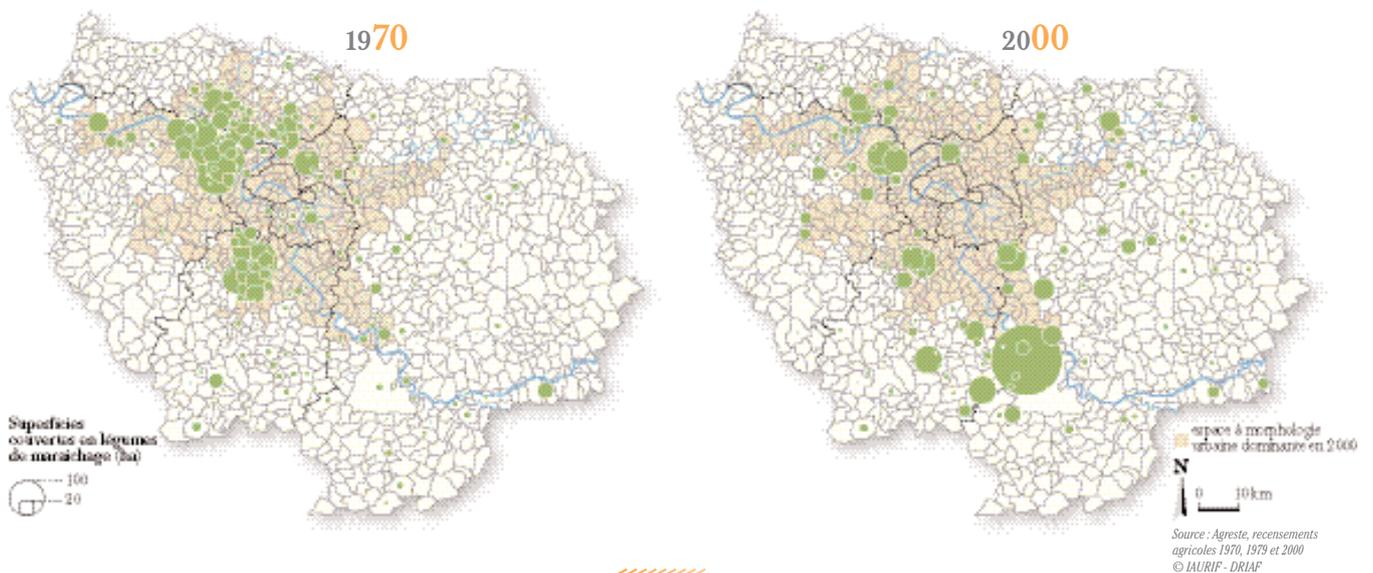
En 1970, les maraîchers étaient situés essentiellement dans la vallée de la Seine en aval de Paris, autour de Saulx-les-Chartreux dans l'Essonne et à Bobigny. Leur nombre n'a fait que diminuer avec le temps et, en 2000, il n'existe plus de concentration de producteurs.



Plaine de Bière.

L. de Biass / Aurif

## Superficies cultivées



En trente ans, les surfaces en légumes ont subi une forte érosion. La plaine de Chailly-en-Bière dans le sud-ouest de la Seine-et-Marne est devenue, au fil du temps, la principale zone maraîchère par sa surface, grâce aux salades.

# HORTICULTURE ET ARBORICULTURE, DES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES MENACÉES

*La floriculture et l'arboriculture, en déclin permanent, se maintiennent tout de même, notamment dans le tissu urbain.*

*Face à la concurrence et aux difficultés économiques, leur devenir est de plus en plus incertain.*

Tout comme le maraîchage, l'horticulture florale perd son emprise en région Île-de-France. Fer de lance de l'agriculture périurbaine, la production florale a cependant perdu près de la moitié de ces exploitations entre 1989 et 2001, date du dernier recensement horticoles, passant de 886 à 464 exploitations. Les surfaces en fleurs disparaissent moins vite, passant de 555 à 355 ha en douze ans, soit tout de même une perte de plus de 35 %.

Près d'un tiers des surfaces en fleurs est cultivé sous serre. La proportion de serres a quelque peu augmenté depuis 1989. Cet équipement permet de s'affranchir des contraintes climatiques, de forcer certaines plantes et ainsi de programmer une production pour une période de forte demande des consommateurs. Si quelques horticulteurs sont spécialisés dans un type de plantes (plantes à massif, plantes en pot...), voire dans quelques espèces, la majorité d'entre eux mène de front plusieurs productions florales. Les horticulteurs ayant choisi de vendre directement aux consommateurs, environ 15 %, se doivent de proposer aux clients une gamme de produits étendue et ainsi de se diversifier dans plusieurs espèces.

## L'horticulture florale : plantes à massifs, plantes en pot et fleurs coupées

Les producteurs de plantes à massif restent les mieux représentés : près de la moitié des horticulteurs a au moins des plantes à massif. Les espèces dominantes sont la pensée, l'impatiens, le pélargonium (ou géranium), la primevère et l'œillet. Les 215 producteurs de plantes en pot cultivent notamment des azalées, du muguet, des bégonias et des chrysanthèmes multifleurs. Enfin, 170 ont une production de fleurs ou de feuillages coupés, soit une surface d'environ 205 ha. Le secteur est dominé, en termes de surfaces, par la pivoine, la rose, le glaïeul, le dahlia et la tulipe.

Les principaux pôles de production florale de la région Île-de-France sont restés les mêmes depuis 1989. Grisy-

Suisnes (77), Mandres-les-Roses (94) et Groslay (95) restent les communes qui abritent le plus d'horticulteurs, même si leur nombre a considérablement diminué en douze ans. L'érosion de ce secteur au fil du temps ne doit pas faire oublier que la floriculture est, dans bien des communes, la seule forme d'agriculture, notamment dans les milieux urbains. En petite couronne, les horticulteurs (y compris les serres municipales) représentent près de 40 % des exploitants agricoles. Les fleurs, production à forte valeur ajoutée, sont produites sur des surfaces assez faibles, souvent moins d'un hectare, et peuvent ainsi se maintenir dans le tissu urbain. En moyenne, un horticulteur francilien utilise, en 2000, 1,1 hectare. Cette superficie moyenne montre une tendance à l'agrandissement des producteurs, puisqu'elle n'était que de 8 ares en 1988. L'obligation de s'étendre pour assurer une viabilité économique touche aussi le secteur floral. Là encore, cette production a connu, ces dernières années, de grosses difficultés dues à des conditions climatiques exceptionnelles et à la concurrence sans cesse accrue de l'étranger et d'autres régions françaises.

Le secteur des pépinières, tout comme l'horticulture florale, a subi un fort recul de ses exploitations (50 % des producteurs ont disparu depuis 1989) et, dans une moindre mesure, de ses surfaces (-10 %).

## Des vergers dans la tourmente

Culture traditionnelle de l'Île-de-France, l'arboriculture poursuit son déclin, entamé depuis 1970. En douze ans, 54 % des exploitants ont disparu, ainsi que 35 % des surfaces. De ce fait, la superficie moyenne en vergers a connu une progression, à l'instar de ce qui se passe pour les autres cultures. De 3,5 ha en 1988, le verger moyen passe à 5 ha en 2000. Aujourd'hui, la région francilienne ne compte plus que 255 arboriculteurs pour une superficie de 1 295 ha. Les départements gros producteurs que sont les Yvelines et le Val-d'Oise sont ceux qui ont le moins bien résisté. Ils perdent respectivement 65 % et 54 % de leurs unités.

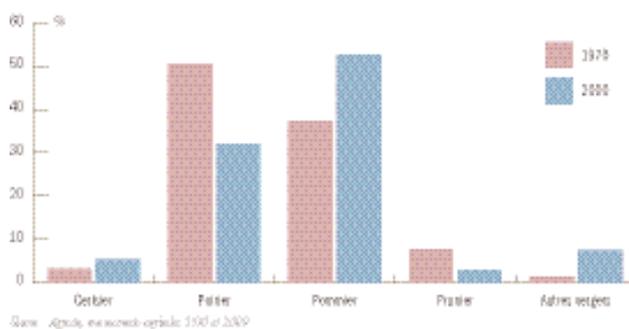
Largement répandus il y a trente ans dans l'ensemble de la région, les vergers ne sont plus présents en nombre qu'autour de Groslay dans le Val-d'Oise et d'Orgeval dans les Yvelines. Même si ces départements dominent toujours cette production en Île-de-France, ce sont aussi ceux qui ont été les plus sinistrés depuis 1988. Le verger francilien se compose à 53 % de pommiers de table et à 32 % de poiriers de table. Si pommes et poires ont toujours été les principaux fruits, la structure des vergers a évolué depuis 1970. Le poirier a perdu la première place, remplacé surtout par les pommiers. En effet, les poiriers ont subi, dans les années 1980, les attaques du feu bactérien et beaucoup de surfaces ont été arrachées. À ces difficultés sanitaires viennent s'ajouter des changements dans la demande des consommateurs, qui se tournent vers d'autres fruits de bouche. Les pruniers, déjà peu exploités, voient leur surface divisée par dix en trente ans, et sont désormais devancés par le cerisier et les autres vergers, pommiers à cidre notamment.

## Une terre d'accueil pour les horticulteurs

Afin de faciliter l'installation des agriculteurs menacés d'expropriation par l'urbanisation galopante de la région parisienne, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a procédé, au cours des années 1970, à l'acquisition des terres sur les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Villecresnes dans le Val-de-Marne, ainsi qu'à leur aménagement. La SAFER acquit ainsi, auprès de la Caisse des dépôts et des consignations et de divers propriétaires, une centaine d'hectares sur les communes de Villecresnes et de Mandres-les-Roses, qui donnèrent naissance aux domaines de «Roseval» et «Rosebrie». La première tranche de ce programme, «Roseval», réalisée en 1971 et 1972, portait sur une surface de près de 33 ha, divisée en 17 lots de 1,24 ha à un peu plus de 4 ha. La seconde tranche «Rosebrie», réalisée en 1973 et 1974, concernait environ 53 ha, dont 46 ha de terrains agricoles, répartis en 26 lots. Ces deux zones bénéficient également d'un certain nombre d'équipements : réseau de voirie, d'électricité, de gaz, d'assainissement, d'eau potable, d'irrigation relié à une station de pompage... Chaque lot fut vendu, équipé, avec un cahier des charges indiquant les droits et les servitudes des propriétaires. Ces deux lotissements eurent pour objectif d'accueillir essentiellement des floriculteurs. Une opération du même genre vit également le jour en 1978 à Périgny-sur-Yerres, visant à l'installation de producteurs de légumes : en 1978, le domaine de Saint-Leu reçut ses premiers agriculteurs. 68 ha, divisés en 12 lots furent achetés par la SAFER. Aujourd'hui, Villecresnes, Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres comptent encore 48 exploitations, soit 45 % des agriculteurs du Val-de-Marne, pour une superficie agricole utilisée de 302 ha. Mandres-les-Roses, avec 23 unités, est l'une des dix communes les plus importantes d'Île-de-France par son nombre d'exploitants. Cette zone constitue toujours un pôle agricole important, notamment pour la production florale.

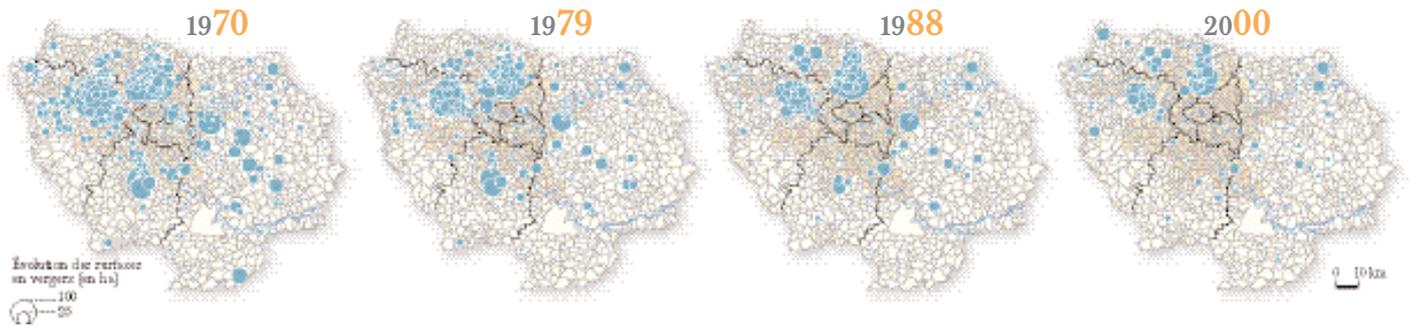
Le fléchissement du poirier

Part des différentes espèces fruitières (en %)



# HORTICULTURE ET ARBORICULTURE

## Vergers



Présents dans tous les départements franciliens en 1970, les vergers ont vu leur surface fondre et se concentrer dans la vallée de la Seine en aval de Paris.



Taille en gobelet - La Queue-en-Brie (94).

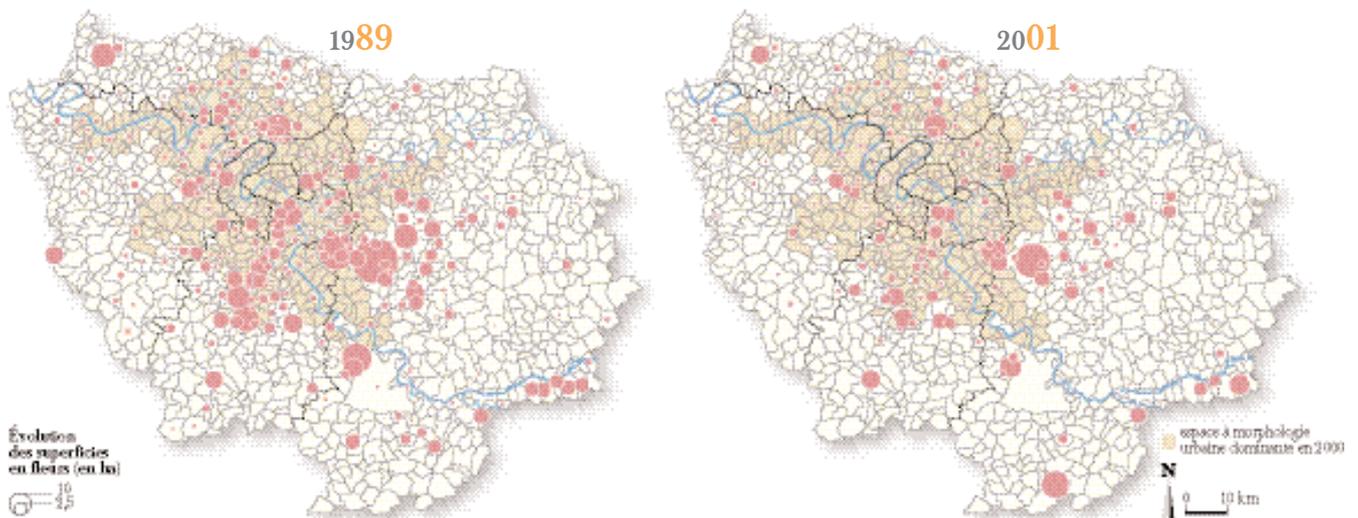
F. Dehaene / Drial



Taille en palissage - La Queue-en-Brie (94).

F. Dehaene / Drial

## Horticulture florale



Les grands pôles de production florale n'ont pas changé depuis 1970, mais la superficie en fleurs a considérablement diminué.

Sources : Agreste, recensements agricoles 1970, 1979, 1988 et 2000  
recensements horticoles 1989 et 2001  
© IAURIF-DRIAF

# DES ÉLEVAGES BOVINS ET OVINS QUI CONTINUENT À PERDRE PIED

Fiche 6

*Malgré quelques zones dédiées traditionnellement à l'élevage, les troupeaux ovins et bovins sont en perpétuel recul.*

*Il ne subsiste que quelques unités, avec souvent des structures imposantes en élevage bovin.*

Zone de fabrication du brie de Melun et de Meaux, berceau du mouton Île-de-France et du mérinos de Rambouillet, l'Île-de-France ne figure pourtant pas parmi les grandes régions d'élevage. Les cheptels bovin et ovin représentent une part infime de l'effectif français, avec respectivement 0,2 et 0,1 %. Traditionnellement, l'Île-de-France est une région tournée vers la production végétale et l'absence d'élevage est un fait relativement ancien, dû aux faibles superficies en prairies permanentes (STH). Il y a trente ans, le poids de l'élevage bovin francilien dans le total national était du même ordre qu'aujourd'hui. L'élevage ovin a, lui, perdu un peu d'importance au cours du temps. En 1970, les effectifs franciliens comptaient pour 1 % du troupeau français.

En 2000, près de 600 exploitations agricoles possèdent des bovins, dont 500 des vaches. Parmi ces 500, 38 % développent un atelier laitier, 55 % sont orientés vers la production de viande, tandis que les 7 % restants ont à la fois des vaches laitières et des vaches allaitantes (ou nourrices). Depuis les années 1970, le nombre d'exploitations agricoles avec une production laitière a connu une chute vertigineuse : -93 %. Les effectifs de vaches laitières sont également en diminution, mais dans des proportions moins importantes : -77 %. Au contraire, le troupeau de vaches allaitantes est resté relativement stable. Il se situe autour de 7 500 têtes. Cependant, le nombre d'étables a diminué de plus de 60 %. À l'instar d'autres productions, les élevages diminuent plus rapidement que les effectifs, d'où une augmentation sensible du troupeau moyen par étable. Il y a trente ans, un éleveur possédait en moyenne 10 vaches, quelle que soit son orientation de production. Aujourd'hui, le troupeau moyen est de 33 vaches laitières et de 23 vaches allaitantes. L'élevage de bêtes à viande inclut quelques exploitations développant un atelier hors-sol de veaux de boucherie et de jeunes bovins. Leur nombre reste limité : 36 unités font des veaux de boucherie et 159 des jeunes bovins.

L'élevage laitier est dominé, comme ailleurs en France, par la prim'holstein. Le troupeau allaitant francilien est composé surtout de charolaises, mais on trouve aussi des limousines, des blondes d'Aquitaine et des salers.

Autrefois présent un peu partout en Île-de-France, l'élevage bovin n'est plus guère concentré qu'à l'est de la Seine-et-Marne, dans la zone de production du brie (Brie laitière, Vallées de la Marne et du Morin et Brie Est) et à l'ouest du Val-d'Oise, dans le Vexin. On trouve également quelques gros troupeaux répartis çà et là, à travers la région.

Le secteur bovin doit faire face, depuis 1996, à de grandes difficultés financières engendrées par la crise dite de la «vache folle». L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), plus communément appelée maladie de la vache folle, est une maladie du cerveau. Diagnostiquée pour la première fois au Royaume-Uni en 1986, elle a pris un caractère épidémique en raison de l'inclusion dans l'alimentation des bovins de farines animales.

Cette crise commence le 19 mars 1996, quand le ministre de la Santé britannique intervient sur le risque de transmission de l'ESB à l'homme, sous la forme d'un variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Cette annonce provoque aussitôt une baisse de la consommation de viande bovine, suivie d'une diminution des cours, occasionnant une perte de revenus conséquente pour tous les acteurs de la filière. La demande a

ensuite repris peu à peu jusqu'en 2000, où, en octobre, est annoncée la mise sur le marché de viande provenant d'animaux qui avaient été en contact avec une vache atteinte. De nouveau, la consommation s'effondre avec des conséquences économiques désastreuses pour les éleveurs. Même si, aujourd'hui, la confiance du consommateur semble être revenue, la filière a du mal à se remettre de cette crise sanitaire sans précédent.

## L'élevage ovin traditionnel a perdu ses plus gros troupeaux

En 2000, moins de 300 élevages ont été recensés, regroupant 9 650 brebis, toutes de type nourrice. L'effectif de brebis est en recul de 85 % depuis 1970 et le nombre de bergeries de 70 %. Contrairement à ce qui est observé chez les bovins, la taille du troupeau moyen est en baisse par rapport à 1970 : l'effectif moyen de brebis mères a été divisé par deux. Toutefois, cette taille est en augmentation par rapport à 1988, passant de 26 brebis par élevage en 1988 à 32 en 2000. La majorité des éleveurs ont de petites unités : 140 exploitations comptent moins de 10 brebis mères. Seuls 23 élevages possèdent plus de 100 brebis. Parmi ces troupeaux, trois structures de grande dimension comptent en moyenne 580 reproductrices. Il s'agit d'établissements publics à vocation expérimentale, tous localisés dans les Yvelines.

Né en région parisienne, le mouton de race Île-de-France est encore le plus rencontré : il représente 43 % du cheptel de brebis. Viennent ensuite le Préalpes du Sud et le mérinos de Rambouillet. Si les effectifs sont importants, ces races ne sont élevées que dans un nombre très réduit de bergeries.

Le cheptel ovin francilien est consti-

tué d'environ 14 100 têtes, dont 69 % de brebis, 12 % d'agnelles de renouvellement et 19 % d'autres ovins (béliers, agneaux...). Les élevages spécialisés dans la production hors-sol d'agneaux de boucherie sont une centaine pour une capacité de 12 000 places. Les trois quarts de ces ateliers d'engraissement sont situés en Seine-et-Marne. À peine 100 éleveurs déclarent bénéficier de la prime compensatrice ovine, soit 8 670 brebis primées.

En 1970, l'élevage ovin était plus ou moins présent partout en Île-de-France. Il se concentrait notamment au sud de la Seine-et-Marne, ainsi que dans le nord de ce département et dans le Vexin. De nos jours, les troupeaux sont disséminés. Il n'existe plus guère de grandes zones d'élevage. On observe une petite concentration d'animaux dans les Vallées de la Marne et du Morin et dans la Brie laitière, secteurs où les prairies sont encore nombreuses, en Yveline, dans le Bocage gâtinais et dans le Vexin. L'Yveline est la région agricole leader pour son effectif d'ovins : près de 2 300 animaux sont présents dans 30 exploitations.

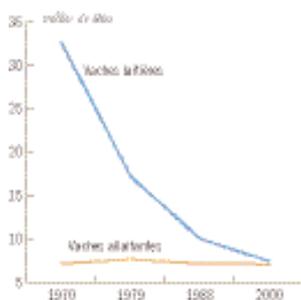
## La prim'holstein : une vache à lait

La prim'holstein connaît un véritable plébiscite en Île-de-France, puisque, sur 7 465 vaches laitières, 7 232 sont de race prim'holstein. Elle est aussi la mieux représentée sur le territoire national, notamment dans les bassins laitiers du grand Ouest et apparaît même comme la première race laitière au monde. Sa principale qualité est une production laitière exceptionnelle d'en moyenne 8 680 litres par lactation. L'origine commune à toutes les pie-noir, dont font partie les prim'holstein, semble être une population du littoral de la mer du Nord, de la Frise au Jütland, en passant par le Holstein.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les éleveurs ont opéré une sélection sur les animaux pour augmenter la production laitière, puis, après 1945, ils ont cherché à améliorer le taux butyreux ainsi que la conformation des vaches. La race a été importée dans le nord de la France au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis s'est répandue sur une grande partie du territoire. D'abord nommée hollandaise, puis française frisonne, elle prend le nom de prim'holstein assez récemment, en 1990.

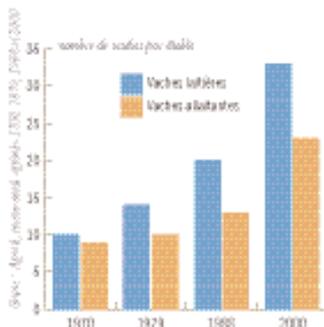
Moins de vaches...

Évolution des vaches laitières et des vaches allaitantes



... mais des troupeaux plus grands

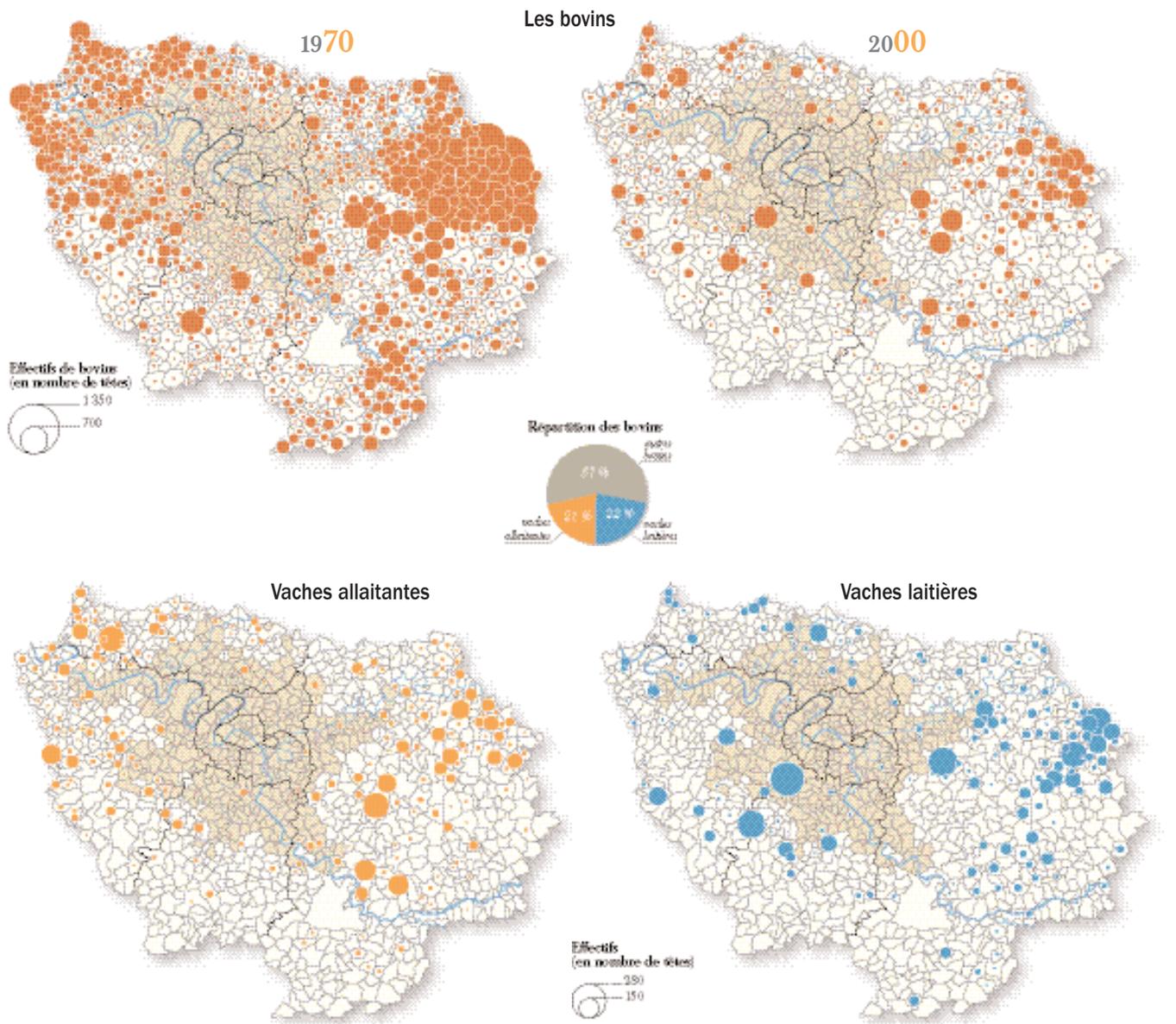
Évolution du troupeau moyen



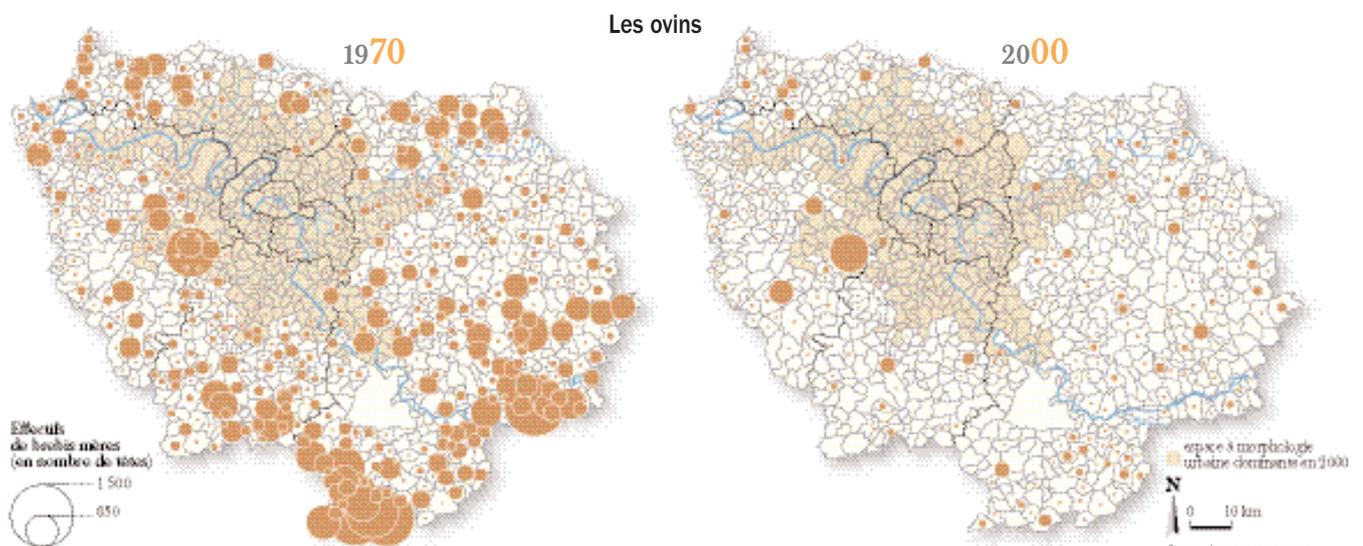
DES TERRES, DES HOMMES, DES PRODUCTIONS

Les productions

# BOVINS ET OVINS



*Les bovins se sont raréfiés depuis trente ans en Île-de-France.  
Quelques zones d'élevage persistent au nord-est de la Seine-et-Marne et dans le Vexin.*



*Les effectifs d'ovins se sont réduits comme peau de chagrin en trente ans.  
Seuls quelques troupeaux subsistent çà et là.*

Source : Agreste, recensements agricoles 1970 et 2000  
© IAURIF - DRIAF

# CHÈVRES, PORCS ET VOLAILLES DÉSERTE LA RÉGION, SEULS LES CHEVAUX RETROUVENT PEU À PEU LEUR PLACE

*À l'instar des élevages de bovins et d'ovins, les autres types d'élevage sont en forte baisse, dans une région où leur implantation a toujours été fragile.*

*Seuls les chevaux font un retour en force dans les campagnes.*

## Un élevage caprin très limité

L'élevage caprin est, en Île-de-France, le domaine d'un petit nombre d'exploitations. Sur 70 unités possédant des chèvres, 57 % ont moins de cinq reproductrices. Cette majorité de petites structures laisse penser que leur objectif est la production de chevreaux pour l'autoconsommation. Les élevages plus importants développent une activité laitière, permettant la collecte de lait ou la production de fromage. La plupart des producteurs franciliens de fromage de chèvre ont pour débouché la vente directe aux consommateurs.

La structure des troupeaux caprins a largement évolué en trente ans : l'effectif moyen est passé de sept reproductrices par élevage en 1970 à vingt-deux en 2000. Le nombre de chèvres en Île-de-France a quasiment doublé dans ce laps de temps, alors que les élevages perdaient une cinquantaine d'unités.

## Des porcs qui disparaissent du cheptel francilien

La production de porcs demeure confidentielle en Île-de-France et représente rarement l'activité dominante des exploitations.

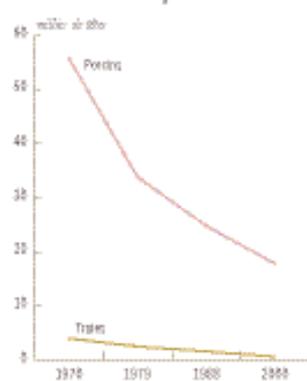
Ainsi, la répartition par orientation technico-économique (OTEX) montre que 12 % des détenteurs de porcs font partie de l'OTEX granivore. Seulement 60 exploitations élèvent des porcs pour un cheptel d'environ 11 700 animaux. 85 % de l'effectif de porcins sont détenus par cinq exploitations, grosses structures spécialisées. 57 % des possesseurs de porcs ont moins de cinq bêtes. Ces animaux servent vraisemblablement à l'autoconsommation.

En 2000, parmi les 60 porcheries, 14 ateliers sont spécialisés dans l'engraissement de porcs (ou de porcelets), 7 pratiquent une activité de naisseurs sans qu'il y ait spécialisation dans ce secteur. Souvent cette production s'ajoute à un atelier d'engraissement.

Depuis 1970, les détenteurs de porcs sont en diminution de 95 %. Les

effectifs de porcins sont également en baisse, mais dans une proportion un peu moindre : - 79 %. Ceci conduit à une augmentation du nombre moyen de porcs par élevage. En 1970, on comptait 46 porcins par exploitation, tandis qu'en 2000 ce chiffre est de 196.

**Fort recul des porcs**  
Évolution entre 1970 et 2000 des effectifs de porcins



Source : Agreste, recensement agricole 1990, 1995, 1999 et 2000

## L'élevage équin reste à la traîne, malgré un nombre record d'utilisateurs

Avec près de 7 500 chevaux dans environ 550 exploitations agricoles, l'Île-de-France est loin d'occuper les premiers rangs pour ses effectifs de chevaux détenus par des agriculteurs. Le fait marquant est le retour des chevaux dans les campagnes depuis 1979 : + 115 %. Depuis l'après-guerre et jusqu'aux années 1980, les chevaux n'avaient fait que subir le contrecoup de la mécanisation et avaient pratiquement disparu des exploitations. L'avènement des sports équestres et l'essor de l'équitation de loisirs ont quelque peu redonné ses lettres de noblesse au cheval, surtout en Île-de-France, grande région utilisatrice. 64 % des unités détenant des chevaux ont été recensés au titre de l'élevage. Les 36 % restants sont composés d'unités recensées au titre d'une activité agricole autre que l'élevage équin : elles possèdent des chevaux pour les loisirs de la famille (22 %) ou

développent une activité de diversification tournée vers le cheval (14 %).

Le nombre d'éleveurs de chevaux est faible. L'Île-de-France se positionne loin derrière la Basse-Normandie, terre d'élevage. La région francilienne n'affiche aucune tradition d'élevage et la rareté des prairies ne facilite pas le développement de ce secteur. L'effectif de poulinières est de 1 140 animaux, soit une baisse de 28 % par rapport à 1988. Le cheptel reproducteur subit là les conséquences de l'engorgement du marché du cheval de sport, ainsi que la concurrence de la Normandie voisine.

Les exploitations avec des chevaux se répartissent dans l'ensemble des départements de la grande couronne avec quelques pôles importants : les alentours de Fontainebleau, de Guérand en Seine-et-Marne et la ligne allant du nord-ouest au sud-est des Yvelines.

## Lapins et abeilles : des productions encore plus marginales

Tout comme pour les porcins, l'élevage de volailles et de lapins est peu important : 975 exploitations possèdent des volailles et 345 des lapins. Dans la plupart des cas, ces productions ont pour seul débouché l'autoconsommation. Ces types de production sont en constant recul depuis trente ans. Peu d'exploitations déclarent avoir une vente de produits : 27 % des ateliers de poules pondeuses, 27 % des producteurs de lapins.

En 2000, plus de 330 apiculteurs ont été dénombrés pour un total de 13 840 ruches. En moyenne, les ruchers comptent 41 unités contre 48 en 1988. L'essentiel des apiculteurs franciliens ont une dizaine de ruches. Seulement 25 apiculteurs possèdent plus de 100 ruches et cette activité est leur principale source de

revenu. Les plus petits apiculteurs exercent souvent un autre métier ou, pour beaucoup d'entre eux, sont à la retraite. En effet, 54 % des détenteurs de ruches ont plus de 55 ans. La partie sud des vallées de la Marne et du Morin présente une petite concentration de grosses unités apicoles. Pour le reste, les apiculteurs se répartissent sur l'ensemble du territoire francilien. L'apiculture est bien représentée dans la zone sous influence urbaine, puisqu'on recense 45 apiculteurs dans les départements de petite couronne sur les 191 agriculteurs dénombrés en 2000. Le secteur apicole français est confronté actuellement à une forte mortalité des abeilles, due peut-être à l'utilisation de certains produits phytosanitaires.

Quelques élevages très atypiques sont également présents : 3 élevages d'animaux à fourrure, notamment de myocastors, 22 élevages de gibiers et 4 élevages d'animaux exotiques pour la production de viande, surtout représentés par les autruches. Depuis le recensement de 1988, ces productions n'ont pas connu un engouement particulier, puisque leur nombre est en baisse.

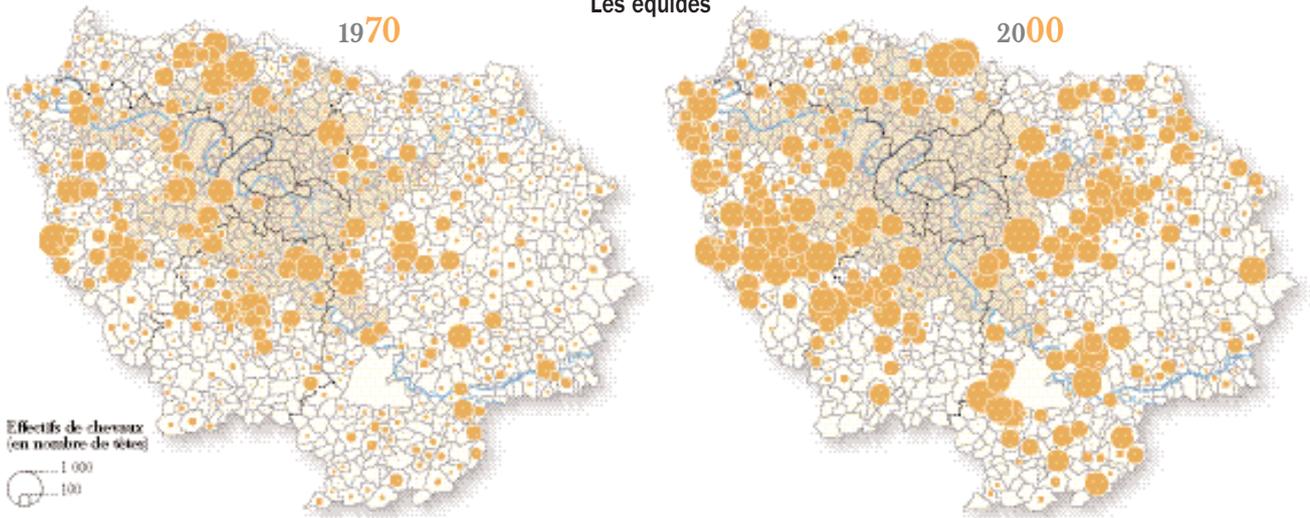
De plus, l'Île-de-France possède 6 entreprises de salmoniculture. Lors de la dernière enquête salmoniculture, en 1998, la production francilienne était de 245 tonnes, soit une part infime de la production nationale, qui atteint 47 000 tonnes. Cependant, l'Île-de-France est l'une des rares régions à ne pas avoir perdu d'entreprises salmonicoles depuis 1991, alors que, dans le même temps, elle a augmenté le tonnage produit. La très grande majorité de la production est constituée de truites, vendues à 39 % pour la consommation. L'autre débouché principal (31 %) est la vente à d'autres piscicultures qui se chargeront du grossissement des poissons.



C. Legume / Anaf

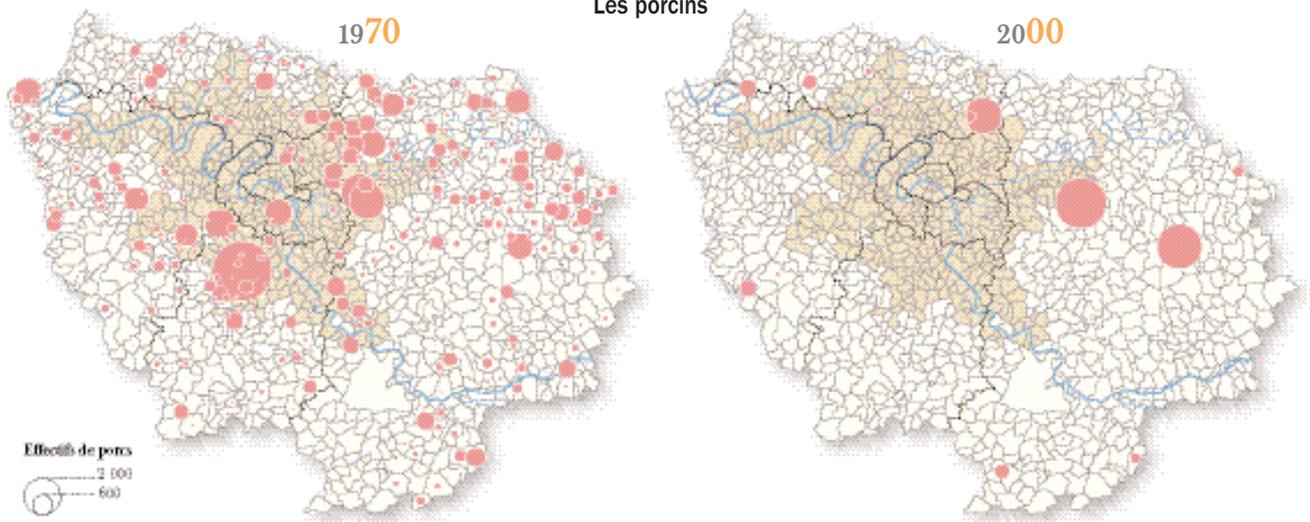
## AUTRES TYPES D'ÉLEVAGE

### Les équidés



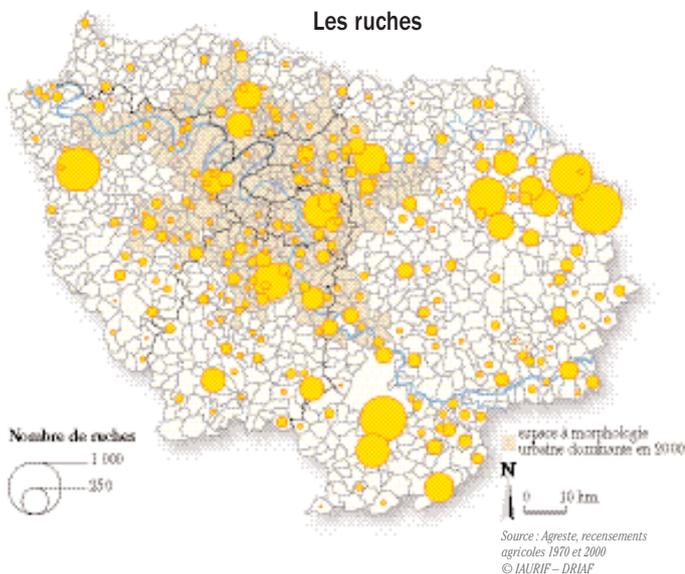
Les équidés sont les seuls animaux dont les effectifs sont en progression. Ils sont présents partout en grande couronne, mais surtout en Seine-et-Marne et dans les Yvelines.

### Les porcins



Déjà peu présents en 1970, les porcins ont quasiment disparu du territoire francilien.

### Les ruches



L'apiculture est la seule production animale bien implantée dans les départements de la petite couronne. Quelques gros rucher se concentrent dans les vallées de la Marne et du Morin.

# CHIFFRES CLÉS

## Compte régional de l'agriculture d'Île-de-France

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Production au prix de base (millions d'euros)</b>													
Blé tendre	351	354	393	291	295	301	311	320	335	309	307	285	307
Orge	58	72	70	61	58	68	78	85	80	74	74	84	86
Mais	50	68	64	40	45	48	58	60	50	53	53	62	50
Oléagineux	55	49	54	30	42	53	59	70	66	76	58	59	61
Protéagineux	85	91	101	93	81	71	71	80	68	55	44	43	42
Betteraves industrielles	81	100	103	104	103	110	103	120	105	109	116	100	115
Légumes+pdv	129	148	124	136	150	139	121	123	134	116	109	133	123
Fruits	21	25	22	26	25	26	25	17	21	29	24	20	25
Fleurs et plants	166	165	162	153	150	148	152	138	132	132	129	130	133
Produits animaux	69	70	66	69	66	69	70	64	62	61	66	67	64
Production de services	83	91	91	97	94	93	97	101	106	102	112	116	120
Production totale	1 183	1 270	1 180	1 125	1 136	1 153	1 173	1 207	1 190	1 150	1 119	1 132	1 160
dont subventions	2	2	33	120	143	174	179	184	185	181	174	179	182
<b>Consommations intermédiaires</b>													
Valeur (million d'euros)	482	490	466	411	412	451	483	496	505	506	524	539	532
<b>Consommation de capital fixe</b>													
Valeur (millions d'euros)	174	180	177	169	166	163	162	167	168	171	174	179	184
<b>Résultat agricole net</b>													
Valeur (million d'euros)	499	576	514	542	570	544	530	537	511	470	416	413	443
<b>Revenu net d'entreprise agricole</b>													
Valeur (million d'euros)	293	362	291	327	374	350	339	345	313	270	212	204	229
<b>Résultat agricole net par actif agricole</b>													
Valeur (millier d'euros)	27	33	31	34	37	36	36	38	37	35	32	32	34
Évolution annuelle en euros constants (%)		16,8	- 8,1	8,1	6,2	- 3	- 0,2	3,3	- 3,5	- 6,4	- 10,8	- 0,7	7,5
<b>Revenu net d'entreprise agricole par actif agricole non salarié</b>													
Valeur (millier d'euros)	28	37	32	38	45	44	44	46	43	38	31	30	35
Évolution annuelle en euros constants (%)		28,8	- 15,6	17,7	16,7	- 4,8	- 1,6	3,7	- 7,7	- 11,7	- 20	- 2,7	14,1

Source : Agreste, comptes régionaux et départementaux de l'agriculture

## Comptes départementaux de l'agriculture

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Production au prix de base (million d'euros)</b>													
Seine-et-Marne	594	642	607	565	562	580	607	635	630	602	588	593	605
Yvelines	212	217	209	190	195	198	191	190	186	182	177	177	185
Essonne	183	204	172	181	186	181	178	192	189	184	181	185	187
Petite Couronne	52	52	50	49	48	48	48	43	42	43	41	44	44
Val-d'Oise	143	156	141	140	145	146	148	147	143	139	132	133	139
<b>Résultat agricole net par actif agricole (millier d'euros)</b>													
Seine-et-Marne	30	37	36	39	41	41	44	47	45	41	37	37	40
Yvelines	25	28	29	28	32	32	27	26	25	24	22	21	26
Essonne	26	34	23	33	37	32	31	38	38	37	36	38	40
Petite Couronne	22	20	22	20	20	22	27	19	17	18	15	16	16
Val-d'Oise	26	33	30	34	36	39	40	39	38	36	31	31	36

Source : Agreste, comptes régionaux et départementaux de l'agriculture

## Entreprises franciliennes du secteur agroalimentaire employant 20 salariés ou plus en 2001

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié moyen	Chiffre d'affaires net hors taxes (million €)	Chiffre d'affaires à l'exportation (million €)	Valeur ajoutée au prix de marché (million €)	Résultat courant avant impôts (million €)	Investissements corporels hors apports (million €)
<b>Par département</b>							
Paris	18	761	424	154	82	3	30
Seine-et-Marne	32	3 518	884	99	184	21	41
Yvelines	20	3 302	2 011	571	347	135	22
Essonne	25	3 303	2 052	232	206	44	20
Hauts-de-Seine	13	2 801	1 581	94	265	46	35
Seine-Saint-Denis	23	1 298	162	9	50	5	4
Val-de-Marne	32	3 162	936	179	237	46	20
Val-d'Oise	16	1 657	361	21	82	2	8
<b>Total Île-de-France</b>	<b>179</b>	<b>19 802</b>	<b>8 411</b>	<b>1 359</b>	<b>1 455</b>	<b>302</b>	<b>178</b>
<b>Par secteur d'activité</b>							
Industrie des viandes	49	4 551	1 012	63	186	1	20
Industrie du poisson	9	272	141	5	12	- 6	1
Industrie des fruits et légumes	12	1 108	268	92	60	5	11
Industrie des corps gras	1	1 259	c	c	c	c	c
Industrie laitière	11	767	141	31	21	- 15	5
Industrie des grains, produits amylacés	10	411	429	142	71	- 7	29
Industrie d'aliments pour animaux	6	662	c	c	c	c	c
Autres industries alimentaires	68	6 732	2 661	666	544	189	55
Industrie des boissons	13	4 040	2 058	174	420	89	46
<b>Total Île-de-France</b>	<b>179</b>	<b>19 802</b>	<b>8 411</b>	<b>1 359</b>	<b>1 455</b>	<b>302</b>	<b>178</b>

C : confidentiel

## Établissements franciliens du secteur agroalimentaire en 2001

	Nombre d'établissements	Effectif salarié moyen	Rémunérations des salariés (million €)	Investissements corporels hors apports (million €)
<b>Par département</b>				
Paris	63	1 485	42	31
Seine-et-Marne	49	4 939	147	67
Yvelines	41	2 935	95	16
Essonne	41	3 451	81	12
Hauts-de-Seine	42	4 127	137	23
Seine-Saint-Denis	36	1 673	32	3
Val-de-Marne	55	3 454	103	24
Val-d'Oise	24	1 628	34	7
<b>Total Île-de-France</b>	<b>351</b>	<b>23 692</b>	<b>765</b>	<b>206</b>
<b>Par secteur d'activité</b>				
Industrie des viandes	78	4 312	102	24
Industrie du poisson	13	516	10	2
Industrie des fruits et légumes	15	1 003	25	10
Industrie des corps gras	2	626	c	c
Industrie laitière	32	3 385	138	43
Industrie des grains, produits amylacés	17	628	20	30
Industrie d'aliments pour animaux	11	518	c	c
Autres industries alimentaires	147	9 640	305	62
Industrie des boissons	36	3 064	114	26
<b>Total Île-de-France</b>	<b>351</b>	<b>23 692</b>	<b>765</b>	<b>206</b>

Source : Agreste, Enquête annuelle d'entreprise 2001



## LE MONDE AGRICOLE AUTOUR DES EXPLOITATIONS



### 1 • L'amont et l'aval des filières agricoles

*Autour des exploitations agricoles gravitent des organismes et des entreprises qui constituent la sphère agricole. En amont, des entités d'agrofouritures et d'agroservices apportent les moyens et les services nécessaires à la production agricole. En aval des exploitations, les industries agroalimentaires et les entreprises commerciales assurent la transformation et la vente des produits agricoles. Ces entreprises et coopératives quittent de plus en plus l'Île-de-France.*



### 2 • L'encadrement agricole technique

*Les établissements de recherche agronomique et d'enseignement technique et supérieur agricole viennent compléter la sphère agricole. Ils forment les exploitants et les acteurs du monde agricole de demain et contribuent aux avancées scientifiques. Dans ces domaines, l'Île-de-France dispose d'un important potentiel.*



### 3 • L'économie agricole

*Les activités agricoles génèrent une économie bien spécifique qui est présentée sous deux angles : la valeur de la production agricole et la formation du revenu agricole. Au cours de la dernière décennie, les agriculteurs franciliens ont vu stagner leur production et fondre leur avance, en termes de revenu, sur celles des autres régions françaises.*



*Entre l'agriculteur et le consommateur, se trouve un ensemble d'intermédiaires plus ou moins nombreux selon les produits et selon les circuits de transformation ou de commercialisation.*

*Ainsi, les céréales et les oléagineux sont plutôt commercialisés via les coopératives ou des entreprises de négoce spécialisées. Les fruits et légumes sont surtout écoulés par la vente directe et d'autres circuits de commercialisation.*

Les céréales et oléoprotéagineux, principales productions franciliennes, sont majoritairement collectés par des coopératives (soit 1,9 million de tonnes de céréales et 242 000 tonnes d'oléoprotéagineux en 2002-2003) ou par des négociants, qui se chargent ensuite de stocker les grains dans des silos et de les commercialiser sur le marché français ou à l'export.

### Les coopératives écoulent 70 % des céréales et oléoprotéagineux

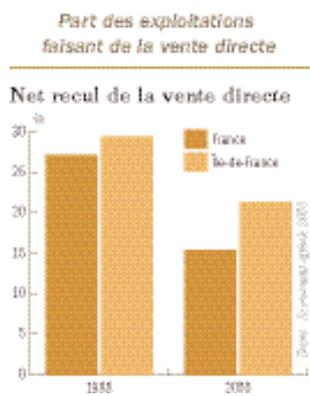
Une coopérative est une entité juridique dont le capital social est détenu par des adhérents agriculteurs. Ceux-ci y livrent leurs récoltes et peuvent aussi y acheter leurs intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires...). La coopérative stocke et vend ensuite les céréales produites. En 2002-2003, le chiffre d'affaires francilien de la commercialisation de produits agricoles est de 263 millions d'euros environ et celui de l'approvisionnement en intrants des exploitations de 108 millions d'euros. Les expéditions se font surtout par voie d'eau ou voie ferrée.

Le mouvement coopératif s'est développé au cours des années 1930 et s'est concentré progressivement au fil des décennies. Cette tendance se poursuit encore de nos jours. Début 2003, les onze coopératives céréalières de la région ont un chiffre d'affaires de collecte qui varie de 4,8 à plus de 57 millions d'euros. Elles disposent de 126 silos de stockage des grains (capacité totale de stockage : 1,6 million de tonnes). En comparaison, les capacités de stockage à la ferme étaient de 9 722 tonnes en 2000. De lourds investissements sont réalisés depuis plusieurs années pour assurer la sécurité des silos et le stockage des grains dans de bonnes conditions (suivi des températures, ventilation, dépoussiérage...). Elles développent aussi des démarches qualité ou visant à assurer la traçabilité des grains.

Certaines coopératives ont diversifié leur activité : production d'aliments pour animaux, livres-services agricoles. L'Île-de-France compte aussi quelques coopératives pour la commercialisation des produits de l'élevage par exemple.

### La vente directe de légumes, de fruits, de fleurs et de produits animaux

Importante en Île-de-France, du fait de la proximité de 11 millions de consommateurs, la vente directe s'effectue sur les marchés et à la ferme. Cette dernière forme est toutefois peu pratiquée et ne représente qu'un faible volume. Ainsi, 21 % des exploitations, tous secteurs confondus, font de la vente directe, contre 15 % au niveau national. Ce sont notamment des arboriculteurs, des horticulteurs, des pépiniéristes et des maraîchers. Ce débouché est cependant en régression par rapport à 1988, quand 29 % des exploitations vendaient directement aux consommateurs. Le recul de l'agriculture spécialisée et des productions animales, ainsi que le durcissement des normes sanitaires, expliquent cette baisse, même si la demande du consommateur est toujours présente. En 2000, 87 % des exploitations produisant des œufs, 80 % des producteurs de volailles et de lapins font de la vente directe. Cependant, au total, la part des volumes commercialisés en vente directe reste faible.



Ainsi, pour le lait, seuls 26 000 hl sont vendus en direct par l'exploitant sur les 472 600 hl produits en Île-de-France.

La vente sur les marchés de détail est un débouché important pour les exploitations spécialisées de la région. Les producteurs présents sur les marchés viennent principalement des zones maraîchères et arboricoles d'Île-de-France. Ils ont développé un système de production qui leur permet de proposer une large gamme de produits de saison (plus de dix, voire vingt à trente variétés de légumes ou petits fruits). Parallèlement, quelques producteurs ont une offre plus spécialisée : salades, oignons, pommes de terre. Ils disposent d'atouts indiscutables avec une offre de produits locaux frais et de saison. Les producteurs se déplacent généralement vers la partie de l'agglomération parisienne la plus proche de leur exploitation.

### Les autres modes de commercialisation

Les stratégies de commercialisation sont variables selon les producteurs. Elles sont souvent liées à l'histoire de l'exploitation et aux opportunités qu'elle a rencontrées, mais peuvent faire aussi l'objet d'une approche plus volontariste : diversification des lieux de vente, vente directe à la ferme, orientation vers les grandes et moyennes surfaces (GMS). La vente aux grossistes et négociants, implantés entre autres sur le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, est un débouché important pour les producteurs franciliens. Un quart des ventes régionales de légumes se fait sur le MIN et la quasi-totalité des espèces produites dans la région sont représentées sur ce marché. C'est un débouché prioritaire pour les herbes aromatiques, les épinards, le cresson et les courgettes. La commercialisation sur le MIN de Rungis est plus souvent pratiquée par les exploitants spécialisés dans une ou deux pro-

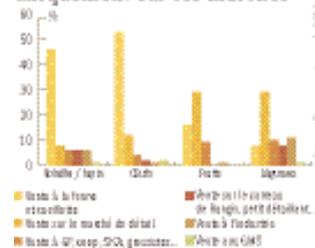
ductions (salades par exemple).

La vente en gros représente plus de 70 % des volumes commercialisés de fleurs, de feuillages coupés et de plantes en pots fleuries. En revanche, cette part tombe à 57 % pour les plantes vertes en pots, au profit, entre autres, des détaillants (30 %).

La vente directe des producteurs aux GMS, qui permet à celles-ci de valoriser leur image avec des produits locaux, s'est peu développée ces dernières années. La centralisation de plus en plus importante des achats limite l'accès des exploitants individuels à ces marchés. La vente aux GMS nécessite plutôt une structure de production assez importante et bien organisée.

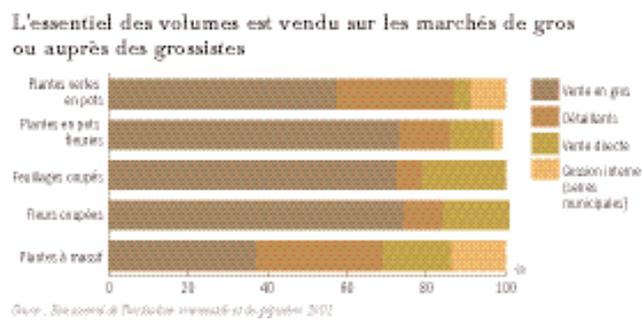
Modes de commercialisation des exploitations (un seul mode de vente)

Près de 50 % des exploitations vendent les œufs et volailles sur la ferme et plus de 25 % des exploitations commercialisent leurs fruits et légumes uniquement sur les marchés



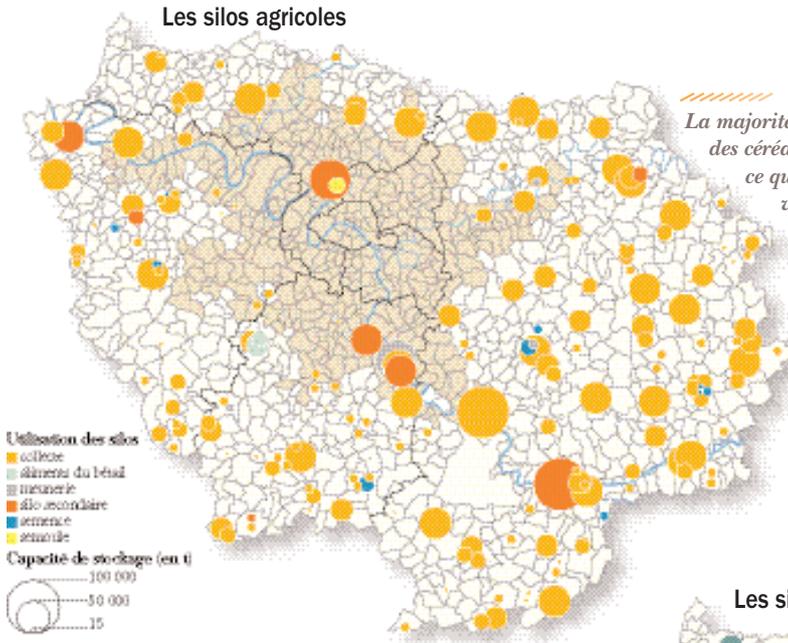
Enfin, une bonne part des produits agricoles est vendue à des industriels pour être transformée : farine, conserves de légumes, surgelés... En 1997, 20 % des tonnages de légumes produits dans les départements de la grande couronne (surtout en Seine-et-Marne) étaient destinés à l'industrie, les 80 % restant alimentaient le marché du frais. En 2002, 88 % du lait de vache produit dans la région est livré à l'industrie pour la vente de lait frais conditionné ou la fabrication de fromages.

Part des ventes (volumes) pour les plantes et fleurs, selon le mode de commercialisation



# LES AGRO-SERVICES

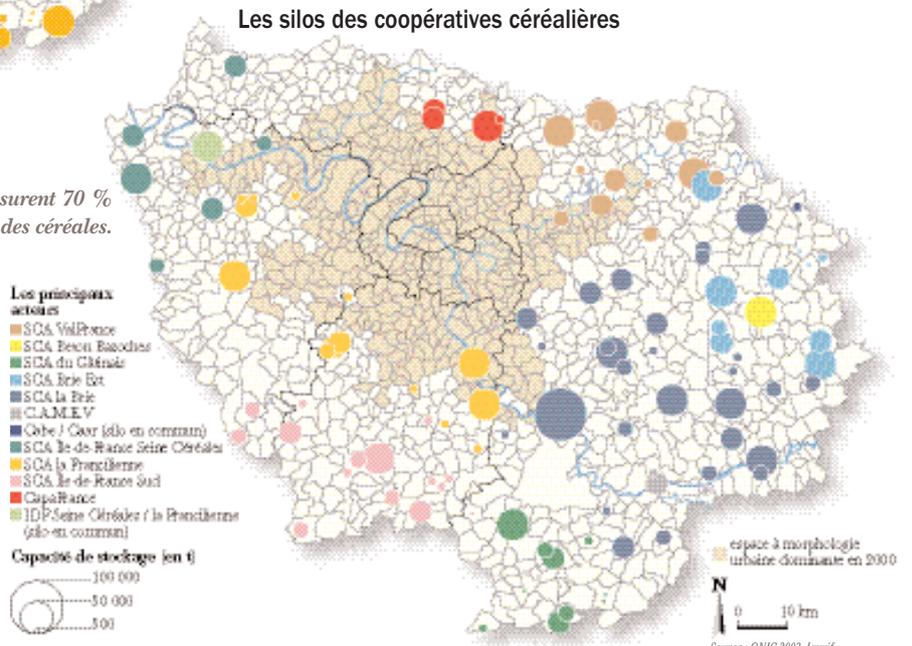
## Les silos agricoles



La majorité des silos sert à la collecte des céréales et des oléoprotéagineux, ce qui semble logique dans une région tournée vers les grandes cultures.

Les coopératives assurent 70 % de la collecte régionale des céréales.

## Les silos des coopératives céréalières



Source : ONIC 2003, Iaurif, enquête sur les marchés forains 1999 © IAURIF-DRIAF

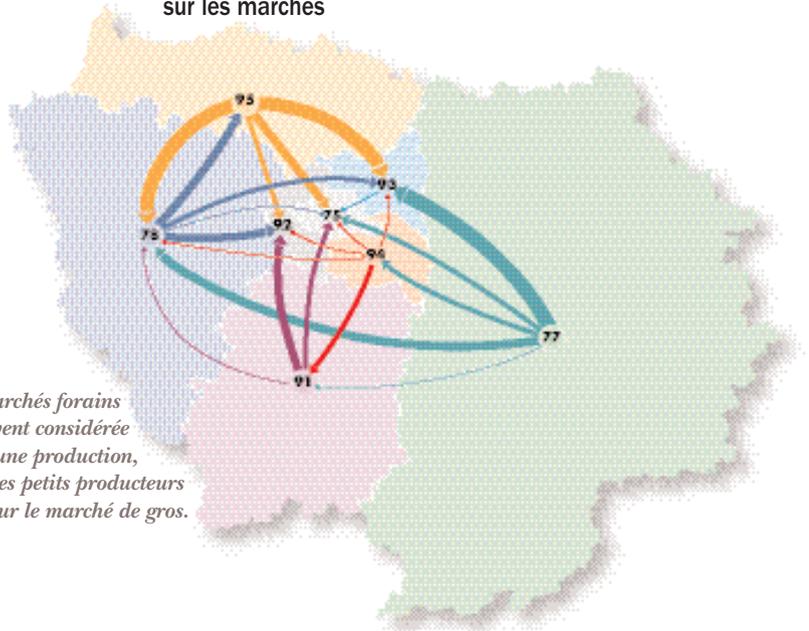


Le Marché d'intérêt national de Rungis (94).

Le MIN de Rungis a été créé en 1969, à la suite du déménagement des anciennes halles du cœur de Paris. C'est le premier marché de produits frais du monde.

En 2001, il regroupait quelques 1 407 entreprises, dont 267 producteurs-vendeurs (fruits, légumes, fleurs...), sur 232 ha.

## Origine et importance des flux de producteurs sur les marchés



La vente sur les marchés forains est souvent considérée comme le seul moyen de valoriser une production, en particulier pour les petits producteurs qui ne sont pas concurrentiels sur le marché de gros.

# L'AGROALIMENTAIRE, PREMIER SECTEUR INDUSTRIEL DE LA RÉGION

Fiche 2

*En 2001, 7 150 entreprises agroalimentaires ont leur siège social en Île-de-France et offrent 95 500 emplois. C'est le 15<sup>e</sup> secteur d'activité de la région, loin derrière les services aux entreprises, mais l'un des premiers secteurs industriels. Néanmoins, seulement 259 de ces entreprises comptent 20 salariés et plus.*

L'Île-de-France accueille 259 des 3 205 entreprises agroalimentaires françaises de 20 salariés et plus, soit 8 % de l'ensemble. C'est la 4<sup>e</sup> région en nombre d'entreprises, mais la 1<sup>re</sup> en termes de chiffre d'affaires. Environ 6 de ces entreprises sur 10 sont implantées dans les quatre départements de Paris et de la petite couronne. Deux départements ont 40 entreprises ou plus : Paris (57) et la Seine-et-Marne (40).

## Les entreprises de produits élaborés dominant

Trois secteurs d'activités regroupent 70 % des entreprises : en tête, les «autres industries alimentaires» (99 entreprises) regroupant des activités très diverses comme la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la chocolaterie-confiserie, la fabrication d'aliments diététiques et pour l'enfant. Viennent ensuite les industries des viandes (59 entreprises) et des boissons (22 entreprises). Cependant, la place de l'Île-de-France au niveau national varie selon ces trois filières : la région se place ainsi en 1<sup>re</sup> position pour les «autres industries alimentaires», en 6<sup>e</sup> position pour les viandes et seulement en 8<sup>e</sup> position pour les boissons. Malgré un nombre limité d'entreprises, l'Île-de-France est bien placée pour l'industrie des corps gras et l'industrie des grains (1<sup>er</sup> rang), ainsi que pour l'industrie du poisson (3<sup>e</sup> rang).

L'industrie agroalimentaire francilienne est donc caractérisée par un poids important des entreprises dites de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> transformation et *a contrario* par un tissu industriel faiblement lié aux productions agricoles régionales ; les seules exceptions concernent les secteurs du sucre, du travail des grains et de l'industrie laitière.

En Île-de-France, les entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus emploient près de 70 900 salariés en 2001, répartis dans trois secteurs principaux : 35 % dans les «autres industries alimentaires»

(IAA), 21 % dans l'industrie laitière et 16 % dans celle des boissons. La taille moyenne des entreprises franciliennes est 2,2 fois plus élevée que la moyenne nationale (123 salariés par entreprise en France), mais elle cache des disparités importantes entre filières : les industries du lait et des boissons ont plus de 500 salariés, alors que les industries des fruits et des légumes en ont une centaine, en moyenne.

## Les grands groupes de l'agroalimentaire

L'Île-de-France accueille beaucoup de sièges sociaux ainsi que les activités de recherche, de développement et de marketing de grandes entreprises dont la production est généralement localisée dans les autres régions françaises. L'agroalimentaire est concerné, comme tous les secteurs industriels. Les Hauts-de-Seine en sont une bonne illustration : le département accueille 12 % des entreprises françaises dont dépendent 30 % des salariés de l'agroalimentaire se trouvant en Île-de-France ou dans d'autres régions. La proportion de cadres est donc plus forte dans la région capitale, ce qui explique également une rémunération annuelle par salarié plus élevée : 30 300 euros contre 24 000

euros en moyenne en France.

Sept des plus grosses entreprises françaises en nombre de salariés sont franciliennes, dont Nestlé, Danone, Coca-Cola... On retrouve ainsi les plus grands groupes de l'agroalimentaire, nationaux et mondiaux, avec des chiffres d'affaires supérieurs à 200 milliards d'euros. L'Île-de-France rayonne donc au-delà de ses frontières.

Sur les 259 entreprises ayant leur siège social en Île-de-France, 179 ont au moins la moitié de leurs effectifs dans la région. Les entreprises franciliennes comptent 551 établissements dont 53 % (293) sont installés en dehors de l'Île-de-France. *A contrario*, 26 % (93) seulement des établissements franciliens dépendent d'entreprises dont le siège social est implanté dans une autre région.

## Des entreprises dynamiques

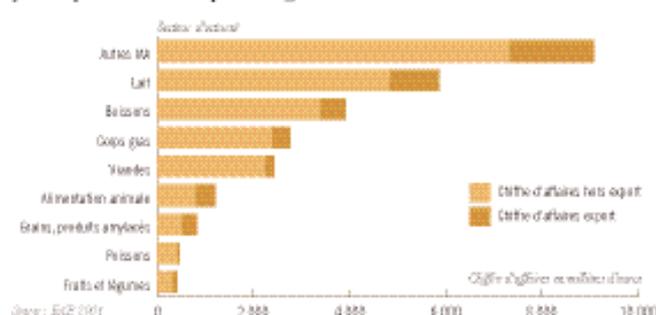
Les entreprises agroalimentaires de la région représentent un chiffre d'affaires de près de 27 milliards

d'euros, dont 4,8 milliards à l'export. L'Île-de-France assure ainsi 22 % du chiffre d'affaires français et des exportations. Les principaux secteurs en termes de chiffre d'affaires sont les «autres industries alimentaires», l'industrie du lait et celle des boissons. Pour le secteur des «autres industries alimentaires», l'Île-de-France se place au 1<sup>er</sup> rang français, aussi bien en termes de chiffre d'affaires que d'exportations. Le chiffre d'affaires à l'export le plus important est réalisé par le secteur de la chocolaterie-confiserie (1 milliard d'euros) suivi par celui des fromages. Leur taux d'export est proche de 30 %. Il atteint 80 % pour la malterie et 63 % pour la fabrication de produits amylacés.

Globalement, les entreprises franciliennes sont plus exportatrices que la moyenne française : 68 000 euros par salarié à l'export contre 57 500 pour la France.

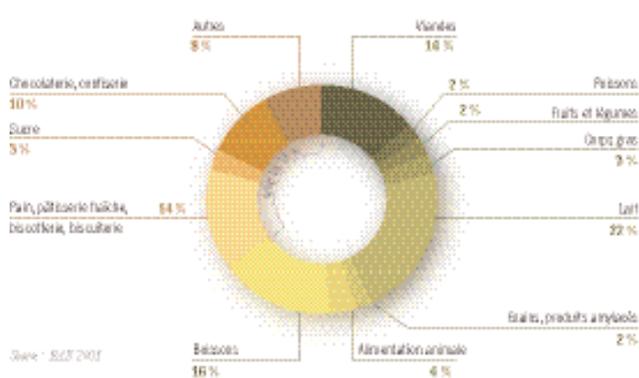
Chiffre d'affaires et exportations des différents secteurs d'activité en Île-de-France

Le secteur des autres IAA représente 34 % du chiffre d'affaires y.e. export des entreprises agroalimentaires franciliennes



Effectif salarié moyen des 259 entreprises franciliennes

Les entreprises de quatre secteurs d'activité emploient 86 % des 70 856 salariés de l'Île-de-France



## L'enquête annuelle d'entreprise (EAE)

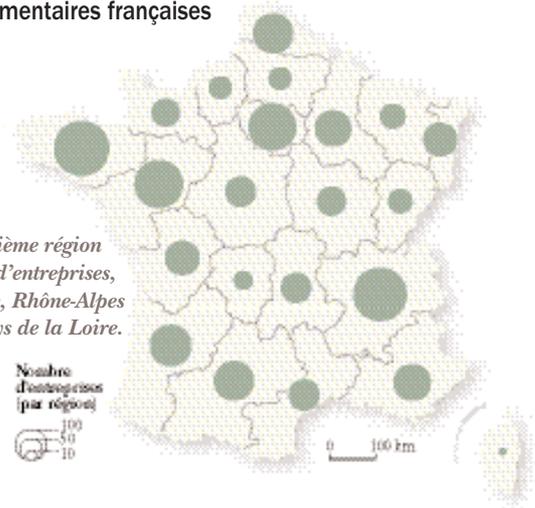
Elle est réalisée par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'Agriculture.

- Elle porte sur les entreprises :
- dont l'activité principale appartient aux industries agricoles et alimentaires (code APE 15), hors boulangeries et charcuteries artisanales ;
  - employant 20 salariés et plus au 31 décembre de l'année n ou ayant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice n.

L'enquête est une entité juridique constituée sous forme de société ou d'entreprise individuelle. Par des liens financiers, une entreprise peut appartenir à un groupe d'entreprises. Les résultats de l'EAE portent sur les entreprises, sans consolidation au niveau du groupe.

# LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

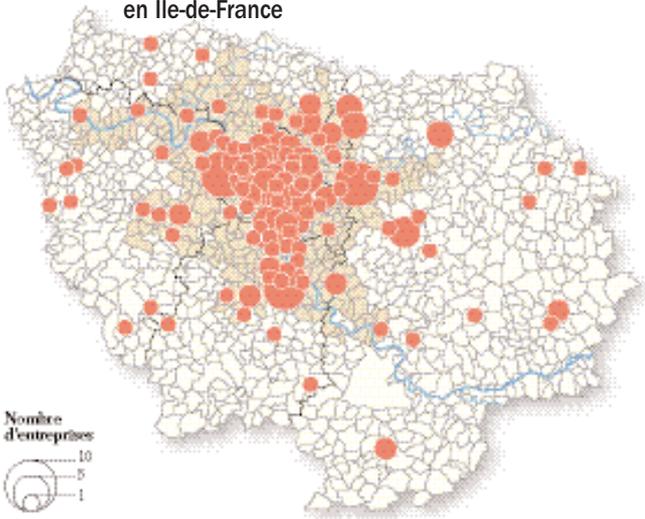
Localisation du siège social des 3 205 entreprises agroalimentaires françaises



//////  
L'Île-de-France est la quatrième région en nombre d'entreprises, derrière la Bretagne, Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

Nombre d'entreprises (par région)  
100  
50  
10

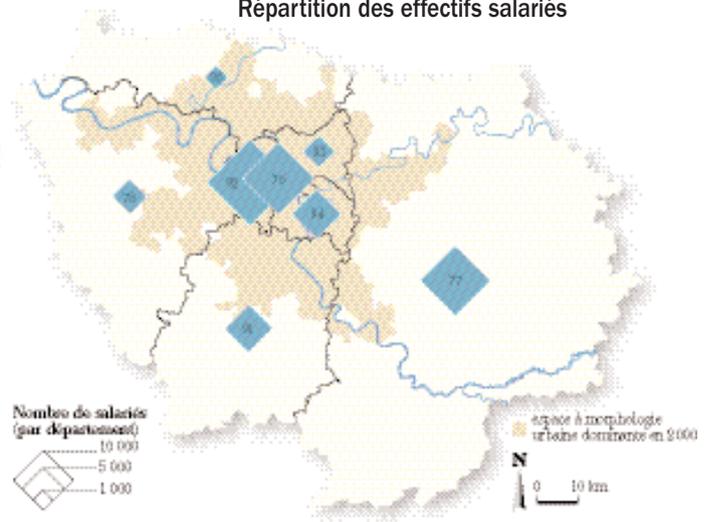
L'implantation des entreprises agroalimentaires en Île-de-France



Nombre d'entreprises  
10  
5  
1

//////  
Les entreprises franciliennes sont majoritairement implantées à Paris et en petite couronne.

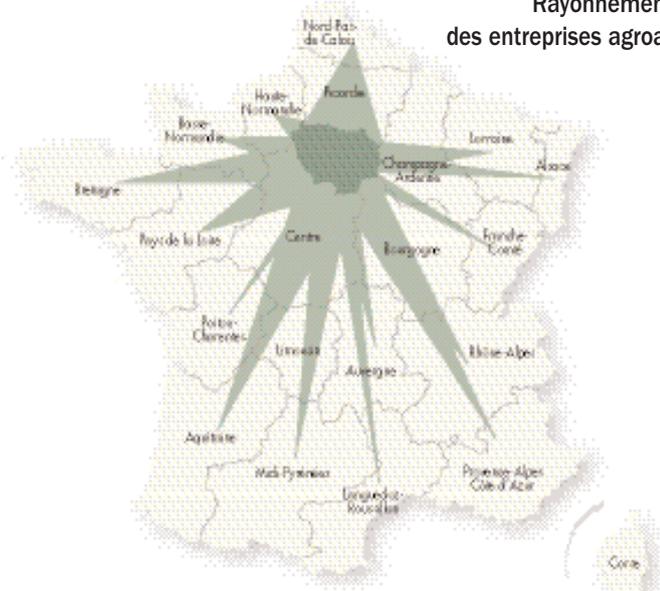
Répartition des effectifs salariés



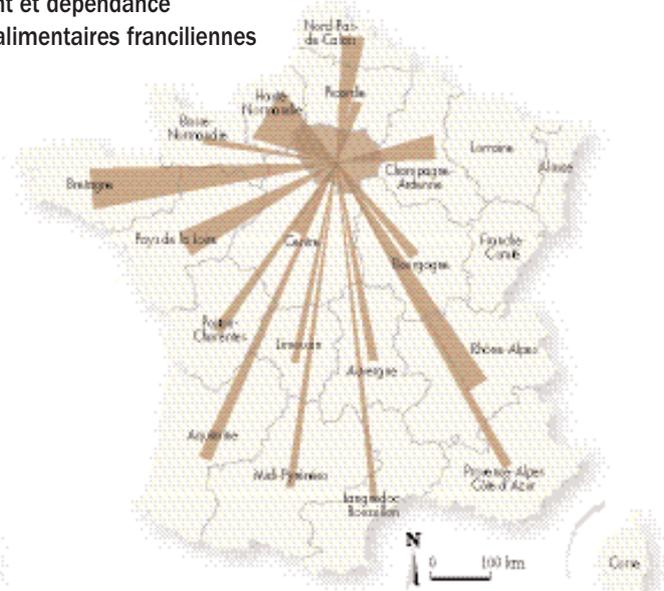
Nombre de salariés (par département)  
10 000  
5 000  
1 000

//////  
Les Hauts-de-Seine emploient 30 % des salariés de la région.

Rayonnement et dépendance des entreprises agroalimentaires franciliennes



//////  
551 établissements dépendent d'entreprises ayant leur siège social en Île-de-France.



//////  
Sur les 351 établissements situés en Île-de-France, 36 % ont leur siège social en dehors de la région.

Source : Agreste, Enquête Annuelle d'Entreprise 2001  
© IAURIF-DRIAF

# LES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES EN RECU

Fiche 3

En 2001, l'Île-de-France compte 8 000 établissements agroalimentaires, dont une majorité de très petite taille. Ils représentent 1,2 % des 648 000 établissements de la région, tous secteurs confondus. 351 établissements seulement dépendent d'entreprises agroalimentaires de 20 salariés ou plus. Ce nombre se réduit au fil des ans (- 1,7 % par an sur la période 1987-1997), tandis que, sur l'ensemble de la France, il progresse régulièrement : + 1,3 % par an sur la même période.

En 1988, l'Île-de-France comptait 10 % des établissements français, contre seulement 7 % en 2001. Ce recul de la région capitale, que l'on retrouve dans d'autres secteurs industriels, se fait au profit d'autres régions françaises (Bretagne) ou d'autres pays dans lesquels les coûts de production sont moindres.

### Des produits élaborés, à forte valeur ajoutée

Les établissements des industries de 1<sup>re</sup> transformation ou à faible valeur ajoutée (abattoirs, transformation de fruits et légumes...) sont plutôt implantés dans les zones de production des matières premières agricoles afin de limiter les coûts de transport. La place de l'Île-de-France reste néanmoins importante, car elle dispose d'un énorme marché potentiel avec ses 11 millions de consommateurs. Elle conserve donc un tissu d'établissements qui alimente le marché de la restauration hors foyer et de la restauration collective : industrie d'assemblage, pâtisseries... Elle est ainsi la 1<sup>re</sup> région productrice de choucroute garnie devant l'Alsace ! Les produits à forte valeur ajoutée sont également bien présents en Île-de-France, car ils peuvent supporter

des coûts de production plus importants.

Trois secteurs sont bien représentés : les «autres IAA» (pâtisserie, chocolaterie-confiserie, thé-café), l'industrie des viandes (charcuterie cuite) et celle des boissons.

### Les établissements s'éloignent du cœur de l'agglomération

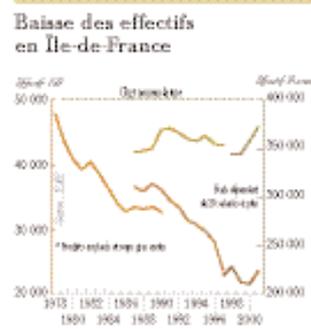
Les deux départements qui comptent le plus d'établissements agroalimentaires sont Paris (63) et le Val-de-Marne (55). Vient ensuite la Seine-et-Marne (49) avec une forte implantation des industries laitières de la région : production de bries de Meaux ou de Melun (AOC), et de coulommiers. En revanche, le Val-d'Oise a peu d'établissements (24), avec une forte proportion d'établissements du secteur des viandes. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à un transfert progressif des établissements de Paris vers la petite couronne puis vers la grande couronne, tout en restant dans la périphérie immédiate de l'agglomération parisienne. Ce phénomène est lié au déménagement des sites de production quand ils arrivent à saturation. L'extension des locaux sur place est souvent impossible, faute de terrain ou à cause des nuisances pour les riverains. Les établissements s'installent donc dans des zones plus éloignées de l'agglomération parisienne où les terrains sont moins chers, en privilégiant cependant les secteurs bien desservis par la route.

### Des petites structures et des emplois en baisse

Les 351 établissements dépendant d'entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus emploient près de 24 000 salariés, soit 6 % des salariés de l'agroalimentaire français (5<sup>e</sup> rang). Tout comme les établissements, les emplois diminuent fortement : leur nombre a été divisé par

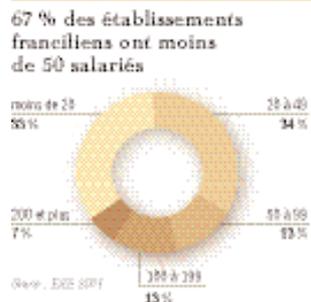
deux en vingt-cinq ans (- 3 % par an en moyenne entre 1988 et 2001), alors qu'en France la tendance est à la hausse avec + 7 % de 1988 à 2001 (+ 0,5 % par an en moyenne sur la période).

Évolution du nombre de salariés dans les établissements franciliens entre 1978 et 2001



Les établissements de 200 salariés et plus (7 % des établissements franciliens) accueillent 40 % des salariés de la région. La majorité des établissements est donc de petite, voire très petite taille : 75 % des établissements ont moins de 70 salariés, 33 % en ont moins de 20. Cependant, des disparités importantes existent selon les secteurs. Ainsi, pour le travail du grain et l'industrie du poisson, plus de 80 % des établissements ont moins de 50 personnes, alors que les établissements laitiers comptent généralement plus de 100 personnes.

Répartition des établissements selon leur taille en 2001



### L'établissement agroalimentaire

Il est constitué par une usine, un bureau, un siège social... situé à une adresse déterminée. C'est une unité géographique qui ne possède pas, par elle-même, une personnalité juridique. Un établissement appartient à une seule entreprise, mais une entreprise peut compter plusieurs établissements. Sont pris en compte les établissements ayant une activité de production et une activité auxiliaire, administrative ou commerciale.

### Production

Secteur	Île-de-France	Part Idf / France (%)
en millier de tonnes		
Biscuiterie-biscotterie-pâtisserie de conservation	28	5
Chocolaterie	60	10
Confiserie	3,7	2
Abattage du bétail (porcins, bovins, ovins...)	31	1
Charcuterie et conserves de viande dont charcuteries cuites (jambons...)	64	6
Sucre de betteraves	259	7
Pulpe de betteraves déshydratée	79	7
en millier d'hectolitres		
Alcools de betterave et mélasses	399	8
Autres alcools d'origine agricole	263	21
Sirops	33	2

### Principaux établissements agroalimentaires en 2001

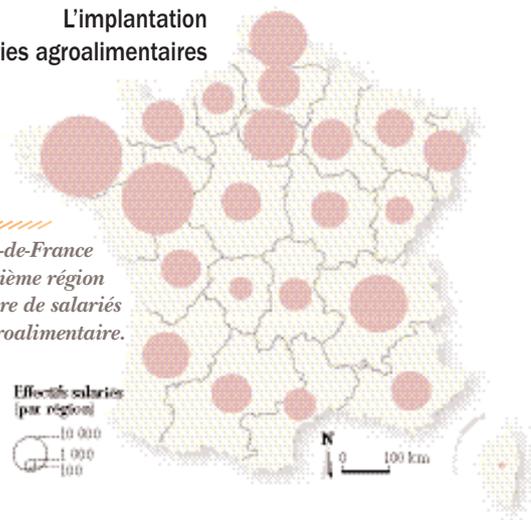
- Industrie des viandes**
  - BRUNEAU PEGORIER CATERING, Mesnil-Amelot (77), 436 salariés
  - GÉO, Abis (78), 389 salariés
  - WILLIAM SAURIN, Saint-Thibault-des-Vignes (77), 348 salariés
  - PAUL PRÉDAULT, Gonesse (95), 260 salariés
  - COMPAGNIE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE, Mesnil-Amelot (77), 177 salariés
- Industrie du poisson**
  - SIF France, Paris 8 (75), 189 salariés
  - FINDUS France, Noisiel (77), 73 salariés
  - ATELIERS DE FUMAISONS SAFA, Montreuil (93), 42 salariés
  - SENECRUS, Rungis (94), 39 salariés
  - FJORD KING, Choisy-le-Roi (94), 36 salariés
- Industrie des fruits et légumes**
  - SIAS France, Mitry-Mory (77), 318 salariés
  - DARÉGAL, Milly-la-Forêt (91), 176 salariés
  - DELI, Bondoufle (91), 98 salariés
  - SARL FRUITY, Thiais (94), 53 salariés
  - BHARLEY INDUSTRIES, Mesnil-Amelot (77), 52 salariés
- Industrie des corps gras**
  - UNILEVER BESTFOODS FRANCE, Rueil-Malmaison (92), 454 salariés
  - UNILEVER BESTFOODS FRANCE, Asnières-sur-Seine (92), 172 salariés
- Industrie laitière**
  - NESTLÉ France, Noisiel (77), 1246 salariés
  - DANONE, Levallois-Perret (92), 413 salariés
  - DANONE, Plessis-Robinson (92), 178 salariés
  - COGESAL-MIKO, Rueil-Malmaison (92), 172 salariés
  - FROMAGERIES RAMBOL, Saint-Arnould-en-Yvelines (78), 168 salariés
- Industrie des grains, fabrication de produits amylacés**
  - GRANDS MOULINS DE PARIS, Gennevilliers (92), 222 salariés
  - FRANÇAISE DE MEUNERIE, Corbeil-Essonnes (91), 64 salariés
  - GRANDS MOULINS DE PARIS, Vermeuil-l'Étang (77), 52 salariés
  - MOULINS DE CHARS SA, Chars (95), 49 salariés
  - SOCIÉTÉ BOURGEOIS FRÈRES, Verdolot (77), 42 salariés
- Industrie d'aliments pour animaux**
  - VITAKRAFT - SIMON LOUIS, Bruyères-le-Chatel (91), 153 salariés
  - TROUW NUTRITION France, Vigny (95), 100 salariés
  - CENTRAL SOYA France, Éancourt (78), 97 salariés
  - USINE D'ALIMENTATION RATIONNELLE, Villemeisson-sur-Orge (91), 52 salariés
  - ÉTABLISSEMENTS L. PIETREMENT, Sainte-Colombe (77), 35 salariés
- Autres industries alimentaires**
  - KRAFF FOODS FRANCE, Vélizy-Villacoublay (78), 762 salariés
  - LU FRANCE SA, Ris-Orangis (91), 467 salariés
  - UNILEVER BESTFOODS FRANCE, Antony (92), 462 salariés
  - LU FRANCE SA, Ris-Orangis (91), 408 salariés
  - LU FRANCE SA, Athis-Mons (91), 338 salariés
- Industrie des boissons**
  - PERNOD, Créteil (94), 927 salariés
  - BRASSERIES HEINEKEN, Rueil-Malmaison (92), 412 salariés
  - COCA-COLA ENTREPRISE, Grigny (91), 257 salariés
  - COCA-COLA ENTREPRISE, Clamart (92), 211 salariés
  - SOCIÉTÉ DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, Paris 8 (75), 191 salariés

Sources : Agreste - IAE 2001

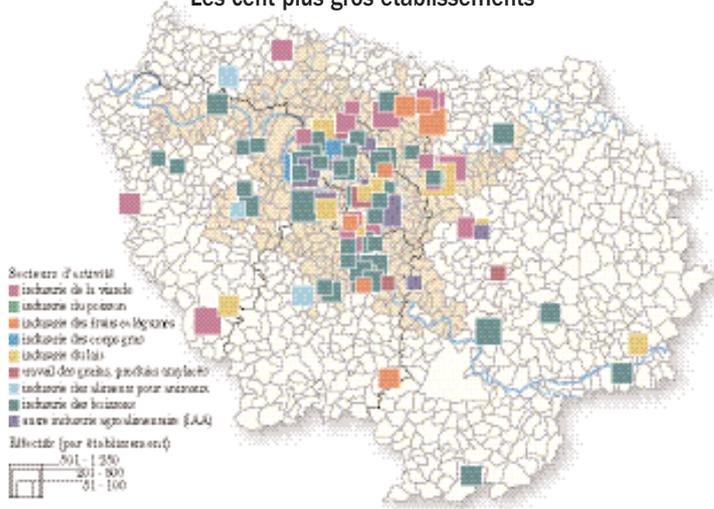
# LES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES

## L'implantation des industries agroalimentaires

L'Île-de-France est la cinquième région en nombre de salariés de l'agroalimentaire.

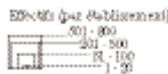
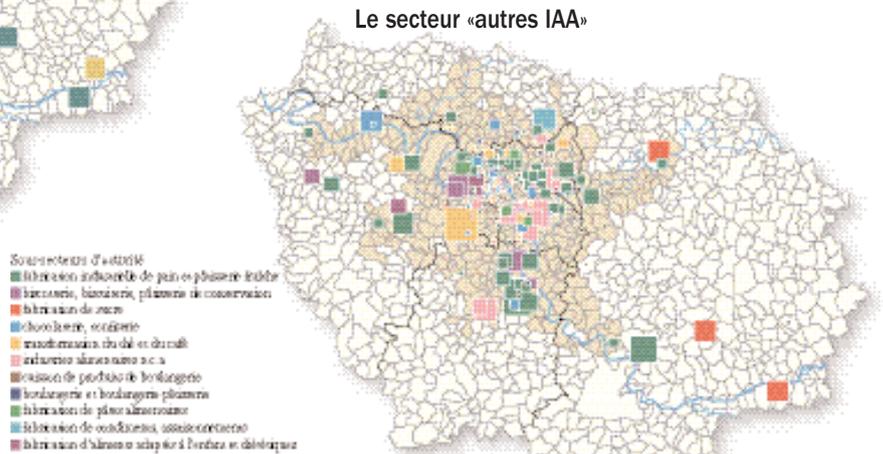


## Les cent plus gros établissements



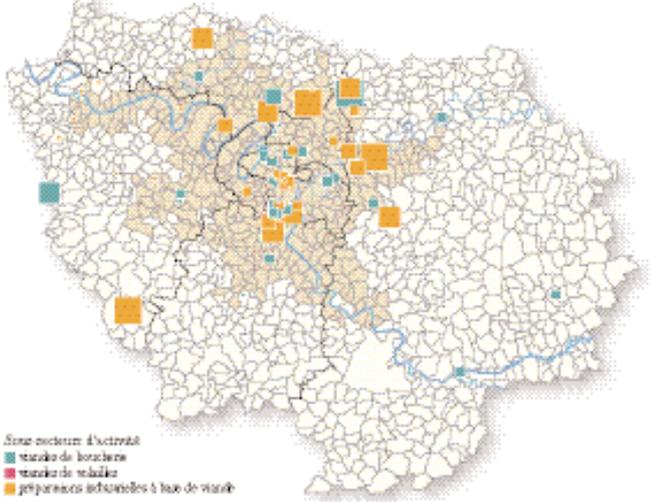
Les établissements agroalimentaires restent majoritairement implantés au cœur de la région.

## Le secteur «autres IAA»



En Île-de-France, ce secteur est dominé, en nombre de salariés, par les industries du pain et de biscuits-pâtisseries.

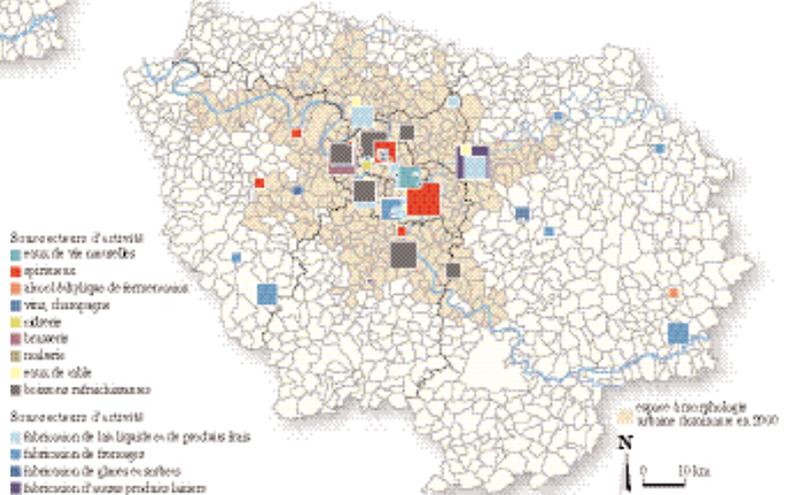
## Les industries des viandes



Ce secteur emploie près de 3 800 personnes, principalement pour l'élaboration de produits transformés (préparations industrielles de produits à base de viande).

La Seine-et-Marne, productrice des bries de Meaux et de Melun, compte le plus grand nombre d'établissements d'industrie laitière de la région.

## Les industries des boissons et du lait



Source : Agreste, Enquête Annuelle d'Entreprise 2001  
© IAURIF-DRIAF

# LE SAVOIR VERT EN ÎLE-DE-FRANCE

Fiche 1

*Un service public d'enseignement et de formation professionnelle, dépendant du ministère chargé de l'Agriculture et complémentaire de l'Éducation nationale, est bien présent en Île-de-France.*

*Il assume des missions de formation, de recherche, d'animation des territoires, de développement, tant sur le plan local qu'international.*

*Il offre toute la palette des niveaux de formation, de la 4<sup>e</sup> aux écoles d'ingénieurs.*

## Le savoir vert : un système éducatif complet

L'enseignement agricole, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture, est une composante à part entière du service public d'éducation et de formation. Créé il y a plus de 150 ans, il entretient des liens étroits avec l'Éducation nationale, tout en cultivant certaines originalités. Il prépare à un ensemble de métiers très variés, dans les secteurs qui vont de l'aménagement de l'espace aux services en milieu rural, de l'agriculture à la forêt, de l'agroalimentaire à l'horticulture.

Les jeunes diplômé(e)s trouvent aujourd'hui facilement un emploi, particulièrement en Île-de-France, où les filières «vertes» sont en pénurie de jeunes qualifiés.

Au plan national, les taux d'insertion durable se situent entre 70 % et plus de 90 %, selon les filières et les niveaux. Ces emplois, très évolutifs, couvrent tous les niveaux de qualification : ouvrier hautement qualifié, technicien et technicien supérieur, ingénieur, chercheur.

## L'enseignement général, technologique et la formation professionnelle

L'enseignement général et technologique propose des formations de la 4<sup>e</sup> au brevet de technicien supérieur agricole (BTPSA). Il est organisé en trois cycles :

- un cycle d'orientation, comprenant les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ;

- un cycle de détermination, comprenant la voie classique de la classe de 2<sup>e</sup> (générale et technologique) ou la voie professionnelle ; des classes de certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et de brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) ;

- un cycle terminal, avec la filière S de la voie générale, les classes de baccalauréats technologiques, de baccalauréats professionnels et de brevet de technicien agricole (BTA).

Ce dernier cycle peut être poursuivi par un 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur court : BTS, ou classes préparatoires à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Les diplômés de l'enseignement agricole (CAPA, BEPA, BAC techno et BAC pro, BTA, BTS) peuvent être préparés par la voie scolaire initiale, par l'apprentissage ou par la voie de la formation continue.

En Île-de-France, en 2001, 35 % des effectifs de l'enseignement technique agricole suivaient une formation générale ou technologique. 65 % étaient inscrits dans une formation professionnelle de l'un des quatre secteurs d'activités couverts par l'enseignement agricole : production, services, aménagement, transformation. En réponse à la demande du monde rural, urbain et périurbain, les filières «horticulture» et «aménagement paysager» y sont plus représentées qu'en moyenne nationale, de même que les activités hippiques. Pour l'année 2002-2003, trois sec-

teurs d'activités principaux apparaissent en Île-de-France :

- l'aménagement paysager ;
- la production horticole ;
- la production agricole.

## Des établissements au cœur du territoire francilien

L'Île-de-France compte trois établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Véritables «lycées des métiers», ils accueillent, en 2003, 1 280 élèves et 1 000 apprentis. À leur côté, 20 établissements privés sous contrat avec l'État ou la Région Île-de-France accueillent 2 250 élèves et 605 apprentis. Comme sur le reste du territoire national, les établissements privés se rattachent à trois fédérations nationales : le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), l'Union nationale et rurale pour l'éducation et la promotion (UNREP) et l'Union nationale des maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO).

## Un enseignement supérieur agronomique et vétérinaire très présent

L'Île-de-France réunit à elle seule le quart des effectifs nationaux de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Cinq grandes écoles y sont présentes :

- l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) ;
- l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INA-PG) ;
- l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) ;
- l'École nationale supérieure des industries agricoles et agroalimentaires (ENSIA) de Massy ;
- l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles.

Ces formations rassemblent près de 2 800 étudiants en formation initiale, dont 1 160 en cursus d'ingénieur, 200 en cursus de paysagiste-DPLG, 650 en cursus vétérinaire, et 740 dans les formations de 3<sup>e</sup> cycle (DEA, doctorat, formations spécialisées vétérinaires).

Les équipes de recherche des établissements sont, en grande majorité, constituées en unités mixtes de recherche (UMR) avec des partenaires de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), du Centre national de la recherche scientifique

(CNRS), de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), des universités ou grandes écoles de la région.

Les établissements (800 agents, dont 400 enseignants-chercheurs et ingénieurs) travaillent à la charnière des sciences du vivant, particulièrement dans le domaine de l'agronomie, de l'eau, de la forêt et du bois, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des sciences vétérinaires et des industries agroalimentaires.

## Rambouillet : un centre national d'appui

Situé à Rambouillet, le Centre d'enseignement zootechnique (CEZ) est l'un des quatre établissements publics nationaux du ministère de l'Agriculture. Au service notamment de tous les établissements d'enseignement agricole, il est axé plus particulièrement sur la problématique du développement durable et de l'agriculture périurbaine. Il constitue l'interface formation-développement et recherche-formation pour l'enseignement technique agricole, l'enseignement supérieur et ses partenaires. Il travaille en lien étroit avec des collectivités locales.

## Écoles et patrimoine national

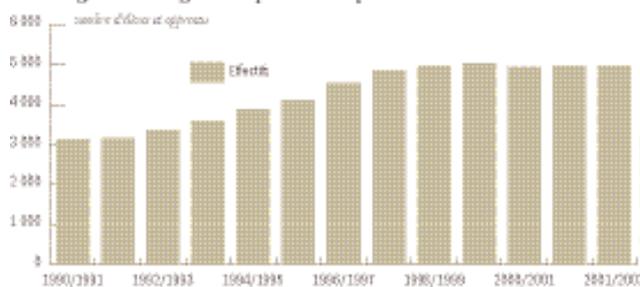
Certaines écoles sont gestionnaires d'un patrimoine historique accessible au grand public. Ainsi, sur son site de Maisons-Alfort, l'ENVA est le siège du musée Fragonard, consacré à l'anatomie animale. Ouvert en 1901, celui-ci présente au public des pièces uniques remarquables. L'ENSP, quant à elle, est installée en continuité du site prestigieux du potager du Roi - dont elle est gestionnaire -, connexe au parc du château de Versailles. Le potager du Roi est ouvert au public.

## Un plan d'action régional pour l'enseignement agricole francilien

En termes d'emploi, la région cultive un paradoxe : il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la «filiale verte». Le public potentiel pour l'enseignement agricole existe, mais ce dernier reste largement méconnu du grand public. Aussi, la DRIAF Île-de-France a élaboré en 2004 avec les acteurs et partenaires de l'enseignement agricole un plan d'action régional de treize actions précises de développement.

Elles visent à mieux informer, accueillir, former et insérer les jeunes et les adultes, mieux orienter, ceux qui pourraient se diriger vers les métiers de la filière verte.

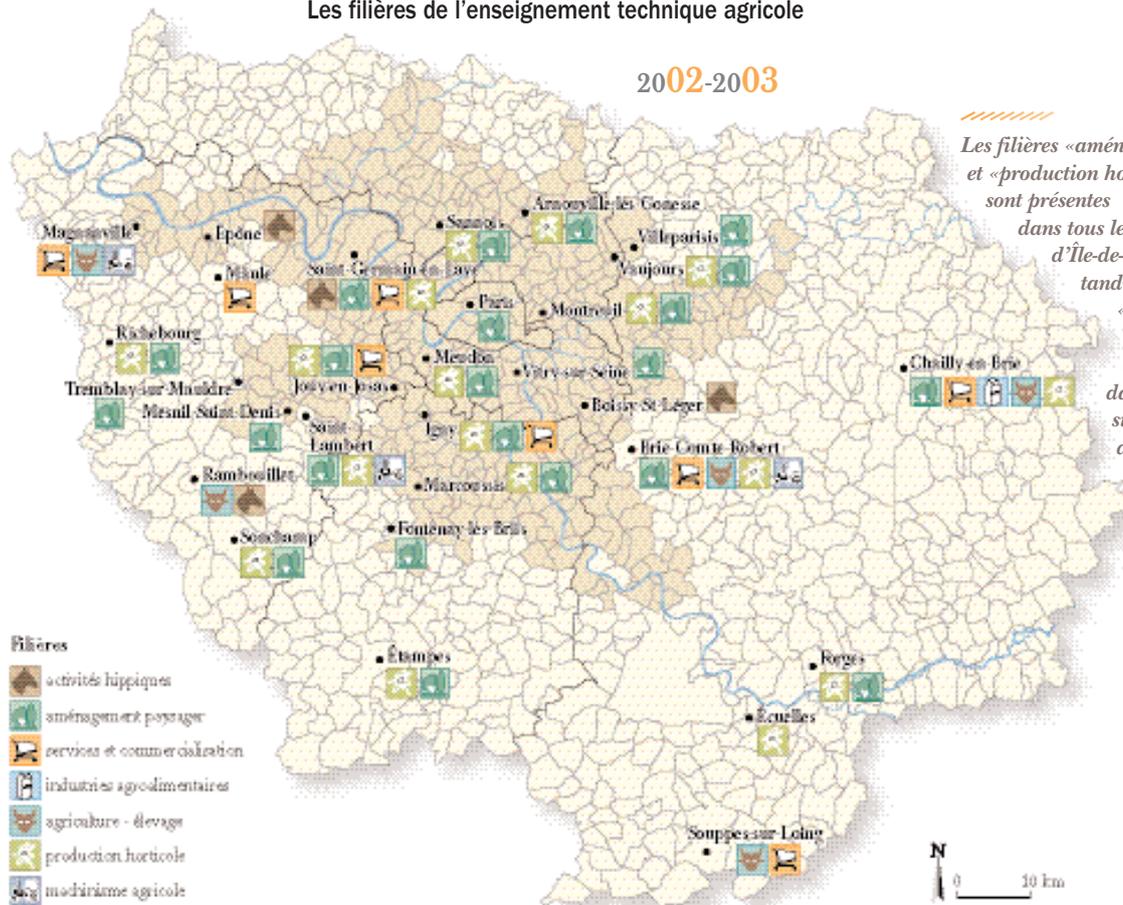
Évolution des effectifs d'élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat



# L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

## Les filières de l'enseignement technique agricole

2002-2003



Les filières «aménagement paysager» et «production horticole» sont présentes

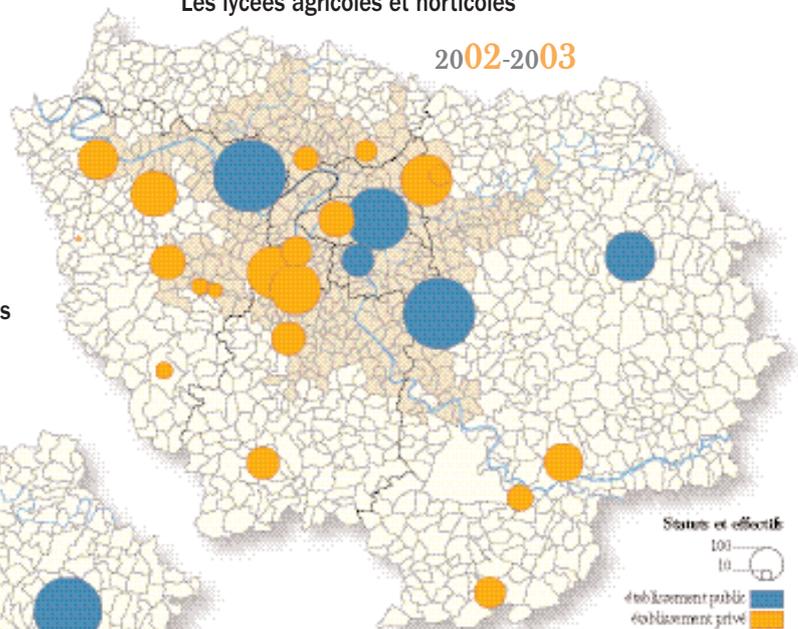
dans tous les départements d'Île-de-France, tandis que les filières «agriculture-élevage» et «mécanisme agricole» n'existent que dans les établissements situés en périphérie de la région.

- Filières
- activités équestres
  - aménagement paysager
  - services et commercialisation
  - industries agroalimentaires
  - agriculture-élevage
  - production horticole
  - mécanisme agricole

## Les lycées agricoles et horticoles

2002-2003

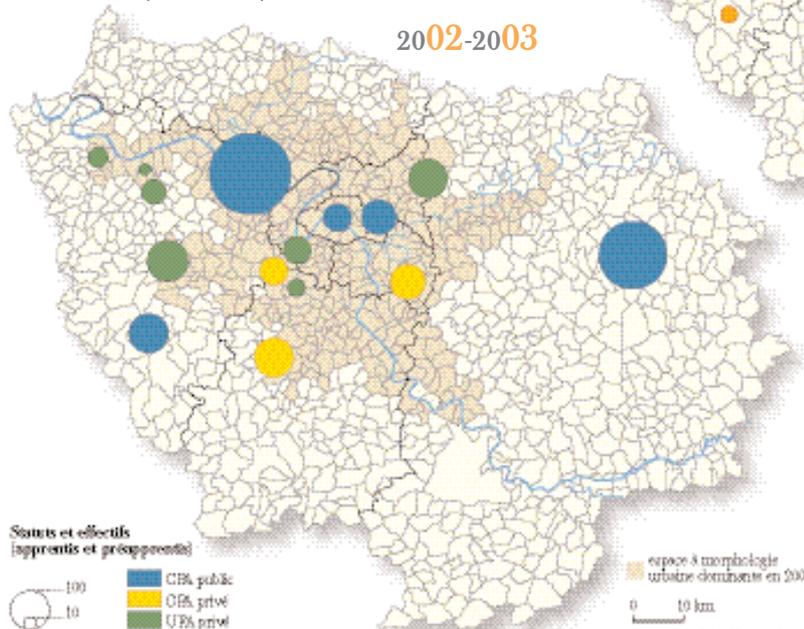
Les lycées agricoles et horticoles se répartissent sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Toutefois, la prépondérance des filières «aménagement paysager» et «production horticole» ainsi que la densité de population conduisent à une concentration des établissements au centre et à l'ouest de la région.



- Statuts et effectifs
- 100
  - 10
  - établissement public
  - établissement privé

## Les centres et unités de formation d'apprentis agricoles et horticoles (CFA et UFA)

2002-2003



- Statuts et effectifs (apprentis et apprentissage)
- 100
  - 10
  - CFA public
  - CFA privé
  - UFA privé

espace à morphologie urbaine dominante en 2000

0 10 km

Source : DRIAF - SRFD Île-de-France, Le Savoir vert © IAURIF - DRIAF

De tailles très diverses les centres (CFA) et unités de formation d'apprentis (UFA) agricoles et horticoles sont implantés aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, avec une prépondérance dans l'ouest de la région.

# LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Fiche 2

*La structure de l'économie agricole française et l'histoire ont conduit à donner une responsabilité privilégiée aux organismes publics en matière de recherche agronomique et vétérinaire.*

*Les professionnels et l'État ont des responsabilités partagées dans le développement agricole : un partage qui ne va pas toujours sans heurt. Organismes de recherche et de développement sont très présents en Île-de-France.*

C'est au travers d'une loi de finances, le 30 avril 1921, qu'est créé l'Institut des recherches agronomiques «pour développer les recherches scientifiques appliquées à l'agriculture, en vue de relever et d'intensifier la production agricole». Dès lors, se dessine progressivement le paysage des institutions de recherche et de développement au service du monde agricole, par agrégation d'instituts consacrés à des filières de production (en France ou dans ses colonies d'alors), nés de la volonté de pionniers publics ou privés et du besoin affirmé par le législateur d'une organisation spécifique de la recherche. L'histoire de ces institutions de recherche et de développement est fortement liée à celle de la place de l'agriculture, en France et dans le monde. Depuis longtemps déjà, les lois d'orientation agricole font une large place à ces institutions.

## Les établissements de recherche agronomique

La loi (article L.830-1 du code rural) donne pour finalité prioritaire à la recherche agronomique et vétérinaire de répondre «aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales» et confie la conduite de cette recherche aux organismes publics exerçant des missions de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur. Quatre établissements publics œuvrant au développement des connaissances du domaine du vivant, placés sous la tutelle ou cotutelle du ministère de l'Agriculture, sont présents en Île-de-France :

- deux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) à savoir :
  - . l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
  - . le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux

- et des forêts (Cemagref) ;
- un établissement public à caractère administratif, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) ;
- un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

Par ailleurs, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), au statut d'EPST, et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), au statut d'EPIC, ont tous deux leur siège en Île-de-France, mais leurs travaux ne s'adressent pas à la France métropolitaine.

## L'INRA

L'INRA (8 540 agents dont 4 000 chercheurs et ingénieurs, budget de 573 millions d'euros en 2003) compte trois centres en région Île-de-France, les centres de Paris, Jouy-en-Josas et Versailles-Grignon, auxquels sont rattachés une dizaine de sites d'expérimentation en région.

### Le centre de Paris

Atypique, ce centre comprend principalement la direction générale et les structures fonctionnelles horizontales de l'Institut, mais aussi les unités de recherche de Paris et de proche couronne (unités d'économie et sociologie rurales d'Ivry, laboratoires et unités mixtes avec des universités, grandes écoles, EPST...).

### Le centre de Jouy-en-Josas

Créé en 1950, ce centre est le plus gros des centres INRA. Il emploie 860 agents, dont 225 chercheurs et 237 ingénieurs, et accueille chaque année près de 600 personnes (étudiants et chercheurs). Ses unités de recherche relèvent principalement de deux secteurs scientifiques : les productions animales et les industries agroalimentaires.

### Le centre de Versailles-Grignon

Créé en 1921, au sein du domaine national du château de Versailles, ce centre représente une communauté

de plus de 900 personnes, dont 231 chercheurs et 258 ingénieurs, travaillant le plus souvent dans des unités mixtes de recherche associant l'enseignement supérieur (INA-PG à Grignon, universités Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris VI et Paris VII) et/ou d'autres EPST. Ses unités se rattachent principalement aux problématiques de la biologie végétale (cellulaire et moléculaire), de l'environnement et de la gestion de l'espace (systèmes agraires, pratiques culturales, impacts sur les milieux).

## Le Cemagref

Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, le Cemagref (900 agents, dont 450 chercheurs et ingénieurs, budget de 63 millions d'euros en 2001) possède sa direction générale à Antony, en Île-de-France. Il y dispose également de l'un de ses groupements de recherche.

Ce groupement est consacré aux travaux portant sur la gestion des milieux aquatiques, sur les équipements pour l'eau et l'environnement, sur le génie des équipements agricoles et des procédés alimentaires, soit trois mots clés : eau, froid et machines agricoles.

## L'AFSSA

De création récente (26 mars 1999), l'AFSSA a pour mission d'assurer auprès des pouvoirs publics l'appui scientifique et technique nécessaire à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des mesures prises dans les domaines de la santé animale, du médicament vétérinaire, du bien-être des animaux et de leurs conséquences sur l'hygiène publique, ainsi que la sécurité sanitaire des aliments destinés à l'homme ou à l'animal. L'Agence est, en particulier, consultée lorsque des produits phytopharmaceutiques destinés à traiter les végétaux sont susceptibles d'être consommés par l'homme ou par les animaux d'élevage ou lorsque des organismes animaux génétiquement modifiés sont susceptibles d'être consommés par les animaux d'élevage. Le siège social de l'Agence est à Maisons-Alfort, site sur lequel sont également implantées plusieurs de ses unités de recherche.

## L'Ifremer

Les missions de l'Ifremer sont :
 

- connaître, évaluer, prévoir l'évolution des ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

 Le siège social de l'Ifremer est situé à Issy-les-Moulineaux.

## Les instituts et centres techniques

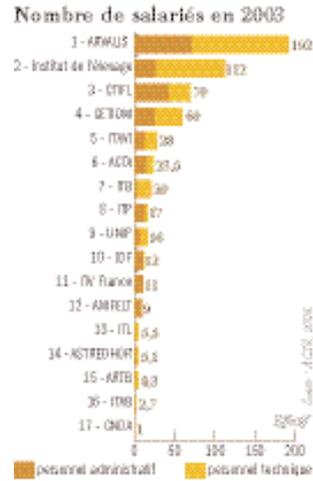
S'ils peuvent concourir à la recherche, les instituts et centres techniques liés aux secteurs professionnels, comme les centres d'innovation technologique, sont avant tout des organismes chargés d'assurer l'exploitation et la diffusion de la recherche agronomique et vétérinaire aussi bien que forestière, ce qu'on appelle le développement agricole.

Créés et gérés par les agriculteurs ou les propriétaires forestiers, les instituts et centres techniques agricoles (ICTA) sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, de formation et d'information. Ces vingt-trois organismes, regroupés au sein de l'Association de coordination technique agricole (ACTA), emploient environ 1 000 ingénieurs et techniciens.

Les instituts et centres techniques des industries agroalimentaires (ICTIA) ont des missions analogues, dans le champ de la transformation des produits agricoles.

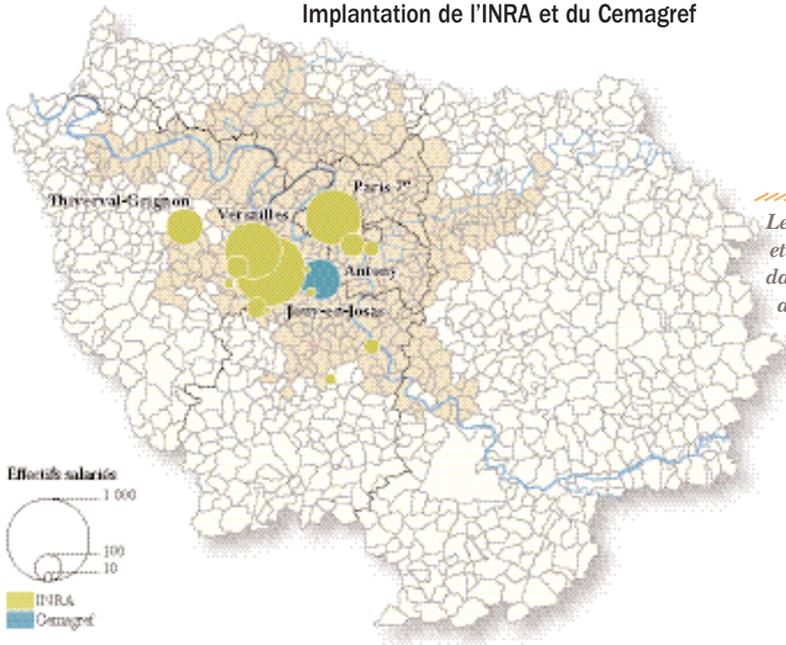
Les centres techniques ont les petites et moyennes entreprises (PME) comme principaux interlocuteurs, car celles-ci sont de loin les plus nombreuses (95 % des entreprises du secteur) et n'ont pas ou peu de moyens en recherche-développement.

Instituts et centres techniques en Île-de-France

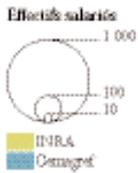


# AGRICULTURE ET RECHERCHE

Implantation de l'INRA et du Cemagref

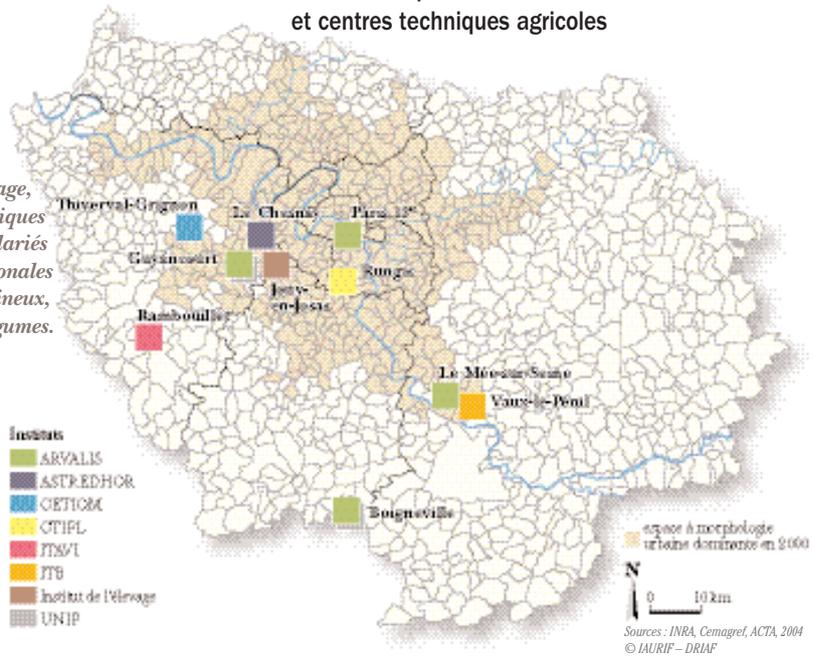


Les centres et unités de recherche de l'INRA et du Cemagref sont implantés dans l'agglomération parisienne ainsi qu'au sud et à l'ouest de celle-ci.



Antennes expérimentales des instituts et centres techniques agricoles

Hormis l'Institut de l'élevage, les instituts et centres techniques comptant le plus de salariés s'intéressent à des cultures régionales telles que les céréales, les oléagineux, les fruits et légumes.



espace à morphologie urbaine dominante en 2000

0 10 km

Sources : INRA, Cemagref, ACTA, 2004  
© IAURIF - DRIAF



Essais culturaux à Milly-la-Forêt (91).

# UNE PRODUCTION AGRICOLE QUI STAGNE

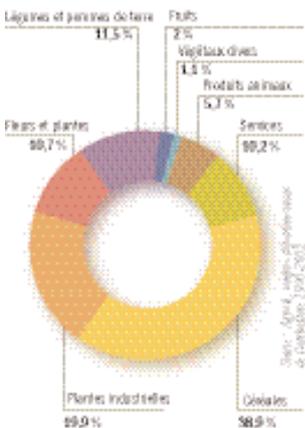
Fiche 1

*De 1990 à 2002, la production agricole francilienne stagne en volume et baisse en valeur. C'est la conséquence des difficultés rencontrées par les cultures spéciales, d'une part, de la réforme de 1992 de la politique agricole commune (PAC), d'autre part. Celle-ci a décidé une baisse des prix garantis, surtout pour les céréales et les oléoprotéagineux, et une mise en jachère d'une partie des terres cultivées, en contrepartie de paiements compensatoires.*

Est-ce la fin de l'âge d'or de l'agriculture francilienne ? La croissance presque continue de la valeur de la production agricole depuis la dernière guerre s'interrompt. De 1990 à 2002, celle-ci connaît une baisse de 6 %, soit un recul de 20 % en euros constants. Avec plus d'un milliard d'euros, la contribution de l'Île-de-France à la production française tombe de 2,1 % en début de période à 1,9 % en fin de période. La production par actif agricole (87 800 €) reste toutefois encore d'un tiers supérieure à la moyenne nationale.

## Production agricole en 2001

Recettes incluant les aides PAC (en % du total)



## Une production freinée par la PAC

Afin de limiter les volumes de certaines productions européennes, notamment de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP), la réforme de 1992 de la PAC a mis en place des mécanismes de maîtrise des productions. Ainsi, le gel des cultures ou jachère contraint les producteurs de COP à retirer de la culture 5 % à 15 % des surfaces, selon les années. En Île-de-France, malgré

la réduction des emblavements, l'amélioration des rendements a toutefois permis de maintenir les quantités récoltées à leur niveau du début des années 1990. Autre décision communautaire, la baisse importante des prix garantis aux producteurs pour les COP est compensée par le versement de paiements compensatoires à la surface cultivée ou aides PAC. Ces aides PAC (178 millions d'euros en 2001) ont permis de limiter la baisse des prix de la production agricole à 3 % de 1990 à 2002. Le taux de ces aides par rapport à la valeur de la production est le plus élevé pour les protéagineux (43 %) et les oléagineux (39 %) ; il atteint près de 30 % pour l'ensemble des céréales.

La production agricole est aussi tirée vers le bas par les mauvais résultats des cultures spéciales victimes à la fois de leur situation dans le tissu urbain et d'une concurrence exacerbée.

## Les céréales et les betteraves à sucre, valeurs sûres

Malgré un léger repli de leur valeur de 1990 à 2002, les céréales, aides PAC comprises, procurent les 2/5 du chiffre d'affaires agricole régional. Le recul de 10 % des valeurs du blé et du maïs (soit 94 millions d'euros) n'a pas été comblé par la progression de 22 % de l'orge (15 millions d'euros). Avec 1/5 des ressources, les betteraves à sucre constituent le deuxième pilier de l'agriculture francilienne. Les tonnages récoltés ont progressé plus nettement que les prix. Bien qu'encore faible (5 % de la valeur de la production en 2001), la part des oléagineux (surtout le colza) a progressé en cours de décennie. À l'opposé, des productions voient leur apport au bilan régional se tasser. C'est le cas des fleurs, des légumes, des fruits et des protéagi-

neux, dont les tonnages récoltés ont chuté avec la réduction des surfaces. Enfin, les ressources animales se maintiennent à leur faible niveau (5 %).

À l'échelle des départements, de 1990 à 2002, la valeur de la production a baissé légèrement dans l'Essonne (- 1 %) et en Seine-et-Marne (- 3 %), plus sensiblement dans le Val-d'Oise (- 8 %) et fortement dans les Yvelines (- 16 %) et en petite couronne (- 17 %). Le recul plus marqué dans ces derniers départements est dû à une présence plus importante de cultures spéciales fragilisées au cours de la période.

## Orge, betteraves, oléagineux : valeur en forte croissance

Valeur des productions en 2001\* et évolution 2001\*/1991\*\*

	Part de la production française*** (%)* valeur 2001	Évolution 2001*/1991** (%)
Blé	5,8	-10
Orge	4,7	22,6
Mais	2,4	-9,7
Betterave industrielles	9,7	16,7
Oléagineux	3,1	12,8
Protéagineux	9,4	-5,3
Légumes	2,8	-26
Fruits	0,8	1
Fleurs, pépinières	13	-20,8
Animaux	0,3	-4,7
Prod. agri. tot.	1,8	-6,1

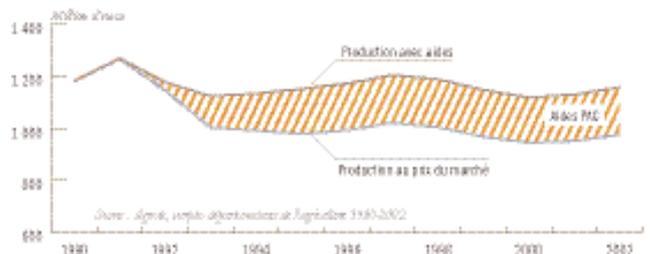
\* les données 2001 correspondent à la moyenne des données des années 2000, 2001 et 2002.  
 \*\* les données 1991 correspondent à la moyenne des données des années 1990, 1991 et 1992.  
 \*\*\* La valeur de la production totale française étant de 1 137 M d'euros.

## La politique agricole commune (PAC)

En 1962, l'Europe a instauré une politique agricole commune (PAC). Celle-ci repose sur trois principes fondateurs : un marché unifié pour la libre circulation des produits agricoles, une préférence communautaire et une solidarité financière. Elle s'est surtout traduite par le soutien des prix à la production et le versement d'aides à l'exportation. L'accumulation d'excédents dans certaines filières (lait, céréales) et l'ouverture des marchés mondiaux incitent ensuite l'Europe à adapter sa politique par la mise en place de mécanismes de maîtrise de la production. Les réformes de la PAC vont se succéder : 1984, 1992, 1999 et 2003. La réforme de 1992 décide la substitution d'aides directes aux versements de soutien des prix à la production pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux (COP). La baisse des prix garantis de ces productions est compensée par une aide directe à l'hectare. Son paiement est subordonné à un gel ou mise en jachère des terres, c'est-à-dire une interdiction de cultiver de 5 % à 15 %, selon les années, des surfaces en COP. Ce gel est lui-même compensé par une aide, aussi calculée à l'hectare. Dans le secteur bovin, la baisse des prix est compensée par une revalorisation des primes à la vache allaitante et aux bovins mâles. En 1999, les accords de Berlin prolongent la baisse des prix et créent un « 2<sup>e</sup> pilier » de la PAC. Celui-ci donne aux États membres de nouveaux moyens en faveur du développement rural : environnement, qualité, installation des jeunes, régions fragiles, bien-être des animaux... En 2003, l'accord de Luxembourg accentue encore cette évolution en instaurant un découplage, partiel ou total, des aides par rapport à l'acte de production. Elles pourront dorénavant être versées à l'exploitation, sur la base de références historiques.

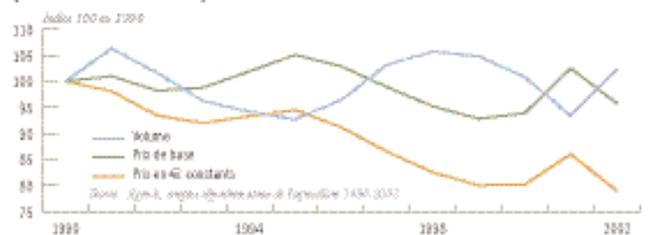
## Légère baisse de la production agricole de 1990 à 2002

Valeur de la production au prix du marché et avec les aides PAC (million d'euros)



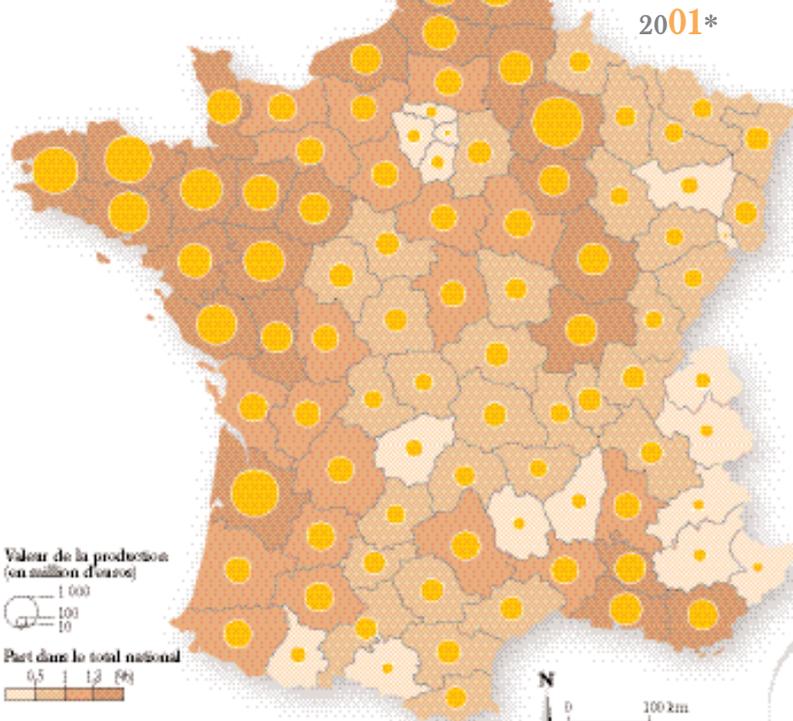
Un volume stagnant, des prix en baisse

Volume et prix de la production agricole de 1990 à 2002 (en indice 1990=100)

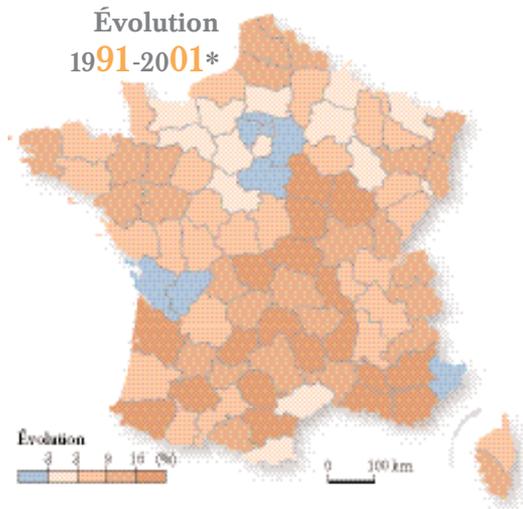


# LA PRODUCTION AGRICOLE

Valeur et part dans la production française



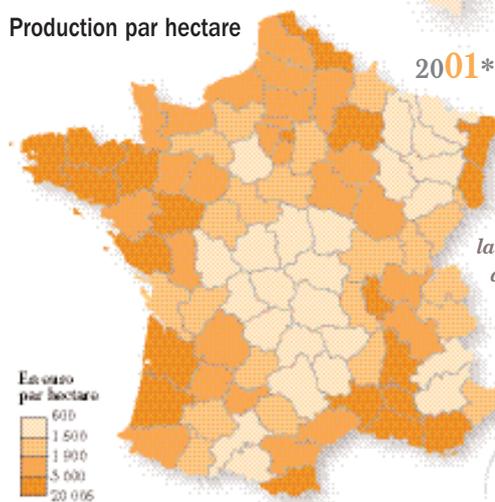
Évolution 1991-2001\*



En 2001, en Île-de-France, la valeur de la production agricole s'échelonne de 43 millions d'euros en petite couronne à 596 millions d'euros en Seine-et-Marne. Les départements franciliens contribuent à peine à 1,8 % de la production agricole nationale. Les grands départements agricoles français dépassent 2 milliards d'euros de production (Marne, Côtes d'Armor, Gironde et Finistère).

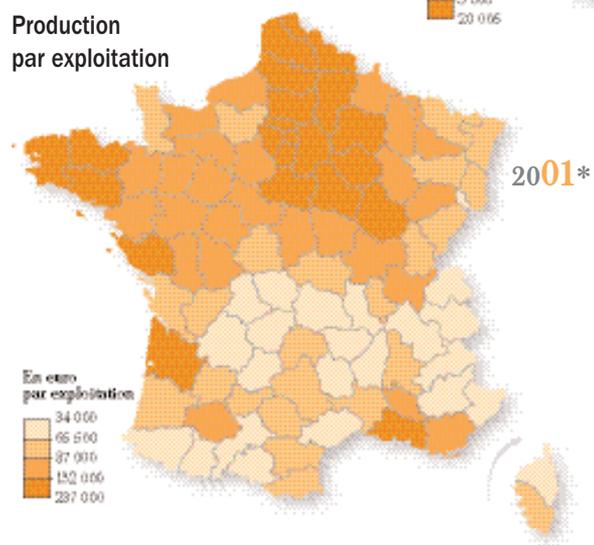
\* 2001 = moyenne triennale 2000 à 2002  
1991 = moyenne triennale 1990 à 1992

Production par hectare



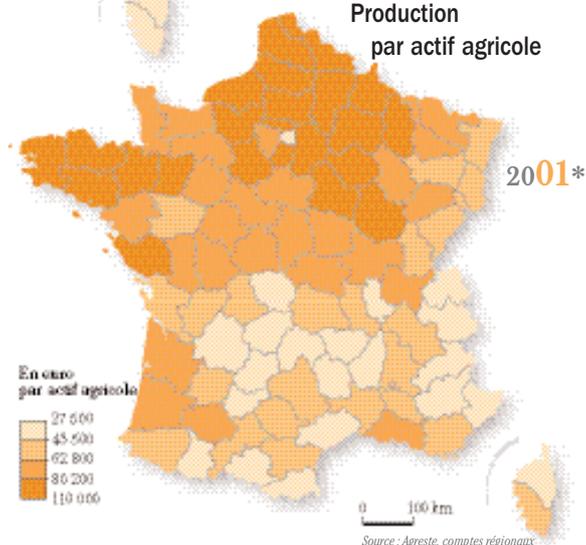
Grâce aux cultures spéciales, la production par hectare est plus élevée dans les départements de l'ouest de l'Île-de-France.

Production par exploitation



Tous les départements franciliens se trouvent dans la classe supérieure à 132 000 € par exploitation.

Production par actif agricole



La Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise se classent parmi les départements les plus performants de France.

Source : Agreste, comptes régionaux et départementaux de l'agriculture © IAURIF - DRIAF

# DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ÉLEVÉS MAIS QUI SE DÉGRADENT

Fiche 2

*De 1990 à 2002, les résultats économiques de l'agriculture francilienne ont été médiocres. Résultat agricole par actif et revenu net d'entreprise agricole ont même régressé en valeur corrigée de l'inflation. Ce bilan reflète surtout la baisse de la valeur de la production, car le recours aux consommations intermédiaires et aux charges d'exploitation a été maîtrisé. Le poids des aides publiques s'est fortement accru.*

LE MONDE AGRICOLE AUTOUR DES EXPLOITATIONS

L'économie agricole

L'agriculteur francilien voit fondre son avance sur le peloton des autres régions françaises. Son résultat agricole, ou valeur ajoutée nette par actif, est passé de 30 160 euros en moyenne au cours des années 1990-1992 à 32 750 euros de 2000 à 2002. Il n'a donc progressé que de 8,6 %, ce qui représente en réalité un recul de 6 % en euros constants (contre un bond de 28 % pour la France). Alors que cet indicateur était presque égal au double de la moyenne des régions françaises en 1990-1992, il ne lui est plus supérieur que d'un peu plus d'un tiers en 2000-2002. La situation est similaire pour le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié, indicateur le plus proche du revenu de l'exploitant agricole. Avec 32 000 euros au début des années 2000, celui-ci reste supérieur de moitié à la moyenne nationale, malgré une stagnation en valeur courante depuis 1990 et un recul de 14 % en euros constants. Ces performances économiques moyennes de 1990 à 2002 reflètent surtout l'évolution de la valeur de la production agricole. Celle-ci, après un point bas en 1993, a progressé régulièrement jusqu'en 1998, pour baisser ensuite et se redresser à nouveau en 2001 et 2002, sans toutefois retrouver son niveau de 1990.

### Le poids accru des aides publiques

Depuis la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992, l'agriculture francilienne est devenue de plus en plus dépendante des aides publiques. Les subventions, surtout les paiements compensatoires à la baisse des prix des céréales et des oléoprotéagineux ou aides PAC, constituent, au début des années 2000, 17 % des ressources agricoles, soit la moitié du résultat agricole net (36 % pour la France) et la quasi-totalité (93 %) du revenu net d'entreprise agricole (47 % pour la France).

### La maîtrise des consommations intermédiaires et des charges

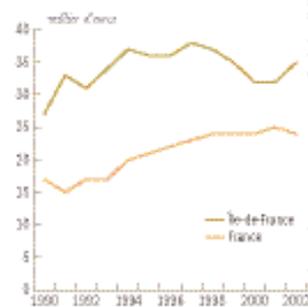
Après la production agricole, ce sont les consommations intermédiaires, ou achats de biens et services nécessaires à la production, qui déterminent le niveau des indicateurs de revenu. Or, leur valeur globale a progressé de 10 % sur la période, mais après avoir diminué sensiblement de 1992 à 1995. La maîtrise du volume des achats d'engrais, de produits de protection des cultures et de produits pétroliers, liée aussi à la mise en jachère d'une partie des terres, explique cette modération. En revanche, la flambée des prix des services et des produits pétroliers depuis 2000 a contribué à alourdir les dépenses. En cours de période, la

impôts fonciers et à la maîtrise des charges salariales (- 7,3 %). La consommation de capital fixe ou dotation aux amortissements représente, en moyenne, 15 % de la production ou encore 27 % du revenu net d'entreprise agricole.

Val-d'Oise. En revanche, il est passé en-dessous de celle-ci dans les Yvelines et en petite couronne. La proportion plus élevée d'exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et arboriculture dans ces départements explique cette évolution plus défavorable.

L'avantage de l'Île-de-France grignoté

Résultat agricole net par actif en Île-de-France et en France de 1990 à 2002



### Les disparités entre départements

Les différences de performances économiques se sont accentuées entre départements franciliens au cours des années 1990. Le résultat agricole net par actif agricole reste encore supérieur à la moyenne nationale de plus de moitié en Seine-et-Marne et dans l'Essonne, et d'un tiers dans le

### Les comptes départementaux de l'agriculture

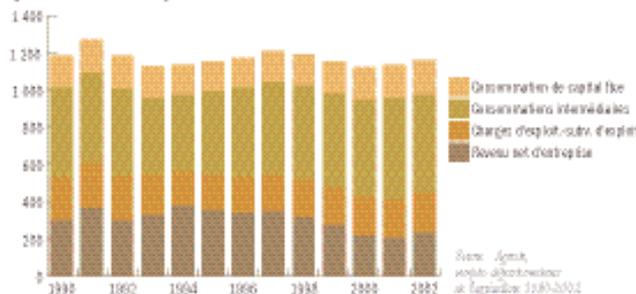
Les comptes départementaux de l'agriculture sont établis par les services statistiques des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt. Ils sont coordonnés par le SCEES (Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture) en liaison avec l'Insee. Ils sont présentés chaque année à la commission des comptes de l'agriculture de la nation et font l'objet de révisions annuelles successives. Les comptes de l'agriculture décrivent la formation et l'évolution du revenu d'entreprise agricole de chaque département.

$$\begin{aligned}
 & \text{Production agricole au prix du marché} \\
 & + \text{Subventions sur les produits} \\
 & = \\
 & \text{Production au prix de base} \\
 & - \text{Consommations intermédiaires} \\
 & = \\
 & \text{Valeur ajoutée brute} \\
 & - \text{Consommation de capital fixe} \\
 & = \\
 & \text{Valeur ajoutée nette} \\
 & + \text{Subventions d'exploitation} \\
 & - \text{Impôts fonciers et autres impôts} \\
 & = \\
 & \text{Résultat agricole net}^{(1)} \\
 & - \text{Salaires et cotisations sociales (employeurs)} \\
 & - \text{Intérêts et fermages nets} \\
 & = \\
 & \text{Revenu net d'entreprise agricole}^{(2)}
 \end{aligned}$$

(1) : Rapporté au nombre d'actifs agricoles.  
(2) : Rapporté au nombre d'actifs agricoles non salariés.

Le revenu net d'entreprise agricole en baisse

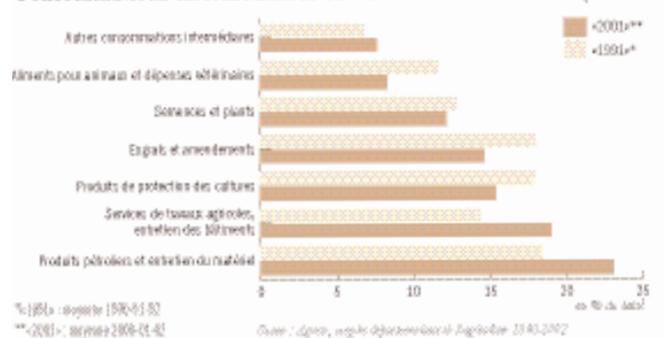
Emplois du compte d'Île-de-France de 1990 à 2002 (million d'euros)



structure des consommations intermédiaires a donc changé : les dépenses de mécanisation (produits pétroliers et entretien du matériel), avec 23 % de l'ensemble, passent en tête avant les services (19 %), les produits de protection des cultures (15 %) et les engrais (19 %). La valeur des charges d'exploitation recule plus nettement (- 6 %) au cours des douze années, grâce à la diminution du poste intérêts financiers, consécutive à la baisse des encours de crédits et surtout des taux des prêts, à l'allègement des

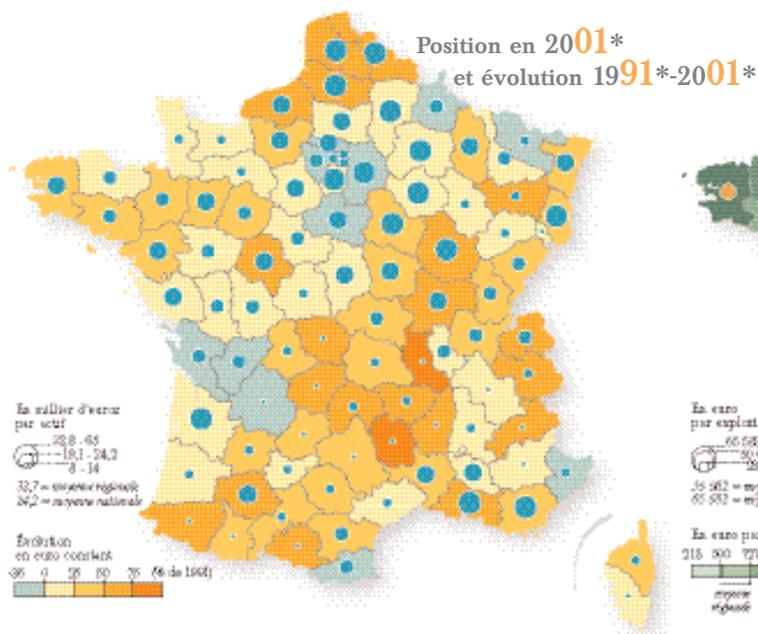
Les dépenses de mécanisation et de services en tête

Consommations intermédiaires en «1991»\* et en «2001»\*\* (% du total)



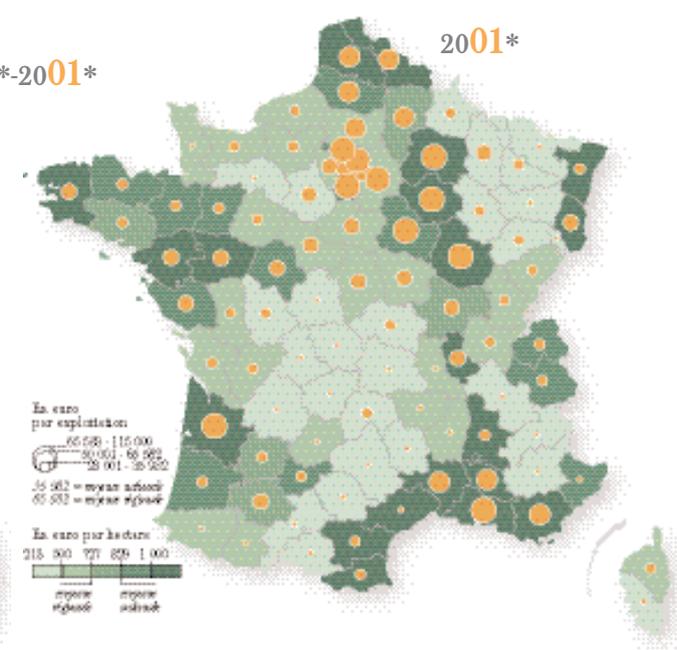
# RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Résultat agricole net par actif



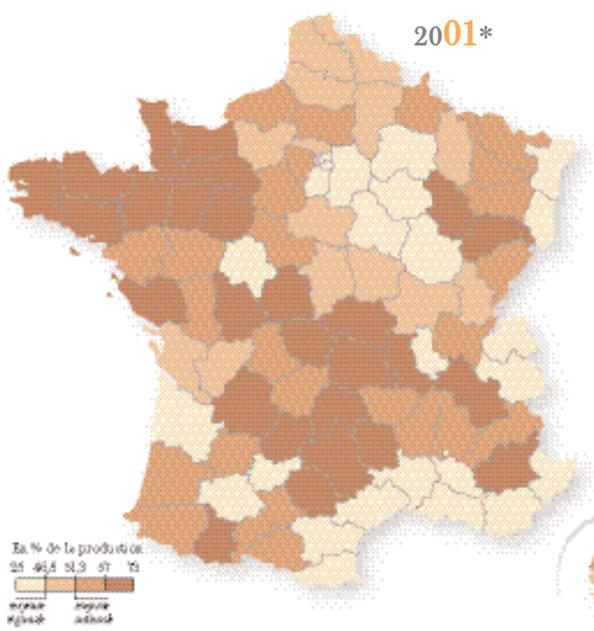
Le résultat agricole par actif est très nettement supérieur à la moyenne nationale dans le Val-d'Oise et surtout en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. De 1991 à 2001, il a baissé en euros constants dans les départements franciliens, sauf dans l'Essonne.

Résultat agricole net par exploitation et par hectare



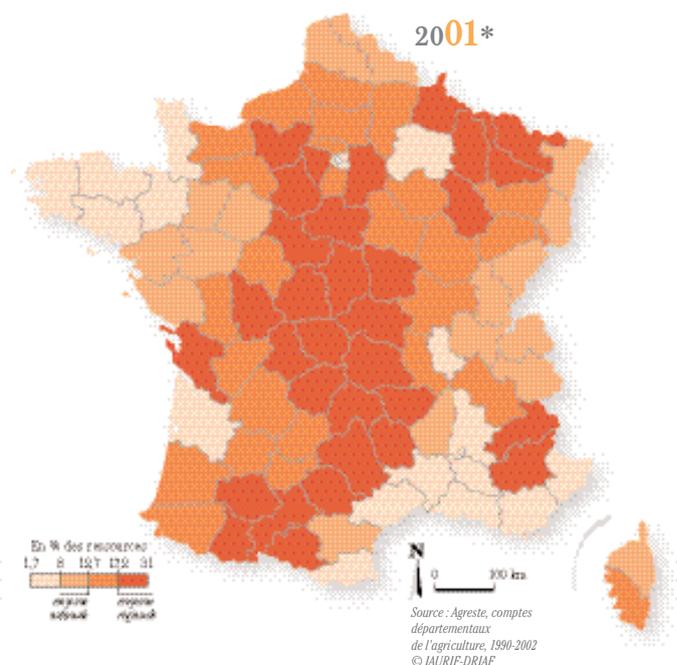
Sauf les Yvelines, les départements franciliens, avec plus de 68 000 euros de résultat agricole net par exploitation, se classent parmi les dix premiers de France. À l'opposé, le résultat agricole par hectare est inférieur à la moyenne nationale en Seine-et-Marne et dans les Yvelines et ne la dépasse que faiblement ailleurs en Île-de-France.

Consommations intermédiaires



Dans les départements d'Île-de-France, le rapport des consommations intermédiaires à la valeur de la production (47 %) est proche de la moyenne nationale (51 %). Il s'agit surtout de dépenses d'engrais, de produits phytosanitaires, d'énergie et de services. L'ensemble des subventions (aux produits et d'exploitation) apporte en moyenne 17 % des ressources agricoles dans les départements franciliens.

Subventions



\* Les données 1991 correspondent à la moyenne des données des années 1990, 1991 et 1992  
Les données 2001 correspondent à la moyenne des données des années 2000, 2001 et 2002

## LE FONCIER AGRICOLE, UN MARCHÉ SOUS PRESSION

*Avec la moitié de son territoire agricole, des terres et un outil de production de qualité, l'Île-de-France a une valeur foncière indéniable tant patrimoniale qu'économique.*

*Le prix des terres agricoles est en revanche faussé par la valorisation de l'urbanisation, au détriment du maintien de l'agriculture.*

Outre la valeur patrimoniale attachée en général au foncier, le foncier agricole a une valeur économique, puisqu'il est un outil de production. Le prix du foncier agricole est donc la résultante d'un ensemble de composantes dont les principales sont :

- la situation géographique (documents d'urbanisme, proximité des zones urbaines, facilité d'accès, taille et regroupement du parcellaire) ;
- la présence ou non de bâtiments ;
- la valeur agronomique du sol ;
- la valeur économique des productions (terres labourables, prairies naturelles ou terres maraîchères), mais aussi l'équipement des parcelles (drainage, irrigation), les droits à produire (quotas sucriers ou laitiers) et les droits à prime (aides PAC) attachés au foncier ;
- le statut libre ou occupé (bail) des terres.

### Le prix du foncier agricole à la hausse

Après une relative stabilité dans les années 1980-1990 on enregistre une évolution à la hausse du prix des terres agricoles depuis 1995.

En 2001, le prix moyen des terres agricoles libres à la vente se situe à 5 490 €/ha en Île-de-France, contre 410 €/ha en France métropolitaine<sup>(1)</sup>. Ces résultats sont fondés sur un nombre de transactions très limité qui entraîne une variabilité importante d'une année sur l'autre selon l'importance et la qualité des transactions (terres labourables ou prairies, présence de bâti...). Ils n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient déterminer la valeur d'une parcelle.

En Île-de-France, le niveau de prix moyen du foncier agricole s'explique par l'importance des terres labourables par rapport aux prairies, le prix du foncier labourable étant de 5 510 €/ha et celui des prairies naturelles de 4 900 €/ha.

Un facteur important qui renchérit le coût du foncier est lié à sa rareté, qui s'accompagne d'une concurrence lors de l'acquisition de terres.

Par ailleurs, la réforme de la politique agricole commune (PAC) incite à l'agrandissement des exploitations de grandes cultures et renforce la demande de foncier agricole, ce qui induit une tendance à la hausse sur le prix des terres labourables.

### Le foncier dans les exploitations agricoles

En Île-de-France, deux exploitations agricoles sur cinq font plus de 100 ha. Dans ce contexte, les agriculteurs sont généralement à la fois propriétaire et fermier. Plus de 78 % de la surface agricole utile de la région est mise en valeur en fermage. Cependant, l'acquisition de foncier représente pour les agriculteurs le prix de la sécurité et une valeur patrimoniale.

L'acquisition du foncier entraîne un alourdissement important des charges d'exploitation. La charge que représente le foncier constitue, en particulier dans une région comme l'Île-de-France, un frein important à la reprise des exploitations et à l'installation des jeunes agriculteurs. Les professionnels s'accordent à dire que, en deçà de 0,76 €/m<sup>2</sup>, l'activité agricole peut rentabiliser l'investissement.

Au cours de l'année 1999, on observe un changement de mains pour près d'un tiers des surfaces échangées entre vendeurs non-agricoles et acquéreurs agricoles (soit 3 040 ha) et, dans neuf cas sur dix, il s'agit du fermier en place.

### Un marché sous surveillance largement dominé par la profession agricole

En Île-de-France, ces transactions foncières concernent annuellement 1 % de la surface agricole régionale. En 1999, l'ensemble des notifications sur les terres agricoles et naturelles s'élevait à 3 700 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)<sup>(2)</sup> pour une surface totale de 10 000 ha, et pour un volume financier de près de 190 millions d'euros.

### Les professions agricoles dominant le marché foncier agricole

En 1999, le marché foncier agricole en Île-de-France se décomposait de la façon suivante :

- 41 % des surfaces sont vendues par des vendeurs agricoles (4 000 ha) ;
- 32 % des acquéreurs sont liés à la profession agricole. Ces acquisitions représentent 6 230 ha, soit 62 % des surfaces mises en vente, mais seulement 20 % de la valeur du marché foncier agricole.

L'essentiel des acquéreurs agricoles est constitué de personnes physiques. Les transactions qui concernent les formes sociétaires (personnes morales et groupement foncier agricole) ne représentent que 8 % des transactions effectuées par les acquéreurs agricoles.

### Les caractéristiques du marché foncier en Île-de-France

Il se compose d'un marché des fonds agricoles non bâtis (terres) et d'un marché des biens agricoles bâtis, bien différents.

### Les fonds non bâtis

Le marché agricole des fonds non bâtis regroupe 86 % des DIA et 78 % des surfaces vendues, soit 7 780 hectares. Ce segment du marché représente 41 % du volume financier total et intéresse majoritairement les agriculteurs (68 % des surfaces non-bâties mises en vente en 1999, soit 5 350 ha). Les DIA non-bâties se répartissent de façon homogène sur le territoire régional, même si les surfaces moyennes sont plus élevées en Seine-et-Marne et au sud de l'Essonne et si les prix sont relativement plus élevés dans le Val-d'Oise, le nord de l'Essonne et les Yvelines.

### Les biens agricoles bâtis

Le marché foncier des biens agricoles bâtis<sup>(3)</sup> est restreint (14 % des notifications régionales, 22 % des surfaces). Ce segment du marché est privilégié par les acquéreurs non-agricoles. En effet, sans distinguer le bâti d'habitation des autres types de bâti, 88 % des DIA bâties sont achetées par des non-agriculteurs. Ils jouent un rôle important sur le marché foncier agricole en termes de transactions effectuées et de volume financier engagé, même s'ils agissent sur des surfaces moindres.

### Le prix du foncier acquis par les acteurs agricoles reste stable

En 1999, près des deux tiers des surfaces à vocation agricole ont été

acquises par les professions agricoles.

Le montant moyen des terres agricoles acquises par les agriculteurs, qui était de 0,46 €/m<sup>2</sup> en 1994, se situe à 0,61 €/m<sup>2</sup> en 2000. Sur sept ans, le prix des terres acquises par les professions agricoles reste stable.

En 1999, le prix moyen des terres agricoles ayant fait l'objet d'une DIA, tous acquéreurs confondus, s'élevait à 1,8 €/m<sup>2</sup>, soit près du double du prix permettant la poursuite d'une activité agricole équilibrée, voire rentable. Néanmoins, le niveau de ce prix moyen est directement lié à la valorisation de la terre agricole exercée par les professions non liées à l'économie agricole (notamment sur le marché foncier bâti). En réalité, l'essentiel du marché foncier agricole se situe à un prix inférieur à 0,76 €/m<sup>2</sup>. Les fonds inférieurs à ce prix représentent ainsi 50 % des DIA, mais surtout 78 % des surfaces aliénées.

(1) Agreste : Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles en 2001.

(2) Les DIA affichent des intentions de vente. Elles ne renseignent pas de façon formelle sur le marché des terres agricoles. Néanmoins, 90% de ces intentions de vente donnent lieu à une transaction effective. L'analyse des DIA constitue donc un bon outil d'observation des marchés fonciers agricoles.

(3) Les fonds bâtis comprennent les biens mixtes (comportant à la fois des terres et des bâtiments à usage d'exploitation et/ou d'habitation) et les bâtis d'habitation (concernant à la fois les bâtis d'habitation et les surfaces rurales non exploitées qui y sont associées).

### Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

(code rural article L.141-1 et suivants)

Les SAFER ont pour mission d'améliorer les structures foncières agricoles (installations, remaniement parcellaire...), de concourir à la préservation de l'environnement et d'assurer la transparence du marché foncier rural.

Les notaires sont tenus de leur adresser avant toute vente une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Les SAFER peuvent acquérir des biens ruraux en vue de les rétrocéder, soit par voie amiable, soit par préemption.

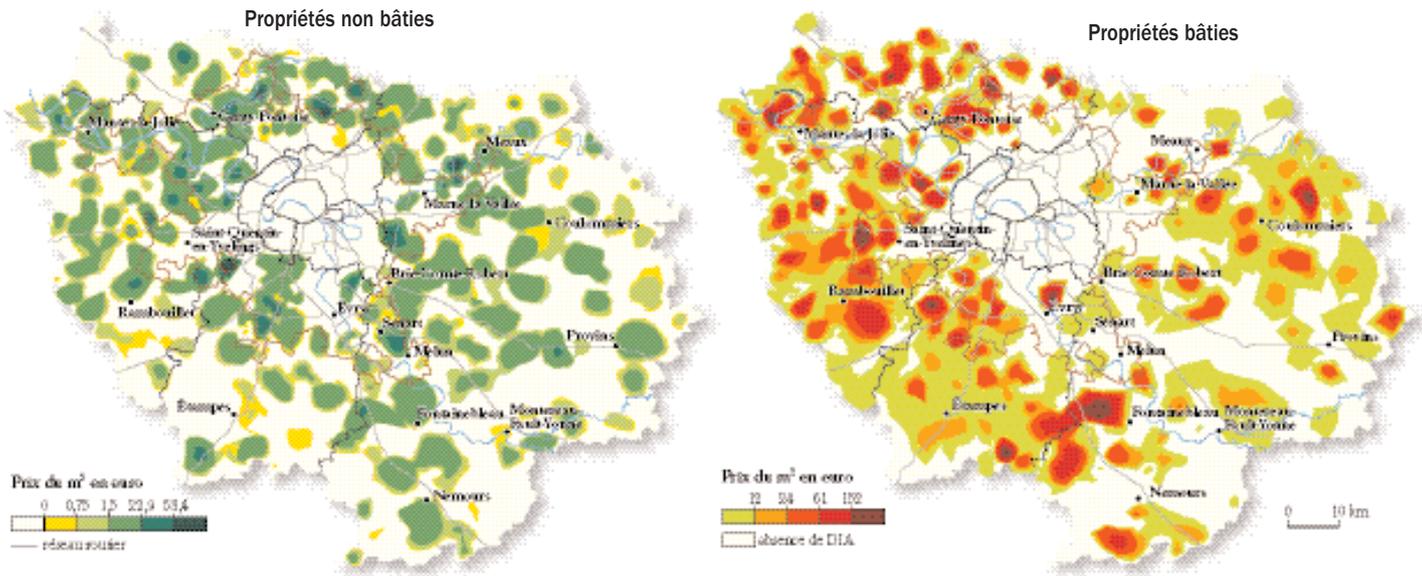
Ainsi, la SAFER de l'Île-de-France peut exercer un droit de préemption sur les ventes de biens agricoles, dans des zones définies par décret, en général les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme, et pour des motifs précisés dans le code rural, (article L.143-2) tels que l'installation, le maintien d'agriculteurs ou la lutte contre la spéculation foncière...

### Le droit de préemption du fermier (article L.412-1 et suivants du code rural)

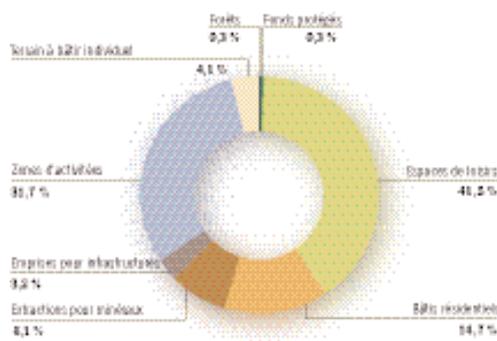
En cas de vente d'une terre exploitée par un agriculteur titulaire ayant un bail rural depuis au moins trois ans, ce dernier est prioritaire pour acheter les terrains et bénéficie d'un droit de préemption, sous certaines conditions.

# LES PRESSIONS FONCIÈRES

Distribution spatiale des prix des déclarations d'intention d'aliéner en 1999  
Cartes d'isovaleurs, à partir des moyennes communales



DIA des terres de grandes cultures : usage du sol après transaction (hors destination agricole) en 1999

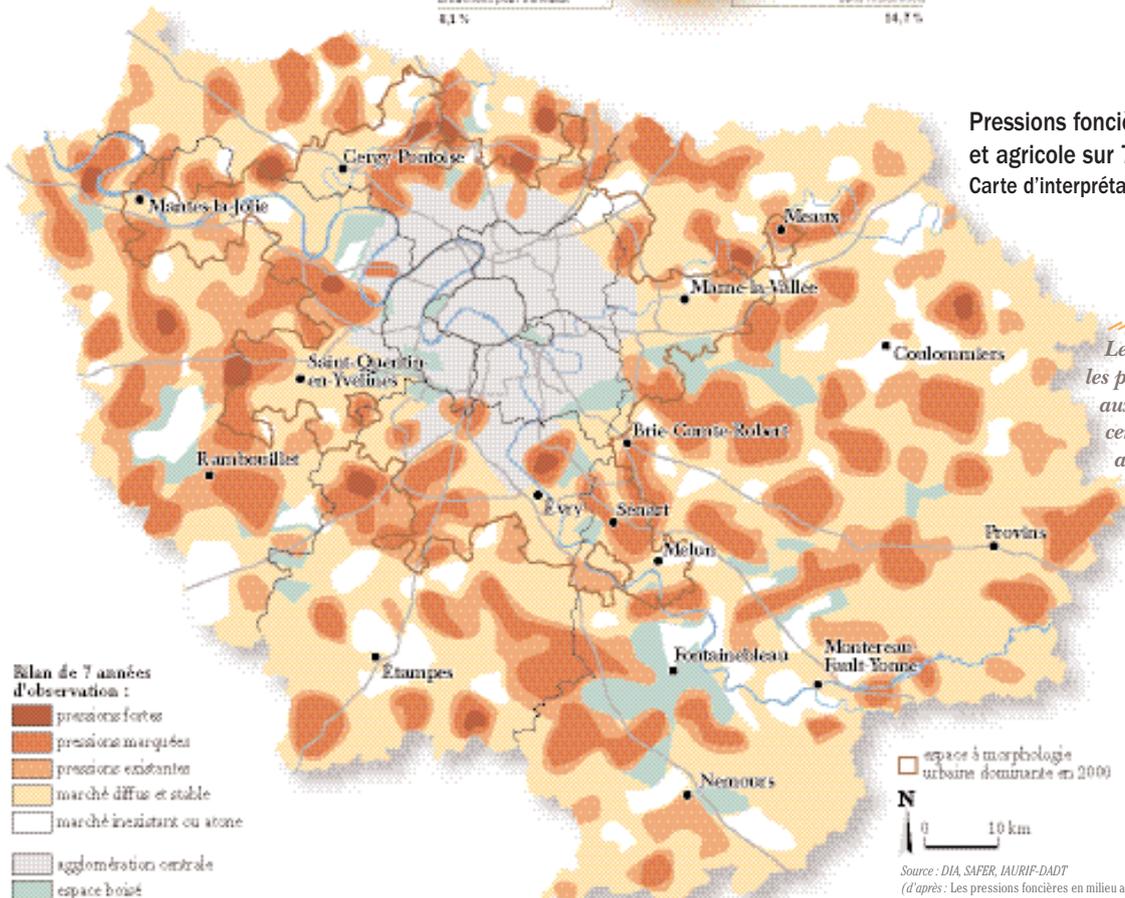


Après transaction, hormis les terres qui conservent une destination agricole, l'usage des espaces à des fins de loisirs domine, notamment en Seine-et-Marne, le long de la vallée du Morin par exemple.

### Les DIA

Un droit de préemption est institué sur l'ensemble des espaces agricoles et naturels ; toute intention de transaction est donc soumise à une déclaration préalable (DIA) dans laquelle figure le prix proposé de la transaction. Environ 90 % de ces DIA font l'objet d'une transaction effective et près de 2 % sont préemptées chaque année par la SAFER.

Pressions foncières en milieu naturel et agricole sur 7 ans (1994-2000)  
Carte d'interprétation



Les pressions foncières les plus fortes se sont développées aux franges de l'agglomération centrale et sur les grands plateaux agricoles.

Source : DIA, SAFER, IAURIF-DADT (d'après : Les pressions foncières en milieu agricole et naturel. Bilan 1994-1999. IAURIF/SAFER d'Île-de-France, Avril 2003.) © IAURIF-DRIAF

# CHIFFRES CLÉS

## Évolution de la surface agricole utilisée (SAU) et du nombre d'exploitations

Régions	1970		1979		1988		2000	
	SAU	Exploitations	SAU	Exploitations	SAU	Exploitations	SAU	Exploitations
Île-de-France	642 581	14 097	614 200	11 689	595 040	9 674	583 246	6 538
Champagne-Ardenne	1 532 361	38 931	1 565 528	37 186	1 558 723	35 459	1 560 325	27 563
Picardie	1 377 902	33 079	1 370 011	28 139	1 355 904	24 054	1 341 461	16 862
Haute-Normandie	850 063	36 817	835 759	28 472	819 741	23 329	794 026	16 255
Centre	2 543 781	85 032	2 537 621	66 215	2 450 018	52 964	2 365 694	33 050
Basse-Normandie	1 400 441	78 128	1 379 875	64 614	1 356 654	54 239	1 264 133	35 762
Bourgogne	1 823 764	62 608	1 822 294	47 141	1 797 469	37 925	1 775 182	26 395
Nord-Pas-de-Calais	924 620	48 900	903 360	38 439	877 628	31 156	838 166	18 036
Lorraine	1 143 600	46 010	1 129 745	34 136	1 116 008	27 034	1 132 531	16 632
Alsace	335 907	35 311	331 284	27 675	329 345	22 533	336 229	15 094
Franche-Comté	706 777	31 017	703 538	24 709	682 887	19 725	667 674	12 918
Pays de la Loire	2 483 455	139 499	2 430 537	110 899	2 309 110	86 575	2 169 981	53 472
Bretagne	1 932 026	150 921	1 875 524	118 561	1 757 127	92 545	1 701 566	51 219
Poitou-Charentes	1 833 205	88 237	1 823 231	69 935	1 788 062	56 162	1 761 867	35 377
Aquitaine	1 627 177	121 389	1 590 194	98 162	1 542 006	77 590	1 473 396	56 221
Midi-Pyrénées	2 518 377	129 355	2 468 447	104 394	2 397 017	87 898	2 361 914	60 244
Limousin	930 753	45 905	930 686	36 580	886 722	29 431	861 021	18 799
Rhône-Alpes	1 754 345	141 732	1 729 159	110 947	1 607 132	86 201	1 526 724	56 962
Auvergne	1 568 790	72 420	1 586 379	56 837	1 562 574	43 747	1 510 577	29 947
Languedoc-Roussillon	1 121 601	105 932	1 081 067	83 741	1 019 836	68 819	981 459	43 790
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	719 107	73 435	653 233	57 160	661 542	44 579	693 252	29 093
Corse	134 100	8 884	134 901	7 038	125 254	5 116	155 888	3 578
France	29 904 735	1 587 639	29 496 572	1 262 669	28 595 799	1 016 755	27 856 313	663 807

## Irrigation, drainage, épandage, stockage

En 2000	Superficie irrigable		Superficie drainée		Superficie ayant reçu un épandage d'origine			Exploitation avec stockage étanche			
	ha	%	ha	%	animale	station d'épuration	autres boues industrielles	autres	de fumier	de purin	de lisier
Île-de-France	63 774	10,9	171 972	29,5	12 186	3 667,7	775	14 733,2	110	34	40
Champagne-Ardenne	67 354	4,3	118 940	7,6	142 118	2 551,5	2 963	27 563,0	1 643	1 650	512
Picardie	113 639	8,5	66 493	5,0	152 905	4 451,0	9 565	47 608,2	1 050	1 260	703
Haute-Normandie	10 446	1,3	46 135	5,8	126 021	3 812,0	6 933	4 240,7	797	508	998
Centre	487 301	20,6	542 615	22,9	164 109	5 881,3	805	12 266,8	1 849	640	747
Basse-Normandie	9 745	0,8	95 931	7,6	311 640	2 612,5	1 643	3 001,8	5 057	2 298	4 343
Bourgogne	45 819	2,6	159 702	9,0	232 831	2 919,9	1 022	5 643,9	5 239	2 656	738
Nord-Pas-de-Calais	42 495	5,1	158 441	18,9	176 066	3 576,4	10 522	6 851,7	3 767	4 161	1 372
Lorraine	565	0,0	162 477	14,3	238 486	1 791,7	1 963	4 817,4	4 782	3 620	804
Alsace	66 419	19,8	25 156	7,5	62 835	2 060,8	1 225	2 032,7	3 478	2 330	839
Franche-Comté	9 760	1,5	37 541	5,6	258 155	2 966,2	244	6 485,2	5 825	5 244	1 110
Pays de la Loire	213 031	9,8	362 358	16,7	651 405	7 953,0	2 058	17 721,8	12 840	5 617	7 561
Bretagne	36 671	2,2	115 159	6,8	843 905	5 984,7	3 528	9 602,8	17 169	8 065	17 601
Poitou-Charentes	233 747	13,3	109 914	6,2	212 077	1 951,5	421	9 504,0	4 431	2 501	1 300
Aquitaine	351 771	23,9	197 033	13,4	231 513	1 289,5	1 065	8 379,1	5 779	2 872	5 254
Midi-Pyrénées	372 748	15,8	182 697	7,7	372 977	1 887,1	431	8 278,9	8 819	5 256	4 285
Limousin	4 961	0,6	39 789	4,6	157 648	887,9	7	2 729,9	4 008	2 354	955
Rhône-Alpes	157 442	10,3	70 779	4,6	346 526	3 571,0	1 306	9 891,8	10 967	9 253	3 270
Auvergne	41 527	2,7	99 601	6,6	439 889	1 116,3	712	3 812,6	7 926	6 274	4 289
Languedoc-Roussillon	114 981	11,7	30 022	3,1	63 925	279,7	2	2 468,2	599	549	791
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	169 276	24,4	5 617	0,8	27 147	302,1	710	2 862,5	336	132	87
Corse	20 209	13,0	834	0,5	1 872	0,0	0	222,5	3	0	3
France	2 633 682	9,5	2 799 205	10,0	5 226 236	61 513,6	47 900	210 718,6	106 474	67 274	57 602

Surfaces exprimées en hectares

## Agriculture biologique et diversification

En 2000	Exploitations AB		Exploitations avec vente directe		Exploitations avec restauration		Exploitations avec hébergement		Exploitations avec activité artisanale		Exploitations avec transformation de produits de la ferme	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Île-de-France	48	0,7	1 391	21,3	12	0,2	91	1,4	19	0,3	261	4,0
Champagne-Ardenne	94	0,3	4 664	16,9	54	0,2	178	0,6	45	0,2	2 570	9,3
Picardie	71	0,4	2 404	14,3	44	0,3	142	0,8	15	0,1	429	2,5
Haute-Normandie	82	0,5	1 671	10,3	54	0,3	287	1,8	21	0,1	549	3,4
Centre	290	0,9	5 323	16,1	108	0,3	510	1,5	70	0,2	3 636	11,0
Basse-Normandie	412	1,2	2 027	5,7	100	0,3	669	1,9	15	0,0	790	2,2
Bourgogne	324	1,2	5 237	19,8	97	0,4	347	1,3	23	0,1	4 192	15,9
Nord-Pas-de-Calais	105	0,6	4 491	24,9	45	0,2	259	1,4	17	0,1	927	5,1
Lorraine	179	1,1	3 342	20,1	80	0,5	203	1,2	24	0,1	461	2,8
Alsace	171	1,1	3 453	22,9	152	1,0	462	3,1	21	0,1	1 565	10,4
Franche-Comté	225	1,7	2 380	18,4	73	0,6	209	1,6	15	0,1	549	4,2
Pays de la Loire	905	1,7	6 133	11,5	103	0,2	564	1,1	38	0,1	4 703	8,8
Bretagne	849	1,7	3 412	6,7	104	0,2	1 007	2,0	38	0,1	878	1,7
Poitou-Charentes	363	1,0	3 295	9,3	104	0,3	500	1,4	35	0,1	7 188	20,3
Aquitaine	714	1,3	12 747	22,7	288	0,5	1 421	2,5	40	0,1	10 589	18,8
Midi-Pyrénées	815	1,4	8 333	13,8	339	0,6	1 514	2,5	66	0,1	4 807	8,0
Limousin	244	1,3	1 704	9,1	86	0,5	382	2,0	18	0,1	443	2,4
Rhône-Alpes	998	1,8	13 754	24,1	361	0,6	1 463	2,6	66	0,1	7 461	13,1
Auvergne	393	1,3	2 691	9,0	166	0,6	449	1,5	30	0,1	1 502	5,0
Languedoc-Roussillon	800	1,8	5 748	13,1	322	0,7	1 055	2,4	51	0,1	4 209	9,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	591	2,0	6 242	21,5	211	0,7	987	3,4	58	0,2	2 676	9,2
Corse	81	2,3	1 546	43,2	70	2,0	96	2,7	11	0,3	999	27,9
France	8 754	1,3	101 988	15,4	2 973	0,4	12 795	1,9	736	0,1	61 384	9,2

Source : FGA 1970, 1979, 1988, 2000



## AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

### 1 • Agriculture et environnement

*Agriculture et environnement sont étroitement liés. Les activités agricoles ont des impacts positifs en termes d'aménités (biodiversité, paysage...), mais génèrent aussi des nuisances et pollutions, auxquelles la profession agricole tente de répondre. Les politiques agricoles, les progrès techniques et les attentes sociétales influent sur ces relations agriculture-environnement et les orientent.*

*L'agglomération parisienne est à la fois un atout, avec ses onze millions de consommateurs et ses infrastructures, et une contrainte, avec des conséquences environnementales, le fractionnement des terres agricoles et la tentation d'une valorisation comme terrains à urbaniser.*

### 2 • L'agriculture, un monde qui s'ouvre au public

*Dans un nouveau contexte politique de prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, de montée des préoccupations environnementales, d'attentes des citoyens en termes de recherche de qualité, de traçabilité, d'authenticité et de nature, les agriculteurs ont dû s'adapter. Ils inventent de nouvelles stratégies de production et de diversification. Faire reconnaître leur métier d'agriculteur, leurs productions et leur rôle dans la gestion du territoire est un élément primordial pour la pérennité des espaces agricoles franciliens. Cette dynamique s'étend du simple accueil à la ferme pour la découverte ou la vente de produits à de véritables programmes agriurbains dans lesquels la sphère agricole et les collectivités sont impliquées.*



# CINQUANTE ANS D'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET DE SON MILIEU

Fiche 1

*Le système dominant en Île-de-France est depuis longtemps la céréaliculture en grands champs ouverts. Cependant, ce système s'est considérablement transformé sous l'effet de la politique agricole commune (PAC), des progrès techniques et des pressions urbaines.*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française connaît une révolution «industrielle» rapide avec la généralisation des tracteurs et de l'agrochimie (engrais de synthèse, désherbants et autres produits phytosanitaires...). Sous l'influence de la PAC, au cours des années 1960-1970, les agriculteurs réalisent d'importantes adaptations pour répondre aux objectifs du traité de Rome : assurer l'autosuffisance alimentaire du marché intérieur à des prix raisonnables pour le consommateur, puis faire de l'Europe une puissance exportatrice. Les systèmes productifs s'intensifient, se simplifient et recherchent la productivité maximale. Les régions françaises se spécialisent selon leur potentiel agronomique. Dans le grand Bassin parisien, où les grandes cultures prédominaient déjà, compte tenu de la qualité remarquable des sols, l'extension urbaine va renforcer ces évolutions dont on mesure les conséquences sur les paysages, la diversité des terroirs et l'environnement en général.

## Un grand paysage d'openfield (champs ouverts) simplifié

Après plusieurs remembrements successifs, le parcellaire cultural – qui avait peu évolué depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle – s'est agrandi et simplifié pour s'adapter aux engins de plus en plus puissants. Sa trame s'est distendue, en rupture avec le terrain naturel. Les arbres isolés et les boisements épars, les fossés et les talus, vécus comme autant d'obstacles et d'entraves au progrès, ont été éliminés. Le grand paysage d'openfield, dominé par les céréales et la betterave, a vu ses champs encore plus ouverts. La superficie moyenne des exploitations n'a pas cessé d'augmenter alors que la présence humaine s'est raréfiée dans les champs.

## L'effacement des terroirs

Les terroirs, issus d'une longue alchimie entre le milieu, les sols et les savoir-faire paysans, ont en partie disparu. Si, globalement, l'Île-de-

France n'était pas une grande région d'élevage, les grandes cultures occupaient cependant un très conséquent cheptel de bœufs et chevaux de trait. Leur remplacement par la traction motorisée aboutit à la régression de grandes surfaces de prairies et cultures fourragères. L'équipement mécanique entraîna aussi un nouveau besoin en bâtiments d'exploitation de grande taille, au détriment des anciens souvent abandonnés. Les prairies et les cultures spécialisées des fonds de vallées (maraîchage, vergers), peu rentables, furent soit vouées à l'urbanisation, soit à la friche boisée. Nombre de maraîchers de la ceinture de Paris, chassés par l'extension urbaine, furent délocalisés en périphérie (plaine de Bière, Saint-Rémy-l'Honoré...). Certains producteurs spécialisés investirent néanmoins dans une modernisation qui permit un sursaut (haies fruitières, serres en culture hors-sol...).

## Un système de production profondément transformé

La grande culture francilienne prête aussi un nouveau visage. Les évolutions du marché, les aléas météorologiques (sécheresses notamment, depuis la deuxième moitié des années 1970) et les contraintes techniques ont modifié quelque peu la nature des cultures. Les assolements (rotation des cultures) ont été réduits. Le colza remplace le tournesol. Une mutation récente est le gel d'une partie (10 % environ) de la surface en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP), imposé depuis 1992 par la PAC. Celle-ci, ayant obtenu des résultats au-dessus de ses attentes, doit maintenant réguler la surproduction. Un effet pervers a été d'accélérer la «course à l'hectare» des exploitants. Ces jachères sont d'autant plus frappantes dans les paysages agricoles franciliens tirés au cordeau. C'est une véritable révolution pour les agriculteurs. Au début les terres concernées étaient laissées «nues» ; elles sont maintenant couvertes de cultures intercalaires pour piéger les nitrates du sol.

## Des impacts sur l'environnement

Depuis cinquante ans, les exploitations agricoles, comme toutes les entreprises, ont dû s'adapter pour produire davantage et répondre aux évolutions du marché, ce qui n'a pas été sans effet environnemental. L'agriculture a beaucoup simplifié et agrandi son parcellaire. Elle a arrêté d'entretenir certains milieux naturels (landes, pelouses, marais...) qui se sont reboisés, entraînant la régression de leurs espèces caractéristiques. Les labours profonds et l'arrêt des restitutions des fumiers d'élevage ont conduit à l'abaissement du taux de matière organique des sols et à la dégradation de leur structure, favorisant l'érosion éolienne et par ruissellement, aggravée sur des parcelles agrandies. Les désherbants ont fait régresser les plantes messicoles (compagnes des moissons : bleuet, pied d'alouette, nielle..., à l'exception notable du coquelicot, de retour grâce aux jachères). La petite faune de plaine (perdrix, lièvre...) a souffert des produits phytosanitaires, directement par leur toxicité ou indirectement par la chute drastique de la biomasse des insectes à la base des chaînes alimentaires, ou encore par l'appauvrissement des habitats.

Mais toutes les évolutions n'ont pas été négatives. Auparavant, presque tous les terrains faisaient l'objet d'usages agricoles même très extensifs. Le repli de l'agriculture sur les terres les plus productives a permis un regain forestier. L'abandon de l'écobuage (brûlis des chaumes), ancienne pratique justifiable (désherbage, déchaumage, fertilisation rapide), a permis de mieux respecter la structure et la microfaune des sols.

## Des pressions et des demandes urbaines croissantes

Entre les années 1970 et 1980, l'Europe passe du déficit à l'autosuffisance puis aux excédents, la PAC est réorientée. La fonction de production demeure privilégiée, mais en réponse aux demandes sociales, à partir de 2000, les aides de l'Europe sont conditionnées à des exigences environnementales. Dans ce contexte, des partenariats novateurs se construisent, notamment en territoires périurbains.

Par le passé, la proximité du marché citadin conjuguée aux contraintes de transport était un atout décisif pour les productions légumières, fruitières et florales aux

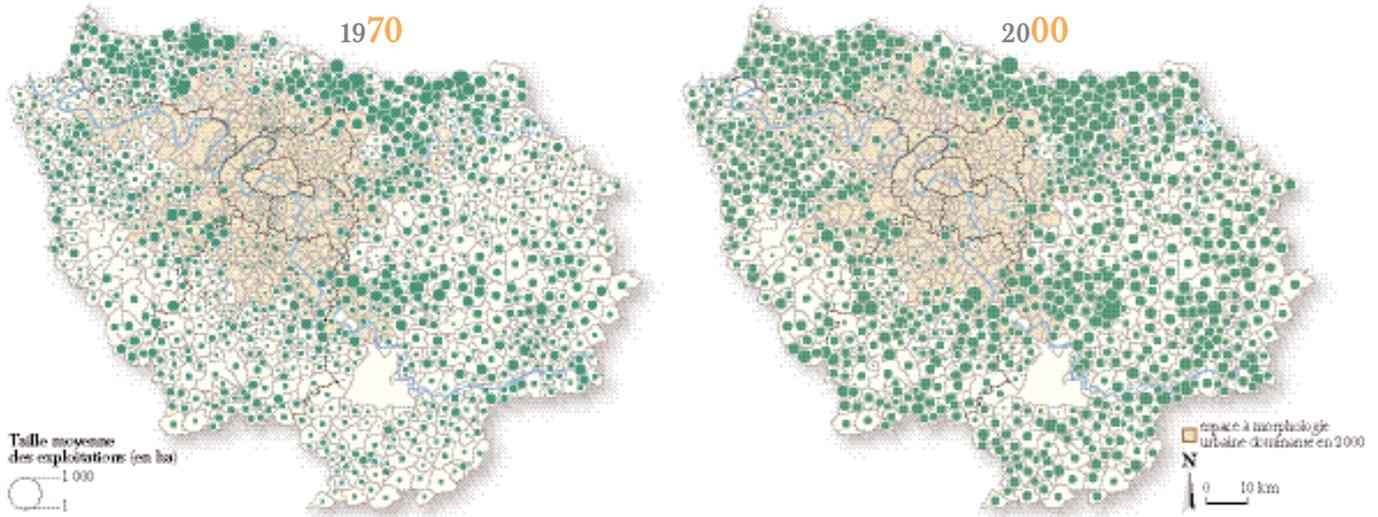
portes de Paris. Depuis quelques décennies, les inconvénients paraissent supplanter les avantages, provoquant le repli des productions spécialisées, dont la métropole a pourtant fait la fortune, et de l'élevage, au profit de la grande culture, s'accommodant mieux de ces contraintes. L'urbanisation consomme irréversiblement l'espace agricole, sa principale «réserve foncière», ou réversiblement, pour une faible part, sous forme de carrières. Les infrastructures linéaires et leurs aménagements morcellent les exploitations et entravent la circulation des engins agricoles. Déprédations et vols de denrées agricoles sont un préjudice important dans certains secteurs et pour certaines productions. L'environnement professionnel s'appauvrit inéluctablement (agri-fourmiture, industries de transformation...). Par exemple, les silos rattrapés par l'urbanisation deviennent des points noirs paysagers, voire des installations à risque. Le renchérissement du coût du foncier est l'obstacle ultime à l'installation de jeunes agriculteurs.

Les services demandés par la métropole à l'agriculture constituent d'autres pressions urbaines participant à la recherche de multifonctionnalité : zones d'expansion de crues, épandage de boues d'épuration ; ou, dans un autre registre, espaces de loisirs et chemins de promenade... Les plans d'épandage et la qualité des boues font l'objet de contrôles drastiques, condition *sine qua non* à la pérennité de cette pratique incontournable et «écologique».

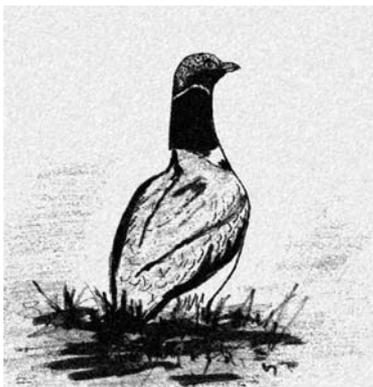
En même temps, la ville et les citadins sont demandeurs d'aménités environnementales et paysagères qui peuvent apporter un nouveau soutien à l'agriculture périurbaine. Un mouvement se dessine qui vise à trouver des compensations aux contraintes urbaines pour l'activité agricole, afin que le voisinage de la grande ville redevienne un atout pour le développement d'une agriculture multifonctionnelle. Les premières conditions à assurer pour ce faire sont la stabilité foncière à long terme et l'accessibilité aux parcelles. Vient ensuite la viabilité économique.

# DES ÉVOLUTIONS MARQUANTES

## La taille moyenne des exploitations



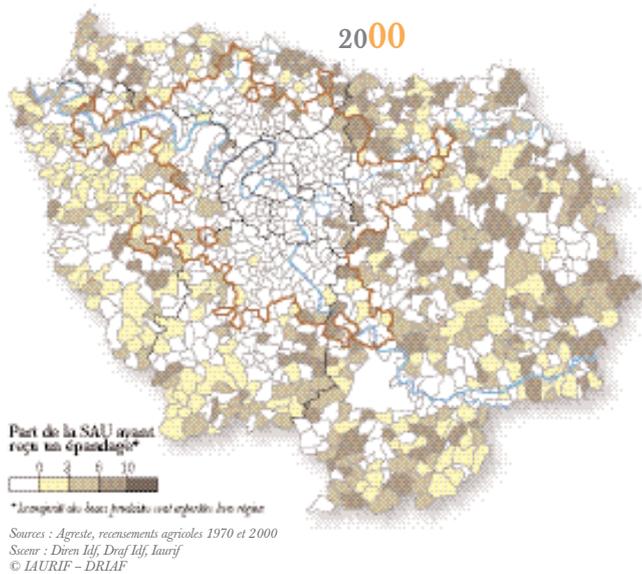
Les superficies moyennes des exploitations ne cessent d'augmenter, alors que la main-d'œuvre agricole diminue.



Outarde canepetière.

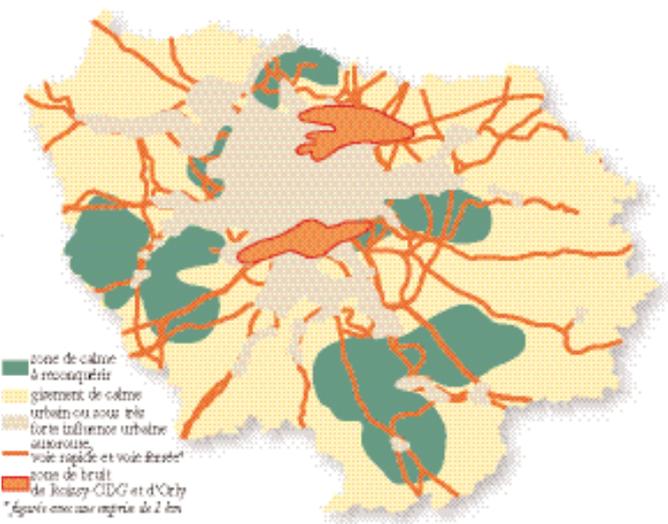
Le retrait de l'outarde canepetière des grandes plaines agricoles franciliennes est devenu le symbole de l'un des travers de la simplification du parcellaire et de la disparition des cultures fourragères. La perte de biodiversité engendrée par les évolutions de l'agriculture est également liée au reboisement des milieux naturels ouverts, autrefois façonnés et entretenus par l'agriculture.

## La valorisation agricole des boues d'épuration



## L'espace agricole, dernier gisement de calme

Contribution de l'Île-de-France au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux



La métropole et le Francilien demandent à l'agriculture des services qui font partie de la multifonctionnalité recherchée : l'épandage des boues d'épuration, pour sa fonction écologique, ou dans un autre registre, la promenade, pour ses aménités de calme et de paysage, en sont deux exemples.

# RELATIONS ENTRE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT, VERS UN PARTICULARISME FRANCILIEN ?

*Les relations entre agriculture et environnement, tant positives que négatives, sont étroites. Elles prennent une dimension particulière dans une région métropolitaine comme l'Île-de-France, où l'ensemble des activités a un fort impact. L'agriculture contribue à l'équilibre de l'écosystème urbain, même si elle a sa part dans la dégradation de certaines ressources.*

## L'agriculture crée des aménités environnementales

L'agriculture est une activité économique aux liens privilégiés avec l'environnement. Elle travaille le vivant (plantes, animaux, micro-organismes, champignons) et de vastes espaces (53 % de l'espace francilien). Elle contribue à la gestion équilibrée des territoires : elle façonne les grands paysages et ménage une partie du patrimoine rural et de son authenticité, devenant un lieu de ressourcement et de rappel de racines rurales plus ou moins lointaines pour les citadins ; elle conserve la «nature ordinaire», indispensable à la «nature extraordinaire» et une matrice naturelle favorable aux connexions biologiques. Elle maintient de vastes surfaces perméables, préserve l'accessibilité aux gisements de matériaux du sous-sol, ainsi que les dernières grandes zones de calme.

Les plateaux de grande culture sont des territoires vivants où l'on perçoit une activité dynamique. Leurs «mers de blé» sont un paysage caractéristique, qui met en valeur les ciels franciliens. La trame foncière, jusqu'au cœur des villes denses, a été dessinée par l'agriculture. L'ensemble du patrimoine francilien d'origine agricole est assez unique en Europe, d'autant plus dans une région métropolitaine.

## L'agriculture utilise des ressources et milieux naturels

Le modèle productiviste imposé par la politique agricole commune (PAC) de première génération a causé des dommages environnementaux en Île-de-France comme ailleurs, portant atteinte au milieu physique (banalisation des paysages, appauvrissement des habitats, perte de biodiversité) et laissant émerger des risques sanitaires. Jusqu'en 1999, le volet production (principal) et le volet protection de l'environnement (complémentaire) de la PAC étaient disjoints. Peu à peu, la volonté s'est affirmée de découpler les aides de

la production, ce qui est en rupture avec la période précédente et qui n'est pas sans lever des inquiétudes économiques légitimes de la part des agriculteurs. De nouvelles mesures intègrent les deux volets, telles que l'obligation pour les États membres de réaliser un plan détaillé des mesures en faveur de l'environnement, ou l'introduction du principe d'éco-conditionnalité dans l'attribution de certaines aides au revenu. La pollution diffuse de l'eau est la première préoccupation environnementale liée à l'agriculture ; vient ensuite l'état des sols.

Si l'agriculture francilienne est mal placée en ce qui concerne les pesticides, elle n'est pas une grande consommatrice d'eau (de l'ordre de 1 % des prélèvements totaux, même si la mesure en est certainement sous-estimée).

## Les nitrates, enjeu environnemental et de santé publique

Les effets des nitrates sur la santé sont mal connus. Ils contribuent avec les phosphates (moins lessivables) à l'eutrophisation des eaux de surface et entraînent des surcoûts pour la production d'eau potable. Les eaux souterraines en Île-de-France sont trop souvent altérées. Deux tiers des captages pour l'alimentation en eau potable affichent des teneurs en nitrates supérieures à 20 mg/l et seulement 17 % fournissent une eau proche de l'état naturel. Un nombre conséquent de puits dans les nappes du Champigny et de la vallée de la Seine aval dépasse le seuil admis de 50 mg/l. Presque toutes les mesures en provenance des nappes de Beauce et du Vexin ont montré des valeurs comprises entre 40 et 50 mg/l. L'agriculture est la source principale de nitrates, via l'épandage d'engrais azotés qui permet de pallier les carences saisonnières des sols pour assurer la croissance des plantes et améliorer les taux protéiques des céréales. Les engrais de synthèse représentent les neuf dixièmes des éléments azotés apportés aux sols

franciliens, majoritairement en Seine-et-Marne (60 %). L'azote apporté par effluents d'élevage est presque négligeable (4 %), en rapport avec la petitesse du cheptel (bovins, équins et volailles essentiellement).

## Des pesticides présents dans tous les milieux

L'Île-de-France est une grande consommatrice de pesticides agricoles, mais aussi urbains : herbicides, pour plus de la moitié, puis régulateurs de croissance et produits de traitement du sol, fongicides et, enfin, insecticides. La dispersion de ces produits phytosanitaires affecte, à faible dose, tous les milieux. Certaines de ces substances sont rémanentes et toxiques pour l'ensemble de la chaîne alimentaire.

L'observation dans les nappes de nombreux dépassements des seuils de concentration fixés par la réglementation est préoccupante. Les nappes du Champigny et de la Vallée de la Seine aval révèlent, dans de nombreux captages, une dégradation importante de la qualité des eaux, affichant des teneurs supérieures à 0,1 µg/l, tous pesticides confondus, dont l'atrazine. Cet herbicide du maïs est régulièrement présent dans plusieurs forages avec des dépassements supérieurs à 0,5 µg/l. Son retrait du marché, à compter de septembre 2003, devrait améliorer la qualité des eaux franciliennes. L'évolution de la consommation de phytosanitaires reste méconnue (difficultés à connaître les quantités vendues, et encore plus les quantités appliquées). Selon les estimations, l'agriculture francilienne épandrait annuellement de 1 500 à 2 900 tonnes de phytosanitaires (estimation inférieure à 10 % des 30 000 tonnes qui seraient épandues sur le bassin Seine Normandie). Un certain nombre de matières actives particulièrement toxiques ont déjà été interdites au niveau européen. Les effets des produits de substitution, en principe moins polluants, sont encore incertains.

## Les appauvrissements et dégradations des sols

Les sols soulèvent des inquiétudes croissantes (disparition des micro-organismes et de matière organique). À long terme, une perte d'aptitude agronomique (déstructuration, accumulation de résidus toxiques) est en jeu. La sensibilité à l'érosion augmente à cause de l'agrandissement des parcelles et de la suppression des fossés, des talus et de la végétation

permanente. L'accélération du ruissellement qui va de pair entraîne des polluants, provoque des coulées de boues et inondations d'orage, limitant aussi l'efficacité de la recharge des nappes phréatiques.

## La qualité de l'air en question

La contamination de l'air par pulvérisation de pesticides n'est pas non plus à négliger. L'excès de fertilisation azotée participe aussi à l'émission d'ammoniac et de protoxyde d'azote. Ce dernier, avec le méthane, ne fait contribuer l'agriculture francilienne que modestement à l'effet de serre régional, en comparaison des autres secteurs d'activité. En revanche, l'agriculture subit les dérèglements climatiques, particulièrement sur des semences à sélection variétale pointue.

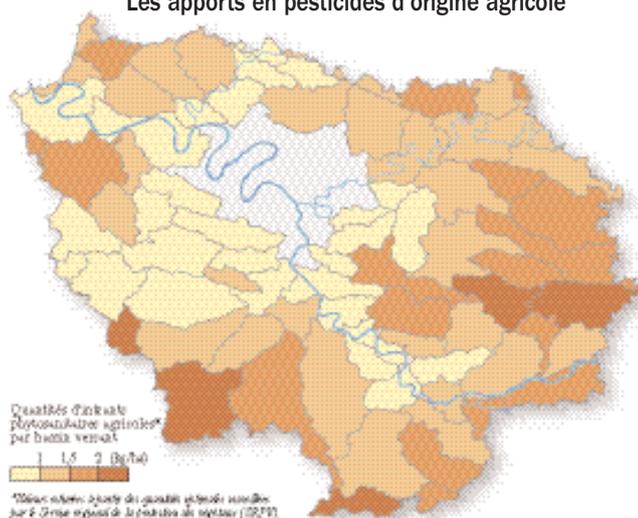
## Des responsabilités partagées

L'urbanisation et les autres activités ont aussi leur part, considérable en Île-de-France, d'impacts environnementaux : prélèvement de ressources, à l'exemple des matériaux de construction, émissions de polluants gazeux et particulaires, notamment par les transports et le secteur résidentiel et tertiaire, pollution des eaux par les résidus urbains (assainissement et ruissellement), pollution de sols par d'anciennes activités industrielles... L'agriculture subit aussi ces pollutions d'origine urbaine, pouvant entraîner des pertes de rendement (l'ozone a un impact certain sur les grandes cultures) ou contaminations de denrées alimentaires (dioxines dans l'élevage laitier, métaux lourds dans les productions maraîchères et fruitières). Il ne faut pas mésestimer non plus les pollutions diffuses par des produits phytosanitaires épandus en excès par les gestionnaires des grandes infrastructures, équipements et espaces verts ou par les particuliers : les besoins des «jardiniers amateurs» sont évalués au dixième de ceux de l'agriculture, concentrés sur à peine 2 % de l'espace régional (proportion de jardins de l'habitat du mode d'occupation du sol – MOS).

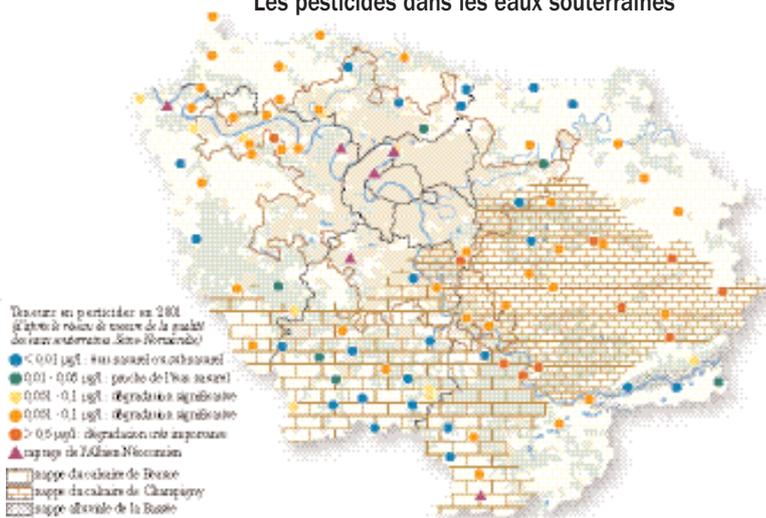
Parmi les sources d'apports azotés, les boues d'épuration urbaines et le compost d'ordures ménagères n'ajoutent qu'une faible part. Enfin, si l'empreinte de l'agriculture francilienne dépasse les limites de l'Île-de-France, cette dernière reçoit les pollutions diffuses d'origine agricole des régions situées en amont du bassin de la Seine.

# IMPACTS SUR L'EAU, L'AIR, LE SOL

## Les apports en pesticides d'origine agricole

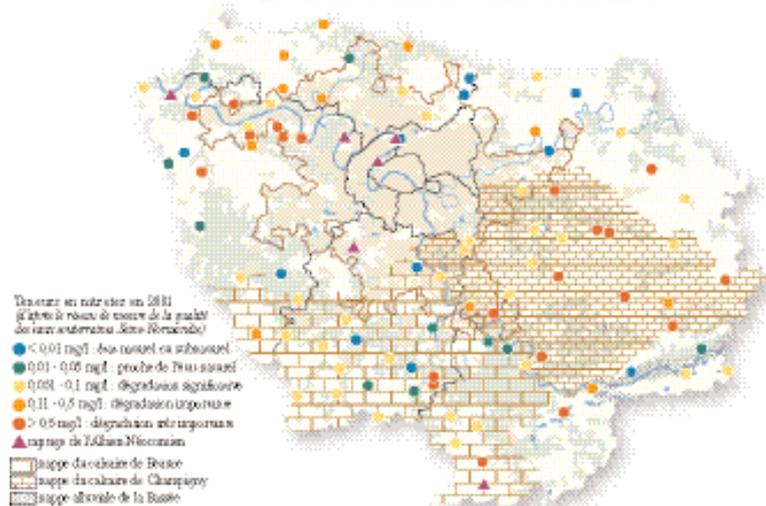


## Les pesticides dans les eaux souterraines

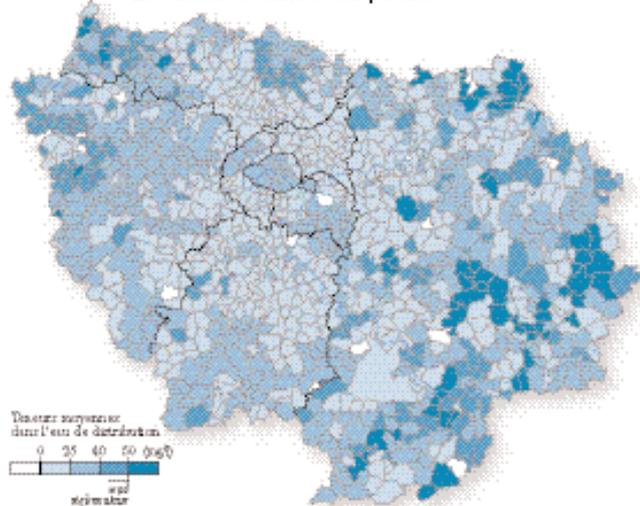


La part de l'agriculture francilienne est prépondérante dans la contamination des eaux de surface et souterraines par les pesticides et les nitrates.

## Les nitrates dans les eaux souterraines

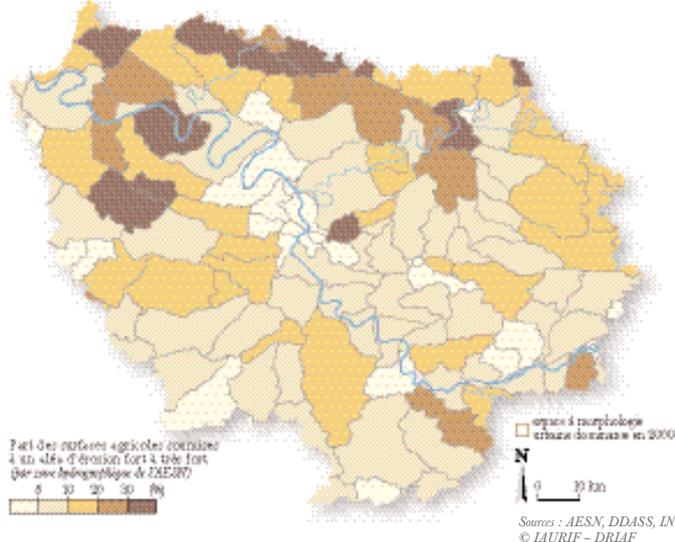


## Les nitrates dans l'eau potable



L'érosion des sols, qui dépend de leur stabilité structurale, mais aussi de l'état physique de leur surface (tassement, travail du sol, croûte de battance...), favorise cette pollution. Elle entraîne en effet la migration d'éléments polluants (pesticides, métaux lourds, phosphates...) qui, crue après crue, sont transportés vers l'aval, posant ainsi de graves problèmes pour l'alimentation en eau potable de la région.

## L'aléa érosion des sols



Une inondation dans la vallée de l'Epte.

Au-delà de leur fonction productive, les espaces agricoles rendent aussi bien d'autres services, comme, par exemple, celui de zone d'expansion naturelle des crues.

# L'ENVIRONNEMENT : UNE EXIGENCE QUI S'AFFIRME DANS LES POLITIQUES AGRICOLES EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

*L'impact des activités agricoles sur l'environnement est de plus en plus pris en compte au niveau réglementaire et à travers des dispositifs volontaires. Par ailleurs, la reconnaissance des aménités positives générées par l'agriculture se développe.*

La maîtrise des impacts des activités agricoles sur l'environnement, mais aussi la reconnaissance des aménités positives de l'agriculture connaissent un réel développement dans les années 1990 dans les dispositifs réglementaires européens et leur déclinaison française. Ces cadres d'intervention réglementent ou incitent des actions ciblées sur l'environnement ou accompagnent des démarches diversifiées (entretien des paysages, de la biodiversité...) en liaison avec tous les acteurs du territoire.

## La directive «nitrates»

La directive européenne «nitrates» de 1991 a pour objectif de prévenir la pollution des eaux résultant des pertes de nitrates d'origine agricole. Elle fait obligation aux États membres d'établir un code de bonnes pratiques agricoles, de mettre en place des programmes de surveillance des eaux superficielles et souterraines et des programmes départementaux d'actions, de délimiter des zones de vulnérabilité<sup>(1)</sup>. L'Île-de-France est classée zone vulnérable (départements de proche couronne exceptés). Le 3<sup>e</sup> programme de surveillance des eaux a été réalisé par la DIREN<sup>(2)</sup> et les DDASS<sup>(3)</sup>; les programmes d'actions sont départementaux.

## Les MAE

Instaurées en 1985 par la communauté européenne<sup>(4)</sup>, pour inciter à une gestion durable des espaces et des ressources naturelles, les mesures agri-environnementales (MAE) sont mises en œuvre en France en 1989 sous forme d'opérations expérimentales et se généralisent dans les années 1990 en accompagnement de la réforme de la PAC. L'Union européenne instaure un nouveau régime d'aides incitatif aux agriculteurs qui mettent en place des «méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel»<sup>(5)</sup>. Le règlement européen reconnaît la fonction de service exercée par les agriculteurs vis-à-vis de la société ainsi que sa rémunération. Il est décliné en France dans le cadre des

MAE mises en place de 1993 à 1997. Ces mesures reposent sur le volontariat des agriculteurs qui bénéficient d'une aide à l'hectare pendant cinq ans pour compenser les pertes de revenu et coûts additionnels résultant des modifications des pratiques culturales. Elles comprennent, d'une part, des actions agri-environnementales basées sur des cahiers des charges nationaux visant la protection de la qualité des eaux par la réduction des intrants, l'extensification des productions, la conversion à l'agriculture biologique, la préservation des races menacées et, d'autre part, des opérations locales agri-environnementales (OLAE) portant sur des secteurs géographiques précis, avec des enjeux identifiés (protection de biotopes, entretien des paysages...).

En Île-de-France, ces mesures ont connu un développement limité, à l'exception des opérations locales de maintien et de gestion extensive des prairies sur les parcs naturels régionaux de la haute vallée de Chevreuse et du Vexin français<sup>(6)</sup>. Une MAE spécifique concernant le «Maintien de l'agriculture en milieu périurbain» a de plus été créée pour compenser les surcoûts et les dépréciations.

Dans le cadre de l'Agenda 2000, le Conseil européen adopte une nouvelle réforme de la PAC : une politique de développement rural est mise en place<sup>(7)</sup>. Les aides agri-environnementales sont reconduites et déclinées au niveau français dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) puis des contrats d'agriculture durable (CAD).

## Les CTE et CAD

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 reconnaît la multifonctionnalité de l'agriculture, prenant en compte ses fonctions économique, environnementale et sociale et son rôle dans l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable. Elle instaure un mode d'intervention publique novateur : le CTE, contrat entre l'État et l'agriculteur, qui s'engage sur cinq ans dans un système de production, rendant des services contre rémunération. Le CTE comporte deux volets :

économique et environnemental.

En Île-de-France, seulement 271 CTE ont été signés de 1999 à 2001. Leur volet environnemental concerne essentiellement la gestion des intrants, l'implantation de cultures pièges à nitrates et le travail simplifié du sol. L'implantation de dispositifs enherbés et de jachères le long des cours d'eau a également été encouragée. Une mesure périurbaine spécifique a été créée pour maintenir les cultures.

En 2002, l'évaluation des CTE a conduit à réorienter ce dispositif, pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux des territoires, vers le CAD<sup>(8)</sup>. Le fonctionnement contractuel est maintenu. Le CAD est constitué d'un volet économique facultatif et d'un volet environnemental obligatoire recentré sur un nombre limité d'enjeux par territoire et de mesures agro-environnementales. Les principaux enjeux environnementaux retenus en Île-de-France sont la qualité de la ressource en eau, la biodiversité, l'érosion des sols, la restauration et la gestion des paysages et les risques naturels (inondations). Ces enjeux seront déclinés au niveau de territoires de projet à l'échelle infra-départementale.

## L'agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée est une démarche globale de gestion des exploitations agricoles pour renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement, en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations.

C'est une démarche de qualification des exploitations qui reconnaît la mise en œuvre d'un ensemble d'exigences en matière de respect de l'environnement, de maîtrise des risques sanitaires, de la santé et de la sécurité du travail et du bien être des animaux. Ces exigences sont précisément codifiées dans le référentiel de l'agriculture raisonnée<sup>(9)</sup>, qui doit être complété par des préconisations territoriales définies au niveau régional. Pour l'Île-de-France, elles concernent essentiellement l'eau et le paysage. La qualification des exploitations est attribuée par un organisme certificateur pour cinq ans.

(1) Teneur des eaux en nitrates  $\geq 50$  mg/l.

(2) Direction régionale de l'Environnement.

(3) Directions départementales des Affaires sanitaires et sociales.

(4) Règlement 797/85 article 19.

(5) Règlement CEE, N°2078-92 du 30 juin 1992.

(6) Au total 254 dossiers représentant 6 100 hectares ont été signés de 1994 à 2000.

(7) Second pilier de la PAC, règlement CE 1257/1999 du 17 mai 1999.

(8) Décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003.

(9) Décret n° 2002-631 du 25 avril 2002.

(10) Association générale des producteurs de maïs.

## Des dispositifs volontaires

Initiés par les professionnels agricoles, les collectivités ou les administrations, ils visent à développer de nouvelles pratiques et instaurer des partenariats.

**Ferti-mieux** a pour objectif la réduction de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole en améliorant les pratiques de fertilisation, avec une reconnaissance nationale par l'attribution d'un label «Ferti-mieux».

En Île-de-France, ce dispositif s'est développé en Seine-et-Marne dans les années 1990, à l'initiative de la chambre d'agriculture en partenariat avec les collectivités et les distributeurs d'eau. Deux opérations ont été labellisées «Ferti-mieux», sur le Bassin de Doue, en liaison avec le syndicat des eaux de Doue, et sur le Bassin de la Voulzie avec la SAGEP, Société anonyme de gestion des eaux de Paris. Une opération «prévention nitrates des Morin à la Marne» a été engagée en 1996 avec le Syndicat des eaux d'Île-de-France sans être labellisée. En Essonne, Yvelines et Val-d'Oise, la chambre d'agriculture interdépartementale conduit des opérations «azote-mieux».

## Phytosanitaires : des bassins expérimentaux

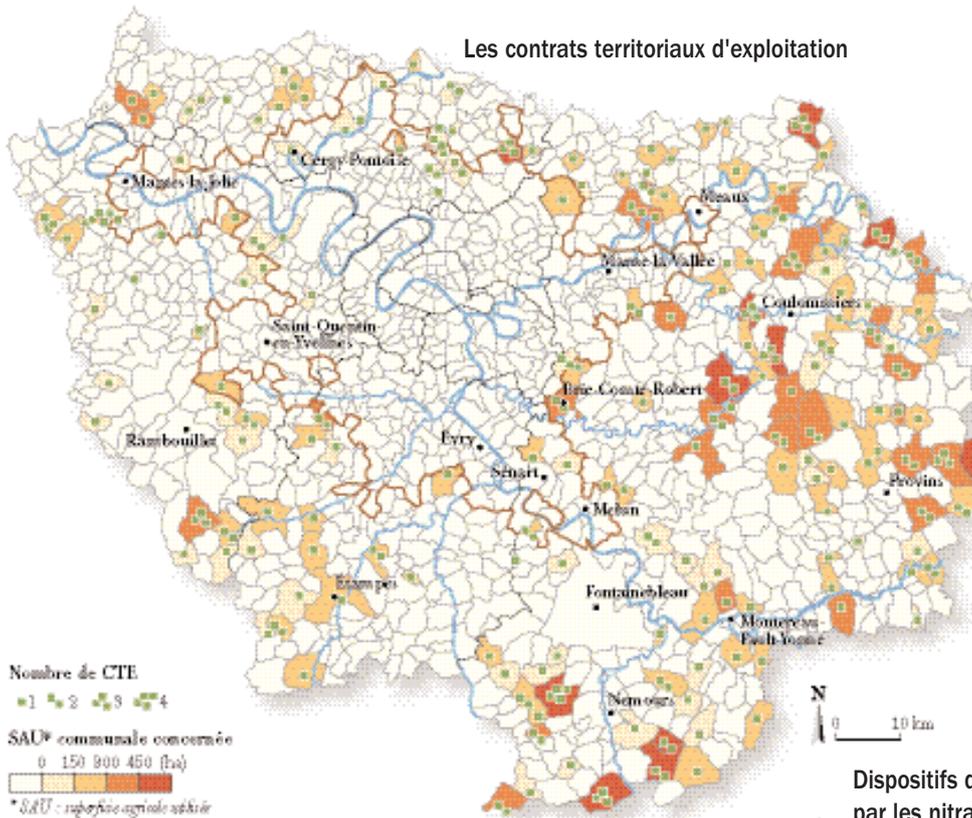
Un groupe régional «Phyt'eaux propres Île-de-France-prévention et traitement des pollutions par les produits phytosanitaires», créé en 1998, animé par les directions régionales de l'Agriculture, de l'Environnement, et des Affaires sanitaires et sociales regroupe les principaux acteurs concernés par l'utilisation et la gestion de ces produits. Outre la connaissance de la contamination des eaux, le groupe, en liaison avec le conseil régional, met en place des plans d'actions expérimentaux sur six bassins versants.

## Le contrat de nappe des calcaires de Brie Champigny, l'association Aquil'Brie

Le conseil régional a impulsé une démarche de gestion concertée sur la nappe des calcaires de Brie Champigny par un contrat de nappe qui engage les collectivités locales, les partenaires techniques et les usagers pour cinq ans (1997-2002). Une charte a été signée entre les principaux usagers de la nappe : agriculteurs, distributeurs d'eau et industriels. Un comité des usagers a constitué l'association «Aquil'Brie» qui assure maintenant la maîtrise d'ouvrage et l'animation des actions de surveillance et de protection de la ressource.

# AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : RÉPONSES

## Les contrats territoriaux d'exploitation

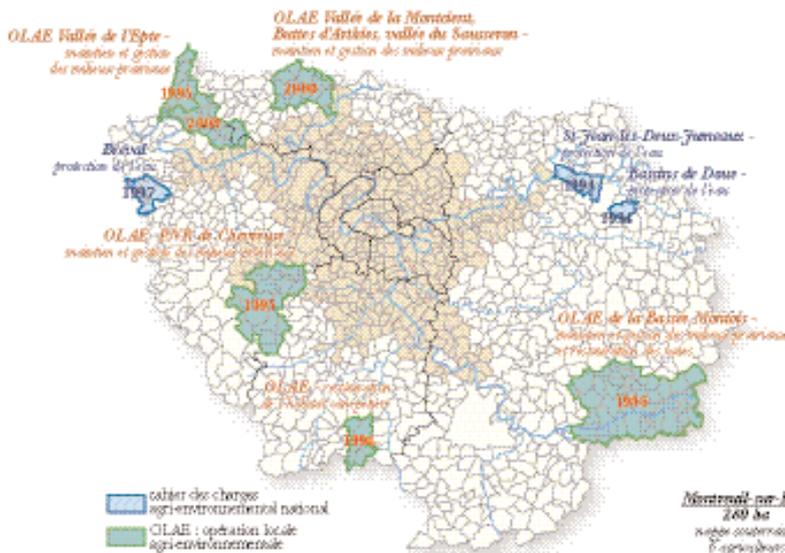


Le nombre de CTE signés en Île-de-France de 1999 à 2001 reste modeste : 271, soit 4 % des exploitations franciliennes.

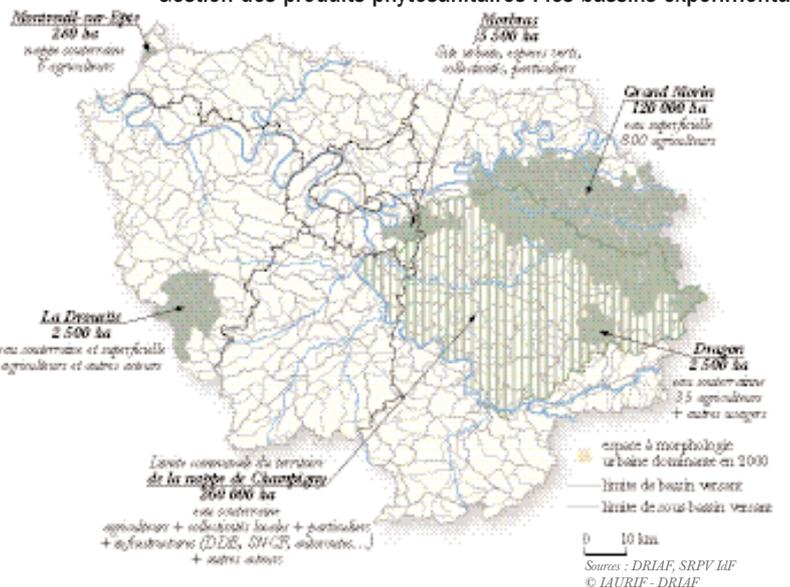
## Dispositifs de réduction des pollutions par les nitrates d'origine agricole



## Mesures agri-environnementales (1993-2000)



## Gestion des produits phytosanitaires : les bassins expérimentaux



Ces trois types de démarches sont les précurseurs des premiers modes contractuels. Elles se poursuivent notamment dans le cadre des contrats d'agriculture durable (CAD).

# LA QUALITÉ SANITAIRE ET GUSTATIVE, UNE RÉPONSE À L'ATTENTE DES CONSOMMATEURS

Fiche 1

*Traçabilité, sécurité alimentaire, recherche d'authenticité, qualité gustative sont les nouvelles exigences des consommateurs. Les agriculteurs répondent à ces attentes à travers le développement de signes de qualité, de référence aux terroirs. Produits labellisés, certifiés, spécialités ne manquent pas en Île-de-France et charment de plus en plus les consommateurs.*

Si le principal moteur de la consommation reste le prix, la recherche de qualité joue un rôle de plus en plus important : qualité sanitaire, mais également gustative. Le changement de sens de l'expression «sécurité alimentaire» montre l'évolution des préoccupations nutritionnelles. Après guerre, et encore de nos jours dans de nombreux pays, cette expression se rapporte à l'alimentation en termes de quantité, dans un contexte d'insuffisance alimentaire. Aujourd'hui, elle renvoie à la qualité sanitaire de l'alimentation. Hormones et bovins, dioxines et volailles, listériose et fromages, vache folle, autant de crises ou de doutes planant sur notre alimentation, largement relayés par les médias. Pourtant, même si le sentiment d'inquiétude persiste chez les consommateurs, les risques sanitaires sont moins importants que par le passé : respect de la chaîne du froid, contrôles sanitaires, traçabilité, principe de précaution assurent des garanties bien supérieures. Des problèmes persistent cependant (utilisation de pesticides...) ou apparaissent (OGM...), ce qui pousse certains agriculteurs à développer des solutions alternatives. Parallèlement, l'accroissement des préoccupations environnementales, la recherche d'authenticité, de racines renforcent la recherche de qualité gustative, de produits traditionnels, en accord avec la nature. Le monde agricole, sensible aux souhaits des consommateurs et à leur environnement, s'est lancé dans le développement de pratiques, de filières, de produits pouvant répondre à ces attentes.

## Les signes de qualité, une garantie pour tous

Les signes de qualité et d'origine sont tout aussi utiles aux consommateurs qu'aux producteurs. Ils garantissent l'origine des produits et/ou les processus de fabrication, c'est-à-dire l'authenticité et la qualité des produits. Leur attribution atteste qu'ils sont conformes à un cahier des charges, contrôlé par un organisme indépendant, accrédité par les pouvoirs publics. Selon une enquête réalisée par le CRÉDOC<sup>(1)</sup>, sept personnes sur dix déclarent faire confiance aux «nombreux signes de qualité apposés sur les produits alimentaires», même s'ils ne distinguent pas bien tous les signes et leurs spécificités. Le plus connu est sans conteste le «label rouge». Pour les producteurs, les signes de qualité assurent la protection de leurs produits, récompensent leurs efforts face à une concurrence accrue et augmentent la valeur ajoutée de leur production. Cela valorise les atouts, les spécificités des produits et favorise leur ancrage dans leur territoire d'origine.

## Les fleurons des productions franciliennes

En 2000, 290 exploitations franciliennes produisent sous signe de qualité. Trois AOC prestigieuses figurent en Île-de-France : le brie de Meaux, le brie de Melun et le champagne. Seules 51 exploitations sont concernées, toutes seine-et-mar-naises. Les labels rouges franciliens sont plus difficiles à identifier, car ils ne sont pas obligatoirement rattachés à une zone de production. Seule la

présence d'une IGP (identification géographique protégée) leur confère une origine géographique. On peut citer la volaille de Houdan.

Autre signe de qualité, les certificats de conformité concernent 148 exploitants. Ce ne sont pas des appellations spécifiquement franciliennes, cependant elles s'appliquent à plusieurs filières franciliennes avec notamment, en 2001, le blé tendre de meunerie (29 producteurs), la certification Copavi pour les fruits (5 producteurs) et la viande de gros bovin issu du troupeau allaitant et commercialisé en grandes et moyennes surfaces (34 producteurs)<sup>(2)</sup>.

Enfin, l'agriculture biologique est l'un des signes de qualité les plus connus et en plein développement.

## L'agriculture biologique en progression

Si l'agriculture biologique connaît une croissance soutenue depuis 1996, année de mise en œuvre des aides à la conversion en Île-de-France, elle reste cependant marginale. Elle concerne 52 exploitations en 2000, 64 en 2001 avec 2 667 ha, soit 0,45 % de la SAU<sup>(3)</sup> régionale, contre 1,4 % au niveau national. Ces surfaces sont essentiellement occupées par des céréales bio (86 %), principalement commercialisées auprès de coopératives et de moulins de la région. Viennent ensuite les prairies (7,5 %), le maraîchage (5 %) et l'arboriculture (1,2 %), pour lesquels la commercialisation se fait essentiellement par vente directe.

## Spécialités et produits du terroir : qualité et promotion

De nombreux produits franciliens ne bénéficient pas de signe de qualité, mais méritent cependant d'être cités et connus. Cresson de fontaine, miel et safran du Gâtinais, champignon et saucisson de Paris, macaron, rose de Provins... Leurs noms sont tous connus, mais leur origine francilienne a trop souvent tendance à être oubliée. Des démarches de certification ont d'ailleurs été engagées pour certains. C'est le cas par exemple du cresson de fontaine et du safran.

Les parcs naturels régionaux participent également à la promotion de la qualité et de l'image des produits franciliens. Quelques produits bénéficient déjà de la marque «Parc» : la menthe et le cresson de fontaine pour le Gâtinais français, le lapin compote et le jus de pomme ou à base de pomme (pompe-fram-

boise...) pour le Vexin français. Le marquage est en projet pour Chevreuse concernant des produits laitiers de vache et des fromages de chèvre.

D'autres marques commerciales ont vu le jour ou sont en projet (Agneau grand cru, Verger Île-de-France...). Par ailleurs, des produits franciliens, traditionnels ou plus récents, ont su conquérir le public et se sont distingués lors du concours général agricole 2003 : deux bières, ambrée et blonde, ont été primées (médaille d'or et médaille de bronze), ainsi qu'un yaourt nature (médaille d'or) et un brie de Meaux (médaille de bronze).

Enfin, les Yvelines d'une part, Sénart et le Gâtinais d'autre part sont à l'origine de filières locales : «Pain d'Yvelines» et «Pain des champs», qui recouvrent toute la filière, des céréales au consommateur, en passant par le meunier et le boulanger. Les filières locales et, plus généralement, l'agriculture de proximité participent à la qualité gustative des produits (réduction des temps de transport, meilleure maturité...).

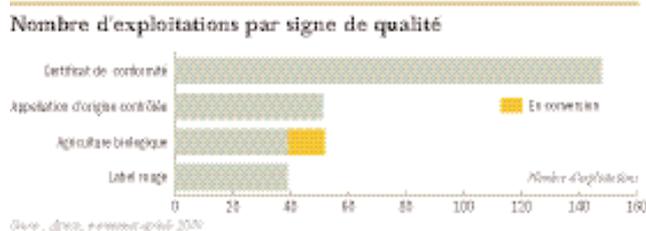
Face aux attentes des Franciliens et à la demande des professionnels de l'agriculture et de l'alimentation, un Comité de promotion des produits agricoles et agro-alimentaires de Paris-Île-de-France a été créé en 2001.

## L'agriculture raisonnée et l'engagement des coopératives

Depuis avril 2002, l'agriculture raisonnée est encadrée par un décret d'application qui précise les modalités et critères pour bénéficier de cette dénomination. C'est une démarche de qualification des exploitations qui vise notamment à utiliser la juste mesure d'engrais et de produits phytosanitaires.

De nombreuses coopératives se sont par ailleurs lancées dans des démarches qualité. Plus de 360 exploitations franciliennes se sont engagées dans un cahier des charges, émanant très majoritairement de coopératives, garantissant la qualité et la traçabilité. Cela concerne essentiellement les grandes cultures (231 exploitations).

AOC, labels rouges et agriculture biologique peu représentés



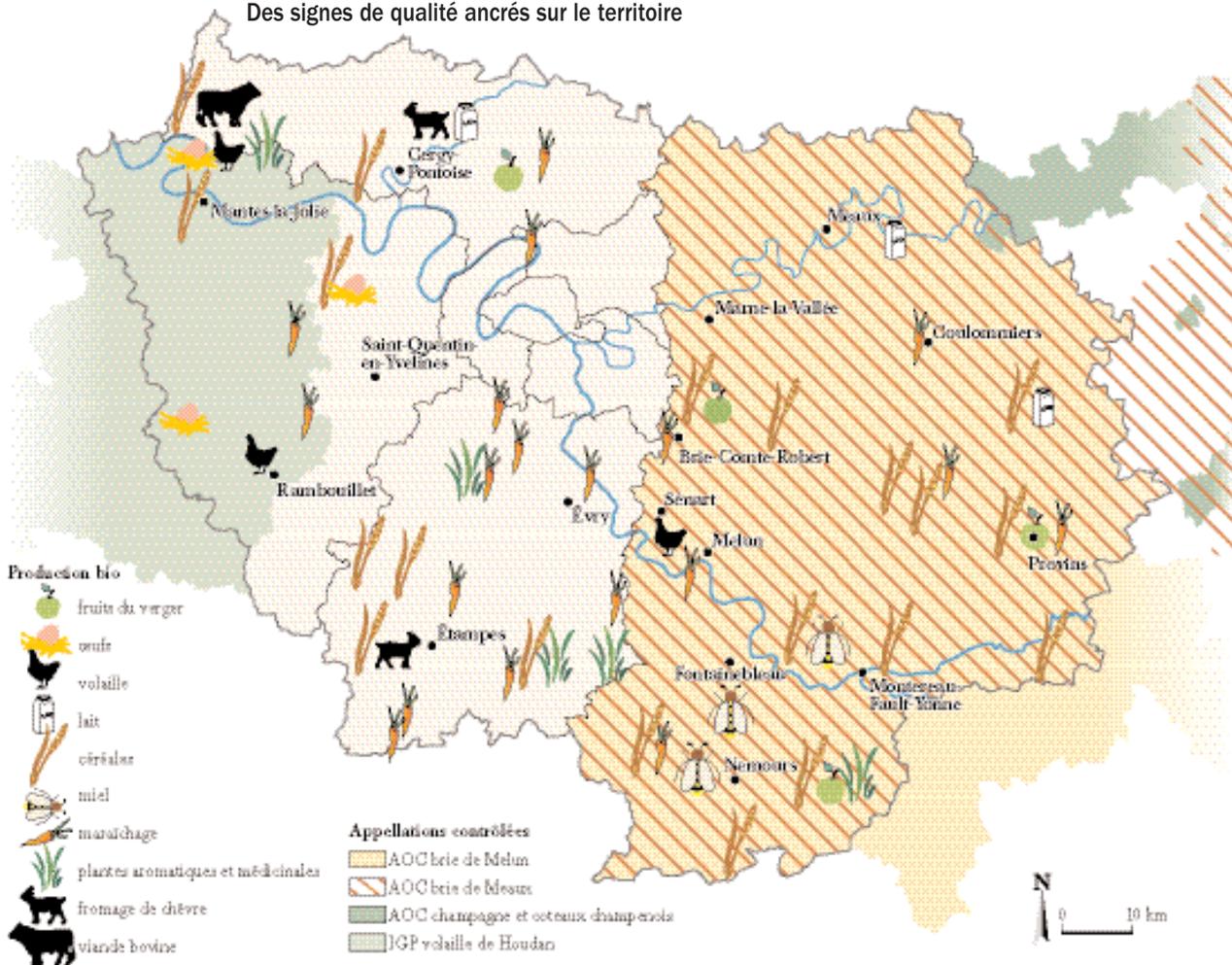
(1) Enquête CRÉDOC - INC, février 2001.

(2) Signes officiels de qualité, 2001.

(3) Surface agricole utilisée.

# LES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

Des signes de qualité ancrés sur le territoire

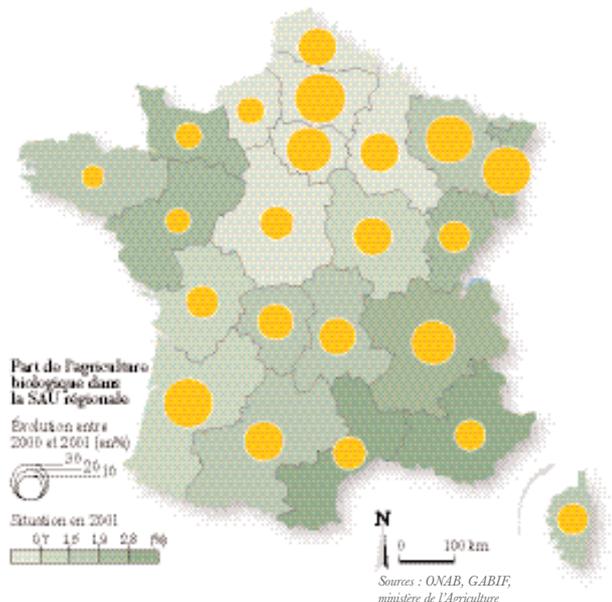


Une large partie du territoire est concernée par une appellation.

Les trois AOC sont localisées sur tout ou partie de la Seine-et-Marne. L'IGP volaille de Houdan couvre largement les Yvelines.

Les exploitations biologiques sont réparties sur l'ensemble du territoire francilien et concernent toutes les filières.

## L'agriculture biologique en France



La production biologique francilienne suit la dynamique nationale même si les surfaces restent encore modestes.

en Île-de-France

	L'appellation d'origine contrôlée sert à désigner un produit dont les caractéristiques sont essentiellement dues au milieu géographique (tenant compte des facteurs géographiques et humains) et dont la production et la transformation ont lieu dans une aire géographique délimitée. Elle certifie le respect d'un savoir-faire local dans sa réalisation. Le système des AOC est géré par l'Institut national des appellations d'origine (INAO), et son équivalent européen est l'appellation d'origine protégée (AOP). Le logo AOC n'a pas encore été officialisé, il en existe actuellement plusieurs types.	Brie de Meaux Brie de Melon Champagne
	Le label rouge garantit la qualité supérieure d'un produit. À toutes les étapes de la production et de la fabrication, le produit doit répondre à des exigences en matière de qualité et de goût. Il est délivré par une commission dépendant du ministère de l'Agriculture et est détenu par une structure collective qui rassemble les acteurs de la filière concernée.	Volaille de Houdan Volaille du Gâtinais (en projet)
	La certification de conformité atteste que le produit possède des qualités spécifiques ou suit des règles de fabrication particulières strictement contrôlées. C'est la garantie d'une qualité régulière et distincte du produit courant. Le cahier des charges peut être élaboré par une structure collective ou un opérateur individuel. La certification de conformité est délivrée par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics, après avis de la Commission nationale des labels et des certifications. Il n'existe pas de logo officiel, il varie selon les marques collectives privées.	Œufs de nos villages COVAPI Bœuf de tradition bouchère Ble tendre de meunerie (GRANIF) Grands moulins de Paris : farine compaillotte, tradition Bannette Saucisson de Paris (en projet) Cresson (en projet)
	L'indication géographique protégée, signe de qualité européen, désigne un produit originaire d'une région, dont une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique déterminée. Elle établit un lien géographique cependant moins strict que l'AOP. Pour bénéficier d'une IGP, les produits français doivent au préalable bénéficier d'un label ou d'un certificat de conformité.	Volaille de Houdan
	Le logo «AB» (agriculture biologique) est apposé sur les produits contenant au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. La mention «AB» n'est obtenue qu'après contrôle par un des cinq organismes certificateurs indépendants agréés par les pouvoirs publics français sur la base de deux règlements européens (l'un porte sur les productions végétales et date de 1991, l'autre sur les productions animales et date de 1999).	Voir carte

# L'OUVERTURE DES EXPLOITATIONS AU PUBLIC : UNE AUTRE RELATION ENTRE AGRICULTEURS ET CITOYENS

*Les agriculteurs franciliens ouvrent de plus en plus leurs exploitations au public : cueillettes, hébergement, restauration, découverte de l'activité agricole, accueil de scolaires... Cet engouement répond à une forte demande des citoyens et permet aux agriculteurs de diversifier leurs activités.*

Alors que la tendance générale est à l'uniformisation, essentiellement vers les grandes cultures, certains agriculteurs se sont orientés vers la diversification pour valoriser au mieux leurs productions et leur exploitation, répondant ainsi aux fortes attentes du public. En effet, encore plus qu'ailleurs, le contexte francilien de forte urbanisation est propice au développement des activités agrotouristiques. Les citoyens sont de plus en plus demandeurs, poussés par diverses motivations :

- les préoccupations alimentaires (connaître et choisir les produits, établir un lien entre producteur, lieu de production et façon de produire) ;
- la recherche d'espace et de nature ;
- renouer avec leurs racines rurales.

## La cueillette des fruits, fleurs et légumes en plein essor

La vente directe regroupe la vente sur les marchés et à la ferme, notamment sous forme de cueillette. 21,3 % des agriculteurs franciliens pratiquent ce mode de commercialisation (15,4 % au niveau national). Il assure sans conteste un débouché intéressant pour les exploitants, car sans intermédiaire et au contact direct des consommateurs. Ainsi, 45 % des exploitants produisant des légumes vendent directement aux consommateurs la totalité ou une partie de leur production. Une trentaine d'exploitations franciliennes ont mis en place une activité de cueillette. Elles sont essentiellement situées à proximité de l'agglomération parisienne, facilement accessibles par les citoyens. Onze d'entre elles font partie du réseau «Chapeau de paille» qui compte vingt-trois exploitations au niveau national. Certaines, en plus de la récolte des fruits, fleurs et légumes, proposent des produits transformés (fromages, yaourts) et traditionnels issus des fermes alentours ou d'ailleurs : conserves, confitures...

Plusieurs exploitations pratiquant la cueillette ont également développé des activités pédagogiques. La ferme de Viltain, sur le plateau de Saclay, propose, par exemple, de faire

connaissance avec le troupeau laitier en assistant à la traite et en approchant les veaux. La ferme de Gally, au cœur de la plaine de Versailles, propose, quant à elle, des ateliers pédagogiques, une jardinerie (création de jardins, location de plantes...) et des animations tout au long de l'année : labyrinthe, fête de la moisson et de la citrouille.

## Des fermes pédagogiques pour découvrir l'activité agricole

Les agriculteurs ouvrent de plus en plus leurs portes au public pour faire découvrir les activités agricoles en elles-mêmes. 5 % des agriculteurs franciliens accueillent ainsi des scolaires. Ces exploitations se concentrent essentiellement dans la zone proche de l'agglomération parisienne (24 % dans la petite couronne), où l'attrait pour la découverte de l'agriculture est plus important que dans l'espace rural, déjà au contact des terres agricoles.

L'Île-de-France compte 85 fermes pédagogiques, sur les 1 400 dénombrées en France. Parmi elles, 50 sont des exploitations agricoles ouvertes au public, 2 des fermes mixtes (activité agricole et activité pédagogique équivalentes) et 33 des fermes d'animation. Généralement gérées par les collectivités, ces dernières permettent aux citoyens d'approcher les animaux, de découvrir une activité ou un atelier de transformation, mais ce ne sont pas des exploitations agricoles.

Ces démarches commencent à se structurer en réseaux. Trente-quatre fermes pédagogiques sont ainsi regroupées dans l'un des quatre réseaux régionaux : À la découverte de la ferme (ADF) et Bienvenue à la ferme en Seine-et-Marne, Accueil à la ferme en Île-de-France, dans les Yvelines, et les Fermes pédagogiques du parc naturel régional du Vexin français, dans le Val-d'Oise.

Le réseau seine-et-marnais ADF regroupe, par exemple, 19 exploitations ouvrant leurs portes pour faire partager leurs savoirs, leurs métiers et proposer des formations ouvertes à tous.

Cinq fermes adhèrent à un des

réseaux nationaux suivants : le Groupement international des fermes d'animation éducatives (GIFAE), Accueil paysan ou Graines de savoirs (réseaux des fermes pédagogiques de l'enseignement agricole). D'autres fermes peuvent faire partie d'autres réseaux : cueillette, produits du terroir, socioculturel, éducation à l'environnement...

La découverte de l'activité agricole peut également se faire à travers les journées portes ouvertes, qui se déroulent tout au long de l'année. Ces journées sont organisées par territoire ou par filière. Elles donnent l'occasion d'avoir un contact direct avec les agriculteurs qui montrent le fonctionnement de leurs exploitations, font déguster leurs produits et expliquent également les exigences et les contraintes d'une activité agricole.

Les autres activités d'agrotourisme sont peu développées. L'hébergement et la restauration (respectivement 1,9 % et 0,4 % des exploitations franciliennes) sont encore peu pratiqués dans les fermes d'Île-de-France.

## Des expériences insolites : labyrinthe végétal et Land Art

Agriculture, art et loisirs sont en parfait accord dans certaines exploitations franciliennes. En effet, certains agriculteurs ont imaginé, pour valoriser l'image de l'agriculture et inviter les citoyens à la découvrir, de véritables sculptures végétales. Ainsi, le labyrinthe végétal de la ferme de Gally invite les visiteurs à se perdre, sur trois hectares de maïs et à résoudre les énigmes qui jalonnent le chemin. Autre expérience innovante, l'intervention végétale évolutive de la ferme de la carrière, à Réau, forme, vue du ciel, une véritable œuvre d'art : c'est du Land Art.

## Foires et fêtes agricoles : des agriculteurs à la rencontre des citoyens

Dès l'arrivée des beaux jours, les fêtes agricoles se succèdent dans les villages franciliens, donnant l'occasion de découvrir et déguster des produits du terroir, de discuter avec les producteurs : rencontre «ville campagne», fête du pain, fête de la fraise, fête du patrimoine gourmand à Villarcieux, balade du goût, foire aux haricots d'Arpajon, foire de Meaux, de Nemours... ponctuent l'année. Sans oublier le Salon de l'agriculture, vitrine internationale de l'agriculture et des produits agri-

coles qui a lieu annuellement à Paris. Beaucoup d'initiatives émergent en Île-de-France. Le Comité de promotion des produits agricoles et agroalimentaires, les comités départementaux du tourisme, les relais des gîtes, les chambres d'agriculture, la Bergerie nationale, la Maison de l'élevage, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt contribuent à communiquer sur ces initiatives, qui souffrent souvent d'un manque de cohésion préjudiciable à leurs notoriété et valorisation.

## L'essor des activités liées au cheval

L'intérêt des citoyens pour les loisirs de plein air liés à l'espace ou aux activités rurales se traduit notamment par le développement des activités liées au cheval.

L'Île-de-France connaît ainsi une forte augmentation de leur nombre : 4 % des agriculteurs ont développé ce genre d'activités. Ce sont essentiellement des pensions de chevaux permettant de valoriser des prairies délaissées par l'élevage bovin ou ovin.

Le développement des loisirs équestres est également à l'origine de la forte augmentation du nombre de chevaux, passant de 4 750 en 1998 à 7 675 en 2000. 90 % du cheptel appartient à une race de selle ou de course, ce qui montre l'engouement pour le cheval de sport.

## Les sentiers de découverte agricole

Les sentiers de découverte de l'espace agricole sont nés du constat que beaucoup de Franciliens empruntaient les sentiers agricoles pour leurs loisirs et que des parcours jalonnés de panneaux informatifs leur permettraient une approche sensible et interactive de l'agriculture. Chaque panneau, réalisé après concertation entre les différents acteurs de ces espaces ouverts (agriculteurs, collectivités locales, associations...), interroge le marcheur sur ce qu'il voit et apporte des éléments de réponse sur un thème précis : économie, environnement, pratiques agricoles, paysage...

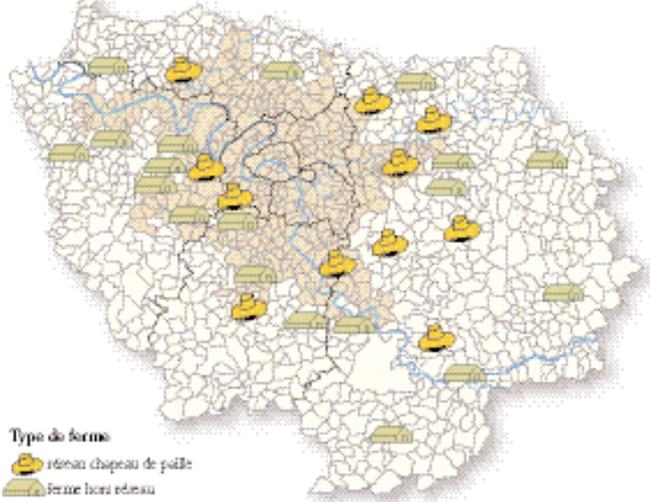
Trois sentiers sont actuellement réalisés ou en projet en Île-de-France.

Ils sont co-financés à 45 % par l'Union européenne, dans le cadre du projet SOS II du programme Interreg IIIb.

La Bergerie nationale est initiatrice et animatrice de leur mise en place avec les collectivités locales : communauté de communes du plateau briard, communauté d'agglomération du plateau de Saclay, parc naturel régional du Gâtinais français.

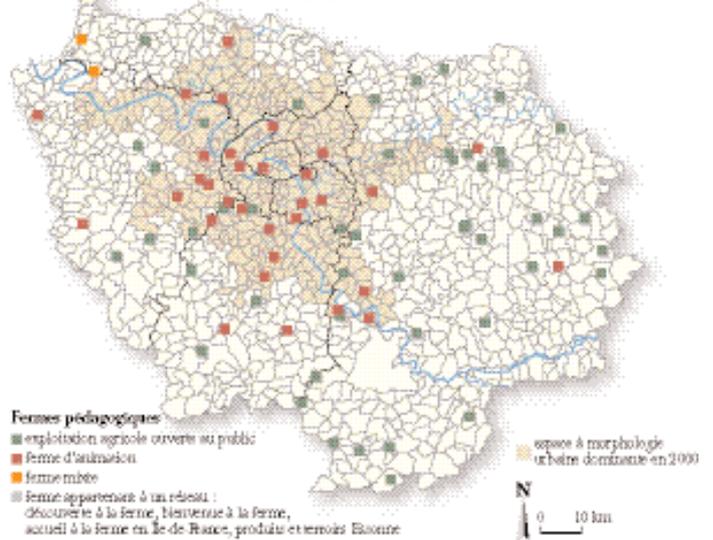
# À LA DÉCOUVERTE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Les cueillettes à la ferme



Type de fermes  
 🐔 réseau chapeau de paille  
 🏠 ferme hors réseau

Les fermes pédagogiques



Fermes pédagogiques  
 ■ exploitation agricole ouverte au public  
 ■ ferme d'animation  
 ■ ferme mixte  
 ■ ferme appartenant à un réseau : découverte à la ferme, bienvenue à la ferme, accueil à la ferme en Île-de-France, produits et terroirs Essonne

## Des légumes toute l'année

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars
Ces légumes sont toujours à disposition	Chou vert											
	Haricot											
	Chou fleur											
	Carotte											
	Potiron											
	Céleri branche											
Ces légumes sont toujours à disposition	Céleri rave											
	Navette											
	Épinard											
	Laitue											
	Carotte, fitcha											
	Placis											
	Chou brocoli											
	Petit pois											
	Fenouil											
	Haricot vert											
Ces légumes sont toujours à disposition	Courgette											
	Concombre											
	Zonarie											
	Poisou											
	Aubergine											

■ récolte en plein champ    ■ récoltes sous abris    ■ consommation, stockage



Land Art à Réau (77).

Il existe des légumes d'hiver qui restent en terre jusqu'aux fortes gelées et sont ensuite stockés. On en trouve donc pratiquement toute l'année. Les légumes de printemps/été ont une période de production plus courte. Ceux que l'on trouve dans les magasins l'hiver ne proviennent pas de France.

### Panneau d'accueil

#### Sentier d'interprétation agricole de Mandres-les-Roses

Bonjour, je m'appelle LOUARN. Je vis ici sur le plateau Briard, là où il reste quelques espaces agricoles pour me dégourdir les pattes. Vous ne me verrez pas souvent car je sors surtout la nuit. Mais, aujourd'hui, je vous propose de me suivre pour découvrir avec moi l'agriculture de la région et ses paysages.

Le circuit, jalonné de 17 panneaux d'information, totalise environ 8 kilomètres. De nombreuses possibilités existent pour le raccourcir. Et vous pourrez toujours revenir pour la suite une autre fois. Partez bien chaussé et emmenez de quoi boire et grignoter.

1. Un espace très convoité
2. Des légumes toute l'année
3. Des abris pour les plantes
4. La salade : de la graine à l'assiette
5. Vivre et travailler au pays !
6. Lorsque Mandres-en-Brie devient Mandres-les-Roses
7. Rosebrie : un espace créé pour les roses
8. Le train des roses
9. Des haies bien vivantes
10. Les champs des villes
11. Le rythme des cultures
12. Des fleurs derrière les thuyas
13. Un paysage mosaïque
14. La Ferme de Monsieur
15. Les cours de Mandres
16. Des bois et des hommes
17. Des découpages dans le paysage



La ferme traditionnelle éducative de Mandres accueille des enfants, petits ou grands, venus des écoles de la région.



Accueil des enfants à la ferme de Compans.

Sources : Bergerie nationale, 2004 © LAURIF - DRIAF

# UNE GESTION CONCERTÉE DE L'ESPACE AGRICOLE PÉRIURBAIN : DES PARTENARIATS COLLECTIVITÉS-AGRICULTEURS

*Le regard vis-à-vis des espaces agricoles périurbains a changé : réserve d'urbanisation dans les années 1970 et 1980, ils deviennent des espaces d'équilibre du territoire, garants d'un cadre de vie et de paysages de qualité. Ils permettent de gérer à moindre coût les espaces ouverts à proximité des villes.*

À l'instar d'expériences plus anciennes en cours sur les principaux pôles urbains français, des démarches partenariales de gestion concertée des espaces agricoles, qui dépassent les approches sectorielles urbaines ou agricoles, se développent aussi en région Île-de-France.

## Les expériences françaises : programmes agri-urbains, chartes agricoles...

Le partenariat entre collectivités, agriculteurs et autres acteurs gestionnaires ou utilisateurs des espaces agricoles périurbains s'exprime dans le cadre de démarches volontaires diverses : programmes d'agriculture périurbaine ou programme agri-urbain, charte agricole, qui ont un double objectif :

- répondre aux attentes des collectivités urbaines et de la population vis-à-vis des espaces agricoles périphériques en termes de maintien de la qualité du cadre de vie, des paysages et de l'accueil ;

- préserver les espaces agricoles périurbains et mettre en place les conditions foncières et économiques de leur développement afin de permettre à ces espaces de jouer leur rôle d'équilibre et de gestion dans l'aménagement du territoire.

Ces programmes se concrétisent par des actions précises et mobilisent les financements des conseils régionaux, des conseils généraux, de l'État ainsi que la participation coordonnée des différents partenaires : chambres d'agriculture et organisations professionnelles agricoles, SAFER<sup>(1)</sup>, associations de protection de l'environnement, CAUE<sup>(2)</sup>, comités départementaux du tourisme...

Engagées dans de nombreuses régions autour des pôles urbains : Lyon, Grenoble, Nantes, Toulouse, Amiens, Aubagne, Rennes, Lorient, Lille, Le Mans, Angers, Agen, Perpignan, Tours, Belfort..., ces démarches sont souvent mises en œuvre par des associations de type loi 1901 qui regroupent les principaux partenaires. Le réseau national «Terres en ville» rassemble plu-

sieurs d'entre elles. Il permet notamment de faire connaître les actions innovantes ou exemplaires qui se développent sur ces territoires.

En juillet 2001, un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIATD) a reconnu le rôle de l'agriculture périurbaine dans l'élaboration de projets de développement durable urbains et la nécessité d'une approche concertée entre pôle urbain et espaces agricoles. À titre d'expérimentation, sept projets agri-urbains ont été accompagnés financièrement par la DATAR et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

## Les projets en cours en région Île-de-France

En Île-de-France, les démarches en faveur de l'agriculture périurbaine commencent à se développer, principalement à l'initiative des collectivités, essentiellement dans la ceinture verte, là où les espaces agricoles sont les plus fragilisés par la pression foncière.

## La charte de développement agricole de Vernouillet

Localisation : département des Yvelines, vallée de la Seine aval.

Maître d'ouvrage : Association pour le développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs (ADAPAVE).

C'est à Vernouillet que la première charte de développement agricole a été signée en 2000 entre la commune et les agriculteurs. Elle se concrétise par un programme d'actions prévu sur trois ans. Ce projet, mis en place à l'initiative de la commune, est financé par le conseil régional, le conseil général des Yvelines et l'État. Une des principales actions porte sur la remise en culture des parcelles abandonnées, en friche, via la procédure relative à la mise en valeur des terres incultes et la mobilisation des interventions de la SAFER et de l'Agence des espaces verts. Un plan global d'aménagement est également en cours de réalisation sur le secteur.

D'autres études diagnostiques sont en cours et devraient prochainement se concrétiser en programme d'actions sur les secteurs décrits ci-dessous.

## Le plateau briard et la vallée du Morbras

Localisation : communes au sud-est du département du Val-de-Marne.

Maître d'ouvrage : la communauté de communes du plateau briard.

Une charte devrait voir le jour fin 2004 entre les communes et les agriculteurs.

## Les communes maraîchères du Hurepoix

Localisation : cinq communes de l'Ouest Essonne.

Maître d'ouvrage : l'association «Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix».

## Le plateau de Saclay

Localisation : seize communes en limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.

Maître d'ouvrage : l'association «La terre et la cité».

Une charte patrimoniale est en projet sur le territoire.

## La plaine de Versailles

Localisation : vingt et une communes au nord-est du département des Yvelines. Une partie de la plaine est en site classé.

Maître d'ouvrage : l'«Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets».

Une charte patrimoniale est en cours de validation sur le territoire.

## Rambouillet

Localisation : l'étude relative au plan de développement durable (PDD) portait sur soixante communes au sud-ouest du département des Yvelines.

Projet réalisé par la Bergerie nationale et la chambre interdépartementale d'agriculture.

## Sénart

Localisation : dix communes situées sur le territoire de la ville nouvelle de Sénart, en limite des départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne. La démarche d'agriculture périurbaine a été initiée par des agriculteurs. La structure maître d'ouvrage «Les champs de la ville» regroupe des agriculteurs, des élus, la chambre d'agriculture, des associations de protection de l'environnement et de randonnées pédestres et équestres.

## La plaine de Cergy

Localisation : vingt et une communes à cheval sur la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le parc naturel régional du Vexin français (95).

Maître d'ouvrage : l'association «Agriculteurs et citoyens» de la plaine de Cergy.

Une charte patrimoniale est en cours de validation sur le territoire.

## Centre Essonne

Localisation : douze communes réparties entre les communautés d'agglomération d'Évry et du Val d'Orge, les communautés de communes du Val d'Essonne et de l'Arpajonnais.

Maître d'ouvrage : l'«Association pour le plateau agricole du Centre Essonne».

Les études diagnostiques sont en phase de démarrage sur ce secteur.

## Marne et Gondoire

Localisation : neuf communes regroupées dans la communauté de communes de Marne et Gondoire situées au sein de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (77).

Maître d'ouvrage : la communauté de communes de Marne et Gondoire.

300 ha autour des vallées de la Brosse et de la Gondoire sont en site classé.

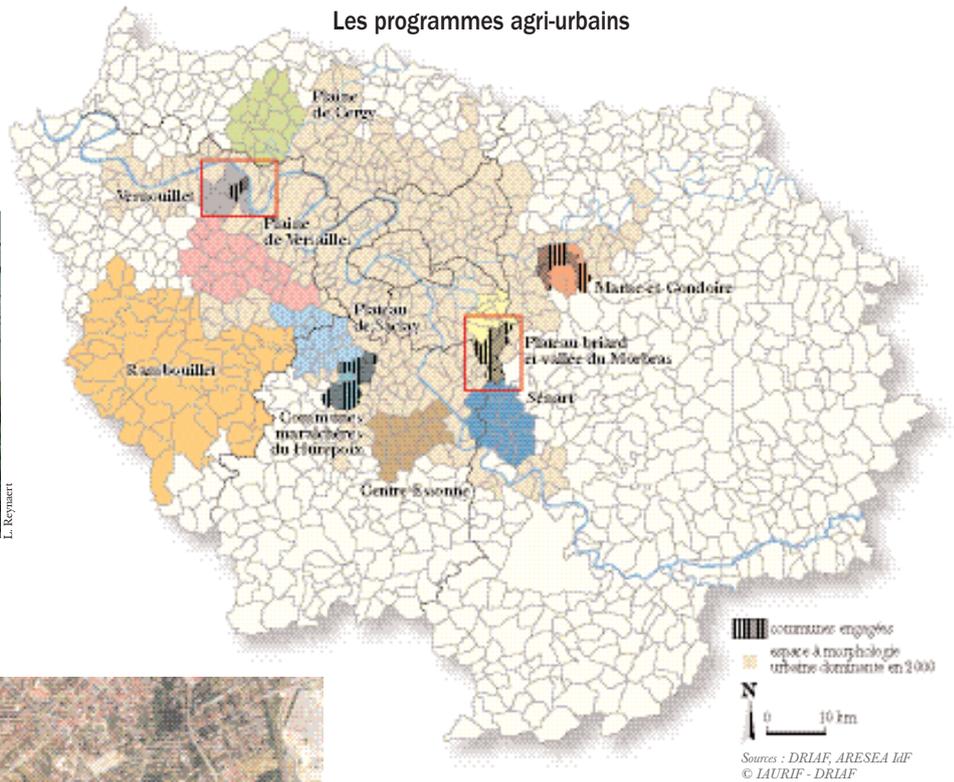
Ces démarches participatives illustrent bien la nécessité d'établir un nouveau contrat entre la ville et son espace périphérique, entre le monde agricole et les collectivités locales, entre agriculteurs, usagers de l'espace, consommateurs et associations de protection de la nature.

Les évolutions de pratiques culturelles demandées aux exploitants pour répondre aux attentes sociales doivent s'accompagner d'une ouverture de l'ensemble des partenaires pour reconnaître les contraintes techniques et économiques de l'activité agricole. Ces démarches concertées devraient trouver leur place de façon privilégiée dans le cadre des nouvelles formes de coopérations intercommunales : communauté d'agglomération, communauté de communes, pays.

(1) Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.  
(2) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

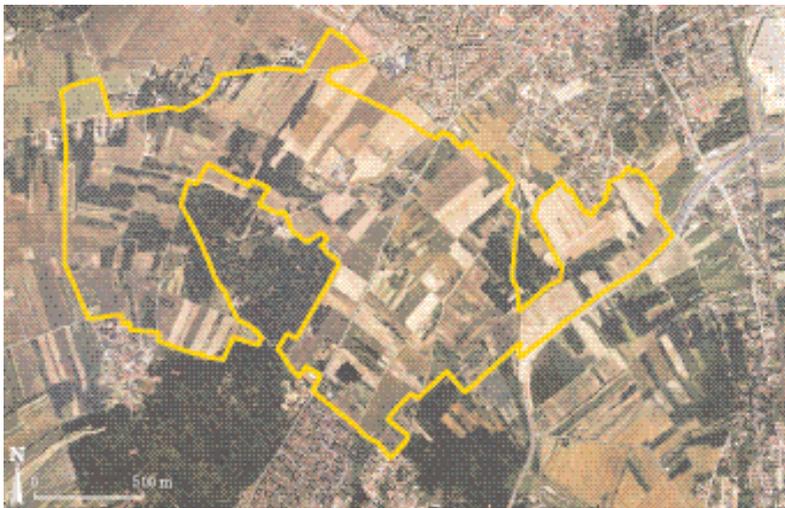
# LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Les programmes agri-urbains



Serre à Saulx les Chartreux (communes maraîchères du Hurepoix).

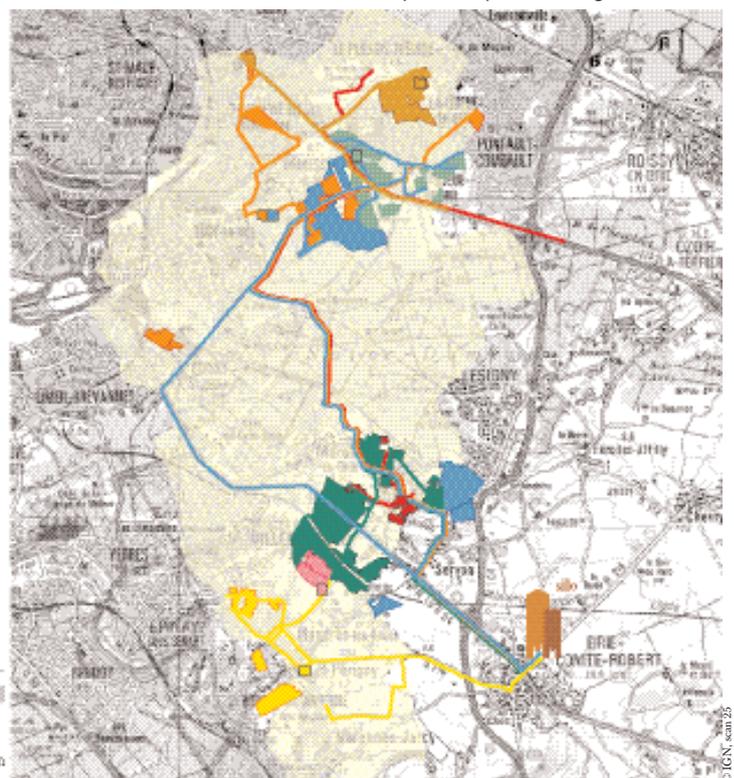
### Zone agricole protégée de Vernouillet



© IGN, année 2003

Les grandes orientations du programme agri-urbain de Vernouillet sont la préservation de l'agriculture, notamment par la mise en place d'une ZAP, et la remise en culture de terres en friches.

Cette étude des circulations agricoles du siège d'exploitation aux parcelles, et des parcelles au lieu de livraison, participe à la préparation du schéma départemental des circulations agricoles.



© IGN, année 2003



# LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ACTA** : Association de coordination technique agricole  
**ADAPAVE** : Association pour le développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et de ses environs  
**ADF** : A la découverte de la ferme  
**AESN** : Agence de l'eau Seine-Normandie  
**AEV** : Agence des espaces verts  
**AFSSA** : Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
**AGPM** : Association générale des producteurs de maïs  
**ANIFELT** : Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés  
**AOC** : Appellation d'origine contrôlée  
**AOP** : Appellation d'origine protégée  
**AREFA** : Association régionale emploi formation en agriculture  
**ARENE** : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies  
**ARTB** : Association de recherche technique betteravière  
**ASTREDHOR** : Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture  
**BEPA** : Brevet d'étude professionnelles agricoles  
**BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières  
**BTA** : Brevet de technicien agricole  
**BTSA** : Brevet de technicien supérieur agricole  
**CAD** : Contrat d'agriculture durable  
**CAPA** : Certificat d'études professionnelles agricoles  
**CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement  
**CBNBP** : Conservatoire botanique national du bassin parisien  
**CCMSA** : Caisse centrale de mutualité sociale agricole  
**CDT** : Comité départemental du tourisme  
**Cemagref** : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts  
**CEZ** : Centre d'enseignement zootechnique  
**CFA** : Centre de formation d'apprentis  
**CIAT** : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire  
**CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement  
**CNDA** : Centre national du développement agricole  
**CNEAP** : Conseil national de l'enseignement agricole privé  
**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique  
**COP** : Céréales, oléagineux et protéagineux  
**CORPEN** : Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement  
**CREDOC** : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie  
**CRIF** : Conseil régional d'Île-de-France  
**CTE** : Contrat territorial d'exploitation  
**CTIFL** : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes  
**CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole  
**DATAR** : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale  
**DDAF** : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
**DDASS** : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale  
**DIA** : Déclaration d'intention d'aliéner  
**DIREN** : Direction régionale de l'environnement  
**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles  
**DRASS** : Direction régionale de l'action sanitaire et sociale  
**DREIF** : Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France  
**DRIAF** : Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France  
**DRIRE** : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement  
**EAB** : Enquête annuelle de branche  
**EAE** : Enquête annuelle d'entreprise  
**EARL** : Exploitation agricole à responsabilité limitée  
**ENESAD** : Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon  
**ENGREF** : Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts  
**ENS** : Espace naturel sensible  
**ENSIA** : Ecole nationale supérieure des industries agricoles et agroalimentaires de Massy  
**ENSPV** : Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles  
**ENVA** : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort  
**EPIC** : Etablissement public à caractère industriel et commercial  
**EPLEFPA** : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole  
**EPST** : Etablissement public à caractère scientifique et technologique  
**ESB** : Encéphalopathie spongiforme bovine  
**ETP** : Equivalent temps complet  
**FIC Paris-HSV** : Fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne  
**FICEVY** : Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et Yvelines  
**GABIF** : Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France  
**GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun  
**GATT** : General agreement on tariffs and trade  
**GIFAE** : Groupement international des fermes d'animation éducatives  
**GMS** : Grande et moyenne surfaces  
**GPS** : Global positioning system  
**GR®** : Sentier de grande randonnée  
**GRAINE** : Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement  
**GRP®** : Sentier de grande randonnée de pays  
**IAA** : Industrie agroalimentaire  
**IAURIF** : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France  
**ICTA** : Institut et centre technique agricoles  
**ICTIA** : Institut et centre technique des industries agroalimentaires  
**IDF** : Île-de-France  
**IDF** : Institut pour le développement forestier  
**IFEN** : Institut français de l'environnement  
**IFN** : Inventaire forestier national  
**IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  
**IGCS** : Inventaire, gestion, et conservation des sols  
**IGP** : Indication géographique protégée  
**INA-PG** : Institut national agronomique Paris-Grignon  
**INRA** : Institut national de la recherche agronomique  
**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques  
**IRD** : Institut de recherche pour le développement  
**ITAB** : Institut technique de l'agriculture biologique  
**ITAVI** : Institut technique de l'aviiculture  
**ITB** : Institut technique français de la betterave industrielle  
**ITL** : Institut technique du lin  
**ITP** : Institut technique du porc  
**ITV** : Centre technique interprofessionnel de la vigne et du vin  
**MAE** : Mesure agri-environnementale  
**MBS** : Marge brute standard  
**MIN** : Marché d'intérêt national  
**MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle  
**MOS** : Mode d'occupation du sol  
**NAC** : Nouveaux animaux de compagnie  
**OGM** : Organisme génétiquement modifié  
**OLAE** : Opération locale agri-environnement  
**OMC** : Organisation mondiale du commerce  
**ONAB** : Observatoire national de l'agriculture biologique  
**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
**ONF** : Office national des forêts  
**OTEX** : Orientation technico-économique  
**PAC** : Politique agricole commune  
**PADOG** : Plan d'aménagement et d'organisation générale (1960)  
**PDD** : Plan de développement durable  
**PME** : Petite et moyenne entreprise  
**PNR** : Parc naturel régional  
**PPAM** : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales  
**PR®** : Sentier de promenade et de randonnée  
**PRA** : Petite région agricole  
**PRIF** : Périmètre régional d'intervention foncière  
**PULSE** : Peri urban landscape scenes  
**RBD** : Réserve biologique dirigée  
**RBD** : Réserve biologique intégrale  
**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
**SAGEP** : Société anonyme de gestion des eaux de Paris  
**SAU** : Superficie agricole utilisée  
**SCEA** : Société civile d'exploitation agricole  
**SCEES** : Service central des enquêtes et études statistiques  
**SCOP** : Surface en céréales, oléagineux et protéagineux  
**SDAURIF** : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (1976)  
**SDAURP** : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (1965)  
**SDRIF** : Schéma directeur de la région Ile-de-France (1994)  
**SEGESA** : Société d'études géographiques, économiques et sociologiques  
**SFP** : Surface fourragère principale  
**SIAAP** : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne  
**SNCF** : Société nationale des chemins de fer français  
**SRPV** : Service régional de protection des végétaux  
**SSCENR** : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux  
**STH** : Surface toujours en herbe  
**UCS** : Unité cartographique des sols  
**UDE** : Unité de dimension européenne  
**UFA** : Unité de formation d'apprentis  
**UMR** : Unité mixte de recherche  
**UNICEM** : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction  
**UNIP** : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines  
**UNMFREO** : Union nationale des maisons familiales et rurales pour l'éducation et l'orientation  
**UNREP** : Union nationale et rurale pour l'éducation et la promotion  
**UTA** : Unité de travail annuel  
**ZAP** : Zone agricole protégée  
**ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
**ZNIEFF** : Zone naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
**ZPPAUP** : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager  
**ZUP** : Zone d'urbanisation prioritaire

## 1<sup>RE</sup> PARTIE :

### L'ÎLE-DE-FRANCE RURALE

#### Biodiversité et milieux

**Biocénose** : ensemble des espèces végétales et animales vivant dans un même milieu.

**Biodiversité** : elle comprend la diversité des écosystèmes, des espèces vivantes et des ressources génétiques (y compris les variétés d'espèces cultivées). La diversité de ces espèces contribue à l'enrichissement du milieu dans lequel elles vivent.

**Biotope** : ensemble des caractéristiques physiques d'un écosystème.

**Climax** : état d'équilibre d'un écosystème sous l'action des seuls facteurs climatiques et édaphiques (liés au sol).

**Écosystème** : système localisé d'êtres vivants et de leur milieu de vie (interactions entre le biotope et la biocénose qui y est associée).

**Platière** : plate-forme rocheuse.

**Prairie** : formation végétale herbacée dense (à recouvrement du sol complet) dont le dynamisme naturel vers un stade boisé est stoppé par la pratique régulière des coupes ou du pâturage.

**Tourbière** : groupement végétal où se forme la tourbe composée d'espèces très spécialisées, dans un milieu constamment saturé en eau.

#### Eau

**Bassin versant** : espace géographique correspondant à la zone d'alimentation d'un cours d'eau. Le bassin versant a pour axe le cours d'eau principal et pour limite la ligne de partage des eaux le séparant des bassins versants adjacents.

**Boues d'épuration** : mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques des divers types d'eau qui les contiennent.

**Effluent** : ensemble des produits polluants qui s'écoulent dans les eaux. Ils contiennent des matières en suspension, des matières organiques oxydables, des nitrates ou des sulfates.

**Nappe phréatique** : nappe d'eau souterraine peu profonde, libre, permanente ou temporaire, alimentée par infiltration des eaux de pluie.

**Système d'assainissement** : ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées, c'est-à-dire les eaux issues des réseaux des collectivités auxquels peuvent être raccordés des industries ou des installations agricoles. Il existe aussi des réseaux d'assainissement pluvial.

#### Forêt

**Chablis** : arbre ou ensemble d'arbres renversés, déracinés, le plus souvent à la suite d'un accident climatique (vent, neige, givre).

**Futaie** : forêt gérée de façon à produire des arbres de grande dimension, au fût (partie du tronc sans branches) élevé et droit.

**Sylvicole** : relatif à l'entretien et à l'exploitation des forêts.

**Taillis** : peuplement forestier issu de rejets de souche. Il est destiné à la production de bois de chauffage et de charbon de bois.

**Taillis sous futaie** : mode de gestion forestière comportant deux étages, un taillis simple surmonté d'arbres de futaie. Ce mode de gestion, en perte de vitesse, suppose un passage régulier (tous les quinze à trente ans) pour prélever, dans les parcelles, des types de tous âges. On parle aujourd'hui de mélange de taillis et futaie.

#### Planification régionale et protections

**Aménités** : biens et services non marchands (paysage, calme, détente, loisirs...).

**Ceinture verte** : la ceinture verte est à la fois un projet et un territoire.

Projet de préservation et de valorisation, par voie réglementaire et/ou partenariale, des espaces ouverts situés à proximité du centre d'une grande métropole, afin notamment de contenir le front urbain, d'offrir des espaces de loisirs et/ou de maintenir une agriculture vivrière (ex. *Green belt* du Grand Londres à partir des années 1930, ceinture verte d'Île-de-France à partir des années 1970...).

Espace sur lequel porte ce projet. Pour l'Île-de-France, anneau compris entre 10 et 30 kilomètres du centre de l'agglomération parisienne, comptant 60 % d'espaces ouverts en 1999 (forêts récréatives, agriculture spécialisée...) et rassemblant 3,7 millions d'habitants.

**Circulations douces** : itinéraires pedestres, cyclistes, équestres...

**Développement durable** : développement qui intègre les problématiques environnementales, économiques et sociales, afin de satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des populations futures.

**Espaces ouverts** : le concept d'espaces ouverts, traduction de l'anglais «open spaces» utilisée en France depuis la fin des années 1960, recouvre l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-dire ni bâtis ni imperméabilisés. Bien adapté à la «planification verte», complémentaire de la planification urbaine, ce concept est cependant doublement ambigu. D'une part, un espace ouvert n'est pas forcément «ouvert au public» (les jardins de l'habitat ou les parcs de chasse sont des espaces ouverts). D'autre part, un espace ouvert n'est pas forcément «ouvert au regard» (les forêts sont des espaces ou-

verts, les parkings des hypermarchés n'en sont pas).

**Parc naturel régional (PNR)** : territoire au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre fragile et menacé. Il est classé par décret et se voit attribuer la marque «Parc naturel régional» par le ministère de l'Environnement. Une charte fixe, pour dix ans, un projet de protection et de développement. Le parc a pour missions de protéger le patrimoine (gestion adaptée des milieux naturels et des paysages) ; de contribuer à l'aménagement du territoire ; de favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de la vie ; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires. Il en existe aujourd'hui quarante-deux en France, dont quatre en Île-de-France (dont un interrégional).

**Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF)** : outil inventé par la Région Île-de-France pour servir de cadre, au travers de l'Agence des espaces verts, à son action foncière sur les espaces ouverts :

- acquisition progressive pour les espaces boisés ou naturels ;
- veille foncière dans les PRIF à vocation agricole (suivi des transactions foncières et recours occasionnel à des acquisitions pour maintenir les prix fonciers au niveau de ceux de la terre agricole).

La création ou l'extension de chaque PRIF fait l'objet d'une délibération du conseil régional, après avis des communes puis des départements concernés.

L'Île-de-France compte actuellement 56 PRIF.

**Schémas de services collectifs (SSC)** : instaurés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, documents de planification à vingt ans approuvés par le gouvernement en 2002. Leur élaboration est le fruit d'une large concertation avec les partenaires territoriaux et les collectivités régionales. Au nombre de neuf, ils couvrent les politiques sectorielles structurant le territoire.

Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) fixe en particulier des choix stratégiques pour leur préservation et leur développement équilibré, reposant sur la multifonctionnalité des espaces et l'idée qu'ils rendent aux collectivités des services non marchands (paysage, continuité biologique...). La contribution de l'Île-de-France au SSCENR a été adoptée par la Commission régionale de l'aménagement du territoire, le 9 fé-

vrier 2001.

**Zone agricole protégée (ZAP)** : classement introduit par la loi d'orientation agricole de 1999 pour préserver des zones agricoles présentant un intérêt général soit en raison de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

**Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** : sans valeur juridique, l'inventaire des ZNIEFF liste les milieux dignes d'être protégés soit parce qu'ils recèlent des espèces protégées au titre de la loi (ZNIEFF de type I), soit parce qu'ils représentent des entités écologiques indispensables à la préservation de ces dernières (ZNIEFF de type II).

#### Population

**Population sans double compte** : dans la population totale des communes, certaines personnes hébergées en collectivités sont comptées deux fois, dans la commune de l'établissement qui les héberge et dans leur commune de résidence personnelle (élèves internes, militaires logés en caserne, étudiants logés en cité universitaire...). Lorsque les statistiques dépassent le cadre communal, on utilise la notion de population sans double compte, où chaque personne est rattachée à une seule commune.

**Solde migratoire** : différence entre les entrées et les sorties d'une zone au cours de la période considérée. Le solde migratoire est calculé ici par différence entre la variation de la population durant la période intercensitaire et le solde naturel.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès durant la période considérée.

#### Sols et sous-sols

**Alluvions** : sédiments transportés par les cours d'eau et composés de galets, de graviers et de sables, la fraction fine correspondant à des limons et à des argiles.

**Granulat** : matériaux (sables, graviers, etc.) entrant dans la composition du mortier et du béton.

**Horizon** : couche de sol plus ou moins épaisse et sensiblement parallèle à la surface. La succession des horizons profonds minéraux, intermédiaires organominéraux et superficiels organiques, forme les sols.

**Matière organique** : ensemble formé par des débris végétaux et animaux, en décomposition dans le sol. La quantité et la qualité de la matière organique sont déterminantes pour la qualité nutritionnelle du sol.

**Roche-mère** : roche qui se trouve juste sous le sol et qui en constitue, au moins pour partie, l'origine.

**Sol** : formation superficielle à structure

meuble et d'épaisseur variable, qui résulte de l'altération des roches sous-jacentes (roche-mère) et de la dégradation des matières organiques, sous l'influence des agents biologiques (végétation, faune du sol...), chimiques et physiques (précipitation, variations de température...).

## 2<sup>e</sup> PARTIE : L'ACTIVITÉ AGRICOLE : PRODUCTIONS ET TERRITOIRES

### Équipement, drainage, irrigation

**Matériel et équipement** : seuls les principaux matériels présents en agriculture sont recensés. Ils doivent avoir été utilisés à des fins agricoles au cours de la campagne 1999-2000 et appartenir à l'exploitation. L'utilisation de machines provenant de l'extérieur – entraide, entreprises de travaux agricoles, coopératives... – est également enregistrée. Les matériels mus ou portés par l'homme ou par l'animal sont exclus.

**Superficie drainée** : terres agricoles ayant fait l'objet de travaux d'implantation d'un réseau continu de tuyaux perforés ou drains, afin d'éliminer l'excès d'eau et d'améliorer ainsi les conditions pédologiques pour le développement des cultures.

**Superficie irrigable** : terres agricoles avec des aménagements (fossés...) ou des équipements (tuyaux, arroseurs...) permettant un apport d'eau aux cultures, afin de compenser un déficit de précipitations naturelles.

**Superficie irriguée** : les surfaces considérées comme irriguées, dans le recensement agricole de 2000, comprennent les surfaces effectivement irriguées au moins une fois au cours de la campagne agricole de référence.

### Exploitation agricole

**Exploitation agricole** : unité économique de production répondant simultanément aux trois conditions suivantes : produire des produits agricoles ; atteindre ou dépasser une certaine dimension (1 ha, 1 animal reproducteur...) ; être soumise à une gestion courante indépendante. Sont ainsi recensées certaines exploitations atypiques telles que les pépinières municipales, les fermes des établissements d'enseignement, les apiculteurs...

**Exploitation professionnelle** : exploitation qui emploie au minimum l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps et qui dégage une marge brute standard d'au moins 8 UDE (unités de dimension européenne) ou 12 ha équivalent-blé.

**Siège de l'exploitation** : la localisation

d'une exploitation est définie par son siège. C'est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus importante qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation. Une exploitation agricole peut cultiver des terres situées en dehors de la commune de son siège, en dehors du département, voire de la région.

### Orientation technico-économique

L'orientation technico-économique de chaque exploitation (OTEX) permet de la classer selon son activité dominante. Elle est déterminée en deux temps :

- le calcul de la marge brute standard de l'exploitation (MBS) par valorisation des superficies et des effectifs de cheptel présent. La marge brute standard est définie comme le produit brut (valeur du produit, y compris subventions) tiré d'un hectare de culture ou d'une tête de cheptel, moins les frais spécifiques proportionnels directement affectables à cette spéculation. Elle est mesurée en unité de dimension européenne (UDE). Une UDE vaut approximativement 1,5 ha équivalent-blé ;
- l'affectation de l'exploitation dans une classe d'orientation technico-économique, en fonction de la part de la MBS apportée par les différentes rubriques.

### Population et main-d'œuvre agricole

**Actifs familiaux** : ils comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille ayant une activité agricole, quelle que soit sa durée.

**Actifs sur l'exploitation** : ils comprennent les actifs familiaux, les salariés permanents et les salariés saisonniers ou occasionnels.

**Activité sur l'exploitation** : elle est constituée par l'ensemble des travaux concourant au fonctionnement de l'exploitation (activité agricole et activité para-agricole). Pour mesurer la quantité de travail fourni, le temps de travail de chaque actif est transformé en équivalent temps plein ou unité de travail annuel (UTA).

La personne enquêtée déclare ce qu'elle pense être sa profession principale, sans référence à sa durée ni au revenu qu'elle procure. Elle peut être agricole ou non, ou traduire un niveau d'inactivité (retraité). Il en est de même pour une éventuelle activité secondaire.

**Chef d'exploitation** : personne qui assure la gestion quotidienne de l'explo-

itation. Dans le cas d'un statut de société, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, celle qui assure la plus grande part de responsabilité est désignée, par convention, comme chef d'exploitation et les autres comme coexploitants.

**Salariés permanents** : ils effectuent un travail régulier, quelle que soit sa durée, tout au long de l'année.

**Salariés saisonniers ou occasionnels** : ils travaillent, parfois à temps partiel, pendant une partie seulement de la campagne agricole.

### Production agricole

**Cheptel agricole** : bovins, équidés, caprins, ovins, porcins, volailles et lapines mères. Sont recensés les animaux présents le jour du passage de l'enquêteur.

**Maraîchage** : parcelles qui sont toujours consacrées à des légumes, pendant au moins cinq ans. Il peut prendre deux formes : sous serres ou abri haut ou alors en plein air ou sous abri bas. Lorsque les cultures légumières sont pratiquées sur des parcelles qui entrent dans l'assolement ordinaire (succession annuelle de cultures non légumières), il s'agit de légumes de plein champ. Ceux-ci sont destinés au marché du frais (salades...) ou à la transformation (haricots...). Cette distinction entre maraîchage et plein champ est aussi valable pour les cultures florales et les plantes ornementales.

**Grandes cultures** : cultures de céréales, de betteraves industrielles, d'oléagineux, de protéagineux, de légumes de plein champ... développées souvent sur de grandes surfaces.

**Cultures spéciales** : vergers, vignes, pépinières, cultures maraîchères et florales, ces dernières avec souvent des installations fixes, les serres. Les exploitations ayant des cultures spéciales sont souvent qualifiées de «spécialisées» dans cet ouvrage.

**Cultures industrielles** : cultures destinées à la transformation par les industries agroalimentaires – betterave industrielle ou à sucre, colza, tournesol, lin textile, tabac ainsi que les plantes aromatiques, à parfum, médicinales et condimentaires.

**Friches** : terres qui n'ont pas été utilisées pour la production agricole depuis au moins deux campagnes. Toutefois, leur remise en culture pourrait être réalisée avec des matériels normalement disponibles sur une exploitation, ce qui les distingue des landes.

**Jachères** : terres comprises dans la superficie agricole de l'exploitation, travaillées ou non, ne portant aucune culture commercialisée au cours de la campagne agricole. Les jachères bénéficient en général d'aides PAC (politique agricole commune).

**Produits phytosanitaires** : produits utilisés pour protéger ou soigner les végétaux. Ils se regroupent en un grand nombre de classes : les insecticides contre les insectes ravageurs, les herbicides contre les mauvaises herbes, les fongicides contre les champignons pathogènes, les nématicides contre les nématodes comme les vers de terre, les rodenticides contre les différents rongeurs. Une faible partie est absorbée par les plantes, mais la plus grande partie est stockée dans le sol, où elle se transforme à plus ou moins longue échéance en divers produits de dégradation plus ou moins inoffensifs.

### Recensement agricole

Le recensement agricole est une enquête statistique auprès de toutes les exploitations agricoles françaises. Il est devenu obligatoire dans tous les pays de l'Union européenne. Des recensements ont eu lieu en 1970, 1979, 1988 et 2000. Ils sont réalisés par les services statistiques des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt, sous la direction du service central des enquêtes et études statistiques (SCEES). Les questions portent sur la population agricole familiale, la main-d'œuvre salariée, les cultures, les cheptels, les matériels, les activités para-agricoles (transformation de produits à la ferme, tourisme en milieu rural, travaux à façon...). Les résultats sont couverts par le secret statistique (loi du 7 juin 1951) et aucune information individuelle ne peut être diffusée, ni utilisée à des fins de contrôle.

### Superficie agricole

**Superficie agricole utilisée (SAU)** : elle comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les cultures fourragères, les légumes frais et pommes de terre, les fleurs, les cultures permanentes, les jachères et les jardins et vergers familiaux. Les terres constituant la SAU peuvent être soit la propriété de l'exploitant (faire-valoir direct), soit mises à disposition par un propriétaire pour une période donnée (fermage).

**Superficie totale** : elle comprend, en plus de la SAU, les sols des bâtiments et cours, les peupleraies en plein, les bois et les forêts de l'exploitation, les landes non productives, les friches et les territoires non agricoles de l'exploitation.

**Superficie fourragère principale (SFP)** : elle correspond à la somme de toutes les superficies supportant des plantes fourragères en culture principale (fourrages, plantes sarclées fourragères, prairies, superficies toujours en herbe).

# POUR EN SAVOIR PLUS...

Les références sont extraites de la base de données Urbamet.com. Elles sont classées par ordre chronologique décroissant, puis par ordre alphabétique d'auteurs.

## ATLAS ET DICTIONNAIRES

*Atlas des forêts de France*, Éditions J.P. de Monza, 2002 - 240 p.

*Atlas des régions. Tome 1 : évolution de l'espace rural en France et Outre-Mer de 1989 à 2000*, Les Echos, 2002-106 p.

*Larousse agricole : le monde paysan au XXI<sup>e</sup> siècle*, Larousse, 2002 - 767 p.

*Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, Dunod, 2000 - 1075 p.

*Le grand atlas de la France rurale*, INRA/SCEES, Éditions J.P. de Monza, 1989 - 494 p.

## OUVRAGES GÉNÉRAUX

*L'environnement en Ile-de-France. Mémento 2003*, Nascimento (Iuli), Acerbi (Christine), Iaurif, 2004 - 135 p.

*L'utilisation du territoire en 2003. Nouvelle série 1992 à 2003*, Agreste Chiffres et données Agriculture, n° 157, mars 2004 - 83 p.

*Quarante ans de l'Iaurif. Atelier 1 : maillage urbain, maillage naturel, du zonage à l'écosystème. Atelier 2 : la mobilité durable, un objectif ou une utopie ?*, Berthet (Joseph), Thibault (Christian), Iaurif, 2003 - 102 p.

*La ruralité : textes mis à jour au 6 août 2003*, Éditions des Journaux Officiels, 2003 - 998 p.

*Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels*, Région Ile-de-France, 2003 - 48 p.

*L'agriculture et l'agroalimentaire dans les régions*, Agreste, Graph agri-régions, 2002 - 332 p.

*L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, Agreste, Graph agri, 2002 - 160 p.

*1989 - 2001 : Treize années d'articles classés par thèmes*, Agreste Cahiers-catalogue, fév. 2002 - 32 p.

*À qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques*, Perrier-Cornet (Philippe) (dir.) ; Hervieu (Bertrand) (préf.), Éd. de l'aube; Datar, 2002 - 141 p.

*Demain quel monde rural ? Et pour qui ?*, In : Economie et humanisme, n° 362, oct 2002 - pp 7-78

*Ile-de-France, éclat des terroirs, des savoirs, des pouvoirs*, Autrement, 2000 - 205 p.

*Un nouvel outil pour l'aménagement du territoire : le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux*, Martin (Serge), Stephan (Jean-Marie), INSEE Ile-de-France Regards, n° 47, mars 2000 - pp. 22 - 27

*Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine*, Deswarte (Daniel), Conseil économique et social de la région Ile-de-France, 1999 - 297 p.

*Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux. La contribution de l'Ile-de-France*, DIREN-DRIAF, 1999 - 78 p.

*Ile-de-France : 20 ans d'aménagement régional*, Cahiers de l'Iaurif, numéro spécial, déc. 1996 - 52 p

*Espace rural*, In : Economie rurale, n° 229, sept.-oct. 1995 - pp. 3-42

## 1<sup>RE</sup> PARTIE Perception, ressources et territoires

*État de l'assainissement et du ruissellement en Ile-de-France*, Mousset (Julie), Poitevin (Jackie), Iaurif, 2004 - 28 p.

*Les paysages agricoles de l'Ile-de-France. Regards croisés, agriculteurs, citoyens. Catalogue de l'exposition photographique, Iaurif, 2003*, Iaurif, 2004 - 108 p.

*Granulats en Ile-de-France, panorama régional. Charte pour une gestion durable et une utilisation rationnelle des granulats en Ile-de-France*, Iaurif, UNICEM, DRIRE, 2004 - 45 p.

*L'archipel paysan, une majorité devenue minorité*, Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), Éditions de l'Aube, 2004 - 110 p.

*Évolution de l'occupation du sol des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) d'Ile-de-France. Note de présentation, données chiffrées, atlas*, Mauclair (Cécile); Pigato (Laetitia); Poitevin (Jackie), Iaurif, 2003. - pag. div.

*Le monde rural essonnien*, DDAF de l'Essonne, 2003 - 30 p.

*Les risques majeurs en Ile-de-France. Connaître pour mieux maîtriser*, In : Cahiers de l'Iaurif, n° 138, 3<sup>e</sup> trim, 2003 - 164 p.

*Paysages territoires : l'Ile-de-France comme métaphore*, Chevrier (Jean-François); Hayon (William), Éd. Parenthèses, 2002 - 427 p.

*La Vallée de la Bièvre*, Huybrechts (Eric); Guyon (Françoise); Kaiman (Claude); Machline (Annette), Iaurif, 2002 - 98 p.

*Repenser les campagnes*, Perrier-Cornet (Philippe), Frémont (Armand), Éditions de l'Aube, 2002 - 279 p.

*Un nouveau besoin urbain : l'espace agricole périurbain francilien*, Stacchetti (Christelle), chez l'auteur, 2002 - 114 p.

*Au bonheur des campagnes*, Hervieu (Bertrand); Viard (Jean), Éditions de l'Aube, 2001 - 155 p.

*Les arbres et forêts d'Ile-de-France après la tempête : vers une nouvelle gestion ? Mercredi 17 mai 2000*, CRIF, 2000 - 3 fasc., non pag.

*La fonction sociale de la forêt. Colloque du 11 décembre 1999*, In : Forêts de l'Ile-de-France et du Bassin parisien, n° 17, mai 2000 - pp. 4-18.

*Ile-de-France : orientations régionales forestières 2000*, Service régional de la Forêt et du Bois, 2000 - 180 p.

*Les vallées d'Ile-de-France : renouer avec le fil de l'eau*, Cahiers de l'Iaurif, n° 125-126, mars 2000 - 232 p.

*L'Essonne, un département à deux visages*, Benvéniste (Corinne), INSEE Ile-de-France à la page, n° 167, mars 1999 - 8 p.

*Maillage régulier dans les Yvelines*, Biver (Brigitte), INSEE Ile-de-France à la page, n° 173, sept. 1999 - 8 p.

*Le Val-d'Oise : un département de contraste*, Foret (Marie-Christine), INSEE Ile-de-France à la page, n° 172, août 1999 - 8 p.

*Seine-et-Marne : de l'est rural à l'ouest urbanisé*, Hassan (Marie-Elisabeth), INSEE Ile-de-France à la page, n° 175, novembre 1999 - 8 p.

*Du désir de campagne à l'art du paysagiste*, Donnadiou (Pierre), In : Espace géographique, n° 3, 1998 - pp. 193-203

*Les paysages d'Ile-de-France : comprendre, agir, composer*, Cahiers de l'Iaurif, n° 117-118, oct. 1997 - 396 p.  
*Rivières propres d'Ile-de-France : les données de l'observatoire*, Buelens (Lau-

rence); Cordeau (Erwan); Mauclair (Cécile); Poitevin (Jackie), Iaurif, 1997 - 36 p.

*Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime : mélanges offerts à Jean Jacquart*, publications de la Sorbonne, 1994 - 373 p.

## Espace de vie, espace d'accueil

*Les promesses du rural*, In : Projet, n° 274, juin 2003 - pp. 31-97

*Les bases de plein air et de loisirs d'Ile-de-France. Etat des lieux 2001/2002*, Peuvergne (Claire), Iaurif, 2002 - 168 p.

*La France à 20 minutes (et plus) : la révolution de la proximité*, Benoit (Jean-Marc); Benoit (Philippe); Pucci (Daniel); Mauroy (Pierre) (préf.), Belin, 2002 - 271 p.

*L'inventaire communal 1998*, INSEE Synthèses, n° 52, 2001

*Départs d'urbains vers les milieux ruraux*, Félice (J. de), In : Courrier. Territoires et espaces ruraux, n° 105, 2<sup>e</sup> trim. 2000 - pp. 4-21

*La ville aux champs. Colloque ADEF du 7 mars 2000*, ADEF, 2000 - 218 p.

*De nouveaux services pour de nouveaux ruraux*, Antrassian (Laure), In : INSEE Ile-de-France regards, n° 48, juin 2000 - pp. 20-25

*Le prolongement de la liaison verte du canal de l'Ourcq jusqu'à la base de loisirs de Jablines-Annet*, Barbieri (Nelly); Lange (Jean-Jacques); Gorrard (François), Iaurif, 2000 - 61 p.

*Développement modéré des bourgs, villages et hameaux d'Ile-de-France. Aspects économiques*, DREIF, 1998 - 147 p.

*La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : les années quatre-vingt-dix*, Mathieu (Nicole), In : Economie rurale, n° 247, sept.-oct. 1998 - pp. 11-20

*L'effet «frontière» entre le sud de l'Essonne et le nord du Loiret sur l'implantation des entreprises*, Del Rio (Sandra), Univ. Paris IV, 1997 - 217 p.

*Agriculture et activités nouvelles : facteur de dynamisme du monde rural*, Faki (Clovis-Gilles), In : Jo Avis et rapports du CES, n° 5, 26 mars 1997 - 191 p.

**La mutation des campagnes et les perspectives des petites écoles rurales**, Jean (Yves), In : Espace géographique, n° 1997/1, mars 1997 - pp. 67-78

**Bourgs et villages en Ile-de-France : conditions et facteurs de développement**, Marrache (Victor), CESRIF, 1997 - 151 p.

**Espaces ruraux**, Cavailles (Jean); Jayet (Hubert), In : Revue d'économie régionale et urbaine, n° 2, 1996 - pp. 187-441

**Ils quittent la ville**, In : Village, n° 21, juill. août 1996 - pp. 23-36

**Le tourisme rural en milieu périurbain, un nouvel enjeu aux Portes de l'agglomération parisienne**, Laurens (Lucette), In : terroirs et territoires, In : Cahiers nantais, n° 43, janv. 1995 - pp. 129-146

**Les loisirs à la conquête des espaces périurbains**, Lazzarotti (Olivier), L'Harmattan, 1995 - 319 p.

**Tourisme vert : la région se met au vert**, In : Lettre du CRT, n° 8, déc. 1990-janv. 1991 - non pag.

## Le patrimoine rural

**Campagnes oubliées, fermes et granges moulins, pigeonniers, lavoirs... d'Ile-de-France. Les trésors du patrimoine rural**, Lefebvre (Christian), Parigramme, 2004 - 212 p.

**Le petit patrimoine rural : facteur d'identité du territoire** In : Courrier. Territoires et espaces ruraux, n° 121, juin 2004 - pp. 28-31

**Patrimoine architectural, urbain et paysager : enjeux juridiques et dynamiques territoriales**. Colloque des 6, 7 et 8 décembre 2001, Lyon, L'Harmattan, 2003 - 275 p.

**Étude sur le patrimoine du pays provençal**, Jarousseau (Emilie); Montillet (Philippe), Aurif, 2003. - 278 p.

**La reconnaissance et la protection du patrimoine bâti francilien**, Montillet (Philippe), Aurif, 2003 - 146 p.

**Cent ans au service du patrimoine. 1901-2001**, In : Sites et monuments, numéro spécial, janv. 2001 - 94 p.

**Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société**, Chevallier (Denis) (dir.), Autrement, 2000 - 223 p.,

**Le patrimoine naturel en Ile-de-France**,

Cauchetier (Bernard), In : Cahiers de l'Aurif, n° 129, 4<sup>e</sup> trim. 2000 - pp. 55-62

**Le poids du sol**, Dugény (François); Thibault (Christian), In : Cahiers de l'Aurif, n° 129, 4<sup>e</sup> trim. 2000 - pp. 41-70

**Les sites classés : création, gestion et mise en valeur**, Speissmann (Christian), In : Cahiers de l'Aurif, n° 129, 4<sup>e</sup> trim. 2000 - pp.119-135.

**Campagnes de tous nos désirs : patrimoines et nouveaux usages sociaux**, Rautenberg (Michel) dir.; Micoud (André) dir.; Berard (Laurence) dir.; Marchenay (Philippe) dir., MSH, 2000 - 191 p.

**Étude sur la patrimoine bâti rural : le cas du Sud-Mantois. Inventaire, études de cas, préconservation**, Hure (Arnaud); Kot (Anaïs); Madiot (Caroline); Wautrin (Séverine), Aurif, 1999 - 298 p.

**Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste**, Donadieu (Pierre), In : Annales de la recherche urbaine, n° 85, déc. 1999 - pp. 6-15

**Guide d'observation du patrimoine rural**, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1999 - 111 p.

**Atlas des sites et monuments historiques protégés en Ile-de-France**, Lange (Jean-Jacques); Mauclair (Cécile), Aurif, 1998 - 67 p.

**Les fermes du Val-d'Europe. Propositions de reconversion du bâti (1). Références de l'étude - annexes (2)**, EPA-Marne, 1998 - 100 p.

**Espaces naturels / espaces culturels dans le roman français du XX<sup>e</sup> siècle**, Rubino (Gianfranco), In : lire l'espace, éditions Ousia, 1996 - pp. 177-190.

**La maison rurale en Ile-de-France : restaurer... Construire... Selon la tradition**, Thiébaud (Pierre), Publications du Moulin de Choiseau, 1995 - 167 p.

**Les fermes du nord de la Seine-et-Marne**, Collette (Florence), Veneau (Maud), Dammarie-les-Lys : Comité départemental du patrimoine, 1994 - 40 p.

**Une loi pour la protection et la mise en valeur des paysages**, Léna (Hyacinthe), In : Urbanisme, n° 261, mars 1993 - pp.63-65

**Maisons de Brie et d'Ile-de-France**, Vincent (Michel), chez l'auteur, 1981 - 367 p.

**L'architecture rurale et bourgeoise en France**, Doyon (Georges); Hubrecht (Robert), Dominique Vincent et Cie, 1979 - 521 p.

Voir aussi la revue  **Vieilles maisons françaises**   
**Val-d'Oise**, n° 116, février 1987  
**Seine-et-Marne**, n° 135, déc. 1990  
**Val-de-Marne**, n° 139, octobre 1991  
**Essonne**, n° 151, février 1994

## L'espace rural dans l'aménagement régional

**Urbain/rural**, In : Urbanisme, n° 338, sept-oct. 2004 - pp. 39-72

**Réflexions sur l'avenir de l'Ile-de-France. Les espaces périurbains et ruraux du SDRIF**, DREIF, 2003 - 53 p.

**Espaces naturels régionaux. Atlas des périmètres d'intervention foncière et des espaces acquis. Situation au 31 décembre 2002**, Pigato (Laetitia); Thibault (Christian); Vandeputte (Françoise), Aurif, 2003 - 59 p.

**Ville et agriculture : dialogue ou monologues ?**, Trocherie (Francis), In : Données de l'environnement, n° 81, mars 2003 - 4 p.

**Enjeux des aménagements péri-urbains**, Saurin (André); Radier (André); Baud (Roland), In : Courrier. Territoires et espaces ruraux, n° 108, 1<sup>er</sup> trim. 2001 - pp. 14-23

**La consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France : plusieurs approches pour un suivi de précision**, Stephan (Jean-Marie), Agreste-Cahiers, n° 1, mars 2001 - p 27-34

**Politique agricole, zonage et aménagement du territoire rural**, Facchini (François), In : Revue d'économie régionale et urbaine, n° 1, 2000 - pp. 27-44

**Repenser le territoire : un dictionnaire critique**, Éditions de l'Aube; DATAR, 2000 - 285 p.

**Quel projet d'aménagement et de développement pour la Seine-et-Marne en région Ile-de-France. Journée d'étude du 11 décembre 1998**, Conseil Général de Seine-et-Marne, 1999 - 83 p.

**Quel statut pour les espaces naturels d'Ile-de-France ?**, Roy (Nicolas), ENPC, 1999 - 67 p.

**Les espaces agricoles et naturels dans les schémas directeurs : gros plan sur 14 agglomérations**, Blanc (Cyril), Bergerie nationale, 1998 - 159 p.

**Agriculture, forêt et périurbanisation. Actes du séminaire, Bergerie nationale de Rambouillet, 6 novembre 1997**, Bergerie nationale, 1997 - 58 p.

**Troisièmes assises nationales du paysage, Versailles, 13-14 mai 1997**, IDEAL, 1997 - 138 p.

**Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français. 1<sup>re</sup> partie**, In : Economie rurale, n° 237, janv.-fév. 1997 - pp. 3-48

**Représentation politique et sociologique du monde agricole et rural français. 2<sup>e</sup> partie**, In : Economie rurale, n° 238, mars-avr. 1997 - pp. 3-43

**Agriculture et forêt périurbaines sortent de l'ombre**, Bergerie nationale, 1996 - 23 p.

**Plan vert régional d'Ile-de-France**, Aurif, 1995 - 261 p.

**Parcs Naturels Régionaux**, In : Cahiers de l'Aurif, n° 109-110, juill. 1995 - 183 p.

**Urbi et Orbi**, In : Regards sur le foncier, n° 38, printemps 1994 - pp. 9-23

**Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagnes**, Rémy (Jean), In : Espace et société, n° 72, 1993 - pp. 31-47

**L'identité de la France, espace et histoire**, Braudel (Fernand), Flammarion, 1990 - 410 p.

## 2<sup>e</sup> PARTIE Des terres, des hommes, des productions

**Les vergers en pleine crise. Enquête sur la structure des vergers en 2002**, Agreste Ile-de-France, n° 64, avril 2004 - 4 p.

**L'horticulture, un secteur menacé en Ile-de-France**, Agreste Ile-de-France, n° 63, octobre 2003 - 4 p.

**Progrès techniques, persistance des risques. L'azote sur le blé en Ile-de-France**, Agreste Ile-de-France, n° 63, octobre 2003 - 4 p.

**Recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières 2001**, Agreste, cahiers horticulture, n° 4, décembre 2003. - 81 p.

**Production de bois en Ile-de-France en 2001. Résultats de l'enquête annuelle 2001. Exploitation forestière et scierie**,

Agreste Ile-de-France, Hors série, décembre 2003 - 15 p.

*Le paysage dans les espaces agricoles franciliens*, Biasi (Laure de), Iaurif, 2002 - 112 p.

*Des agriculteurs franciliens qui exploitent surtout en Ile-de-France. Recensement agricole 2000*, Agreste Ile-de-France, n° 59, décembre 2002 - 4 p.

*Recensement agricole 2000. L'Ile-de-France en 75 cartes*, Agreste Ile-de-France, n° 59/60, décembre 2002 - 26 p.

*Des chevaux toujours plus nombreux mais un élevage qui reste moderne. Recensement agricole 2000*, Agreste Ile-de-France, n° 58, mai 2002 - 4 p.

*Recensement agricole 2000 - Principaux résultats*, Agreste Ile-de-France, DRIAF Ile-de-France, n° 57, mars 2002 - 30 p.

*Recensement agricole 2000*, Agreste cahiers, n° 3-4, décembre 2001 - 89 p.

*Le paysage en France*, Périgord (Michel), PUF, 1996 - 126 p.

## Le monde agricole autour des exploitations

*Industries agricoles et alimentaires. Entreprises de 20 salariés et plus*, Agreste Chiffres et données - Agroalimentaire, n° 121, mars 2004 - 156 p.

*Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2003*, SCEES-INSEE, Agreste, cahiers, n° 1, janvier 2004 - 83 p.

*Industries agricoles et alimentaires. Principaux résultats 1999. Enquête annuelle d'entreprises*, Agreste Ile-de-France, hors série, janvier 2002 - 68 p.

## Agriculture, environnement et aménagement

*Les apports de matières fertilisantes et de pesticides dans les sols franciliens. Impacts environnementaux*, Camard (Jean-Philippe), Franconi (Antoine), Iaurif, 2004 - 196 p.

*Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Pisani (Edgard), Le Seuil, 2004 - 240 p.

*Les conditions du maintien d'une agriculture vivante en Ile-de-France*, Charvet (J-P), In: Revue canadienne des

Sciences Régionales, vol. 26, n° 2-3, été-automne 2003

*Les espaces ouverts en Ile-de-France : quels enjeux pour quels acteurs ?*, Poulot (M.) et Rouyres (Th.), In: Revue canadienne des Sciences Régionales, vol. 26, n° 2-3, été-automne 2003

*Agriculture, faune sauvage et biodiversité*, In: Faune sauvage, n° 256, 2002 - 98 p.

*Environnement et gestion des territoires. L'expérience agri-environnementale française*, Billaud (Jean-Pierre), La Documentation française, 2002 - 371 p.

*Les bassins versants d'Ile-de-France et la pollution des eaux par les phytosanitaires*, Mauclair (Cécile), Poitevin (Jackie), Mohr (Eglantine), Iaurif, 2001 - 69 p.

*Les marchés forains d'Ile-de-France*, Chagnot (Isabelle); Delaporte (Carole), Iaurif, 2000 - 106 p.

*Agriculture périurbaine et paysage*, Chagnot (Isabelle), Iaurif, 1998 - 26 p.

*Guide de la campagne autour de Paris*, Courtat (Émilie); Raveneau (Alain), Parigramme, 1998 - 159 p.

## NOTES RAPIDES DE L'IAURIF

### Bilan du S.D.R.I.F.

*Le SDRIF, schéma de développement durable ?*, Thibault (Christian), n° 40, janv. 2004 - 6 p.

*L'organisation des milieux naturels et le SDRIF*, Cauchetier (Bernard), n° 37, août 2003 - 6 p.

*Le SDRIF et la ressource en eau : les nécessités d'une action concertée*, Poitevin (Jackie), n° 29, avr. 2003 - 6 p.

*Les bases régionales de plein air et de loisirs au regard du SDRIF*, Peuvergne (Claire), n° 27, avr. 2003 - 6 p.

*L'air, une ressource partiellement traitée dans le SDRIF*, Cordeau (Erwan), n° 26, avr. 2003 - 6 p.

*Le SDRIF et la ressource en matériaux*, Faytre (Ludovic), n° 24, mars 2003 - 6 p.

*Les franges franciliennes face au développement métropolitain*, Palisse (Jean-Pierre), n° 22, mars 2003 - 6 p.

*Les ressources naturelles dans le SDRIF : l'enjeu du développement durable*, Cordeau (Erwan); Faytre (Ludovic); Poitevin (Jackie), n° 20, fév. 2003 - 6 p.

*L'environnement dans le SDRIF*, Thibault, (Christian), n° 17, janv. 2003 - 6 p.

*Les pressions foncières en milieu agricole et naturel au regard du SDRIF*,

Charoussat (Agnès), n° 11, sept. 2002 - 6 p.

*La ceinture verte d'Ile-de-France ; quelle réalité ?*, Barbieri (Nelly), n° 10, sept. 2002 - 6 p.

## Développement durable

*Mieux comprendre le développement durable*, Nascimento (Iuli), n° 346, déc. 2003 - 4 p.

## Économie

*La vente de fruits et légumes sur les marchés forains*, Chagnot (Isabelle), n° 180, juin 2000 - 4 p.

*L'exploitation des granulats ressource l'économie rurale*, Faytre (Ludovic), n° 161, janv. 1998 - 4 p.

## Environnement

*Les paysages agricoles franciliens : évolution et diversité*, Biasi (Laure de), n° 361, sept. 2004 - 6 p.

*Les forêts de l'Ile-de-France de plus en plus fréquentées*, Barbieri (Nelly), Butlen (Sonia), n° 28, avr. 2002 - 6 p.

*La grande faune sauvage en Ile-de-France : une base de données sur les grands ongulés*, Cauchetier (Bernard), n° 27, mai 2001 - 6 p.

*Les équipements de traitement des déchets ménagers d'Ile-de-France : bilan 2000*, Franconi (Antoine), n° 26, déc. 2000 - 6 p.

*Cartographeur la tempête. 1 - Une méthode précise et efficace*, Cauchetier (Bernard); Foulard (Sophie), n° 24, mars 2000 - 6 p.

*Cartographeur la tempête. 2 - La tempête en chiffres*, Cauchetier (Bernard), Foulard (Sophie), n° 25, mai 2000 - 6 p.

*Les jardins familiaux d'Ile-de-France, réalités et perspectives*, Chagnot (Isabelle), n° 22, avr. 1999 - 4 p.

*La carte des bassins versants élémentaires : un nouvel outil d'aménagement du territoire francilien*, Poitevin (Jackie), n° 19, fév. 1999 - 4 p.

*Les indicateurs de développement durable pour «Marne-aval»*, Nascimento (Iuli), n° 17, sept. 1998 - 6 p.

*Le réaménagement des anciennes carrières*, Faytre (Ludovic), n° 14, nov. 1997 - 4 p.

*Développement durable : du concept aux premières expériences*, Nascimento (Iuli), n° 13, sept. 1997 - 4 p.

*Six mille hectares d'étangs, de lacs et plans d'eau en Ile-de-France*, Poitevin (Jackie), Hofer (Godefroy), n° 5, mai 1995 - 4 p.

## Environnement et santé

*La maîtrise des apports de nitrates en Ile-de-France : un enjeu environnemental et de santé publique*, Franconi (Antoine), Camard (Jean-Philippe), n° 353,

avr. 2004 - 6 p.

*L'impact sanitaire et environnemental des pesticides : la situation en Ile-de-France*, Camard (Jean-Philippe); Franconi (Antoine), n° 352, avr. 2004 - 6 p.

*Environnement et santé : concepts, outils juridiques, organisation. Les actions en Ile-de-France*, Camard (Jean-Philippe); Franconi (Antoine); Algard (G.), n° 4, avr. 2003 - 6 p.

*Les boues d'épuration d'Ile-de-France : enjeux sanitaires et environnementaux*, Camard (Jean-Philippe); Franconi (Antoine), n° 3, fév. 2003 - 6 p.

*L'eau en Ile-de-France : aspects sanitaires et environnementaux*, Camard (Jean-Philippe); Franconi (Antoine); Poitevin (Jackie), n° 2, déc. 2002 - 6 p.

*La pollution des sols : impact sur l'environnement et la santé*, Franconi (Antoine); Cordeau (Erwan); Poitevin (Jackie); Camard (Jean-Philippe); Faytre (Ludovic), n° 1, nov. 2001 - 6 p.

## Mode d'occupation du sol

*L'occupation du sol en Ile-de-France aujourd'hui, premier bilan du MOS 1999*, Hénin (Michel); Awada (Fouad); Foulard (Sophie), n° 3, juil. 2001 - 6 p.

*La consommation d'espaces naturels agricoles*, Dugény (François); Nolorgues (Laurence); Hénin (Michel), n° 2, oct. 1998 - 4 p.

*Occupation du sol: le MOS 1994 montre de nouvelles tendances*, Hénin (Michel), n° 1, oct. 1996 - 6 p.

## Patrimoine

*Les grands chemins d'Ile-de-France : histoire, traces, devenir*, Blumenfeld (Hervé); Dubois (Jean-Louis); Jacob (Christian); Montillet (Philippe); Tricaud (Pierre-Marie), n° 6, nov. 2002 - 6 p.

*Le patrimoine bâti et paysager en Ile-de-France : un état des lieux annuel (septembre 2000 - septembre 2001)*, Montillet (Philippe), n° 4, déc. 2001 - 4 p.

*Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les matériaux et les formes urbaines*, Montillet (Philippe), n° 2, mai 2000 - 4 p.

## Population-modes de vie

*Les bases régionales de plein air et de loisirs et leur usage en 2002*, Peuvergne (Claire), n° 37, juin 2003 - 4 p.

## Territoires de l'aménagement

*Les pressions foncières en milieu agricole : vers un équilibre*, Charoussat (Agnès), n° 2, sept. 2000 - 4 p.

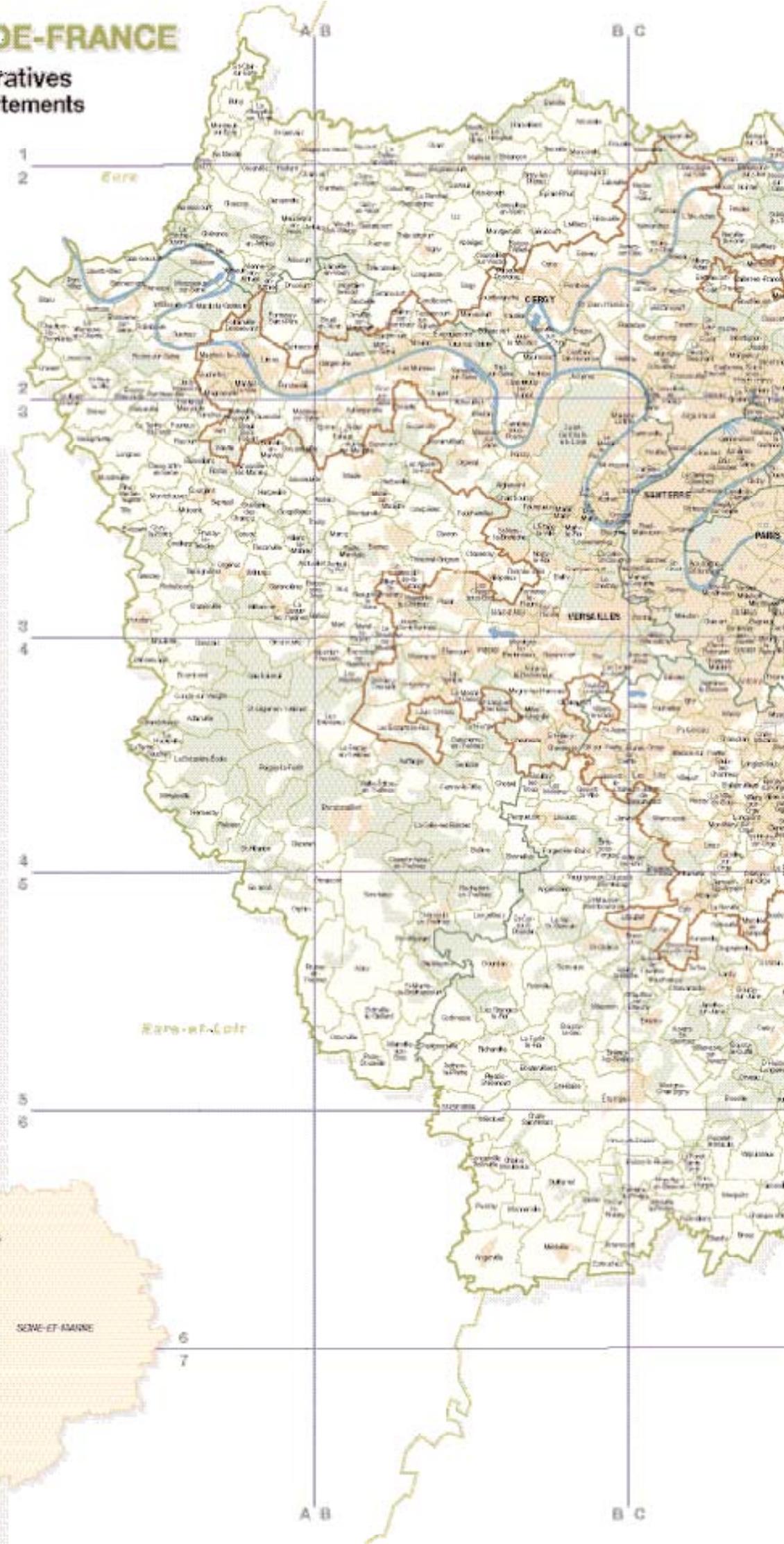
## Transports

*Des routes bien dans leur site*, Tricaud (Pierre-Marie), n° 7, juillet 2001 - 6 p.



# LA RÉGION D' ÎLE-DE-FRANCE

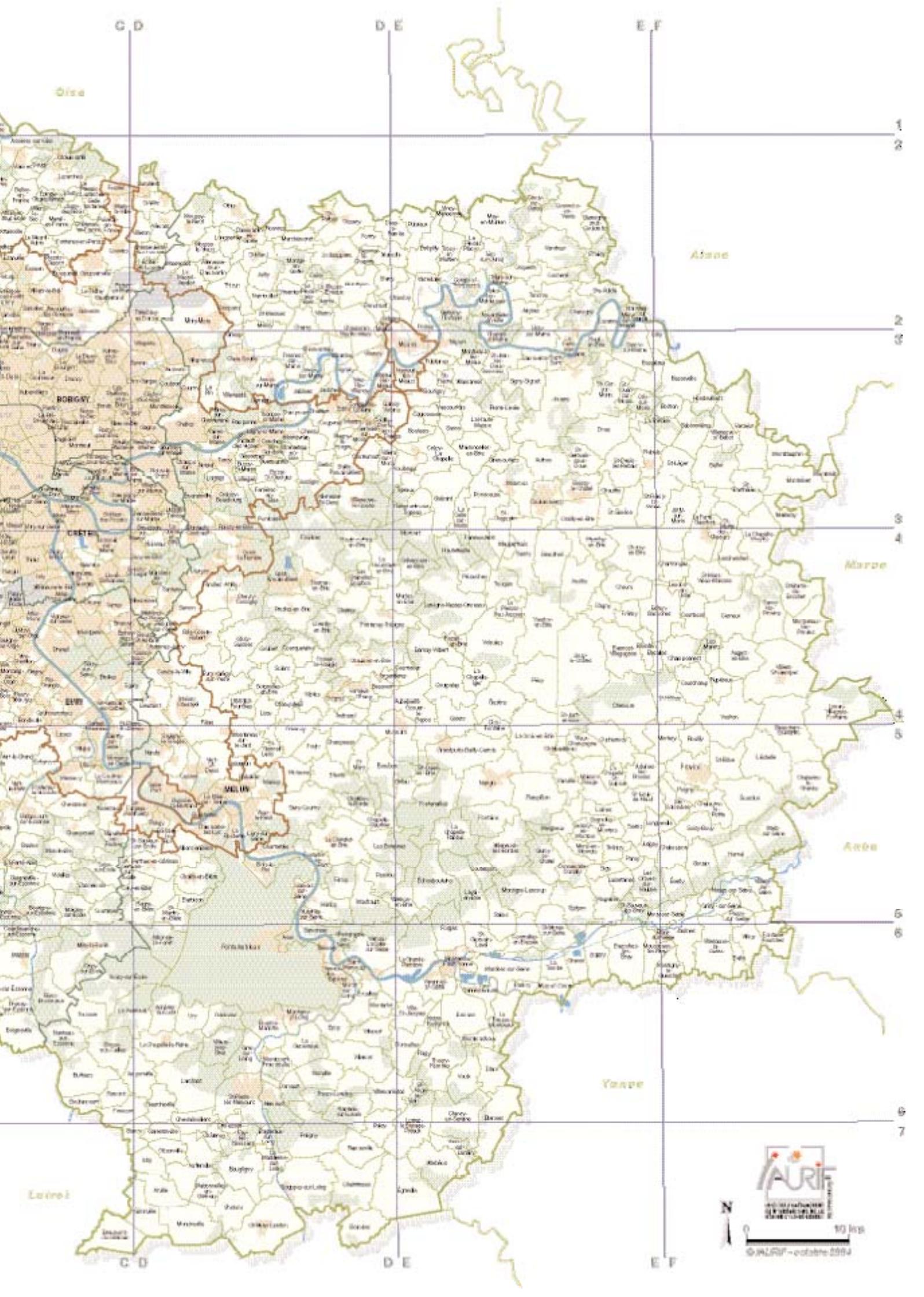
## Limites administratives Communes et départements



- limite de la Région Île-de-France
- limite de département
- limite de commune
- espace à morphologie urbaine dominante en 2000
- VERSAILLES** préfecture
- Asnières** sous-préfecture
- espace construit
- espace boisé
- autre espace
- aéroport commercial
- principal cours d'eau

	départements	communes	surface km <sup>2</sup>
petite couronne	75 - Paris	20 arrondissements	105,3
	92 - Hauts-de-Seine	38	175,6
	93 - Seine-Saint-Denis	40	236,8
	94 - Val-de-Marne	47	244,6
grande couronne	77 - Seine-et-Marne	514	5 928,0
	78 - Yvelines	262	2 306,1
	91 - Essonne	196	1 822,6
	95 - Val-d'Oise	185	1 253,1
<b>total Île-de-France</b>	<b>1 300</b>	<b>12 072,4</b>	





CD

DE

EF

Oise

Alsace

Marne

Aube

Yonne

Lorraine

1  
2

2  
3

3  
4

4  
5

5  
6

6  
7

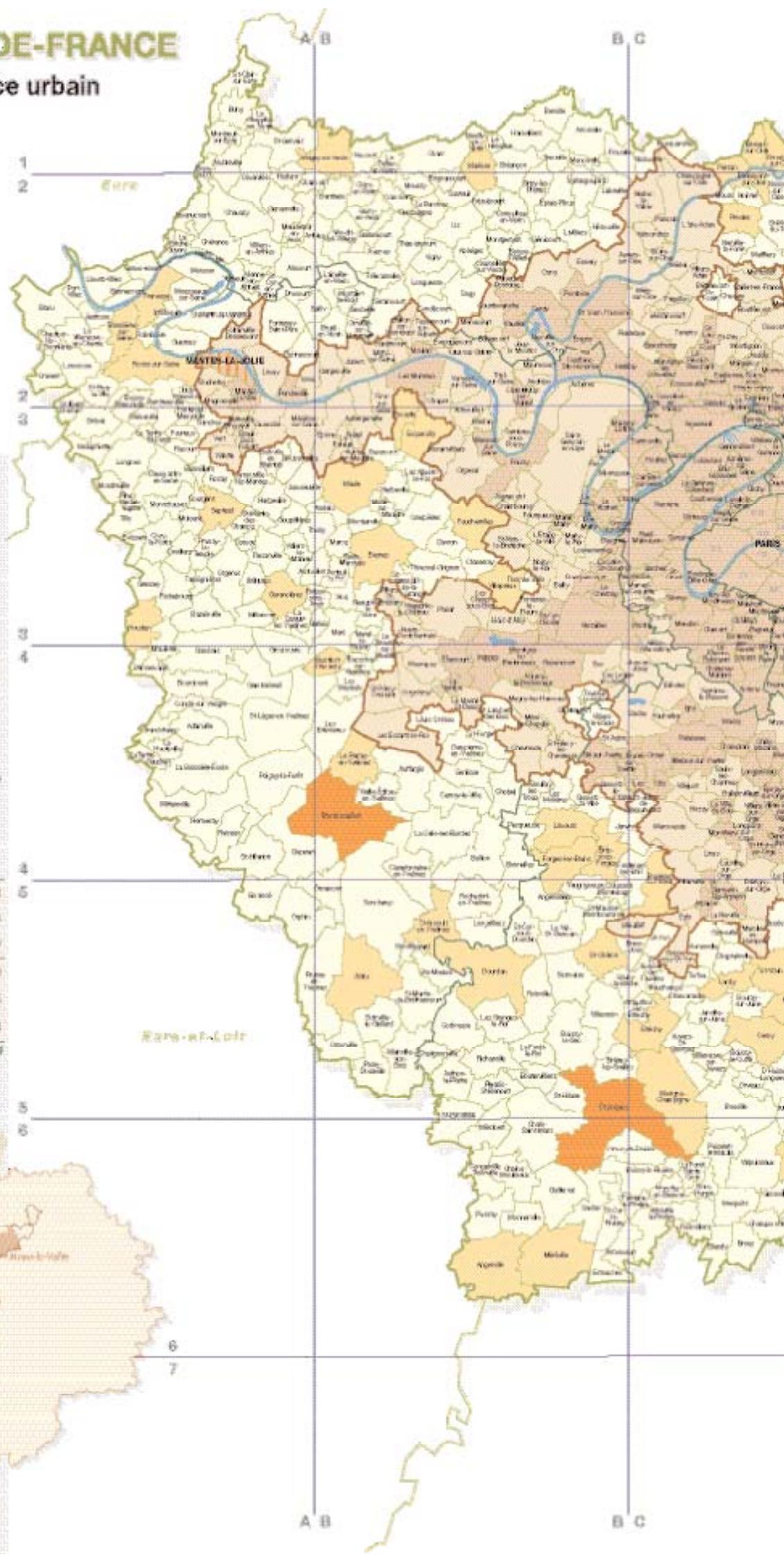


N  
0 10 km

© INSEE - octobre 2004

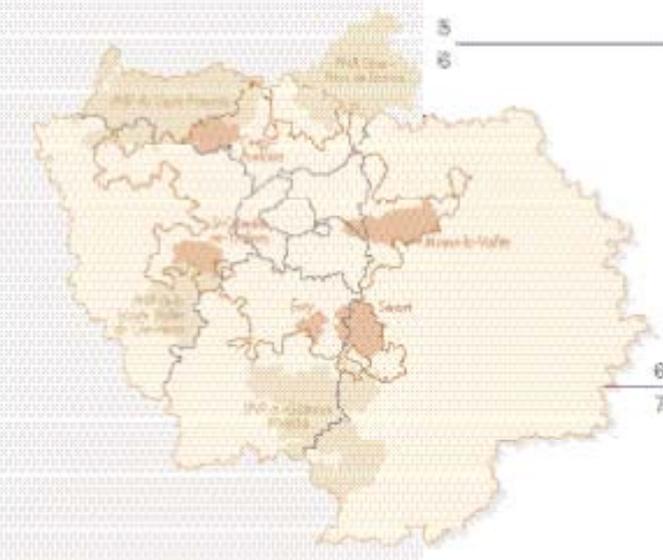
# LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

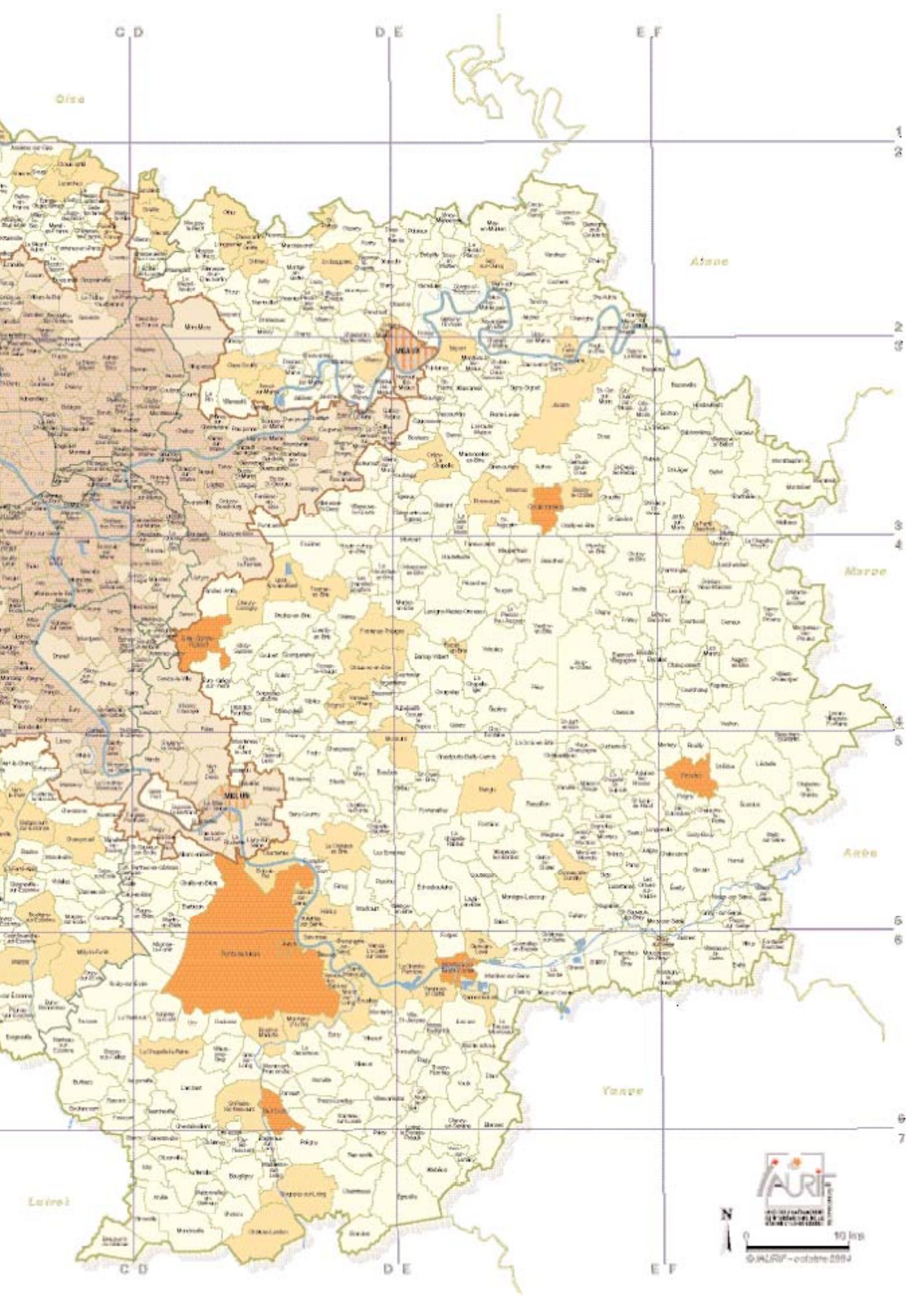
## Espace rural, espace urbain



- espace à morphologie rurale dominante en 2000**
- commune rurale
  - commune rurale importante
  - pôle urbain du rural
- espace à morphologie urbaine dominante en 2000**
- Meaux - Mantes - Melun
  - urbain dense
  - commune sous influence prépondérante de l'agglomération centrale

espace rural / espace urbain	com	km <sup>2</sup>
communes rurales	724	7 312,4
communes rurales importantes	106	1 371,3
pôles urbains du rural	9	322,9
communes sous influence prépondérante de l'agglomération centrale	210	1 606,0
Meaux - Mantes - Melun	3	32,5
urbain dense	248	1 427,4
<b>total Île-de-France</b>	<b>1 300</b>	<b>12 072,4</b>





CD

DE

EF

Oise

Aisne

Marne

Aube

Yonne

Seine-et-Marne

CD

DE

EF



N  
0 10 km  
© INRAE - octobre 2004







### Crédit photo

Couverture : © Y. Arthus-Bertrand/Iaurif : Guiry-en-Vexin (95), © R. Rozenwajg/Iaurif : Chaumes après la moisson, près d'Étampes (91)

p. 7 : B. Fleurier/Iaurif, B. Gegauff/Iaurif, Bergerie nationale, © IGN orthophoto 2003, © Driaf Ile-de-France, C. Bignon/Iaurif, C. Legenne/Iaurif

p. 15 : B. Fleurier/Iaurif, B. Gegauff/Iaurif, J.-L. Dubois/Iaurif, C. Pint-Girardot/Driaf, © Ministère de l'Équipement

p. 45 : B. Gegauff/Iaurif, S. Rossi/Iaurif, M. Vegnelle/Iaurif, B. Vercelli/Iaurif, N. Doutreleau/Iaurif, P.C. Morin/Driaf

p. 69 : B. Cauchetier/Iaurif, Bergerie nationale, H. Lescure/association MAP, C. Thibault/Iaurif

p. 83 : © IGN orthophoto 2003

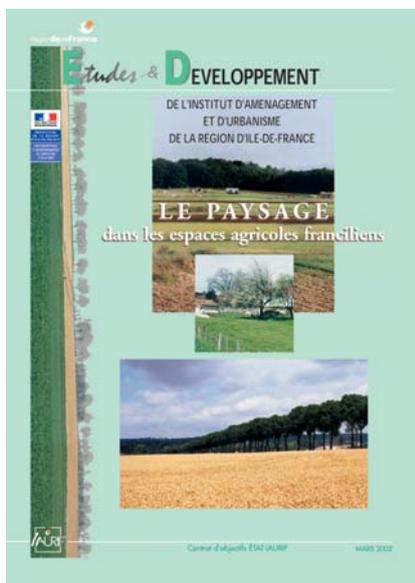
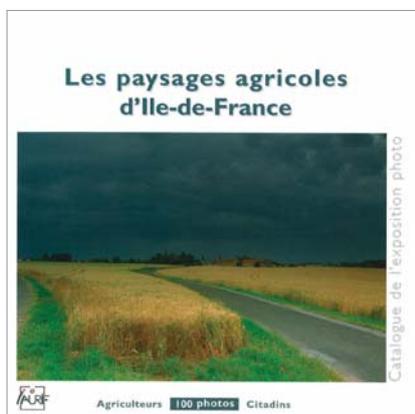
p. 97 : L. de Biasi/Iaurif, A. Chabonat/Iaurif, © Driaf Ile-de-France, Dufresne/Iaurif, P. Debard/Driaf, C. Legenne/Iaurif

p. 135 : C. Bignon/Iaurif, F. Doutreleau/Iaurif, E. Hermouet, © SEMMARIS, M. Lacombe/Iaurif, C. Lebon/Iaurif

p. 153 : J.-J. Lange, Caubère, L. Reynaert, C. Legenne, R. Barrellon/Iaurif, Ferme de Compans

*Pour en savoir plus  
sur le rural et l'agricole  
en Île-de-France...*

*... quelques parutions récentes  
de l'IAURIF*



## **D R I A F**

Direction régionale et interdépartementale  
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France  
Diffusion : 18 avenue Carnot 94234 Cachan Cedex  
Tél. : 01 41 24 12 46 – Fax : 01 41 24 12 45  
<http://draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

## **I A U R I F**

Institut d'aménagement et d'urbanisme  
de la région d'Île-de-France  
Service Diffusion Vente : 15 rue Falguière – 75740 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 53 85 77 40 – Fax : 01 53 85 76 27  
<http://www.iaurif.org>  
ISBN IAURIF : 2 7371 1513 2  
Prix de vente : 45 €

